



Vendredi 13 mai 2022

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 22 et mercredi 23

MARS 2022

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2022 DASCO 13 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "Yes We Camp". - Académie du Climat.....	32
Débat organisé relatif à la situation en Ukraine.....	3	2022 DFPE 16 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association "Olga Spitzer" (10e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.....	36
Suspension et reprise de la séance.....	6	2022 DFPE 49 - Subventions (20.000 euros) conventions et avenants avec 4 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.....	37
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	6	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au projet de fermeture de classes à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann.....	38
2022 DGRI 30 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée à la ville de Kyiv (Kiev).....	7	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des aménagements raisonnables en faveur des élu.e.s en situation de handicap.....	39
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par l'Etat russe.....	7	Vœu déposé par l'Exécutif.....	39
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation en Ukraine.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au forfait éducatif versé aux écoles maternelles et élémentaires parisiennes, publiques et privées.....	41
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la situation en Ukraine.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens humains dans l'Éducation nationale.....	42
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'attribution à Paris d'une dénomination de lieu en hommage à Kyïv, capitale de l'Ukraine.....	7	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la procédure de recrutement des lycéens et à la sauvegarde d'un enseignement d'excellence.....	43
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine et à la Ville de Kyiv.....	7	Vœu déposé par M. CASANOVA, Mmes BERTHOUT et de COMPREIGNAC relatif à l'intégration des lycées Louis Le Grand et Henri IV à la procédure d'affectation automatisée Affelnet.....	43
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien à l'Ukraine, à la condamnation de la Russie et en faveur de la paix.....	7	2022 DFPE 56 - Réalisation de trois équipements de petite enfance. - Avenants à des conventions de subventionnement conclues avec la C.A.F.....	46
Vœu déposé par l'Exécutif.....	7	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réservation de logements sociaux aux professionnels et professionnelles des établissements de petite enfance.....	46
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la consommation de gaz russe, au soutien à l'Ukraine et à l'accélération de la transition énergétique.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux crèches dont l'association "Jeunesse Loubavitch" est gestionnaire.....	48
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'un bouclier social et aux conséquences de la guerre en Ukraine.....	7	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux enfants de djihadistes en Syrie.....	50
Vœu déposé par l'Exécutif.....	7	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne.....	52
2022 DGRI 29 - Mobilisation pour l'Ukraine : aides d'urgence à quatre organisations humanitaires intervenant en Ukraine ou dans les pays limitrophes (360.000 euros) et accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris (640.000 euros).....	7	Suspension et reprise de la séance.....	53
Adoption de comptes rendus.....	23	Suspension et reprise de la séance.....	53
Compte rendu de la 6e Commission.....	24	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne (suite).....	53
2022 DJS 51 - Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e). - Délégation de service public pour la gestion de ces équipements. - Approbation du principe de passation.....	24	2022 DGRI 4 - Subvention (13.500 euros) à l'association "Accords Croisés" pour l'organisation de l'édition 2022 de l'événement de mode éthique "Ethicals Fashion Days" au 360 Paris Music Factory (18e).....	55
2022 DJS 79 - Subventions (255.000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.....	28		
2022 DASCO 9 - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines" du FEDER.....	30		

2022 DGRI 13 - Maison des Journalistes : subvention (34.000 euros), renouvellement de bail, aide en nature et convention.....	56	combustion du bois sur la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.....	94
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de Julian Assange.....	56	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'information et à la prévention.....	94
2022 DGRI 14 - Convention de co-production et co-organisation avec l'association "EUNIC" relative à l'organisation de l'exposition "Visage(s) d'Europe", du 1er au 29 mai 2022.....	60	2022 DTEC 10 - Avenant à la convention du programme de financement européen pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaueur.....	95
2022 DJS 64 - Subvention annuelle (200.000 euros) au PUC Rugby au titre 2022.....	61	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de l'accès au port de l'Arsenal.....	96
2022 DJS 2 - Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).....	63	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration du Jardin d'agronomie tropicale.....	97
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'état des piscines parisiennes et à la pratique de la natation à Paris.....	63	Vœu déposé par l'Exécutif.....	97
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déficit de piscines à Paris.....	63	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des modalités d'identification des animaux de compagnie.....	99
Vœu déposé par M. CASANOVA, Mmes BERTHOUT et de COMPREIGNAC relatif à une évaluation statistique et comparative des ouvertures des piscines de Paris.....	63	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation des enfants sur les animaux incluse dans le rapport de la Mission "Animal en ville".....	100
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des J.O.P. 2024.....	69	Compte rendu de la 1ère Commission.....	101
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux contrats découlant de la "matrice des responsabilités" et de l'organisation des J.O.P. 2024.....	71	2022 DAE 63 - Augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre de la fin du dispositif "Vital'Quartier 2".....	102
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine.....	71	2022 DFA 19 - Souscription à l'augmentation de capital de la société "SOGARIS SAEML" et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires.....	105
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.....	73	2022 DAE 3 - Subventions (1.506.000 euros) et conventions avec seize structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.....	106
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un conseil des résident-e-s extra-communautaires.....	74	2022 DAE 47 - Conventions pour un "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le 19e arrondissement.....	108
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux évolutions du budget participatif.....	75	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des travailleurs sans-papier au sein de la société "SEPUR".....	109
Compte rendu de la 8e Commission.....	76	2022 DRH 5 - Modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.....	110
2022 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la prévention et à la gestion des déchets, exercices 2015 et suivants.....	77	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs et au fonctionnement du service technique de l'habitat.....	110
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).....	89	2022 DRH 25 - Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.....	112
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).....	89	2022 DRH 35 - Rémunération des agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du Service des cours d'adultes de Paris.....	112
Vœu déposé par l'Exécutif.....	89	2022 DRH 36 - Approbation des orientations stratégiques pluriannuelles de développement des compétences dénommées "Stratégie Paris Ville apprenante 2026" pour la période 2022/2026.....	113
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tri sourcé des biodéchets.....	91	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'accompagnement des usagers des services publics aux nouvelles formes de parentalité.....	113
2022 DPE 6 - Défense extérieure contre l'incendie (DECI). - Renouvellement de la convention avec "Eau de Paris".....	92	2022 DAE 62 - Site Emile-Anthoine (15e). - Déclassement par anticipation du domaine public d'une	
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'emploi à "Eau de Paris".....	92		
2022 DTEC 9 - Convention spécifique avec Airparif relative au projet de réduction des émissions dues à la			

partie du bâtiment et conclusion d'un bail civil avec la R.I.V.P.	117	2022 DU 55 - Dénomination place Chavarche et Arpik Missakian (9e).....	148
2022 DAC 132 - Subventions (815.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.	121	Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de l'imprimerie 88, boulevard de l'Hôpital (13e).....	149
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au ravalement des voûtes de Vaugirard (15e).....	122	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Edith Girard, architecte pionnière du XXe siècle.	150
2022 DAE 14 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangeries lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2022.	124	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvestre" (20e).....	151
2022 DAE 49 - Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e). - Convention d'occupation du domaine public.....	125	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à une dénomination en hommage à Paul Quilès (1942-2021).....	151
2022 DAE 50 - Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2022.....	127	Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva (10e).....	153
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux terrasses et contre-terrasses de l'établissement "Brasserie La Placette".	127	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Maria Casarès.	154
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un nouveau marché alimentaire découvert (17e).....	129	Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Ricardo Bofill.	155
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e).	129	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Yvonne Beauvais.	156
Informations sur le déroulement de la séance.....	130	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination à la mémoire de femmes pionnières de l'obstétrique.	156
2022 DEVE 9 - Subventions (9.000 euros) à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets 2022 relatif au "Printemps des cimetières".	130	2022 DAC 4 - Subventions (515.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif de rue et de cirque (13e) et avenant à convention.	157
2022 DFA 3 - Fixation des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2022.....	131	2022 DAC 105 - Subvention d'équipement (7.000.000 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).	158
Suspension et reprise de la séance.....	134	2022 DAC 690 - Attribution de la dénomination Claire Brétécher à la bibliothèque Lancry (10e).....	160
2022 DFA 10 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.....	135	Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de la Flèche d'Or.....	161
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconversion du mobilier urbain d'information à échéance du contrat avec "Clear Channel".....	137	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au cinéma La Clef.....	162
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur les comptes de la Ville et de ses satellites.....	139	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef.....	162
Compte rendu de la 2e Commission.	139	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e).	166
2022 DAC 361 - Subventions (57.500 euros) à huit associations oeuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de trois conventions pluriannuelles d'objectifs.....	140	Rappel au règlement.	167
2022 DAC 362 - Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.....	141	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tirage au sort dans les conservatoires.	167
2022 DAC 363 - Subventions (230.000 euros) et conventions avec le Mémorial de la Shoah (4e).	142	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des décors intérieurs patrimoniaux.....	169
2022 DAC 483 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles au 3, rue du Château-d'Eau (10e).....	144	Compte rendu de la 3e Commission.	170
2022 DU 48 - Dénomination belvédère Claude-Gérard Marcus (10e).....	146	2022 DVD 5 - Plan Vélo 2021-2026. - Convention de financement avec l'Etat et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables.....	171

2022 DVD 24 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (109.446,12 euros).....	176	2022 PP 38 - Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Lot 21 : habilitations des personnels - conduite.	209
2022 DVD 25 - Convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière (480.000 euros) avec le CAUE sur les démarches "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles".....	177	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains dans les "salons de massage".....	211
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la municipalisation de l'allée Alquier-Debrousse.....	179	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la rue Oscar-Roty (15e).....	214
Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au réaménagement de la station La Chapelle.	181	Compte rendu de la 4e Commission.	216
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard (15e).....	183	2022 DASES 9 - Subventions (322.500 euros), conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.....	217
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de feux tricolores décalés dédiés aux cyclistes.	185	2022 DASES 16 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.....	219
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vavin à la démarche "Paris Respire".....	187	2022 DASES 39 - Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.	220
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité de l'AOT déménagement et à la création d'un mécanisme de réservation de places pour les usagers.....	188	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation administrative du C.A.S.-V.P. dans le 17e.	223
Vœu déposé par le groupe Changer Paris, Mme BERTHOUT, M. CASANOVA et Mme de COMPREIGNAC relatif aux projets de Zone à trafic limité dans Paris Centre et les 5e, 6e et 7e arrondissements.....	189	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e).	224
Dépôt de questions d'actualité.....	192	2022 DASES 50 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Bête à bon dieu production" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.....	225
Suspension et reprise de la séance.....	193	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées à Paris.	227
I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la guerre en Ukraine et à la dépendance de Paris aux énergies fossiles.....	193	2022 DDCT 5 - Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.....	228
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la question de la sous-traitance et de ses conséquences sur la sécurité des salarié.es.....	195	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au futur Centre d'Archives LGBTQI.	232
III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris.....	197	2022 DASES 15 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCI "Makovec Schlappi" pour la création de la MSP Village Jourdain (19e).	233
IV - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'extension de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" sur le territoire parisien.....	199	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge des 13e et 20e et du CeGIDD de Paris Centre.	233
V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux parcs et jardins.....	201	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la distribution de protections menstruelles réutilisables gratuites.	237
VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à l'accompagnement des allocataires du R.S.A.....	203	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prochain plan de prise en charge des usagers de drogue à Paris.	238
VII - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la trajectoire budgétaire.....	205	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un système interdépartemental de débordement des appels entre les 115 d'Ile-de-France.....	238
VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la transparence et la démocratie dans les E.H.P.A.D.	207	Compte rendu de la 5e Commission.	240
		2022 DLH 77 - Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux.....	240
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan des travaux de rénovation dans le cadre du Plan climat.	243

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un comité de suivi des travaux de rénovation thermique des HBM.....	243	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des Monuments Historiques.	269
2022 DDCT 17 - Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444.829 euros à 69 associations).	246	Observation sur le déroulement de la séance.....	269
2022 DLH 4 - Location de l'immeuble 46, rue Championnet (18e) à Elogie-SIEMP. - Avenant au bail emphytéotique.	248	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du site Eastman (13e).	270
2022 DLH 58 - Location d'immeuble 88, avenue Saint-Mandé (12e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.	249	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au recensement des terres agricoles appartenant à la Ville.	272
2022 DLH 70 - Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'"Immobilière 3F".....	251	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux protections Ville de Paris et aux avis de la Commission du Vieux Paris.....	272
2022 DLH 83 - Location de l'immeuble 24, place du Marché Saint-Honoré (Paris Centre) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.	252	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de l'implantation des dark stores, dark kitchens et drive piétons solo.....	273
2022 DLH 87 - Encadrement des loyers. - Demande de transfert des attributions du représentant de l'Etat sur le territoire parisien qu'il détient en application de l'article 140 - VII de la loi Elan.....	253	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement et à la limitation du déploiement et de l'activité des dark stores.	273
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une application plus stricte de l'encadrement des loyers.	253	Vœu déposé par l'Exécutif.	273
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale.....	253	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Héliport de Paris. - Issy-les-Moulineaux.	276
Vœu déposé par l'Exécutif.....	254	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de l'Héliport (15e).	276
Observation sur le déroulement de la séance.	261	Vœu déposé par l'Exécutif.	276
2022 DU 21 - Vente à "Aximo" de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).	261	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du P.L.U.	279
2022 DU 53 - Appel à projets pour le développement de l'habitat participatif. - Cession des emprises 20, rue Gasnier-Guy (20e).....	261	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation pour redéfinir le quartier Bruneseau.	280
2022 DU 54 - Procédure de DUP sur la parcelle 35, rue Maurice-Ripoche (14e). - Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire. - Avis favorable.....	262	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.....	281
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'augmentation de la production de logements sociaux dans le bâti existant.....	263	Vœu déposé par l'Exécutif.	281
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan de la bourse d'échanges de logements sociaux.....	265	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la redevance pour l'emprise du chantier de Notre-Dame.....	282
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien des propriétaires faisant l'objet d'un squat.	265	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au loyer du chantier de Notre Dame.....	282
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au déménagement des locataires de la Porte de Vanves.	266	Vœu déposé par l'Exécutif.	283
2022 DU 18 - Site 1 à 9, avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e). - Déclassement du domaine public. - Signature d'une promesse de bail à construction et contrat de travaux accessoires avec "Sogaris".....	267	Rappel au règlement.	283
2022 DU 43 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune" Porte de Champerret (17e). - Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet Lauréat.	268	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la redevance pour l'emprise du chantier de Notre-Dame.....	284
		Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au loyer du chantier de Notre Dame.....	284
		Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).	284
		Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	288
		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	288
		Clôture de la séance.	289
		Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	289

QE 2022-02 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la Zone à trafic limité (Z.T.L.) de l'hypercentre parisien et à la situation des acteurs du commerce parisien.289

QE 2022-03 - Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les tags sauvages.290

QE 2022-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accidentologie sur la voie publique à Paris et à son évolution récente.....290

QE 2022-05 - Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'abattage de 200 arbres dans le bois de Vincennes.291

QE 2022-06 - Question de Mme Elisabeth STIBBE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au revêtement de la promenade de la Petite Ceinture du 13e.291

Votes spécifiés.292

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....292

Comptes rendus des Commissions.....297

Listes des membres présents.306

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.310

Tableau des votes des groupes politiques.....316

Annexe n° 1 - Intervention du Président ukrainien, M. Volodymyr ZELENSKY, au Parlement.321

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers amis, je vous remercie de prendre place.

Débat organisé relatif à la situation en Ukraine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons l'honneur ce matin d'accueillir Son Excellence l'Ambassadeur d'Ukraine dans notre Assemblée. Je veux vous témoigner, Monsieur l'Ambassadeur, au nom de tout le Conseil de Paris, notre profonde et sincère amitié.

Le 24 février dernier, Vladimir POUTINE a déclaré la guerre à l'Ukraine. Une guerre brutale et injustifiable, une guerre qui méprise le droit international et qui marque un tournant sans précédent dans l'histoire de notre continent européen.

Pour survivre, 3 millions de personnes ont déjà été contraintes d'abandonner leurs maisons, leurs écoles, leurs théâtres, leurs immeubles, leurs villes qui sont désormais bombardés par les forces russes. Depuis le début des combats, nous voyons la situation humanitaire se dégrader de jour en jour, à Marioupol où nous découvrons les ruines laissées par les raids aériens, à Kharkiv, à Irpin et bientôt à Kiev. Quant à Odessa, ses habitants se préparent toujours au pire.

C'est pourquoi j'aimerais ouvrir ce Conseil de Paris en rendant hommage au peuple ukrainien, à son gouvernement, à ces familles, à ces enfants, à ces femmes, à ces hommes qui subissent la violence d'une guerre qu'ils n'ont pas voulue. J'aimerais bien sûr avoir une pensée pour celles et ceux qui ont peur, une pensée aussi pour celles et ceux qui se battent héroïquement et qui résistent.

Mes chers collègues, en hommage à celles et ceux qui ont perdu la vie dans cette guerre et à celles et ceux qui se battent pour leur liberté, je vous demande donc d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Si l'Ukraine est attaquée, c'est parce qu'elle aspire à la démocratie, à vivre en paix et à inscrire son destin dans les pas de l'Europe. C'est pourquoi la guerre en Ukraine doit appeler à un sursaut, nous rappeler à toutes et à tous que la liberté est notre bien le plus précieux, la liberté du peuple ukrainien est la nôtre, sa sécurité aussi.

Il y a quelques jours, ces mots du cinéaste ukrainien Oleg SENTSOV nous parvenaient dans la presse : "C'est une guerre contre la culture ukrainienne, contre la mentalité ukrainienne, contre ce goût de la liberté. Oui, c'est ce goût de la liberté qui est attaqué."

Je me souviens très bien de la venue ici d'Oleg SENTSOV, à l'Hôtel de Ville en décembre dernier, pour une rencontre autour des Citoyennes et des Citoyens d'honneur de Paris. A cette occasion, il m'avait fait part de sa fierté d'être Citoyen d'honneur de Paris et aujourd'hui, nous le savons, Oleg SENTSOV se bat aux côtés de ses compatriotes à Kiev. A l'image de tout un peuple, il résiste pour défendre sa liberté et son pays.

Cette résistance contre l'opresseur grandit partout sur notre continent et nous devons la soutenir. Paris, la ville, la soutient.

Je pense bien sûr à celles et ceux qui se battent pour la démocratie aussi en Russie, aux journalistes qui prennent des risques considérables pour alerter, aux opposants politiques, aux associations, à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui se réunissent sur les places des villes pour manifester contre la guerre, y compris avec les bombardements que connaît aujourd'hui l'Ukraine.

Comme elle l'a toujours été, Paris est de leur côté. C'est pourquoi je veux ce matin que nous affirmions notre solidarité inconditionnelle avec Kiev, notre ville sœur, en lui attribuant la citoyenneté d'honneur.

C'est la première fois que je propose à notre Assemblée d'attribuer la citoyenneté d'honneur à une ville et il s'agit là bien sûr d'un symbole fort. A l'heure actuelle, la moitié des habitants ont fui Kiev. Celles et ceux qui sont restés se réfugient dans les abris, dans les stations de métro. Et j'ai une pensée particulière pour mon collègue, le maire Vitali KLITSCHKO avec qui je me suis entretenue et qui, à l'instar du Président Volodymyr ZELENSKY et du peuple ukrainien, fait preuve d'un immense courage et d'une détermination farouche.

Avec cette citoyenneté d'honneur, Paris tient à témoigner sa solidarité à Kiev, l'une des plus anciennes villes d'Europe. Cette ville au patrimoine exceptionnel, où se côtoient la cathédrale Sainte-Sophie, ses monastères

ancestraux, le palais Mariinsky, cette ville vibrante et éprise de liberté à l'image de la place Maïdan. Cette ville de lettres, de pensée, de culture qui a vu naître Malevitch, Boulgakov, Golda Meir, Vladimir Horowitz et tant d'autres artistes au talent inestimable.

Les liens d'amitié que nous entretenons avec l'Ukraine sont anciens. Nos rues d'ailleurs ici à Paris en témoignent : comment ne pas penser au boulevard de Sébastopol, à la rue de Crimée, à la rue d'Odessa, à la rue Sonia-Delaunay, au square Taras-Chevtchenko, sans oublier la cathédrale Saint-Vladimir-le-Grand dans le 6e arrondissement de Paris.

Avec cette citoyenneté d'honneur, Paris renouvelle son amitié pour Kiev et lui donne une puissance particulière. Je ne doute pas que notre Assemblée saura se retrouver unanimement autour de ce symbole puissant. D'autres marques d'amitié de ce type seront prises à l'avenir, notamment la dénomination de lieux en hommage à des héroïnes et des héros de cette guerre en Ukraine.

Mais au-delà du symbole, Paris s'est porté dès le premier jour aux côtés du peuple ukrainien en organisant avec vous, Monsieur l'Ambassadeur, avec le Consulat, l'accueil des réfugiés et l'envoi de produits de première nécessité.

Dès le départ, j'ai voulu garder le contact avec les maires ukrainiens qui sont en première ligne. Je pense bien sûr au maire de Kiev, mais aussi au maire de Marioupol, Vadym BOYTCHENKO, ville martyre avec qui nous allons signer un pacte d'amitié. Je pense aussi aux autres villes directement concernées par les répercussions du conflit, dont Vilnius, Bratislava, Varsovie et Budapest.

Le 4 mars, je me suis rendue à Varsovie pour rencontrer d'autres maires européens, afin de réaffirmer notre volonté de travailler ensemble, main dans la main, sous l'égide du maire de Varsovie. Mes équipes sont en contact permanent avec l'ensemble de ces maires pour poursuivre ce travail d'entraide et d'accompagnement.

Je veux par ailleurs profiter de ce Conseil de Paris pour exprimer mon effroi face à l'enlèvement de deux maires ukrainiens par les forces russes : Ivan FEDOROV, maire de Melitopol, et Evguen MATVEÏEV, maire de Dniproroudné. C'est un acte inacceptable, intolérable : on ne peut impunément enlever et détenir arbitrairement des personnes à raison de leur mandat et à raison de la résistance qu'elles exercent.

Avec les maires de Florence et de Varsovie, représentant aussi le mouvement européen EuroCité et le Pacte des villes libres, nous avons condamné l'arrestation arbitraire de nos collègues et exigé leur libération. Ivan FEDOROV a désormais été sauvé par les troupes ukrainiennes et nos pensées vont vers Evguen MATVEÏEV.

Dans le même temps, la solidarité organisée à Paris pour accueillir les réfugiés ukrainiens s'est organisée. Dès le début de l'invasion russe, j'ai mobilisé une aide d'urgence exceptionnelle de 1 million d'euros au profit des associations, des O.N.G., des acteurs de terrain qui organisent la collecte et l'acheminement de produits de première nécessité en Ukraine et dans les pays frontaliers, et qui assurent un accueil digne des réfugiés sur notre territoire.

Je veux saluer le travail de toutes les mairies d'arrondissement. Tous les maires d'arrondissement qui sont ici, majorité comme opposition, se sont impliqués. Je veux les remercier, remercier les services de la Ville de Paris, les fonctionnaires, l'ensemble des élus, mais aussi comme toujours les Parisiennes et les Parisiens qui ont immédiatement répondu à l'appel de solidarité.

Dans un premier temps, un guichet unique "Accueil Ukraine" a ouvert dans le 18e arrondissement pour offrir un premier accompagnement aux personnes ayant fui l'Ukraine. Compte tenu de l'augmentation rapide des arrivées, ce lieu a été déplacé au Parc des Expositions dans le 15e arrondissement de Paris. Je remercie Monsieur le Maire du 15e arrondissement, comme je remercie le maire du 18e qui accompagnait l'installation de ce lieu dans leurs arrondissements.

Nous avons aussi mobilisé deux gymnases dans les 10e et 12e arrondissements. Merci là encore à Mesdames les maires des 10e et 12e. Ces gymnases sont aujourd'hui tenus par l'association "Aurore" pour accueillir les Ukrainiennes et les Ukrainiens arrivés en train ou en car, pour leur permettre de se reposer, de reprendre un peu de force et de bénéficier d'un appui médical et psychologique. Beaucoup de ces réfugiés, de ces personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

Paris a répondu présent pour accueillir justement ces enfants, premières victimes du conflit. Tous les services municipaux sont au travail pour accueillir les enfants ukrainiens dans les crèches, les écoles et les cantines parisiennes. Je remercie mes adjoints, Dominique VERSINI et Patrick BLOCHE, mais aussi Marie-Christine LEMARDELEY. Je remercie la maire du 7e, puisque l'école de la rue de Verneuil à proximité de l'Ambassade d'Ukraine sera spécifiquement mise à disposition pour accueillir les enfants ukrainiens et leurs familles.

J'évoquais l'engagement de Marie-Christine LEMARDELEY et nous sommes très préoccupés par la situation des étudiants ukrainiens. C'est pourquoi, après les avoir reçus à l'Hôtel de Ville, j'ai décidé de transformer le Quartier Jeunes, notre QJ, dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement en pôle dédié aux étudiantes et aux étudiants, aux jeunes Ukrainiens, afin qu'ils puissent aussi trouver l'aide dont ils ont besoin.

Enfin, notre solidarité est totale vis-à-vis des artistes ukrainiens. Comme pour tous les artistes en danger, Paris a toujours assuré une protection à celles et ceux qui font vivre la culture sans laquelle la liberté ne peut exister. La culture, l'expression des artistes sont autant d'actes de résistance.

Je pense aux danseuses et danseurs du Kiev City Ballet, en ce moment même accueillis en résidence au Théâtre du Châtelet. Ils y resteront aussi longtemps que nécessaire. Je pense aussi aux musiciens du groupe Dakha Brakha accueillis au théâtre Monfort. Je pense à nos conservatoires qui accueillent les enfants réfugiés, à nos musées qui leur ouvrent les portes gratuitement pour toutes les expositions, au Théâtre de la Ville et au Théâtre du Châtelet qui offrent leurs places de spectacle. Je pense à la Cité internationale des arts, au Musée d'Art moderne, au Petit Palais, au musée Carnavalet, à la Maison Victor Hugo qui organise des ateliers de pratique artistique pour les enfants ukrainiens. Je pense au Musée d'Art moderne, au Palais Galliera, au Petit Palais qui vont exposer des artistes ukrainiens. Je pense à nos bibliothèques qui décident de mettre en valeur la littérature ukrainienne. Je pense aussi à ces grands événements organisés en hommage au peuple ukrainien : ce récital du pianiste David SALIAMONAS dans les salons de l'Hôtel de Ville le 24 mars prochain, ce concert en hommage à la scène électro ukrainienne à la Gaîté Lyrique le 6 avril ou encore ce concert au Petit Palais le 27 mars avec des pianistes et des violoncellistes de renom.

Si je parle de ces lieux culturels et artistiques, c'est parce que Paris est cette ville des arts, cette ville refuge. Et nous le savons, l'art, les artistes, la culture sont les anticorps contre les dictatures, contre les populismes et contre toutes celles et ceux qui veulent aujourd'hui atteindre et empêcher le peuple ukrainien de vivre sa liberté. Ce sont des actes de résistance.

Cette réactivité, nous la devons aussi à notre engagement constant depuis 2015 pour accueillir celles et ceux qui cherchent un refuge à Paris, quel que soit leur parcours ou leur pays d'origine. D'ailleurs, ce que nous avons fait ensemble depuis 2015 pour l'accueil des réfugiés à Paris montre à quel point les associations humanitaires, les élus, les fonctionnaires, les maires d'arrondissement sont mobilisés. Il y a immédiatement ce réflexe de solidarité et d'organisation de l'accueil, parce que Paris a toujours été fidèle à ces valeurs et force de proposition pour aider l'Etat dans les compétences en matière d'accueil des demandeurs d'asile et d'hébergement d'urgence.

C'est pourquoi chaque année nous consacrons plus de 5 millions d'euros à l'accueil des réfugiés. Je pense plus récemment à la Halte humanitaire dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, à la Maison des Réfugiés dans le 14e arrondissement - je veux remercier aussi la maire du 14e - et à l'accueil de jour dédié aux familles situé rue d'Aboukir que nous organisons avec "Emmaüs". Chère Léa FILOCHE, merci aussi pour ce travail. Tous ces dispositifs sont depuis la semaine dernière entièrement mobilisés pour accueillir les réfugiés et déplacés ukrainiens.

Enfin, j'aimerais avoir un mot sur l'élan de solidarité des Parisiennes et des Parisiens qui, comme à chaque crise, répondent à l'appel pour appuyer le formidable travail des acteurs de la solidarité. Depuis le début de la guerre, près de 2.000 Parisiennes et Parisiens se sont inscrits auprès de la "Fabrique de la Solidarité" pour participer à l'accueil des Ukrainiennes et des Ukrainiens. Je tiens à les remercier très chaleureusement, ils sont la fierté de notre ville qui se grandit toujours de ces actes de générosité.

Grâce à la mobilisation des Volontaires de Paris, de très nombreux points de collecte ont été organisés auprès des mairies d'arrondissement. Au total, ce sont 300 mètres cubes de produits qui ont été collectés, dont 80 mètres cubes sont déjà en cours d'acheminement vers l'Ukraine. Et cette solidarité va bien évidemment se poursuivre dans les prochains jours.

Monsieur l'Ambassadeur, la guerre en Ukraine est un séisme terrible sur notre continent. Face à cette guerre, qui va se durcir et vraisemblablement s'installer dans le temps, nous devons rester unis derrière le peuple ukrainien qui se bat pour la survie de son pays. Fidèle à son histoire et à son essence profonde, Paris sera toujours aux côtés de celles et ceux qui défendent la liberté et la démocratie.

Je me suis aussi exprimée en mon nom personnel, à la fois pour dire mon soutien à ce que l'Ukraine rejoigne l'Europe, dans laquelle elle est, dans laquelle sont son espace et son avenir. Je soutiens cette demande qui a été faite et je me battrai, je serai au côté du peuple ukrainien et du Président ukrainien pour avancer dans cette idée de l'Ukraine au sein de l'Europe.

Je me bats aussi avec d'autres pour que les sanctions contre la Russie soient des sanctions qui amènent à cet isolement économique, à cet isolement politique et diplomatique de la Russie qui sera une façon d'assécher les ressources de la Russie pour financer la guerre.

Je le dis devant vous - cela engage ma parole en tant que femme politique et responsable politique -, je suis pour l'embargo du gaz russe au niveau européen et j'espère, je souhaite que cet embargo intervienne le plus vite possible. Il y a bien sûr à prendre en considération la situation de cette dépendance aujourd'hui en Europe face à ce gaz russe, mais je suis pour cet embargo parce que ce sera la meilleure façon d'assécher l'argent qui va vers la Russie et qui est utilisé pour l'achat d'armes aujourd'hui contre l'Ukraine.

Je continuerai à porter cette parole en mon nom et au nom de Paris, à porter auprès de vous cette solidarité inébranlable de notre ville et de ses habitants. Ce sont des engagements que je tenais à rappeler ici ce matin,

Monsieur l'Ambassadeur. Avant de vous donner la parole, au nom de l'ensemble du Conseil de Paris, soyez assuré de notre soutien indéfectible dans votre combat pour la liberté, votre liberté est la nôtre. Vous pourrez toujours compter sur Paris.

Je vous remercie.

Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Vadym OMELCHENKO. - Chère Madame la Maire, chers Mesdames et Messieurs les élus, c'est un grand honneur pour moi de représenter le Président de l'Ukraine, son peuple, ainsi que la capitale de l'Ukraine, la ville de Kiev dans cet autre rassemblement.

Je suis moi-même à Kiev depuis vingt ans et mon épouse est originaire de Kiev. Nous avons une chanson qui dit : "Comment puis-je ne pas aimer mon Kiev ?" En effet, Kiev ancien, Kiev moderne, c'est une ville dont il est impossible de ne pas tomber amoureux. La Sainte-Sophie, l'église Saint-André, les musées, les monuments et le théâtre, tout cela est passionnant. Cette dernière année, Kiev est devenue très moderne avec son ambiance créative grâce aux gens qui y travaillent, étudient et fêtent la vie. Aujourd'hui, Kiev est presque dévastée, désertée.

Pendant un mois de tentatives d'offensives, l'ennemi n'a pas pu approcher de la capitale. Après avoir été vaincues au combat, les troupes russes évitent désormais les affrontements directs et ont plutôt choisi une tactique insidieuse de détruire les villes ukrainiennes, y compris Kiev. Ils lancent les missiles balistiques sur la capitale de l'Ukraine. Hier, ils ont tiré plusieurs missiles hypersoniques qui ont touché des zones résidentielles de la ville, notamment un magasin de la société française "Leroy Merlin" a été détruit. A la suite de l'impact, des gens sont morts. Mais la ville fonctionne, nous travaillons, le bureau du Président est ouvert, toute son équipe reste à Kiev, toutes les institutions fonctionnent. La ville est mobilisée et se prépare à riposter.

Je sais que le geste qui doit être fait aujourd'hui est généralement fait pour une personne. Il n'y a pas d'erreur ici car Kiev a une âme, une véritable âme sincère ukrainienne et européenne.

J'en profite pour vous dire merci, Madame la Maire et les députés, pour la solidarité que nous avons ressentie depuis les premiers jours de la guerre et pour la mobilisation que vous déployez. Tout geste de solidarité et de soutien est important pour nous. Je suis convaincu que l'Ukraine gagnera, que les villes ukrainiennes seront restaurées et que le peuple ukrainien gardera à jamais dans son cœur sa gratitude envers le peuple français.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vais raccompagner M. l'Ambassadeur et je reviens bien sûr pour les paroles des groupes et le vote sur la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Kiev. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt minutes, est reprise à neuf heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chers collègues, pour l'accueil que vous avez réservé à Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence des projets de délibération que nous allons examiner : le projet 2022 DGRI 30 sur l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Ville de Kiev et le projet 2022 DGRI 29 sur l'aide d'urgence en faveur de l'Ukraine, une aide que je vous propose à 1 million d'euros.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire de ces deux projets de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Ils sont adoptés.

Je vous remercie.

2022 DGRI 30 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée à la ville de Kyiv (Kiev).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par l'Etat russe.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation en Ukraine.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la situation en Ukraine.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'attribution à Paris d'une dénomination de lieu en hommage à Kyïv, capitale de l'Ukraine.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine et à la Ville de Kyiv.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien à l'Ukraine, à la condamnation de la Russie et en faveur de la paix.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la consommation de gaz russe, au soutien à l'Ukraine et à l'accélération de la transition énergétique.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'un bouclier social et aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2022 DGRI 29 - Mobilisation pour l'Ukraine : aides d'urgence à quatre organisations humanitaires intervenant en Ukraine ou dans les pays limitrophes (360.000 euros) et accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris (640.000 euros).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent, comme il a été convenu en conférence d'organisation, de donner la parole à chacun des orateurs et oratrices des groupes pour qu'ils puissent s'exprimer sur ces deux projets de délibération, qui ont tous deux trait au soutien à l'Ukraine, à la Ville de Kiev et à l'ensemble des Ukrainiens et Ukrainiennes réfugiés aujourd'hui et passant pour un certain nombre d'entre eux par notre pays.

Je donne donc la parole à Mme DATI, première oratrice pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui toutes nos pensées et tout notre soutien vont au peuple ukrainien, ce peuple meurtri par ce conflit déclenché par le gouvernement russe. Une telle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'une démocratie est inacceptable. Elle fait planer de graves menaces sur la paix et la sécurité de l'ensemble de notre continent et le plus grave est que la guerre est de retour au cœur de l'Europe.

Depuis un mois, le peuple ukrainien manifeste une ardente volonté de vivre, de vivre libre et en démocratie. Les élus du groupe Changer Paris sont totalement mobilisés aux côtés du peuple ukrainien. Nous apportons aussi tout notre soutien aux Ukrainiens vivant à Paris et en France. S'ils ont souvent leur terre d'adoption la France, chevillée au corps, j'espère de tout cœur qu'ils ont pu être rassurés sur la situation de leurs proches vivant en Ukraine. Je comprends également quel peut être le traumatisme de voir leurs racines à ce point ébranlées, ce qui renvoie à la fois à leur identité et à leur histoire familiale.

Nombre de nos compatriotes sont encore présents en Ukraine, il ne faut pas l'oublier. Ils méritent également tout notre soutien et notre solidarité car ils sont pour beaucoup encore présents là-bas pour accomplir des missions importantes. Je pense à ceux qui agissent au service d'une information libre, ou de l'action diplomatique et humanitaire entreprise par la France et ses partenaires de l'Union européenne que je tiens à saluer aujourd'hui.

Plus de 3 millions d'Ukrainiens ont déjà quitté leur pays. Notre implication doit rester concrète. Depuis le début du conflit, nous sommes pleinement mobilisés, notamment dans nos arrondissements - je pense, en ce qui nous concerne, à Jean-Pierre LECOQ, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD ou Jean-Baptiste OLIVIER - pour venir en aide au peuple ukrainien par l'organisation de collectes, de convois et l'accueil des premiers réfugiés. Nous devons continuer à l'être.

Au-delà de cette mobilisation immédiate, il est important que nous comprenions les aspirations de ces personnes dont les vies ont été brutalement bouleversées. Nous devons bien comprendre leur envie profonde et leur

attachement à leur terre, où elles souhaitent retourner au plus vite dès la fin du conflit afin de reprendre le cours de leur vie.

Je terminerai mon propos en rendant hommage à l'esprit d'initiative, à la détermination des nombreux Parisiens et des associations qui ont immédiatement engagé de multiples démarches pour aider les civils ukrainiens, principales victimes de cette guerre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, voici vingt-sept jours que l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Vladimir POUTINE a commencé, vingt-sept jours que la Russie a attaqué et envahi le territoire d'un Etat voisin indépendant et démocratique en violation des règles du droit international.

Vingt-sept jours qu'enfants, femmes et hommes fuient la violence des combats et des bombardements, partent sur le chemin de l'exil, vingt-sept jours de terreur et de destruction de vies, de villes et de villages, ainsi que d'un héritage culturel millénaire. Vingt-sept jours d'horreur pour une guerre qui pourtant n'a pas commencé le 24 février dernier, mais il y a huit ans avec l'annexion de la Crimée et la guerre du Donbass.

Il ne saurait faire de doute qu'il y a bien un agresseur, l'Etat Russe, et un agressé, l'Etat ukrainien. Il ne saurait faire de doute qu'il nous faut soutenir l'Ukraine, son Gouvernement, ses institutions, et avant tout son peuple qui se bat courageusement pour sa liberté comme pour sa survie.

Dès le premier jour de l'invasion, les élus du groupe Ecologiste de Paris ont exprimé leur soutien à l'Ukraine et l'ont formalisé dans nos différentes instances. Attachés à la liberté, à la paix, aux valeurs démocratiques et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous considérons cette attaque pour ce qu'elle est : unilatérale, brutale et injustifiée. Voilà pourquoi nous soutenons les sanctions économiques, ainsi que toutes les mesures mises en œuvre, afin d'apporter une aide coordonnée à la population ukrainienne.

Face à l'ampleur de la catastrophe humanitaire qui frappe l'Ukraine, mais également les pays voisins comme la Pologne, la Moldavie et la Roumanie, la première urgence est l'organisation de l'accueil des réfugiés. Mais soyons clairs, il s'agit d'accueillir toutes et tous et non de faire le tri comme le proposent certains : l'égalité humaine ne se négocie pas. Qu'importe le pays d'où sont issus les xénophobes et leurs discours, nous le rappelons avec force, le droit d'asile est inconditionnel et doit être ouvert à toutes les personnes fuyant les guerres, conflits armés et persécutions, sans discrimination de genre, d'origine ethnique ou d'appartenance religieuse.

Selon le dernier décompte du Haut-commissariat aux réfugiés, l'attaque des troupes russes a provoqué l'exode de 10 millions de personnes. Face à cette crise humanitaire majeure, la Ville de Paris doit non seulement affirmer son rôle de ville refuge mais également poursuivre avec détermination ses actions en faveur d'un accueil digne. C'est ainsi qu'elle sera à la hauteur de son ambition d'être la capitale des droits humains.

Nous demandons que la Ville facilite, en lien avec l'A.P.-H.P., l'accès aux soins des personnes réfugiées. Les personnes qui arrivent en France sont polytraumatisées et nécessitent un accompagnement médical et psychologique. Il importe également que la Ville de Paris sollicite l'Etat pour améliorer les conditions d'accueil des exilés et ne pas ajouter à leur souffrance en mettant des barrières administratives aux demandes d'asile.

Pour l'ensemble des enfants, des étudiantes et étudiants qui arrivent en France, l'Etat doit organiser leur accueil immédiat dans les établissements scolaires et les universités avec les moyens nécessaires, afin qu'elles et ils puissent poursuivre leurs études. En tant que collectivité, nous agissons déjà à tous ces niveaux. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et nous en profitons pour remercier l'ensemble des agents et des agentes qui mettent ces mesures en œuvre.

Cette guerre menée par la Russie est aussi une guerre culturelle. Les propos de Vladimir POUTINE ont toujours été limpides : il nie le droit à l'Ukraine d'exister comme Etat libre et indépendant, il nie l'existence d'une langue, d'une histoire et des traditions ukrainiennes. En réalité, c'est l'existence même d'un monde slave en dehors des frontières de la Russie qu'il remet en cause.

Malgré les efforts du monde culturel ukrainien et la mobilisation de la communauté artistique internationale, c'est une culture inestimable qui est en danger. C'est pourquoi nous appelons au boycott par la Ville de Paris de tous les événements, partenariats ou initiatives organisés par les régimes russe et biélorusse, leurs représentations officielles ou leurs soutiens. Il n'est pas question ici de boycotter la culture ou les artistes russes qui ne sont pas responsables des crimes des dirigeants. La culture vivante, c'est la culture libre, comme nous pouvons le voir et en profiter avec une partie de la troupe du ballet de Kiev accueillie au Théâtre du Châtelet.

Parallèlement, eu égard aux nombreuses voix qui s'élèvent contre la guerre en Russie et au Bélarus, nous rappelons notre solidarité à l'égard des opposants et opposantes démocrates des régimes russes et biélorusses qui prennent des risques immenses en exprimant publiquement leur opposition à la guerre.

Madame la Maire, chers collègues, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier marque et rappelle la guerre dans notre quotidien avec un médiatement inédit et cela grâce au travail des journalistes et des fixeurs tués, blessés ou torturés dans le cadre de leur mission. Qu'elles et ils soient également salués.

C'est aussi le retour en Europe d'une guerre impérialiste qui cherche à soumettre un peuple et un Etat démocratique à la vision réactionnaire et à la méthode autoritaire de Vladimir POUTINE.

Nous allons décerner la Citoyenneté d'honneur à la Ville de Kiev, comme nous pourrions le faire à tant d'autres villes et nous pensons notamment à Marioupol, d'ores et déjà appelée ville martyre. Notre honneur face à ce martyre est celui des Parisiennes et des Parisiens, de leur mobilisation et de leur générosité incommensurable, dont nous avons un aperçu dans les rassemblements pour la paix ou lors des collectes humanitaires.

Notre honneur sera également celui de tenir notre parole, celle de ne plus jamais fermer les yeux face aux exactions. Face aux nombreux crimes de guerre et aux violations des droits humains par Vladimir POUTINE, il est de notre devoir d'agir pour toute l'aide et le soutien, dont est capable une grande capitale européenne comme Paris, aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons tous en tête ces images quotidiennes insoutenables du déluge de bombes qui frappe le peuple ukrainien, ces images du bombardement de la maternité de Marioupol, ces crimes de guerre qui sont commis à quelques heures de Paris. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour au mépris du droit et des conventions internationales. Chaque seconde compte. Il faut tout faire pour arrêter cette guerre et installer durablement la paix.

Au nom des élus communistes, je condamne avec la plus grande fermeté cette guerre menée par Vladimir POUTINE et j'apporte notre soutien au peuple ukrainien. L'attribution de la Citoyenneté d'honneur de Paris à la Ville de Kiev symbolise notre engagement à vos côtés.

Dans l'immédiat, 3 millions d'Ukrainiens cherchent refuge en Europe. Un véritable défi humanitaire nous est lancé. Le travail humanitaire sur place doit être soutenu et protégé. Les corridors humanitaires doivent être imposés et réellement sécurisés, tout en garantissant de notre côté un accueil digne des réfugiés sur notre sol sans tri racial ou religieux.

Les conventions internationales tiennent leur force de leur caractère invariable. L'accueil digne de tous les réfugiés n'est pas soumis à la liberté d'appréciation, il est un devoir qui nous oblige. A ce titre, je salue l'importance des dispositifs mis en place par notre Ville, l'attribution d'une aide exceptionnelle et la mise à contribution des services d'éducation, de santé et d'accompagnement social. Cela démontre notre capacité à réagir face à tout type de crise humanitaire. De même, l'élan de solidarité et de fraternité, dont font preuve les Parisiennes et les Parisiens, est remarquable.

Face aux horreurs de la guerre et aux peines de l'exode, il n'y a qu'une seule solution : construire la paix. Notre priorité est de soutenir et renforcer de toutes nos forces un puissant mouvement mondial pour la paix et la sécurité en Europe. Faisons de la paix la boussole de tous nos actes pour être à la hauteur des enjeux de la situation. Explorons toutes les voies possibles en termes de diplomatie. Soutenons toutes les initiatives populaires lancées par les associations, les O.N.G., les intersyndicales. Je vais d'ailleurs moi-même courir ce dimanche à la course pour la paix organisée à Vitry par la F.S.G.T.

Mesurons les risques qui pourraient mener à une nouvelle guerre mondiale. La paix doit être notre seule aspiration, les livraisons d'armes, jusqu'à preuve du contraire, n'ont jamais alimenté la paix. Ceux qui appellent à l'engagement de l'OTAN, à la planification d'un réarmement massif en Europe, déjà en cours en Allemagne, fragilisent l'équilibre du continent et risquent de nous entraîner dans une escalade guerrière qui mettra en péril l'humanité.

L'enjeu du moment, c'est la souveraineté et la sécurité du peuple ukrainien, pas son entrée dans l'OTAN. Aujourd'hui, d'anciens conseillers de la C.I.A. qualifient d'erreur d'analyse fondamentale la stratégie américaine. Par exemple, Georges Kennan, un théoricien de la guerre froide, a dit que l'élargissement de l'OTAN vers l'Est peut devenir la plus fatale erreur de la politique américaine depuis la guerre. Alors revenons à l'esprit des Conférences d'Helsinki en 1974, au Sommet de Paris en 1990, ces moments clés de la diplomatie en Europe durant lesquels, sans jamais oublier leurs dissensions et leurs antagonismes, les Etats du continent et la Russie ont choisi la voie du désarmement et de la pacification.

C'est un projet de démilitarisation conjoint et coordonné auquel il nous faut aspirer, comme l'Europe l'a déjà fait, réfléchir rationnellement à l'avenir du continent tout en maintenant dans l'immédiat les appels aux cessez-le-feu

et en continuant les pressions sur le Kremlin. Seules des mesures de confiscation dirigées contre les oligarques proches de Vladimir POUTINE pourront infléchir sa décision, ces multimilliardaires qui détiennent aux quatre coins du globe des biens financiers et immobiliers en abondance, jusqu'ici à Paris. A ceux-là, il faut dire : on confisque tout. Face aux profiteurs de guerre, à tous ceux qui s'enrichissent et spéculent sur le dos des peuples, nous devons être fermes et appliquer des sanctions économiques conséquentes.

J'en terminerai par un appel à l'espoir. Comme le disait Louis Aragon : "Il faut continuer à croire au soleil lorsque l'eau tombe".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est donc la guerre sur notre sol européen, la guerre et son terrible cortège de bombardements, de morts, de blessés, de séparations, de départs des populations.

L'attaque brutale lancée par POUTINE contre l'Ukraine réveille avec effroi un sentiment d'indignation total. C'est une grave violation du droit international, M. POUTINE a violé l'intégrité territoriale de l'Ukraine et la souveraineté d'un peuple européen.

POUTINE menace la paix et la démocratie depuis longtemps. Je voudrais ici rappeler les crimes commis en Tchétchénie, la guerre en Géorgie en 2008, l'intervention en Syrie et le soutien au dictateur EI-ASSAD depuis la révolution syrienne de 2011, sans oublier les mercenaires russes Wagner et les nombreuses cyberattaques menées par la Russie.

N'oublions pas non plus les violences commises à l'encontre d'opposants politiques ou de journalistes en Russie, ne les oublions pas. Tout ne se vaut pas : dans des démocraties, on peut contester le pouvoir ; en Russie, lorsqu'on conteste le pouvoir, on va en prison.

Je voudrais saluer le courage du peuple ukrainien qui résiste sous le feu des armes. Il y a aujourd'hui de nombreux actes de guerre indignes qui ont été constatés contre des maternités, contre des centres de cancérologie, contre des immeubles civils. Nous n'oublierons pas.

Je voudrais saluer également le courage du Président ZELENSKY, il est le visage de l'honneur et de la bravoure.

La guerre en Europe n'appartient donc plus à l'Histoire. Et face à ce retour en arrière, la France et l'Europe ont apporté une réponse forte et sans précédent : convois humanitaires, livraison de matériels et d'équipements pour se défendre, sanctions économiques et financières, sanctions des chaînes RT et Spoutnik, fermeture de l'espace aérien européen.

Ces sanctions auront évidemment un impact sur nos pays et sur la France singulièrement. Il faut donc penser notre indépendance, notre indépendance à l'échelle nationale et à l'échelle européenne : politique de défense, énergie, agriculture, santé, technologie.

Et puis il y a les réfugiés, des millions de citoyens fuient vers l'Europe. Il faut changer notre regard. Nous avons eu de nombreux débats, en tout cas depuis 2014, sur l'accueil des réfugiés et des migrants. J'étais intervenu à plusieurs reprises, parfois contesté par certains, pour dire qu'il fallait savoir accueillir. J'espère que cela va cette fois changer leur regard sur l'accueil. Le devoir d'accueil et de solidarité doit être inconditionnel. La France doit prendre sa part. L'Etat, les régions et les villes ont commencé un véritable travail, un vent de solidarité et d'union souffle sur l'Europe.

Vous l'avez rappelé, la Ville de Paris a mis en place un réseau de dispositifs avec l'Etat. Les mairies d'arrondissement agissent, vous l'avez dit. Permettez-moi de citer d'abord le 9e arrondissement avec Delphine BÜRKL, où deux établissements hôteliers ont été proposés, rue Geoffroy-Marie avec l'accord du propriétaire ou encore dans le 5e arrondissement où des produits alimentaires et d'hygiène ont été récoltés et où l'Institut Curie a envoyé du matériel médical et des médicaments.

Notre groupe souhaite d'ailleurs qu'un lieu emblématique de la Ville puisse porter le nom de Kyiv, que la médaille de la Ville soit remise au Président ZELENSKY et qu'une nouvelle coopération culturelle soit établie entre Paris et la capitale ukrainienne.

Dans la diversité de nos sensibilités, il est des moments où il faut savoir se rassembler dans l'intérêt général. Nous voterons donc pour les vœux de l'Exécutif pour la Citoyenneté d'honneur pour la Ville de Kyiv.

Il faut être humbles et déterminés, humbles face à l'accélération de l'Histoire et les nombreuses inconnues des visées de POUTINE, déterminés afin de défendre nos valeurs de démocratie, de paix, de liberté et de souveraineté des peuples.

Vive Paris, vive la France, vive l'Ukraine !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, en ouverture de ce Conseil de Paris, nous débattons de l'agression de l'Ukraine par la Russie, du retour de la guerre sur notre continent, de ses conséquences dramatiques, de la mort d'êtres humains, de la terreur de populations, de la fuite pour survivre, de la destruction d'un territoire, de l'arrêt de ses activités, de l'arrêt de l'exploitation de ses ressources.

Au-delà de l'émotion bien légitime que nous ressentons toutes et tous, nous expérimentons à quel point notre monde est complexe et interdépendant. Nous expérimentons l'importance de la démocratie et de son corollaire qui est la séparation des pouvoirs, véritable garde-fou, condition de la paix pour toujours privilégier la démocratie et le dialogue aux excès de quelques hommes belliqueux.

Ce moment est alors important pour adresser, avec les Parisiennes et les Parisiens au nom de la Ville de Paris, notre solidarité à l'égard du peuple ukrainien, avec celles et ceux qui sont restés là-bas pour combattre, pour défendre leur pays autant qu'un idéal de paix et de liberté, et avec celles et ceux contraints de fuir pour leur survie et qui sont bien évidemment bienvenus chez nous.

Géographiquement proche de nous, proche de nous aussi par les images, les témoignages recueillis par les journalistes présents au cœur du conflit, cette guerre est au centre des conversations des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons besoin d'échanger, de comprendre, de décrypter sa complexité. Nous avons donc un réflexe démocratique : débattre de ce qui nous touche.

C'est pourquoi les élus "Génération.s" proposent que la prochaine Nuit des débats à Paris soit thématisée pour offrir des lieux de discussions et de connaissance aux Parisiennes et Parisiens sur la situation en Ukraine et ses conséquences, la géopolitique en Europe, les rapports diplomatiques et leur histoire, le rôle de l'information dans un conflit et bien sûr l'accueil des réfugiés qui fuient la guerre. Nous avons la chance dans notre ville d'habiter avec des chercheurs en sciences sociales et politiques, avec des chargés de plaidoyers d'associations humanitaires, avec les journalistes des principales directions de l'information, ainsi profitons-en.

Si la guerre en Ukraine est au cœur des conversations des Parisiennes et des Parisiens, elle est aussi moteur d'élan de solidarité qui traduisent mieux que les mots le sens de Paris ville refuge. Les élus "Génération.s" sont admiratifs de notre capacité à nous organiser pour assurer l'accueil de toutes celles et ceux qui depuis l'Ukraine arrivent à nos frontières ; ce sont les services et l'engagement des fonctionnaires, les adjoints et adjointes concernés et leurs cabinets, les associations parisiennes de solidarité, les mairies d'arrondissement et bien sûr tous les bénévoles.

Cet engagement est à la hauteur du défi d'accueillir des milliers de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, parfois des enfants seuls, des jeunes qui étudient en Ukraine. Souvent, ils et elles font étape à Paris avant de rejoindre d'autres pays, comme l'Espagne ou le Portugal, où ils peuvent bénéficier de contacts au sein des communautés ukrainiennes. Puis il y a celles et ceux qui poseront dans les prochaines semaines leurs quelques valises à Paris, et plus généralement en France, sans forcément avoir de liens ou de contacts a priori.

La Ville de Paris peut compter sur son expérience d'accueil des réfugiés ces dernières années avec les associations - je pense par exemple à "France Terre d'Asile" - pour accompagner, participer au financement de l'accueil administratif, de l'accès aux droits, de cours de français, d'hébergement d'urgence ou d'accueils plus durables.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble de ce dispositif que nous amplifions grâce notamment à la coordination de la "Fabrique de la Solidarité", en lien avec les autorités consulaires ukrainiennes, pour l'hébergement, l'accueil, l'aide alimentaire et le repos.

Les services publics municipaux participent à ce dispositif d'accueil, comme les établissements de la petite enfance, les écoles avec notamment la gratuité des cantines scolaires, les cours municipaux pour adultes avec l'apprentissage du français. A propos de l'apprentissage du français, nous espérons voir le Rectorat de Paris créer de nouvelles classes U.P.E.2.A. qui permettent à un enfant d'apprendre notre langue, de nouer ses premiers contacts, d'arriver à mobiliser autant de lieux que possible à disposition pour l'accueil, le repos, mais aussi l'organisation de cours de français pour les adultes.

Nous demandons également aux établissements d'enseignement supérieur d'accueillir les nombreux étudiants et étudiantes qui arrivent d'Ukraine, sans parfois bénéficier du statut permettant leur protection, au même titre que celui qui a été créé pour les Ukrainiens et Ukrainiennes.

Nous appelons également à une meilleure coordination avec l'Etat, par exemple dans les prises en charge provisoires de médicaments pour qu'il n'y ait pas de ruptures supplémentaires dans le parcours de soins.

Ce que nous créons et renforçons aujourd'hui dans le cadre de l'accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine a vocation pour nous à renforcer notre expérience de ville refuge. Cette expérience démontrera, nous l'espérons, que notre pays est en mesure d'accueillir les réfugiés et nous espérons dans l'avenir une politique plus volontariste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Vingt-sept jours. Vingt-sept jours que la guerre est revenue sur le continent européen mettant en cause les fondements mêmes de notre projet européen.

Vingt-sept jours que les bombes pleuvent sur l'Ukraine, faisant des milliers de morts, civils et militaires, du nord au sud, de l'est à l'ouest, à Marioupol, ville martyre assiégée mais qui ne se rend pas, Kharkiv, Odessa, Dnipro ou Kherson.

Vingt-sept jours que nous admirons le courage du peuple ukrainien et de ses dirigeants qui partout se lèvent pour défendre leur pays et résistent, malgré l'apparent déséquilibre des forces en présence.

Vingt-sept jours que notre cœur se serre en pensant à ces 10 millions de déplacés, ces enfants privés de leurs parents, ces familles qui quittent tout pour espérer sauver leur vie.

Face à cette tragédie, aucune voix ne doit manquer pour condamner avec la plus grande fermeté le déclenchement par Vladimir POUTINE d'une guerre d'invasion sur un pays souverain, au mépris du droit international, que rien, absolument rien ne saurait justifier, pas même une velléité de rapprochement avec l'Union européenne ou l'OTAN.

La sidération face au retour de l'Histoire sur le continent européen a rapidement laissé la place à une action coordonnée et soutenue de la part des dirigeants européens. L'Union qui se renforce par les crises a agi fortement, notamment à travers une aide humanitaire massive, l'instauration de très lourdes sanctions contre les régimes russe et biélorus, le mécanisme de solidarité pour accueillir les réfugiés, pour la première fois des livraisons d'armes, tout en continuant à œuvrer sur le plan diplomatique pour exiger un cessez-le-feu.

D'autres leviers méritent d'être actionnés, même si la dépendance très forte de certains de nos partenaires européens au gaz russe freine une sanction pourtant indispensable, car l'Europe ne peut continuer à financer cette guerre à travers ses importations. Ces sanctions ont un coût pour l'ensemble des Européens, mais la liberté n'a pas de prix.

Partout en Europe, la solidarité s'organise pour aider la population ukrainienne. Paris ne fait pas exception. L'élan de générosité des Parisiens s'illustre par le nombre de convois qui quittent chaque jour la capitale, les bénévoles qui se relayent auprès des Ukrainiens ou encore celles et ceux qui mettent une chambre ou un appartement à disposition des réfugiés. Je veux saluer cette mobilisation citoyenne et toutes les initiatives, qu'elles soient associatives ou institutionnelles.

Je veux notamment saluer l'action résolue des mairies d'arrondissement qui s'est mise en place depuis le début de ce conflit. Paris se mobilise pour le premier accueil, pour l'accompagnement dans l'accès aux droits, pour la scolarisation des enfants, fidèle à sa tradition de ville refuge.

Vous nous proposez, Madame la Maire, aujourd'hui un geste symbolique à travers l'octroi de la Citoyenneté d'honneur à la capitale Kiev, Kiev dont la moitié des habitants a fui, berceau de la culture et du patrimoine ukrainien, et dont les liens avec Paris sont très forts. Bien sûr, nous nous y associerons.

Mais demain, quand les bombes se seront tuées, et vous l'avez mentionné, d'autres marques d'amitié seront nécessaires. Nous proposons ainsi la signature d'un accord européen d'amitié et de coopération avec la capitale ukrainienne, sur le modèle des nombreux accords de ce type déjà signés par la Ville, pour reconstruire les infrastructures détruites et pour renforcer nos liens avec un peuple qui aspire à se rapprocher de l'Occident, depuis la "révolution orange" de 2004 réaffirmée sur la place Maïdan en 2014.

Nous voterons également le projet de délibération prévoyant une aide d'urgence destinée aux organisations humanitaires intervenant en Ukraine et dans les pays limitrophes, ainsi qu'un soutien permettant d'accueillir dignement les réfugiés ukrainiens sur notre sol. Nous insistons sur la nécessité d'une prise en charge spécifique pour les enfants, notamment sur le plan psychologique.

Nous appelons la Ville à explorer toutes les possibilités permettant d'accroître encore la pression sur le régime russe dans les domaines éducatifs, culturels et sportifs.

Et alors que des témoignages de crimes de guerre nous parviennent, notamment sur le traitement des fixeurs, nous appelons à ouvrir la Maison des journalistes aux journalistes réfugiés ukrainiens.

Dans cette tragédie, la France, Paris se tiennent aux côtés de l'Ukraine et des Ukrainiens. Paris est et doit continuer d'être aux avant-postes et nous y prendrons toute notre part.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 24 février dernier, les troupes de l'armée russe envahissaient l'Ukraine sur ordre de Vladimir POUTINE et rien ne pourra justifier cette agression contre un pays souverain et un peuple libre.

Près d'un mois après cette invasion, la situation empire, apportant son lot quotidien de désolation, de morts, de blessés, de destructions et des millions de personnes qui doivent fuir. Alors, n'ayons pas peur des mots, certains agissements de l'armée russe, qui sont rapportés quotidiennement, relèvent purement et simplement de crimes de guerre. Oui, Vladimir POUTINE est un criminel de guerre.

Je tiens, au nom des membres du groupe Paris en commun, à dire avec force notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien et à lui témoigner notre admiration pour sa résistance héroïque. Il résiste pour lui-même mais aussi pour nous, et nous devons l'aider sans hésiter et sans faiblir.

Je souhaite sincèrement que le soutien exprimé aux citoyens ukrainiens et à leur Président Volodymyr ZELENSKY, ainsi que les votes des deux projets de délibération que nous examinerons, fassent l'objet de l'unanimité de notre Conseil. Unanimité qui montrera que lorsque l'on s'attaque aux valeurs essentielles de la démocratie et de la liberté, les groupes du Conseil de Paris, par-delà leurs sensibilités politiques, font corps ensemble.

La violation de la souveraineté de l'Ukraine nous confronte à une situation d'une gravité inédite dans notre histoire contemporaine sur notre continent. La guerre est désormais aux portes de l'Union européenne. Et si les Etats ont un rôle évidemment essentiel à jouer dans ce conflit et dans le soutien à l'Ukraine, les grandes villes d'Europe, au premier rang d'entre elles Paris, tiennent aussi un rôle primordial, concernant notamment l'accueil des réfugiés.

En effet, Paris ville lumière s'honore d'avoir été et d'être aujourd'hui encore la capitale des droits de l'Homme. Paris a une histoire, celle de femmes et d'hommes qui ont construit notre capitale, ont fait rayonner les valeurs et les idées, se sont révoltés, ont résisté à l'Occupation, ont connu la barbarie et qui se sont toujours relevés. Paris, ville de la Révolution, ville Compagnons de la Libération, a une place particulière dans le cœur de l'humanité. Cette histoire singulière confère à notre ville une responsabilité et nous oblige.

Oui, nous revendiquons ce statut de ville refuge. Oui, nous accueillons des populations victimes des conflits ou fuyant la privation de leurs droits et de leur liberté fondamentale dans leur pays. Et Paris ne choisit pas ses réfugiés, Paris les accueille d'où qu'ils viennent, d'Afghanistan, d'Irak, du Soudan, d'Érythrée et aujourd'hui d'Ukraine. Paris n'oppose pas la misère à la misère, ni les uns aux autres. Nous avons vocation à accueillir dans la dignité les réfugiés d'où qu'ils viennent, c'est ce que nous nous efforçons de faire.

Dans cette crise migratoire d'une ampleur considérable, comme dans l'ensemble des crises migratoires auxquelles notre Ville a été confrontée ces dernières années, c'est l'humanisme et lui seul qui doit être notre boussole, nous guider et qui est au cœur de notre action. Aujourd'hui, les gouvernements européens semblent mesurer l'ampleur de la situation et agir à la hauteur. Notre Gouvernement aussi rejoint les positions, qui sont les nôtres à Paris depuis tant d'années, sur la prise en charge et l'accompagnement inconditionnel des réfugiés. Tant mieux.

Nous nous réjouissons bien sûr de l'ouverture par l'Etat, dans l'un des halls du Parc des Expositions de la porte de Versailles, d'un lieu d'accueil des personnes qui arrivent d'Ukraine. Cela était indispensable. Mais notre Ville n'a pas attendu et nous avons agi vite parce que la situation l'exigeait. Nombreux sont les élus, les maires d'arrondissement et les services de la Ville qui se sont mobilisés pour répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés dès les premiers jours. Qu'ils soient ici remerciés de leur action.

Permettez-moi de souligner l'investissement tout particulier de trois arrondissements parisiens, les 10e, 12e et 18e arrondissements qui, depuis bien des années, comme l'ensemble des arrondissements de l'Est parisien, ont fait de l'accueil inconditionnel des réfugiés un principe.

Permettez-moi aussi de saluer l'initiative menée par la 4e Commission qui a procédé à l'audition de Dmytro ATAMANYUK, président de l'association "Aide médicale caritative France Ukraine" qui achemine du matériel médical sur le territoire ukrainien. Ses propos ont été particulièrement éclairants sur la situation et les besoins en matière de soins, auxquels nous nous devons de répondre au mieux.

Enfin, je tenais à remercier les Parisiennes et les Parisiens qui, vous l'avez dit, Madame la Maire, ont une fois encore fait preuve d'une grande générosité, de solidarité par les dons de vêtements, de denrées, de médicaments et d'argent, par les propositions d'hébergement ou encore par le bénévolat via la "Fabrique de Solidarité" pour venir en aide aux réfugiés, "Fabrique de la Solidarité" dont je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme.

La crise est encore devant nous, la guerre aussi. Nous le savons et Paris continuera de s'adapter à l'évolution de la situation. Vous savez, Madame la Maire, pouvoir compter sur le soutien et la mobilisation des membres de notre groupe pour épauler l'Exécutif parisien dans cette tâche et dans cette épreuve.

Aujourd'hui, c'est avec solennité, gravité mais aussi avec fierté que les membres de mon groupe voteront la Citoyenneté d'honneur pour Kyiv, ainsi que l'ensemble de l'aide financière d'urgence exceptionnelle au profit des associations, des O.N.G. et des acteurs de terrain qui organisent la solidarité. C'est un vote qui nous honorerait. Kyiv sera Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Elle deviendra ainsi une ville sœur dont nous resterons solidaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie est un acte de guerre extrêmement grave à condamner avec la plus grande fermeté, une violation inacceptable du droit international, dont Vladimir POUTINE porte la responsabilité aggravée par les crimes de guerre révélés et qui fait peser le risque d'une guerre généralisée sur le continent.

Paris a d'emblée marqué sa solidarité envers les populations civiles prises au piège et qui vivent dans la peur. Le rôle des peuples en faveur de la paix est essentiel et nous saluons la résistance héroïque ukrainienne, et le courage des Russes eux-mêmes qui manifestent contre la décision de guerre de leur propre pays. Continuons à soutenir les rassemblements en France en solidarité avec les populations victimes et pour défendre la paix.

Je salue les deux projets de délibération soumis à ce Conseil, mais je déplore que la Maire de Paris, également candidate à la présidentielle, ait dans les médias instrumentalisé un débat d'une telle gravité, à coups de mensonges et de calomnies pour tenter en vain de rayer son échec.

Nous allons voter, je l'espère, à l'unanimité le titre Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris à la Ville de Kiev et la mise en place d'aides d'urgence pour soutenir l'accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris, ainsi que les actions humanitaires nécessaires sur place ou aux frontières. Je relaye néanmoins l'exigence que cesse toute discrimination dans l'accueil des réfugiés et que tout exilé, d'où qu'il vienne, ait le droit au même accueil en dignité, ce qui est loin d'être le cas, là-bas comme à Paris.

L'urgence politique reste d'exiger un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes russes, condition pour la reprise du dialogue, par exemple au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La saisie des actifs immobiliers et financiers des oligarques russes en France se doit d'être bien plus effective dans le cadre de la stratégie de pression et d'isolement du régime de POUTINE.

Aucune décision ne doit être prise pouvant faire de la France un pays cobelligérant, afin d'éviter l'engrenage d'une guerre généralisée. La France doit privilégier un non-alignement pour un engagement diplomatique au service de la désescalade et d'un retour à la paix. Comme le disait Jean Jaurès : "L'affirmation de la paix est le plus grand des combats."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Brigitte KUSTER pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Le retour de la guerre en Europe est une tragédie. L'agression de l'Ukraine par la Russie pour des motifs fallacieux a bien sûr provoqué une très vive et très forte émotion au sein de la communauté internationale, mais aussi chez des millions d'Européens.

Nous assistons à une tentative de Vladimir POUTINE de réécrire l'Histoire récente de nos relations avec la Russie pour justifier ce qui n'est rien moins qu'une guerre d'agression avec ses insupportables crimes et ses trop nombreuses victimes. Comment ne pas être effrayés par le bombardement de maternités ou de théâtres abritant des civils ?

Cette guerre est vraisemblablement la plus grave crise qu'ait connue l'Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Je veux donc avant toute chose redire la solidarité de l'ensemble des élus du groupe Changer Paris avec le peuple ukrainien, qui se bat non seulement pour sa liberté et son indépendance mais plus largement pour sa survie.

Dans ce contexte, l'accueil de réfugiés ukrainiens, d'ailleurs essentiellement des femmes et des enfants, les hommes étant restés en Ukraine pour se battre et défendre leur pays, est une mesure bien évidemment humanitaire à laquelle nous ne saurions nous soustraire. Il est en effet illusoire de croire que les Polonais ou d'autres pays pourraient seuls accueillir l'ensemble des civils ayant fui la guerre ou qui le feront encore à mesure de l'avancée russe.

Des initiatives s'organisent à tous les niveaux, et bien sûr ici à Paris pour leur venir en aide et leur permettre de tenir face à une puissance militaire supérieure en nombre et en matériel.

Je veux ici saluer la mobilisation de la Mairie de Paris, mais également des mairies d'arrondissement et ce, quelle que soit leur couleur politique. Je salue également les associations investies et la mobilisation de beaucoup de

Parisiens de manière anonyme. Mais cette position humaine concerne bien sûr les réfugiés ukrainiens et il ne faudrait pas que cette occasion soit saisie par certains pour un accueil inconditionnel de migrants venus d'ailleurs.

Sur la réponse apportée dans ce contexte exceptionnel de guerre, l'unité affichée par les Etats membres de l'Union européenne est un signal fort qui a été envoyé au gouvernement russe pour lui rappeler que, lorsque l'essentiel est en jeu, à savoir la liberté, la souveraineté et l'indépendance des Etats, nous saurons toujours répondre avec fermeté.

Je regrette cependant que ces sanctions ne s'accompagnent pas davantage d'une vision pour ramener la paix en Europe. C'est la responsabilité des chefs d'Etat et de gouvernement et cela ne peut pas passer par une adhésion précipitée de l'Ukraine, de la Moldavie ou de la Géorgie à l'Union européenne. Une nouvelle approche institutionnelle est absolument nécessaire et si l'Union européenne devait encore s'élargir, ce serait prendre le risque de créer de nouvelles tensions à ses frontières avec la Russie, tout en aggravant les problèmes européens. La France doit s'y opposer. Ce serait entraîner notre pays qui, en matière de défense européenne et de dissuasion, joue évidemment un rôle particulier en Europe sur la voie dangereuse de l'escalade.

Le Sommet de Versailles n'a pas permis, de ce point de vue, d'apporter des réponses à la crise. Pire, il a donné parfois l'impression d'un événement tout entier tourné contre la Russie à la manière du Traité de Versailles de 1919.

Plus inquiétant, la France n'est pas parvenue à imposer sa stratégie, notamment sur la question énergétique. Qui plus est, malgré la volonté française d'élargir les sanctions remplaçant le gaz russe sous embargo, cette demande n'a pas abouti, l'Europe continuant d'être dépendante. Cette crise n'a pas non plus permis de prendre conscience de la réalité que certains dans cet hémicycle nient aussi : pour garantir notre approvisionnement énergétique sans dépendre des intermittences du renouvellement des producteurs de gaz, l'énergie nucléaire continue à être la réponse en grande partie.

Par ailleurs, malgré les propos volontaristes du Président de la République, la France ne semble pas réussir à entraîner ses partenaires dans les projets en vue d'une défense commune européenne. Je pourrais revenir sur les risques d'échecs croissants auxquels nous sommes soumis concernant les problèmes d'avions de combat européens du futur qui ont été décrits potentiellement comme les plus modernes et les plus efficaces du monde, ou d'autres sujets concernant l'armée et nous avons eu des exemples malheureusement flagrants d'échecs à ce sujet.

Cela acterait la fin de la collaboration européenne sur un projet vital pour l'autonomie de toute l'Union. Là encore, la voix de la France est affaiblie, nous ne sommes plus entendus par nos partenaires. Tout cela est la conséquence d'une diplomatie française trop solitaire depuis cinq ans et il y a donc urgence à avoir de nouveau une voix moins solitaire et davantage respectée dans le concert des nations. C'est le vœu que formulent les élus du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, l'invasion par la Russie de l'Ukraine le 24 février 2022 entrera dans l'Histoire. Nous ne pouvons pas savoir encore si cette date sera funeste, comme le fut le 28 juin 1914, jour de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg à Sarejevo ou le 1er septembre 1939, jour de l'invasion de la Pologne, ou encore le 29 septembre 1938, jour de l'annexion de la région des Sudètes par l'Allemagne nazie, mais nous pouvons espérer que cette date marquera aussi le début de la fin du règne de Vladimir POUTINE commencé le 9 août 1999 en devenant le président du gouvernement russe.

Comme beaucoup de collègues l'ont dit ici, pour la première fois depuis 1945 en Europe, un pays envahit un autre en violant sa souveraineté. De surcroît, ce pays est une puissance nucléaire, membre du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette guerre met en exergue deux sujets sur lesquels les écologistes alertent depuis très longtemps : l'impasse de la realpolitik et notre dépendance aux énergies fossiles, et par extension à l'importation des matières premières.

Le groupe Ecologiste a déposé un deuxième vœu relatif à cet enjeu majeur de souveraineté énergétique. Il nous faut établir des scénarios afin de mieux anticiper et nous préparer à toute éventualité en matière d'approvisionnement, y compris dans le cadre d'une rupture unilatérale d'approvisionnement en gaz et pétrole russes. Le Schéma directeur des énergies de la Ville, tant attendu depuis des années, est aujourd'hui plus que d'actualité : c'est une nécessité stratégique.

Avant d'aborder ce point avec cette agression de Vladimir POUTINE, la realpolitik vole en éclats. La politique étrangère, fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national et sur l'importance de la dissuasion nucléaire pour éviter tous les usages des forces militaires conventionnelles entre grandes puissances nucléaires, est devenue caduque. L'attaque sur trois fronts de l'armée russe avec des troupes remet en cause cette dissuasion.

A cela, nous rajoutons la révision en 2020 de la doctrine nucléaire russe qui parle de désescalade par la désescalade, c'est-à-dire de l'usage d'armes nucléaires à titre préventif pour pousser la désescalade militaire. Nous entrons alors dans un monde inconnu et dangereux.

Avoir fermé les yeux sur toutes les agressions russes depuis vingt-deux ans n'aura pas contribué à baisser le risque militaire. Bien au contraire, nous avons peut-être laissé croire à Vladimir POUTINE notre faiblesse. Heureusement que l'unité actuelle européenne vis-à-vis de l'Ukraine a depuis montré la force des sociétés démocratiques européennes.

Notre deuxième vœu rappelle qu'aujourd'hui il faut réduire notre dépendance au gaz naturel et au pétrole russes, mais aussi à toutes les énergies fossiles issues des régimes autoritaires : Arabie Saoudite, Qatar, Kazakhstan, Venezuela et tant d'autres. Notons cette corrélation entre économie basée sur la rente géologique et régime autoritaire que l'Équatorien Alberto ACOSTA avait décrit dans son livre "La malédiction de l'abondance".

Depuis le 24 février, début de la guerre, l'Europe a versé 13,351 milliards d'euros à la Russie et la France 1,450 milliard d'euros. Merci TotalEnergies ! Nous constatons depuis des mois que le prix de l'énergie augmente très fortement. Il est indéniable que cela pèse fortement sur le pouvoir d'achat des ménages parisiens. La guerre amplifie cette hausse. Même avec une TVA à 0 %, comme nous le disions en octobre dernier, le prix de l'énergie augmentera car il y aura une raréfaction de l'offre et une augmentation de la demande. Cette raréfaction pourrait être encore imposée demain par Vladimir POUTINE en coupant les approvisionnements.

C'est tout de même regrettable de n'avoir pas su anticiper une telle situation, alors que les Ecologistes alertent depuis des années sur le risque de hausse des prix de l'énergie liée à notre dépense énergétique, en particulier vis-à-vis de la Russie. La hausse du prix du gaz et du pétrole a débuté avant la guerre car elle est initialement due à la reprise économique. Le conflit en Ukraine nous oblige à nous questionner sérieusement sur l'enjeu prioritaire de l'énergie.

Ce conflit géopolitique et militaire met aussi en exergue la crise climatique. Nous devons aujourd'hui prendre la décision définitive de nous donner les moyens de sortir une bonne fois pour toutes des énergies fossiles. Paris doit montrer l'exemple et doit s'engager à arrêter d'importer du pétrole et du gaz russes.

Pour ce faire, les écologistes ne cessent de marteler un plan d'action simple que nous portons dans ce vœu. D'abord, la sobriété et l'efficacité énergétiques doivent être une de nos priorités. Nos marges de progrès sont importantes et elles auront une incidence significative sur l'empreinte climatique. Aujourd'hui, c'est une urgence géopolitique et climatique.

Nous appelons aussi à ce que la Ville de Paris mène une grande campagne de communication et de sensibilisation auprès des Parisiennes et des Parisiens, des entreprises, des associations pour que celles et ceux qui en ont la possibilité contribuent solidairement à la baisse de la consommation d'énergie. C'est une forme de solidarité que les Parisiennes et les Parisiens peuvent apporter au peuple ukrainien.

Ensuite, le groupe Ecologiste appelle la Ville de Paris à mettre en place, en lien avec la C.P.C.U. et GRDF, une stratégie pour sortir des énergies fossiles et donc réduire rapidement la part du gaz naturel dans le "mix" de notre réseau énergétique. Il faut une filière de biogaz pour répondre à la place du gaz naturel.

Enfin, les questions énergétiques étant fondamentalement systémiques, toute sortie des énergies fossiles et toute reprise de notre indépendance de production d'énergie doivent passer par le soutien aux énergies renouvelables. La Ville de Paris fait déjà beaucoup en ce sens mais il faut accélérer, produire davantage localement pour pouvoir assurer un approvisionnement pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à coût réduit. Mais l'urgence, si nous voulons faire inciter la Russie...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce que les écologistes réclament, c'est un embargo sur les importations du gaz et du pétrole russes. Aujourd'hui, on est passé à 17 milliards d'argent donné à la Russie depuis le 24 février 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la guerre écrase les peuples, toujours et encore. Elle écrase aujourd'hui le peuple ukrainien. Sous la mort, le chaos et l'exil, elle étouffe aussi les progressistes russes qui contestent le régime autoritaire et brutal de POUTINE.

Mais elle pèse aussi sur d'autres peuples dans le monde. Je pense notamment au risque de pénurie alimentaire dans les pays, notamment d'Afrique du Nord, qui dépendent très fortement du blé ukrainien et russe.

Mais la guerre se fait aussi et déjà ressentir en France et particulièrement sur les catégories populaires. Je pense notamment à la flambée des prix de l'énergie. Nous avons vu dans des stations parisiennes l'essence qui

dépassait 2,50 euros le litre. Certains s'en réjouissent, mais ce n'est pas notre cas car je pense à tous ces salariés qui doivent prendre leur voiture, ces soignants, ces ouvriers, ces enseignants, à tous ces premiers de corvée. Bientôt cela coûtera plus cher de travailler que de rester chez soi.

Nous refusons cette saignée et proposons la mise en place de la gratuité provisoire des transports publics financés par l'Etat. Et pour la financer, l'argent est là et bien là, il se trouve chez les profiteurs de guerre ou les profiteurs tout court. Il serait insupportable de voir les dividendes ruisseler sur les actionnaires d'Engie ou Total. Nous proposons un impôt de guerre exceptionnel là aussi sur ces géants des hydrocarbures à reverser, par exemple, pour l'accueil des réfugiés.

Mais le problème est plus structurel : le gaz, l'électricité, l'essence, tous les tarifs flambent. L'électricité en France est produite par l'électronucléaire et l'hydraulique. Le gaz en France dépend à moins de 17 % de la Russie. Alors pourquoi cela flambe en France ? Parce que l'énergie est devenue un marché dérégulé. Il nous semble urgent de revenir à l'inverse à une régulation des tarifs de l'énergie. Il existait des tarifs régulés et ils sont en voie d'extinction du fait des politiques libérales alors qu'il faut contrôler les tarifs de l'énergie. Et nous plaçons pour la création d'un pôle public de l'énergie qui permettrait la maîtrise publique sur ce bien commun.

Toutes ces propositions font l'objet d'un vœu rattaché à ce débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec gravité et douleur que nous assistons depuis plusieurs semaines au retour de la guerre et de ses fléaux en Europe. A quelques heures de Paris, un pays entier, un peuple entier sont la proie d'inraisonnables ambitions impériales et subissent les assauts féroces d'une armée ennemie venue de tous côtés. Ils risquent à tout moment de tomber, de tomber sous l'emprise d'un régime qui ne prend même plus la peine de revêtir les apparences de la démocratie.

Conquête, offensive lourde, occupation, population jetée sur les routes et dans les trains de l'exode, voilà des mots que nous ne pensions plus prononcer dans un siècle dans lequel d'aucuns voyaient la fin de l'Histoire. Voilà des images qui convoquent en nous la mémoire des heures les plus sombres connues par les peuples de notre continent.

Pourtant ces scènes, cette barbarie ont bien lieu aujourd'hui en Ukraine avec l'encerclement des villes et la terreur des habitants qui subissent les bombardements de leurs immeubles, des frappes aériennes sur leurs hôpitaux, les attaques contre les soignants, les écoles, les crèches, la destruction de leurs abris, comme la maternité et le théâtre de Marioupol. De tels actes, disons-le clairement, comme l'a fait Rémi FÉRAUD il y a quelques minutes, relèvent des crimes de guerre.

La résistance acharnée des forces ukrainiennes et des civils mobilisés et prêts à braver la mort pour défendre leur terre natale, pour protéger les leurs, pour sauvegarder leur indépendance et leur liberté suscite - je le dis avec émotion - en chacun d'entre nous et à travers le globe, je pense, une admiration sans bornes qui commande le respect et qui doit s'accompagner d'actes concrets et de notre pleine solidarité.

Dans cette guerre où l'Ukraine se tient seule, seule face à son puissant voisin russe, elle peut compter sur le soutien de la grande majorité des pays de la communauté internationale, bien sûr sur celui de l'Union européenne à laquelle elle a formellement demandé l'adhésion et sur celui des nombreux pays d'Occident, dont la France fait partie, qui envoient, vous le savez et vous en êtes une actrice forte, ressources, matériels et armements.

A l'action des Etats doit s'adjoindre celle des peuples. Oui, à nous Français, Européens, citoyens de venir en aide au peuple ukrainien qui encourt dans ces journées terribles d'immenses périls, dans ce pays bien sûr mais aussi là où il va trouver refuge, en Pologne, en Hongrie, en Roumanie ainsi qu'en France, et singulièrement, nous le voyons chaque jour, à Paris.

Notre Municipalité, sous votre impulsion, Madame la Maire, prend toute sa part dans le déploiement de cette aide. La Ville de Paris mobilise, coordonne tous les acteurs de la solidarité, tous ses partenaires locaux, y compris les gares de l'Est et du Nord qui, dans le 10e, restent les portes d'entrée de Paris. Elle apporte aux réfugiés venus d'Ukraine un hébergement d'urgence dans les gymnases Marie Paradis dans le 10e et de Bercy dans le 12e, une aide à l'installation, à l'intégration, une assistance matérielle ou encore un soutien psychologique. Elle fait appel à l'esprit de fraternité des Parisiennes et des Parisiens, toujours au rendez-vous, en organisant des collectes de produits de première nécessité.

Paris, toutes et tous l'ont rappelé, a accordé la Citoyenneté d'honneur à Kyiv en nous liant indéfectiblement. Elle a également débloqué une aide exceptionnelle de 1 million d'euros au profit des associations, des O.N.G., des acteurs de terrain.

Disons-le solennellement, en ces heures graves, nous ne demeurons pas dans la sidération inerte. Notre solidarité s'exprimera concrètement avec l'ensemble du peuple ukrainien et en même temps avec les citoyens russes et biélorusses qui, attachés à la démocratie et à la paix, manifestent vraiment très courageusement leur opposition au régime de M. POUTINE et de son vassal, M. LOUKACHENKO.

Madame la Maire, chers collègues, nous pensions révolu le temps des empires et nous voyons cependant resurgir les ombres des tsars, des tyrans. Ce sursaut de l'Histoire et les souffrances infligées à l'Ukraine ne doivent cependant pas occulter les aspirations des peuples qui, de Kyiv à Kharkiv, d'Odessa à Marioupol, mais aussi de Minsk à Moscou et dans bien d'autres pays de ce monde trop souvent tentés par le repli sur soi, réclament la paix, réclament la démocratie, réclament la liberté, l'égalité et la fraternité.

Ensemble, faisons en sorte d'être à la hauteur de ces idéaux qui sont ceux du pays des droits de l'Homme et de notre belle ville des lumières.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Agnès EVREN pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Dans une période où la liberté et la démocratie sont en jeu, nous devons être à la hauteur de l'Histoire et faire bloc bien évidemment.

Depuis quatre semaines, les forces russes progressent sur tous les fronts et tentent toujours d'encercler Kiev en proie aux bombardements. Mais depuis quatre semaines aussi, la résistance vaillante du peuple ukrainien impressionne le monde entier : Marioupol, ville martyre, a refusé la capitulation ; le maire de Kiev lui-même a dit, il y a deux semaines, qu'il se battrait jusqu'au bout pour défendre sa ville et son pays et qu'il allait sûrement y mourir.

Le 1er mars dernier, nous avons vécu un moment d'immense émotion lors de l'allocution du président ZELENSKY devant le Parlement européen, alors que nous nous apprêtions à voter une résolution de soutien à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine.

Notre priorité collective est d'obtenir un cessez-le-feu pour permettre la recherche de solutions diplomatiques. Nous devons bien évidemment éviter toute contagion et surtout stopper la catastrophe humanitaire qui se déroule avec ces milliers de victimes civiles et ces 10 millions d'Ukrainiens déplacés.

La réponse de l'Union européenne a été impressionnante par son ampleur. Je le dis en tant que député européen, l'Union européenne a su être au rendez-vous de ses propres responsabilités en s'affirmant avec force et avec unité. Elle joue, hélas, son destin. C'est la première fois qu'un peu plus de 90 % des députés européens ont voté une résolution tel un seul homme. C'est aussi la première fois que des fonds européens sont utilisés pour acheter et livrer des armes défensives à un pays attaqué : 450 millions d'euros ont ainsi été débloqués auxquels devraient s'ajouter 500 millions d'euros cette semaine.

Réduction de l'accès à la Russie à des technologies cruciales, gel des avoirs de Vladimir POUTINE et de son Ministre des Affaires étrangères, saisie de biens d'oligarques, exclusion de sept banques russes du système financier SWIFT, fermeture de l'espace aérien européen à la Russie, interdiction de diffusion des médias de propagande russe, l'Europe a frappé très fort. Côté OTAN, la présence avancée a également été renforcée dans les Pays Baltes et en Roumanie.

Il est aussi de notre devoir, mes chers collègues, d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, aux femmes et aux enfants. Nous devons assurer aux réfugiés ukrainiens un accueil digne et équitablement réparti entre les pays européens, afin de ne pas faire peser un trop lourd tribut, et cela a été dit, sur la Pologne, la Roumanie et la Hongrie.

A l'échelon local, les dynamiques de solidarité se sont très rapidement enclenchées et à Paris, nous nous sommes immédiatement mobilisés avec vous, Madame la Maire, avec tous les maires d'arrondissement, et évidemment avec Philippe GOUJON dans le 15e arrondissement qui a initié énormément d'initiatives de solidarité et il y reviendra.

Ce conflit ne sera pas sans conséquences pour notre pays. Les tensions sur les approvisionnements et sur les prix se font d'ores et déjà sentir. Aux défis de la paix pour l'Ukraine et de la sécurité des pays membres de l'Union européenne répondent les défis de l'indépendance énergétique européenne sous perfusion gazière russe, mais aussi de notre souveraineté alimentaire et agricole.

Mes chers collègues, l'Ukraine est une démocratie qui voulait s'arrimer à nos valeurs. Ce conflit n'est pas seulement un conflit de territoire, c'est un conflit politique et moral, plus que jamais portant, haut et très au-delà de nos divergences, nos principes qui ont fondé notre République et nos démocraties européennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame EVREN.

Thomas CHEVANDIER pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, chers collègues, le 24 février dernier, la Russie envahissait l'Ukraine dans le but d'annexer une partie de son territoire, de démettre le gouvernement légitime et démocratiquement élu et de le remplacer par un régime à la solde du pouvoir russe. Après l'échec d'une première tentative de guerre éclair, ayant sous-estimé la détermination et la résistance du peuple ukrainien, l'armée de POUTINE a détruit sous un tapis de bombes de nombreuses villes : Kharkiv, Marioupol, Kiev et bien d'autres.

Face au feu et face à la destruction, ce sont plus de 10 millions d'Ukrainiens qui ont fui leur foyer, ce sont plus de 3 millions d'entre eux qui ont fui leur pays et pris la route de l'exil. Au 14 mars, 13.500 exilés étaient arrivés en France, soit pour s'y installer, mais essentiellement pour transiter en direction d'une autre destination, bien souvent dans la péninsule ibérique. Naturellement, conséquence directe de la mobilisation générale décrétée par le Président ZELENSKY, ce sont essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Dès le début de l'offensive, la Ville de Paris a su se tenir aux côtés du peuple ukrainien. Vous vous êtes rendue, Madame la Maire et cela a déjà été rappelé, à Varsovie, aux côtés de certains de vos homologues, pour témoigner de la solidarité des Parisiennes et des Parisiens et participer à l'organisation de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le 3 mars, l'espace Accueil Ukraine ouvrait, géré par "France Terre d'Asile" et accompagné par les services de la Ville. Le 9 mars, pour faire face à l'afflux de réfugiés, la Ville de Paris mettait à disposition deux gymnases dédiés au repos temporaire, en proximité des gares dans les 10e et 12e arrondissements, qui peuvent accueillir chacun jusqu'à 200 personnes en journée. La nuit, le gymnase Marie Paradis du 10e arrondissement peut, quant à lui, héberger jusqu'à 80 personnes.

Quant à l'hébergement, il est en premier lieu organisé par l'Etat, par la D.R.I.H.L., mais il le fait en lien étroit et nécessaire avec les collectivités et donc la Ville de Paris. Au total, ce sont plus de 1.000 places qui sont ainsi mises à disposition pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés grâce à nos services.

Enfin et c'est l'objet notamment de la discussion de ce jour, en plus de tout cet accompagnement logistique et humain, la Ville a décidé d'apporter une contribution financière sous forme de subventions de projets attribuées aux associations, qui se situent là aussi en première ligne et qui pourront, grâce à notre soutien, encore davantage déployer leurs services et leur accompagnement.

Pour conclure, Madame la Maire, chers collègues, la gestion de cette crise ou à tout le moins de ses prémices témoigne, après celle de 2015-2016, de la constance avec laquelle notre Municipalité sait faire face aux crises humanitaires, avec efficacité, avec courage mais surtout avec humanité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Thomas CHEVANDIER.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, de sombres nuages obscurcissent le ciel européen. La guerre fait de nouveau rage en Europe. Avec l'agression injustifiée du dictateur russe, resurgissent d'un passé que l'on espérait disparu à jamais, des atrocités qui ont fait le malheur de notre continent, avec son cortège de massacres de civils, de millions d'exilés et, fait nouveau et terrifiant, la menace nucléaire que nul encore n'avait osé brandir aussi explicitement.

Vladimir POUTINE a déclaré la guerre non seulement à l'Ukraine mais au monde libre, faisant ainsi revivre l'empire du mal, et notre avenir se décide dans les ruines de Marioupol et de Kharkiv, dans les rues de Kyiv et de Kherson. Souvenons-nous que les Européens du siècle dernier ont été incapables d'endiguer la catastrophe de la Deuxième Guerre mondiale. Le moment est venu de montrer que nous ne sommes pas condamnés à la faiblesse mais prêts à payer le prix de la liberté.

Une solidarité humaine exceptionnelle s'est emparée de toute l'Europe en faveur d'un peuple courage qui refuse de se soumettre et cherche à s'émanciper d'une tutelle de plusieurs siècles, dont Voltaire disait déjà que les Moscovites le gouvernaient en esclave.

Unis avec les Ukrainiens, comme nous en avons témoigné, tous partis républicains confondus de la République à la Bastille, avec pour ce qui nous concerne Rachida DATI, Francis SZPNER, Catherine DUMAS, Agnès EVREN et bien d'autres, nous nous honorons que Kyiv soit faite Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris.

Avec une délégation de la Métropole, nous étions allés soutenir dès 2018 son maire, Vitali KLITSCHKO, qui nous avait tant impressionnés par son extrême détermination jusqu'à défendre aujourd'hui sa ville les armes à la main. Dans un pays ami que des bouchers égorgent, il fait partie de ces hommes et de ces femmes qui luttent héroïquement et tombent pour la liberté.

Nous avons dans notre vieille Europe peut-être fini par oublier sa valeur. Les Ukrainiens nous la rappellent et forcent notre admiration par leur héroïsme, au premier rang desquels bien sûr Volodymyr ZELENSKY, Président d'une nation martyrisée, dont le seul crime est de vouloir vivre libre.

Ne nous contentons donc pas de n'être que les témoins impuissants de cette guerre abjecte. A mesure que le conflit s'intensifie, les besoins sur place s'accroissent et la crise humanitaire se profile. Partout un élan sans pareil de solidarité mobilise les peuples. Notre pays, notre ville, Madame la Maire, fidèles à leur tradition d'accueil ont su répondre à cet appel de détresse. Je l'ai constaté moi-même d'ailleurs au Parc des Expositions qui héberge des contingents successifs de 500 réfugiés, démunis de tout et encore apeurés. La CASPE 15 y accompagne d'ailleurs les enfants.

La mairie du 15e s'est, parmi bien d'autres, impliquée pour collecter et acheminer une aide humanitaire en Ukraine, à Oujhorod et Mayaki, au moyen déjà de quatre camions représentant 100 tonnes de denrées alimentaires, de matériel médical, de médicaments, de produits d'hygiène, et mobilisant plus de 400 bénévoles. Avec la protection civile et Air France, nous allons même affréter un avion jusqu'en Moldavie puis Odessa.

Cette aide humanitaire, à laquelle se sont ajoutés près de 150.000 euros de dons, transite par deux associations du 15e, "Safe" et "Fondemos", qui œuvrent sur place avec le "Comité d'aide médicale Ukraine", dont la plateforme logistique répartit les dons principalement à Kyiv, Kharkiv et Kherson.

D'autres mairies se sont jointes à nous, notamment celles des 7e et 17e arrondissements, dont je voulais saluer son maire Geoffroy BOULARD qui contribue beaucoup, ainsi que l'Éparchie Saint-Volodymyr le Grand, dont la chorale et d'autres artistes lyriques se sont produits hier soir devant près de 500 personnes lors d'une soirée caritative en mairie du 15e.

De nombreuses entreprises du 15e, comme Orange, Nestlé, Ubisoft, Safran se sont également mobilisées en envoyant des cartes SIM gratuites pour les communications intra-Ukraine, des produits alimentaires lyophilisés, du lait maternel, etc.

Oui, l'Ukraine n'est pas seule. Nous nous tenons à ses côtés, et plus que jamais l'unité et la solidarité doivent prévaloir face à la guerre et à son cortège d'atrocités, de misères, de douleurs. C'est dans les épreuves partagées que se manifestent le mieux le sentiment d'une commune appartenance et des vertus que l'on pouvait croire en voie d'extinction. Et c'est dans ces moments tragiques de l'Histoire que la défense de la liberté retrouve sa valeur première.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 15e.

Emmanuel COBLENCE pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme de nombreuses interventions l'ont déjà très bien montré, la Ville de Paris a su ces dernières semaines répondre une fois encore à une crise inédite, en assumant sa tradition de ville refuge et en déployant rapidement tout un réseau de dispositifs, avec l'Etat, les acteurs institutionnels et les associations, pour accueillir les Ukrainiens fuyant la guerre et leur apporter des solutions d'urgence.

Nous le savons, ces réfugiés ukrainiens arrivant dans notre ville sont dans leur grande majorité des femmes et des enfants. La prise en charge de ces enfants, de ces familles est donc apparue rapidement comme une priorité.

Les élus de la 6e Commission ont pu longuement échanger à ce sujet avec vos adjoints, Madame la Maire, particulièrement mobilisés. Je souhaiterais donc insister dans mon intervention sur les principales mesures prises en matière de protection et de scolarisation des enfants ukrainiens et d'accompagnement des étudiants.

En ce qui concerne la protection de l'enfance et en lien avec la justice, nous prenons en charge et nous accompagnons tous les enfants qui arrivent seuls ou sans leurs parents sur le territoire français. Les services de protection de l'enfance sont mobilisés en permanence auprès de "France Terre d'Asile" pour les cas où des enfants et des jeunes se présentent à l'accueil unique. La Ville travaille également, en lien avec l'ambassade ukrainienne, à l'accueil d'enfants orphelins quittant actuellement le territoire ukrainien.

La Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile, C.A.F.D.A., est également une priorité. Située rue du faubourg Saint-Denis dans le 10e arrondissement, la C.A.F.D.A. accueille les familles souhaitant déposer une demande d'asile à Paris. Elle propose une domiciliation, un accompagnement administratif, juridique, social. Elle s'appuie sur un pôle médical où des bénévoles et professionnels offrent des consultations.

La Ville est aussi très fortement mobilisée pour l'accueil en crèche et la scolarisation des enfants ukrainiens dans nos écoles et collèges. Les personnes, qui ont des contacts en France et qui peuvent être accompagnées par une personne parlant le français, sont inscrites directement auprès de la mairie d'arrondissement de résidence où la famille est hébergée.

Par ailleurs, cela a été dit, trois salles ont été mises à disposition par la Ville dans une école du 18^e arrondissement, à proximité de la plateforme d'accueil de "France Terre d'Asile", pour permettre la garde d'enfants pendant que les parents effectuent leurs démarches. Ces salles seront bientôt transformées en centres de loisirs et en haltes-garderies pour les plus petits. Une mobilisation de la crèche voisine est aussi en cours pour proposer 15 berceaux à disposition des parents.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants ukrainiens à Paris, les derniers chiffres établissaient 59 enfants inscrits dans le premier degré et 89 dans le second degré. Après passage des tests au C.A.S.N.A.V., à Paris 700 places sont disponibles dans les U.P.E.2.A., ces unités pédagogiques pour élèves allophones dans les écoles, collèges et lycées de Paris.

La Ville de Paris n'oublie pas non plus bien évidemment les étudiants ukrainiens. En parallèle des soutiens psychologiques des réseaux étudiants, trois associations spécialisées dans le soutien psychologique des exilés permettent d'accueillir les étudiants souvent fragilisés par les violences et les traumatismes subis dans leur pays d'origine ou sur leur parcours.

Notre soutien prend aussi d'autres formes, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dans votre intervention. Dès le jeudi 3 mars, une première réunion d'accueil a rassemblé 76 étudiants ukrainiens parisiens dans l'auditorium de l'Hôtel de Ville, suivie le 10 mars d'une seconde session à Q.J. Ces temps d'échanges et d'écoute permettent de présenter les dispositifs pouvant les aider sur l'aide alimentaire, l'aide juridique et sur les aides financières. La Maison des initiatives étudiantes et Q.J. sont pour cela fortement mobilisés, et les besoins de logement sont orientés vers le C.R.O.U.S. et la Cité internationale universitaire de Paris.

Chers collègues, grâce à cette mobilisation exceptionnelle de nos services, de nos agents, Paris est ainsi pleinement au rendez-vous de l'accueil de ces enfants, de ces familles, de ces jeunes Ukrainiens qui fuient la guerre et les bombes. Notre ville est grande quand elle est solidaire, elle est grande parce qu'elle est solidaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE.

Aurélien VÉRON, dernier orateur, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, qui pensait en 2021 que nous verrions un jour l'invasion d'un pays libre sur le continent européen ? La fin de l'Histoire a vu le retour de l'extrémisme religieux, mais aussi du nationalisme, des empires. La paix n'est plus un acquis dans nos vies d'Occidentaux repus. Le seul aspect positif de cette guerre sera, je l'espère, le renforcement de l'unité européenne.

Dans ce conflit, nous ne devons pas nous tromper d'ennemi. Vladimir POUTINE a choisi seul d'envahir l'Ukraine contre l'avis d'une partie de son gouvernement. Lui et lui seul ainsi que son régime portent l'entière responsabilité de cette invasion mal préparée. Avec des bombardements sur des maternités et des logements civils, il a la responsabilité de crimes de guerre. POUTINE s'est cru tsar reconstituant l'empire de ses ancêtres, il s'est révélé tyran d'une sanglante médiocrité, indigne de la grande Russie promise.

Mais c'est le régime de POUTINE qui est notre ennemi, pas la Russie. Nous devons nous élever contre les formes d'hostilité manifestées à l'égard des Russes : abandon de l'apprentissage du russe, annulation de conférences sur des auteurs russes, établissements débaptisés, élimination des pianistes russes des concours, annulation de spectacles. Je mets de côté les proches de POUTINE.

Le 14 mars, la journaliste Marina OVSIANIKOVA a brandi une pancarte dénonçant la guerre pendant le journal télévisé le plus regardé du pays. Elle a refusé la protection de la France, alors qu'elle risque la même peine de prison qu'Alexeï NAVALNY, cet opposant rentré volontairement en Russie où treize années de colonie pénitentiaire l'attendaient.

Les Russes ne meurent pas sous les bombes comme les Ukrainiens, mais journalistes et opposants politiques sont régulièrement assassinés. Les dizaines de milliers de manifestants arrêtés ces dernières semaines en Russie - je parle de citoyens russes - risquent des années de prison. La Russie, c'est aussi ce courage et cette noblesse. Ne trahissons pas nos valeurs, ne renions pas la proximité historique de nos cultures respectives, ne coupons pas ce lien invisible entre la Russie et la France qui a survécu à l'Union soviétique et qui surmontera cette crise poutinienne.

Je veux conclure par ces mots de Tolstoï : "La guerre est le produit du despotisme. Ceux qui font la guerre ne devraient la mener que contre les despotes."

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup à tous les intervenants dans ce débat important sur la situation en Ukraine.

Evidemment, nos mots sont peu de chose au regard de ceux qui affrontent les bombes, peu de choses au regard de ceux qui combattent. Mais l'Ambassadeur l'a dit, le Président ZELENSKY l'a dit également : tout soutien diplomatique, opérationnel est essentiel à l'avenir de l'Ukraine.

Je ne vais pas revenir en détail sur toutes les mesures que, Madame la Maire, vous avez souhaité engager dès le début du conflit et la mobilisation de votre Exécutif.

Pour y répondre, mes remerciements très particuliers à Ian BROSSAT, Léa FILOCHE, Dominique VERSINI, Anne SOUYRIS, Marie-Christine LEMARDELEY et tant d'autres qui ont œuvré et qui œuvrent chaque jour, chaque semaine, à actualiser les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par la Ville de Paris pour aider, autant qu'elle le peut, humblement, à soulager la situation des réfugiés ukrainiens.

Merci aux maires d'arrondissement qui ont été très mobilisés et qui le seront encore, nous devons le craindre, dans les mois qui viennent.

Merci aux présidents de groupe.

A quelques exceptions près, c'est avec une unanimité courageuse et salutaire que nos bancs se sont exprimés ce matin.

Puis enfin, merci évidemment aux Parisiennes et aux Parisiens de leur témoignage de solidarité, de leurs actes de solidarité qui se sont manifestés ces dernières semaines.

Un vœu de l'Exécutif a été déposé pour répondre aux huit vœux déposés par l'ensemble des groupes, pour lesquels nous proposerons un retrait au profit du vœu de l'Exécutif. Je ne vais pas y revenir en détail. Votre intervention, Madame la Maire, en introduction en donnait les grandes lignes, évidemment en accompagnement des deux projets de délibération qui sont à l'ordre du jour de ce débat organisé et pour lesquels, je l'espère, nous aurons un vote unanime.

En 1863, alors que la Russie envahissait l'Ukraine, le philosophe russe Alexandre Herzen se tournait déjà vers Paris et écrivait à Victor Hugo : "Grand frère, au secours, dites le mot de la civilisation." La réponse de Victor Hugo a une actualité particulièrement tragique, encore plus si, en le paraphrasant, nous remplaçons "Pologne" par "Ukraine", et "Polonais" par "Ukrainiens" : "Soldats russes, redevenez des hommes. Cette gloire vous est offerte en ce moment, saisissez-la. Pendant qu'il est encore temps, écoutez. Si, vous qui avez l'épée à la main, vous mettez au service du despotisme, monstre lourd et faible qui vous écrase tous, Russes aussi bien qu'Ukrainiens, votre force aveugle est dupe. Si, au lieu de vous retourner et de faire face au boucher des nations, vous accablez lâchement, sous la supériorité des armes et du nombre, ces héroïques populations désespérées réclamant le premier des droits, le droit à la patrie, vous consommez l'assassinat de l'Ukraine. Si vous faites cela, sachez-le, hommes de l'armée russe, vous soulèverez l'exécration du monde civilisé. Les crimes de la force sont et restent des crimes. L'horreur publique est une pénalité. Ce que vous avez devant vous en Ukraine, ce n'est pas l'ennemi, c'est l'exemple."

Que ces quelques mots ce matin puissent arriver aux oreilles de nos amis ukrainiens, en espérant que la paix soit au bout du chemin. Merci à tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Permettez-moi à nouveau de remercier l'ensemble des orateurs et oratrices pour la qualité de leurs interventions, de remercier les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, mais aussi tous les adjoints très mobilisés sur cet accueil et l'accompagnement de cette guerre qui frappe l'Ukraine sur le territoire et le continent européen.

Je veux remercier bien sûr aussi l'administration parisienne qui est là, comme toujours, au rendez-vous, debout dans cet accueil qui nous rend extrêmement fiers, parce que c'est notre tradition et que dans cette crise très particulière, chacun se sent concerné et acteur de la solution.

Je vais à présent mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 30 relatif à la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Kiev attribuée par la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des présents de cette Assemblée. (2022, DGRI 30).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 102 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 102 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 29 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DGRI 29).

En réponse aux vœux n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 6, l'Exécutif a déposé le vœu n° 6 bis.

Je pense que le vœu n° 1 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Le vœu n° 2 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Le vœu n° 3 du groupe Changer Paris est retiré.

Le vœu n° 4 du groupe "Indépendants et Progressistes" doit être retiré de la même façon.

Le vœu n° 5 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est retiré aussi.

Le vœu n° 6 de Mme SIMONNET, qui n'est plus là pour nous dire s'il est retiré ou pas, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 6 de Mme SIMONNET est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 35).

Sur les vœux n°s 7 et 8, l'Exécutif a déposé un vœu n° 8 bis.

Le vœu n° 7 du groupe Ecologiste de Paris est, je pense, retiré.

Le vœu n° 8 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 36).

Mes chers collègues, je vous remercie. Aujourd'hui la ville de Kiev est Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Merci infiniment.

Nous allons bien sûr poursuivre notre Conseil.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 8, 9 et 10 février 2022 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux de la séance exceptionnelle du 17 janvier 2022 et de la séance des 8, 9 et 10 février 2022 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 6e Commission et je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCÉ, président de la 6e Commission. Je vous remercie.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref dans ce compte rendu car une grande partie de notre 6e Commission était consacrée aux échanges autour de la guerre en Ukraine et de la prise en charge des réfugiés ukrainiens arrivant à Paris, de ces familles, de ces enfants à accueillir en crèche ou à scolariser, des étudiants à accompagner. Nous avons déjà évoqué longuement ces dispositifs et je tiens une nouvelle fois à saluer et remercier tous vos adjoints, ainsi que les agents et services de la Ville pour leur mobilisation exceptionnelle.

En ce qui concerne les principaux projets de délibération qui sont présentés à ce Conseil, Hélène BIDARD a insisté sur les projets de délibération qui portent sur les délégations de service public pour les centres Paris Anim'.

Marie-Christine LEMARDELEY a présenté un projet de délibération relatif à la mémoire des attentats de 2015 et un autre projet de délibération qui porte sur un projet d'agriculture urbaine pour le campus Jourdan de l'E.N.S.

Céline HERVIEU a présenté les principales subventions aux structures de la petite enfance. Enfin, Patrick BLOCHE a insisté sur la convention avec le FEDER dans le cadre des projets de cours "Oasis", ainsi que sur le projet de délibération DFPE 49 qui porte sur le dispositif "L'Art pour Grandir" désormais étendu à la petite enfance.

Voilà, j'ai été bref. Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COBLENCÉ.

2022 DJS 51 - Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e). - Délégation de service public pour la gestion de ces équipements. - Approbation du principe de passation.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen des projets de délibération, à commencer par le projet DJS 51 qui concerne les centres d'animation Paris Anim' Arras et Censier dans le 5e arrondissement. Il s'agit de la délégation de service public pour la gestion de ces équipements et l'approbation du principe de passation.

La parole est à Mme la maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT, que je vois presque prête.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voterai évidemment le principe de cette délégation de service public puisque vous avez tenu compte de l'avis de la mairie d'arrondissement. Je rappelle que les centres font partie de l'inventaire des équipements qui sont gérés par nos mairies.

Les centres Censier et Arras font partie des 50 centres d'animation et, depuis 2018, ils sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public qui lie la Ville et l'association "Actisce". L'échéance arrivera au 31 août 2023. Il convenait de choisir le mode de gestion à partir de cette date qui s'appliquerait à nos deux centres d'animation. Je félicite la Ville de Paris d'avoir anticipé. Ce n'est pas toujours le cas, mais là on a anticipé et loin devant.

En accord avec la Ville, ce mode de gestion va permettre à la fois de la souplesse tout en imposant des obligations de service public et permettez-moi de les rappeler très rapidement. Ces centres travaillent six jours par semaine, dont le mercredi et le samedi. Il y a des activités en soirée. Ils travaillent également pendant les vacances scolaires. Il y a une programmation l'été. Le délégataire est dans l'obligation de gérer les travaux d'entretien et de maintenance à la Ville. L'obligation en contrepartie est de payer une redevance, une participation forfaitaire annuelle pour compenser les obligations de service public et surtout assurer les grosses opérations.

Je voudrais appeler votre attention sur deux points.

Le budget du centre Arras est d'un peu plus de 823.000 euros et la participation de la Ville est de 55 %. Dans le budget Censier de 1.101.719 euros, la participation de la Ville dans le budget global est de 54 %.

Le centre Arras a un besoin urgent de travaux de modernisation. Cet équipement a trente ans. Les installations techniques, en particulier les ascenseurs, le chauffage et l'isolation thermique, n'ont pas été mises aux normes depuis trente ans. Il y a également des problèmes de signalétique, que je renvoie à la Ville depuis de très longs mois, sans que cela n'avance. Il faudrait donc un effort et un engagement faits par la Ville sur ce point.

Concernant le centre Censier, il mène beaucoup d'opérations hors les murs avec une cinquantaine d'événements par an : le Forum santé jeunes, des festivals de breakdance avec un encore récemment il y a une quinzaine de jours, des Olympiades, des sorties, des stages de vacances, une participation à la Semaine de la sécurité routière, des Journées de la laïcité, etc. Ce centre demande depuis plusieurs années à bénéficier d'un poste d'animateur jeunesse à temps plein au lieu d'un mi-temps aujourd'hui qui est notoirement insuffisant, ainsi que l'embauche à temps plein d'un administratif pour renforcer la gestion de tous ces événements.

Je voulais donc appeler l'attention de la Ville sur ces demandes qui sont ô combien légitimes. Ces centres n'ont pas seulement un rôle d'information auprès de la jeunesse, un rôle de programmation d'animations pluridisciplinaires tout à fait irremplaçables, ils sont aussi et surtout impliqués dans la vie de quartier et ils participent à la mixité sociale de nos quartiers en faisant venir tous les publics.

Je souhaiterais donc qu'un regard particulier soit porté sur les projets de rénovation que ces centres demandent, ainsi que les besoins humains concernant le centre Censier.

Je voterai évidemment ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, je voulais profiter du renouvellement du mode de gestion de plusieurs centres Paris Anim' lors de ce Conseil pour partager avec vous une réflexion que les élus "Génération.s" ont depuis plusieurs années, que ce soit dans les différents arrondissements où nous avons eu la chance d'approfondir notre connaissance de ces magnifiques équipements de proximité ou que ce soit à l'échelle parisienne. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer à ce sujet en Commission des services publics et je voulais vous dire, Madame la Maire du 5e, que mon intervention ne concerne bien sûr pas spécifiquement les centres Paris Anim' du 5e arrondissement.

Pour revenir peut-être sur les 50 centres Paris Anim' et leur histoire, en parallèle du développement des centres sociaux, ils offrent aux Parisiennes et aux Parisiens, enfants comme adultes, une pratique artistique et sportive amateur sous la forme le plus souvent d'ateliers hebdomadaires, dont le tarif dépend de la situation sociale de l'utilisateur et de l'usagère. La convivialité de quartier s'y développe autour d'événements festifs, de conférences, d'une participation à la vie de quartier et à la vie citoyenne.

Quand la Sous-direction de la Jeunesse est créée en 2001, qui est le fruit de notre volonté de mener une politique jeunesse ambitieuse, ils ont fait du coup partie du réseau d'accueil informel d'accompagnement de projets pour les adolescents, les adolescentes, les jeunes adultes, aux côtés des espaces jeunes, des associations, des centres sociaux. Ils sont essentiels, notamment dans les quartiers populaires pour soutenir le service public municipal de la jeunesse.

Ce sont donc des lieux hybrides, puisque toutes les générations s'y côtoient, puisqu'on peut les fréquenter ponctuellement ou toutes les semaines, puisqu'une variété d'usages s'y développe. Ce sont des lieux aussi où s'est réinventée et se réinvente l'éducation populaire à Paris. Ce sont de magnifiques équipements publics de proximité dans notre ville, où nous manquons cruellement d'espace du fait de la spéculation foncière, pour des activités non lucratives mais qui génèrent un lien social essentiel, notamment dans le fait d'habiter ensemble.

Comme équipement de proximité, le ou la maire d'arrondissement ainsi que le conseil d'arrondissement sont consultés sur le mode de gestion et c'est bien normal dans ce mandat de la territorialisation. Il ne s'agit donc pas ici de juger du choix d'un arrondissement en particulier, mais de vous expliquer pourquoi nous allons nous abstenir sur le mode de gestion de la D.S.P.

Pendant la crise sanitaire, les centres Paris Anim' ont fermé pendant le confinement, puis ont rouvert leurs portes partiellement en fonction de la nature des activités, des jauges, des possibilités données par les différentes réglementations. Les différentes activités n'ont pas pu avoir lieu, notamment les activités régulières, ce qui a généré des attentes légitimes de remboursement et des difficultés financières pour les associations qui gèrent les centres Paris Anim' en D.S.P. Notre Conseil s'en est d'ailleurs saisi par l'interpellation de vœux émanant de différents groupes et de différents arrondissements.

Le modèle économique sous-tendu par la D.S.P. fait reposer le risque sur l'association gestionnaire. Le risque est flagrant en période de crise mais il existe aussi quand chaque association établit sa programmation : quels ateliers maintenir s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits ? Comment développer une activité nouvelle en lui laissant le temps de trouver son public ?

De plus, les centres Paris Anim' sont fréquentés majoritairement par des Parisiennes et des Parisiens qui résident dans sa proximité. Nous savons que les situations sociales ne sont pas les mêmes : des centres Paris Anim' situés en quartier populaire auront donc une fréquentation de Parisiennes et Parisiens aux revenus modestes et qui contribueront donc selon la tarification sociale ; un centre Paris Anim' dans un quartier plus aisé générera plus de recettes.

En outre, le cahier des charges, qui est établi au nom du choix du gestionnaire, induit la logique de passer commande et non de partir de la réalité de chaque territoire. Il ne laisse pas la place aux expérimentations qui font la vitalité de l'éducation populaire. Il ne laisse que trop peu de place à la contribution de celles et ceux qui les fréquentent, aux démarches de participation citoyenne qui pourraient venir soutenir leur élaboration. Quant au choix du gestionnaire, il repose sur une notation où le prix est un critère dominant. Cela veut dire qu'un projet évalué plus favorablement peut se voir éliminé au profit d'un projet moins cher.

Vous l'avez compris, dans notre Ville où nous cherchons à développer les solidarités, les liens de proximité et l'innovation sociale, la D.S.P. nous semble obsolète, trop associée à la logique de mise en concurrence du XXe siècle pour être opérante dans l'avenir.

Nous souhaitons donc contribuer à la réflexion sur de nouveaux modes de gestion des centres Paris Anim'. Nous proposons qu'un groupe de travail impulse ces travaux. Il pourrait être constitué des maires et élus d'arrondissement intéressés, des membres de la 6e Commission volontaires, des services, des gestionnaires, des membres du Conseil de la Jeunesse et des Générations futures.

En attendant la réponse de l'Exécutif, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, je souhaite dire que je me retrouve totalement dans l'intervention de Mme Nathalie MAQUOI.

Reprenons l'historique. Lorsqu'en 2001 nous recréons une administration jeunesse, qui était quasiment inexistante à Paris, un choix délibéré a été fait de dire : pour ces structures jeunesse que nous voulons développer, nous estimons qu'il faut faire confiance aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pour pouvoir les animer. C'était un choix qui pouvait se discuter, d'autres municipalités ont développé une administration jeunesse et ont formé des acteurs jeunesse fonctionnaires de la Ville pour développer une politique jeunesse sur le territoire.

Mais prenons le raisonnement de la Ville qui était de dire : il faut développer des structures où interviennent des femmes et des hommes qui ont cette culture d'éducation populaire. Or, le problème est que la logique même de délégation de service public rentre en contradiction avec l'esprit de l'éducation populaire. Pourquoi ? Parce que cela veut dire que c'est nous, le politique, la collectivité qui passons commande et qui déléguons une compétence avec des obligations qui mettent la structure d'éducation populaire en rôle d'exécution d'une politique publique. Or, l'esprit même de l'éducation populaire et du mouvement d'éducation populaire et de la jeunesse doit être de partir du projet des habitants, du projet des jeunes, d'impliquer les jeunes aux politiques que l'on mène, en respectant la liberté de projets, la liberté aussi d'expérimentation, de construction d'un maillage social, d'expression démocratique sur un quartier.

Résultat : on se retrouve avec des centres d'animation qui font, certes, des choses très "chouette", et ce n'est pas du tout en critique sur ce qui est réalisé dans les centres d'animation, mais le mode de gestion fait que nous y développons des activités culturelles, sportives et de loisirs, où les jeunes s'inscrivent à l'année et c'est principalement sur ces activités que les modes de financement reposent. Et comme l'a rappelé la maire du 5e, concernant les postes d'animateur jeunesse, on se retrouve par exemple dans le 5e, vous l'avez dit, avec un poste à mi-temps pour développer une activité qui ne relève pas simplement de l'inscription à des activités à l'année.

Or, il est important sur un territoire que des acteurs jeunesse puissent créer des espaces de liberté qui permettent à des jeunes, qui ne se retrouvent pas forcément dans une inscription d'activité à l'année, de pouvoir être entendus, écoutés et accompagnés pour réaliser des projets divers et variés, et qui contribuent par ailleurs à l'animation d'un quartier, à ce qui fait sa richesse démocratique et culturelle.

Mme MAQUOI faisait très justement un parallèle avec les centres sociaux. Pour les centres sociaux, il ne nous viendrait pas à l'idée de conditionner les financements à une délégation de service public. On estime que les centres sociaux doivent procéder d'un projet co-élaboré avec les habitants et pour les habitants. La culture des centres d'animation devrait être la même.

Par exemple, à Paris dans le 20e, une MJC, qui n'a pas le statut de délégation de service public et qui pour autant mène un travail remarquable à la fois d'activités et d'animation sur le quartier, assume sa liberté de pouvoir coproduire avec les habitants, de pouvoir coproduire avec les jeunes et de pouvoir aussi faire évoluer la programmation de ses activités, de ses événements, de ses projets, de ses réflexions et de ses expérimentations.

Donc oui, il faut penser à un autre mode de gestion que celui de la délégation de service public. On ne peut pas répondre au mouvement d'éducation populaire lorsqu'il fait ses interpellations, notamment en ce moment de cette campagne présidentielle où il demande que les politiques publiques cessent d'instrumentaliser le mouvement d'éducation populaire pour en faire des exécutants des politiques publiques. Cessons de le condamner à ces appels à projets, privilégions les financements par convention triennale qui permettent de respecter le droit à l'expérimentation dans l'éducation populaire, le droit au temps long de l'élaboration des projets, et finalement ne pas réfléchir à la remise en cause de nos modes de gestion.

C'est la raison pour laquelle je m'associe pleinement à la proposition qui est faite d'un groupe de travail pour réfléchir à ces autres modes de gestion et je m'abstiendrai sur le projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Mesdames, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chères collègues, je vous remercie pour vos interventions sur ce projet de délibération. Je rappelle néanmoins l'objet qui est d'approuver le principe de passation d'une délégation de service public pour la gestion des deux centres Paris Anim' du 5e arrondissement, à savoir, comme l'a rappelé Mme BERTHOUT, le C.P.A. Arras et le C.P.A. Censier.

Vous le savez, les centres Paris Anim' sont des équipements jeunesse inscrits à l'inventaire des équipements de proximité de chaque arrondissement. C'est donc à ce titre que les arrondissements se prononcent sur le mode de gestion contractuel des C.P.A. de leur territoire.

Pour ce qui concerne les centres Arras et Censier du 5e, le contrat de délégation de service public en vigueur, avec l'association "Actisce" depuis le 1er septembre 2018, arrive à échéance le 31 août 2023. Afin que ces deux centres puissent continuer d'accueillir et de proposer des activités aux usagères et usagers de l'arrondissement, et en particulier aux jeunes, il convenait donc d'initier une nouvelle procédure de renouvellement contractuel. En vertu de ses compétences, le conseil du 5e arrondissement s'est prononcé, par une délibération du 29 novembre 2021, en faveur de la délégation de service public comme mode de gestion pour cinq ans à compter du 1er septembre 2023.

Madame BERTHOUT, vous avez exprimé ici des demandes que nous allons examiner avec Paul SIMONDON. J'ai bien entendu vos demandes et nous reviendrons aussi vers l'association "Actisce" en ce qui concerne les personnels.

J'ajoute qu'à la suite du choix du conseil d'arrondissement, comme le veut la procédure du Code général des collectivités territoriales, c'est la Commission consultative des services publics locaux qui est saisie pour rendre un avis sur l'opportunité de la délégation de service public comme mode de gestion pour les centres Paris Anim' Arras et Censier. Elle a émis un avis favorable lors de la séance de janvier 2022 sur la base du rapport d'activité budgétaire des deux centres annexés au présent projet de délibération.

Je veux juste rappeler ce cadre juridique et administratif pour bien comprendre l'objet du présent projet de délibération, qui n'a d'autre finalité que de permettre que la Ville de Paris puisse engager formellement la procédure de renouvellement du contrat public pour la gestion des centres Arras et Censier à compter de la rentrée 2023 sur la base du choix du conseil d'arrondissement et de l'avis favorable de la C.C.S.P.L.

Pour les questions que vous avez posées, Madame MAQUOI, je vous propose que nous ayons un rendez-vous avec Paul SIMONDON aussi pour étudier les possibilités qui s'offrent à nous, possibilités auxquelles j'ai pensé évidemment en arrivant dans ce mandat mais qui sont assez complexes.

J'en profite pour souligner que le projet de délibération ne préjuge pas le contenu du cahier des charges. Celui-ci s'établit à l'intention des futurs candidats gestionnaires. Là aussi, on pourrait discuter sur la manière dont on peut les établir, mais en la matière je me réjouis que nous puissions adapter des cahiers des charges et les faire évoluer lors de chaque procédure de renouvellement. La réforme de 2016, par exemple, avait permis de développer davantage d'espaces d'accueil informel et d'accompagnement de projets pour les jeunes au sein des centres Paris Anim', tout comme elle nous a permis de mettre l'accent dans les cahiers des charges sur l'importance d'inscrire les équipements et les activités qui sont déployés au sein d'un réseau de partenaires et d'acteurs associatifs locaux, afin de permettre davantage de créations de liens sociaux et d'éducation populaire.

Dans le même esprit, à l'occasion des renouvellements de contrats, on va faire évaluer les cahiers des charges pour permettre une plus grande ouverture des équipements lors des vacances, notamment d'été. Vous savez qu'un vœu du groupe Communiste avait été adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris d'avril 2020 et on en comprend bien l'enjeu puisque je rappelle que 13 % des jeunes Parisiens et Parisiennes ne sont jamais partis en vacances. Il y a donc un enjeu à ce que ces lieux de vie et d'activité constituent un service public essentiel pendant l'été pour ces jeunes.

Encore dans cet esprit de réflexion, avec Q.J., nous allons faire évoluer le cahier des charges - QJ est d'ailleurs ouvert en régie et j'en profite pour le rappeler - avec une réflexion avec les mairies d'arrondissement pour favoriser les liens et les synergies entre les centres Paris Anim' et Q.J., ou encore pour renforcer l'offre d'éducation populaire à destination des jeunes.

Je constate d'ailleurs avec plaisir, et j'en finirai par là, dans le rapport d'activité des C.P.A. du 5e arrondissement l'effort d'ores et déjà déployé par l'association à cet égard - Mme BERTHOUT l'a rappelé - avec l'organisation de projections débats tous les trimestres pour les jeunes. Dans un arrondissement comme celui du 5e qui concentre une grande population de jeunes, d'étudiantes et d'étudiants, il me semble essentiel de poursuivre dans cette voie et d'amplifier ce type d'initiative.

Mais pour ce faire, encore faut-il assurer la continuité du service public tout de suite pour le 1er septembre 2023 et c'est donc l'objet du projet de délibération que je vous invite à voter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 51).

2022 DJS 79 - Subventions (255.000 euros), 1 avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et 3 conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DJS 79 : subventions de 255.000 euros et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs, ainsi que trois conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

La parole est tout d'abord à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, plus de 17,4 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté et la période de crise sanitaire - on le sait, on en a beaucoup parlé ici - a exacerbé des besoins déjà criants en termes d'accompagnement : 21 % des 18-25 ans sont au chômage, 18 % des jeunes sont en contrat précaire.

De trop nombreux jeunes sont désemparés quand il s'agit de chercher un logement ou tout simplement de se soigner. Beaucoup de structures et associations jeunesse nous alertent à ce sujet. Face à l'augmentation de la précarité, notamment dans l'emploi, les difficultés qu'elles et ils rencontrent au quotidien les emmènent bien souvent à faire des économies sur des dépenses de nourriture ou de santé.

Il est d'autres besoins aussi qui sont complètement négligés généralement par manque de moyens. Je pense spécialement à l'accès aux loisirs, mais aussi aux vacances et au sport, qui peuvent paraître certes comme secondaires mais qui sont en réalité extrêmement importants pour la santé physique et mentale. Les confinements successifs l'ont prouvé : la sédentarité et l'isolement ont de lourdes conséquences chez les jeunes.

Je profite donc de ce projet de délibération pour saluer les structures qui agissent au quotidien pour accompagner les jeunes dans leur accès aux droits, dans leur émancipation. Aujourd'hui, 33 % des jeunes ignorent s'ils sont en situation ou non de recours à des aides, à des droits auxquels ils pourraient pourtant prétendre. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : un manque d'informations, la complexité d'accès, le manque de ressources en temps comme en matériel informatique, mais aussi des barrières sociales, des stigmatisations dont ils souffrent aujourd'hui, la barrière de la langue parfois, le manque de confiance aussi quand on est plus jeune.

Nous savons que la jeunesse est une période d'autonomisation dans laquelle l'insertion sociale est un enjeu primordial, d'où l'importance justement d'accompagner les jeunes dans leurs démarches, de les informer, de les orienter, de les mettre en relation avec des professionnels compétents.

La lutte contre le non-recours s'inscrit aussi dans une logique de justice sociale. Je tiens à le souligner parce que ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui méconnaissent le plus leurs droits ou même le chemin tout simplement pour y accéder. Les politiques publiques doivent aller dans le sens de l'aide plutôt que dans le sens du contrôle, être pensées avec des logiques de solidarité plutôt qu'avec des logiques de coûts et le tout sans sous-entendus méprisants à l'égard des personnes qui sont dans le besoin.

A Paris, il existe une véritable synergie entre les actrices et les acteurs qui agissent en faveur des jeunes, quelle que soit leur situation familiale, sociale ou professionnelle. Ils sont d'ailleurs présents dans les lieux généralement identifiés par les familles et les jeunes, ce qui facilite beaucoup la prise de contact.

Elles et ils font un travail vraiment remarquable pour les accompagner dans leur quotidien en abordant différentes thématiques et en proposant toutes sortes d'activités. Je pense plus particulièrement aux ateliers de sensibilisation sur la précarité menstruelle, aux ateliers d'assistance numérique de plus en plus importants, aux projections cinématographiques dans les centres Paris Anim' ou à des tournois sportifs qui peuvent être organisés.

Bref, ce sont autant d'activités qui favorisent les échanges et permettent de créer du lien social. On retrouve d'ailleurs beaucoup de propositions intergénérationnelles, puisqu'on parle de lien social, telles que des propositions de cohabitation qui peuvent être une réponse à l'isolement des jeunes mais aussi des seniors.

Notre groupe, vous l'aurez bien compris, votera bien entendu ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, très chère Barbara GOMES, pour votre intervention sur ce projet de délibération très important puisqu'il vise à attribuer 255.000 euros de subventions à neuf associations travaillant pour l'accès des jeunes Parisiennes et Parisiens à leurs droits.

Vous le savez et vous l'avez d'ailleurs bien souligné, c'est un sujet de préoccupation publique majeur dans un contexte de crise qui a renforcé la précarité des jeunes. Vous avez rappelé à juste titre le nombre important d'entre elles et d'entre eux qui vivent sous le seuil de pauvreté, qui ont donc plus que jamais besoin du service public, des aides, des structures, des dispositifs déployés à leur attention pour pouvoir vivre aussi dignement que possible.

En 2021, un quart des jeunes estiment qu'ils n'ont pas bénéficié des aides ou des dispositifs auxquels ils pouvaient prétendre d'après le dernier baromètre de D.E.J.P.V.A. C'est un tiers qui déclare ne pas savoir si ils ou elles sont en situation de non-recours. C'est notamment le cas des jeunes en recherche d'emploi : 41 % ignorent si la totalité de leurs droits sont ouverts et c'est malheureusement un chiffre en progression.

Il y a bien entendu plusieurs facteurs qui influent sur cette situation de non-recours : la méconnaissance des aides et des droits en tant que telle bien sûr, mais également la complexité des démarches à accomplir pour y avoir recours ou encore la pluralité des interlocuteurs et interlocutrices selon les droits à activer.

C'est pour pouvoir surmonter ces difficultés que la Ville de Paris déploie et finance 24 Points d'information jeunesse répartis sur l'ensemble du territoire parisien, au sein des centres Paris Anim' ou des Espaces Paris Jeunes. Ce sont bien sûr des lieux essentiels, où les jeunes peuvent prendre connaissance des aides spécifiques ou de droit commun et se faire aider dans leurs démarches afin de les solliciter.

C'est aussi l'une des raisons d'être de Q.J. et du partenariat que nous avons avec la C.A.F. sur cet équipement pour regrouper les interlocutrices et interlocuteurs. Lors des concertations précédant son ouverture, les jeunes avaient d'ailleurs fermement exprimé le besoin d'y retrouver des informations sur l'accès au logement, par exemple, à la santé ou encore à la contraception, avec la présence de professionnels, de juristes, d'avocats, de psychologues, d'infirmières et infirmiers à même de les écouter et de les aider dans leurs démarches et de les réorienter vers les structures spécifiques, le cas échéant.

Ce besoin se vérifie d'ailleurs dans la pratique. Depuis l'ouverture de Q.J., un premier chiffre de bilan pour le Conseil : 868 entretiens individuels ont été menés au Point d'accès au droit qui y est implanté, soit près de 150 entretiens par mois répartis sur deux demi-journées malheureusement seulement par semaine. Que ce soit en matière de droit de travail, de droit pénal, de droit des sociétés, de droit des étrangers, les jeunes apprécient d'avoir un accès gratuit, anonyme avec ou sans rendez-vous avec ces juristes, avocats et avocates du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris, que nous proposons d'ailleurs de soutenir à travers ce projet de délibération.

De même, les permanences hebdomadaires à Q.J. du "Comité local pour le logement autonome des jeunes à Paris" ne désemplissent pas. C'est aussi à ce titre que nous vous proposons de les soutenir, notamment dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs que nous avons avec l'association jusqu'en 2023.

L'accès au logement est une telle préoccupation des jeunes que nous vous proposons également de subventionner les actions des associations "Le ParisSolidaire" et "Ensemble2Génération" qui œuvrent auprès des jeunes sur la cohabitation intergénérationnelle par exemple. C'est aussi l'association "Les Hauts de Belleville", dont le périmètre d'action dépasse bien sûr celui du logement, qui gère notamment un foyer de jeunes travailleurs très important dans le 20e arrondissement.

Je me réjouis également de vous proposer le soutien à des projets associatifs plus ponctuels et localisés, mais non moins essentiels, comme celui de l'association "Règles Élémentaires" pour initier des espaces d'échanges avec les jeunes sur les sujets de précarité menstruelle pour briser certains tabous. C'est encore ceux de l'association

"Florimont" pour accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans une meilleure maîtrise des outils numériques, à même de les aider ensuite dans leurs diverses démarches en ligne pour l'accès au droit.

Voilà, chers collègues, en quelques mots et dans un contexte qui a été rappelé, l'objet de ces subventions importantes que je vous invite également à voter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 79).

2022 DASCO 9 - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines" du FEDER.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 9 : avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines" du FEDER.

La parole est tout d'abord à Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est exemplaire dans le sens où il montre bien les capacités d'innovation, d'adaptation, ainsi que la créativité de la Ville de Paris. Nous avons également avec ce projet de délibération tous les ingrédients d'une politique publique triplement intelligente.

Intelligent d'abord car il permet d'avancer sur la végétalisation de la ville en cœur de quartier et dans tous les quartiers. Avec la végétalisation des cours d'écoles et des collèges - je rappelle que c'est plus 26 cours concernées cet été - ce sont tous les quartiers que nous verdissons et ce sont autant de mètres carrés gagnés dans notre combat pour la réduction de la pollution de notre ville.

Intelligent ensuite car il recrée du lien entre les enfants et la nature, et participe à l'apaisement des relations entre eux pendant les temps de récréation. On le sait, un enfant accroupi qui observe un trou dans la terre ou l'avancée d'une chenille, c'est un enfant en moins qui est isolé ou qui se chamaille avec un copain.

Intelligent enfin car, dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics, la Ville a su mobiliser à travers le projet "Oasis" des moyens du Fonds européen de développement régional dans le cadre de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines".

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter avec enthousiasme ce projet de délibération qui nous sollicite afin d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant de la convention Ville de Paris partenaire du projet "Oasis" pour permettre la poursuite du projet.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, Madame la Maire, la candidature de Paris à l'appel à projets "Action Innovatrices Urbaines" du Fonds européen de développement régional a permis le lancement des cours Oasis en 2018. Depuis, dans le 20e arrondissement, nous avons établi neuf cours Oasis dans les écoles et nous en préparons quatre de plus cet été.

Comme vous le savez, d'ici la fin du siècle, Météo France prévoit une hausse moyenne des températures annuelles de 1 à 4 °C, plutôt 4 °C malheureusement. Dans des ensembles scolaires souvent très artificialisés avec peu d'ombre, c'est un changement très important que nos enfants subiront directement. Alors oui, le développement des cours Oasis permet d'abord le rafraîchissement des ensembles scolaires et l'adaptation de nos bâtiments publics d'enseignement au changement climatique et ceci est essentiel.

L'école Maryse Hilsz du quartier "politique de la ville" fait figure d'exemple. Financée en partie grâce à ce programme et très appréciée des parents et des enfants, elle permet de casser l'îlot de chaleur naturelle, qui se développe sur les espaces bitumés, aussi large que celui qui existait auparavant. A Maryse Hilsz, c'est le travail commun entre l'équipe éducative, les familles et les jeunes qui a permis le développement de ce beau projet. J'insiste, ici comme ailleurs, l'adhésion de tous est un préalable nécessaire pour la réussite d'une opération innovante.

Nos écoles, souvent placées au cœur des quartiers, permettent aussi de rafraîchir les immeubles voisins. En effet, lorsque nous substituons la terre au bitume, nous créons des endroits plus agréables à vivre, plus respectueux de l'environnement et avec un impact direct sur cet environnement.

Mais au-delà, les cours Oasis nous permettent aussi de transformer les pratiques et de développer de nouveaux usages. Par exemple, ce dispositif nous permet de travailler la question essentielle du partage mixte de l'espace, en évitant les activités trop genrées dans les cours de récréation à l'ancienne. Là encore, il suffit de regarder comment les enfants s'approprient ces espaces, de regarder les sourires, de constater la baisse des tensions dans la cour et dans les classes pour affirmer que la démarche est un succès. Respect des autres, notamment égalité filles et garçons, respect de l'environnement et vivre-ensemble, les cours Oasis sont aussi un bon outil pour insuffler quelques principes républicains.

Certains avaient objecté que dans les cours "Oasis" les enfants vont se salir plus vite et que cela complique l'entretien des cours. A ceux-là, je répondrai qu'il faut bien sûr accompagner ces changements de pratiques mais que le bien-être des enfants doit nous guider.

Pour conclure donc, je vous propose, chers collègues, de voter ce projet de délibération. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Alix BOUGERET pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame le Maire.

A mon tour, quelques mots sur ces cours "Oasis" au nom de mon groupe - propos auxquels je veux associer ma collègue Emmanuelle DAUVERGNE qui n'a pas pu être là ce matin -, ces cours que l'on voit fleurir, si j'ose dire, dans nos arrondissements depuis quelques années et sur lesquelles nous avons encore quelques réserves : des réserves sur leur réalisation qui franchement laisse parfois encore à désirer et des réserves sur leurs conditions d'ouverture le week-end.

Sur la réalisation, au regard des coûts engagés, une cour "Oasis", c'est à peu près le double, de mémoire, d'une cour dite classique. On est en droit d'attendre mieux sur le choix des matériaux, mieux que des copeaux de bois au sol ou des structures qui se dégradent à la vitesse V. Certaines de ces cours "Oasis" n'ont pas été conçues dès le départ pour être réellement pérennes. Pas toutes, je vous l'accorde, certaines cours ont été bien réalisées et sont effectivement un succès, mais d'autres vieillissent mal déjà et au regard des coûts engagés, c'est particulièrement regrettable. Il faut donc vraiment faire un retour d'expérience sur le choix des matériaux qui ont été utilisés dans certaines écoles.

Ce sont pourtant de beaux projets qui permettent effectivement aux enfants de bénéficier de cours plus aérées, plus vertes, plus vivables dans notre ville qui souffre évidemment d'une densification urbaine incessante. Nous avons accompagné certaines d'entre elles, notamment dans le 17^e arrondissement. Nous avons aussi accompagné les "Samedis en Famille" qui, si j'ose dire, sont une émanation de ces cours "Oasis". J'en profite d'ailleurs pour solliciter leur extension dans certains équipements de petite enfance du 17^e arrondissement.

Pour en revenir aux cours "Oasis", je souhaite évidemment aborder aussi la question de la sécurité. Nos écoles ne sont pas n'importe quel établissement, ils accueillent nos enfants et ce sont des lieux privilégiés, protégés qui doivent répondre à certaines normes, notamment dans un contexte Vigipirate. Nous devons en ce sens rester particulièrement vigilants.

Nous avons donc encore beaucoup d'interrogations sur la généralisation de ce dispositif ou encore trop d'interrogations sur l'entretien, la sécurité, les coûts humains, le recours à la sous-traitance et sur les coûts à venir une fois que les fonds FEDER auront été utilisés.

Dans ce contexte et à ce stade, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est effectivement l'opportunité d'évoquer les cours "Oasis" et également la Ville du quart d'heure à travers l'ouverture - ce ne sont pas que des cours "Oasis" - d'un certain nombre de cours d'école le samedi.

Alors, vous le savez bien, le FEDER a souhaité nous aider, aider la Ville de Paris dans la réalisation de dix cours d'école dans leur transformation en cours "Oasis", et le projet de délibération en tant que tel proroge de six mois la convention de partenariat entre la Ville et le FEDER.

De ce fait, à ce jour, la Ville de Paris dispose de 75 cours "Oasis" et 26 nouvelles cours seront réalisées cet été. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer l'investissement de la DASCO et notamment de la mission Cours "Oasis" FEDER au sein de la DASCO. Je salue tout particulièrement sa cheffe de projet, Raphaëlle THIOLLIER.

A Paris, il y a 73 hectares de cours d'écoles ou de collèges et 760 établissements scolaires publics. Donc, comme dirait l'autre, il y a incontestablement du potentiel.

Ces cours "Oasis" nous sont enviées au-delà des frontières de Paris, puisque nous recevons régulièrement des représentants de collectivités d'Ile-de-France, de France métropolitaine, d'outre-mer également et même de l'étranger. D'ailleurs, demain après-midi, le Réseau français des villes éducatrices - R.F.V.E. - viendra visiter des cours "Oasis" parisiennes.

Comme je l'évoquais à l'instant, parallèlement des cours d'écoles sont ouvertes depuis déjà plus d'un an : 48 cours l'été et 15 cours l'hiver ; ce ne sont pas toutes des cours "Oasis", mais force est de constater que cette ouverture le samedi de 10 heures à 19 heures est un vrai succès.

Les préventions, qui avaient pu être exprimées à l'époque par le groupe Changer Paris, ne sont plus de mise aujourd'hui, puisque nous avons plus d'un an, si j'ose dire, d'usage et d'expérience. De ce fait, aussi bien en ce qui concerne le nettoyage que le gardiennage, nous n'avons connu à ce jour aucun problème et la fréquentation est forte évidemment quand les journées et les saisons rendent cette fréquentation des cours le samedi plus agréable.

De ce fait, je regrette que le groupe Changer Paris s'abstienne, mais je me dis qu'un jour ou l'autre il votera les projets de délibération concernant les cours "Oasis".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 9).

2022 DASCO 13 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "Yes We Camp". - Académie du Climat.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASCO 13. Il s'agit de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "Yes We Camp" à l'Académie du Climat.

La parole est tout d'abord à Mme Élisabeth STIBBE pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lorsque le projet de convention avec l'association "Yes We Camp" nous a été soumis en juillet 2021 pour la mise à disposition gracieuse de locaux au sein de l'Académie du Climat, le groupe Changer Paris avait voté contre.

Pourquoi ? Bien évidemment pas parce que nous voulions contrer le lancement de l'Académie du Climat, initiative intéressante soutenue par des scientifiques de renom et lieu dédié à la thématique du changement climatique, sujet ô combien fondamental pour les jeunes Franciliens, public ciblé par cette structure et très sensible, attentif à l'écologie.

Même si nous sommes, toutes générations confondues, concernés par les travaux du G.I.E.C., le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et par le changement climatique à l'échelle mondiale, modélisé selon différents scénarios sur lesquels il est encore temps d'agir, les jeunes seront eux directement impliqués dans les conséquences du changement climatique : phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, augmentation des températures moyennes, canicules, manque d'eau, perte de la biodiversité, fonte de la banquise, dégel du pergélisol qui auront des retombées écologiques, économiques, sociales et géopolitiques. Le terme de réfugié climatique est malheureusement entré dans le vocabulaire courant.

Croyez bien que ce n'est pas au concept même de tiers-lieu sympathique et joyeux contribuant à ouvrir l'Académie du Climat aux jeunes, puisqu'elle est faite pour eux, que nous nous opposons. Ce n'est certes pas en leur proposant un cours magistral de trois heures qu'on les sensibilisera, qu'on les fidélisera et qu'ils deviendront vecteurs d'un nouveau projet pour une société avertie sur les risques et les actions à entreprendre. Parce que les jeunes veulent agir, les lenteurs, pour ne pas dire l'inertie des gouvernements, les exaspèrent et les poussent à prendre les choses en main.

Nous nous sommes opposés parce que le projet de buvette collaborative était beaucoup trop flou à l'époque, non seulement en termes d'activité envisagée - gestion partagée d'un tiers-lieu - que de budget.

Ce n'est pas le sujet de ce projet de délibération, mais je vous rappelle qu'une subvention de 100.000 euros a été accordée par la Ville de Paris, tandis qu'apparaissent dans le budget prévisionnel 65.803 euros de fonds propres,

dont on peut se demander d'où ils viennent et à quoi ils servent en plus d'équilibrer les recettes et les charges sur le papier, alors qu'ils représentent 40 % des recettes prévisionnelles. Nous en reparlerons lorsque nous débattons de la prochaine subvention avec sous les yeux le bilan financier de l'association.

Le sujet du présent projet de délibération est la proposition d'un avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'association "Yes We Camp" pour une prolongation de la durée de mise à disposition gracieuse du domaine public au sein des locaux de l'Académie du Climat, initialement signée pour neuf mois, de façon à l'étendre jusqu'à la fin de l'année 2022.

Nous comprenons bien sûr que le démarrage de ce lieu pour le moins festif ait été perturbé par les restrictions sanitaires, mais cautionner cette prolongation de sept mois redeviendrait une fois de plus à signer un chèque en blanc pour une association trouvée dans le carnet d'adresses de l'Exécutif, dont le budget à ce stade ne tient pas la route et dont nous attendons le rapport d'activité. En effet, nous ne sommes pas certains que les animations proposées soient à la hauteur des ambitions affichées au lancement du projet.

Je conclurai en tant que scientifique sur l'importance d'offrir aux jeunes générations inquiètes, voire angoissées par l'avenir, l'opportunité de s'informer et d'agir, tout en rappelant, mes chers collègues, que l'écologie n'est plus comme à l'époque hippie l'apanage des partisans de la décroissance, mais une préoccupation de l'ensemble des citoyens et des décideurs. En tant qu'élus, nous en faisons partie, et je vous engage à lire les résumés pour les décideurs publiés par le G.I.E.C.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame STIBBE.

La parole est à M. Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais resituer le contexte. L'Académie du Climat est ouverte depuis l'automne. J'ai eu le bonheur moi-même d'y aller plusieurs fois, de suivre des ateliers et des débats. Quelle chance d'écouter un conte traditionnel africain, allongé sur des poufs, à l'abri des élégants volumes de l'ancienne mairie du 4e aux murs décorés de photos d'artistes engagés aux cadres de bois de récupération ! Evidemment tout est en récupération.

Ailleurs, des parents s'acharnent à tresser des paniers en osier ou à construire avec leurs enfants des petits bateaux en bois de récupération. On apprend aussi à y planter des pousses d'épinards dans des pots de yaourt recyclés. L'ambition est forte. Mieux qu'une académie, c'est le parcours des Castors juniors !

En sortant de ces cours d'apprentissage de la vraie vie, les familles se sont armées pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, c'est clair. L'architecte Antoine-Nicolas Bailly doit être fier de cette transformation, cette belle bâtisse, l'ancienne mairie du 4e de plus de 150 ans, en Z.A.D. Dans sa cour majestueuse, des jeunes profitent du soleil, allongés sur des poufs bricolés - oui, le pouf fait partie de l'identité du lieu, vous avez compris ! Au milieu d'une "déco" de palettes recyclées en pots de fleurs, la bière coule à flots dans une ambiance lunch bar avec deux DJ aux platines, les clubs n'ont qu'à bien se tenir !

Au cœur de cette Académie du Climat, il y a donc "Yes We Camp", cette association de rebelles passionnés par la coproduction, l'appropriation, l'autogestion et la subvention. Ils ont trouvé l'arme la plus efficace pour défendre leurs idées : le bar ! L'accueil est martial : "Moins de Zemmour, plus de topinambours !" On sent que la guerre contre les ennemis de la planète est déclarée, ils ne lâcheront rien ! Le verre de vin en biodynamie est à 4 euros et la bouteille est à 20 euros. Bref, cette buvette destinée aux 9-25 ans marche bien. Je ne doute pas qu'ils aient la licence IV d'ailleurs. Dans une odeur de graillon pour faire "popu", les parents boivent leur vin "bio" sur des bancs vintage pendant que leurs enfants se mettent de la colle partout en tentant de couvrir des ballons gonflables pas très "écologiques" de vieux papiers journaux avant de repeindre le tout. Il y a de l'espoir pour la planète !

Faisons les comptes ! Les 3,2 millions d'euros engloutis dans ce projet de sauvetage de la planète ne suffisent apparemment pas car il faut ajouter les salaires de nombreux animateurs, dont personne ne connaît l'ampleur. Puis il y a "Yes We Camp", un projet dans le projet. L'association se présente ainsi : "Dans des contextes de friches, de vacances ou d'urbanisme transitoire - l'architecte sera content d'entendre cela - l'association se propose de transformer ces espaces en zone de tentatives possibles et d'inventions facilitées."

"Yes We Camp" récolte donc 100.000 à 120.000 euros annuels de subventions pour remplir sa mission d'éveil des consciences et de l'alcoolémie. En plus d'une mise à disposition gratuite des lieux par la mairie, nous proposons aujourd'hui de rallonger leur occupation gracieuse de plusieurs espaces du site jusqu'à seize mois pour l'asseoir dans la durée.

Avant de faire un chèque supplémentaire avec l'argent des Parisiens, ce projet à tiroirs, malgré son ambition écologique manifeste, le groupe Changer Paris aimerait avoir un bilan détaillé d'activité de "Yes We Camp". Pas trois lignes dans un tableau Excel mais un vrai bilan : combien de clients par jour ? Quelles recettes des ventes des plats, des boissons ? Quelle masse salariale ? A défaut de disposer de plus amples informations, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VÉRON.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, vous donnez envie de voter pour !

Ecoutez, franchement votre intervention transpire un double mépris. Elle transpire à la fois le mépris pour tout mouvement de jeunesse qui est engagé en faveur du climat, et de contestation du système capitaliste et de ses logiques productivistes qui nous amènent contre un mur ! Et elle transpire ce mépris de classe quand je vous entends parler des "odeurs de graillon popu" ! Mon Dieu !

J'imagine bien à quel point vous attendez avec impatience dans le projet de délibération - que j'ai par ailleurs contesté mais qui a été voté en novembre 2021 et qui, hélas, permet à l'Académie du Climat de louer ces salles à des événements lucratifs - de pouvoir voir des événements sponsorisés par "Total" ou par je ne sais quelle grosse entreprise qui viendra faire du "greenwashing", parce qu'à l'époque vous avez été silencieux.

Voilà, cela vous choque une pancarte qui vous dit : "Moins de Zemmour, plus de topinambours !" L'humour vous pose problème, moi il me ravit.

Et vous voyez, ce qui m'inquiète, c'est plutôt de savoir justement, depuis ce projet de délibération de novembre, quels sont, Mesdames et Messieurs, les événements lucratifs ou organisés par des entreprises dont l'action est anti-écologique...

Non. Plus de Mélenchon et plus de potimarron ! Voilà, cela vous fera du bien, mais ne vous inquiétez pas, cela vient, cela vient...

J'aimerais au contraire savoir quelles sont les entreprises qui ont cherché à louer pour des événements lucratifs, car mon inquiétude est que ce lieu-là ne serve pas de "greenwashing" à des entreprises totalement anti-écologiques.

Par contre, oui, il faut bien sûr être exigeants. L'Académie du Climat n'a de sens que si c'est un lieu qui permet de contester le système pour le remettre en cause parce que nous allons contre un mur. Je vous invite à relire le dernier rapport du G.I.E.C, il est extrêmement inquiétant et donc il faut très vite, de suite, changer complètement notre mode de développement, sortir de la logique productiviste. Oui, il faut passer à 100 % d'énergies renouvelables et laisser le pétrole sous le sol. Oui, il faut impérativement sortir de la société d'hyper consommation et enfin concevoir que plus de liens est bien mieux que plus de biens.

Donc je souhaite, moi, que l'on puisse être très informé de l'impact de ces entreprises privées qui viennent à l'Académie du Climat et qu'au contraire, oui, l'Académie du Climat puisse accueillir toutes les structures d'éducation populaire qui essayent de faire réfléchir, d'éveiller les consciences pour changer nos modes de vie, de développement, afin de prendre en compte l'urgence climatique.

Mais je souhaite que ce lieu soit aussi un lieu de débats démocratiques et vous avez refusé que les formations politiques puissent y animer des débats. Je regrette que le débat politique soit toujours exclu des structures de la Ville de Paris. Je rappelle - j'aurais pu le dire dans les interventions tout à l'heure sur les centres d'animation - qu'à ma connaissance, il y a toujours un règlement dans les centres d'animation qui exclut que les formations politiques puissent y louer des salles. J'aurais bien aimé que toutes les formations politiques défilent à l'Académie du Climat pour présenter leur politique de réponse vis-à-vis de l'urgence climatique, à l'aune de cette élection présidentielle décisive, puisque nous sommes en train de clore un quinquennat entier condamné pour inaction climatique.

Donc je souhaiterais que ce lieu puisse être un véritable lieu de débats, de confrontations et de valorisation des expérimentations radicales et concrètes alternatives. Je suis très choquée que, dans ce débat, on en soit à vos propos à se demander combien de clients par jour viennent à la buvette. Je souhaite bien évidemment que ce lieu soit bien autre chose qu'une buvette.

Eh oui, je regrette néanmoins de ne pas avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir prendre la mesure, pour voir si ce lieu arrive à véritablement développer de nombreux débats avec suffisamment d'acteurs, s'il est possible aussi d'y interroger et d'y mettre en critique les politiques de la Ville de Paris, qui sont pour une partie d'entre elles ô combien contraires aux enjeux climatiques quand on se met à vouloir bétonner sur les talus d'un périphérique ou dans le moindre îlot, au mépris des engagements que l'on prétend avoir pour le futur P.L.U.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, bon, l'écologie n'a pas été assez présente dans le débat public ces derniers mois, mais quand j'entends ce que l'on vient d'entendre, je me dis : n'en jetez plus ! Pauvre Académie du Climat, elle n'a vraiment pas mérité cela. J'aurais préféré vous parler des parcours pédagogiques variés, de ce carrefour d'acteurs et

d'actrices du développement durable, de la programmation scientifique. Mais non, on va parler, mon cher Aurélien VÉRON, de la buvette, on va parler du bistrot ! Cela aura au moins le mérite de renvoyer votre intervention au niveau qu'elle mérite !

Donc, vous avez un souci ou une incompréhension - je ne suis pas certaine - sur la méthode budgétaire, un problème - de manière générale, je pense - avec la vie associative et avec l'écologie, et une obsession bien personnelle sur la décoration ! Alors, vraiment, ce n'est pas grave, on ne vous demande pas de passer toutes vos journées à l'Académie du Climat, mais si vous souhaitiez avoir un sens de ce qui s'y fait, pour savoir si cela répond ou pas à vos ambitions sur le débat concernant la crise climatique, il faudrait peut-être y aller, vous rendre compte par vous-même et discuter, notamment avec les acteurs et les actrices associatifs sur place.

"Yes We Camp" est une association extrêmement reconnue dans son domaine. Je vous invite encore une fois à lire son site Internet. Et vivement la prochaine subvention que l'on pourra leur accorder, cela permettra en plus, à nos collègues de droite, de lire les documents que vous êtes impatients et impatientes de lire.

Néanmoins, cela n'empêche pas le groupe Ecologiste de réclamer depuis longtemps des modalités de gouvernance plus transparentes, plus collégiales pour l'Académie du Climat. Mais vraiment vous n'aidez pas votre cause en faisant des interventions telles que celle que vous venez de faire.

Car finalement ce sont vos motifs d'inquiétude qui m'inquiètent et on est très, très loin de l'éco-anxiété. Néanmoins, je vais en profiter pour vous rappeler les trois grandes alarmes faites par le G.I.E.C. dans son dernier rapport : l'effondrement de la biodiversité animale comme végétale, des effets néfastes pour la santé dans tous les domaines et la baisse des ressources alimentaires et en eau. Je ne parle pas du menu de la buvette !

Bref, cher.e.s collègues de droite, en cette Journée mondiale de l'eau, je n'ai plus qu'un seul conseil pour vous : vraiment n'oubliez pas de vous hydrater !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame RÉMY-LELEU.

Merci, chers collègues. Pour vous répondre à toutes et tous, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Après les cours "Oasis", l'Académie du Climat est dans le viseur de l'opposition. Les succès de cette majorité municipale vous irritent, ce n'est pas totalement anormal, mais en écoutant notamment Aurélien VÉRON, je me suis dit finalement qu'il était assez logique, compte tenu de la teneur de ses propos, que la droite parisienne soit dans l'opposition depuis vingt et un ans et bien partie pour le rester encore longtemps. Je pense que vous êtes vraiment totalement décalés par rapport à ce que sont les préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, notamment des plus jeunes d'entre eux, alors que notre Ville est engagée dans la transition écologique.

Oui, la Ville de Paris a conclu avec l'association "Yes We Camp" une convention temporaire d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de plusieurs espaces, situés à l'Académie du Climat, souhaitant ainsi bénéficier de la capacité d'inventivité et d'expertise de cette association née à Marseille, il y a presque dix ans, et qui a la charge bien sûr de faire vivre ces espaces.

"Yes We Camp", ce n'est pas qu'une buvette, c'est surtout une part très importante de la programmation du lieu : 1.200 personnes accueillies par mois, 9 événements par mois, 60 heures par semaine d'ouverture au public. Tout cela évidemment en lien avec les équipes opérationnelles de l'Académie du Climat dirigée par Sarah ALBY et les associations de jeunesse.

Cette buvette, je le disais à l'instant, va bien au-delà d'une simple activité qui est celle habituellement d'une buvette. D'abord, elle favorise l'ouverture sur le quartier, et cela amène du coup au sein même de ce bâtiment des publics qui n'auraient pas forcément franchi les portes de l'Académie du Climat. Puis elle favorise l'engagement dans un lieu engagé, en proposant des produits locaux, responsables, en faisant découvrir des produits fabriqués localement ou transportés de façon responsable.

C'est le cas évidemment des repas du midi. Comme vous le savez, on en a souvent parlé, il y avait de la chicorée au départ et il y a maintenant du café. Café qui arrive jusqu'à l'Académie du Climat en voilier, puis à vélo depuis Le Havre, pour que vous ayez toutes les informations en ce domaine.

Puis ce sont des actions de solidarité que nous ne saurions oublier : les consommateurs, qui viennent à cette buvette, peuvent acheter ce que l'on appelle des repas suspendus, qui sont ensuite proposés aux sans-abri qui peuvent ainsi profiter d'une boisson chaude ou d'un repas. Vous avez compris, les consommateurs payent à l'avance les repas servis aux sans-abri. Un autre exemple : depuis décembre dernier, l'association accompagne également l'organisation d'un accueil petit-déjeuner, géré par "Emmaüs Solidarité" en direction des personnes en situation de grande précarité, ou encore des temps animés par l'association "La Cloche" chaque semaine depuis novembre 2021.

Bref, à l'issue de la période de convention de neuf mois marquée par un contexte sanitaire compliqué, il apparaissait nécessaire, et c'est l'objet de ce projet de délibération, de consolider cette action amorcée et de l'asseoir dans la durée pour garantir un partage efficient de la gestion de la structure entre les différentes parties

prenantes, dont les associations de jeunesse. On est donc loin évidemment des interventions caricaturales qui nous ont été imposées.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 13).

2022 DFPE 16 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association "Olga Spitzer" (10e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 16 : subvention d'un montant de 200.000 euros et convention avec l'association "Olga Spitzer" dans le 10e arrondissement pour le fonctionnement de la Maison des liens familiaux.

La parole est tout d'abord à Mme Sandra BOËLLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, depuis sa création par le juge Henri Rollet en 1923, l'association "Olga Spitzer" n'a eu de cesse de suivre l'exemple de son fondateur en œuvrant en faveur des enfants exposés aux violences, association que je connais bien pour ses actions dans le 16e arrondissement. Elle a acquis une expérience remarquable qui la conduit aujourd'hui à accompagner plus de 600 familles par an, au sein de la Maison des liens familiaux dont elle a la charge.

Dans le contexte actuel de divisions familiales aggravées par la crise sanitaire, elle joue un rôle précieux pour préserver les enfants de séparations conflictuelles et aider les familles en amont. Nous le savons malheureusement bien, les divisions familiales ne sont pas seulement le nid de violences conjugales et de maltraitements enfantines, elles sont en plus un facteur important de pauvreté. Aussi, l'attention que nous devons porter aux familles est primordiale.

L'"Association Olga Spitzer" répond à un triple objectif de protection de l'enfance, de prévention des violences dans la famille et de lutte contre la pauvreté. La Maison des liens familiaux regroupe en son sein l'ensemble des services d'accompagnement et d'orientation offerts aux parents parisiens en situation de conflits ou de séparation et à leurs enfants. On y trouve ainsi de la médiation familiale, de l'accompagnement à la parentalité, un accueil juridique, un espace de rencontre, des visites en présence d'un tiers, ainsi qu'un centre ressources sur la séparation pour les familles et les professionnels.

Plus que jamais, il faut soutenir son action au service des familles et des enfants de Paris car il faut redouter les conséquences de la crise sanitaire et sociale sur les familles. Nombreuses sont celles en effet qui ne sortiront pas renforcées de la crise.

C'est la raison pour laquelle l'action de l'association "Olga Spitzer" est d'une importance capitale pour les petits Parisiens comme pour les parents. La Ville doit être à ses côtés. C'est l'objet de cette subvention que mon groupe Changer Paris votera et qui, je l'espère, sera votée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOËLLE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Sandra BOËLLE, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DFPE 16. Vous avez tout dit et je n'ai rien à rajouter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Record battu !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, si je ne me trompe pas. (2022, DFPE 16).

2022 DFPE 49 - Subventions (20.000 euros) conventions et avenants avec 4 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DFPE 49. Il s'agit de subventions pour 20.000 euros, de conventions et d'avenants avec quatre structures culturelles dans le cadre de L'Art pour Grandir.

La parole est tout d'abord à M. Emmanuel COBLENCÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, la familiarisation de pratiques culturelles, et ce dès le plus jeune âge, est un objectif majeur de la politique culturelle et éducative que nous menons. Proposer des programmes d'éducation artistique et culturelle à tous les enfants, et en particulier à ceux les plus éloignés des pratiques artistiques, favoriser les liens avec des équipements de proximité, permettre à chaque enfant de découvrir des œuvres et de rencontrer des artistes constitue des priorités et un engagement au quotidien pour notre Municipalité.

Il y a bien sûr ici un lien très fort avec l'E.A.C. et son ambition de créer un contact étroit entre l'enfant et l'art à travers la découverte de multiples pratiques culturelles. E.A.C. pour laquelle une Mission d'Information et d'Évaluation vient de se conclure et nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

Dans les établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, les livres, les arts plastiques, le chant, la musique sont proposés maintenant quotidiennement aux enfants accueillis. Cet éveil fait l'objet d'actions inscrites dans les projets d'établissements. Si les équipes s'appuient principalement sur les compétences internes pour proposer ces actions, elles peuvent aussi solliciter des ressources externes pour des interventions auprès des enfants.

Ainsi le dispositif "L'Art pour Grandir", qui implique 150 partenaires culturels, 620 écoles, 300 centres de loisirs et 100 collèges, a permis depuis plus de douze ans maintenant de créer des relations nouvelles entre les services culturels, les équipes pédagogiques et d'animation des établissements scolaires et les enfants, et bien sûr leurs familles.

Pour cette 13e édition, la Ville de Paris a souhaité renforcer son action auprès des plus petits, car l'éveil artistique est un formidable levier pour lutter contre les déterminismes sociaux et favoriser le développement des enfants.

Ces résidences d'artistes, qui sont construites avec les équipes, visent trois objectifs principaux : d'abord, proposer aux enfants des activités et des expériences d'éveil artistique et culturel favorables à leur développement ; ensuite, soutenir la mobilisation des professionnels de la petite enfance à travers une dynamique de projet, en proposant des initiatives à leur attention dans une perspective de bien-être au travail ; enfin, dépasser les déterminismes sociaux en permettant une familiarisation avec les œuvres, les artistes et les lieux de culture pour tous.

Fort de un large succès des premières expériences menées dans quatre établissements d'accueil municipaux en 2020 et 2021, établi par l'évaluation qualitative menée par un sociologue de Paris I, la Ville de Paris déploie désormais le dispositif depuis septembre dernier dans huit autres établissements d'accueil de la petite enfance et le renforce encore à partir de l'année prochaine.

Dans le courant de l'année, ce sont ainsi quatre nouvelles structures qui accueilleront une résidence d'artistes pour proposer des activités artistiques et culturelles aux tout-petits. Au total, ce sont donc douze établissements d'accueil de la petite enfance qui bénéficieront de cette programmation artistique et culturelle, dont trois seront financés par la C.A.F.

Je vous invite bien évidemment à voter ce beau projet de délibération et je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COBLENCÉ.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Emmanuel COBLENCÉ, dans son intervention, a tout dit de ce projet de délibération, qui effectivement vise à élargir aux tout-petits le dispositif "L'Art pour Grandir" qui existe depuis douze ans à Paris.

Cet élargissement aux établissements d'accueil de la petite enfance s'inscrit finalement parfaitement dans le projet éducatif de territoire. Nous venons de signer le troisième P.E.D.T. qui court jusqu'en 2026 et qui justement a été élargi aux tout-petits. Ce projet de délibération le formalise, après une expérimentation qui avait touché trois établissements jusqu'à présent, quatre plus exactement, et je remercie la Caisse d'allocations familiales de Paris du soutien qu'ils nous apportent.

Je ne saurai être plus long. Sinon, puisqu'il a fait référence à la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris qui vient de terminer ses propos, je terminerai le mien par une citation de ce

matin dans cet hémicycle - avec son autorisation puisqu'elle est présente. Comme l'a très bien écrit Nathalie MAQUOI : "Eduquer par l'art, c'est passer du bavardage à la parole", ce qui est particulièrement pertinent quand on parle des tout-petits. Merci.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 49).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au projet de fermeture de classes à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 9 est relatif au projet de fermeture de classes à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE pour deux minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu porte effectivement sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle, 140, rue Léon-Maurice Nordmann dans le 13e arrondissement, qui a été proposée par l'Académie de Paris lors du dernier Conseil départemental de l'Education nationale, le 15 février.

Les propositions d'ouverture et de fermeture de classes, quand elles sont fondées sur des éléments démographiques incontestables et de long terme, font partie des actions administratives habituelles, celles pour lesquelles la Ville entretient d'ailleurs un dialogue continu et constructif avec les services de l'Education nationale.

Dans le cadre de l'école Nordmann cependant, nous ne sommes pas dans cette situation habituelle car cette fermeture est la conséquence d'une politique et, je le dis, d'une mauvaise politique de dérogation à la carte scolaire menée par la mairie du 5e arrondissement voisin.

Nous avons pu établir que sur les trois dernières années scolaires 2019, 2020 et 2021, pas moins de 17 demandes de dérogation d'enfants normalement scolarisés sur le secteur de l'école Nordmann ont été acceptées vers les écoles voisines du 5e arrondissement, dont 13 dérogations acceptées sur la seule école de la rue des Lyonnais, pour laquelle une ouverture de classe est d'ailleurs devenue nécessaire cette année, ce qui n'est évidemment pas une coïncidence. Le secteur des Lyonnais est immédiatement contigu de celui de Nordmann, les tendances démographiques et la composition sociologique de ces deux écoles sont très comparables et rien ne justifie ces dérogations.

J'ai des occasions régulières de me réjouir des bonnes relations entre nos deux arrondissements sur les questions scolaires, et le 13e continuera bien évidemment à œuvrer pour que ces relations perdurent. Ce vœu souhaite cependant alerter sur le fait que l'acceptation massive de ces dérogations par le 5e, malgré les avis défavorables des directeurs d'école et sans que les élus du 13e en soient même informés puisqu'il s'agit de dérogations sortantes, est susceptible de mettre à mal les équilibres entre ces deux écoles.

L'adjointe à la maire du 5e en charge des Affaires scolaires l'a reconnu et nous a indiqué que ces pratiques allaient cesser, mais le mal est fait. C'est pourquoi ce vœu voté à l'unanimité lors du dernier conseil du 13e et porté par l'ensemble des groupes de la majorité municipale propose que l'Académie renonce à cette fermeture de classe, que la Commission des dérogations scolaires du 5e arrondissement cesse d'accorder ces dérogations injustifiées et que la Ville de Paris puisse mettre en place, dans le cadre de dérogations demandées d'un arrondissement vers un autre, une procédure permettant à l'arrondissement d'origine de se prononcer sur la demande de dérogation.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE. Pardon, une explication de vote ?

D'abord Patrick BLOCHE, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à Emmanuel COBLENCE de sa présentation de manière mesurée, comme toujours avec le président de la 6e Commission. Merci d'avoir fait cette démarche auprès de la mairie du 5e et notamment de Corinne GABADOU, élue particulièrement investie dans sa délégation.

Si effectivement la mairie du 5e arrondissement aujourd'hui est disponible pour ne plus accorder des dérogations en aussi grand nombre que ces trois années passées, c'est une bonne chose. Je tiens vraiment à ce que les mairies d'arrondissement puissent coopérer quand il s'agit d'écoles frontalières.

Le paradoxe dans cette affaire, c'est que l'école des Lyonnais, puisque c'est celle-là, qui bénéficie d'un nombre conséquent de dérogations aura finalement des effectifs par classe beaucoup plus élevés qu'à l'école Nordmann. Pour des raisons pédagogiques évidentes, ce n'est pas une bonne chose.

Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu en me disant que la raison va l'emporter et que l'on va rentrer, si j'ose dire, dans les clous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, pour une explication de vote de trois minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

Je dois dire que c'est assez inhabituel de voir un maire, en l'espèce le maire du 13e, avec qui, je m'empresse de le préciser, j'entretiens une excellentissime relation de voisinage, qui sans doute sous la pression de parents, et je le comprends, dépose un vœu parce qu'il s'émeut, et je ferais la même chose que lui, de la fermeture d'une classe.

Simplement, Monsieur l'adjoint, ne feignez pas d'ignorer comment se passent les commissions de dérogation scolaire, vous en avez présidé suffisamment. Je rappelle qu'il faut un avis du directeur de l'école dont l'élève part, il faut un avis du directeur ou de la directrice de l'école d'arrivée. La question qui se pose est peut-être pourquoi les parents demandent des dérogations scolaires.

Rassurez-vous, je ne vais pas mettre d'huile sur le feu, mais une des raisons est qu'avec beaucoup de générosité, dans les crèches du 5e arrondissement, nous accueillons les enfants qui habitent le 13e limitrophe et là cela ne pose pas de problèmes. Et je le fais bien volontiers parce que je considère que c'est aussi notre devoir à partir du moment où nous pouvons le faire. Du coup, les parents demandent assez logiquement, après avoir été à la crèche rue des Lyonnais, à aller à l'école rue des Lyonnais. Quant au nombre d'élèves qui sont dans les classes de l'école maternelle rue des Lyonnais, Monsieur l'adjoint, rassurez-vous, le nombre sera raisonnable.

Mais si le maire du 13e me passe un coup de fil pour que, sur tel et tel cas, on donne des avis différents, je l'écouterai avec évidemment beaucoup d'intérêt. Je n'ai pas souvenir d'avoir reçu sous ma précédente mandature un seul mail ou un seul appel téléphonique en ce sens. Donc nous serons évidemment vigilants mais vous comprenez que je ne peux pas voter un tel vœu.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 des groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et citoyen et "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 37).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des aménagements raisonnables en faveur des élu.e.s en situation de handicap.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 10 et n° 10 bis relatifs à des aménagements raisonnables en faveur des élus en situation de handicap.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, le handicap est, d'après le dernier rapport du Défenseur des droits, la première cause de discrimination. Or, nous avons aujourd'hui un véritable sujet sur l'accessibilité du mandat, pour que le mandat électif qui nous est confié ne soit pas celui d'une niche, d'une corporation, mais bien l'exercice d'un mandat le plus représentatif possible. D'ailleurs, je salue Frédérique DUTREUIL, élue du 9e arrondissement, écologiste, qui a été à l'initiative de ce vœu.

Il s'agit pour nous de nous organiser, afin que la parole publique mais aussi le travail des élu.e.s, peut-être moins connu de la part de nos concitoyens et de nos concitoyennes, soient plus accessibles, facilités notamment en

incluant cette notion d'aménagement raisonnable, qu'il s'agisse des délais d'intervention, des possibilités de lecture ou encore de l'usage pour toutes et pour tous dans l'ensemble de notre documentation du français "facile à lire et à comprendre", ce qui nous permettrait véritablement de nous engager, en plus des efforts déjà faits, pour une accessibilité plus large de la démocratie parisienne.

Il nous importe énormément que les handicaps visibles comme invisibles soient véritablement pris en compte, afin de rendre nos débats les plus accessibles possible, qu'il s'agisse de nos textes ou de nos pratiques.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à celles et ceux qui sont à l'initiative de ce vœu et qui nous rappellent l'effort que nous devons poursuivre de manière constante pour rendre l'exercice du mandat des élus parisiens accessible à chacune et à chacun, qu'il s'agisse des élus du Conseil de Paris comme ceux des conseils d'arrondissement.

Il s'agit tout simplement d'une question d'égalité, non pas formelle mais bien réelle. D'une façon plus générale, ce vœu nous incite collectivement à réfléchir, dans la pratique de chacune des organisations politiques auxquelles nous appartenons, sur les mécanismes qui favorisent - ou dans la plupart des cas ne favorisent pas - l'accession des personnes porteuses d'un handicap à un mandat d'élu.

Quoi qu'il en soit, nous devons collectivement affirmer l'engagement collectif de rendre possible, à partir du moment où cela est demandé par une ou un élu, l'exercice du mandat. C'est d'ailleurs le cas, je le sais, et je salue la mobilisation et l'engagement de l'administration parisienne, et plus particulièrement celle du service du Conseil de Paris.

Mais nous devons incontestablement aller plus loin. C'est pour cela que la proposition d'un référent handicap au sein du Bureau d'appui aux élus est une proposition tout à fait pertinente, afin de répondre aux demandes exprimées par les élus concernés et d'adapter les différents outils utilisés pour gérer les séances et diffuser les documents en amont qui permettent de suivre les séances.

J'associe à mes propos Jacques GALVANI. J'ai souhaité, à partir de ce vœu, l'enrichir notamment avec un certain nombre d'actions ou de sensibilisations complémentaires, d'où l'existence d'un vœu bis de l'Exécutif. Bien sûr, sur cette disposition, nous aurons un débat au sein de la Commission de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez entendu, l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis. Est-ce que le vœu n° 10 déposé par le groupe Ecologiste est retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Il est retiré avec une micro-explication.

Nous saluons les amendements de l'Exécutif qui permettent notamment d'enrichir sur les actions de prévention et le descriptif de tout ce qui est d'ores et déjà fait par la Ville. Nous avons un léger regret, celui de la disparition des notions de handicap visible et invisible et un champ large de travail pour la suite...

Ça va aller.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On écoute.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Et un large champ de travail pour la suite, puisque dans le cadre des révisions du règlement du Conseil de Paris ou des conseils d'arrondissement, je pense que nous aurons à nous interroger sur les statuts de l'élu.e.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Sur le vœu n° 10 bis de l'Exécutif, une explication de vote d'Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, c'était sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris mais il est retiré. Je voulais juste saluer le travail et l'engagement de notre collègue Frédérique DUTREUIL, élue du 9e arrondissement, qui est à l'initiative de ce vœu que nous avons examiné et entendu ici. Je m'associe à ce que disait Raphaëlle RÉMY-LELEU pour saluer le travail de Frédérique.

C'était l'objet de mon intervention et nous voterons bien évidemment le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Alexis.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 bis de l'Exécutif avec évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 38).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au forfait éducatif versé aux écoles maternelles et élémentaires parisiennes, publiques et privées.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 11 relatif au forfait éducatif versé aux écoles maternelles et élémentaires parisiennes publiques et privées.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce Conseil sera l'occasion d'un nouveau pas, d'une nouvelle avancée dans notre travail pour la mixité sociale dans nos écoles. Un nouveau pas qui permettra à la DASCO de poursuivre un travail qui pourrait s'apparenter à celui de Robin des Bois : prendre à ceux qui ont le plus pour donner à ceux qui ont le moins. Cette avancée consiste à étendre aux écoles le principe du bonus-malus des collèges en fonction de la mixité ou de la ségrégation, c'est selon, et je remercie Patrick BLOCHE avec qui nous partageons cette action depuis plusieurs années.

Pour résumer, je voudrais présenter deux graphiques : le premier est celui de la mixité scolaire et vous voyez en rouge que Paris est malheureusement en tête, largement et bien devant même l'Académie de Versailles pour la non-mixité, la ségrégation dans ses écoles, excluant de fait les catégories populaires et concentrant de fait, dans certains établissements de la non-mixité, les catégories dites supérieures ; le deuxième est celui de la cause du problème, avec en bleu l'origine liée au logement contre laquelle nous agissons, et en rouge celle liée à l'évitement par le privé.

Pour lutter contre cette ségrégation, nous proposons de frapper au porte-monnaie, de diminuer la dotation de la Ville aux écoles les plus ségréguées et d'augmenter d'autant en conséquence les écoles les plus mixtes.

Sur le principe du bonus-malus, nous avons fait voter en 2019, à l'époque pour les collèges puisque nous n'avions pas tous les chiffres consolidés pour les écoles mais nous les avons désormais. Nous avançons donc aujourd'hui en posant le principe d'un travail pour moduler les dotations aux écoles publiques comme privées, en baissant la dotation des écoles les plus ségréguées. Nous savons que malheureusement cette ségrégation s'étend aussi aux écoles - il n'y a pas que les collèges qui sont touchés par le phénomène - et c'est pour augmenter d'autant les dotations aux écoles qui, elles, jouent le jeu de la mixité sociale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci au groupe Communiste et Citoyen pour sa mobilisation sur ce sujet de mixité sociale à Paris, que nous évoquons régulièrement dans cette enceinte, notamment à travers les initiatives qu'il est amené à prendre.

Le dispositif de modulation des dotations aux collèges, tant publics que privés, que nous avons mis en place a incontestablement fait ses preuves. Je salue donc le travail de la DASCO, qui a permis d'aboutir sur le sujet, suite au vote d'une délibération par notre Assemblée, il y a plus de deux ans maintenant.

Comme vous le savez, il existe une différence importante entre les écoles et les collèges : les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement dotés d'une personnalité juridique avec un conseil d'administration ; les écoles n'ont pas ce statut et aucun membre des communautés éducatives ni d'organisations syndicales ne le souhaite, sauf visiblement le candidat Emmanuel MACRON.

Pour moduler les dotations en fonction d'un indice de mixité sociale, par exemple l'I.P.S. constaté en CM2, qui n'est d'ailleurs calculé aujourd'hui que par déduction de celui communiqué par l'Académie en Sixième, il faudrait revoir profondément les circuits d'attribution des moyens que la Ville affecte aux écoles publiques et qui s'appliqueraient d'ailleurs également aux écoles privées.

C'est donc le sens de l'amendement que j'ai proposé à votre vœu qui, si vous l'acceptez, me permettra d'y donner un avis favorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Êtes-vous d'accord avec l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 amendé avec, comme vient de nous le rappeler Patrick BLOCHE, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 39).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux moyens humains dans l'Éducation nationale.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 12 relatif aux moyens humains dans l'Éducation nationale.

La parole est de nouveau à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Éducation nationale se dégrade sous les coups de boutoir de l'austérité. Cinq ans de présidence MACRON et la communauté éducative - des professeurs aux parents d'élèves car il a réussi à les unir de façon unanime - et le service public et d'éducation sont exsangues.

Ce sont 7.900 postes d'enseignants qui ont été supprimés en cinq ans, l'équivalent concrètement d'une centaine de collèges rayés de la carte, des retours de crédits non dépensés à Bercy, avec près de 300 millions sur les deux dernières années, un recours massif et systématique aux vacataires et contractuels, dont certains non formés.

Le dogme de la réduction de la dépense publique nuit gravement à nos enfants. Et l'histoire malheureusement se répète, nous devons d'ores et déjà prévoir les moyens pour la rentrée 2022.

A l'heure où la communauté se mobilise pour revendiquer des moyens, comme ce fut le cas le 17 mars dernier, le Gouvernement en campagne, comme on peut l'appeler, répond par une surenchère complètement déconnectée de la réalité : supprimer le C.A.P.E.S., promouvoir une éducation non plus nationale mais territoriale.

On se demande bien quelles économies il restera à faire dans le service public de l'éducation. Année après année, les dotations horaires globales diminuent et en même temps, si vous me permettez, le privé perçoit une manne d'argent public toujours plus colossale.

Par ailleurs, les A.E.S.H., premières garantes de l'école inclusive, peinent à émarger à plus de 730 euros par mois, en dessous du seuil de pauvreté. La médecine scolaire est exsangue, les postes vacants y sont légion et moins d'une visite sur cinq peut être honorée.

Du côté des enseignants, après quinze ans de carrière, la France rémunère ses professeurs à 20 % de moins que la moyenne européenne, et le manque de postes est flagrant, notamment avec l'absence de remplaçants.

Cet étrangement du service public est intolérable en général, et en particulier dans la période où les enfants ont subi deux années de Covid marquées par un enseignement dégradé, accumulant les retards, les difficultés et les pathologies.

Nous voulons donc par notre vœu interpeller le Gouvernement pour des moyens supplémentaires au service public d'éducation à la hauteur de la crise subie par nos enfants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Jean-Noël AQUA a tout dit et je suis amené au nom de l'Exécutif à donner un avis favorable à ce vœu n° 12.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 40).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la procédure de recrutement des lycéens et à la sauvegarde d'un enseignement d'excellence.

Vœu déposé par M. CASANOVA, Mmes BERTHOUT et de COMPREIGNAC relatif à l'intégration des lycées Louis Le Grand et Henri IV à la procédure d'affectation automatisée Affelnet.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 13 et n° 14 relatifs à la procédure de recrutement des lycéens, à la sauvegarde d'un enseignement d'excellence et à l'intégration des lycées Louis-le-Grand et Henri IV à la procédure d'affectation automatisée Affelnet.

La parole est à Mme Anne BIRABEN pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, l'avenir de nos enfants et des jeunes est entièrement soumis à des algorithmes à la fois opaques et arbitraires, d'abord en fin de Troisième avec Affelnet, puis après le Bac avec Parcoursup, deux logiciels dont on ne finit pas d'entendre parler, tant leurs dysfonctionnements ont été nombreux depuis leur mise en place.

Le Rectorat de Paris a brutalement annoncé en janvier que, dès la rentrée prochaine, le recrutement des lycées Louis-le-Grand et Henri IV se fera désormais via l'algorithme Affelnet, dont ils étaient exempts jusqu'à aujourd'hui. Nous nous opposons à ce passage en force, purement idéologique, qui a pour objectif de casser un système qui marche et qui a fait ses preuves. Le recrutement actuel se fait sur la base de plus de 170 collèges en Ile-de-France, assurant ainsi une grande mixité des élèves qui se retrouvent dans ces établissements d'excellence sur les seuls critères de leur carnet de notes et de leur mérite.

Au groupe Changer Paris, nous avons déjà dénoncé Affelnet qui déshumanise le traitement des collégiens. Plus encore, il est une offense au corps enseignant qui apprécie avec finesse les bulletins de notes des collégiens, plutôt qu'un robot, en utilisant les commentaires et les efforts faits par les élèves. L'attribution de bonus et de malus aux collégiens, en fonction de leur lieu d'habitation et des professions des parents, est profondément injuste. De même le lissage des notes a pour effet de ne plus distinguer les bulletins de notes excellents parmi les bons bulletins. En bref, il tue l'excellence par simple idéologie.

Voyez-vous, au groupe Changer Paris, nous considérons que l'excellence n'est pas un gros mot. Nivelier le niveau de ces deux lycées ne fera pas remonter celui des autres. Au contraire, favorisons l'émergence et la consolidation d'autres établissements publics d'excellence dans les filières générales, mais également dans les filières techniques et professionnelles, notamment dans le Nord parisien. Car aujourd'hui, ce qui se dessine est un système à deux vitesses qui conduit toujours plus de familles à faire le choix de fuir vers l'enseignement privé. A la rentrée prochaine, une école hors contrat réputée ouvre des classes de Seconde à quelques mètres de l'entrée des lycées Henri IV et Louis-le-Grand.

Madame le Maire, égalité républicaine ne veut pas dire égalitarisme, mixité sociale ne veut pas dire mixité scolaire, il est possible de conjuguer élitisme républicain et ouverture sociale.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure.

Mme Anne BIRABEN. - Faisons confiance au corps enseignant et sanctuarisons le rôle d'ascenseur social de ces lycées par le mérite et l'excellence.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre CASANOVA sur le vœu n° 14.

M. Pierre CASANOVA. - Merci.

Quelques mots pour ce vœu transpartisan, soutenu à la fois par la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, mais également par ma collègue du 6e arrondissement, Séverine de COMPREIGNAC qui connaît bien le 5e arrondissement et qui y milite souvent.

Nous sommes préoccupés par la réforme en cours de mise en œuvre pour trois raisons.

La première et la principale raison - elle concerne le Conseil de Paris puisqu'il s'agit de nos habitants - est que nous sommes saisis par quantité de parents d'élèves de ces établissements qui, en mars, ne savent toujours pas si leurs enfants inscrits en Troisième, vivant dans le quartier - je tiens à le préciser en raison de la sectorisation - pourront y rester l'an prochain en entrant au lycée. Cela n'a jamais été facile, contrairement à ce que l'on croit. Beaucoup d'entre eux étaient éconduits, mais le risque est qu'ils soient plus nombreux l'an prochain. Notre revendication est évidemment que les habitants de ces arrondissements, que les élèves de ces établissements, qui supportent des charges importantes, qui travaillent énormément pour y demeurer, ne soient pas moins nombreux l'an prochain admis en Seconde qu'ils ne l'ont été l'an passé.

La deuxième chose que nous souhaitons dire est qu'il nous semble que, dans le comportement bureaucratique que nous subissons - je dis bien comportement parce qu'il n'y a pas de discours, tout se fait sans communication, d'une façon opaque et sans coordination -, il y ait davantage de respect pour le corps éducatif. Je siège depuis sept ans au conseil d'administration du lycée Henri IV et je n'ai pas assisté à une seule réunion où l'on ne parlait pas au moins une heure de l'augmentation de la mixité, de l'augmentation du taux de boursiers qui certaines années est allé jusqu'à 20 %, quand il était en moyenne bon an, mal an de 10 à 15 %. Je ne veux pas que l'on méprise ces fonctionnaires.

Pour terminer, je salue évidemment les efforts déployés par le député de la circonscription, mais j'espère aussi de tous les élus, quelle que soit leur sensibilité politique, pour que l'on écoute davantage les parents et que le Rectorat peut-être ouvre la voie à une amodiation d'Affelnet pour tenir compte des spécificités locales.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chers collègues.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'étais à Louis-le-Grand hier pour la réunion du conseil interacadémique d'Ile-de-France et je n'ai pas perçu d'émotions particulières.

En l'occurrence, de quoi s'agit-il ? C'est assez simple, le Rectorat a décidé d'intégrer les lycées Henri IV et Louis-le-Grand dans la procédure Affelnet, parce que les études sur ces deux établissements montraient que la méthode de sélection sur dossier favorisait un entre-soi qui n'a rien à voir, en l'occurrence, avec l'excellence.

Je vous renvoie d'ailleurs à un article de Pauline CHAROUSSET et Julien GRENET, qui s'intitule "Henri IV, Louis-le-Grand et la méritocratie", paru le 11 février dernier dans "La vie des idées". Le constat est édifiant : 78 % et 80 % d'élèves de ces deux établissements sont issus de catégories socioprofessionnelles très favorisées. Il y a uniquement 9 % de boursiers dans ces deux établissements contre 24 % en moyenne parisienne. Il y a une nette surreprésentation des élèves issus de collèges du 5e arrondissement pour des établissements avec un recrutement non sectorisé.

Au-delà de ce que les groupes ont pu exprimer sur la réforme Affelnet, qui d'ailleurs a fait l'objet d'ajustements pour la prochaine rentrée en ce qui concerne Paris Centre et Nord-Ouest, vous ne serez pas étonnés que je donne un avis défavorable à l'adoption de ces deux vœux qui sont totalement contradictoires avec la politique éducative que la Ville de Paris met en œuvre et qui porte en son cœur la mixité sociale.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a trois explications de vote.

Madame la Maire du 5e, est-ce sur le vœu n° 13 ou le vœu n° 14 ? Allez-y alors.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Rapidement, je suis toujours très choquée quand, pour faire passer en force des réformes, on prononce le mot magique de mixité sociale. Je suis sans doute un des rares élus qui a été toute sa scolarité - j'imagine qu'on n'est pas majoritaires à avoir été ici toute notre scolarité durant, en premier et second cycles, en cycle universitaire, etc. - boursier de l'Education nationale.

Ces établissements ne sont pas des établissements très bons, ce sont des établissements excellentissimes, que la France entière et, j'ose dire, le monde entier nous envie. C'est comme cela. Ils nous envie pour les résultats tout à fait exceptionnels avec sans doute - je sais que le mot est un gros mot aujourd'hui - des élites artistiques, intellectuelles, pas que politiques - loin s'en faut, rassurez-vous - qui ont été formées dans ces deux établissements prestigieux.

Oui, il y a, c'est vrai, un problème, je crois que cela ne marche pas très bien, un problème de mixité sociale, c'est une réalité. Alors, j'avais fait une proposition qui était frappée au coin du bon sens et qui était de dire : exigez qu'il y ait 40 % de boursiers dans ces établissements. Que ne l'exigez-vous pas ? Quand on veut faire venir des boursiers, on peut et vous savez très bien que cela ne passe pas que par un algorithme. Il faut prendre son téléphone et appeler des proviseurs de lycées qui sont dans des zones défavorisées. On le fait en matière de médiation culturelle et je sais ce que je vous dis puisque je l'ai fait comme présidente du Fonds régional d'art contemporain parce qu'on m'a expliqué qu'il n'était pas possible de trouver des lycées technologiques qui allaient se porter candidat pour faire de la médiation culturelle avec le F.R.A.C. Donc on peut le faire, c'est tout à fait possible.

Deuxième sujet. Vous jetez un peu l'opprobre sur l'examen sur dossier, mais je me permets de vous rappeler que dans le système qui est proposé là, 20 % des dossiers, 20 % des admissions seront sur dossier. Au nom de quoi ? Simplement parce qu'on ne sait pas faire, qu'on veut en prendre hors Paris et on a dit : hors Paris, il n'y a pas de problème, on fera de l'examen sur dossier.

Puis dernière proposition, c'était d'entourer, ce qui est tout à fait normal, les proviseurs d'une sorte de commission ad hoc, où vous avez des représentants du corps enseignant, du Rectorat évidemment, qui sont garants sur la base d'une circulaire - on en fait dans tous les sens des circulaires et on peut bien en faire sur ce sujet majeur - d'un maximum d'objectivité.

Voilà des propositions concrètes qui auraient évité de faire pot de fer contre pot de fonte ! Et j'ai proposé, Monsieur l'adjoint, ce système où on aurait pu tous se retrouver. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour une autre explication de vote, la présidente Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre intervention, Madame BERTHOUT, parce qu'on sort enfin du "en même temps" et nous avons là très clairement une divergence d'analyse.

Je voulais juste vous dire que c'est facile - l'auteur de l'article le dit très bien - de mettre en exergue les réussites accidentelles qui sortent des classes populaires en disant : vous voyez bien que la méritocratie, cela marche. Non, je suis désolée. En fait, les élites, qui veulent se reproduire entre-soi, mobilisent, détiennent le capital économique et culturel et elles ne veulent pas le partager. Pour pouvoir le partager, cela voudrait dire qu'elles en abandonnent un peu.

C'est cela aussi quand on parle de mixité, c'est forcer et sortir du mérite pour pouvoir dire : on va partager un peu de ces deux pouvoirs qui sont détenus par une minorité. C'est ce qui nous distingue finalement, la gauche et la droite, et c'est pour cela qu'on votera contre ce vœu et qu'on portera en tout cas une vision de l'école où on ne se cache pas derrière : travaillez bien à l'école et si vous avez bien travaillé pendant toutes ces années, les meilleurs d'entre vous y réussiront. Non, c'est autre chose que l'on fait à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

C'est autant l'élue communiste que l'ancien élève de Louis-le-Grand qui va parler. On peut être pour une éducation de qualité pour toutes et tous sans verser dans la caricature de la ségrégation. Parce que c'est cela que vous nous versez sur les rangs de la droite, c'est la caricature de l'entre-soi.

Affelnet peut poser problème et nous avons déposé des vœux notamment pour réformer le système. Vous savez que nous avons des critiques. Je note qu'à l'époque, la droite ne nous suivait pas. Quand il s'agissait de parler de tout le monde, ils ne nous suivaient pas, mais maintenant qu'on parle de Henri IV et de Louis-le-Grand, d'un coup, visiblement sur les rangs de la droite on commence à s'intéresser à Affelnet.

Excusez-moi, vous êtes dans la caricature. Là, ce n'est pas de l'excellence dont vous parlez, c'est de l'entre-soi. Il faut appeler un chat un chat. Sur l'entre-soi, que l'on constate aussi dans de nombreuses écoles privées sous contrat ou hors contrat que nous ne cessons de dénoncer, là aussi on vous trouve aux abonnés absents sur les rangs de la droite. En fait, vous n'êtes pas pour l'excellence, comme je le dis, vous êtes pour la ségrégation sociale.

Et permettez-moi aussi d'appuyer sur un point. Nous militons pour, et nous n'avons eu de cesse de le dire, la mixité tant sociale que scolaire. Effectivement, c'est peut-être un point sur lequel nous devrions avancer parce que c'est non moins important. Toutes les études le démontrent, la mixité scolaire, c'est bon pour tous les enfants : c'est bon pour ceux qui sont les plus à l'aise, c'est bon pour ceux qui sont les plus en retard. Des études objectives, qui ont été menées par de nombreux sociologues, vous le démontrent.

En fait, cette école de la ségrégation, cette école de l'entre-soi, c'est une école qui met la pression sur les enfants et qui est mauvaise pour les enfants, pour leur développement et pour leur développement éducatif.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les deux vœux qui nous sont proposés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix le vœu n° 13 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Ah, une explication de vote.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'en voudrais de manquer au chœur de mes collègues pour dire à nos collègues de droite que le fait d'être de droite n'est pas un problème. Par contre, le fait d'être aussi hypocrites et aussi incohérents, lorsqu'il s'agit des politiques éducatives, cela devient compliqué.

Aujourd'hui, on découvre presque que vous êtes contre la répartition par algorithme, voire contre la sélection à l'université. Alors à quel moment avez-vous de telles révélations ? C'est lorsqu'il s'agit d'envoyer des pauvres dans ce qu'il reste des bastions d'élitisme.

Au nom de quoi - je reprends vos propos - devrait-on conserver de telles exceptions ? Au nom d'une reproduction sociale que vous défendez à cor et à cri ? Ce ne sera pas notre cas.

Vous l'avez dit, vous pouvez parler de la mixité sociale et ce qu'on va vous demander aujourd'hui, c'est de la faire réellement, de prendre en compte les études sur les politiques scolaires et non pas de les décrier dès lors qu'on les évoque, puis finalement d'aller au bout de la logique que vous avez commencé à effleurer aujourd'hui, c'est-à-dire vous mettre à parler de massification et de démocratisation.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Il n'y a plus de demandes d'explications de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par M. Pierre CASANOVA, Mme Florence BERTHOUT et Mme Séverine de COMPREIGNAC avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

2022 DFPE 56 - Réalisation de trois équipements de petite enfance. - Avenants à des conventions de subventionnement conclues avec la C.A.F.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réservation de logements sociaux aux professionnels et professionnelles des établissements de petite enfance.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 56 et le vœu n° 15 : réalisation de trois équipements de petite enfance, avenants à des conventions de subventionnement conclues avec la C.A.F.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour trois minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci d'avoir accepté de rattacher ce vœu à ce projet de délibération.

Je voulais prendre à témoin tous mes collègues sur l'énorme paradoxe qu'il y a à afficher un objectif de création de 5.000 places - et tant mieux, Monsieur l'adjoint - et le manque cruel de personnels dans les crèches. Je vous donne un exemple : dans le 5e arrondissement, qui est réputé pour avoir un grand nombre de places en crèche - raison pour laquelle j'admets avec générosité les enfants des arrondissements limitrophes -, sur un millier de berceaux à peu près, nous en avons 120 qui sont inoccupés.

Il y a des raisons conjoncturelles à cela. On sait, il y a le Covid, la pandémie, les nombreuses A.S.A., les congés maternité, souvent un personnel jeune et quasi exclusivement féminin. Il y a également des arrêts maladie. Mais il y a des raisons structurelles et si la Ville de Paris ne veut pas entendre qu'il y a des raisons structurelles dans cette réduction comme peau de chagrin du personnel dans nos crèches, on aura du mal à y arriver.

Il y a des questions salariales et j'ai bien compris qu'il y avait des règles fixées par l'Etat, etc. Rien n'empêche d'ailleurs de verser des primes. On pourrait peut-être également faire des expérimentations intéressantes pour travailler avec des lycées technologiques. Vous m'avez d'ailleurs autorisée, votre cabinet, Monsieur l'adjoint, à le faire avec le lycée technologique Jacques Monod, dont une des spécialités est de former dans le 5e arrondissement des auxiliaires de puériculture pour trouver des profils pour renforcer les équipes de professionnels dans nos établissements de petite enfance. Le lycée propose en effet des formations au diplôme d'Etat auxiliaire de puériculture et des C.A.P. accompagnant éducatif petite enfance.

Mais il y a la question du logement et vous le savez très bien. La majorité de ce personnel habite hors Paris et le fait de devoir faire tous les matins, tous les soirs, une heure, une heure et demie et parfois deux heures, comme j'en ai rencontré, de trajet en transports en commun pour venir dans les crèches, ce n'est évidemment pas supportable et tenable sur toute une carrière.

Je souhaiterais donc que l'on puisse réellement accompagner le recrutement de professionnels de la petite enfance en prévoyant un quota de logements sociaux spécifiquement dédiés à ce personnel-là. 1 %, cela peut

paraître dérisoire mais 1 % permettrait, je pense sur une dizaine d'années, de fidéliser en tout cas une partie de ce personnel.

Donc merci des propositions que vous pourrez faire en ce sens, et sans propositions de ce type, je crains que le recrutement de personnels dans nos crèches ne soit en permanence un sujet de grande difficulté. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre excellente collègue Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère collègue, Madame la Maire du 5e arrondissement, je suis ravie de voir que votre arrondissement est favorable au développement du logement social et y perçoit un intérêt considérable pour les agents de la Ville. Je voulais simplement rappeler au préalable que le 5e arrondissement comporte 10 % de part de logements sociaux dans les résidences principales, quand le parc social de la Ville de Paris continue de se développer atteignant un taux de 24,5 % en 2021.

Pour vous donner quelques éléments de contexte, depuis 2014, la Ville consacre un quart de son contingent de logements sociaux pour loger des agents de la Ville de Paris. C'est un effort considérable qui s'ajoute...

Oui, on parle des agents de la DFPE, mais je vous dresse là le contexte global sur les agents de la Ville de Paris pour vous dire qu'un quart du contingent des logements sociaux est attribué déjà à des agents de la fonction publique et notamment parisienne.

C'est un effort qui s'ajoute à celui des mairies d'arrondissement et nous continuons cet effort engagé pour que les agents de la Ville de Paris, notamment les agents dans les crèches de la DFPE, puissent bénéficier d'un logement social et les critères instaurés permettent normalement aux agents de la DFPE d'accéder au parc social.

Comment cela se traduit concrètement ? La cotation des agents de la Ville de Paris fait apparaître des critères spécifiques qui rapportent des points supplémentaires, comme l'éloignement au lieu de travail, dont vous avez parlé...

Je vous parle de l'attribution des logements sociaux pour les agents de la Ville, donc je ne pense pas que ce soit hors sujet. Oui, je vous parle des agents de la DFPE, Madame la Maire, laissez-moi vous répondre !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez écouter la réponse de Céline HERVIEU, s'il vous plaît.

Mme Céline HERVIEU. - Je vous explique que c'est un effort continu que nous réalisons et qu'aujourd'hui, quand vous êtes agent de la Ville de Paris et que vous souhaitez accéder à un logement social, vous avez des critères spécifiques qui sont pris en compte. Par exemple, c'est le fait que vous habitez loin de votre lieu de travail, le fait que vous ayez des horaires décalés ou encore lorsque vous cessez d'occuper un logement de fonction.

C'est donc un effort continu que réalise la Ville de Paris, mais vous avez raison, Madame la Maire, nous devons continuer à renforcer l'accès au logement qui est un droit, notamment pour ces agents du service public.

Bien souvent, dans le cas des agents de la DFPE, pour 50 % des demandes, ce sont des demandes de logements sociaux pour avoir accès à un logement plus grand et à un logement qui soit plus proche du lieu de travail.

C'est un élément important à prendre en compte effectivement dans l'attractivité des métiers dans ce secteur de la petite enfance et particulièrement à Paris. Nous y sommes donc très attentifs et nous allons continuer à travailler dans ce sens. Ces professionnels en ont effectivement besoin, particulièrement dans le champ de la petite enfance et nous continuerons de les accompagner dans ce sens.

C'est pourquoi, Madame la Maire, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec donc, Madame la Maire, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est aussi adopté à l'unanimité. (2022, DFPE 56).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux crèches dont l'association "Jeunesse Loubavitch" est gestionnaire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 16 est relatif aux crèches dont l'association "Jeunesse Loubavitch" est gestionnaire.

La parole est à notre collègue Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Espérons que j'aurai l'unanimité !

Je voudrais parler de l'association "Jeunesse Loubavitch", gestionnaire de crèches subventionnées par la Ville.

Vous savez que nous sommes opposés au principe de subventions publiques aux crèches confessionnelles, mais nous avons deux autres problèmes avec cette association, car un scandale peut parfois en cacher un autre : le premier est relatif à ses pratiques financières et l'autre concerne la ségrégation filles et garçons.

Premièrement, cette association fait l'objet d'une enquête, vous le savez, ouverte par le Parquet pour, je cite : "Abus de confiance, travail dissimulé, escroquerie et délinquance astucieuse". Serait en cause un système de surfacturation auprès de la C.A.F.

Nous savons que la Ville a déjà diligenté une enquête, qui est en cours, et nous demandons que la Ville se prépare d'ores et déjà à subventionner d'autres structures d'accueil de la petite enfance pour garantir la continuité du service public dans le cas où nous éteindrions cette subvention, comme nous le souhaitons et comme nous voterons pour.

Mais deuxième scandale révélé par cette enquête, "Jeunesse Loubavitch" est également gestionnaire d'un collège et lycée non mixte qui reçoit 300.000 euros de la Ville de Paris, un collège non mixte où filles et garçons sont séparés à Paris au XXI^e siècle. Alors, je sais que ce n'est pas le seul établissement à Paris, les collèges Stanislas et Saint-Jean-de-Passy font visiblement la même chose. Je le dis, cette ségrégation filles et garçons est incompatible avec les valeurs de la République ou alors j'ai raté quelque chose.

Nous demandons que l'argent public ne vienne plus abonder ces établissements de la non-mixité. La vocation de l'école est celle d'un programme qui soit commun aux filles et garçons, celle de la transmission d'une culture et de valeurs communes. Comment imaginer que notre Ville puisse atteindre ses objectifs de ville inclusive, engagée contre toute forme de discrimination, quand en même temps des subventions publiques seraient versées à des établissements qui séparent filles et garçons ?

Nous demandons donc, en plus de l'extinction de la subvention aux crèches de "Jeunesse Loubavitch" et le redéploiement vers une offre publique, que la Ville cesse le versement du moindre euro à tout établissement qui sépare filles et garçons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher collègue Jean-Noël AQUA, merci pour votre intervention. Je vous répondrai uniquement sur le champ des crèches par rapport à l'association que vous énoncez, car ce qui concerne les collèges et les écoles sort du champ de ma délégation, cependant on pourra avoir un échange sur ce sujet en 6^e Commission.

Je vous remercie pour votre vœu, même si heureusement nous ne l'avons pas attendu pour engager des contrôles assidus sur les structures à caractère propre. Comme vous le savez, des contrôles sont diligentés par le service d'agrément des P.M.I. avec une attention toute particulière, comme nous le faisons d'ailleurs pour d'autres établissements associatifs que nous subventionnons.

Concernant les différents points évoqués dans votre vœu, je vous confirme que la DFPE avait déjà lancé un contrôle sur deux établissements de petite enfance pour cette association "Jeunesse Loubavitch". Déjà au printemps 2021, si vous vous en souvenez, il y avait eu des constats formulés par le service de P.M.I. et il avait été demandé à cette époque à l'association de mettre fin rapidement à l'accueil des enfants, notamment dans un établissement d'accueil de petite enfance qu'elle gérait rue Riquet dans le 19^e arrondissement, en raison notamment du caractère très exigü des locaux et de l'échec de la tentative de relogement. La fermeture avait donc eu lieu en juillet 2021.

Depuis le début de l'année 2022, un suivi rapproché de ce gestionnaire a été mis en place par les services de la Ville qui assurent les missions d'autorisation et de contrôle de l'agrément des gestionnaires de crèches. Puis des contrôles P.M.I. inopinés, qui ont été réalisés sur place les 11 et 17 février et 8 mars, ont révélé en effet des dysfonctionnements importants.

Le gestionnaire a donc été convoqué à deux reprises, le 13 janvier et le 10 mars, et mis en demeure de respecter la réglementation en prenant l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements identifiés dans le cadre des visites. Dans l'attente des recrutements de professionnels, par exemple, il avait été demandé de limiter le nombre d'enfants accueillis, afin de respecter tout simplement les ratios d'encadrement. Tous ces éléments ont été notifiés au gestionnaire par écrit et nous leur avons donné un mois, avant la prochaine rencontre avec la DFPE, pour se mettre en règle.

Nous avons accordé aussi une attention particulière et avons contrôlé la subvention, qui avait été accordée en 2020, pour vérifier qu'elle avait bien porté notamment sur de l'achat de matériels et sur les projets pédagogiques. Nous sommes donc pleinement mobilisés pour garantir le respect des éléments qui sont évoqués dans la convention avec la Ville de Paris et nous nous associerons à la C.A.F. pour les prochains contrôles qui seront réalisés, compte tenu des accusations qui sont sorties récemment dans la presse.

J'aurai donc l'occasion de vous présenter en 6e Commission le bilan de ces contrôles qui sont en cours et des contrôles financiers menés par la C.A.F. notamment. Puis nous pourrons ensemble décider à ce moment-là des suites que nous voudrions réserver à la crèche Haya Mouchka.

Je donne donc un avis défavorable à votre vœu, mais je veux vraiment vous rassurer sur le fait que nous sommes intransigeants vis-à-vis de ces établissements. C'est toujours la qualité d'accueil et la sécurité des enfants qui nous importent et qui nous guident dans les politiques publiques d'accueil du jeune enfant. Nous sommes donc particulièrement attentifs à ces questions pour protéger les enfants accueillis.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Dans les explications de vote, nous avons le maire du 16e arrondissement, M. Francis SZPINER pour trois minutes. C'est à vous Monsieur le Maire.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - L'explication de vote sera faite par ma collègue Marie TOUBIANA. Je ne m'étonne pas que le groupe Communiste, dès qu'il s'agit du 16e, perde toute retenue mais, à Saint-Jean-de-Passy, je rappelle que c'est un établissement sous contrat, que le Rectorat le suit et que tout le monde se félicite de l'excellence de cet établissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Justement, une explication de vote de Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rappellerai que notre Assemblée ne saurait se constituer en un tribunal qui, à la moindre rumeur ou accusation, s'empresserait de frapper tout accusé d'opprobre public et de rupture de financement. Nous ne sommes ni des avocats généraux ni des procureurs.

Nous connaissons en réalité la vraie raison de ce vœu et le fond de la demande : une opposition au financement de crèches gérées par des associations confessionnelles et au ton démesuré et agressif habituel de l'extrême gauche de cet hémicycle.

Ces crèches rendent un service public et respectent, au même titre que l'ensemble des autres établissements associatifs, l'intégralité des critères définis par les conventions qui les lient à la Maire de Paris, y compris la Charte de la laïcité. Elles participent à maintenir le nombre de places d'accueil des petits enfants parisiens qui manquent cruellement à Paris. L'Exécutif a intensifié ses visites et ses contrôles et tout porte à un constat simple : la laïcité est respectée dans ces structures.

Même si les crèches Loubavitch doivent faire preuve d'évolution concernant le taux d'encadrement et les conditions d'accueil sanitaires, elles sont ouvertes tous les jours, y compris le vendredi après-midi. Elles ont signé et respectent le principe de laïcité présent dans leur convention pluriannuelle d'objectifs. Elles accueillent des enfants domiciliés à Paris. Elles n'affichent aucun document prosélyte. Le responsable d'établissement participe aux commissions d'attribution et transmet la liste des enfants admis.

En réalité, la gauche radicale montre par ce vœu toute son ambiguïté quant à la laïcité et au principe républicain. Cela est d'ailleurs flagrant quand on lit le considérant sorti de nulle part concernant les classes de filles et de garçons dans les collèges et lycées Stanislas et Saint-Jean-de-Passy, vous liez un simple choix pédagogique à la religion.

Mais plus grave encore, par ce vœu vous reniez notre héritage commun car vous devriez savoir que l'esprit même de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance est issu de la philosophie et des valeurs judéo-chrétiennes...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Marie TOUBIANA. - Que vous n'êtes pas sans savoir pour la construction de nos services sanitaires et sociaux.

Ce vœu est à la fois provoquant, fourre-tout, idéologue et mal écrit.

Bien sûr, nous voterons contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour une explication de vote de deux minutes. Je vous rappelle que si vous voulez aller déjeuner, pour terminer la Commission, tenez vos temps, s'il vous plaît. Merci.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je ferai même peut-être un peu plus court, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si j'appartiens à la gauche radicale. Par contre, la droite hypocrite aujourd'hui n'est pas seulement à géométrie variable concernant la mixité, elle est également à rebours de l'histoire.

Cela étant dit, concernant ce vœu et pour en revenir uniquement à ce qui est exposé dans ce vœu, le groupe Ecologiste votera pour, non pas en remettant en cause le travail des équipes de la DFPE et de la DASCO, mais parce que la gravité des faits évoqués nous paraît mériter des contrôles plus assidus, plus réguliers et un retour aux élu.e.s plus important.

En vous remerciant.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le vœu n° 16 du groupe Communiste et Citoyen est maintenu ? Oui.

Alors je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux enfants de djihadistes en Syrie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 17 relatif aux enfants de djihadistes en Syrie.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour deux minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu aborde la question de notre responsabilité à l'égard d'enfants, d'enfants français détenus dans les camps syriens. J'aimerais le dire, si besoin est, ces enfants, avant d'être des enfants de terroristes sont...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Rapprochez-vous de votre micro. Alors, est-ce que le micro de votre voisine fonctionne ?

Mme Antoinette GUHL. - Il faudra penser peut-être à faire réparer mon micro, c'est déjà le deuxième Conseil où il ne fonctionne pas. Merci.

Ce vœu aborde la question de notre responsabilité à l'égard d'enfants, d'enfants français détenus dans les camps syriens. J'aimerais le dire, si besoin est, ces enfants, avant d'être des enfants de terroristes, sont d'abord des enfants.

Au nombre de 200, dont la moitié de moins de 7 ans, seuls ou en fratrie, avec ou sans leur mère, ils et elles vivent dans des conditions indignes que nul enfant ne devrait connaître. Et nous, la France, le pays des Droits de l'homme, refusons rapatriement et prise en charge.

Et pourtant, les Forces démocratiques syriennes ont dit leur incapacité à gérer ces centres de détention et ont appelé la communauté internationale au rapatriement des ressortissants, dont la moitié est des enfants. Les conditions de vie sont indignes, la violence est loi, l'insécurité menace leur vie et le manque d'hygiène leur fait courir des dangers imminents. Soixante-deux enfants sont morts dans ces camps en 2021.

Si la France n'est pas responsable de la détention de ces enfants, elle est aujourd'hui responsable de leur maintien en détention. Jeudi 24 février, après avoir examiné les requêtes concernant 49 enfants français, l'ONU a affirmé, je cite : "Le refus de la France de rapatrier des enfants français, détenus dans les camps syriens dans des conditions mettant leur vie en danger depuis des années, viole leur droit à la vie".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Chère collègue, il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Antoinette GUHL. - Alors je vais rapidement terminer.

Je salue Hélène TRACHEZ, élue du 20e, qui est à l'origine de ce vœu dans notre arrondissement et, chère Dominique VERSINI, je sais pouvoir compter sur vous pour que nous parlions d'une seule et même voix sur ce sujet.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Antoinette GUHL, je vous remercie pour ce vœu qui permet de réaffirmer l'engagement de Paris sur un sujet très important et d'une grande gravité : la situation des enfants de Français djihadistes actuellement retenus en Syrie.

Votre vœu émet la demande que la Ville de Paris prenne une position publique en faveur du rapatriement des enfants détenus dans les camps du Nord-Est de la Syrie. C'est déjà chose faite, le Conseil de Paris en avril 2019 avait en effet pu se prononcer en faveur de l'accueil de ces enfants. En conformité avec la Convention internationale des droits de l'Enfant que la France a signée et que Paris se fait un honneur d'appliquer, je vous le confirme, la Ville de Paris est absolument favorable au retour de ces enfants et à leur accueil par nos services de la protection de l'enfance, comme il en va de notre compétence.

Nous savons la situation de l'ensemble des enfants retenus dans ces camps particulièrement préoccupante et nous partageons vos inquiétudes. Vous l'avez rappelé, ce sont aujourd'hui des centaines d'enfants victimes de l'organisation Etat islamique qui sont retenus dans des conditions déplorables, parfois depuis plus de trois ans, dans les camps du Nord-Est syrien. Du 1er janvier au 1er septembre 2021, plus de 60 enfants sont morts dans ces camps. Quelques rapatriements ont eu lieu au compte-gouttes, mais plus aucun depuis le 13 janvier 2021 et c'est intolérable.

Ces enfants sont, comme Bernard CAZENEUVE et François ZIMERAY l'ont rappelé dans une tribune très forte de janvier 2022, victimes des choix de leurs parents. Ces enfants sont avant toute chose des enfants et leur intérêt supérieur doit être respecté en toutes circonstances. Ils sont, à ce titre, comme tous les autres enfants qui nous sont confiés, destinés à être pris en charge dans un premier temps par les services de la protection de l'enfance.

Paris s'est toujours engagée à accueillir tous les enfants nécessitant une mesure de protection. Je précise que Paris accueille, d'ores et déjà et depuis quelques années désormais, des enfants français revenus de zones de conflits, dont la Syrie. Vous le savez, ces enfants nous sont confiés sur décision du juge des enfants. C'est pourquoi nous avons toujours confirmé, au Tribunal pour enfants de Paris et au Parquet des mineurs, la volonté de Paris de prendre en charge ces enfants.

Au regard de ces actions qui témoignent de l'engagement de Paris pour la protection des enfants, je suis favorable à votre vœu, sous réserve de quelques amendements que vous accepterez, je l'espère.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Une explication de vote de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je suis contente de voir que l'on peut parler de ce sujet en Conseil sans que l'on nous dise que ce n'est pas à nous d'en parler. Je parle des vœux internationaux et vous m'avez comprise.

Je souhaite d'ailleurs rappeler qu'après l'appel des Parlementaires européens de septembre 2020, c'est le sénateur communiste Pierre LAURENT, qui avait été l'un des premiers à l'initiative, conjointement avec le député LR Pierre MOREL-A-L'HUISSIER en février 2021. Les deux avaient interpellé par des courriers l'ensemble des Parlementaires pour les alerter et leur demander d'agir et de demander à l'Elysée un rapatriement général.

Malheureusement, comme vous venez de le dire, cela a été peine perdue. La France abandonne ces 200 enfants dans des conditions terrifiantes. Ils ont majoritairement moins de 7 ans et ils ne bénéficient pas de soins, ne sont pas scolarisés. La situation dans les camps est terrible et ces enfants qui n'ont rien demandé doivent être rapatriés. D'autres pays l'ont fait, c'est tout à fait possible, comme il est tout à fait possible et même incontournable de juger ces femmes en France.

L'Etat français face à une opinion majoritairement défavorable a manqué et manque de courage politique. C'est inhumain et irresponsable. Mais comme le dit Pierre LAURENT à la fin de la lettre qu'il avait adressée, je le cite : "A force de tergiverser et de ne pas agir, nous transformons ces femmes et ces enfants en martyrs. Pour tous ceux qui en France et au-delà nous regardent, c'est bafouer les Droits de l'homme et bafouer les conventions internationales qui les portent et dont nous sommes signataires. Il est temps de porter une autre politique que celle qui tend à transformer ces enfants en fantômes et à fabriquer les attentats de demain".

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Êtes-vous d'accord ? Cela doit être Raphaëlle RÉMY-LELEU avec l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 42).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons, et c'est le dernier avant le déjeuner, le vœu n° 18 relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2015, en plein cœur de la crise migratoire, vous avez créé, pour le département qu'est Paris, le DEMIE, unique bureau d'accueil et d'évaluation pour les mineurs isolés étrangers. Chaque jour, entre 30 et 50 jeunes se présentent au DEMIE, où son personnel a la lourde tâche d'évaluer leur âge avant une prise en charge ou non par l'Aide sociale à l'enfance. C'est la Croix-Rouge, par une délégation de service public, qui gère le DEMIE.

En 2019, à la tête d'un collectif, j'avais cosigné dans une tribune dans "Libération" une lettre ouverte au directeur de la Croix-Rouge et donc indirectement à vous, Madame VERSINI, pour dénoncer des refus d'évaluation purs et simples, des entretiens sommaires, l'absence d'interprètes et surtout le manque d'hébergement, à tel point que nous étions, nous, associations, obligés d'héberger dans des réseaux de familles citoyennes des centaines de mineurs, parce que vous étiez défailants. Résultat, à cette période, de nombreux jeunes n'ont pas été évalués et ont été laissés à la rue. Depuis, je le reconnais, d'immenses efforts ont été faits.

Aujourd'hui, suite à un appel à projets, la Croix-Rouge internationale a démissionné et devrait donc laisser la place à l'association connue et très professionnelle "France Terre d'Asile". En fait, il faut bien se le dire, "France Terre d'Asile" était la seule association à avoir répondu, tant la mission est difficile, notamment avec la sempiternelle question des vrais et faux mineurs, qui au final pénalise les vrais jeunes mineurs et qui a donné une image désastreuse du mot M.N.A.

Madame VERSINI, allez-vous continuer à refuser de participer au protocole d'aide à l'évaluation de la minorité mis en place par l'Etat, notamment via le fichier biométrique ? Quels nouveaux moyens seront mis à disposition par "France Terre d'Asile" pour nous assurer une meilleure et une plus rapide évaluation, en n'oubliant pas les règles de base : double entretien et présentation d'un traducteur ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Comment vous êtes-vous assurés que les jeunes seront systématiquement mis à l'abri, afin d'éviter qu'ils errent et dorment dans les rues ?

Enfin, accepteriez-vous de mettre en place une mission d'évaluation, comprenant des représentants de tous les groupes politiques, qui pourrait chaque année faire un point d'étape ?

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI pour deux minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Monsieur le Conseiller JEANNETÉ, ce que j'aime chez vous, c'est votre constance et vos ambiguïtés sur les bons et les mauvais M.N.A. et votre obsession quand même sur le fichier biométrique qui vise, disons-le, à orienter les jeunes vers la Préfecture de police qui est la première voie pour les orienter vers les fichiers d'étrangers en situation irrégulière...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez écouter la maire, merci.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Votre ambiguïté est constante : d'un côté, vous êtes avec des collectifs et de l'autre, vous êtes...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - S'il vous plaît, on ne vous a pas coupés, veuillez écouter Mme VERSINI. Sinon nous n'irons pas déjeuner.

Veuillez écouter Mme VERSINI, s'il vous plaît.

Veuillez écouter Mme VERSINI ! On ne vous a pas coupé !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est cela... Bien sûr... Madame DATI, comme ancienne garde des Sceaux, vous vous honoreriez de laisser parler les autres !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y, chère collègue, n'écoutez pas... Vous voulez que l'on fasse une suspension de séance ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais y aller, ce n'est pas grave, cela me fait une musique de fond !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Suspension de séance d'une minute !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à treize heures onze minutes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Puisque vous êtes calmés, la minute ne fera que 30 secondes ! Allons-y, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - En tout cas, je veux dire que Paris s'honore d'avoir pu faire face et d'avoir pu accueillir avec la Croix-Rouge - qui n'a pas démissionné, cher Monsieur, et qui est absolument en fonction - 7.500 jeunes chaque année. Et nous avons mis en place le DEMIE qui, sous le regard du Défenseur des droits, nous a permis d'améliorer considérablement. D'ailleurs, il n'y a pas eu une séance du Conseil de Paris de la précédente mandature sans une question sur les M.N.A., donc je sais comment nous avons tous travaillé.

Nous sommes actuellement en train de renouveler effectivement. Nous avons lancé un appel à projets puisque la période expérimentale avec la Croix-Rouge s'est terminée. J'ai présidé...

Ecoutez, soit vous prenez ma place, soit vous me laissez parler. Maintenant cela suffit !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez, on va encore faire une minute de suspension. On peut le faire jusqu'à 14 heures, si vous n'écoutez pas les orateurs ! Vous pouvez écouter les orateurs, on vous a écoutés.

Si vous voulez, cela ne me pose pas de problème, je n'ai pas de déjeuner.

Si vous voulez que l'on finisse la Commission, écoutez l'oratrice. Ecoutez-la !

Madame Dominique VERSINI, la parole est à vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Très bien, on va repartir sur ce sujet éruptif.

Donc Paris s'honore d'avoir une grande politique de protection de l'enfance qui inclut les mineurs non accompagnés, parce que cela correspond à nos valeurs, Monsieur JEANNETÉ. A nos valeurs ! Et on continuera à prendre en charge les mineurs non accompagnés...

On mélange tout là, on ne sait plus où on habite !

(Brouhaha).

Je ne peux plus parler.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On va suspendre la séance.

Si tu le veux bien, Dominique, tu feras ta réponse à la reprise de la séance, parce que je pense qu'il faut un peu vous calmer. Allez manger, cela vous fera du bien et on se retrouve à 14 heures 45 !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions notre séance.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne (suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous poursuivons l'examen du vœu n° 18 relatif au primo-accueil des mineurs non accompagnés. Nous en étions à la réponse de Mme Dominique VERSINI.

Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur la Maire.

Mes chers collègues, sur la question relative à la nouvelle version du DEMIE, dispositif créé pour accueillir les jeunes qui se présentent comme mineurs non accompagnés, effectivement, nous avons lancé un nouvel appel à projets puisque la période expérimentale avec la Croix-Rouge, qui gérait le DEMIE, s'est terminée. La Croix-Rouge est toujours en fonction jusqu'au 30 juin. Au 1er juillet, il y aura un nouveau partenaire qui assurera la gestion du DEMIE, suite à l'appel à projets que j'ai présidé il y a une dizaine de jours, auquel les gens les plus sérieux

participaient : de nombreux experts, nos partenaires de la justice, du monde associatif, etc. C'est donc "France Terre d'Asile" qui va gérer la globalité du DEMIE, c'est-à-dire la partie évaluation et la partie hébergement. Jusque-là, la Croix-Rouge gérait l'évaluation et "France Terre d'Asile" gérait l'hébergement.

Je rappelle que Paris, en tant que département, accueille, parmi les enfants qui lui sont confiés, 34 % de M.N.A. Ils sont tous pris en charge, comme les autres enfants qui nous sont confiés, jusqu'à 21 ans, puisque tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance de Paris ont un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans.

Je veux dire que, le nouveau DEMIE, nous l'avons construit de façon participative, en mettant en place un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Mais aussi, j'ai rencontré les avocats du barreau mineur et toutes les associations humanitaires - "Médecins sans frontières", "Médecins du Monde" - ainsi que les collectifs citoyens qui accompagnent les jeunes et, souvent, nous les orientent et nous signalent les éventuelles vulnérabilités.

Ce nouveau DEMIE sera beaucoup plus qualitatif. Nous en profitons pour tirer les leçons du précédent. Il y aura un accent très fort sur la santé. Tous les jeunes auront un bilan de santé. Tous les jeunes auront un temps de répit, ce qui était très demandé par les associations et collectifs avant de faire l'évaluation. C'est vrai que, lorsqu'ils arrivent, ils sont très fatigués, etc. Il y aura des psychologues, du personnel soignant.

Ensuite, sur la question du fichier A.E.M., le fichier A.E.M. a été créé par la loi Asile et Immigration. C'est un fichier biométrique qui est censé recueillir les identités, les empreintes, etc., de tous les jeunes qui se présentent pour être évalués mineurs et pris en charge par le département. Paris, comme la Seine Saint-Denis, sont actuellement les deux seuls départements en France qui n'orientent pas les jeunes vers la Préfecture de police pour prise d'empreintes, etc. Nous ne l'avons pas fait parce que c'était facultatif.

Aujourd'hui, je dois le dire, et le dénoncer d'ailleurs, puisque le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien TAQUET, a fait voter, dans la loi qui s'appelle "Protection de l'enfance", l'obligation pour les départements d'orienter les jeunes qui se présentent dans tous les DEMIE de France - mais enfin, tous les autres le font, sauf nous et le 93 - vers la Préfecture pour être mis dans le fameux fichier A.E.M. En ce qui nous concerne, notre position, ainsi que celle du 93, est toujours la même. De toute façon, les décrets d'application ne sont pas sortis. Donc, lorsque nous aurons les décrets d'application, nous aviserons.

Tout cela pour dire ce qui est important. Et pourquoi notre refus ? C'est parce que Paris, en tant que département, est chargé de la protection de l'enfance et, avec le fichier A.E.M., on voudrait nous amener à orienter vers la Préfecture de police des flux migratoires potentiels afin de pouvoir les reconduire. Or, ce n'est pas le rôle d'un département que de gérer l'immigration illégale. Ce n'est pas le rôle du département. C'est le rôle de l'Etat et c'est à l'Etat de se débrouiller pour le faire, et pas aux départements.

Voilà la raison pour laquelle nous nous y sommes toujours opposés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce dernier vœu de la droite, je pensais leur dire une nouvelle fois : "N'en jetez plus". Il faut dire qu'à quelques exceptions près, nous sommes tranquilles puisque nos collègues ne se sont pas donné la peine de revenir après le déjeuner.

Là où votre vœu évoquait l'immigration maîtrisée, les écologistes tenaient plutôt à vous rappeler deux chiffres et une notion, celle de dignité. Le premier chiffre, c'est que 9 enfants migrants sur 10 qui arrivent en Europe, d'après l'Unicef, sont des enfants non accompagnés. Elles et ils bénéficient donc de la présomption de minorité. Un deuxième chiffre : 1989. C'est la date de la convention internationale relative aux droits de l'enfant ratifiée par la France. Une convention qui prévoit que tout enfant privé de son milieu familial a le droit à une protection et une aide de l'Etat sans considération de nationalité ou d'origine.

En effet, la Ville de Paris, dans ses compétences départementales, ne fait pas comme les autres départements, et elle peut s'en enorgueillir. Elle essaie de faire mieux afin de respecter la dignité des enfants et leur meilleur accompagnement.

Là où votre vœu est d'autant plus paradoxal et surtout preuve de l'instrumentalisation que vous faites de ces enfants, c'est que vous réclamez un meilleur accompagnement, notamment via la présence systématique d'une personne pour assurer la traduction ou d'une personne pour assurer l'accompagnement psychologique. Ecoutez, dans ce cas, grâce à la présence garantie lors de l'entretien d'évaluation d'une personne en charge de la traduction et de l'accompagnement psychologique- j'ai traduit cela en épïcène, mais cela ne devrait pas vous choquer plus que cela - là où c'est paradoxal, c'est que je vous rappelle que votre majorité sénatoriale a refusé la possibilité de la présence systématique d'un ou d'une avocate pour accompagner ces enfants.

Nous voterons donc contre ce vœu une nouvelle fois.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

2022 DGRI 4 - Subvention (13.500 euros) à l'association "Accords Croisés" pour l'organisation de l'édition 2022 de l'événement de mode éthique "Ethicals Fashion Days" au 360 Paris Music Factory (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers de la 7e Commission.

En l'absence de sa présidente, qui a malheureusement été testée positive au Covid, nous passons directement au projet de délibération DGRI 4 : subvention, 13.500 euros, à l'association "Accords Croisés" pour l'organisation de l'édition 2022 de l'événement de mode éthique "Ethical Fashion Days" au "360 Paris Music Factory", dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement une subvention pour un événement très important et très intéressant qui concerne le 18e arrondissement, mais pas seulement.

Il est proposé ici un financement de 13.500 euros pour l'organisation de l'événement de dimension internationale, "Ethical Fashion Days", qui a eu lieu du 28 février au 8 mars dernier durant la semaine de la mode féminine, après un lancement qui avait eu lieu précédemment en décalé. Tout le monde peut imaginer la raison de ce décalage compte tenu de la situation sanitaire. Ce lancement avait eu lieu les 30 et 31 octobre derniers au "360 Paris Music Factory", un lieu récent, un équipement particulièrement actif de la Goutte-d'Or dédié notamment aux musiques du monde.

Afin de bien comprendre l'esprit de cet événement, il faut préciser qu'il est porté par une association qui s'appelle "Accords Croisés", située elle-même dans le 18e arrondissement et faisant pleinement partie du "360 Paris Music Factory". Cette association agit contre les exclusions, l'isolement, les inégalités économiques, mais aussi en faveur de la préservation et du développement du lien social, du développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives.

Les "Ethical Fashion Days", en partenariat et sous l'impulsion de l'"Ethical Fashion Initiative", visent à mettre en lumière la création et les créateurs d'Afrique et de sa diaspora, à travers cet événement inscrit dans l'agenda officiel de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode de Paris. A cette occasion, très concrètement, il s'agit de faire se rencontrer les créateurs et professionnels de tous horizons, en particulier les créateurs de différents pays africains et ceux de la Goutte-d'Or, dont les savoirs sont de plus en plus connus et reconnus. Il s'agit également, par le biais de cet événement, de faire venir des professionnels nationaux et internationaux de ce secteur d'activité à la Goutte-d'Or, et, d'une part, de valoriser ce quartier unique de Paris, notamment pour sa vitalité, sa densité et sa diversité d'enseignes, et, d'autre part, les designers de la diaspora africaine à travers la mise en lumière de leur savoir-faire.

Ainsi, le public et les professionnels ont pu découvrir ces créateurs grâce à des tables rondes et des témoignages, au travers de la projection d'un film de présentation de nos couturiers de la Goutte-d'Or très bien fait, et par la visite des ateliers de ces mêmes couturiers, de cette filière qui est structurée de manière très innovante à la Goutte-d'Or depuis des années. Elle permet aujourd'hui à de nombreux professionnels et créateurs de vivre de leur activité dans leur atelier propre ou dans un atelier mutualisé, récemment mis en place, et de faire rayonner ce quartier de Paris dans le monde entier pour son savoir-faire.

Il est donc proposé ici ce financement de 13.500 euros, qui se découpe de la manière suivante : 6.000 euros au titre des relations internationales, 5.000 euros au titre des cultures étrangères, et 2.500 euros au titre de l'emploi et du développement économique. On voit que c'est un événement qui agit dans de multiples directions.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-Philippe DAVIAUD, Monsieur le Conseiller de Paris, je vous remercie pour votre intervention qui permet de revenir sur cet événement, un projet qui mêle les enjeux économiques et culturels dans votre arrondissement, tout en ayant une résonance internationale, comme vous l'avez dit. Je tiens à associer à ce projet de délibération Mme Carine ROLLAND, adjointe à la culture, Mme Afaf GABELOTAUD, et le maire du 18^e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

L'intérêt principal de cet événement qui s'est tenu les 4, 5 et 6 mars, est son caractère transversal, comme vous l'avez dit. En effet, ce projet est important non seulement pour la vie culturelle et touristique de Paris en tant que capitale de la mode, mais aussi pour la mise en valeur des couturiers afro descendants et du développement économique du quartier de la Goutte-d'Or dans le 18^e arrondissement.

Ce projet touche donc l'un des quartiers prioritaires de la ville. D'ailleurs, Mme Anne-Claire BOUX s'était rendue à la première édition en octobre 2021. L'événement vise à valoriser une filière professionnelle permettant l'insertion sociale de toute la filière couturière du quartier. Par ailleurs, c'est un rendez-vous qui s'est démarqué durant la semaine de la mode féminine et a rassemblé de nombreux professionnels, notamment le couturier camerounais Imane AYISSI, pour ne citer que lui. Je sais aussi que l'originalité du projet avait retenu l'attention de Mme Colombe BROSSEL.

Cet événement est aussi soutenu par la Commission européenne et son agence "Ethnical Fashion Initiative" qui vise à promouvoir la mode ethnique, secteur dans lequel la Ville de Paris s'engage avec force, notamment grâce à l'impulsion de notre collègue, Mme Olivia POLSKI. Ces trois jours ont donné lieu à des échanges très productifs sur la mode responsable, l'entrepreneuriat féminin, l'économie circulaire et le développement durable.

Enfin, pour terminer, j'en profite pour signaler que, ce week-end, l'"Association 360" a organisé, dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie, un événement auquel s'est rendu M. Éric LEJOINDRE, le maire du 18^e arrondissement, afin de valoriser les diasporas.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 4).

2022 DGRI 13 - Maison des Journalistes : subvention (34.000 euros), renouvellement de bail, aide en nature et convention.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de Julian Assange.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 13 relatif à la Maison des Journalistes : subvention (34.000 euros), renouvellement de bail, aide en nature et convention.

Pour commencer, la parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'action de la Maison des Journalistes, située dans le 15^e arrondissement, est unanimement reconnue et porte des valeurs chères à notre Nation : celles de la liberté d'expression et de la presse. Cette action est d'autant plus importante que cette liberté, dont dépend totalement notre droit à l'information, est constamment menacée à travers le monde.

Selon l'O.N.G. "Reporters sans frontières", en 2021, il n'y a jamais eu autant de journalistes emprisonnés : leurs équipes en ont recensé 488, soit plus de 20 % en une année, et 46 tués. Ce dernier chiffre est, quant à lui, au plus bas depuis 20 ans. Les responsables de l'O.N.G. expliquent cette tendance notamment par la stabilisation, si je puis dire, des fronts des conflits régionaux, après un début de décennie 2010 marqué par les guerres en Syrie, en Irak et au Yémen. Mais, selon Christophe DELOIRE, secrétaire général de "Reporters sans frontières", 65 % des journalistes tués sont sciemment ciblés et éliminés. Ce constat est terrifiant.

Quant à l'actualité de ces trois dernières semaines, elle a de quoi nous inquiéter, et la tendance pourrait, hélas, repartir à la hausse. En travaillant ce dossier, j'ai immédiatement pensé à ce cameraman d'une chaîne américaine tué en couvrant la guerre en Ukraine. Il s'appelait Pierre Zakrzewski. Son véhicule a été la cible de tirs près de la ville de Kiev. J'ai pensé aussi à Victoria ROSHCHYNA, cette journaliste ukrainienne qui serait actuellement détenue par

le F.S.B. Ces femmes et ces hommes sont nombreux à braver les dangers sur les territoires de guerre. Je tenais particulièrement à saluer ici leur courage.

Ils sont aussi nombreux à réaffirmer leur attachement aux valeurs de liberté. L'exemple récent de cette journaliste russe, qui a brandi à la télévision un panneau dénonçant la guerre, l'illustre. Elle se nomme Marina OVSYANNIKOVA et risque toujours 15 ans de prison.

Les journalistes que je viens de citer ne sont que quelques exemples récents parmi tant d'autres. Ces exemples illustreront probablement et tristement les actions qui seront engagées lors de cette 33e semaine de la presse et des médias à l'école. Ces exemples démontrent aussi la nécessité absolue de sensibiliser nos concitoyens, en particulier les plus jeunes, sur le caractère précieux de ces droits et de ces libertés, comme le fait la Maison des Journalistes depuis sa création en 2002.

Pour toutes ces raisons, notre groupe Changer Paris votera naturellement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Maison des Journalistes, c'est d'abord un havre de paix pour les journalistes en exil. En effet, située dans le 15e arrondissement, la Maison des Journalistes est d'abord un lieu d'accueil, une maison, un refuge, loin des violences psychologiques ou physiques que les journalistes ont pu subir dans leur pays d'origine.

Pendant six mois, les femmes et les hommes en exil y sont hébergés au sein d'un espace personnel où ils peuvent se ressourcer. Avant toute nouvelle perspective professionnelle, ils bénéficient d'un accompagnement psychologique et social, d'un lieu d'écoute. Ils arrivent souvent en France alors qu'ils ne parlent pas la langue et ont laissé derrière eux leur famille, leur travail et leur pays. La Maison des Journalistes leur fournit une aide matérielle et les accompagne dans toutes les démarches visant à obtenir le statut de réfugié politique, un logement, ou encore une couverture sociale et médicale.

La Maison des Journalistes, c'est aussi une structure unique au monde. Fondée en 2002 par la journaliste Danièle OHAYON et le réalisateur Philippe SPINAU, cette maison a aujourd'hui 20 ans. Voilà encore un exemple concret de la singularité de la politique parisienne, qui s'est toujours attachée à accueillir celles et ceux qui risquent leur vie pour la liberté d'expression et la liberté d'informer.

Ces résidents viennent principalement du Moyen Orient, d'Afrique et d'Asie. Aujourd'hui, je sais que les journalistes russes, très nombreux à fuir l'oppression de Vladimir POUTINE, pourraient aussi y trouver un refuge. Cette maison est, en effet, un bon indicateur de la liberté de la presse dans le monde. Je pense également à la Syrie, au Yémen, au Liban, à l'Irak, à Haïti. Beaucoup de résidentes et de résidents de la Maison des Journalistes en sont originaires. Chaque année, ils sont d'ailleurs tous accueillis à l'Hôtel de Ville à l'occasion d'une cérémonie durant laquelle la Maire de Paris leur remet, en signe de fraternité et de solidarité, la carte de citoyen et de citoyenne de la Ville. Ainsi, nous souhaitons leur dire que Paris est leur maison.

Enfin, la Maison des Journalistes, ce sont des journalistes qui contribuent à l'éducation des jeunes, à la formation forte des valeurs qu'elle défend. La Maison des Journalistes a développé un programme de rencontres et de débats à destination du public scolaire, avec une opération dénommée "Renvoyé spécial". L'objectif est de permettre aux plus jeunes de mieux appréhender le travail des médias, dans un monde où ils sont confrontés à la montée en puissance de la désinformation, notamment en période de crise. Les réfugiés mènent ainsi chaque année des opérations de sensibilisation et d'éducation aux médias dans deux lycées parisiens.

Pour terminer, poursuivis dans leur pays, souvent menacés de mort, tous ces journalistes ont en commun l'expérience de l'exil et de la répression. Parce que la liberté de la presse et la liberté d'expression sont des droits humains fondamentaux, piliers de la démocratie, je souhaite dire notre fierté de pouvoir les accueillir au sein de cette structure unique à Paris et les aider ainsi à poursuivre leur mobilisation.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la Maison des Journalistes a été créée il y a 20 ans dans le but d'accueillir des journalistes étrangers, réfugiés ou demandeurs d'asile en France, qui ont été contraints de fuir leur pays à cause de leur profession.

Permettez-moi de rappeler ici que de nombreux journalistes exercent leur métier au péril de leur vie ou de leur liberté. L'actualité est criante. Nous ne pouvons ignorer les conséquences de la guerre en Ukraine sur la diffusion de l'information et la liberté de la presse. Les journalistes sont tués, les médias russes sont censurés, les citoyennes et

les citoyens aussi. Une récente révision du Code pénal russe permet désormais l'incarcération d'une personne, qu'elle soit journaliste ou pas, au prétexte de lutter contre les fausses nouvelles à l'encontre des forces armées. Ceux-ci risquent jusqu'à 15 ans de prison pour tout propos relevant de la guerre. Face à cette censure militaire, de nombreux médias ont mis la clé sous la porte, craignant les sanctions pour eux et leurs proches. D'autres restent pour tenter de continuer à diffuser l'information, mais dans quelles conditions !

Autre sujet d'actualité : concernant le journaliste et lanceur d'alerte Julian ASSANGE, la Cour suprême britannique a refusé de se prononcer sur son cas et la demande d'extradition des Etats-Unis. Ils auraient soi-disant eu des assurances sur la sécurité de Julian ASSANGE. C'est totalement invraisemblable quand on sait ce qu'il endure depuis plus de 10 ans et qu'il encourt jusqu'à 175 ans de prison.

Rappelons que Julian ASSANGE est le fondateur de Wikileaks et qu'il est condamné pour avoir publié en 2010 plus de 700.000 documents classifiés, révélant notamment des crimes de guerre commis en Irak et en Afghanistan. La publication de ces documents ne devrait pas être passible de sanction, car il s'agit d'une pratique courante du journalisme d'investigation. De nombreuses organisations, tel qu'"Amnesty International", "Reporters sans frontières", les syndicats de journalistes et la "Fédération internationale des journalistes", ont condamné cette décision de la justice britannique au motif qu'elle constitue une menace pour le droit des médias et la publication d'informations d'intérêt public.

Je tiens à rappeler aussi que la santé de Julian ASSANGE est particulièrement inquiétante. En 2019 déjà, l'expression du rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies sur la torture était sans appel. "Julian ASSANGE présente tous les symptômes d'une exposition prolongée à la torture psychologique. Il a été délibérément exposé pendant plusieurs années à des formes graves de peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Il doit à présent être libéré immédiatement, réhabilité et indemnisé pour les abus, la persécution collective et l'arbitraire auquel il a été exposé."

Cette décision de la Cour suprême britannique est donc un coup fatal pour Julian ASSANGE, qui voit disparaître l'un des derniers espoirs d'échapper à son extradition vers les Etats-Unis. Alors que la France peut agir face à cette menace, le Gouvernement a refusé la proposition de résolution présentée à l'Assemblée nationale le 4 février dernier, invitant le Gouvernement à accorder l'asile politique à Julian ASSANGE et à faciliter l'accès au statut de réfugié pour les lanceurs et les lanceuses d'alerte étrangers. Ce vote défavorable est d'ailleurs en totale contradiction avec la nouvelle loi visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, qui a été votée le 16 février.

Pourtant, à travers l'acharnement contre Julian ASSANGE, c'est bien la liberté d'expression que l'on veut bâillonner. Le but poursuivi est de faire peur aux journalistes, qu'ils pratiquent l'autocensure et qu'ainsi, de nombreuses affaires ne soient jamais rendues publiques. La France a les moyens de l'accueillir et d'assurer sa protection, d'empêcher son extradition vers les Etats-Unis. Nous portons donc un vœu pour que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement en ce sens et nous vous invitons à le voter. Ce serait tout à l'honneur de notre collectivité de le soutenir.

J'avoue, puisque je sais que ce vœu aura un avis défavorable, ne pas bien comprendre votre obstination à ne pas intervenir en sa faveur. L'explication n'est pas convaincante : nous ne voudrions pas nous immiscer dans la diplomatie britannique. C'est pourtant ce que nous avons fait pour d'autres pays et d'autres journalistes. Paris se veut une ville qui agit pour la liberté de la presse. Le 3 mai dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Anne HIDALGO déclarait, devant les journalistes de la Maison des Journalistes, l'association "Lucas Dolega" et "Reporters sans frontières" : "La liberté d'informer est un droit fondamental. Elle tient debout notre démocratie. Paris sera toujours aux côtés de ses défenseuses et défenseurs." Alors, qu'attendons-nous pour soutenir celui qui est désormais le symbole de cette liberté bafouée ?

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Hamidou, tout d'abord, je vais répondre concernant la Maison des Journalistes. Je ne vais pas revenir sur le travail que fait cette maison, ses actions. Vous l'avez très bien fait. Cela reflète les valeurs essentielles et les actions de la Ville de Paris, qui sont la défense et la liberté de la presse. J'en profite pour remercier le soutien et l'énergie que met également Jean-Luc ROMERO-MICHEL dans cette action qui s'inscrit dans les engagements des droits humains.

Evidemment, le contexte international rend encore plus important l'action que mène cette maison pour venir en soutien et en défense des journalistes. Je vais me permettre de citer cinq professionnels de la presse qui sont décédés en Ukraine depuis le début de la guerre : Brent Renaud, Viktor Doudar, Evgueni Sakoun, Oleksandra Kuvshynova et Pierre Zakrzewski. Excusez-moi si j'écorche un peu leur nom.

Permettez-moi aussi de souligner l'engagement de tout le Conseil de Paris en faveur d'Olivier DUBOIS lors du dernier Conseil de Paris. Beaucoup d'entre vous se sont mobilisés. Son portrait avait été apposé à l'entrée de l'Hôtel de Ville. Je remercie également Mme Alexandra CORDEBARD, qui avait, avec toute la générosité qu'on lui connaît,

affiché son portrait sur le fronton de sa mairie. J'ai une pensée pour lui, pour sa famille, comme vous l'avez sans doute toutes et tous ici dans l'hémicycle.

Enfin, je terminerai en soulignant le prix Lucas-Dolega. Nous avons remis, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, la 11e édition de ce prix. Là encore, ce prix vise à soutenir et à défendre les photoreporters qui, à travers le monde, font leur métier et voient leur vie menacée. Je vous remercie beaucoup, toutes et tous, majorité comme opposition, de soutenir aussi ardemment ce symbole fondamental qui est celui de la liberté de la presse.

Ensuite, concernant le vœu de Julian ASSANGE. Pour vous dire, parce que, ce matin, vous disiez que souvent les relations internationales étaient contre les décisions que vous vouliez prendre. Je ne suis pas contre les décisions que vous voulez prendre, ou les soutiens. J'essaye simplement qu'ils s'inscrivent dans le droit et la constitution. C'est mon travail, c'est tout. En l'occurrence, vous disiez, par rapport aux enfants : j'étais pour. Je tiens à vous le dire.

En ce qui concerne Julian ASSANGE - c'est le sens de votre question - nous avons déjà discuté dans cet hémicycle de la situation de Julian ASSANGE, Australien fondateur de Wikileaks. D'ailleurs, en 2006, il n'était pas journaliste. Il a apporté ces révélations à Wikileaks, mais il n'est pas journaliste.

Je tiens à vous remercier pour la veille que vous maintenez sur la situation de ce dernier. Celle-ci a effectivement évolué puisque la Cour suprême britannique a refusé d'examiner son recours contre son extradition aux Etats-Unis, le 14 mars dernier. Je précise que la procédure judiciaire n'est en effet pas arrivée à son terme. La demande d'extradition américaine va désormais devoir être examinée par la Ministre de l'Intérieur britannique, Mme Priti PATEL, laquelle décision pourra aussi être contestée par les avocats de Julian ASSANGE devant la justice. Ces derniers étudient par ailleurs des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dès lors, les voies de recours ne sont pas épuisées.

Ainsi, notre position ne peut différer de celle que nous avons eue lors du Conseil de Paris d'octobre 2020. Nous avons émis un avis défavorable à ce vœu en rappelant le principe de séparation des pouvoirs que nous nous devons de respecter, mentionné dans l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, intégré dans la Constitution de la Ve République, mais également celui du respect de la justice d'un Etat démocratique tiers, ici le Royaume-Uni. S'agissant donc d'une procédure judiciaire en cours dans un pays étranger, nous ne pouvons intercéder auprès du chef de l'Etat. Soyez assurés néanmoins que nous sommes toujours aussi attentifs à l'évolution de sa santé et au respect de son intégrité, tant physique que psychique.

Ainsi, Madame la Conseillère de Paris, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, nous émettrons un avis négatif. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 19 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Il y a donc une explication de vote de M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris s'associe au vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen demandant que la France accueille et protège Julian ASSANGE. Il est menacé d'une peine de 175 ans aux Etats-Unis pour espionnage, après plusieurs années de détention au Royaume-Uni dans des conditions qui ont été dénoncées par le rapporteur de l'ONU sur la torture.

Que reprochent les Etats-Unis à Julian ASSANGE et, à travers lui, à Wikileaks ? La révélation de la corruption au Kenya dès 2006, qui a conduit le président sortant à perdre l'élection. La publication de vidéos qui ont bouleversé le monde et révélé des exactions commises par l'armée américaine contre des civils en Irak. La révélation de câbles diplomatiques des Etats-Unis qui ont jeté une lumière crue sur les régimes au pouvoir dans le monde arabe et révélé la forte attente des populations pour la démocratie, et ont ainsi été à l'origine des printemps arabes.

Il apparaît que ces actions ont permis de mettre sur la place publique des informations essentielles pour le bon fonctionnement de nos démocraties. Le premier amendement de la Constitution des Etats-Unis relatif à la liberté d'informer devrait protéger Julian ASSANGE. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Au vu des charges retenues contre lui, de l'importance extrême des peines encourues aux Etats-Unis et au regard des faits allégués, la France s'honorerait de lui donner asile. Quels que soient les désaccords que l'on peut avoir avec le personnage, quelles que soient les préventions que l'on peut entretenir au regard des accusations d'agression sexuelle dont il a fait l'objet en Suède, Julian ASSANGE devrait bénéficier de la protection de ses droits fondamentaux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 13).

2022 DGRI 14 - Convention de co-production et co-organisation avec l'association "EUNIC" relative à l'organisation de l'exposition "Visage(s) d'Europe", du 1er au 29 mai 2022.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 14 : convention de coproduction et co-organisation avec l'association "EUNIC" relative à l'organisation de l'exposition "Visage(s) d'Europe", du 1er au 29 mai 2022.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Une exposition très intéressante va se dérouler pendant le mois de l'Europe, au mois de mai prochain.

C'est une exposition autour de la jeune photographie européenne. C'est une initiative des instituts culturels à Paris, qui sont réunis au sein du réseau "EUNIC" depuis 2019 afin de proposer au public un regard différent sur l'Europe contemporaine par le prisme des artistes de leurs pays. C'est une exposition qui met en valeur de jeunes photographes européens. Le format du portrait photographique a été choisi pour donner à voir en instantané, en quelque sorte, le visage de l'Europe. Une exposition qui fait également apparaître en creux un éventail de la création photographique en Europe aujourd'hui, et témoigne à son échelle de personnes et de situations dans une Europe en perpétuelle évolution.

C'est organisé en partenariat avec le "Collectif Fetart", un collectif qui organise entre autres Circulation(s), le festival de la jeune photographie européenne, qui a lieu tous les ans au CENTQUATRE-PARIS. Cet événement, construit autour de l'échange et de la coopération, symbolise parfaitement la vision de l'Europe défendue par le collectif, à savoir un territoire ouvert, inclusif, poreux, aux identités multiples. Cette exposition est un temps fort de la fête de l'Europe qui témoigne de l'engagement de la Ville de Paris à faire vivre la culture européenne. L'année dernière, le "Collectif Fetart" et "EUNIC" ont pris l'initiative de mettre en avant quatre artistes bélarusses afin de montrer leur soutien indéfectible à la jeune création en danger et leur solidarité avec le peuple bélarusse. On voit bien ce que nous pouvons envisager pour l'édition 2022.

Aujourd'hui, alors que la guerre est là, aux portes de l'Europe, et qu'elle traverse certainement la plus grave crise depuis la création de l'Union, on observe que celle-ci parle d'une même voix et réaffirme haut et fort les valeurs qui fondent son identité : la démocratie, la liberté et le respect des droits fondamentaux. Pour cette édition 2022, 16 pays seront représentés : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et la Turquie.

Cette exposition sera présentée durant la période du 1er au 29 mai, sur 9 tripodes installés sur les berges de Seine, en lien avec la fête de l'Europe dont la 16e édition est organisée par la Ville de Paris, avec les représentations françaises du Parlement européen, la Commission européenne, ainsi, bien sûr, qu'avec la Maison de l'Europe, dont nous avons eu l'occasion de rappeler dans cet hémicycle, il n'y a pas si longtemps, le rôle essentiel pour l'action de la Ville en matière d'Europe.

Il est proposé ici d'approuver le principe et les modalités de la convention de coproduction et de coorganisation de l'exposition "Visage(s) d'Europe", du 1er au 29 mai, avec l'association "EUNIC".

Je vous propose de voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Jean-Philippe DAVIAUD, vous avez très bien décrit la convention de coproduction et de co-organisation avec la session unique relative à l'exposition "Visage(s) d'Europe". Je ne vais pas revenir dans les détails. Vous avez dit qu'en 2021, elle avait permis de mettre en avant la situation en Biélorussie. L'histoire nous rattrape, quelque part, lorsque l'on sait que la Biélorussie apporte aujourd'hui tout son soutien à cette invasion menée par la Russie.

Effectivement, ce projet s'inscrit aussi dans l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'Europe et dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Je vous remercie de votre question et de votre soutien, Monsieur le Conseiller.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 14).

2022 DJS 64 - Subvention annuelle (200.000 euros) au PUC Rugby au titre 2022.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 64 : subvention annuelle (200.000 euros) au PUC Rugby au titre de 2022.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'évoquer le projet de délibération qui nous est proposé, je souhaitais rendre hommage et adresser tout mon soutien à la famille et aux proches de Federico Martín Aramburú qui a été assassiné par balles à Paris, à l'âge de 42 ans, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, après une altercation. L'ex-international de rugby argentin, qui a joué au Biarritz Olympique et dans plusieurs clubs français, semble avoir été assassiné par des militants de l'extrême droite qui sont actuellement recherchés. Cet événement montre à la fois la violence et l'extrémité de ces militants. Evidemment, le monde du rugby est aujourd'hui en deuil.

Je voudrais saluer la victoire historique du XV de France contre l'Angleterre samedi dernier, qui confirme la belle santé du rugby français et offre à la France son dixième Grand Chelem dans le Tournoi des Six Nations, après le premier il y a près de 12 années. C'est un moment historique. Ce fut long, mais cette victoire n'est que plus belle. Elle porte de grands espoirs pour les prochains mois, notamment pour la Coupe du monde de rugby qui sera organisée en France en 2023.

Ce projet de délibération est important pour nous, parce qu'il montre l'importance de soutenir et de développer le rugby en France, d'accompagner les jeunes joueurs, et cela passe par le soutien aux clubs. D'ailleurs, je note que le Paris Université Club est l'un des plus grands clubs de formation en France et nécessite tout notre soutien. Je voudrais aussi adresser toutes mes félicitations au club de rugby du PUC, qui est actuellement premier de sa poule en championnat en Fédérale 2 et joue sa montée en Fédérale 1, ainsi que l'ensemble des bons résultats de toutes ses équipes et de l'école de rugby.

Cette subvention de 200.000 euros est une subvention importante pour le club. C'est l'occasion de rappeler la priorité pour nous, qui est l'accompagnement des enfants. Cela passe par l'apprentissage, par l'école de rugby. Mais ce sont aussi tous les projets que porte ce club, notamment en direction des écoles élémentaires, notamment son intervention sur le terrain de Charléty ou dans les écoles. Pensez à ce projet de classe aménagée pour l'excellence sportive au collège François-Villon, que le PUC a alimenté pour en faire leur centre d'entraînement, qui vient d'être labellisé par la Fédération française de rugby. Cette classe permet à une vingtaine de jeunes d'allier le scolaire et le sport. Pour ce faire, le PUC a embauché un directeur sportif qui gère toute la filière jeunes du club et des étudiants de cette classe.

Je voudrais dire mes préoccupations, parce que la montée envisagée du club en Fédérale 1 entraînera des nouvelles dépenses. Vous le savez, après la crise de la Covid, l'ensemble des clubs de sport, notamment ces clubs intermédiaires entre le niveau amateur et le niveau professionnel, sont en grande difficulté. A cela, s'ajoute un nouveau contexte économique, avec l'augmentation des coûts pour les déplacements. Vous avez, bien sûr, tous vu que les prix de l'essence augmentent. Quand on déplace une équipe de rugby à l'autre bout de la France, c'est bien souvent en car. Evidemment, le coût est multiplié. Le coût de l'essence n'arrange pas les choses. Une équipe de rugby, c'est minimum 30 joueurs. Plus la réserve, c'est tout de suite 60. Plus l'ensemble des jeunes. Ce sont des centaines de jeunes qu'il faut déplacer tous les week-ends sur les terrains de rugby.

Pour cela, je pense qu'il faudra que nous soyons attentifs, notamment si le PUC monte à la fin de la saison en Fédérale 1, à voir si l'on peut augmenter cette subvention, qui était de 212.000 euros l'année dernière. Là, elle est

présentée à 200.000 euros. Pierre RABADAN l'expliquera. Les 12.000 euros d'écart étaient liés à l'aide exceptionnelle pendant la période du Covid. Je pense que la montée du club en Fédérale 1 devra nous questionner sur l'accompagnement de cette subvention.

Questionner aussi l'économie de ces clubs et l'accompagnement vers des entreprises qui pourraient aider. Je vois beaucoup de clubs en banlieue parisienne et en province qui sont sponsorisés ou aidés par des entreprises, avec un club entreprise. La Ville travaille avec beaucoup d'entreprises et je pense qu'il serait bien de mettre en relation ces entreprises avec ces clubs amateurs.

Enfin, peut-être que Pierre RABADAN l'évoquera, d'adapter nos installations, notamment "la Cipale" qui accueille aujourd'hui le rugby et le cyclisme.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, de cette intervention.

Je ne sais pas vraiment par où la commencer. D'abord, peut-être pour répondre sur le PUC. Bien sûr, c'est un club éminemment important du tissu rugbystique et sportif parisien. Vous l'avez dit, Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est le club qui reçoit un soutien conséquent de la Ville, qui continuera à l'accompagner si, évidemment, il évolue sportivement. Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'équipes de haut niveau à Paris, certaines qui franchissent des paliers ou vont en franchir. Nous essayons de les accompagner au mieux dans les circonstances du moment, soit en soutenant leur action économique, soit en retravaillant et améliorant leurs infrastructures, comme c'est le cas pour le PUC ou les autres clubs parisiens.

Je pense que ce projet de délibération va tout à fait dans ce sens. Mais, vous l'avez évoqué, Nicolas BONNET-OULALDJ, je crois que les clubs, quand ils accèdent à un niveau supérieur, doivent aussi réfléchir à leur structuration propre, aller chercher de nouveaux financements et ne pas s'appuyer uniquement sur la force publique, parce qu'elle aussi a des contraintes, comme tout le monde le sait. C'est donc ensemble que nous arriverons sans doute à améliorer la situation du club et à le faire évoluer vers une structuration plus pertinente, en adéquation avec le niveau dans lequel elle évolue.

Voilà pour ce projet de délibération.

Evidemment, je me dois de revenir sur ce que vous avez évoqué, Nicolas BONNET-OULALDJ, et merci de l'avoir fait. Je pense qu'au nom de la Maire de Paris et de l'ensemble des Conseillers de Paris ici présents, je voulais présenter mes plus sincères condoléances à toute la famille de Federico Martín Aramburú que j'ai vu évoluer, contre qui j'ai beaucoup joué, qui a mon âge, et était effectivement venu à Paris assister au Tournoi des Six Nations, et, sur une altercation banale, s'est fait lâchement assassiner boulevard Saint-Germain.

C'est un moment particulier. Avant même de connaître le nom de la victime, j'étais déjà extrêmement choqué par ce que j'avais vu. Ma proximité avec lui, avec ses proches, donne un écho bien particulier. Je pense aujourd'hui à ses parents, qui, je le sais, sont arrivés à Paris il y a quelques heures, à sa femme, et à ses trois enfants qui ont dû au revoir à leur papa qui allait voir un match de rugby et a été tué dans notre ville. Je voulais m'associer à vous tous, je pense. Merci à celles et ceux qui m'ont fait parvenir leur soutien pour aider, au moins par les mots et par un certain réconfort et encouragement, la famille qui reste et déplore ce terrible drame. J'ai aussi une pensée pour l'ensemble de ses amis. J'ai parlé avec beaucoup d'entre eux, qui sont en Argentine, à Biarritz, à Perpignan ou à Paris. C'est un moment extrêmement triste.

J'espère que justice sera faite, et que l'auteur des faits sera très rapidement appréhendé et lourdement condamné. Nicolas BONNET-OULALDJ l'a dit : il semblerait qu'il s'agisse d'un militant d'extrême droite armé. Cela doit aussi nous poser une question, dans la capacité à ne pas laisser la haine prendre la place, à ne pas laisser passer certaines choses que l'on entend malheureusement très souvent ces derniers temps sans qu'elles ne soient condamnées.

Je vous remercie beaucoup. Merci de ces encouragements. Je sais qu'au nom du Conseil de Paris et de l'ensemble de la Ville, je réaffirme tout notre soutien chaleureux à sa famille. Merci. Evidemment, pour le projet de délibération, il n'y a pas de sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Pierre RABADAN, pour vos mots.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 64).

2022 DJS 2 - Subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'état des piscines parisiennes et à la pratique de la natation à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déficit de piscines à Paris.

Vœu déposé par M. CASANOVA, Mmes BERTHOUT et de COMPREIGNAC relatif à une évaluation statistique et comparative des ouvertures des piscines de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 2 : subventions de 168.500 euros à 12 clubs sportifs aquatiques, dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

Pour commencer, la parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, les piscines s'invitent au Conseil de Paris. Je tiens, pour commencer, à saluer l'ensemble des clubs sportifs aquatiques, les entraîneurs, les bénévoles, les officiels, les parents des jeunes nageurs, qui œuvrent au quotidien et permettent aux Parisiens, jeunes et moins jeunes, d'exercer une activité aquatique. C'est sur eux que repose la pratique de la natation. Les actions de ces clubs sportifs contribuent à pallier le manque de vision de la Ville de Paris sur la question des piscines et de l'accès des Parisiens à la pratique des sports aquatiques. J'avais déjà alerté sur ce sujet en octobre dernier, au sein même de cet hémicycle, en pointant plusieurs problèmes.

Le faible nombre de piscines disponibles dans la ville en raison de nombreux travaux réalisés qui entraînent des fermetures durables, et, par voie de conséquence, la sur-fréquentation des piscines restées ouvertes. Dois-je rappeler qu'il y a 20 ans, dans le 5e arrondissement, on comptait 4 piscines, et aujourd'hui, zéro. La piscine Pontoise n'a pas rouvert à cause du délai des travaux qui s'enchaînent : la verrière à restaurer, le bassin à consolider. Cela condamne les habitants du 5e arrondissement à se reporter sur la piscine Jean-Taris les rares jours d'ouverture. L'an passé, elle a été fermée 82 jours. C'est la seule piscine d'un arrondissement qui compte près de 60.000 habitants.

La Municipalité semble pourtant apathique devant ce problème, que nous soulignons depuis un long moment déjà. Dans le 5e arrondissement, nous vivons une situation inédite où, quotidiennement, des groupes de discussion citoyens s'organisent sur les réseaux sociaux et véhiculent des informations relatives aux travaux, aux problèmes techniques ou encore aux grèves des personnels qui touchent les différentes piscines. Ces discussions se font l'écho d'un mauvais feuilleton, dont les Parisiens payent le prix. Les nageurs, en l'occurrence. Ce sont pourtant des informations que la Ville devrait communiquer en temps et en heure. Ce n'est pas aux citoyens de faire ce travail qui revient au service public. A ce rythme, la sur-fréquentation des piscines ouvertes est inévitable et restera la norme dans la ville. Subventionner des clubs sportifs aquatiques est une chose, mais créer les conditions pour qu'ils puissent exercer leur activité correctement est désormais indispensable et primordial.

Dans ce projet de délibération, vous proposez 168.500 euros de subvention pour 12 clubs. Une misère. 8 clubs sur 12 subissent une baisse de subvention entre 2019 et 2022, qui représente 14.500 euros. Après une fermeture de près de 2 ans due au Covid, est-ce un signal positif pour encourager la reprise de l'activité sportive aquatique ? Vous semblez, hélas, plutôt indifférents à la pratique sportive des Parisiens, alors que les bienfaits de la natation, et plus largement du sport, sont connus. Face à la demande très importante des Parisiens, il est donc nécessaire et urgent que Mme la Maire prenne ses responsabilités pour améliorer au plus vite et au mieux les conditions de la pratique de la natation à Paris. Alors même que notre capitale s'apprête à recevoir les Jeux olympiques et paralympiques dans 2 ans, quel Parisien aujourd'hui ressent le commencement d'un frémissement de mobilisation de la Ville ?

La Ville n'est pas en mesure d'offrir les infrastructures nécessaires ainsi qu'un cadre sain à la bonne pratique de la natation pour les habitants, qui doivent pourtant être les premiers bénéficiaires de ces Jeux. Les Jeux olympiques et paralympiques devraient servir de tremplin et être une source de motivation incitant les Parisiens à la pratique du sport. Mais il est difficile, à deux ans de l'échéance, de ne pas briser cet élan quand on voit l'état de la situation des piscines dans Paris et la modestie des subventions allouées aux clubs sportifs. Les enfants des écoles devraient s'emparer de l'esprit sportif et vibrer pour cet événement exceptionnel qui se concrétise une fois par siècle à Paris. Mais l'état d'esprit n'y est pas. Les conditions matérielles et immatérielles ne sont pas réunies. Madame la Maire est bien trop occupée par sa campagne présidentielle et les Parisiens peuvent aller se rhabiller.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, rappeler que savoir nager est un droit essentiel pour toutes et tous, et que, bien souvent, c'est un facteur très important non seulement pour pouvoir survivre, éviter les noyades, mais aussi pour être bien dans son corps et dans sa tête. Malheureusement, quand on regarde une classe, bien souvent, ceux qui ne savent pas nager sont les catégories les plus populaires, les plus pauvres. A travers cette question de la natation, il y a évidemment une question sociale qui est essentielle. Pour cela, nous avons 12 clubs sportifs aquatiques qui interviennent chaque jour dans nos piscines à Paris, et c'est très important de les aider. Ce projet de délibération et ces subventions sont très importants. Evidemment, nous soutiendrons ce projet de délibération.

Nous avons, le groupe Communiste et Citoyen, déposé des amendements et des vœux à plusieurs reprises pour plus de piscines à Paris. Plus de piscines, c'est d'abord l'idée de lancer rapidement des études pour au moins trois nouvelles piscines à Paris. C'était un amendement que j'avais d'ailleurs fait adopter - je crois à l'unanimité du Conseil de Paris - lors des débats d'orientations pour 2022. Il faut continuer et il faut aussi investir dans le matériel quotidien. Lorsque j'écoute les clubs, ils me font part de problèmes quotidiens, notamment liés au manque de lignes d'eau, aux problèmes de matériel comme les plongeurs, les plots de départ, les fanions. Cela nécessite un entretien quotidien.

Je voudrais le dire aussi : parfois, on a des compétitions qui sont dans des bassins qui ne sont pas adaptés. Il faut absolument voir si l'on ne peut pas sacrifier deux ou trois piscines qui seraient dédiées aux compétitions de natation qui ont lieu le week-end. Je pense notamment à la piscine Georges-Vallerey, qui est parfaitement adaptée, même si l'on doit faire des travaux de rénovation prochainement.

Je voudrais dire que, sur les clubs, il y a aussi un vrai rôle d'apprendre à nager qui nécessite la formation d'éducateurs sportifs, et c'est à la charge des clubs. Dans nos subventions, nous accompagnons aussi les clubs pour continuer à former leurs éducateurs. C'est aussi le coût des déplacements des sportifs. Quand des nageurs se déplacent, je pense notamment au "Cercle des nageurs parisiens", un club de niveau national qui a des compétitions dans toute la France, et est obligé de financer les déplacements de l'ensemble des nageurs et des éducateurs.

Je l'ai évoqué en introduction : bien souvent, ces clubs s'engagent maintenant dans le sport santé et accueillent des personnes qui sont souvent en situation de surpoids, d'obésité, qui ont des problèmes de tension, ont eu un cancer et sont en rémission. Il faut aussi permettre l'accompagnement de ces publics.

Je voudrais dire que, tout le surcoût qui est sur les clubs, la répercussion se fait dans la cotisation et ce sont les Parisiens qui payent. Je vais prendre un exemple simple. Aujourd'hui, la cotisation au "CNP", c'est à peu près 500 euros en moyenne. Quand vous venez des classes populaires, que vous gagnez un Smic et avez 2 enfants, si vos 2 enfants ne peuvent pas apprendre à nager par l'école, ce qui est obligatoire, et qu'ils veulent aller au club, cela fait 1.000 euros à l'année pour une famille. Donc, quand on subventionne le club, c'est autant en moins dans la cotisation. Vous me direz, il y a la réduction sport et le passeport. Mais, réduction sport et passeport, c'est seulement 50 euros et cela n'a pas forcément d'effet levier.

Je suis plutôt pour que l'on prenne en compte les critères sociaux. C'est le cas du quotient familial, notamment dans les centres de loisirs et les cantines. Peut-être que l'on pourrait appliquer cela et prendre en charge 50 % du coût de la cotisation pour permettre à toutes et tous d'accéder au sport, notamment à la natation.

Je voudrais terminer sur deux aspects qui remontent des usagers des piscines en pratique libre, et pas des clubs. Ils me font remarquer que, selon les piscines, notamment quand elles sont gérées en délégation de service public, les tarifs et les offres ne sont pas les mêmes. Je suis pour qu'il y ait un tarif unique à Paris, quelle que soit la piscine, notamment l'été, parce que l'on se rend compte que certaines piscines augmentent leurs tarifs l'été.

Sur les horaires, avant la crise de la Covid, nous avions 30 minutes de plus dans les piscines. Ces 30 minutes ont été supprimées pour le nettoyage du fait des conditions sanitaires. Une question : est-ce que ces 30 minutes seront remises, notamment entre midi et deux ? Cela permet à plus de nageurs d'avoir accès à nos piscines.

Enfin, je termine en disant que tout cela nécessite bien sûr l'accompagnement de l'Etat. Je plaide pour que l'Etat investisse dans un plan de rattrapage des équipements, notamment des piscines.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, je voterai ce projet de délibération qui porte subvention à 12 clubs sportifs aquatiques, dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs. C'est l'occasion d'aborder plusieurs questions.

D'abord, si les uns et les autres, nous pouvons dire à quel point il est important de soutenir les clubs aquatiques, prenons conscience que les subventions ne sont pas si importantes que cela. Elles sont déterminantes pour les clubs, mais leur montant n'est pas si important que cela, parce que quand vous divisez le montant total par le nombre de clubs, j'aimerais savoir comment ces clubs arrivent à fonctionner et quelles sont leurs autres sources de financement.

Ce que vient de dire notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ est important. Quand les clubs ne sont pas assez financés, en définitive, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui payent, et cela doit nous interroger. Cela veut dire que nous devons non seulement augmenter les subventions, mais aussi créer un système qui permette de prendre en compte le quotient familial et de tendre vers la gratuité de la pratique sportive pour les jeunes issus des quartiers populaires, afin d'avoir un véritable levier encourageant à la pratique du sport populaire, du sport pour toutes et tous. C'est un élément, un axe politique que la Ville se devrait de suivre si son souhait est bien que la pratique du sport, notamment dans les quartiers populaires, se développe plus encore.

J'aimerais aussi que l'on puisse avoir des retours et des échos sur les besoins de ces clubs pour que les moyens financiers soient plus adaptés aux besoins. En tous les cas, j'approuve que l'on soit sur des subventions de fonctionnement et des conventions pluriannuelles. Vous savez que ce mode de financement, la Ville se doit, et elle commence à le faire, de le développer dans tous les domaines auprès des associations afin de garantir leur liberté associative.

Maintenant, sur la question des piscines, il y a une deuxième question que l'on doit se poser. On n'a pas arrêté de nous rabâcher les oreilles comme quoi l'engagement de Paris dans les Jeux olympiques allait être un sacré levier de développement et de modernisation de nos équipements sportifs, et d'encouragement à la pratique sportive. Tout cela tombe pas mal à l'eau, il ne faut pas se le cacher. Franchement, regardez la réalité en face : il n'y a pas plus de pratiques sportives, et l'on voit bien que les moyens sont aspirés dans certains gros équipements, et que l'on est encore énormément à la traîne. A la traîne.

J'ai quand même des questions à vous poser. On a parlé de certaines piscines, je vais vous parler d'une autre. La piscine Georges-Vallerey va fermer début juillet pour une durée de 22 mois en vue des Jeux olympiques. D'abord, j'aimerais avoir une précision : est-ce qu'il y a vraiment besoin de 22 mois de travaux ? J'ai eu des échos de terrain selon lesquels 14 mois seraient suffisants. Qu'en est-il ? Je ne suis pas spécialiste là-dessus. Pourquoi une fermeture si longue ? Pourquoi une fermeture début juillet, alors que cette piscine située dans un quartier populaire est particulièrement utilisée l'été par de nombreuses familles et de jeunes des quartiers populaires qui n'ont pas les moyens de partir en vacances ? N'y avait-il pas d'autres dates ?

Je sais bien que les périodes scolaires sont à éviter pour les travaux, mais comprenez que cela pose un problème parce que les usagers ont déjà été pénalisés, de fait pendant plus de deux ans, et que ces fermetures l'été vont avoir une conséquence sur les quelques piscines ouvertes qui vont être prises d'assaut. Quelles sont les alternatives auxquelles la Ville de Paris a pu penser ? Est-ce que plus de moyens vont être alloués aux séjours vacances permettant des pratiques aquatiques ? Vous voyez bien, à ce moment-là, à quel point le redéveloppement et le redéploiement des colonies de vacances seraient bienheureux, plutôt que de l'avoir boudé, pour permettre aux jeunes, notamment aux jeunes des quartiers, d'avoir enfin accès à ce droit à la maîtrise de la nage qui me semble essentiel dans le parcours autonome de chaque jeune.

Voilà les questions que je souhaite poser. Quelles sont les solutions prévues dans ce quartier pour les enfants qui vont être privés une fois de plus, après deux étés de fermeture, de l'accès à la piscine Georges-Vallerey ?

Bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les prochaines oratrices et prochains orateurs pourront présenter le vœu n° 20 rattaché, mais également les vœux n° 21 et n° 22 qui concernent également les piscines, et auxquels Pierre RABADAN apportera une réponse groupée.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Madame la Maire...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour combien de temps ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Trois minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord.

Je voterai ce projet de délibération, même si, comme mes collègues, je regrette que les subventions aux clubs soient totalement sous-dimensionnées, et même si je déplore l'absence de plan ambitieux de la Ville de Paris concernant nos piscines. Ce n'est pas la première fois que j'alerte, comme d'autres élus, sur l'état des piscines et singulièrement sur l'état des piscines dans l'arrondissement.

Sous-investissement chronique, malgré des millions d'euros qui ont été annoncés dans un plan "Nager à Paris" 2015-2020. Gageons que l'ensemble des sommes n'a absolument pas été engagé. Vétusté des équipements, avec des défauts de maintenance structurels. Fermetures à répétition. J'y ajouterai quelque chose dont on ne parle pas souvent : c'est vraiment l'absence de politique R.H. adaptée pour la gestion des personnels.

En 2017, la Chambre régionale des comptes avait déjà interpellé l'Exécutif parisien, relayant nos propres interpellations, en rappelant que le ratio parisien des bassins pour 10.000 habitants ainsi que le ratio de surface de

bassin pour 10.000 habitants était à Paris de moitié inférieure à celui de la moyenne nationale. Cela en dit long sur les sous-équipements chroniques parisiens.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur la piscine Jean-Taris, piscine ouverte dans le 5e arrondissement, enfin, si l'on peut dire "ouverte", parce que c'est quasiment un oxymore "Jean-Taris, piscine ouverte", puisqu'elle a connu 34 jours de fermeture entre le 14 février et le 19 mars, qui se sont ajoutés - ma collègue le rappelait - aux 82 fermetures qu'auront subies les usagers depuis le début 2021. C'est vraiment un score dont on se passerait bien, qui pourrait entrer au "Guinness des records". 42 pour travaux ponctuels, 28 pour vidange, 12 dans le cadre d'une grève ou d'exercice du droit de retrait des agents de la Ville, etc.

Il s'avère que, dans le 5e arrondissement, nous avons 2 autres piscines. J'allais dire "seulement 2 autres piscines". Il y a la piscine Pontoise, qui fait l'objet de vastes travaux. D'ailleurs, à l'origine, les services de la Ville n'avaient prévu que de rénover la verrière. Cela en dit long sur une forme d'état d'impréparation. Je dois dire que, sur mon intervention et avec l'appui de M. l'Adjoint, et sa détermination, on a ajouté la rénovation du bassin. Tant mieux. Celle-ci est sous forme de D.S.P. Elle n'ouvrira pas avant un an et demi, deux ans. Puis, il y a la piscine Polytechnique, mais elle n'est ouverte qu'aux associations, dont je salue le travail formidable, et aux écoles. Autrement dit, peu de possibilités.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce que je voudrais, en 3 temps rapides, c'est que la Ville fasse un audit en urgence sur l'état des piscines parisiennes, renforce la maintenance de celles-ci, engage un véritable nouveau plan "Nager à Paris" et se dote d'une politique sur la qualité de service à la hauteur des attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Nelly GARNIER pour le vœu n° 21 du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Merci, cher collègue.

Effectivement, quand on parle des piscines à Paris, je pense qu'il faut tout simplement partir de la réalité de ce que vivent les nageurs parisiens. Leur quotidien, c'est d'abord de ne jamais savoir s'ils vont trouver leur piscine ouverte, tant les problèmes techniques, les vidanges, les grèves et les fermetures sont nombreux. Leur quotidien, c'est aussi d'avoir pris l'habitude de nager en se prenant des coups de main dans les pieds, des coups de pied dans le visage, dans des lignes qui sont complètement saturées. Fréquenter les piscines parisiennes, c'est vite comprendre que Paris n'est pas une ville amie des nageurs.

Le problème, c'est que savoir nager et pouvoir nager n'est pas un luxe ni un hobby. C'est une question de santé publique. Vous le savez, les noyades accidentelles entraînent plusieurs centaines de décès chaque année en France. Chez les enfants, les noyades constituent l'une des principales causes de décès accidentel, après les accidents de circulation. Or, selon les chiffres de 2017 de la DASCO, un tiers des enfants parisiens ne savaient pas nager à l'entrée au collège en 2017. Par ailleurs, tout le monde n'a pas la condition physique pour faire du vélo ou de la course à pied sur les quais, alors que la natation est un sport qui n'occasionne pas de traumatisme et l'un des seuls sports accessibles à tous.

Comment peut-on se satisfaire, aujourd'hui en 2022, que la première ville de France ne dispose pas d'assez de piscines pour permettre l'apprentissage et la pratique de la nage ? Il y a quelques semaines, la piscine Oberkampf, dans le 11e arrondissement, a fermé ses portes. Cet épisode nous a rappelé que la Ville est parfois obligée de passer par des piscines privées pour accueillir les scolaires, tant les piscines municipales sont saturées. Bien évidemment, cela nous soumet aux aléas des décisions du propriétaire, si, en cours d'année scolaire, il souhaite changer l'usage de ses locaux, comme cela a été le cas.

C'est la raison pour laquelle notre groupe demande que l'on se penche enfin sérieusement et de manière volontariste sur la question de la nage à Paris. Cela veut dire, de manière urgente, de faire un état des lieux arrondissement par arrondissement de la maîtrise de la nage à l'entrée au collège. Cette démarche devrait être assortie d'un programme de remise à nouveau dans le cadre périscolaire pour que les jeunes Parisiens ne sachant pas nager puissent acquérir ce savoir fondamental.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Nelly GARNIER. - Ensuite, nous demandons une augmentation du nombre de piscines et donc, l'identification des sites où nous pourrions programmer de nouvelles ouvertures.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre CASANOVA pour présenter le vœu n° 22.

M. Pierre CASANOVA. - Merci beaucoup.

Ecoutez, je suis élu du 5e arrondissement et donc, évidemment, j'observe et je subis les difficultés qui ont déjà été évoquées par Mme Florence BERTHOUT. Mais mon propos n'est pas de me limiter au 5e arrondissement. Mon propos est d'essayer de voir si nous pouvons tous ensemble, avec l'aide de l'Inspection générale de la Ville, avoir un moyen statistique de rendre ces discussions plus objectives. Je vais être très transparent avec vous : je ne sais pas si les problèmes du 5e arrondissement sont uniques, comparés aux 19 arrondissements. Je ne sais pas si c'est pire, si c'est mieux. J'ai du mal à croire qu'il y ait pire que chez nous, mais, après tout, je n'ai aucune compétence en matière de piscine et ne prétends pas en avoir. Je ne suis pas expert.

Il me semble que si l'on voulait avoir ici des débats un peu apaisés, il faudrait disposer de statistiques sur les 5 dernières années, arrondissement par arrondissement, en distinguant les piscines municipales, les délégations, le cas échéant, puisqu'il y en a dans Paris, les piscines privées. Il n'y a pas de raisons que les problèmes techniques soient différents dans les piscines municipales et dans les piscines privées, ou alors, vraiment, je suis encore plus ignorant que ce que je pensais. Il me semble qu'ainsi, en classant très précisément les jours d'ouverture et de fermeture, les types de problèmes techniques, les délais moyens pour faire des vidanges, des remplacements de personnels insuffisants, etc., on pourrait peut-être dégager des solutions.

Le but de tout cela, c'est que les piscines municipales soient les plus accessibles. Il n'y a pas de raison, si c'était le cas, que les piscines privées soient plus ouvertes, plus accueillantes que les piscines municipales. Ce serait le monde à l'envers. Il me semble que, le service public, c'est précisément d'offrir au plus grand nombre le plus grand nombre possible d'heures d'ouverture. Il faut que l'on se force, même s'il est douloureux pour nous, à ce travail statistique. Même si cela doit se conclure par une autocritique, je pense qu'il y aura des enseignements.

M. BONNET-OULALDJ, tout à l'heure, en soutenant, à très juste titre le PUC...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Pierre CASANOVA. - Car c'est une institution, a fait appel au pragmatisme en matière de moyens à donner aux institutions sportives. Je crois que c'est le même pragmatisme qui doit nous conduire à dégager un véritable outil statistique des piscines parisiennes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et tous de vos interventions sur ce sujet qui nous préoccupe beaucoup. La plupart des intervenants le savent puisque nous avons de nombreux échanges sur ces sujets, qui, il est vrai, sont des équipements difficiles à gérer, qui coûtent très cher et nécessitent beaucoup d'entretien.

Je voudrais juste vous dire qu'à Paris, puisque vous nous demandiez quelques chiffres, Monsieur CASANOVA - je ne vais pas tous vous les donner car je n'en aurai pas le temps - nous avons 40 piscines et 6 bassins écoles. C'est sous-dimensionné, cela a été dit, comparé à la densité et à la population que nous avons à Paris, mais aucune autre ville ne gère plus de 10 bassins hormis la Ville de Paris. 10 bassins ou piscines. Donc, nous avons une spécificité particulière avec un certain nombre d'équipements, dont certains sont vieux, très utilisés et nécessitent des entretiens.

Oui, Madame BIRABEN, moi aussi, je suis navré quand il y a des travaux et qu'il faut fermer, mais on ne peut pas faire des travaux en site ouvert. Ce n'est pas possible. C'est le cas à Pontoise notamment. Vous l'avez dit. Il y a un délai de fermeture qui est toujours trop long et sur lequel nous essayons à chaque fois de trouver des alternatives, notamment pour les scolaires et pour continuer l'apprentissage de la nage, même s'il est un problème important dans le quotidien des utilisateurs.

Oui, c'est vrai qu'il y a parfois des difficultés pour faire circuler l'information. Vous avez évoqué un certain nombre de problèmes techniques, qui existent, et un certain nombre de grèves, qui existent aussi. Nous ne pouvons pas les anticiper parce que, dans la réglementation, il suffit qu'un agent fasse une grève même courte pour que l'établissement soit obligé de fermer.

Malgré cela, et je vous l'accorde, je pense que nous avons des progrès à faire en matière de communication. Nous y travaillons avec la direction concernée, la Direction de la jeunesse et des sports. Toutes les statistiques et les chiffres que vous demandiez, Monsieur CASANOVA, existent. Je pourrai donc vous les passer si nécessaire.

Je voulais vous dire, concernant l'allusion qui a été faite sur le sport et la préoccupation du sport, que j'ai été préoccupé de voir que pour l'unique débat, parce que vous avez évoqué les présidentielles, qui concernait le sport et réunissait toutes les organisations sportives, il n'y avait que trois candidats. C'étaient Mme Anne HIDALGO, M. Yannick JADOT et M. Fabien ROUSSEL. Je suis donc bien étonné qu'aujourd'hui, vous preniez avec autant de préoccupation le sport. J'aurais aimé que ce soit le cas pour l'ensemble des candidats à la présidentielle.

Sur le plan "Nager à Paris"...

Merci... Tout à fait.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Sur le reste, pour le plan "Nager à Paris", comme cela a été souligné par certains d'entre vous...

Je répondais à Mme BIRABEN. Ne vous énervez pas, du calme. Il est parfois difficile d'être mis face à ses contradictions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Attendez, il reste encore quelques calembours sur la thématique des piscines et l'on va pouvoir continuer.

Allez-y, Monsieur RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Sur le plan "Nager à Paris", cela a été souligné, mon prédécesseur a porté un plan d'investissement à hauteur de 150 millions d'euros dans la précédente mandature. Dans cette mandature, nous reconduisons ce plan d'investissement en améliorant l'offre, qui a été améliorée de 16,50 % lors de la dernière mandature et le sera encore avec des nouveaux bassins estivaux, mais aussi 2 nouvelles piscines et 2 nouveaux bassins qui seront construits durant cette mandature.

Je voulais souligner, pour répondre à Nicolas BONNET-OULALDJ, que sur les 30 minutes, je fais le maximum. Comme l'épidémie n'est pas terminée, nous avons souhaité les conserver pour l'instant, mais, évidemment, dès que les règles sanitaires le permettront, nous reprendrons les créneaux tels qu'ils étaient attribués, notamment pour qu'ils bénéficient au grand public de manière plus importante.

Il y a encore beaucoup d'autres éléments. Je le répète : il y a des choses à améliorer, mais l'effort de la Ville qui a été fait dans la précédente mandature et sera encore fait dans cette mandature, à la même hauteur de 150 millions d'euros, qui n'avait jamais été fait jusqu'alors dans cette ampleur, sera conservé. Nous nous efforçons d'améliorer, en faisant les travaux le plus rapidement possible et en compensant les fermetures quand cela est possible.

Juste une dernière chose. Parfois, il y a des circonstances qui font que cela est difficile dans un arrondissement, comme cela a été le cas dans le 5e arrondissement - vous l'avez dit, Madame la maire - avec la piscine Pontoise et des difficultés à la piscine Jean-Taris qui a rouvert lundi. Il est possible d'aller nager dans un arrondissement juste à côté. Ce n'est pas interdit non plus.

Je vous demande de retirer vos vœux au vu des éléments que je vous ai apportés aujourd'hui. Merci à vous. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 20 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu, Madame BERTHOUT ?

Oui, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 2).

Le vœu n° 21 du groupe Changer Paris est-il maintenu, Madame GARNIER ?

Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Le vœu n° 22 est-il maintenu, Monsieur CASANOVA ?

Oui, il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 22 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des J.O.P. 2024.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 23, relatif à la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Je crois que je n'ai pas besoin d'autre micro, je vous remercie.

Vous le savez, le groupe Ecologiste de Paris se donne pour mission d'être une vigie, non seulement sur les sujets environnementaux, mais également sur les dépenses de la Ville pour les Jeux olympiques. La sobriété a été le maître-mot de la candidature et doit le rester. Nous ne voulons pas que les Jeux olympiques amputent la capacité financière à venir de la Ville pour de longues années. C'est pourquoi nous examinons avec attention tous les éléments financiers liés aux Jeux olympiques, que ce soit de la Cour des comptes au budget propre des structures organisatrices, ou encore aux décisions de l'Etat.

Pour l'instant, le budget global des Jeux olympiques est de 7,30 milliards d'euros, décomposé en 2 parties : le budget du COJO, qui nous a été présenté ici même, pour 3,90 milliards d'euros, et le budget de la SOLIDEO, pour 3,40 milliards d'euros. D'ailleurs, l'examen de la Cour des comptes sur le budget des Jeux olympiques ne s'intéresse pour l'instant qu'à ces 2 éléments. C'est ce qui ressort, en tout cas, des derniers rapports d'études.

Mais c'est sans compter sur un troisième budget des Jeux olympiques que, pour l'instant, nous n'avons pas vu chiffré parce qu'il n'est pas encore chiffré. Mais, au regard de la matrice des responsabilités que nous avons votée au dernier Conseil de Paris, il apparaît effectivement qu'il y a des dépenses propres à la Ville qui vont peser sur le budget de la Ville et seront spécifiques aux Jeux olympiques.

C'est pourquoi ce vœu demande qu'un budget prévisionnel détaille l'ensemble de toutes les dépenses prévues relatives aux Jeux olympiques, que ce soient les dépenses de la Ville dans le COJO, s'il en est, les dépenses de la Ville dans la SOLIDEO et les dépenses de la Ville sur son propre budget, puisque nous avons bien ces trois budgets. Vous l'aurez compris, nous attendons donc un budget prévisionnel complet des dépenses à venir sur l'ensemble des responsabilités qui nous incombent. Nous sommes en 2022. Les Jeux olympiques, c'est en 2024. Nous estimons qu'à ce stade, nous pourrions avoir un budget complet sur ces échéances qui ont lieu dans 2 ans.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Antoinette GUHL. - De plus, en dehors de ce vœu, je réitère la question que je pose souvent : est-ce que la convention avec l'Etat stipulant le partage des risques est désormais signée, ou doit-on toujours se fier à cet élément dans la matrice des responsabilités ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame GUHL.

Je vais reprendre un certain nombre de choses qui existent, et vous en avez nommé quelques-unes.

D'abord, pour répondre à votre dernière question : non, ce n'est pas encore signé. C'est une convention entre l'Etat et le COJO à laquelle la Ville de Paris assistera. Pour l'heure, elle la garantit. Même si nous avons eu à nouveau une affirmation qu'elle se ferait dans les dernières semaines, pour l'instant, elle n'a pas encore eu lieu. Mais je ne doute pas que l'Etat la mettra en place.

Sur les budgets, vous l'avez dit. Le COJO, et je voudrais vous rassurer sur ce point, nous connaissons la part du financement de la Ville de Paris dans le COJO. Elle s'élève à 10 millions d'euros. C'est une part qui est déterminée pour participer à l'aide à l'organisation des Jeux paralympiques. Elle est fléchée comme telle et n'évoluera pas, quel que soit le budget du COJO. C'est une certitude.

Sur la SOLIDEO, c'est un budget qui est de 3,40 milliards d'euros. Ces 2 organisations, vous l'avez rappelé, sont soumises à l'expertise de la Cour des comptes. Elles rendent des conseils d'administration avec des budgets annuels, y compris si des révisions sont nécessaires. Donc, ces données sont publiques et ne posent en ce sens aucun problème pour avoir l'ensemble des informations. Sur ce point, il ne me semble pas qu'il y ait de difficulté.

Ce que vous appelez de vos vœux, et je l'entends, c'est de mesurer le coût que la Ville aura dans l'organisation des Jeux. Je vais vous démontrer par un exemple concret que, pour l'instant, nous ne pouvons pas le faire, même si, suite à l'un de vos vœux, nous nous sommes engagés à faire un bleu budgétaire annuel qui vous sera présenté dès que celui-ci sera mis en place, et dès cette année 2022 lorsqu'il pourra être mis en place.

L'exemple que je vais illustrer est très simple. Sur la politique des volontaires, et vous avez cité la matrice des responsabilités, elle répartit effectivement un certain nombre de définitions de responsabilités entre le comité d'organisation et la Ville hôte. Sur les volontaires, nous avons plusieurs scénarios. Le nombre des volontaires varie en fonction des besoins et de la qualité d'accueil que nous souhaitons offrir aux visiteurs qui seront Parisiens. En fonction de cet arbitrage - qui n'est pas encore rendu - sur le nombre de volontaires qui sera mis à disposition, le coût en sera plus ou moins élevé, de manière automatique.

Je ne peux donc pas vous dire, aujourd'hui en 2022, combien coûteront les Jeux en 2024, dans la mesure où cette décision et d'autres seront prises progressivement au fil des mesures d'organisation. Mais il me semble qu'avec le bleu budgétaire, la Cour des comptes qui auditionne le COJO, la SOLIDEO, la Ville et l'ensemble des organismes qui ont été mis en place dans un souci de transparence - c'est ce qu'a porté Anne HIDALGO, la Maire de Paris, et l'ensemble des acteurs et parties prenantes - nous ne sommes pas dans une politique de dissimuler ou de cacher des coûts, et l'ensemble des outils, y compris le bleu budgétaire, nous conduisent à une transparence absolument intégrale sur le sujet.

Au vu de cela, je ne vois pas quel organisme supplémentaire on pourra amener pour être d'autant plus transparent. Il me semble que cela vous donne toutes les garanties pour répondre à vos préoccupations.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - C'est pourquoi, dans un souci de collaboration qui existe avec tous les organismes présents, je ne vois pas l'intérêt d'avoir un avis favorable sur ce vœu, bien que je partage l'ensemble des préoccupations que vous avez et qui vous seront transmises auprès des organismes que j'ai cités.

C'est un avis défavorable, même si, sur le fond, nous serons sur une transparence intégrale. Il y a des coûts que nous ne connaissons pas aujourd'hui, mais les outils existent pour qu'ils vous soient présentés au fur et à mesure.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame GUHL, le vœu est maintenu ?

Mme Antoinette GUHL. - Le vœu est maintenu puisque notre demande est...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il y a donc une explication de vote de Mme BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à plusieurs reprises, avec mes collègues du groupe Changer Paris, dont notre présidente Rachida DATI, nous avons signalé les perspectives budgétaires alarmantes de ces Jeux olympiques. Nous demandons régulièrement plus de transparence à ce sujet, d'autant plus que vous revendiquez fréquemment, et ce fut encore le cas récemment, des Jeux financièrement transparents.

Malgré vos promesses répétées et les déclarations de Tony ESTANGUET, ce manque d'information perdure. Deux ans avant les Jeux, la publication d'un budget prévisionnel, réclamé dans ce vœu, irait enfin dans ce sens. Cette publication est indispensable. Nous l'avons vu le mois dernier lors de nos débats, avec, par exemple, les estimations financières de certains équipements qui doivent être revues à la hausse après le passage des équipes de maîtrise d'ouvrage. C'est ce que dénonçait mon collègue Rudolph GRANIER au dernier Conseil de Paris.

La réalisation d'un bilan des dépenses engagées avant, pendant et après les Jeux olympiques, comme nos collègues écologistes, nous le demandons également depuis longtemps. Cela nous semble une évidence, tant ce défi qui est l'accueil du monde entier lors des Jeux olympiques 2024 est un enjeu pour l'ensemble des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris ne peut que souscrire à ce vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Nous allons compter.

On recommence.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2022, V. 43). Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux contrats découlant de la "matrice des responsabilités" et de l'organisation des J.O.P. 2024.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 24 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 25 relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur Sylvain RAIFAUD, donc, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie d'excuser Frédéric BADINA-SERPETTE.

Malgré l'émotion qui submerge, semble-t-il, l'Assemblée suite au vote précédent, je vais vous parler de la création de créneaux sportifs dédiés à la pratique féminine. Est-ce que vous savez que 63 % des femmes ont pratiqué une activité sportive en 2018 et qu'elles représentent 38 % des licenciés dans les fédérations ? Est-ce que vous savez que la pratique féminine du football en Ile-de-France a connu une augmentation de 162 % en 6 ans et de 196 % en 7 ans ? Malgré cela, malgré cette progression importante, seulement 17.254 pratiquantes ont été comptées en 2017 quand les hommes sont 250.000.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur RAIFAUD, je vous prie d'attendre.

Mesdames et Messieurs les collègues du groupe Changer Paris, j'ai quand même une ouïe relativement directionnelle. Je demande aux uns et aux autres de faire moins de bruit, merci, et d'écouter M. RAIFAUD.

Allez-y.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci beaucoup.

C'est ce que nous allons essayer de faire ensemble. Je ne sais pas si vous avez bien retenu les chiffres, mais, malgré une augmentation extrêmement importante de la pratique féminine sportive, les femmes restent encore très minoritaires dans les clubs. C'est ce que nous souhaitons corriger avec ce vœu.

Il y a 20 mesures qui sont inscrites dans le programme de transformation olympique : des ateliers de sensibilisation, des temps d'initiation, des rencontres sportives mixtes. Mais, ce travail qui est réel ne couvre cependant pas le manque de créneaux dédiés à la pratique féminine dans les clubs sportifs. C'est la raison pour laquelle nous attendons deux choses à travers ce vœu. La première est de lancer une campagne de promotion du sport féminin dans tout Paris, notamment des clubs sportifs comme le football, le rugby, le basket, les sports de glisse et les sports de combat. Deuxièmement, que Paris s'engage à accélérer les efforts fournis par la Direction de la Jeunesse et des Sports ainsi que par l'Exécutif parisien pour augmenter le nombre de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine, en veillant à leur juste répartition sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Sylvain RAIFAUD.

Développer la pratique sportive féminine, renforcer et augmenter la place faite aux femmes dans le sport à Paris, constitue les enjeux défendus par la Maire de Paris depuis 2014 et fait partie des axes prioritaires de ma feuille de route et de celle de Pierre RABADAN au cours de cette mandature.

Notre politique en la matière se concrétise à travers quatre axes stratégiques, qui consistent : premièrement, à favoriser la pratique sportive pour toutes ; à soutenir les sportives de haut niveau ; à mobiliser l'écosystème sportif parisien pour encourager la mixité dans le cadre de dispositifs ou d'événements ; enfin, à médiatiser cet enjeu, à faire connaître l'offre, à donner envie au plus grand nombre en créant des identifications positives dès le plus jeune âge. Cette ambition se retrouve à travers les dispositifs d'animation sportifs "Paris Sports" qui sont développés par la DJS et favorisent la pratique sportive des femmes et des jeunes filles : "Paris Sports Famille", "Paris Sports Dimanche", "Paris Sport Culture", etc.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre de la dynamique olympique également, notamment son volet héritage, avec "Paris Sportives" qui soutient l'action de 14 associations dans les quartiers populaires. Les données chiffrées disponibles constatent une féminisation des pratiques sur plus de 3 millions d'heures de créneaux sportifs par an, notamment en boxe anglaise, en basket, en handball, en rugby, dans de nombreux sports, et évidemment, en football. Le volontarisme de la Ville de Paris et des maires d'arrondissement porte ses fruits.

Comme le souligne votre vœu, la féminisation de nombreuses disciplines à Paris enregistre des résultats importants et l'on mesure la hausse tendancielle du nombre de femmes licenciées. Il faut continuer à inciter les clubs, notamment ceux affiliés à des fédérations olympiques, à développer les projets mixtes et féminins, et créer des sections féminines. Plusieurs amendements ont été proposés sur ce vœu et acceptés. Je tiens à remercier le cabinet de Pierre RABADAN et les collaborateurs du groupe Ecologiste de Paris qui ont travaillé ensemble pour en améliorer et en préciser l'expression.

Donc, un avis très favorable sur votre vœu. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote pour le groupe Changer Paris de Mme Élisabeth STIBBE.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelle n'est pas notre surprise de voir le groupe Ecologiste de Paris demander aujourd'hui des créneaux spécifiquement dédiés à la pratique sportive féminine. Car, oui, souvent, nous entendons ici et ailleurs l'argument que les terrains de football inciteraient les garçons à monopoliser l'espace des cours d'école, repoussant les filles dans les coins. Du coup, vous avez soutenu des projets qui ont totalement revisité ces espaces, pour des résultats pas forcément bons. Pourtant, ici, vous soulignez l'augmentation de 162 % en 6 ans de la pratique féminine du football en Ile-de-France. Alors si, oui, nous sommes contents de trouver ce constat dans l'un de vos vœux, on ne peut malheureusement pas oublier qu'une partie de ces filles ne peut exercer sa passion à l'école.

Les terrains de sport, déjà suroccupés car pas assez nombreux, devraient devenir le théâtre de numéros d'équilibristes administratifs pour pouvoir y caser tout le monde selon ses sensibilités personnelles, son genre, etc. On part ainsi très, très loin de l'esprit originel du sport qui se veut être le premier vecteur de mixité sociale. Alors, on s'y perd avec vous. D'un côté, vous nous vendez du "non-genré" à tout va, jusque dans les budgets ou dans les cours d'école. D'un autre, vous soutenez ardemment les Hijabeuses en accusant tout le monde de ne pas respecter la loi et la liberté de chacun. Ainsi, vous défendez des associations prônant une mixité choisie et excluant de fait une partie de la population.

Votre prisme est donc assez particulier. Quand cela va dans votre sens, vous "genrez" et vous excluez. Quand cela ne vous plaît pas, on "dégenre", comme la réponse du berger à la bergère, ou, pardon, de l'individu de profession agricole "non-genré" numéro 1 à l'individu de profession agricole "non-genré" numéro 2.

Nous ne pouvons et ne voulons pas voter favorablement ce vœu. C'est pourquoi nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les modifications proposées sont-elles acceptées par le groupe Ecologiste de Paris ?

Manifestement, oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 sous sa forme amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 44).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 26. Il est relatif à l'amélioration du processus de concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire.

Donc, Monsieur Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Oui, tout à fait, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les modalités de calcul des subventions aux associations sportives fixées en 2009 sont relativement objectives. Je ne reviendrai pas dessus. Cependant, ces critères de calcul ne s'appliquent pas aux associations sous convention d'objectifs, comme les clubs aquatiques, dont les subventions viennent d'être votées à travers le projet de délibération 2022 DJS 2.

Dès lors, les montants attribués manquent de clarté. Contrairement à ce qui était écrit dans le projet de délibération, la mairie du 17e arrondissement a découvert le montant des subventions proposées, de 11.000 euros pour le club de natation des Epinettes et de 30.000 euros pour le SCUF, après la publication du projet de délibération. C'est un peu cavalier, d'autant que ce n'est pas l'usage. Et je sais, cher Karim ZIADY, que vous faites au mieux pour au moins informer et au mieux concerter en amont la mairie d'arrondissement.

Il semble donc qu'il y ait eu un raté pour cette fois. Mais je pense que cela ne doit pas être un cas isolé. Je saisis l'occasion pour que nous réfléchissions collectivement à un processus qui associe réellement les mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions annuelles proposées aux associations sportives, notamment s'agissant des subventions aux associations sous convention d'objectifs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, Monsieur HATTE, lors du dernier conseil du 17e arrondissement, j'ai eu l'occasion de répondre à votre vœu et ma réponse en Conseil de Paris sera la même sur le fond.

Oui, effectivement, on a fait passer plus tôt cette année le projet de délibération que vous avez voté précédemment sur les clubs aquatiques parisiens. On l'a fait voter plus tôt dans l'année parce qu'en fait, on a été sollicité par les clubs de natation qui sont très impactés au niveau de leur trésorerie, qui ont de gros problèmes financiers et souhaitaient que l'on passe le projet de délibération plus tôt dans l'année. Effectivement, on l'a fait plus rapidement. "Mea culpa", on le fera différemment l'année prochaine.

Mais, contrairement à certaines affirmations écrites figurant dans le vœu, notre démarche actuelle associe réellement les mairies d'arrondissement à l'ensemble du processus de décision et d'attribution des subventions pour les associations sportives avec ou sans convention d'objectifs. Sur les montants des subventions, ils sont présentés, partagés, discutés, ajustés si besoin avec chaque mairie d'arrondissement. Je travaille sur ce sujet avec chaque adjoint au sport des mairies d'arrondissement. Les associations sportives en convention d'objectifs - donc on a les comités, les ligues, les offices du mouvement sportif, les O.M.S. - ont été effectivement exclues du champ d'application des critères qui sont fixés par le projet de délibération, afin de mieux ajuster le montant des subventions en tenant compte des objectifs fixés dans ces conventions. C'est un travail sur mesure qui est fait avec chaque club et avec chaque mairie d'arrondissement.

Depuis le début de la mandature, j'ai toujours associé toutes les mairies d'arrondissement, quelle que soit la couleur politique, à ces décisions importantes. Je propose aussi au 17e arrondissement, dont je suis un élu d'opposition, de m'associer aux futures réunions qui seront organisées sur ces conventions pluriannuelles d'objectifs. Beaucoup d'arrondissements le font déjà. Cela permet de travailler en bonne intelligence. Je ne refuse jamais le dialogue.

Pour toutes ces raisons, Monsieur HATTE, Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HATTE, est-ce que le vœu est maintenu ?

M. Paul HATTE. - Non, on le retire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il est donc retiré. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un conseil des résidents-e-s extra-communautaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 27 relatif à la création d'un conseil des résidents et résidentes extracommunautaires.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour à toutes. Bonjour à tous.

L'idée de ce vœu demandant une évaluation des différents dispositifs de participation citoyenne aux politiques municipales pour lancer une étude de mise en place d'un conseil des résidents extracommunautaires est le pendant exact du Conseil parisien des Européens. Il est né de la publication du rapport du GIEC à la fin février 2022 et de l'arrivée des réfugiés ukrainiens suite à la terrible guerre qui se déroule dans leur pays. Dans ce rapport, le GIEC alertait, prévenait d'une arrivée massive de réfugiés climatiques, réfugiés qui ne seraient pas européens.

Un certain nombre d'échanges ont eu lieu avec le cabinet d'Anouch TORANIAN, qui, à la demande des écologistes, s'était engagé dans un premier temps à ouvrir l'Assemblée citoyenne créée l'année dernière aux résidents extracommunautaires. Or, sur le site de la Ville, rien n'apparaît dans ce sens et la carte citoyenne de la Ville de Paris ne permet qu'aux mineurs à partir de 16 ans de faire partie des potentiels membres de cette Assemblée, les autres étant tirés au sort sur les listes électorales. Par conséquent, les résidents extracommunautaires, n'étant sur aucune liste électorale, ne pourront jamais faire partie des tirés au sort.

Il a été reproché à ce vœu de créer un énième conseil, mais la question ne s'est manifestement pas posée lors de la création du Conseil parisien des Européens. C'est pourquoi nous proposons la création d'un conseil consultatif des résidents extracommunautaires pour leur donner une place dans la démocratie locale, en leur offrant la possibilité de donner leur avis sur les points qui les concernent du moins. L'accès aux droits démocratiques est une mesure essentielle pour l'accueil digne des réfugiés et des exilés.

Je vous invite donc à voter ce vœu qui prépare l'avenir et anticipe la crise, en mettant en place une solution parmi tant d'autres nécessaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui est l'occasion de rappeler l'ambition qui nous unit, à savoir donner à chaque Parisienne et à chaque Parisien, indépendamment de son âge et, en l'occurrence, de sa nationalité, le pouvoir d'agir sur son quotidien. La participation citoyenne est, en ce sens, un formidable levier, dès lors qu'elle est considérée comme le mécanisme d'expression de ceux qui sont traditionnellement sans voix démocratique parce que ne bénéficiant pas du droit de vote.

Sur le premier attendu, nous travaillons effectivement à la production d'un document qui clarifiera les missions de chaque instance et leur articulation. Nous allons aussi systématiser la production de rapports d'activité pour ces instances afin d'assurer une traçabilité de leurs travaux, et allons poursuivre la dynamique engagée avec le Conseil des générations futures de rencontres avec l'Exécutif pour échanger sur les propositions d'actions passées ou à venir.

Enfin, l'amendement que nous portons aujourd'hui relatif au second attendu a deux objectifs. D'abord, rappeler, dans la philosophie universaliste qui est la nôtre, que l'inclusion doit être recherchée dans toutes nos instances et dispositifs, et que c'est pour cela que l'Assemblée citoyenne nous paraît être un vecteur d'action particulièrement intéressant puisqu'elle donne à ses membres une capacité d'action inédite jusqu'à présent, en les faisant réellement participer à l'élaboration des politiques publiques, et ce, en lien avec notre Assemblée.

D'autre part, ce vœu nous permet d'étudier les dispositifs les plus pertinents pour réussir cette inclusion. Si la création d'une instance dédiée est évoquée, nous craignons qu'elle ait un effet inverse d'isolation des membres, et donc, du travail produit. Les quelques jours précédant le Conseil de Paris n'étant pas suffisants pour trancher cet enjeu, nous souhaitons nous laisser le temps de l'analyse pour y répondre.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons et dans la lignée de nos échanges avec le groupe Ecologiste de Paris, que nous vous invitons à voter le vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les amendements proposés sont-ils acceptés ?

Mme Corine FAUGERON. - Ils sont acceptés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

C'est donc sous la forme amendée que je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 45).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux évolutions du budget participatif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 28 relatif aux évolutions du budget participatif.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Voici un vœu qui est porté par notre groupe Changer Paris et plus particulièrement par le maire du 15^e arrondissement, Philippe GOJJON, et par nos collègues Agnès EVREN et Grégory CANAL. La démocratie se cherche à Paris. Elle tâtonne depuis de nombreuses années. Pour autant, elle est portée par les maires d'arrondissement, notamment dans le 15^e arrondissement, qui a intégré dès le lancement du budget participatif des moyens considérables, y compris pour les quartiers prioritaires de cet arrondissement.

En 2020, conscients des difficultés auxquelles l'équipe municipale était confrontée depuis de nombreuses années, vous avez cherché à relancer le budget participatif. Le budget en demi-teinte vous y incitait. Vous avez donc changé les modalités de dépôt des projets, les critères de recevabilité ou encore les modalités de scrutin déterminant les projets lauréats. Le résultat : le dispositif a perdu en attractivité. En effet, le nombre de votants a considérablement baissé et, pour l'année 2022, le nombre de projets a lui aussi baissé. Près d'un quart par rapport aux éditions passées. Pourquoi ?

Le périmètre de recevabilité des projets s'en est trouvé réduit d'année en année. Le nouveau mode de scrutin, inspiré du jugement majoritaire, est complexe et difficile à appréhender. Le nouveau format du budget participatif varie chaque année le montant investi, et donc, la capacité d'investissement des arrondissements. Au final, la philosophie initiale du budget participatif est dévoyée pour financer des dépenses qui devraient être en réalité du ressort du budget général de la Ville de Paris.

Nous demandons donc non seulement une évaluation via un bilan d'étape, mais également avec pragmatisme la constitution d'un groupe de travail pour renouer avec une réelle attractivité pour les Parisiens, et que le budget participatif redevienne un vecteur d'investissement pour tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui fait suite aux échanges que nous avons déjà pu avoir lors de notre dernier conseil d'arrondissement. En préambule et sans surprise, je ne partage évidemment pas votre constat d'une perte d'attractivité du budget participatif.

Vous mentionnez deux ans d'édition, alors que la seconde n'en est qu'à son premier tiers d'avancement. Se prononcer sur son bon ou mauvais déroulement à ce stade est donc un petit peu précipité. Vous omettez d'indiquer le contexte Covid, qui a tout de même marqué considérablement notre première édition et fortement impacté l'ensemble des démarches de participation, en France comme dans le monde. Et surtout, à aucun moment, ce qui est regrettable, vous ne citez la démarche "Embellir votre quartier" portée par mon collègue Jacques BAUDRIER. Vous le savez pourtant : celle-ci est désormais le réceptacle de l'ensemble des projets d'aménagement sur l'espace public et doit donc être incluse dans l'analyse du budget participatif.

Je ne m'étendrai donc pas sur l'avis que vous émettez à l'encontre des dépenses induites par le budget participatif. La qualité des projets votés l'an passé et de ceux déposés cette année parle d'elle-même.

Pour en venir à vos attendus, plusieurs réunions de suivi et de bilan se sont déjà tenues avec les directions centrales et l'ensemble des arrondissements, que ce soit sur le dispositif global ou sur certaines spécificités comme l'accompagnement dans les quartiers populaires. En 2021, plusieurs marges de progrès ont ainsi été formulées collectivement sur les dates de vote, les vacances, la simplification du parcours usager sur le site Internet, ou encore la clarification des critères de recevabilité. Pour cela, nous avons, par exemple, produit un nouveau guide de dépôt de projets salué unanimement par l'ensemble des parties prenantes.

Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que votre vœu nous demande de mettre en place ce que nous faisons déjà, j'émettrai un avis défavorable. Je vous donne néanmoins rendez-vous en octobre pour réaliser notre traditionnel retour d'expérience. J'aurai évidemment plaisir, d'ici là, à échanger avec vous sur ce sujet.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je suis saisie d'une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget participatif de Paris, d'une ambition unique au monde, est une formidable innovation démocratique dont notre Ville a toutes les raisons de s'honorer.

Après une première version dans le mandat précédent, des évolutions significatives et utiles pour certaines d'entre elles, comme le vote au jugement majoritaire, sont entrées en vigueur depuis les deux dernières éditions. Un bilan sera nécessaire en octobre, comme l'a indiqué Anouch TORANIAN, pour corriger quelques besoins d'amélioration identifiés. Le regroupement des projets qui rend parfois peu lisible l'impact réel de ce qui est soumis au vote et conduit à un choix entre différentes orientations de politique publique plutôt que d'arbitrer sur des projets précis. L'impossibilité de soumettre des projets en lien avec l'espace public, alors que la démarche "Embellir votre quartier" ne va pas concerner tous les quartiers dans un avenir proche. L'écart existant parfois entre les projets présentés au vote et les réalisations effectives, notamment en raison du rythme très soutenu d'une procédure renouvelée chaque année, qui ne donne pas le temps de la concertation à l'étape de la mise en œuvre.

Comme pour le vœu examiné précédemment, se posera la question de l'articulation avec les autres dispositifs de participation existant à Paris. Nous nous inscrirons dans le travail d'évaluation qui va être fait à partir de maintenant, mais nous considérons qu'il est nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu du groupe Changer Paris est maintenu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission, pour 5 minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors de la séance du 14 mars dernier pour la préparation de ce Conseil de Paris, les membres de la 8e Commission ont tout d'abord bénéficié d'une intervention de François CROQUETTE, Directeur de la Transition Ecologique et du Climat, qui nous a présenté en détail la mise en place et l'organisation de cette direction stratégique pour Paris et transversale dans sa conception. En effet, la DTEC, cette Direction de la Transition Ecologique et du Climat, doit assurer, comme vous le savez, le pilotage du "Plan Climat" ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du projet municipal en matière d'environnement et de développement durable. Cette direction se met donc progressivement en place, et comprend désormais une équipe organisée et structurée, avec 75 agents répartis dans 6 pôles.

Aussi, je remercie M. CROQUETTE, et surtout M. LERT pour nous permettre l'organisation de ces échanges à chaque séance, car il faut régulièrement maintenir nos liens avec la DTEC afin d'assurer le suivi des actions et des dispositifs.

Par contre, alors que nous avons prévu que la séance de la 8e Commission aurait lieu dans les locaux de l'Académie du Climat pour mieux prendre connaissance de l'évolution de cet outil parisien et permettre des échanges plus approfondis avec M. CROQUETTE, j'ai regretté que son organisation n'ait pas été possible. Je renouvelle donc ma demande pour qu'une prochaine séance puisse se tenir dans les locaux de l'Académie du Climat, ce qui nous permettrait aussi d'inviter un climatologue afin d'engager un débat plus approfondi sur les enjeux climatiques.

Par ailleurs, avant d'entamer l'examen des projets de délibération, des vœux et des amendements, je souhaite rappeler que sur la proposition de notre Vice-présidente, Mme Chloé SAGASPE, notre commission organise la visite du réservoir de Montsouris d'"Eau de Paris", qui aura lieu le lundi 28 mars à 14 heures 30, et il y a du monde !

Lors de notre séance, les adjointes et adjoints à la Maire de Paris ont donc présenté leurs projets de délibération soumis à ce Conseil de Paris. Pour rappel, il s'agissait d'une quinzaine de projets de délibération soumis à l'examen et au vote, avec des caractéristiques diverses, et relevant des délégations de Mmes BROSEL et PULVAR ainsi que de MM. LERT, LETISSIER et NAJDOVSKI.

Dans ce cadre, Mme BROSEL est notamment revenue, avec le projet de délibération SG 32, sur les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes relatives à la prévention et à la gestion des déchets pour les exercices 2015-2019.

M. LERT a ensuite présenté les projets de délibération concernant sa délégation, avec, dans ce cadre, des explications complètes sur certains d'entre eux nécessitant un approfondissement. Citons notamment le DTEC 8 sur le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, le DTEC 9 sur la convention avec Airparif relative à la réduction des émissions dues à la combustion du bois sur Paris et la Métropole du Grand Paris. A signaler à cet effet le vœu rattaché de nos collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à ce projet de délibération.

M. LETISSIER est revenu sur deux projets de délibération, notamment le DAE 8 concernant des subventions à deux structures de l'économie circulaire.

Avec M. NAJDOVSKI, notre Commission a également pris connaissance des projets de délibération, comme le DEVE 8 relatif à l'élaboration de l'Atlas de paysages de Paris. Un projet de délibération très intéressant.

Enfin, Mme PULVAR nous a présenté le projet de délibération DEVE 17 relatif à la subvention accordée à l'Ecole normale supérieure, en vue, là aussi, d'un beau projet, la réalisation d'un projet d'agriculture durable.

Je souhaite remercier une nouvelle fois les adjointes et adjoints à la Maire de Paris pour leur disponibilité et leur écoute lorsque les membres de la Commission s'expriment ou souhaitent des précisions.

Compte tenu de cet ordre du jour, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges à la fois constructifs et relativement consensuels. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont bien voulu y prendre part, en particulier à nos deux Vice-présidentes, Mme Véronique BALDINI et Mme Chloé SAGASPE.

Enfin, merci également à l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2022 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la prévention et à la gestion des déchets, exercices 2015 et suivants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération SG 32 : rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la prévention et à la gestion des déchets. - Exercices 2015 et suivants.

Nous allons avoir un long débat parce qu'il y a beaucoup d'inscrits. Je vous invite donc, toutes et tous, à respecter le temps de parole qui vous est imparti : cinq minutes chacun pour chacune des interventions.

Nous commençons par Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voici donc un nouveau rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des ordures ménagères. Encore un nouveau rapport qui conduit à peu près aux mêmes conclusions que d'habitude : des ambitions affichées, certes, quoique, sur ce sujet, elles ne sont pas d'une ampleur démesurée, et une absence réelle de traduction concrète d'une éventuelle volonté politique. On le sait, la question des déchets est un enjeu environnemental majeur. D'ailleurs, le nombre de lois françaises et de réglementations européennes adoptées ces sept dernières années l'atteste. On le sait aussi, la structure de la ville et sa densité ne facilitent pas les choses. Que nous dit la Chambre régionale des comptes ?

Un point, d'abord, qui nous semble particulièrement important parce qu'il y va de l'efficacité de nos actions. C'est vrai au niveau national, cela l'est aussi à l'échelle de la Ville : je veux parler de l'évaluation des politiques publiques. Là, le manque d'indicateurs est tel qu'il est impossible d'avoir une vision sur ce qui est fait et ce qu'il reste à faire pour être performant.

Ensuite, deuxième point fondamental : la prévention. Comme pour la santé, l'éducation ou beaucoup d'autres domaines, nous sommes convaincus qu'une véritable politique de prévention et d'éducation est l'une des principales sources de progrès possible. Et là, pareil, pas vraiment d'idée d'avancées, d'instruments.

Heureusement, les initiatives, associatives essentiellement mais pas seulement, pallient les manques de votre politique. Si l'on fait le croisement entre les subventions et les initiatives, on arrive malheureusement à un ensemble quasiment vide.

Après, sur l'organisation, comment fait-on pour avoir une politique globale et rationnelle quand, selon le type de déchet, ce n'est pas le même adjoint qui s'en occupe ?

Enfin, et ce n'est pas le moindre des points à évoquer, vous n'arrivez pas à vous conformer à la loi. Où en êtes-vous de la mise en place de la comptabilité analytique ? Nulle part, si l'on en croit la Chambre régionale des comptes. Vous faites des transferts, vous explosez le budget dans différentes fonctions comptables, sans doute pour éviter que quelqu'un ou même que les Parisiens puissent y voir clair. C'est fort dommage.

Chez nous, la transparence est une qualité que nous ne voulons pas négliger. Alors, avec cela, évidemment, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Les objectifs fixés par la loi de 2015 - nous sommes tout de même en 2022 - ne sont pas respectés. La réduction des déchets est bien inférieure à ce qui était promis. Les moyens humains sont importants. Les coûts aussi. Plus chers, d'ailleurs, via le service public que par la délégation. A vous d'être responsables et d'en tirer les conséquences. Sans dogmatisme, si cela est possible.

Encore une fois, l'enjeu environnemental n'est pas mince. Cela fait longtemps que nous le savons. Les progrès en matière de réemploi ou de recyclage ont été énormes ces dernières années. En clair, nous avons largement les moyens de progresser si nous le voulons. Mais, ici, le manque de volonté est criant. Où est le projet de redevance ? Parce que l'on sait, en tout cas nous en sommes convaincus au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, que c'est par une tarification incitative qu'il y aura un effet sur les quantités. Vous avez jusqu'à 2025, donc encore le temps, si et seulement si vous le voulez vraiment. Sinon, ce n'est pas la peine.

Parce qu'au-delà de l'enjeu environnemental, il y a également l'enjeu financier. Je ne parle pas que de la Ville, mais des Parisiens. Vous auriez les moyens de faire baisser les factures des Parisiens en mettant en place cette redevance et ainsi, au-delà de mieux respecter notre planète, de redonner de l'air financier aux Parisiens. Mais vous n'en faites rien. Sachez que nous le regrettons vraiment, et attendons la mise en place d'une politique en la matière qui soit à la fois rationalisée, transparente et volontariste pour arriver à l'objectif.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous invite, chers collègues, à avoir vos discussions en dehors de cet hémicycle parce qu'il y a un brouhaha qui s'installe et c'est assez désagréable.

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mois après la discussion que nous avons eue ici même sur le rapport de la Cour des comptes régionale dénonçant les dérives de la situation financière à Paris, la Cour a évalué cette fois la situation de la prévention et de la gestion des déchets depuis 2015. Le constat n'est pas bon. Mais j'ai envie de dire : pouvait-il en être autrement ? Il est en effet difficile de faire la promotion d'une ville zéro déchet quand les objectifs de réduction, de réemploi, de recyclage des déchets de l'Exécutif municipal ne sont pas remplis.

D'abord, la Cour indique que la réduction de 10 % fixée pour 2020 des déchets ménagers et assimilés, n'avait pas été atteinte. Le chiffre indiqué dans le rapport sur la période est deux fois moins important que l'objectif que vous visiez. Le rapport indique par ailleurs que la quantité des dépôts sauvages et des déchets occasionnels n'a cessé d'augmenter - plus 12 % par habitant - entre 2015 et 2018. Ces chiffres montrent une chose assez claire : que, malheureusement, Paris est de moins en moins bien entretenu. Comme pour la situation financière, nos alertes - celles de mon groupe "Indépendants et Progressistes" - figurent toujours en bonne position dans le rapport de la Cour des comptes régionale, à savoir que l'organisation reste complexe, le manque de pilotage est chronique et les plans annoncés sont insuffisamment évalués.

Si l'on s'arrête sur l'organisation, elle manque cruellement de cohérence. D'après la Cour, la prévention et la gestion des déchets sont des sujets nécessairement transversaux, mais que vous maltraitez. La répartition des tâches sur le sujet entre directions et subdivisions est bancal, comme l'illustre le fonctionnement de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui est divisée en 14 sections territoriales sans réelle coordination et stratégie globale. Pour

ne prendre qu'un exemple, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, un dossier important de la DPE, est géré à la fois par la DPE et l'adjointe en charge de ces questions. Certains volets, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement de l'économie circulaire, sont sous la responsabilité de l'adjoint chargé de l'économie sociale et solidaire, auquel se rattache la DAE, la Direction de l'Attractivité et de l'Économie.

Difficile d'y retrouver ses petits, comme l'indique la Cour. Je cite : "Cette division des responsabilités entre les élus et les directions de la Ville ne facilite pas l'appréhension globale de la lutte contre les déchets et leur traitement".

A défaut d'une organisation simple, on pourrait s'attendre au respect du cadre légal par la Ville. Mais, là encore, ce n'est pas le cas sur deux sujets majeurs : la comptabilité analytique - ma collègue du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes vient d'en parler - qui est inexistante, et l'inégalité actuelle des cycles de travail des agents municipaux.

Derrière ce non-respect de la loi, il y a une réalité : la Ville ne veut pas suivre de manière précise son action en matière de propreté. Sans comptabilité analytique, impossible d'évaluer le travail des agents municipaux, qui peuvent tout à la fois dans une même journée être affectés à des tâches de nettoyage ou de collecte.

Derrière ce non-respect de la loi, il y a une deuxième réalité qui émerge : la dégradation structurelle des conditions de travail des agents de la propreté de la Ville de Paris. Je veux vraiment saluer leur travail au quotidien dans des circonstances toujours compliquées. On leur demande plus avec moins. Je ne cesse de dénoncer aussi depuis longtemps l'absence de décision pour améliorer leur qualité de travail et dénoncer le fait que les ateliers de propreté sont souvent placés en souterrain, ce qui pose de nombreux problèmes de ventilation de l'air, de régulation des températures, notamment en hiver et en été. Les agents manquent aussi de moyens, notamment de machines, qui sont soit inexistantes, soit bruyantes ou inadaptées à la topographie parisienne, aux trottoirs et à l'encombrement de l'espace public.

A la lecture de ce rapport, je me pose plusieurs questions. D'abord, comment est-il possible que le service municipal de la propreté, qui gère une mission absolument essentielle pour les Parisiens, soit dépourvu de moyens adaptés et surtout, à la pointe de l'innovation ? Pourquoi développer des plans pluriannuels quand leur évaluation est insuffisante ? Comment procéder à des modifications comptables pour présenter un budget faussement à l'équilibre ou pour présenter des objectifs remplis quand ils ne le sont pas ?

Trois questions qui méritent, bien sûr, des réponses claires si l'on veut avancer sur ce dossier. L'une des réponses est peut-être la territorialisation, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, c'est-à-dire traiter toutes ces questions au plus près des réalités du terrain, à l'échelle des arrondissements, avec un pilotage fort des maires d'arrondissement que nous sommes pour obtenir des résultats tangibles. Encore faut-il que nous disposions de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux. Pour l'instant, le compte n'y est pas vraiment, mais je ne désespère absolument pas que nous y arrivions. Je travaille et j'échange régulièrement avec Colombe BROSEL sur ce sujet, donc je ne désespère pas que nous arrivions à nos fins dans le seul intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, les rapports de la Chambre régionale des comptes se suivent et nos débats se ressemblent, toujours avec la même rengaine. La Chambre régionale des comptes examine votre gestion. Elle émet des critiques et des recommandations, et vous les balayez comme si de rien n'était. Pire, vous travestissez à votre avantage ses conclusions. Circulez, il n'y a rien à voir.

Concernant la prévention et la gestion des déchets, qui nous occupent aujourd'hui, je ne m'étendrai pas sur les insuffisances de votre gestion et les carences de votre politique qui conduisent la Chambre régionale des comptes à nous alerter, notamment sur la réalisation des objectifs de réduction des déchets. Mes collègues David ALPHAND et Valérie MONTANDON y reviendront dans quelques instants. Je ne peux pas, en revanche, "zapper" l'analyse des magistrats financiers quant à votre organisation des services municipaux en matière de collecte : une organisation jugée complexe, malgré des moyens humains et matériels importants.

Et votre Pacte parisien de proximité en matière de propreté n'a rien changé. C'est le moins que l'on puisse dire. En dépit de vos déclarations fracassantes l'été dernier, pour un big-bang de la territorialisation, vous assumez aujourd'hui préférer une mauvaise organisation avec de piètres résultats, coûteuse de surcroît, plutôt que de déléguer réellement la propreté et la gestion aux mairies d'arrondissement. Encore un de vos engagements de la campagne des municipales qui passe à la trappe : la gestion de proximité, version Anne HIDALGO. C'est un coup de com', et puis s'en va, surtout dans le journal dominical. Le problème avec les coups de com', c'est que cela finit toujours par se voir, plus ou moins tard.

L'exemple de la collecte pneumatique des déchets dans l'éco-quartier des Batignolles est une illustration de plus. "Son système coûteux est peu performant". Je cite la Chambre régionale des comptes. Ce centre fonctionne actuellement à 60 % de ses capacités et rend la tonne collectée 4 fois plus élevée, plus chère que dans tous les autres territoires. Et pour la bagatelle de 20 millions d'euros.

Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir alertés et saisis à de nombreuses reprises sur le sujet. Avec Brigitte KUSTER, nous vous avons plusieurs fois sollicité pour optimiser le centre de collecte pneumatique des Batignolles. En vain. Pourtant, la Mairie de Paris a, à sa tête, un édile qui a été adjointe à l'urbanisme et qui pavaisait son étendard "écologique" en faisant de cet équipement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" un marqueur fort du futur éco-quartier. Comme Maire, vous avez totalement laissé tomber. Cela n'a pas apporté les améliorations espérées. "Dixit" votre adjointe en charge de la propreté.

Encore aurait-il fallu que vous vous en donniez les moyens, en commençant par vous coordonner avec les autres partenaires, le SYCTOM, entre autres, principal acteur en matière de traitement des déchets. Ce serait risible si cela n'avait pas abouti à l'acheminement des déchets de ce centre de collecte innovant de cet éco-quartier vers le centre du SYCTOM par camions, quatre fois par semaine, alors que les deux sont séparés de moins de 10 mètres. Pour l'écologie, on repassera.

En juin dernier, lorsque je vous ai interrogé à ce sujet, votre adjointe m'a simplement renvoyé vers son collègue en charge du budget et vers le plan d'investissement de mandature. Quel cynisme, tout de même, puisque l'on sait qu'il n'y a pas de P.I.M. Aussi, je vous le redemande aujourd'hui : qu'envisagez-vous exactement pour le centre de collecte des Batignolles ? Dois-je craindre que votre désintérêt pour ce centre de collecte s'accroisse ? Quand allez-vous mettre un terme à cette gabegie et faire en sorte que le centre fonctionne de manière optimale ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

La Chambre régionale des comptes a rendu un rapport sur la prévention et la collecte des déchets. Ce que l'on peut voir, c'est que le rapport est assez sévère. Mais ce rapport, surtout, fait un effet de loupe sur la mauvaise gestion de la Ville de Paris, sur trois volets : tout d'abord, sur la gestion des ressources humaines ; ensuite, sur l'état des finances ; enfin, sur la politique en matière de propreté et environnementale.

On voit bien que la Ville a deux problèmes au niveau de la législation. En effet, elle a un problème avec la loi parce qu'elle était censée mettre en place une comptabilité analytique, et elle ne l'a pas fait. Cette comptabilité analytique aurait permis de vérifier et d'évaluer l'efficacité de la politique publique, et de suivre les coûts. Mais vous ne l'avez pas mise en place. Et aujourd'hui, on est dans cette incapacité. Incapacité aussi d'évaluer les agents. Là, dans un terme positif, c'est-à-dire ce que l'on peut évaluer, on peut aussi définir des plans de carrière, augmenter la motivation des agents. Mais, l'évaluation, vous ne pouvez ni la faire pour vérifier les coûts, ni la faire pour vérifier l'efficacité de votre politique, ni non plus pour motiver vos agents. Il y a aussi un problème de loi par rapport au temps de travail. Mais, là, il est vrai que cela ne concerne pas simplement les services de la propreté, puisque c'est l'ensemble des services de la Ville pour lesquels vous n'êtes pas en conformité concernant le temps de travail.

Deuxième effet de loupe : sur la gestion. Là encore, comme vous le savez, la collecte des déchets a lieu à moitié par la régie, c'est-à-dire gérée par la Ville directement, et l'autre moitié par des prestataires extérieurs. Le rapport montre aussi que les coûts engendrés par la Ville sont supérieurs à ceux des prestataires privés. Là encore, à plusieurs reprises, notre groupe vous a demandé d'avoir une étude et une réflexion sur comment optimiser ces coûts et peut-être, d'ailleurs, sur une externalisation plus importante. Mais, là encore, vous l'avez toujours refusé. En la matière, on ne peut même pas mettre en place cette réflexion.

Enfin, toujours dans la gestion, vous savez qu'il y a la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Là encore, le montant collecté est supérieur entre 7 % et 11 % au montant qui est alloué aux missions de collecte des déchets. J'ai envie de vous dire : si, en matière de propreté et de collecte, la Ville était irréprochable, cela ne poserait peut-être pas de problème. Mais, là, lorsque l'on sait que le montant est significatif - par exemple, en 2020, ce sont 74 millions d'euros qui sont concernés, donc collectés en plus par rapport à l'argent qui est alloué à cette mission - ce n'est pas concevable. Cet argent aurait dû être fléché à l'amélioration de la collecte des déchets. Mon collègue David ALPHAND reviendra sur ce point de façon plus précise.

Enfin, dernier volet que ce rapport démontre, c'est le manque de propreté, notamment de politique en matière environnementale. Là encore, le rapport fait état qu'il n'y a pas de mise en place d'indicateurs qui permettraient d'évaluer les objectifs fixés. Le rapport pointe aussi qu'il y a eu, certes, un amorçage de la réduction du nombre de déchets, mais, à partir de 2016, c'est reparti à la hausse. Comme par hasard, ce sont un peu les effets de la politique de Mme HIDALGO. Quoi qu'il en soit, il y a une loi qu'il va falloir respecter de nouveau : c'est celle du 10 février 2020, qui est en rapport avec la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire. Là encore, ce que nous espérons,

c'est que la Ville de Paris puisse notamment accélérer la gestion des biodéchets et leur valorisation pour se mettre en conformité avec la loi.

En guise de conclusion, j'ai envie de vous dire que si vous n'avez pas su vous mettre en conformité avec la gestion des ressources humaines et avec la comptabilité analytique, nous espérons au moins que vous pourrez vous mettre en conformité avec cette loi aux enjeux environnementaux, et ce, d'ici le 31 décembre 2023 qui est la "deadline".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je cite quelques gros titres lus dans la presse. "Le Parisien" : "Un rapport explosif pour HIDALGO". "Capital" : "La gestion des déchets d'Anne HIDALGO étrillée par la Chambre régionale des comptes". "Le Monde", un petit peu plus pondéré : "La gestion des déchets épinglée par la Chambre régionale des comptes". Puis, j'ai entendu, dans les expressions qui viennent d'avoir lieu dans cet hémicycle : insuffisance, carence, mauvaise gestion, etc.

De quoi parle-t-on ? D'un rapport de la Chambre régionale des comptes, dont les compétences sont le contrôle de la régularité budgétaire, le contrôle de gestion, qui a des pouvoirs réels de mise en demeure, qui peut demander au Préfet de se substituer et peut même transmettre au Procureur de la République. Qu'est-ce que l'on a, au final, dans ce rapport ? On a trois misérables recommandations, dont je vais vous donner la teneur puisque, quand on entend les différentes interventions, on a l'impression qu'il s'agit de l'affaire du siècle. La première : mettre les cycles de travail des agents en conformité avec le protocole relatif au temps de travail. C'est un vieux débat entre la Ville et l'Etat. Chacun sait dans quelles conditions ce débat a émergé. La deuxième : tenir une comptabilité analytique. Je pense que c'est dans tous les rapports de toutes les chambres régionales des comptes sur toutes les collectivités. Il y a toujours un sujet sur lequel on peut améliorer la comptabilité analytique. La troisième : recommandation de performance et améliorer la mesure de l'efficacité des actions engagées pour la prévention des déchets. Bref, rajouter quelques indicateurs.

En réalité, quand j'ai entendu M. BOULARD dire : "Vous travestissez les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes", j'ai l'impression que l'on peut tout à fait lui retourner ce compliment. Je vais vous donner quelques chiffres à l'appui. Oui, la gestion des déchets à Paris est complexe. Nous avons 3.000 kilomètres de trottoirs à traiter. Une ville très dense : plus de 21.000 habitants au kilomètre carré. 6.000 agents qui font un travail extraordinaire tous les jours pour collecter et nettoyer nos rues. Et en réalité, nous avons une réelle progression à la baisse du tonnage de déchets par habitant : 491 kg en 2010, qui sont passés à 464 en 2019.

Depuis 10 ans, la pratique du tri est exemplaire à Paris puisque son taux était de 40 % en 2019, bien meilleur que les autres collectivités du SYCTOM qui sont à 31 %. Entre 2019 et 2020, la collecte des déchets est passée de 1,11 million de tonnes à 940.000 tonnes. C'est du massif, du réel, du concret. Evidemment, on peut dire que l'on ne va pas assez vite. On partage le sentiment que l'on voudrait aller plus vite, avoir plus d'objectifs, etc. Il n'en reste pas moins les efforts de la politique menée par la Municipalité, au premier rang desquels Colombe BROSSEL et l'ensemble des services de la Ville, produisent des effets qui sont réels et mesurés.

Le taux global pour le recyclage est de 22 % à Paris. Ce chiffre nous convainc qu'il faut poursuivre nos efforts pour accélérer la réduction et le réemploi des déchets. C'est tout l'enjeu de la territorialisation qui a été mise en place par la Maire de Paris. C'est ainsi que, dans nos arrondissements, nous pouvons porter des politiques de territoire zéro déchet. Par exemple, dans le 11^e arrondissement, avec la régie de quartier Fontaine-au-Roi, nous avons un collectif d'associations qui mobilisent les acteurs de terrain dans ces dimensions. Nous avons des "repair cafés" et du porte-à-porte pour sensibiliser les habitants, la lutte contre le gaspillage alimentaire avec les restaurateurs, et beaucoup d'autres actions concrètes. De même, nous continuons à accompagner les Parisiens vers le tri grâce aux Trilib', au passage à la collecte des bacs jaunes trois fois par semaine, et beaucoup d'autres exemples que nous pourrions donner. En réalité, nous travaillons aussi sur le réemploi, avec le soutien aux recycleries. Je prendrai pour exemple "La Petite Rockette" dans notre arrondissement ou encore la recyclerie "Petite Enfance" que nous venons d'ouvrir, un sujet sur lequel il y a beaucoup à faire.

Au-delà des responsabilités de la Ville, on ne peut pas mettre cela en débat sans porter aussi les responsabilités sur le suremballage, et donc, interpellier l'industrie, la grande distribution, tous les commerces de livraison à domicile qui produisent des quantités invraisemblables de suremballage. D'ailleurs, cela s'inscrit dans le cadre de notre travail de lutte contre les "dark stores" que nous conduisons avec Emmanuel GRÉGOIRE.

Enfin, dernier sujet, parce qu'il y en aurait beaucoup d'autres, j'ai entendu le SYCTOM évoqué tout à l'heure. Franchement, quand je vois la position du SYCTOM qui s'est opposé au déploiement de la consigne, nous n'avons pas de leçons à recevoir. Quand j'entends que la politique menée aujourd'hui par le SYCTOM conduit en pratique à toujours mettre plus d'enfouissement...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Il faut vraiment balayer devant sa porte. Et donc, je ne doute pas que les nouvelles actions conduites par la Municipalité produiront leurs fruits, avec un travail rue par rue, service par service, association par association, habitant par habitant.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, un rapport intéressant, qui est concentré sur 2019. Il y a donc eu des ajustements pour les années 2020 et 2021. Mais il y a aussi des choses qui ont évolué et ne sont pas dans ce rapport. Il y a quand même du positif qui est souligné dans le rapport. Il y a aussi des axes de progrès. Dans le positif, le volontarisme de la Ville est vraiment souligné. Je voudrais remercier Antoinette GUHL d'avoir initié les grands plans compost et économie circulaire, qui sont aujourd'hui poursuivis - et quelle chance - par deux élus, Florentin LETISSIER et Colombe BROSSEL.

La lutte contre les dépôts sauvages, c'est quelque chose qui est demandé sur les bancs de la droite. Le rapport salue le fait que l'on verbalise, que l'on fasse appel à du recouvrement de frais de plus en plus. Non seulement cela fait rentrer un peu de sous dans les caisses de la Ville, mais aussi c'est efficace pour lutter contre la récidive. Le déploiement des ressourceries - cela a été dit avant moi - qui sont aidées à l'investissement bien plus qu'auparavant et sont aujourd'hui accompagnées par l'Etat dans leur déploiement. Et puis, les objectifs de réduction des déchets qui sont quand même atteints. Pas tous, certes, mais déjà, les ordures ménagères résiduelles baissent. Le tri s'améliore. Les dépôts sauvages - c'est cela qui fait monter les tonnages - augmentent. C'est pourquoi la Ville s'organise pour lutter, notamment par la verbalisation.

Certes, il y a des progrès à réaliser tout de même. La comptabilité analytique, c'est vraiment important pour mieux nous aider à comprendre la structure des coûts et mieux nous organiser, qu'il s'agisse de propreté, de collecte, de prévention. D'ailleurs, on souhaiterait que le rapport annuel sur le coût de la gestion des déchets précise un peu mieux ces coûts, ce prix de la gestion des déchets.

Le tri à la source des biodéchets est également une préoccupation importante. Il y a des échéances légales, mais aussi un grand enthousiasme dans la population et chez les commerçants. Il faut que l'on déploie massivement des solutions. Cela commence. Il y a des projets en cours. Avec le concours du SYCTOM et d'autres, il faut que l'on aille beaucoup plus haut, plus loin, plus fort, comme on dit de nos jours. D'ailleurs, le groupe Ecologiste de Paris avait déposé un vœu sur le déploiement de la collecte pour les commerçants. Si, à l'occasion de ce débat, on peut faire un point sur ce projet, ce serait idéal.

Sur les modalités de financement, c'est un point qui a été soulevé par ce rapport. On en parlera un peu plus tard dans le Conseil parce que l'on va parler de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous connaissez la position du groupe. Pour nous, il s'agit, dès aujourd'hui, d'augmenter le SYCTOM pour que l'on puisse financer massivement la prévention de l'économie circulaire pour réduire les déchets à la source. Parce qu'en 2025, avec la réduction des capacités d'incinération à Ivry, avec les réformes de la T.G.A.P., on va de toute façon devoir revoir notre fiscalité sur la gestion des déchets.

Je voudrais conclure avec plusieurs remarques. Déjà, saluer le travail qui a été fait sur la territorialisation. Je voudrais remercier Colombe BROSSEL pour cela, avec cette nouvelle façon de travailler, avec des enveloppes socles pour notre travail régulier, des enveloppes de souplesse qui nous permettent d'être encore plus en pilotage localisé. C'est tout de même déjà le cas. Les arrondissements ont vraiment la main sur ce qui se passe avec leurs services de propreté. Il faut quand même arrêter d'appeler la territorialisation comme si cela n'existait pas. Les mairies d'arrondissement sont en contrôle sur le terrain. La réforme permet d'être encore plus souple, plus flexible et sécurisé sur les choses importantes.

Deuxième remarque, le rôle de l'Etat. Certes, l'Etat donne des obligations. Par contre, je suis désolée de le dire, mais, pendant ce dernier mandat, il ne nous a pas beaucoup aidés à atteindre ces obligations. Les déchets, qui les produit ? Ce sont les industries. Tout d'abord, le B.T.P. Là où l'on produit 80 % des déchets en France, c'est par le B.T.P. Ensuite, la grande distribution. Ce sont tous les emballages jetables. On ne jure plus que par les emballages jetables. Aujourd'hui, il y a peu de contraintes qui s'appliquent à ces deux marchés. Il faut absolument que l'on puisse avancer dans les prochaines années.

La dernière chose, c'est qu'il est mentionné dans le rapport le fait que certains services publics peuvent coûter plus cher que les services externalisés. Déjà, on aimerait peut-être avoir accès à ces rapports, à ces analyses détaillées. Et puis, on voudrait redire la solidarité du groupe Ecologiste de Paris envers le service public. Nous y sommes attachés. Cela coûte plus cher, peut-être aussi parce qu'il y a une bonne politique salariale, une protection pour les fonctionnaires et parce que l'on fait des choses intéressantes sur d'autres sujets, la prévention, etc. On ne

fait pas uniquement de l'assainissement de la ville. On soutient absolument le secteur public. Et d'ailleurs, il y a quand même des enjeux de progrès social à faire pour les fonctionnaires. Vous pourrez compter sur les élus du groupe Ecologiste de Paris pour soutenir toutes les actions qui restent encore à mettre en œuvre en matière de propreté et de réduction des déchets, qui est vraiment notre grand défi des années à venir.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, Madame la Maire, malgré tous les superlatifs que l'on a entendus, le document de 72 pages, comme cela a été rappelé par mon collègue François VAUGLIN, est plutôt clément pour la Ville. Seulement 3 recommandations techniques : le temps de travail, le fait de tenir une comptabilité analytique et d'améliorer les indicateurs, sont pointés. C'est donc très loin de la présentation qui en a été faite.

Comme cela vient d'être rappelé, la nouvelle mandature marque une nouvelle séquence de la politique de la Ville en matière de prévention et de gestion des déchets. On l'avait évoqué lors du Conseil de Paris de décembre 2021 : l'année 2022 sera d'abord celle du renforcement des moyens pour la propreté et la réduction des déchets, avec 11 millions d'euros de hausse budgétaire et environ 50 emplois créés. La territorialisation, il ne faut effectivement pas la railler. Merci, Léa VASA, de l'avoir rappelé. Elle constitue un moment important de cette nouvelle étape qui est train de se mettre en œuvre, mais déjà pour partie en place. De même, l'instauration du troisième jour de collecte du bac jaune dans tout Paris, dès septembre 2022, permettra de mieux répondre à l'augmentation du tri. Par ailleurs, la Ville continue à déployer des Trilib'. Déjà plus de 300 ont été installés dans nos rues à ce jour, notamment pour les Parisiens qui ne disposent pas de suffisamment d'espace dans leurs locaux à poubelles.

Nous poursuivons également notre engagement pour la réduction des déchets non recyclables et non valorisables, comme le mentionne le rapport de la Chambre régionale des comptes en encourageant le bon comportement des usagers. Rappelons que les Parisiens et les Parisiennes trient plus et mieux. Entre 2010 et 2020, la production annuelle de déchets à Paris est passée de 483 kilogrammes par habitant à 403 kilogrammes, soit une baisse de 16 %. De plus, notre collectivité continue à déployer des solutions de tri et de valorisation des déchets alimentaires répondant à la diversité des Parisiens. Cela n'était pas le cas au moment du rapport. On a mis en place les apports sur les marchés, qui se déploient de manière très rapide, avec non seulement des poubelles mises à disposition sur presque tous les marchés parisiens aujourd'hui, mais également des points d'apport volontaires dans les différents arrondissements. C'est une chose qui est très certainement vouée à se développer. Ceci en plus d'autres initiatives sur le sujet : les collectes en porte-à-porte, le compostage individuel et collectif.

De même, nous comptons aujourd'hui 44 sites de compostage collectif de quartier sur 12 arrondissements, et près de 1.000 composteurs collectifs actifs en pied d'immeuble ou dans des équipements municipaux et services publics : écoles, crèches et cantines administratives. En complément, grâce à la collaboration entre les mairies d'arrondissement et la DPE, des campagnes de distribution de lombricomposteurs ont été initiées lors de la précédente mandature. C'est ainsi que, depuis 2017, près de 5.500 Parisiens ont pu recevoir gratuitement ces solutions de compostage individuel et ont pu bénéficier d'une formation pour se familiariser avec ces outils, afin de valoriser leurs déchets alimentaires à leur domicile. 1.250 ont été distribués en 2021. Pour cette année, de nouvelles distributions auront lieu très prochainement dans plusieurs mairies d'arrondissement, dans le cadre de la quinzaine du compostage qui commence ce week-end. Pour vous parler de mon arrondissement, dans le 15e arrondissement, nous comptons déjà 84 sites de compostage, avons distribué plus de 600 lombricomposteurs.

Enfin, comme le souligne le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous renforçons nos efforts sur le réemploi, avec l'ouverture de plusieurs nouvelles ressourceries, recycleries, boutiques de réparation à Paris. Depuis 2020, une ressourcerie étudiante a ouvert dans le 13e arrondissement, une ressourcerie dédiée à la petite enfance dans le 11e arrondissement, un "repair set" dans le 18e arrondissement, ou encore "Envie le Labo" dans le 20e arrondissement. Ces nouveaux lieux donnent une seconde vie aux objets et ont permis de passer de 3.400 tonnes de déchets en 2019 à 2.500 en 2020, malgré le confinement, comme le rappelle le R.P.Q.S., rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Dans le 15e arrondissement, c'est "La Fabrique 230", un modèle en la matière. Ce lieu unique à Paris a ouvert après 4 années de travail. La ressourcerie recyclerie, financée par le budget participatif du 15e arrondissement, est située rue Castagnary. Cette bricothèque ressourcerie permet de réemployer au plus près.

Je voudrais conclure en formant un vœu. A l'image de certains autres pays qui ont été très volontaristes sur le sujet, au niveau national, soient mis en place les cadres qui permettront d'accompagner les efforts de nos villes. Il est étonnant, par exemple, de constater qu'au Maroc, du jour au lendemain, on a supprimé totalement les sacs et les emballages plastiques. Il faut qu'il y ait également, parce que les villes ne peuvent pas tout, une politique volontariste, claire et nette au niveau national. J'espère que, dans la prochaine législature, ce sera le cas.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux agents de la Ville de Paris, ces premiers de corvée qui assurent chaque jour, toute l'année, la collecte de nos déchets. Les confinements successifs nous ont rappelé qu'ils étaient des acteurs essentiels de notre quotidien, indispensables au fonctionnement de notre ville, au croisement d'enjeux multiples. La gestion des déchets est en effet un enjeu primordial. Car, si elle touche à des questions environnementales, elle interroge également notre économie et nos modes de consommation. Dès 2006, la Ville de Paris s'est saisie de ce sujet, a adopté un premier plan local de prévention des déchets, suivi de 2 autres en 2011 et 2017. Le rapport de la Chambre régionale des comptes, s'il fait 3 recommandations, essentiellement techniques, salue les efforts entrepris.

Parmi les actions déployées par la Ville de Paris, 2 dispositifs que nous souhaitons relever aujourd'hui. Les Trilib', mis à la disposition des Parisiennes et des Parisiens depuis 2016, avec 1.000 Trilib' prévus à terme. Ce nouveau service permet un accès au tri sélectif pour tous les habitants et habitantes, car, à Paris, faute de place, 15 % des immeubles n'ont pas de bacs jaunes et 30 % de bacs blancs. Autre dispositif visant à encourager la collecte des biodéchets. Plus de 1.000 installations de compost ont été implantées dans Paris, et des bacs de collecte de déchets alimentaires sont disponibles depuis septembre 2020 sur les marchés de proximité. Ainsi, ces 3 plans successifs et les actions mises en place ont permis de parvenir à un taux de tri de 40 % enregistré à Paris. Ils ont également conduit à une réduction significative des déchets ménagers, mais qui reste encore malheureusement insuffisante pour atteindre l'objectif d'une baisse de 10 % sur 10 ans.

Nos efforts doivent en effet se poursuivre à travers une politique municipale ambitieuse, autant qu'à travers la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens. Mais ils resteront vains si le législateur n'encourage pas davantage les pratiques vertueuses ou crée de nouvelles contraintes, notamment pour que l'industrie et la grande distribution prennent leur juste part dans ce combat. Un exemple pour illustrer mes propos. Si l'on observe une progression significative de la collecte des cartons, papiers et plastiques d'emballage, dans le même temps - vous avez pu le voir aussi certainement - on retrouve toujours des emballages supplémentaires dans les supermarchés. Je pense à un exemple - je ne sais pas si l'on pourrait le qualifier de cocasse - concernant les fruits et légumes. On peut retrouver des bananes vendues à l'unité, emballées dans du plastique. C'est pourquoi la législation doit absolument évoluer pour que ce type de pratique cesse. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

Cette politique ambitieuse de réduction des déchets passe également par la fin de l'obsolescence programmée, à laquelle les industriels doivent être réellement contraints, et par la possibilité de donner une seconde vie aux objets. Soutenues par la Ville de Paris, de nombreuses ressourceries, recycleries et boutiques de réparation se sont implantées ces dernières années. Je pense à la ressourcerie "Petite Enfance" dans le 11e arrondissement, à "Envie de Labo" dans le 20e arrondissement, ou encore à la ressourcerie culturelle "La Table des matières" dans le 14e arrondissement. Grâce à ces structures qui redonnent une seconde vie aux objets, ce sont environ 3.700 tonnes qui ont été collectées en 2019. Cela reste néanmoins insuffisant. Toute initiative de création de structure de ce type doit continuer à être encouragée.

Enfin, la réduction des déchets passe également par la sensibilisation et la prévention dès le plus jeune âge. Si des actions sont menées dans les écoles élémentaires par des agents de la Ville et que plusieurs campagnes de communication ont lieu, nous pouvons certainement aller plus loin en investissant ce sujet sur le temps périscolaire, en lien avec des partenaires ou associations, tel que "Zero Waste France" à l'initiative de la Maison du Zéro Déchet dans le 12e arrondissement, en rendant systématique la sensibilisation auprès des enfants, en renforçant nos moyens de communication à ce sujet ainsi que tout moyen encourageant la limitation des déchets. Ainsi, la perspective d'une tarification incitative, en substitution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, s'inscrit dans cette direction. Il est souhaitable qu'elle puisse se déployer au plus vite, après partage de l'étude en cours sur ces scénarios. Ce sont des réponses très concrètes qu'attend de nous la "génération climat", et ce, sans tarder.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, rapport de la C.R.C. rime souvent avec austérité. Nous pouvons dire qu'avec celui qui nous est communiqué au sujet de la collecte des ordures ménagères, ce qui pourrait devenir un adage se confirme à nouveau. La Ville de Paris comporte aujourd'hui plus de 7.500 agents à la Direction de la Propreté, dont 6.000 sont directement affectés à la collecte de déchets résiduels, de déchets des marchés alimentaires, des corbeilles de rue et des ordures ménagères. Dans la moitié des arrondissements, la collecte est effectuée par 5 entreprises titulaires d'un marché public.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail effectué par tous ces agents. Ils se lèvent très tôt, rentrent tard chez eux et nous permettent de vivre dans une ville propre, quoi qu'en disent certains. Nous les en remercions très sincèrement. C'est parce que nous connaissons la difficulté du travail de ces agents que nous ne pouvons être d'accord avec les indications de ce rapport, singulièrement sur le temps de travail. Suivre la première recommandation consisterait purement et simplement à l'augmenter pour tous les agents du Service technique de la propreté. Nous nous y opposons fermement, d'autant plus que, dans le même rapport, il est relevé que les agents reconnus comme définitivement inaptes ont augmenté de 46 % depuis 2017 et sont de plus en plus nombreux.

Pourquoi ? Parce que ce service est vieillissant. Ce rapport demande à des travailleurs qui ont souvent plus de 50 ans de se casser davantage le dos, d'user davantage leurs articulations. Ceux qui réclament à ces agents de travailler plus longtemps sont les mêmes que ceux qui envisagent de repousser l'âge de la retraite à 65 ans. Eh bien, non. Nous, les communistes, nous n'accepterons jamais ces reculs sociaux.

Autre affirmation du rapport : la collecte déléguée à des entreprises privées coûterait moins cher que celle organisée par la Ville. C'est inexact. Selon d'autres études que celles soigneusement choisies par la Chambre régionale des comptes, la tonne de déchets ramassés par le privé coûte 15 euros de plus que lorsqu'elle est enlevée par le public. Ensuite, le coût de la délégation de la collecte à des entreprises privées, c'est aussi celui de la désorganisation, dont le nouvel arrondissement Paris Centre est un exemple parlant. La collecte est privée dans les anciens 1er, 3e et 4e arrondissements, alors qu'elle est publique dans le 2e arrondissement, avec pour conséquences des bennes circulant de 6 heures à 23 heures en fonction de l'endroit où vous résidez dans l'arrondissement.

Ce coût, c'est encore celui de conditions de travail dégradées. Aujourd'hui, les agents de la Ville bénéficient d'une bien meilleure sécurité professionnelle grâce à leur statut. Pour ceux des entreprises privées, c'est la précarité qui se combine à l'insécurité professionnelle. C'est pourquoi nous proposons, et proposerons systématiquement à la fin de chaque marché, le retour en régie de compétences aujourd'hui externalisées.

Enfin, il est fondamental que le traitement des déchets ne constitue pas une manne financière pour les grandes entreprises privées, qui utilisent bien trop souvent des emplois mal rémunérés pour dégager des profits maximisés. Ce n'est pas acceptable et ce n'est pas ainsi que nous voyons la transition écologique. Car tous les efforts que nous effectuerons ne seront efficaces qu'à une seule condition : réduire la production de déchets. Pour impulser ce changement nécessaire, il convient d'agir à la racine, car les actions individuelles et l'incitation à la sobriété ne suffiront pas.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à une taxe incitative sur les ordures ménagères. Les classes populaires sont souvent celles qui achètent par contrainte financière des produits suremballés, et ce poids se retrouve dans les sacs-poubelles. Cette taxe n'aurait qu'un seul résultat : faire peser des préoccupations écologiques, par ailleurs parfaitement légitimes, sur les plus modestes. Nous nous y refusons. Les communistes préfèrent agir pour que soient produits moins de déchets. Si nous souhaitons appliquer le principe du pollueur payeur, appliquons-le réellement et sans ambiguïté : faisons payer les industriels.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des déchets à Paris a remarqué une hausse significative de la masse des déchets collectés. Cette croissance doit, bien sûr, s'amplifier pour l'accompagner de nouveaux dispositifs, qui sont d'ailleurs prévus pour la Ville. De nombreux collègues l'ont dit aujourd'hui : la gestion des déchets ne se réduit néanmoins pas à la collecte des déchets.

Rappelons que la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 stipule qu'au 1er janvier 2024, les biodéchets devront être soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément. Cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités locales et territoriales. Dans un premier temps, ce sont les gros producteurs, c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an, qui sont concernés. C'est ainsi qu'à Paris, 131 sites sont collectés : 108 écoles à raison de 2 fois par semaine, 10 restaurants administratifs et 13 établissements du C.A.S.-V.P. au rythme de 3 fois par semaine. En 2021, ce sont 687 tonnes de biodéchets qui ont ainsi pu être collectées et valorisées. Dans le cadre du prochain marché de collecte des équipements publics, la Ville aura collecté l'ensemble des 1.030 sites de restauration municipale. C'est un enjeu d'importance pour notre Ville pour collecter et trier les presque 5.000 tonnes de biodéchets qui y sont produites.

Cette politique de collecte et de tri s'accompagne de mesures d'éducation populaire qui visent à sensibiliser les enfants, les écoliers et les collégiens aux enjeux de l'anti-gaspillage. Ainsi, des tables de tri sont installées dans certaines écoles. Dans le cadre du plan d'alimentation durable, c'est bientôt l'ensemble des cantines qui seront concernées. C'est aussi la signature des "chartes anti-gaspi" dans les cantines scolaires, sous l'égide d'Audrey PULVAR et en partenariat avec les mairies d'arrondissement, lors de la Journée mondiale de l'alimentation du 7

octobre dernier. En parallèle de l'amplification du mouvement de collecte des déchets, la Ville de Paris s'est engagée à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2020. Elle travaille également, comme l'évoquait mon collègue Florian SITBON, à renforcer le compostage et les collectes en pied d'immeuble.

Dans cette lignée, nous proposons aux Parisiens, depuis septembre 2020, de venir déposer les déchets alimentaires produits à leur domicile sur les marchés alimentaires. Ce dispositif a été déployé depuis dans les 62 marchés parisiens. Par exemple, dans le 18^e arrondissement, arrondissement cher à mon cœur, après les marchés Barbès, Ney, Ordener, Ornano, ce sera, le vendredi 1^{er} avril, au tour du marché du square d'Anvers, à la frontière des 18^e et 9^e arrondissements, d'accueillir un composteur en présence de Colombe BROSSEL, chargée de la gestion des déchets auprès de la Maire de Paris, dont je tiens à saluer l'action ici devant vous.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Je crois qu'au terme où nous en sommes arrivés de ce débat, il est préférable de commencer par la conclusion : la droite avait raison. Merci, vous le reconnaissez. La droite avait raison. Les Parisiens le savaient, la droite le disait, les magistrats de la Chambre régionale des comptes l'écrivent : la gestion de la collecte des déchets à Paris est tout sauf efficiente. Elle est particulièrement défaillante et carencée. D'ailleurs, il n'est qu'à entendre quelques propos qui viennent d'être tenus au cours des dernières minutes. J'ai retenu le terme, dans la bouche de quelques orateurs, le chœur antique de ceux qui veulent défendre Anne HIDALGO, j'ai retenu le terme de "volontariste". En général, en politique, quand on utilise le terme de "volontariste", c'est déjà beaucoup de langue de bois. Cela veut dire, en réalité, si l'on décrypte et l'on traduit : bon, on n'a pas réussi à atteindre notre objectif, mais il faut bien que l'on donne le change.

Et puis, j'ai aussi entendu cette tentative vaine d'euphémiser le travail des magistrats de la Chambre. On rappelle 3 mesures, et certains souhaiteraient discréditer ce rapport par ce moyen. Pardon, mais il s'agit d'un rapport de 70 pages de magistrats indépendants. Il faut donc que vous ayez lu bien rapidement, avec beaucoup de légèreté, et que vous ayez commis tant de raccourcis pour n'en avoir retenu que les 3 mesures.

Dans quelques instants, Mme BROSSEL va essayer de défendre l'indéfendable. Elle va, elle aussi, tenter d'euphémiser les conclusions des magistrats. Elle va nous dire : non, mais on a fait tout ce que l'on pouvait lors de la précédente mandature, et puis, on est conscient que l'on n'a pas atteint le niveau d'efficacité requis, mais on va faire mieux. Mais comment vous croire ? Comment vous croire ? Vous êtes les mêmes. Vous rejetez la responsabilité sur l'équipe précédente, mais c'est vous-mêmes. Le Maire de Paris est le même : c'est Mme HIDALGO.

Madame BROSSEL, vous êtes devenue en charge de la propreté, mais vous étiez dans l'équipe précédente, donc solidaire. Votre prédécesseur n'est autre que l'adjoint qui aujourd'hui fait de la dette à Paris. Votre équipe est usée, manque d'idées. Ce rapport de la Chambre régionale des comptes ne fait que l'illustrer. Vous avez trompé les Parisiens. Vous leur avez annoncé à grand renfort de tambours et de trompettes, et dans un Plan local de prévention des déchets, une baisse de 10 % du volume des déchets ménagers à Paris entre 2010 et 2020. Mais, dès 2015, la tendance était repartie à la hausse. En 2017, soit 3 exercices après ce redémarrage à la hausse, pour autant avec un culot phénoménal, Mme HIDALGO annonçait son objectif zéro déchet à Paris. Comment pouvait-elle ignorer que la tendance était repartie à la hausse et qu'elle s'inscrivait donc en faux au regard de la réalité de cette collecte ?

D'ailleurs, au passage, annoncer pour objectif le zéro déchet est particulièrement inepte. C'est une aberration. Même dans une ville particulièrement en pointe en matière de collecte de déchets, comme San Francisco, on n'est pas à zéro déchet. Et Mme HIDALGO, si elle avait des convictions environnementalistes solides et documentées, n'aurait pas pu passer à côté de cette réalité.

En conclusion, nous sommes particulièrement inquiets, car, de ces carences-là, vous allez tenter de faire porter l'héritage aux arrondissements à travers la déconcentration. Autant vous le dire tout de suite : nous serons très vigilants sur les conditions de cette déconcentration de la propreté, car nous voulons bien la responsabilité, mais avec les moyens et sans votre passif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mais on ne va pas faire semblant de découvrir que la Chambre régionale des comptes a quand même des orientations qui n'ont jamais surpris, qui ont toujours été des orientations extrêmement libérales. Néanmoins, j'ai lu avec attention le rapport. Il y a plusieurs aspects intéressants dans ce rapport, dont un aspect que je conteste totalement.

Un aspect intéressant qui montre bien que la collecte pneumatique des Batignolles est un gouffre financier. Finalement, je trouve très intéressant de se rendre compte, chiffres à l'appui par la Chambre régionale des comptes,

que la collecte pneumatique des Batignolles coûte 912 euros la tonne, alors que la moyenne des autres quartiers est de 198 euros. Cela montre quand même que l'on est dans une explosion de la facture, un coût supérieur de 65 % - en plus, il y a une sous-utilisation - et que ce coût va être encore supérieur. Même dans 30 ans, on sera encore dans un coût de 155 % plus cher. Ce qui est intéressant dans ce rapport, c'est que pour toutes celles et ceux qui croyaient au mythe que, face au réchauffement climatique, la solution était l'innovation "high-tech" à tout prix, la "smart city", les villes hyperconnectées, eh bien, c'est du pipeau.

Sur la question des déchets, on aurait mis cette somme d'argent colossale, ces 20 millions d'euros, prioritairement dans des actions d'éducation populaire visant à modifier en profondeur les modes de consommation afin de réduire les déchets et d'améliorer le tri des déchets, c'eût été beaucoup plus pertinent. 20 millions d'euros dans l'éducation populaire, est-ce qu'une ville comme Paris serait prête à le faire ? Ce serait plus efficace que cette "smart city" totalement illusoire.

Ce qui est intéressant aussi dans ce rapport, c'est que, pour l'instant, la baisse des déchets par habitant n'est pas au rendez-vous, à la hauteur de ce que nous devrions souhaiter. Parce qu'entre 2006 et 2010, il y a une baisse de 6,3 %, entre 2011 et 2015, moins de 7 %. Entre 2010 et 2020, c'est finalement seulement 10 %. On a même eu une reprise de la croissance des déchets entre 2016 et 2018. L'année 2020 est à mettre à part, vu la situation particulière de confinement. Mais, on voit bien que, sur la question de la baisse des déchets, nous ne sommes pas encore à la hauteur. Paris est à la traîne par rapport à d'autres collectivités. Que Paris regarde ce qui se passe notamment dans certaines villes en Italie qui sont très à la pointe de la réduction des déchets, que l'on développe bien plus de mobilisations citoyennes pour modifier les modes de consommation, pour modifier aussi la façon dont on trie et le recours au compost, et que l'on accélère la collecte des biodéchets - on est en retard - des commerçants, des restaurateurs, le compost en bas des logements sociaux. Sur toutes ces démarches, nous devons mettre l'accélérateur.

Sur la question des recycleries et des ressourceries, on voit bien à quel point elle est déterminante. Parce qu'une recyclerie et une ressourcerie permettent, si l'on y adosse un atelier de réparation "fablab", d'avoir un autre rapport à l'ensemble de l'électroménager pour que les gens ne soient pas poussés à racheter dès qu'un matériel électroménager est en panne, mais puissent avoir un rapport de compréhension avec ces objets pour les réparer, les réutiliser et stopper court cette course consumériste. Vous comprendrez que je trouverai toujours un énorme décalage entre des communications en faveur de la réduction des déchets, d'un côté, et le développement de la publicité tous azimuts et des centres commerciaux, de l'autre. On marche un peu sur la tête.

Par contre, un aspect dans ce rapport avec lequel je suis en total désaccord, c'est quand la Chambre régionale des comptes prétend que le public serait plus cher que le privé. Parce que, dans le public, qu'est-ce que l'on compte ? Le balayage et le nettoyage des rues, en plus du ramassage. En fait, la réalité des prix n'est pas du tout celle-là. Oui, la tonne de déchet collectée par le privé coûte 15 euros de plus que par le public, quand on distingue bien l'ensemble des tâches. Pour la Chambre régionale des comptes, qu'est-ce qui coûte cher ? C'est la masse salariale. Pour la Chambre régionale des comptes, ce ne sont jamais les profits du privé qui coûtent cher.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il faut se battre pour améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de la Ville, notamment dans ce domaine où l'on sait pertinemment la fatigue et la pénibilité. Je serai toujours en faveur de la réduction du temps de travail.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette loi sur les 1.607 heures est un scandale, tout comme celles et ceux qui veulent la retraite à 65 ans pour les travailleurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à toutes ces remarques, je laisse la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux différents intervenants pour cet échange que nous avons eu sur le rapport de la Chambre régionale des comptes qui - je remercie les élus de l'avoir souligné - pointe les ambitions et les résultats de la politique de prévention, réduction et tri des déchets à Paris, avec une tendance de long terme de réduction des déchets et d'augmentation du tri.

Je vais m'attacher à essayer de remettre un peu de rationalité dans les différents propos ou lectures de ce rapport. D'abord, en redisant - ce n'est pas anecdotique, c'est important - que le rapport s'attache à la période 2015-2019, avec une période quand même assez atypique en 2020, et qu'en effet, force est de le constater, nous avons examiné dans cet hémicycle d'autres rapports de la Chambre régionale des comptes, que le rapport fait 3 recommandations en effet assez techniques.

Le rapport propose, au-delà des pistes d'amélioration, et je vais les résumer à grands traits. La première : organisez-vous mieux, coordonnez mieux les différents plans et actions qui sont proposés, et pilotez-les mieux. La

première partie, c'est "de facto", et avant même que l'idée même de ce rapport n'ait pointé dans l'esprit des auditeurs de la Chambre régionale des comptes, c'est exactement ce qu'a souhaité la Maire de Paris en faisant en sorte que cette délégation - parce que la politique publique, c'est d'abord mettre des mots sur la politique que l'on doit et veut construire - que j'ai l'honneur d'animer, soit bien en charge de la propreté de l'espace public, de la réduction et du tri des déchets, du recyclage, du réemploi, de l'assainissement, parce que, oui, en effet, il fallait passer à la structuration d'une politique publique. Evidemment, quand on met en place une politique publique, on l'évalue. C'est ce à quoi on va s'attacher.

Ces pistes d'amélioration, finalement, sont sur 2 leviers. D'abord, la prévention et la réduction des déchets, avec - je le redis parce qu'il faut remettre un peu de rationalité dans tout ce qui a pu être dit à l'occasion de ce débat - une tendance de long terme à la réduction des déchets. C'est comme cela. Je suis désolée si cela ne correspond pas à la lecture catastrophique que certains élus voudraient en avoir, mais on est quand même, et objectivement, passé de 491 kilogrammes par habitant en 2010 à 464 kilogrammes par habitant en 2019. Je le dirai en toute honnêteté : l'année 2020 a été tellement atypique, on se demandait tous comment on allait en sortir. Cela tombe bien puisqu'en 2021, on baisse de plus de 13 % les ordures ménagères résiduelles. 2021 par rapport à 2019. Donc, oui, on est sur cette tendance de baisse. C'est objectivement une bonne chose.

Vous m'avez souvent entendu dire ici qu'il n'y aura pas de transition écologique dans notre ville si nous ne sommes pas en capacité de baisser et de réduire les déchets. Nous allons donc continuer. D'ailleurs, nous allons continuer avec ce que vous avez pointé les uns et les autres, et je vous en remercie, en augmentant notre soutien aux ressourceries, en en développant de nouvelles, en lien avec Florentin LETISSIER, en déployant les territoires zéro déchet avec les maires d'arrondissement. Peut-être que cela chiffonne les élus de droite, mais nous allons continuer à travailler avec d'autres collègues. Vous savez quoi ? Nous le faisons utilement et bien.

Quand nous allons collecter les déchets alimentaires dans l'ensemble des crèches, des écoles et des collèges de cette ville, nous le faisons en partenariat avec Audrey PULVAR quand elle travaille sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Oui, quand mon collègue Florentin LETISSIER développe une filière sur la question de la consigne, nous le faisons en lien ensemble dans les territoires et les rues zéro déchet. Parce que, oui, la politique publique, cela se construit en partant des besoins des habitants et en allant toucher l'ensemble des sujets qui impactent leur vie quotidienne. Oui, c'est comme cela que nous travaillons et comme cela que nous allons continuer à travailler. Vous savez quoi ? En plus, cela fonctionne.

Et l'on va continuer sur la question du tri des déchets parce qu'en effet, pardon, mais chacun choisit les chiffres qu'il veut dans ce rapport. C'est quand même stupéfiant. Oui, le taux de tri augmente à Paris pour atteindre 40 %. C'est plus important que celui des autres villes du SYCTOM. En plus, cela continue à progresser. Qu'est-ce que vous voulez ? Je vais m'appuyer sur ce que font les Parisiens. Ils trient plus et mieux. Nous allons continuer à les accompagner.

D'ailleurs, dans les petits bouts de phrases qui n'ont pas été cités dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, le plan régional est moins ambitieux que le plan parisien. On se le dit aussi que c'est écrit. Je travaille avec tout le monde pour que l'on avance ensemble. Je n'ai jamais tapé sur aucun des partenaires de la Ville de Paris dans ce cadre. Mais, enfin, à un moment donné, on remet de la rationalité dans ce que l'on fait. Nous allons donc continuer à accompagner les Parisiens qui trient plus et mieux, notamment - vous avez été plusieurs à en parler - en passant à 3 jours de collecte pour les bacs jaunes en septembre 2022, et puis en continuant à installer des Trilib'.

Je le rappelle : 17 % des immeubles de Paris ne sont pas dotés de bacs jaunes pour les emballages, parce qu'il n'y en a tout simplement pas la place. Donc, oui, nous allons continuer à développer des systèmes qui permettent à ceux qui sont privés de la possibilité de trier à l'intérieur de leur immeuble, de le faire pour que ces déchets ne soient pas bêtement envoyés à l'incinération. Et là, bizarrement, de temps en temps, on va tomber sur quelques aberrations statistiques. J'en donne une seule, et après, nous continuerons à travailler ensemble. Il y a un arrondissement, je vous le donne en mille, où il y a plus de 30 % des immeubles qui n'ont pas de bacs jaunes. Eh bien, 6 Trilib' ont été acceptés par le maire d'arrondissement, parce que, par principe, je n'irai jamais contre la volonté d'un maire d'arrondissement. Après, les amis, il ne faut pas s'étonner que les poubelles jaunes débordent dans cet arrondissement, que les trottoirs soient parfois jonchés de détrit. C'est un arrondissement à 2 chiffres dans l'Ouest parisien. Je vous laisse trouver, cela se retrouve facilement.

Je veux dire : soit on fait ensemble, soit on ne fait pas. Mais, quand on fait, on fait et on avance. Nous allons continuer à déployer le tri des déchets alimentaires. Vous en avez beaucoup parlé, nous en avons beaucoup parlé ici.

Il ne m'a pas complètement échappé - on va le dire avec le sourire - que nous avons quelques marges de discussion sur la question de la tarification incitative. Nous ne sommes pas tous d'accord. Je suis très en attente du retour de l'étude, qui ne devrait pas tarder d'ailleurs, sur les premières pistes sur ce sujet. Je le redis : la tarification incitative peut faire baisser la production de déchets, mais elle ne doit jamais aller à l'encontre de ce que nous menons comme politique sociale.

Je termine avec deux points, chère Léa.

Sur le coût de la collecte, honnêtement, j'avais plutôt prévu de vous dire que l'opposition s'oppose. Après tout, c'est son rôle. La droite avait porté, dans la campagne des municipales, une proposition de privatiser l'ensemble de la collecte des déchets. Que vous reposiez cela à ce moment-là, bon, voilà. L'opposition s'oppose. Honnêtement, c'est un droit fondamental, et après tout, pourquoi pas. Sans rire, je reprends, parce que j'ai noté : "La gestion de la collecte des déchets est défaillante et carencée". Enfin, il y a des hommes et des femmes qui se lèvent tous les matins, qui, à 5 heures, sont partis de leur garage pour aller ramasser les poubelles, qui sont des agents du service public. Je laisserai toujours l'opposition critiquer la politique municipale. Je l'ai toujours fait, dans cette fonction comme celle que j'ai exercée précédemment. Mais, un truc est clair, c'est que je ne laisserai jamais les agents du service public...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Madame BROSSSEL.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Je ne laisserai jamais les agents du service public se faire traiter ainsi, parce que, derrière, ce sont des hommes et des femmes qui remplissent des missions de service public, et qui les remplissent bien.

Et puis, d'un mot... Attends, je termine d'un mot. Attendez ! Il n'y a quand même personne dans cet hémicycle qui imagine qu'une fois que l'on a collecté les déchets, nous, Ville de Paris - vous dites mal, je dis plutôt bien - simplement parce qu'il y a Samantha qui remue le bout de son nez, les ordures disparaissent. Il y a quand même un lien avec le Syndicat de traitement des ordures ménagères, les amis. Eh, oh, cela fait 18 mois que l'on y siège. Jamais on n'a entendu un élu de droite parisien, pas une fois, dire des choses. Qui s'est exprimé pour dire que nous ne pouvons pas aller vers la hausse de l'enfouissement, que nous le refuserons ? Les élus socialistes, les élus "écologistes" et les élus communistes. C'est nous qui l'avons porté !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSSEL.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Qui, vendredi dernier, a dit que c'était très bien de faire le projet de Gennevilliers, que l'on y accueillerait 50.000 euros de déchets alimentaires, que c'était formidable, mais que cela ne serait pas suffisant ? Les élus socialistes, "écologistes" et communistes de cette Assemblée ! Alors, les amis, quand on est ambitieux, on l'est partout. On va continuer, et l'on va continuer tous ensemble.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci, Madame BROSSSEL.

C'était une communication, donc il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n^{os} 29, 30 et 30 bis relatifs à la découverte de dioxine à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry, dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, pour 2 minutes maximum.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

On va passer à un autre sujet très sérieux puisqu'une étude a été publiée directement dans la presse, mandatée par le "Collectif 3R". C'est une étude de "ToxicoWatch" qui faisait état de taux de dioxine élevés dans des œufs et dans des végétaux sur plusieurs communes en bordure de l'incinérateur Ivry Paris 13. Nous avons donc souhaité, d'abord les maires des communes limitrophes, réagir très vite : Ivry, Charenton, Alfortville, moi-même évidemment. Nous avons demandé une réunion en urgence avec le SYCTOM, mais aussi avec les représentants de l'Etat, avec Colombe BROSSSEL qui était présente, pour demander un certain nombre de choses. Choses que nous avons demandées dans ces réunions, mais nous souhaitons qu'elles soient formulées plus collectivement par notre Conseil.

Je présente très vite. Premièrement, que cette étude fasse l'objet d'une réponse sérieuse, au-delà des critiques que l'on peut formuler sur la méthode. Nous remercions déjà le SYCTOM de nous avoir fait part de sa première analyse. Nous souhaitons que ce soit étendu aussi aux acteurs de l'Etat. Deuxièmement, de travailler dans la plus grande transparence. Beaucoup de choses sont déjà publiées sur le site du SYCTOM. Nous souhaitons poursuivre en ce sens. Troisièmement, impliquer très fortement les services de l'Etat, que ces services prennent leurs responsabilités. Cela commence à être le cas, et je m'en réjouis. Nous souhaitons que l'analyse de cette étude soit faite par les services de l'Etat, et pas par le SYCTOM lui-même, et, par ailleurs, qu'il lance des études

complémentaires pour faire le point sur cette question sérieuse. C'est ce qui est en train d'être fait sous l'égide de la Préfète du Val-de-Marne.

Je conclurai en deux phrases. Au passage, cela fait suite au débat que nous avons eu. Cela nous met face à nos responsabilités sur la réduction de nos déchets, puisque la future usine Ivry Paris 13 va voir son tonnage de traitement par l'incinération très fortement réduit.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Léa VASA pour le vœu n° 30.

Mme Léa VASA. - Merci.

Deux vœux très similaires. Et puis, il m'a été donné l'occasion d'évoquer le sujet au dernier Conseil de Paris. Pour être brève, le problème soulevé dans cette analyse de "ToxicoWatch" est peut-être un problème un peu plus généraliste sur la façon dont on contrôle ces installations industrielles qui présentent des risques de pollution et autres.

D'abord, il nous manque encore certaines données qui ne sont pas publiées, pas complètement transparentes, notamment les relevés continus qui sont vraiment prélevés en permanence dans les cheminées. Même s'ils ne relèvent pas les niveaux de dioxine, cela va nous permettre d'avoir une signature un peu plus précise de la pollution émise par cette installation.

Et puis, ce qui va être intéressant - c'est pourquoi, dans le vœu, nous proposons que le Ministère reçoive les associations et l'institut qui a procédé aux études - c'est de regarder ce que l'on peut améliorer dans les protocoles pour mieux identifier si l'incinérateur, dans cette situation-là, est vraiment la source de pollution liée à cette présence de dioxine que l'on a trouvée dans l'environnement. Parce que, ce qui est innovant avec l'étude de "ToxicoWatch", c'est que les prélèvements sont réalisés bien plus en proximité que ce qui est imposé par la réglementation. Ils font cela dans un périmètre de 2 kilomètres autour de l'usine, alors que c'est bien plus loin dans les prélèvements qui sont réalisés aujourd'hui en autocontrôle par "Suez", ou par des laboratoires de façon indépendante, ou par l'Etat. C'est vraiment cette question du protocole, de la distance et du type de prélèvement qui va être importante.

J'ai oublié quelque chose. Je suis désolée pour la conclusion un peu chaotique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux vœux, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, mes chers collègues, et merci à vous, groupe Ecologiste de Paris et groupe Paris en commun, pour ce vœu porté et déposé par Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, et voté, je crois, à l'unanimité de votre conseil.

Nous vous avons proposé un vœu de l'Exécutif, d'abord, parce que ces 2 vœux vont dans le même sens et sont parfois très complémentaires. Les élus parisiens qui siègent au SYCTOM le savent : nous avons eu un échange vendredi sur ce sujet. Il nous semblait donc important de pouvoir compléter et d'aller au bout de cette séquence qui n'est pas terminée. Il reste, en effet, beaucoup à faire.

Nous avons relayé, avec le maire du 13e arrondissement mais également avec les autres maires concernés, auprès du Préfet de région, la demande que l'Etat fasse toute la lumière sur ces différentes études et exerce le contrôle dont il a la responsabilité, à la fois en matière sanitaire et en tant qu'autorité de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement.

Nous avons demandé au SYCTOM de la transparence, y compris sur les sujets qu'évoquait à l'instant Léa VASA, et de l'information. Et puis, à la demande des maires concernés, nous avons relayé auprès de la Préfète du Val-de-Marne trois nécessités : l'analyse des études et une expression publique de l'Etat sur ces études ; la nécessité de clarté et de transparence vis-à-vis des riverains ; et puis, l'association des associations environnementales et des riverains lors d'une commission sur site, même en période de réserve électorale. La période, certes, mais le sujet est important.

Ce vœu réaffirme tout ceci. Vous pouvez compter sur notre mobilisation, avec ma collègue Anne SOUYRIS mais également avec Jérôme COUMET, pour nous assurer que les mesures avancent, que les mesures soient prises et les habitants informés.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 29 est retiré ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Oui, bien sûr.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que le vœu n° 30 est retiré aussi ? Très bien.

Nous allons mettre aux voix le vœu n° 30 bis de l'Exécutif. Mais, avant cela, j'ai une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour ce vœu de l'Exécutif. Le sujet est sérieux, cela a été dit. Les dioxines sont des produits hautement nocifs pour la santé. L'étude de "ToxicoWatch" appelle donc à une réponse et une analyse. Bien sûr, les obligations légales nous obligent déjà à cette vigilance. Des mesures multiples sont d'ores et déjà effectuées, imposées par la loi : les fumées en sortie d'usine, les mousses, les champignons sous les vents, etc. Il y a plusieurs indicateurs. Tous, pour l'instant, mesurent des taux qui sont 10 fois inférieurs au seuil d'alerte.

L'étude qui nous est présentée, en tout cas, qui a été communiquée dans les médias, est visiblement différente quant à ses conclusions, mais aussi quant à sa méthodologie, puisqu'elle s'adresse à l'étude des œufs de poule. Il faut donc comprendre, donc il y a de la recherche à faire, et communiquer en toute transparence. Comprendre, c'est le rôle des services de l'Etat et de l'A.R.S. en particulier. Une étude exhaustive des résultats de "ToxicoWatch" doit être menée, ainsi que sur les mesures du SYCTOM. Une étude exhaustive des origines possibles des dioxines doit être effectuée, tant sur la question des sols que celles de l'air, de l'alimentation, etc., pour lever la question du lien de causalité. Vous connaissez bien la différence entre corrélation et causalité. Il faut que nous arrivions à avancer sur ce sujet. Nous attendons que toute la lumière soit faite par les services de l'Etat, et ce, sans tarder. Nous attendons que l'Etat communique les résultats de ces enquêtes.

Nous voterons pour toutes les demandes qui sont formulées en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 46).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tri sourcé des biodéchets.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 31 relatif au tri sourcé des biodéchets.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce vœu, nous nous interrogeons sur votre manière de préparer notre ville, son organisation et ses habitants au respect de la loi sur l'économie circulaire votée il y a un peu plus de 2 ans. Elle demande que tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, c'est-à-dire quasiment tout le monde, y compris les collectivités territoriales, que ces collectivités mettent en place un tri à la source de ces biodéchets, le tout devant être valorisé par réemploi notamment dans les cultures. Elle fixe comme mise en application janvier 2024, soit dans un peu moins de 2 ans.

Qu'apprenons-nous en lisant les déclarations dans la presse de votre adjointe en la matière ? Nous sommes en phase d'étude ; nous ne pouvons estimer le volume de biodéchets que nous aurons bientôt à traiter ; il reste difficile de collecter des volumes importants. Il aura fallu 2 ans pour arriver à ce constat. Quand on vient de discuter du rapport de la Chambre régionale des comptes, évoqué tout à l'heure, rien ne nous étonne. Oui, le réemploi est fortement encouragé. Votre ambition pour Paris de devenir une ville zéro déchet en 2025 est fortement compromise. Comment comptez-vous y arriver ? Il serait temps d'agir réellement, d'avoir un cap et de proposer de vraies solutions aux Parisiens afin que la Ville ne soit plus à la traîne. Cette échéance doit être d'autant plus importante pour Paris que nous nous préparons à accueillir les Jeux olympiques, leurs gains en activité, les déchets et biodéchets qui vont avec.

C'est pourquoi, avec Véronique BALDINI et les élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que soit porté à la connaissance des élus du Conseil de Paris un calendrier précis en vue de tenir cet objectif, que des concertations soient intensifiées avec tous les maires d'arrondissement pour prendre en compte les spécificités de chaque territoire en la matière, dans l'objectif de tenir ces délais.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame.

J'apporterai un avis favorable à votre vœu, sa version écrite étant plus aimable que votre présentation orale. Mais vous rectifierez de vous-même, j'imagine, au BMO cette légère erreur lorsque vous avez lu votre écrit. Vous m'avez attribué à l'oral des citations qui, et c'est bien spécifié dans la version écrite de votre vœu, émanent du SYCTOM et d'un responsable de "Suez". Là, vraiment désolée, je ne peux pas remplir cette mission, chère Madame.

Néanmoins, une fois que l'on a dit cela, oui, nous allons évidemment adopter votre vœu et surtout, continuer à travailler en lien le plus étroit possible avec les arrondissements sur le déploiement de la palette de solutions qui vont nous permettre de répondre au défi de la mise en œuvre de la collecte sélective des biodéchets : des déchets alimentaires principalement pour les Parisiennes et les Parisiens, le déploiement de composteurs en pied d'immeuble, de lombricomposteurs individuels, la collecte en porte-à-porte dans trois arrondissements, des bornes dans l'espace public.

Nous continuons le déploiement - Maya AKKARI le rappelait - avec le déploiement sur un marché du 9^e arrondissement dans quelques jours, des points d'apport qui seront généralisés, la collecte de l'ensemble des restaurants administratifs de la Ville : écoles, crèches, collèges, etc.

Pour que cette palette de solutions soit adaptée aux Parisiens et que nous construisions cette offre de service public en fonction du mode de vie des Parisiens, nous ne pourrons le faire qu'avec les maires d'arrondissement. C'est ce sur quoi je travaille depuis maintenant 18 mois. C'est évidemment ce sur quoi nous allons continuer à travailler.

Avis favorable, donc.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 47).

Je vous remercie.

2022 DPE 6 - Défense extérieure contre l'incendie (DECI). - Renouvellement de la convention avec "Eau de Paris".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'emploi à "Eau de Paris".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 6 et le vœu rattaché n° 32 concernant la défense extérieure contre l'incendie, DECI, et le renouvellement de la convention avec "Eau de Paris".

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération. Excusez-moi. Heureusement que les pompiers interviennent plus vite que moi.

Sur le renouvellement de cette convention pour la délégation sur le risque incendie, vous savez l'attachement qui est le nôtre concernant la maîtrise publique en général. "Eau de Paris" est un exemple de tout l'intérêt, tant pour les citoyens que pour les consommateurs, d'une gestion publique des biens communs, avec une amélioration, répétons-le, de tous les indicateurs de qualité de l'eau. Cela a été prouvé. Une maîtrise publique au profit du développement de la gestion publique de l'eau, notamment avec des ventes à d'autres territoires. Tout ceci va dans le bon sens.

La mise en place de la régie a également permis un contrôle des prix, rappelons-le, pour moitié grâce à la baisse de la T.V.A., lié au fait que l'on soit passé en régie, et pour l'autre moitié, grâce à l'absence de dividendes versés aux actionnaires. Mais les besoins de développement de la régie ainsi que la hausse de certains coûts supposent d'ajuster le modèle économique, si vous me le permettez, au fil de l'eau. La direction actuelle d'"Eau de Paris" table pour ses ajustements - et c'est ce qui est mis en discussion - sur un plan social à "Eau de Paris". Après un mandat où nous avons accompagné le développement de la régie, j'avoue qu'il nous est pénible aujourd'hui de tirer la sonnette d'alarme.

Car, parler d'un plan social, c'est parler de l'emploi, qui est à la base de la particularité des services publics et des entreprises publiques. "Eau de Paris" emploie aujourd'hui près de 900 agents et envisage, selon les fourchettes, entre 37 et 60 suppressions d'emplois dans la production et la distribution - bref, dans le cœur des missions de la régie - enrôlées sous le discours, hélas bien connu, des mesures de productivité pour maîtriser la masse salariale

en agissant sur l'effectif. Supprimer des postes, c'est dégrader les conditions de travail. Supprimer des postes, c'est dégrader le respect des règles de protection des salariés vis-à-vis des différents risques professionnels. Vous savez que j'y suis sensible, particulièrement sur "Eau de Paris", avec l'amiante relevé par de multiples observateurs, notamment par la Cour des comptes. Supprimer des postes, c'est aussi dégrader la qualité du service public, tôt ou tard.

Nous le disons donc ici : la maîtrise du prix de l'eau ne peut se faire au détriment des salariés et de l'emploi. Le développement de la régie sur de nouvelles missions ne peut se faire au détriment des salariés et de l'emploi. Nous voulons une réelle ambition pour la régie, qui allie le social et l'écologie. Les deux doivent, et surtout, les deux peuvent aller de pair. Nous en sommes persuadés. C'est la raison pour laquelle nous ferons notre possible pour préserver l'emploi dans la régie.

Par le présent projet de délibération, nous confions à la régie la compétence de défense extérieure contre l'incendie, DECI. C'est intéressant, mais, sur ce point comme sur d'autres aspects, cela suppose des femmes et des hommes pour réaliser les fonctions concernées. Par ailleurs, nous confions à la régie de nombreuses missions annexes au-delà de son cœur de mission. Elles participent de notre "Plan Climat". C'est intéressant, mais, là encore, cela suppose des femmes et des hommes pour réaliser les fonctions concernées.

Bref, vous l'aurez compris, nous plaçons pour une gestion publique qui allie le social et l'environnement de l'eau. C'est pourquoi nous demandons, par notre vœu rattaché, que soit stabilisé le nombre d'emplois actuel au sein de la régie publique "Eau de Paris". Nous plaiderons en permanence pour ce maintien de l'emploi.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souscris à beaucoup de considérants du vœu de mon collègue Jean-Noël AQUA qui siège de longue date au conseil d'administration d'"Eau de Paris", notamment ses considérants sur le bilan de la régie et de son action. Nous avons présenté au conseil d'administration de novembre 2021 les éléments sur la trajectoire budgétaire de la régie. Le DOB expliquait clairement la nécessité pour la régie de maîtriser ses effectifs. Jean-Noël AQUA, en tant qu'administrateur fidèle de la régie, a bien sûr suivi ces débats au conseil d'administration, qui est, je le rappelle, l'instance compétente pour décider des moyens de la régie. Sur le fond, le vœu soulève deux questions.

La première, c'est celle du modèle social de notre régie de l'eau. Le vœu s'inquiète de l'effet et de la maîtrise des effectifs sur les conditions de travail des équipes. Depuis 18 mois, je peux témoigner à la fois de l'extrême attention portée à la sécurité et à la santé des personnels, aussi bien qu'à celle des sous-traitants. Je peux également attester de l'engagement des salariés de la régie et de leur satisfaction à l'égard de leur statut à "Eau de Paris". Un très grand nombre d'entre eux envisage de faire toute sa carrière à "Eau de Paris". Je reste, avec l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration, très attentif à notre modèle social et à son maintien dans les années à venir.

La deuxième question, plus large, est celle de la trajectoire prévisionnelle des effectifs à la régie. Je rappellerai juste que la maîtrise des effectifs est inscrite dans les statuts de la régie en application du Code général des collectivités territoriales ; que le document d'orientation stratégique de la régie, approuvé ici même en mars 2021 par le conseil d'administration d'"Eau de Paris", aborde cette question de la maîtrise des emplois.

Quelques éléments de contexte sur le modèle économique d'"Eau de Paris", qui doit concilier 4 objectifs. Le premier, c'est la maîtrise du prix de l'eau pour l'accès de tous à l'eau. Le prix de l'eau est stable depuis 5 ans et inférieur de 4,50 % à ce qu'il était à sa création. Le second, c'est le maintien d'un haut niveau d'investissement : 488 millions d'euros seront dépensés dans cette mandature pour les investissements à "Eau de Paris". Le troisième, c'est de contribuer aux grandes politiques de la ville. Là encore, "Eau de Paris" répond présente sur tous ces grands enjeux. Le dernier, c'est d'avoir une gestion sociale équilibrée, soucieuse du bien-être des salariés.

Dans ces conditions, nous pouvons examiner avec confiance les efforts prévus par la régie pour maîtriser les effectifs, constitués en 2021 de 850 équivalents temps plein. La réflexion menée actuellement par la direction d'"Eau de Paris" sera présentée, bien entendu, aux instances de la régie et, bien évidemment, en premier lieu au C.S.E. et au conseil d'administration à l'automne 2022.

Compte tenu de ces éléments d'information et du débat à venir au conseil d'administration, je vous demanderai, cher Jean-Noël AQUA, de bien vouloir retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Crise n'est pas diminution. Nous maintenons notre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 6).

2022 DTEC 9 - Convention spécifique avec Airparif relative au projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois sur la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'information et à la prévention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 9 et le vœu n° 33, qui portent sur la convention spécifique avec Airparif relative au projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois sur la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La pollution atmosphérique tue, et les Parisiens y sont particulièrement exposés. Selon les nouveaux seuils de l'O.M.S., 100 % des Parisiens respirent un air pollué. 9 sur 10 respirent un air dont le niveau de pollution en ozone est au-delà des seuils, et un air qui dépasse les seuils admis en particules fines PM2.5 pour la totalité des Franciliens.

Je souhaitais m'appuyer sur cette convention avec Airparif pour rappeler le rôle essentiel de cette instance qui alerte l'ensemble des Franciliens quant au niveau de particules fines et à la qualité de l'air. C'est évidemment utile pour les plus fragiles afin qu'ils puissent adapter leurs activités. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons déposé un vœu par la voix de François HAAB en 2016, concernant la nécessaire signalisation de la qualité de l'air à proximité des stades et équipements municipaux, qui sont souvent aux portes de Paris, et donc, plus impactés par la pollution atmosphérique, et que ma collègue Béatrice LECOUTURIER, en 2014, avait demandé par un vœu que l'on prévienne les activités scolaires en cas de pic de pollution.

Ce sujet de l'information est évidemment majeur et il est également prévu par la loi. C'est la raison de ce vœu : non seulement demander la mise en place, mais aussi la communication sur le plan de prévention et d'information sur l'exposition de la population aux particules fines et au dioxyde d'azote.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère collègue, je vous remercie pour votre vœu qui permet d'aborder la question des pics de pollution et des actions mises en place dans ces circonstances. Il va sans dire que ces épisodes restent trop fréquents, malgré l'amélioration significative de la qualité de l'air à Paris ces 15 dernières années. Si ces pics de pollution sont des moments critiques pour la santé des plus fragiles - les enfants, les femmes enceintes, les malades chroniques, les personnes âgées - la pollution de fond tout au long de l'année constitue un danger pour notre santé à tous. L'Etat a d'ailleurs été condamné pour inaction sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Notre détermination pour lutter contre la pollution de l'air et atteindre les normes fixées par l'O.M.S. est totale, comme en attestent les nombreuses politiques mises en œuvre par cette majorité, à l'image de la Z.F.E., de la Z.T.L., du "Plan Vélo", de la transformation du périphérique, des rues aux écoles, de la fin du fuel, de l'électrification du trafic

fluvial, pour ne citer que quelques exemples. C'est la seule voie pour éviter les 7.900 décès prématurés que l'on déplore chaque année dans la région.

Vous le savez certainement, en Ile-de-France, c'est Airparif qui est chargé de prévoir les dépassements des différents seuils, d'informer les autorités, de diffuser cette information et de mettre à disposition ces éléments sur l'ensemble de ses outils de communication et sur son site. Le Préfet peut ensuite prendre des mesures, comme la réduction de la vitesse sur la route ou le décalage dans le temps d'épandages agricoles qui, en plus de polluer les sols, émettent des particules fines. Malheureusement, force est de constater que les mesures prises par arrêté préfectoral sont généralement assez peu relayées par les médias. Lors de ces épisodes, la Ville de Paris instaure la gratuité du stationnement résidentiel pour inciter les riverains à privilégier des moyens de transport alternatifs à la voiture particulière. Mesure généralement mieux relayée par la presse.

La Ville de Paris diffuse tous les jours, sur la page d'accueil de "paris.fr", l'indice de qualité de l'air de la journée ainsi que la cartographie d'Airparif en temps réel, avec la concentration en polluants, précisant l'adresse. Sur son site Internet, la Ville de Paris rappelle également l'ensemble de la procédure, et relaie les recommandations du Haut Conseil de la santé publique et de l'A.R.S. en cas d'épisode de pollution. Nous prévoyons de renforcer ces dispositifs, tant en termes de communication grand public, pour renforcer le relais des alertes et des messages préventifs pour les personnes fragiles et toucher encore plus directement les Parisiennes et les Parisiens, qu'au sein de la Ville, avec le renforcement des protocoles prévus avec les directions opérationnelles pour adapter leurs activités lors des pics de pollution.

Je vous propose que le fruit de ce travail soit présenté d'ici l'été à la 8e Commission, étant entendu qu'il pourra être utilement versé à la révision du "Plan Climat", notamment sur son volet air. Compte tenu de ces éléments d'information et pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu et vous propose que nous poursuivions notre discussion dans le cadre de la 8e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

Si, il est maintenu. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 9).

2022 DTEC 10 - Avenant à la convention du programme de financement européen pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaleur.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 10 : avenant à la convention du programme de financement européen pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaleur.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes bien évidemment favorables à la poursuite de l'expérimentation dans tout le 15e arrondissement, même dans tout Paris, de ces revêtements anti-bruit et anti-chaleur. Surtout au regard du prix. Puisqu'il faut savoir, d'après les rendez-vous techniques que j'ai eus, que le coût a beaucoup baissé ces dernières années. Le revêtement antibruit ne coûte que 10 % plus cher qu'un revêtement classique. Cependant, avec quand même une précaution importante : la pose d'un revêtement anti-bruit anti-chaleur implique bien évidemment la refonte totale de la voirie. C'est là où le bât blesse, puisque, oui, dans ce cas, il faut refaire l'intégralité de la chaussée. Car, oui, dans ce cas, il faut refaire les affaissements. Car, oui, dans ce cas, il faut refaire les écoulements. Car, oui, dans ce cas, il faut même continuer à faire du désamiantage.

Là, se pose le problème du budget de la voirie, largement sous-évalué au vu de l'état d'abandon de certaines rues parisiennes et au vu de l'état des finances de la Ville. Comme chaque année, vous le savez, c'est un bras de fer qui s'engage entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale sur le budget de l'entretien courant aussi bien que sur les investissements pour la sécurité des usagers piétons, et toutes les autres formes de mobilités. Pour information, dans le 15e arrondissement, le budget voirie, c'est seulement 1,50 million d'euros chaque année. C'est l'équivalent de la moitié de la refonte du boulevard Pasteur.

Monsieur Dan LERT, oui, bien évidemment, à cette expérimentation, oui, au revêtement anti-bruit, oui, au revêtement anti-chaleur. D'ailleurs, les résultats des deux essais qui ont été faits dans le 15e arrondissement, rue Frémicourt et sur la moitié de la rue Lecourbe, sont excellents. Les habitants sont ravis. D'ailleurs, nous demandons maintenant des essais sur le quai André Citroën.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, il s'agit effectivement d'un avenant à la convention du programme de financement européen LIFE pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaleur. Je confirme et souscris aux propos qui viennent d'être tenus sur la satisfaction des riverains, selon l'enquête qui a été menée en octobre 2019. Je peux simplement indiquer au Conseil que, par exemple, les formulations des enrobés Colas ont été ajoutées au marché d'entretien des revêtements de chaussée de la DVD, pour une information très détaillée. L'avenant concerne simplement l'extension de la durée du projet et l'intégration d'un nouveau bénéficiaire à ce projet. Un événement de fin de projet est prévu début 2023. Bien entendu, les mairies d'arrondissement y seront associées.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 10).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réglementation de l'accès au port de l'Arsenal.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 34 est relatif à la réglementation de l'accès au port de l'Arsenal.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis la requalification de la place de la Bastille, il y a un accès direct au port de l'Arsenal. C'est d'ailleurs une belle réussite pour la journée. Seulement, la nuit, c'est un petit peu différent. En effet, la nuit tombée, il y a de nombreuses dégradations qui ont lieu, notamment auprès des bateaux. Il y a des cambriolages, beaucoup de troubles à la tranquillité publique. D'ailleurs, lors de la présentation de ces futurs aménagements, il avait été promis aux riverains et aux personnes propriétaires de bateaux qu'il y aurait une grille qui fermerait l'accès la nuit. Mais, voilà, elle n'a pas eu lieu. Il se trouve que les associations se sont vraiment mobilisées. Elles se sont mobilisées auprès des élus, que ce soit de la majorité ou de l'opposition. D'ailleurs, nous avons déjà relayé plusieurs vœux et questions orales. Elles se sont aussi mobilisées auprès de la presse. Je ne vous lirai que deux titres de presse, mais ils sont très révélateurs. Dans "Le Parisien" : "Les riverains réclament la grille promise de l'escalier de la Bastille", en date du 18 avril 2021. Ou encore dans "Le Figaro" : "L'enfer des habitants du port de l'Arsenal à Paris, nouveau défouloir des noctambules", en date du 7 juillet 2021.

Alors, oui, il y a une forte demande. D'ailleurs, cette demande se traduit aujourd'hui par un projet au budget participatif. Sauf que ce projet qui demande une grille pour une fermeture nocturne a été refusé, et donc, n'est pas soumis au budget participatif sous le motif qu'il s'agit, en fait - je cite : "d'un changement de modification d'un règlement plutôt qu'une dépense d'investissement". Et donc, ce projet ne serait pas, soi-disant, possible via le budget participatif.

Dans ce vœu, ce que je vous demande, c'est de le rendre possible grâce à une modification de la réglementation de la fermeture de l'accès au port de l'Arsenal la nuit afin d'établir des horaires d'ouverture, en concertation avec les riverains. Je peux déjà vous dire qu'en conseil d'arrondissement, cela m'a été refusé sous

un autre prétexte : celui de la volonté politique de ne pas fermer. Je trouve que c'est assez malhonnête de refuser un projet au budget participatif sous un prétexte de réglementation, alors que c'est une volonté politique qu'il va falloir assumer.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, le sujet que vous pointez est bien connu de la Ville, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de discuter dans cette Assemblée il y a un an. Vous ne serez donc pas étonnée que je commence par rappeler que le projet de réaménagement de la place de la Bastille a été guidé par des principes de continuité, d'accessibilité et d'ouverture, qui ont changé le rapport du port de l'Arsenal à son environnement direct.

Vous le savez, la fermeture du port et du jardin est contraire à ces orientations, tout comme le serait la révision de la réglementation de l'accès au jardin du port de l'Arsenal. Pour autant, les désagréments que les riverains nous ont rapportés à l'occasion de la visite que nous avons réalisée sur place avec mes collègues Nicolas NORDMAN et Christophe NAJDOVSKI l'été dernier, et dont il a été question lors de la dernière réunion du conseil portuaire, sont réels et font l'objet d'une surveillance particulière de notre part. Environ 400 signalements d'incidents ont été enregistrés par le gestionnaire du port, Fayolle Marine, depuis décembre 2020. La plupart ont pu être traités par le maître-chien de la capitainerie.

L'arrivée des beaux jours, qui va de pair avec une augmentation de la fréquentation du port, se fait dans un contexte nouveau pour assurer la tranquillité publique du port de l'Arsenal grâce au déploiement de la police municipale. La division territoriale de la police municipale, déployée dans le 12^e arrondissement, a réalisé ces dernières semaines 14 missions de tranquillité publique pour une durée cumulée d'environ 21 heures. Elle s'apprête à augmenter l'amplitude horaire de sa présence avec l'arrivée des beaux jours jusqu'à 2 heures du matin et pourra bénéficier d'un appui des unités centrales opérationnelles 24 heures sur 24. Le sujet est également bien identifié par le commissariat du 12^e arrondissement.

Pour autant, dans un souci de renforcement de ce dispositif et à la demande expresse de la maire du 12^e arrondissement, je vous annonce qu'un second maître-chien sera présent sur site pour la période estivale à venir. Enfin, nous continuons à étudier toutes les options pour sécuriser l'accès aux bateaux, pour compléter et renforcer notre dispositif.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine donc que le vœu est bien maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration du Jardin d'agronomie tropicale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 35 et 35 bis sont relatifs à la restauration du jardin d'agronomie tropicale.

La parole est à nouveau à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Le Jardin d'agronomie tropicale est un lieu unique à Paris, aussi bien sur les plans patrimonial, environnemental et mémoriel. Il fut fondé en 1899 en tant que jardin d'essences exotiques provenant des colonies françaises d'Asie et d'Afrique, telles que les arbres à caoutchouc et les cacaoyers. Angkor était devenu une vitrine de l'empire français dans le cadre de l'exposition coloniale de 1907. Mais, voilà, plusieurs associations ont dénoncé, à juste titre, son état d'abandon et ont demandé la restauration du lieu. En effet, en dehors des pavillons d'Indochine et de Tunisie qui ont déjà été restaurés, le jardin souffre d'un entretien très aléatoire. Aussi, je vous rappelle que la Ville de Paris est propriétaire du site depuis 20 ans et qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune visibilité sur sa remise en état

globale et sur sa mise en valeur sur les plans patrimonial, environnemental et mémoriel, que j'ai déjà évoqués. Je vous rappelle l'importance de pérenniser et d'entretenir les jardins existants.

Nous vous demandons donc, à travers ce vœu, que la Ville de Paris présente un plan de réhabilitation et de mise en valeur des pavillons historiques particulièrement symboliques sur le plan mémoriel, ainsi que des serres du Jardin d'agronomie tropicale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le Jardin d'agronomie tropicale est un véritable écrin de verdure dans le bois de Vincennes. Ce jardin est composé, comme son nom l'indique, d'un jardin, mais aussi de bâtiments hérités pour une partie d'entre eux de l'époque des expositions coloniales, ou bien encore de bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche. La Ville de Paris en a repris la gestion en 2004. C'était l'Etat qui en avait la gestion auparavant. Ce site est composé de près de 40 pavillons, avec un certain nombre de bâtiments qui sont toujours la propriété de l'Etat. Je pense notamment aux locaux d'enseignement et de recherche. Rénover globalement le site est un travail au long cours. C'est un travail partenarial. Il représente un coût important, et donc, nous y travaillons avec nos partenaires, non seulement l'Etat mais aussi la Région.

Je me permets de vous rassurer, Madame MONTANDON : ce site n'est pas à l'abandon et la partie jardin est normalement entretenue.

Je voudrais également vous confirmer notre engagement pour entretenir et rénover ce lieu d'exception, grâce à la mobilisation de plusieurs membres et collègues de l'Exécutif. Tout d'abord, ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, que je tiens à remercier puisque c'est elle qui mène les discussions avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des activités liées à l'agriculture urbaine sont développées avec ma collègue Audrey PULVAR, puisque nous avons une convention qui est signée avec l'association "V'ille fertile", qui développe sur le site une ferme urbaine participative. Je tiens aussi à saluer le travail mené par ma collègue Carine ROLLAND, puisque la compagnie "Cirque Ici" est abritée dans l'un des bâtiments. Nous travaillons également avec Karen TAÏEB pour rénover et occuper les bâtiments dits "coloniaux", dont certains sont clairement en mauvais état et, malheureusement, si j'ose dire, cela ne date pas d'hier.

D'ores et déjà, vous l'avez mentionné d'ailleurs, certains bâtiments ont été rénovés, comme le pavillon de l'Indochine et celui de la Tunisie récemment. Par le vœu de l'Exécutif, en réponse au vœu déposé par le groupe Changer Paris, je vous annonce que nous poursuivons ce travail de rénovation, avec la programmation de l'esplanade du Dinh et du temple indochinois.

Enfin, je vous affirme mon ambition que ce site soit le plus accessible possible au public. C'est pourquoi nous travaillons également à l'ouverture d'une liaison directe entre les jardins et le reste du bois, ce qui conduira les visiteurs du bois à découvrir plus facilement ce lieu unique.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu n° 35 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Au vu du vœu de l'Exécutif, je vais retirer mon vœu.

Si je peux juste commenter le vœu de l'Exécutif. Je me réjouis, en effet, que vous preniez ce problème à bras-le-corps. Monsieur NAJDOVSKI, je ne peux pas vous laisser dire que le parc est à l'entretien parce que, non, vraiment, il est à l'abandon, quand on voit dans quel état sont aussi bien les espaces verts que les bâtiments. D'ailleurs, le fait qu'il y ait un vœu, que j'appelle "coucou" au nôtre, c'est bien qu'il y a un souci. Sinon, vous auriez rejeté le mien sans problème. Je me réjouis, en effet, que nous puissions avoir ce vœu consensuel ensemble.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 48).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information des modalités d'identification des animaux de compagnie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 36 relatif à l'information des modalités d'identification des animaux de compagnie.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le présenter, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons eu, de nombreuses fois ici, l'occasion de discuter de la question des animaux abandonnés ou perdus. Cette situation est problématique à plusieurs égards : soit parce qu'elle cause des tracas et de la tristesse pour les familles perdant leur animal, soit par les conséquences qu'entraîne un abandon, notamment dans l'espace public. Pourtant, la loi prévoit des dispositions claires sur le sujet. L'identification d'un animal de compagnie, soit par tatouage, soit par puçage, est le seul moyen qui permette d'établir un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national, géré notamment par le Ministère de l'Agriculture.

Elle est, à ce titre, obligatoire pour les propriétaires d'animaux de compagnie et doit se faire auprès de professionnels agréés, des vétérinaires mais pas uniquement, et listés par le Ministère. C'est là que le bât blesse, puisque de nombreux propriétaires font l'impasse sur ce dispositif, notamment en raison du coût qui lui est imputé. Des différences se font sentir selon l'endroit où le tatouage et le puçage sont proposés. Il apparaît clairement que des pratiques abusives se font sur le dos d'une obligation légale. Ce n'est pas normal, tant cette question est sensible au regard de la responsabilité qui est de s'occuper d'un animal au quotidien.

Comme mairie, nous sommes les premiers interlocuteurs de nos administrés. Nous représentons donc les services de proximité vers lesquels ils se tournent pour, il faut l'avouer, un peu tout, y compris ces questions diverses et variées. C'est pourquoi il est aussi de notre devoir de permettre aux Parisiens et à leurs animaux d'accéder à ce droit dans des conditions normales et non abusives. C'est tout l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Changer Paris a déposé un vœu relatif à l'identification des animaux de compagnie à Paris. Je l'en remercie, car c'est un sujet important. Bien qu'obligatoire et essentielle à la protection et au bien-être de l'animal, l'identification n'est pas encore un réflexe pour tous les propriétaires d'animaux domestiques. Ce marquage reste à ce jour l'unique moyen fiable et officiel de prouver le lien entre un animal et son maître. En cas de perte ou d'abandon, il permet d'identifier rapidement son ou sa propriétaire. Un animal non identifié est plus vulnérable, l'identification constituant en cela non seulement un outil de lutte contre l'abandon mais aussi de protection des animaux de compagnie.

Comme vous, nous souhaitons avancer ensemble sur ces questions afin de lutter contre le fléau de l'abandon et d'accompagner au mieux les propriétaires d'animaux de compagnie, quels que soient leurs revenus. Nous travaillons déjà en lien étroit avec la société "Icad" sur la question de l'identification. En juin 2021, par exemple, la Ville de Paris a participé à la Semaine nationale de l'identification des animaux domestiques, en relayant sur ses outils de communication une campagne dédiée à l'identification et à la stérilisation.

Aussi, en cohérence avec les actions déjà menées par la Ville, j'é mets un avis favorable à votre vœu, qui consiste à trouver les moyens de rendre encore plus accessibles les actes de soins et d'identification des animaux. Je vous ai proposé un amendement pour clarifier cet objectif et y inclure tous les acteurs mobilisés sur ces questions, y compris les acteurs associatifs que nous voulons aussi mieux faire connaître.

J'en profite, d'ailleurs, pour saluer le travail de la "Société Protectrice des Animaux", la "S.P.A.", pour sa gestion d'un dispensaire dans le 17^e arrondissement, ainsi que la "Fondation Assistance aux Animaux" qui s'occupe d'un autre dispensaire dans le 11^e arrondissement. Tous deux sont déjà mentionnés dans le "Guide de l'animal en ville".

Pour toutes ces raisons, si les amendements sont adoptés, nous pourrions voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que les amendements sont acceptés ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Oui. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe Changer Paris ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 49).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation des enfants sur les animaux incluse dans le rapport de la Mission "Animal en ville".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 37 relatif à la sensibilisation des enfants sur les animaux, incluse dans le rapport de la Mission "Animal en ville".

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le rapport de la Mission "Animal en ville" a été présenté à notre Assemblée en novembre 2018. Il consacrait une partie à la sensibilisation des enfants sur la place des animaux en ville. Cela semble aller de soi, tant cette sensibilisation est nécessaire, surtout à cet âge où se façonnent et se construisent les esprits et les mentalités des futurs adultes amenés à être les parents de demain. Des actions sont menées, notamment sous forme d'ateliers et de visites. C'est indéniable et tant mieux. Mais nous pensons que les objectifs ne sont pas totalement atteints. La prise de conscience du sort des animaux, de la place de l'animal en ville, notamment à Paris, doit se faire et s'accompagner dès le plus jeune âge. Les animaux qui vivent avec nous sont, comme nous, des êtres sensibles. Les connaître, s'intéresser à eux, c'est déjà les aimer.

Je pense, pour nos enfants, plus spécialement aux animaux de compagnie : les chats, les chiens, les poissons. Apprendre à s'occuper d'un animal, le protéger, le nourrir et lui assurer une vie propre à son espèce, loin des préjugés, c'est ce que nous devons faire. Comprendre dès le plus jeune âge que les animaux sont vulnérables, que les plus fragiles d'entre eux méritent toute notre attention et que la violence ne doit jamais s'exercer sur eux. Notre rapport aux animaux en dit long sur nous-mêmes et c'est cette prise de conscience jeune qui définira notre attitude adulte.

C'est pourquoi la condition animale est une question stratégique qui nous concerne tous. Le contexte national lié à la condition animale est en perpétuel mouvement grâce aux lois votées, aux débats et aux contributions que peuvent apporter des acteurs de tout bord politique. Un député L.R. a récemment proposé un Code du bien-être animal. Une évolution législative s'accompagne forcément d'une évolution des mentalités.

C'est dans cet esprit constructif et dans ce lieu de débats que nous pouvons avoir ici, qu'au nom du groupe Changer Paris, je demande par ce vœu que nous renforçons la sensibilisation des enfants à la place de l'animal en ville, surtout compte tenu des nombreux leviers et biais d'actions que possède la Ville de Paris en la matière, comme les animations publiques et les domaines scolaires et extrascolaires.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La question des actions de sensibilisation des enfants parisiens à la place des animaux en ville est primordiale. C'est d'ailleurs l'une des actions que nous déployons depuis l'adoption de la stratégie animale en ville en 2018. Nous partageons le souhait de diversifier et d'accélérer les actions de sensibilisation au bien-être animal dès le plus jeune âge, tout particulièrement maintenant qu'il est possible de les organiser au sein des établissements scolaires.

La Ville de Paris est ainsi pleinement mobilisée sur cette action. Plusieurs structures de la Ville, dont je salue le travail, ont continué à mener, malgré la crise sanitaire, de nombreuses actions en direction des enfants. La Maison Paris Nature, la Ferme de Paris, la Cinémathèque ou encore l'Académie du Climat, ont accueilli, informé, sensibilisé, sous des formes très variées, de nombreux petits Parisiens à cet enjeu. Les classes de découverte, les "Vacances Arc-en-Ciel" ou encore les mini séjours thématiques en lien avec les animaux, se sont également poursuivis.

Nous avons aussi mis en place la Fête de l'animal en ville, qui a été un autre temps fort où nous avons pu témoigner de notre attachement à la sensibilisation dès le plus jeune âge à la place de l'animal en ville. Je vous annonce que la prochaine édition se tiendra le 8 octobre prochain, au parc de Bercy, en partenariat avec la mairie du 12^e arrondissement.

Nous le voyons, la prise en compte de la condition animale dans nos politiques publiques va retrouver son rythme de croisière. Nous continuerons à l'amplifier, bien évidemment, dans les prochains mois. C'est dans cet état

d'esprit que j'émet un avis favorable à votre vœu, sous réserve qu'il soit légèrement amendé. Je vous propose notamment de faire un point d'étape sur toutes nos politiques en faveur de l'animal en ville en 8e Commission, si son président, M. GOVCIYAN, vers lequel je me tourne, en est d'accord.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les amendements sont-ils acceptés ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe Changer Paris ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 50).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Très brièvement, je voulais vous dire que les principaux projets de délibération ont fait l'objet de débats au sein de notre Commission, et je remercie les adjoints qui ont bien voulu répondre aux questions posées par les membres de la Commission.

Le projet de délibération DFA 19, sur l'augmentation de capital de la société "Sogaris", a fait l'objet de questions de la part de David ALPHAND, ainsi que le projet de délibération DAE 69, sur l'augmentation de capital de la SEMAEST.

Nous avons eu également des questions sur le projet de délibération DAJ 1, sur l'organisation de consultations gratuites d'avocats dans les mairies d'arrondissement.

Des interrogations également sur le projet de délibération DRH 36, sur le DDCT 26, où un bilan de l'action de l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit a été demandé à l'adjoint compétent, qui l'a d'ailleurs fourni aux membres de la Commission.

Le projet de délibération DAE 49, où les membres de la Commission se sont interrogés sur le fait qu'une seule candidature avait été présentée sur ce projet.

Enfin, je voulais dire un mot sur le projet de délibération SG 32, le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la prévention et à la gestion des déchets. Le rapport de la Chambre régionale des comptes porte sur les exercices 2015 et suivants.

Je voudrais, Madame la Maire, si vous le permettez, vous demander de dire à la Maire de Paris que des membres de la 1ère Commission, dont sa présidente, regrettent vivement que l'adjoint concerné par ce projet de délibération, qui est vraiment fort important - il s'agit d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, il y a une dimension budgétaire et de service public importante ainsi que de qualité du service public - il n'est pas acceptable que les adjoints concernés ne viennent pas répondre aux questions des commissaires en 1ère Commission. Je rappelle que notre règlement intérieur, qui prévoit les compétences et le périmètre des commissions ainsi que leur mission, indique que les commissions ont pour objectif principal d'examiner préalablement les dossiers à l'ordre du jour, et de permettre aux Conseillers et aux Conseillères de Paris de recueillir toute précision qu'ils ou elles souhaitent. Il n'est pas possible de venir en réunion de commission et de ne pas avoir la moindre réponse sur un projet de délibération qui concerne un document aussi essentiel que le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2022 DAE 63 - Augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre de la fin du dispositif "Vital'Quartier 2".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 63 : augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière "Paris Commerces" dans le cadre de la fin du dispositif "Vital' Quartier 2".

Pour commencer, je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis concerne un sujet sur lequel, comme d'autres maires d'ailleurs, je n'ai cessé de me mobiliser depuis plusieurs années. C'est celui de la défense du commerce culturel de proximité. Si je le fais, c'est parce que ces commerces culturels de proximité contribuent à dynamiser la vie locale sous toutes ses formes : économique, bien sûr, mais aussi sociale et culturelle. Vous le savez, ces commerces peuvent même définir parfois l'identité d'un arrondissement, comme c'est le cas dans le 5e arrondissement, avec le Quartier latin et ses nombreux commerces culturels qui ont forgé également l'histoire matérielle et immatérielle de Paris.

Il faut donc que Paris continue à préserver et à défendre ces commerces. Or, par ce projet de délibération, l'Exécutif municipal envoie, je crois, un mauvais signal en mettant fin à l'opération "Vital' Quartier 2" et en abordant la question de sa poursuite sous l'angle uniquement financier. Depuis "Vital' Quartier 1" en 2003, puis l'opération "Vital' Quartier 2" depuis 2008, grâce à l'action de la SEMAEST, que j'ai toujours soutenue, Paris a su maintenir une forte densité de commerces culturels. Le bilan des évolutions commerciales entre 2007 et 2020 de la SEMAEST mentionne, certes, que les librairies ont continué à régresser, mais ce bilan montre également très clairement que la baisse a été beaucoup moins importante qu'elle ne l'aurait été s'il n'y avait pas eu le soutien de la SEMAEST.

Problème : la Ville a modifié les actions de la SEMAEST, alors que la SEMAEST avait entamé la cession de locaux commerciaux de "Vital' Quartier 2". Une dizaine de locaux vendus. La crise, dites-vous, ne permet plus d'envisager d'autres cessions dans de bonnes conditions. Alors, pourquoi forcer la fin du dispositif ? Eh bien, pour des raisons financières, qui sont énoncées très clairement dans ce même document. Il faut - je cite toujours : "optimiser les cessions, revendre, favoriser la rentabilité de commerces qui le sont peu pour des raisons liées à la nature de l'activité". Evidemment, des raisons également structurelles. Je pense en particulier à la cherté des loyers.

Au Conseil de Paris de novembre 2020, j'avais déposé un vœu relatif à la mise en place de l'opération "Vital' Quartier 3". Puis, "Vital' Quartier 2", qui devait se terminer en 2020, a finalement été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022. Si la Ville a compris la nécessité de prolonger le dispositif durant la crise sanitaire, il faut qu'elle comprenne que l'heure n'est pas à la fin de dispositifs utiles. Je crois qu'il faudrait que l'on saisisse cette occasion pour réfléchir à toutes les options possibles et pas uniquement à celles constituant, comme le mentionne l'exposé des motifs du projet de délibération, une excellente opportunité pour la Ville. "Vital' Quartier 2" doit être une opportunité aussi pour les personnes à qui s'adresse ce dispositif. L'esprit de concertation, que la Ville vante volontiers, doit être au cœur de nos réflexions.

C'est d'autant plus urgent que nous avons des quartiers entiers, à l'instar de Saint-Michel et d'une partie de Saint-Germain, où les rez-de-chaussée se vident les uns après les autres, comme le site de Gibert Jeune qui est menacé d'être transformé en vente à emporter rapide. Je suis intervenue à de nombreuses reprises pour que le site ne soit pas repris par l'enseigne "Five Guys". Avant et pendant mon mandat, 21 commerces culturels ont été achetés dans le 5e arrondissement, contribuant à créer un véritable écosystème culturel qui a facilité l'installation d'autres librairies qui ne passent pas forcément par "Vital' Quartier". Cela prouve bien que "Vital' Quartier" a vraiment un rôle d'entraînement très important. Les librairies spécialisées de livres anciens, qui ont, vous le savez, une économie fragile entre toutes les économies fragiles du livre, auront eu une réduction beaucoup plus limitée dans le Quartier latin que dans tout Paris.

A l'heure où Paris connaît une sorte de désamour, avec le départ de plus en plus de Parisiens, réduire la voilure du soutien à des commerces qui ont forgé et continuent à forger son identité, je pense que c'est une erreur. Encore une fois, c'est un mauvais signal que nous envoyons aux Parisiens et aux Parisiennes, aux touristes, aux professionnels du secteur, aux artisans et aux commerçants qui s'emploient chaque jour à faire vivre ces boutiques. Tâchons donc, collectivement, de préserver ce qui a toujours fait cette singularité inégalée de Paris, c'est-à-dire sa vie culturelle, et sa vie culturelle aussi et surtout construite autour de l'économie du livre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération marque une étape importante dans la vie de la SEMAEST, tant pour son présent que pour son avenir. Son présent, d'abord, avec le rachat par la Foncière "Paris Commerces" de 79

locaux, identifiés et repris par notre S.E.M. de vitalité commerciale, contribuant ainsi à redonner de la vie aux pieds d'immeuble, à faire la promotion de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, du réemploi et de l'alimentation durable. 79 locaux, parmi lesquels 32 sont dédiés à la culture et aux librairies indépendantes. C'est un programme qui est cher aux équipes de la SEMAEST pour préserver l'accès aux livres partout dans Paris et tout particulièrement dans les quartiers populaires.

Ce projet de délibération est également important pour l'avenir de la SEMAEST, avec la recapitalisation accompagnée par la Banque des territoires qui va permettre de donner du souffle à la SEMAEST et aux équipes, afin d'affirmer le savoir-faire de la S.E.M. en matière de commercialité, d'accompagnement des entrepreneurs et des élus dans leur stratégie de reconquête des pieds d'immeuble. Cette recapitalisation permettra aussi de se projeter vers de nouveaux projets et de nouvelles activités, comme l'accompagnement du secteur privé dans la commercialisation de leur pied d'immeuble, ou encore des collectivités dans leur stratégie de vitalité commerciale. Cela fera aussi rayonner au-delà de la Capitale l'expertise et le savoir-faire des équipes de la SEMAEST.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour saluer, au nom des élus écologistes, le travail passionné et engagé des équipes de la SEMAEST et de sa présidente, Colombe BROSSEL, qui, depuis plusieurs mois, sont sur tous les fronts : l'accompagnement des locataires pour faire face au Covid, avec la mise en place d'échéanciers de paiement ; le recouvrement des dettes, qui est une tâche ingrate mais essentielle pour la bonne santé de la S.E.M. ; la préparation de l'opération de rachat "Vital' Quartier 2" ; le travail de conviction qui a été mené auprès de la Banque des territoires et accompagnera cette augmentation de capital sur laquelle nous sommes amenés à délibérer.

En définitive, les élus écologistes saluent l'engagement pris par la Ville de consolider cette S.E.M. et de lui permettre de se projeter vers un avenir qui soit prometteur. Sous le mandat précédent, nous avons déjà alerté l'Exécutif à plusieurs reprises et avons marqué notre volonté de voir cet outil conforté. C'était un combat extrêmement important que nous avons mené, qui avait été notamment mené par Joëlle MOREL, Conseillère de Paris et Présidente de la SEMAEST. C'est chose faite avec ce projet de délibération, et nous nous en réjouissons. Projet de délibération qui est conforme à nos engagements pris à l'issue des municipales.

Il faut maintenant se projeter, parler d'avenir et de la vision de Paris en matière de vitalité commerciale. Maintenant que l'outil structurant la SEMAEST est enfin consacré et renforcé, qu'en est-il de l'articulation entre la Foncière, le G.I.E. et la SEMAEST ? Madame POLSKI, nous avons évoqué ces sujets lors d'un précédent Conseil de Paris. Une étude devait vous aider à y voir plus clair. Où en sommes-nous ? Ce projet de délibération ne nous permettra pas de répondre à cette question. En tout cas, nous sommes à votre entière disposition pour en parler.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je suis frappé par la différence de teneur des deux interventions que je viens d'entendre. Je suis en tout point d'accord avec celle d'Alice TIMSIT et, en revanche, en total désaccord avec celle de la maire du 5e arrondissement, quant à ce projet de délibération.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit exactement, à l'inverse de ce que j'ai entendu, de donner les moyens de pérenniser l'action de la Ville via les outils que sont la SEMAEST et la Foncière "Paris Commerces". Il s'agit de pérenniser la propriété de ces commerces dans des domaines, et cela a été évoqué, où l'équilibre économique est difficile. Je veux parler des commerces culturels et des librairies. Et donc, les dispositifs "Vital' Quartier 1" et "Vital' Quartier 2" fonctionnant de la même manière, il était prévu qu'à l'issue de 12 années, ces locaux seraient revendus. Précisément pour ne pas mettre en danger l'activité économique de ces commerces, notamment culturels, qui font partie des 79 locaux évoqués dans le dispositif "Vital' Quartier 2", pour éviter de les mettre en danger, la Ville propose aujourd'hui ce projet de délibération qui va permettre, via un montage un peu technique, encore qu'il ne soit pas extrêmement compliqué puisqu'il s'agit de l'augmentation de capital de la SEMAEST qui va permettre elle-même d'abonder la Foncière, avec la Caisse des dépôts et consignations, pour réunir une partie des fonds nécessaires complétés par un emprunt à hauteur de 60 % des montants, pour pouvoir acheter l'intégralité de ces 79 locaux concernés.

C'est donc une manière de pérenniser ces locaux, de rassurer tous ceux qui exercent quotidiennement leur activité commerciale. Je pense que c'est donc une très, très bonne nouvelle. C'est aussi une manière de préfigurer un peu l'action de la Foncière, qui va prendre de l'ampleur et monter en puissance grâce à cette augmentation de capital. Je pense que l'on ne peut que s'en réjouir. C'est pourquoi je soutiens absolument ce projet de délibération. On le sait, la régulation de l'activité dans les locaux en pied d'immeuble est difficile. Elle est indirecte puisque les mairies ne disposent pas du pouvoir d'agir directement. Par le G.I.E. "Paris Commerces" et par le dispositif des "Vital' Quartier", et puis, maintenant, par la Foncière, on a des outils pour agir sur l'activité commerciale, sur la diversité commerciale, sur la qualité de l'offre commerciale dans les pieds d'immeuble. On se donne là des moyens de pérenniser cette action.

Donc, votons sans hésitation ce projet de délibération qui, je le redis, contrairement à ce que j'ai entendu, est une excellente nouvelle et pas du tout un mauvais signe. Bien au contraire, c'est un engagement très fort de la Ville de Paris, en faveur des commerces culturels en particulier.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenants précédents qui ont montré à qui voulait encore en douter la pertinence de cette politique commerciale de la Ville de Paris initiée en 2003, et de notre outil qu'est la SEMAEST. Cette politique volontariste a permis l'acquisition de locaux, le maintien et le développement de commerces de proximité dans les quartiers de monoactivité ou de déshérence commerciale. Nous sommes aujourd'hui à la fin du processus de "Vital' Quartier 2", deuxième dispositif confié à la SEMAEST en 2008 pour maintenir les commerces culturels dans le Quartier latin, 5e et 6e arrondissements, et assurer la diversité commerciale d'autres secteurs : des 10e, 12e et 17e arrondissements.

Nous ne sommes absolument pas dans un choix, mais dans un processus cadré par la loi. Nous arrivons à la fin du processus de "Vital' Quartier 2". Dommage que Florence BERTHOUT soit partie, parce que je lui aurais expliqué que ce n'est pas un choix de notre équipe municipale, mais le respect de la loi tout simplement. Je propose à son groupe de lui dire que je suis à son entière disposition pour lui expliquer le mécanisme complet de "VQ2" et pourquoi nous prônons ce projet de délibération aujourd'hui.

Ce projet de délibération est un premier projet de délibération sur "Vital' Quartier 2" - nous aurons donc le temps d'en reparler - qui vient acter du devenir des 79 locaux commerciaux concernés. Ce projet de délibération porte sur le capital de l'une de nos entreprises publiques et ne saurait résumer ici la politique commerciale de la Ville de Paris, qu'Olivia POLSKI porte haut et fort et vous présenterait bien mieux que je ne saurais le faire.

En accord avec notre co-actionnaire la Banque des territoires, compte tenu de l'intérêt de ces commerces, notamment des 32 commerces culturels, dont 27 dans le Quartier latin - je m'attendais plutôt à ce que Florence BERTHOUT m'interroge dessus - de leur positionnement stratégique dans nos quartiers, les commerçants concernés vont être sollicités pour répondre eux-mêmes, pour savoir s'ils peuvent ou non racheter leur commerce ou s'ils sont à racheter par la Foncière "Paris Commerces". Vous voyez donc que ce n'est pas un achat obligé. Chacun est libre.

Ce projet de délibération donne le signal de départ à la SEMAEST pour entamer le dialogue avec chacun d'eux, en leur donnant la possibilité de prendre leur autonomie ou de rester dans le giron de la Ville. En parallèle, la SEMAEST prendra l'attache des maires concernés pour évoquer avec elle et eux la situation de leur arrondissement. On est bien loin de quelque chose d'automatique. C'est en effet un très, très bon signal sur notre volontarisme et sur la façon dont nous concevons une politique commerciale.

Ce rachat est rendu possible par la recapitalisation de la Foncière "Paris Commerces" à hauteur de 14,40 millions d'euros et par la mobilisation de l'emprunt à hauteur de 21,60 millions d'euros. Il vous est donc proposé, par ce projet de délibération, de recapitaliser la SEMAEST, qui pourra à son tour recapitaliser la Foncière dont elle est l'actionnaire majoritaire. La Banque des territoires recapitalisant pour sa part à la fois la SEMAEST et la Foncière. Au final, chers collègues, la participation de la Ville à la Foncière demeure stable, quand elle augmente un petit peu à la SEMAEST. Ici encore, la Banque des territoires est à nos côtés au service de l'intérêt général.

Pour conclure je voudrais remercier les équipes de la SEMAEST qui ont travaillé d'arrache-pied. Merci à Alice TIMSIT et à Jean-Philippe DAVIAUD de l'avoir souligné. Je voudrais également remercier la DFA, la DAE et le Secrétariat général qui ont permis de rendre cette opération possible, et le soutien et la détermination dont fait preuve sa présidente, Colombe BROSSEL. Les mêmes équipes de la SEMAEST ont également, durant la crise sanitaire, accompagné chacun des commerces de leur portefeuille, avec grande qualité. Ce projet de délibération permet ici de les remercier.

Au final, ce dossier illustre la pertinence de l'action de notre opérateur SEMAEST qui remplit ses missions dans un contexte rendu particulièrement complexe par la crise Covid, dont nous ne sommes pas tout à fait sûrs d'être totalement sortis.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 63).

2022 DFA 19 - Souscription à l'augmentation de capital de la société "SOGARIS SAEML" et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 19 et l'amendement technique n° 103. Le projet de délibération porte sur la souscription à l'augmentation de capital de la société "SOGARIS SAEML", et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires.

Pour commencer, je donne la parole directement à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous offre l'occasion de souligner le rôle essentiel des opérateurs de l'économie mixte dans la transformation de notre territoire, et leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques contribuant à améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Les élus "Génération.s" ont plusieurs fois mis en valeur le rapport et la richesse de ce modèle pour associer les expertises issues du privé et du public, au service des objectifs stratégiques de nos politiques publiques et au service, finalement, de l'intérêt général.

La "SOGARIS" y contribue dans le secteur stratégique et très concurrentiel de la logistique urbaine, ici à l'échelle du Grand Paris. Elle est un opérateur essentiel dans notre politique de transformation de la Ville, et pour opérer la transition écologique et sociale en lien avec nos partenaires métropolitains. Une nouvelle étape de son développement visant à accélérer le déploiement d'un réseau de sites novateurs de logistique urbaine, est ici soumise à notre approbation. Etape qui s'est traduite notamment par l'augmentation de son capital et l'entrée autour de la table de la Métropole du Grand Paris. La Ville de Paris demeure le principal actionnaire de cette S.E.M. D'ailleurs, nous nous félicitons de l'attribution à la Ville d'un siège supplémentaire à son conseil d'administration et de la nomination d'une de nos collègues, ce qui nous permet de poursuivre l'effort de rééquilibrage et de féminisation des représentations de la Ville dans ses opérateurs.

Ce projet de délibération permet surtout de mettre en valeur le sujet central qui est celui de la logistique, souvent perçu comme seulement technique alors qu'il se situe au carrefour de nombreux enjeux - environnementaux, sociaux, économiques et urbanistiques - liés à notre conception de la ville durable. A l'heure où les flux de marchandises s'accroissent, où les nuisances liées aux transports et à la congestion urbaine sont une préoccupation majeure, où les rapports à la consommation évoluent en lien avec les effets de la crise sanitaire, l'organisation de la logistique sur un territoire dense comme Paris et sa métropole est un levier de premier ordre. Car si les transports et les flux de marchandises relèvent pour l'essentiel de la sphère privée, les collectivités publiques accompagnent les professionnels dans le développement de pratiques plus vertueuses, d'un point de vue économique, social et environnemental.

Nous avons effectivement la main sur de nombreux leviers : occupation de l'espace public, conditions d'accès aux territoires, règles d'urbanisme, pour permettre ou non le développement d'espaces logistiques. Le développement des mobilités actives pour la logistique constitue une réponse à nombre d'enjeux environnementaux, mais il nous appelle à la vigilance lorsque trop d'opérateurs y ont recours, en s'appuyant sur un modèle conduisant à la précarisation des travailleurs, souvent des auto-entrepreneurs, en dévitalisant nos quartiers et en nuisant aux commerces de proximité, si l'on pense au développement des "dark kitchens" et des "dark stores". Ainsi, le choix stratégique de la Ville de renforcer notre investissement dans le champ de la logistique urbaine nous paraît tout particulièrement essentiel à la promotion des modèles vertueux et de régulation des pratiques et des usages. A ce titre, notre opérateur, la "SOGARIS", doit permettre à la Ville de Paris et à ses partenaires non seulement de faire figure de modèle, mais avant tout d'aligner nos priorités environnementales avec nos objectifs sociaux et avec le modèle de développement économique que nous défendons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI, d'avoir pris la parole sur un projet de délibération en apparence financière, mais seulement technique. Vous avez mis en valeur une très belle entreprise publique au service d'un enjeu phare de notre territoire : la maîtrise et la décarbonation de la circulation des marchandises pour une meilleure qualité de vie. Emmanuel GRÉGOIRE et David BELLARD vous en remercient d'ailleurs certainement autant que moi.

La "SOGARIS" se trouve aujourd'hui à un tournant, dans un contexte de forte croissance de flux de marchandises et de montée en puissance des enjeux environnementaux. La détention de sites logistiques stratégiques au sein du Grand Paris est ainsi devenue un enjeu de premier plan. C'est à la fois un levier puissant de la transition écologique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et transformer les derniers kilomètres en kilomètres propres et au plus près des consommateurs. C'est aussi un levier de souveraineté économique, car il nous permet d'encadrer et de nous positionner sur des sites convoités. Permettre à la "SOGARIS" de se projeter

dans un nouveau plan d'affaires, c'est renforcer la réactivité et l'agilité de cet outil, désormais de dimension métropolitaine, sur un marché très concurrentiel.

J'en profite pour remercier les équipes de la "SOGARIS" mobilisées autour de leur président, François DAGNAUD, dont je veux ici souligner l'implication et l'engagement sans faille. J'y associe également la DFA et la DVD mobilisées aux côtés de la "SOGARIS", sous l'animation attentive de notre Secrétaire générale, Marie VILLETTE.

Ce nouveau plan d'affaires s'articule autour de trois préoccupations essentielles qui rejoignent celles de la Ville : renforcer le maillage du réseau de sites de la "SOGARIS" ; accroître son ambition en matière de transition écologique, notamment par la certification environnementale de l'ensemble de son patrimoine ; enfin, innover sur les mobilités, l'exploitation, l'immobilier logistique et le service. Le plan d'affaires précédent avait permis à la "SOGARIS" d'engager 300 millions d'euros d'investissement. Celui que nous vous proposons aujourd'hui se monte à 350 millions d'euros et nécessite une recapitalisation à hauteur de 150 millions d'euros.

Après échange avec l'ensemble des actionnaires, la Banque des territoires et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ont souhaité monter au capital avec la Ville, démontrant ainsi leur soutien et la qualité du travail de cet outil au service de l'intérêt général. Ils se verront attribuer des sièges supplémentaires au conseil d'administration, comme la Ville de Paris d'ailleurs, pour laquelle nous vous proposons par un amendement technique de désigner Alice TIMSIT comme administratrice au titre du Conseil de Paris, ce qui ne lui a malheureusement pas permis de s'exprimer aujourd'hui, mais sa préparation et son intervention nous montre à quel point elle sera au sein de ce conseil d'administration une voix qui s'exprime.

Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, il vous est également proposé de voter, d'une part, l'entrée au tour de table de la Métropole de Grand Paris, et, d'autre part, au terme d'une sélection d'investisseurs potentiels, de retenir la candidature du fonds d'infrastructure "Meridiam", particulièrement expérimenté dans les partenariats avec le service public et présentant une solide expertise dans les investissements verts et la transition écologique. En outre, "Meridiam" partage les ambitions de la Ville actionnaire sur les investissements de longue durée, privilégiant leur qualité et non leur rentabilité élevée et à court terme, contrairement à d'autres candidats non retenus.

Je ne peux conclure sans dire un mot du partenariat fructueux que la Ville entretient avec la Banque des territoires ici et encore, toujours au rendez-vous pour épauler et renforcer les politiques publiques que nous portons et pilotons.

Je termine en soulignant que, plus que des satellites, nos sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales sont des opérateurs de la Ville qui participent activement à ses politiques publiques et contribuent à sa dynamique globale. Avec la "SOGARIS", nous rendons possible une mobilité des biens efficace et décarbonée, grâce à un immobilier adapté à la logistique urbaine et respectant les critères de développement durable de Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 103 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 103 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DFA 19).

2022 DAE 3 - Subventions (1.506.000 euros) et conventions avec seize structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 3 : subventions de 1.506.000 euros et conventions avec 16 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

En cette période où le nombre de personnes en grande exclusion est en hausse, et je dirais même : en cette période où le nombre de pauvres n'a jamais été aussi important, le soutien à ces associations est bien évidemment essentiel, que ce soit pour la "Fondation Abbé-Pierre", pour "Emmaüs Solidarité", pour la "Fondation Armée du Salut", qui a un important centre d'hébergement dans le 15^e arrondissement, pour le "Samu social", ou qu'il s'agisse de l'une des plus anciennes associations que l'on connaît bien dans le 15^e arrondissement, qui a plus de 150 ans, l'association "Aurore". Cette grande pauvreté est en nette augmentation. Il suffit pour cela de regarder les chiffres des personnes ayant recours à l'aide alimentaire, qui sont en hausse : 5,7 millions en 2017 ; près de 7 millions en 2021. Selon l'INSEE, 4,6 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté en 2020. Ce chiffre est de 18,4 % à Paris. Sans oublier le triste chiffre des sans-abri morts dans la rue : 165 en 2021, à Paris.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour rendre hommage à toutes ces associations et à tous ces bénévoles qui luttent contre la précarité, qui permettent à des personnes d'améliorer leur situation. Pour sortir des personnes de la précarité, il faut un accompagnement global, social et professionnel. On ne peut pas résoudre les problèmes à moitié. Sinon, vous le savez, le risque de rechute est très élevé.

Je voudrais terminer en répondant aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous interpellent souvent pour nous signaler la présence, ici et là, de sans-abri en bas de chez eux, leur dire et redire que la mise à l'abri forcé d'une personne sans domicile fixe est interdite, et surtout, une fausse bonne idée. Oui, dans le 15^e arrondissement, nous avons une permanence où il y a toujours quelques places d'hébergement libres. Mais ce n'est pas parce qu'une personne n'a rien et vit dans le dénuement le plus extrême qu'elle n'a pas de droits. Le premier de ses droits est de décider de ce qu'elle souhaite faire. La mettre à l'abri contre son gré reviendrait donc à entrer dans une logique de déshumanisation de cette personne, qui se verrait déposséder du peu qu'il lui reste : le droit de décider de son sort.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur JEANNETÉ, merci pour votre intervention qui me permet de mettre en avant l'action essentielle de la Ville de Paris et de ses 16 structures, auxquelles vous avez rendu hommage, qui agissent avec nous en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Lancé sous forme expérimentale en 2010 et pérennisé en 2013, le dispositif "Premières Heures" permet chaque année d'accompagner plus de 350 personnes qui étaient en grande exclusion sociale, sans ressources et sans domicile fixe. Ce dispositif, inclus dans le cadre du "Pacte parisien de lutte contre l'exclusion", permet aux personnes recrutées de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif adapté à la personne, de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel, et d'être accompagnées vers une sortie en emploi ou en formation.

Pour continuer à accompagner ces personnes en situation d'exclusion, ce projet de délibération propose d'attribuer 1.506.000 euros de subvention à 16 structures engagées par convention avec la Ville.

Je profite de cette occasion pour remercier très chaleureusement ma collègue Léa FILOCHE pour son soutien dans cette opération. Le financement apporté par la DASES est indispensable à la pérennité de ce dispositif.

Le plan "Paris Boost Emploi", lancé en 2021 pour faire face à la crise sanitaire et renouvelé en 2022, permet d'accroître pour une nouvelle année l'efficacité du dispositif "Premières Heures", en ciblant également le public des réfugiés.

Par ce projet de délibération, nous revoyons également le mode de financement pour faire face, hélas, au nombre croissant de personnes en grande exclusion et en situation de grande précarité, notamment en prévoyant de mieux couvrir la rémunération et l'encadrement, en nous basant sur les projections des structures sélectionnées par l'appel à manifestation d'intérêt. Nous les simplifions également pour en garantir l'efficacité opérationnelle et garantir l'équilibre financier pour la Ville comme pour les associations, en faisant voter par le Conseil de Paris un objectif global d'heures d'accompagnement. Notre objectif est de répondre aux besoins et à la capacité d'accueil des structures partenaires, en accroissant de 20 % le nombre d'heures totales financées en 2022, soit 74.040 heures, contre 62.200 heures en 2021.

Nous faisons face à Paris, comme toutes les grandes métropoles internationales - et vous l'avez très bien décrit, Monsieur JEANNETÉ - à des problématiques majeures de grande exclusion. Plus de la moitié des personnes accompagnées sont sans ressources. Plus de 70 % d'entre elles vivent dans la rue. Grâce à ce travail de dentelle, grâce à l'engagement des associations et des bénévoles, près de 40 % des bénéficiaires poursuivent aujourd'hui un parcours d'insertion, ce qui, au regard du public ciblé, est un très bon taux.

Notre mission est de penser des politiques de l'emploi comme un accompagnement de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes, de façon inconditionnelle, dans toutes les situations envisageables, depuis la remobilisation et l'insertion professionnelle jusqu'aux relations avec les entreprises et la dynamisation de secteurs économiques. C'est

tout le sens du dispositif "Premières Heures" et de nos politiques d'accompagnement au retour à l'emploi que nous portons au sein de notre collectivité.

Je vous remercie donc du soutien que vous voudrez bien apporter à ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 3).

2022 DAE 47 - Conventions pour un "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le 19e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 47 : conventions pour un "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, via l'impulsion d'une démarche de coopération locale, doit permettre à terme de garantir à tout chercheur d'emploi de longue durée l'accès à un emploi pérenne et de qualité, en phase avec ses envies et son savoir-faire. C'est une nouvelle approche en matière d'emploi, qui est plus locale, mieux adaptée aux territoires, plus inclusive, plus équitable et plus durable. Les 5 premières années d'expérimentation, notamment celles réalisées dans le 13e arrondissement, ont démontré l'efficacité du dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" pour faciliter le retour à l'emploi des personnes en chômage de longue durée, et la pertinence d'une telle démarche, notamment en quartier prioritaire. Les personnes recrutées dans ces entreprises à but d'emploi sont plus souvent des femmes, des jeunes également - puisque plus de la moitié a moins de 42 ans - et des personnes peu diplômées. La majorité n'a d'ailleurs aucun diplôme.

C'est pourquoi expérimenter un tel dispositif dans le quartier Rosa-Parks s'avère particulièrement pertinent. 9.500 habitants dans ce quartier ont récemment fait l'objet de profondes mutations économiques, sociales et architecturales. La porte d'Aubervilliers a également fait l'objet de mutations économiques récentes, avec plusieurs grandes entreprises qui s'y sont installées, implantées. Les enjeux d'emplois sont d'autant plus forts sur ce territoire, car 445 personnes sont éligibles à ce dispositif. Le projet "Territoire zéro chômeur de longue durée" viendra donc renforcer un autre dispositif, celui de l'éco-gestionnaire, qui a déjà été mis en place au sein du quartier Rosa-Parks, et pourra également parfaitement s'intégrer à un autre projet, celui du quartier circulaire. En effet, l'économie circulaire est une composante essentielle de l'expérimentation du "Territoire zéro chômeur de longue durée". Les 10 entreprises à but d'emploi créées lors de la première phase de l'expérimentation ont développé des activités, dont la moitié au moins est en lien avec les enjeux de la transition écologique.

Tous ces projets mis bout à bout permettront donc de penser et de créer un nouveau quartier Rosa-Parks prêt à relever les enjeux écologiques et sociaux de demain. Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit donc de ce projet de délibération et soutiendra le projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie, Madame TIMSIT, de me laisser l'opportunité de dire un mot à propos de la récente habilitation du territoire de Rosa-Parks à l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée". Cette habilitation est une grande nouvelle pour le quartier et l'emploi à Paris. Depuis 2016, le territoire de Paris 13e arrondissement a montré que cette expérimentation, qui consiste à renverser les pratiques et le regard sur le chômage en partant du territoire, de ses besoins et des compétences de ses habitants, fonctionne et contribue à développer économiquement et socialement le quartier.

Voici quatre ans, la Maire de Paris faisait part de sa volonté de faire bénéficier aux quartiers les plus affectés par le chômage de longue durée, l'expérimentation dans le cadre de son extension. Depuis, nous avons ici plusieurs fois collectivement voté la stratégie parisienne d'essaimage, en inscrivant les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements dans la démarche. Alors, le territoire du 19e arrondissement s'est mis en mouvement, sous l'impulsion de son maire François DAGNAUD, et avec la forte implication de l'association "Projets-19". Le travail mené ces dernières années a

permis d'aboutir à un projet solide, avec un consensus local partagé largement par les acteurs du quartier, qu'ils fassent partie du comité local pour l'emploi, qu'ils prennent part à la première entreprise à but d'emploi "Emile et Rosa", qu'ils soient des acheteurs de ces services ou se positionnent en tant que potentiels employeurs des personnes volontaires inscrites dans la démarche, tous ces acteurs concourent à faire exister le droit à l'emploi sur le territoire de Rosa-Parks, où l'on estime qu'il faudra apporter dans les 5 années qui viennent une solution d'emploi à près de 400 personnes.

Cette habilitation est donc une très, très bonne nouvelle pour l'arrondissement et pour la stratégie d'essaimage de l'expérimentation, qui implique un changement d'échelle de l'expérimentation que nous menons depuis 2016. Je me réjouis que les habitants de ce quartier puissent bénéficier de cette innovation qui constitue un levier agile et efficace pour se confronter très concrètement aux défis du chômage, en ne parlant plus de coût pour évoquer les personnes privées d'emploi, mais d'investissement dans leurs capacités.

Pour toutes les raisons évoquées, je vous invite, mes chers collègues, à voter pour ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 47).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des travailleurs sans-papier au sein de la société "SEPUR".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 38 est relatif à la situation des travailleurs sans-papier au sein de la société "SEPUR".

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Vous m'entendez ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous pourriez peut-être prendre en attendant le micro de votre collègue ?

On vous en apporte un. Ne bougez pas.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, à la fin du mois d'octobre, 59 employés dits "sans-papier" de la société "SEPUR", qui, rappelons-le, est le premier opérateur de collecte de déchets et de propreté en Ile-de-France, s'étaient mis en grève pour réclamer leur régularisation. 40 sur ces 59 travailleurs ont obtenu une réponse favorable. Nous savons que de nombreux secteurs, tel que le nettoyage, l'hôtellerie, la restauration, la construction ou encore la livraison, ont recours à de la main-d'œuvre en situation irrégulière, mais que les entreprises refusent ensuite de leur accorder les documents nécessaires à la régularisation de leurs statuts.

C'est pourtant une question de respect de la dignité humaine. La situation administrative de ces travailleurs les rend particulièrement vulnérables. De quel réel pouvoir de résistance dispose un travailleur en situation irrégulière pour s'opposer à des conditions de rémunération et de travail indignes, quand il existe une menace d'O.Q.T.F., voire d'I.T.F. ? En octobre 2021, l'Inspection du travail a diligenté une enquête contre l'entreprise "SEPUR", sur plusieurs sites de l'entreprise, pour emploi d'étrangers en situation irrégulière. Cette enquête a permis de mettre en lumière un système d'exploitation organisé par la société et des pratiques managériales abusives. Il a été découvert que, sur plusieurs sites, des managers ponctionnaient sur les salaires des travailleurs sans-papier, sous prétexte de leur avoir obtenu un travail. 8 d'entre eux ont d'ailleurs porté plainte pour extorsion.

Madame la Maire, notre groupe avait déjà porté un vœu au Conseil de Paris de novembre 2021 sur le droit du travail et la situation des travailleurs sans-papier, qui avait été adopté. Nous portons aujourd'hui un vœu pour réaffirmer nos engagements, pour lutter contre le travail dissimulé qui ne fait que renforcer la précarité. Nous demandons donc à la Ville de Paris qu'elle dresse un état des lieux de la gestion de la collecte des déchets à Paris, qu'elle réaffirme ses ambitions de faire respecter le droit du travail sur son territoire, et s'engage à ne plus contracter avec les entreprises qui ne portent pas les mêmes engagements.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Barbara, par ce vœu, vous appelez notre attention sur la situation de travailleurs et travailleuses sans-papier employés par la société "SEPUR". La précarité et la situation des personnes sans-papier en France les conduisent bien trop souvent à des situations terribles, dont certaines sociétés profitent pour augmenter leur marge. Ces situations s'opèrent dans des métiers dont on connaît la pénibilité, dits "de première ligne", bien souvent invisibles et pourtant indispensables au quotidien des citoyens.

Les informations que vous avancez, qui proviennent notamment de l'Inspection du travail, sont très préoccupantes. Il me semble donc important que la Ville de Paris réaffirme qu'il n'est pas question de transiger avec le droit du travail. Son respect est indispensable, comme doit l'être le respect de la personne, quelle que soit sa situation, son origine ou ses papiers. Il est nécessaire de faire toute la lumière sur cette situation et de garantir le respect des droits de ces salariés, dont on a si souvent vanté le mérite et l'importance au cours de ces derniers mois.

Je souscris donc à l'intention de ce vœu qui vise à rappeler les responsabilités de chacun, entreprises et pouvoirs publics, à l'égard des travailleurs concernés. Pour sa part, la Ville de Paris s'est toujours montrée très vigilante et active pour faire avancer les choses dans le sens d'une régularisation des travailleurs sans-papier, et une amélioration réelle des conditions de travail des métiers dits "de première ligne".

Je souhaite saisir votre vœu pour compléter mon propos. Si, aujourd'hui, et je m'en félicite, les réfugiés ukrainiens fuyant la guerre pourront rapidement travailler en Europe et en France, je formule le souhait que ce soit pour nous tous l'occasion de travailler collectivement à plus d'humanité, pour que chaque être humain fuyant la guerre ou le totalitarisme puisse trouver en France protection, asile et les moyens de se reconstruire, et donc, de travailler, d'où qu'il vienne, quelles que soient son origine et sa religion.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu, sous réserve que vous acceptiez l'amendement que nous vous avons proposé.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que l'amendement proposé est accepté par le groupe Communiste et Citoyen ?

Mme Barbara GOMES. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 51).

2022 DRH 5 - Modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs et au fonctionnement du service technique de l'habitat.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 5 et le vœu n° 39.

Le projet de délibération porte sur la modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération qui porte sur une modification relative à la nouvelle bonification indiciaire des personnels de la Ville de Paris, concernant la lutte contre l'insalubrité et le Service technique de l'habitat.

Comme vous le savez, le Service technique de l'habitat réceptionne et instruit les signalements relatifs à des problèmes de salubrité, de sécurité et de péril dans les immeubles et les logements. C'est un service qui rend un travail extrêmement important et déterminant pour la Ville et pour les locataires, publics comme privés, de la Ville de Paris. Il est donc très positif de revaloriser la rémunération des agents de ce service.

Mais je souhaiterais, à travers ce vœu, attirer l'attention sur la nécessité, au vu d'un très grand nombre de problématiques d'habitat indigne à Paris, que ce soit dans les logements privés, bien sûr, d'abord et avant tout, mais aussi dans ceux dépendant de bailleurs publics. J'estime qu'il serait souhaitable de renforcer les effectifs et les missions de ce service. Parce qu'il serait souhaitable que ce service soit beaucoup mieux connu des Parisiennes et

des Parisiens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour que les locataires puissent beaucoup plus facilement le saisir lorsqu'ils subissent des problèmes d'insalubrité dans leur logement. Il faut qu'ils puissent savoir à qui s'adresser. Il serait souhaitable que les locataires, comme les élus, aient davantage d'informations sur le processus et le suivi des situations après une interpellation du S.T.H.

Lorsque les locataires saisissent le Service technique de l'habitat sur des problématiques qui justifient un déplacement sur place des professionnels pour une expertise, sachez que le rapport d'insalubrité de ce dernier permet, par la suite, d'enjoindre au propriétaire, bailleur public ou privé, d'engager les travaux adéquats. Néanmoins, ces rapports ne semblent pas systématiquement transmis aux maires d'arrondissement quand ils ne sont pas à l'origine du signalement. J'avais déjà présenté un vœu à ce sujet, mais je continuerai à intervenir sur ce sujet. Je pense qu'il serait bon que les maires d'arrondissement, qui organisent la police en matière de salubrité des logements, sollicitent le S.T.H. pour dire : nous souhaiterions systématiquement recevoir ces rapports. Parce que, pour pouvoir exercer votre responsabilité dans ce domaine, il faut que vous puissiez avoir accès à ces rapports.

Je souhaiterais également que les locataires qui font la demande d'intervention du S.T.H. puissent également se voir attribuer ce rapport. Aujourd'hui, généralement, ils ont un courrier très synthétique. Or, il me semble important, et il n'y a rien qui doit rester secret, qu'ils aient accès à l'ensemble du rapport. Cela me semble être un droit des locataires et un droit essentiel en termes de transparence. Voilà l'esprit.

Vous voyez bien ce que cela permettrait. Puisque l'on pourrait, du coup, accroître localement la démocratie locale et les droits des locataires, puisque si l'on avait les effectifs des agents du S.T.H. renforcés, ils pourraient beaucoup plus intervenir. Les maires d'arrondissement pourraient avoir ces rapports et organiser des réunions de suivi au moins deux fois par an, non seulement avec les associations de locataires, mais aussi avec les représentants des bailleurs publics et privés, pour que les choses évoluent afin d'améliorer les conditions d'un habitat digne, qui me semble être une revendication vis-à-vis de laquelle chaque élu ici ne peut pas s'opposer. Voilà l'esprit de ce vœu rattaché à ce projet de délibération.

D'ailleurs, je tiens à vous informer qu'il y a une manifestation en faveur du logement samedi prochain, et qu'il est tout à fait du rôle des élus d'y aller et de soutenir la question du droit au logement et des droits des locataires, dans une grande ville comme Paris où les problèmes sont si importants.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Il fallait au moins deux adjoints pour vous répondre.

Il y en a au moins un, c'est Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre pour deux puisque, Madame SIMONNET, votre vœu témoigne d'une vision assez extensive du concept de vœu rattaché. Vous me pardonnerez donc si les éléments que je vais essayer de vous fournir ne sont pas assez précis. Mais je pense que vous n'aurez aucune difficulté, le cas échéant, à poursuivre l'échange avec mon collègue Ian BROSSAT à l'occasion de ce Conseil qui se déroule encore sur plusieurs jours.

Les effectifs des agents du Service technique de l'habitat, que vous évoquez, ont été régulièrement augmentés ces dernières années. Je rappelle qu'en 2017, lorsque le transfert de compétences depuis la Préfecture de police vers la Ville a eu lieu, 24 postes étaient dédiés à ce service. Pour ne citer que ces dernières années, 9 nouveaux postes ont été créés - 5 en 2020 et 4 en 2022 - pour faire face, comme vous l'avez rappelé, à l'augmentation du nombre de signalements et à l'importance de ce sujet crucial pour assurer à l'ensemble des Parisiens un logement décent et de qualité. Sur ce point, l'augmentation des effectifs, soyez donc rassurée que nous suivons cela de près pour être à la hauteur de cette hausse du nombre de signalements.

Sur les autres éléments que vous évoquez, vous rappeliez être déjà intervenue sur ce sujet lors d'un précédent Conseil. Je crois que mon collègue Ian BROSSAT avait eu l'occasion de répondre à vos différents points également. En ce qui concerne la transmission des rapports, que vous évoquez, elle doit se conformer à un certain nombre de règles juridiques, notamment aux prescriptions de la Commission d'accès aux documents administratifs. Cela fait qu'il n'est pas nécessairement possible de transmettre ces documents à l'ensemble des acteurs que vous citez dans votre vœu, à moins qu'ils ne soient directement partie prenante. C'est notamment le cas des mairies d'arrondissement, si elles ne sont pas dans ce cas. C'est le cas également des associations.

Cela dit, la Direction du Logement et de l'Habitat travaille avec les associations mobilisées sur le logement pour faire respecter le droit des locataires, afin que ces associations aient la meilleure connaissance possible des procédures, afin qu'elles soient en mesure d'accompagner les locataires dans leurs propres démarches, et que l'ensemble des informations soient partagées de la manière la plus transparente et efficace possible, tout en respectant notamment les règles de la CADA, que j'évoquais précédemment.

Par ailleurs, la Direction du Logement et de l'Habitat est également mobilisée pour améliorer et renforcer le niveau d'information qui est partagé avec les mairies d'arrondissement, afin de leur permettre de mieux suivre cette

question fondamentale de l'habitat indigne sur leur territoire. Mon collègue Ian BROSSAT sera évidemment à la disposition des mairies d'arrondissement, avec son cabinet et la Direction du Logement et de l'Habitat, pour continuer à travailler en ce sens et faire en sorte que nous progressions encore sur ce sujet, c'est-à-dire accompagner les Parisiennes et les Parisiens qui sont victimes de ce fléau qu'est l'habitat indigne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Evidemment, Danielle SIMONNET, vous maintenez le vœu n° 39.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 5).

Je vous remercie.

2022 DRH 25 - Modification de la délibération 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 fixant les dérogations au plafond mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains personnels de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 25 et l'amendement technique n° 104.

Comme il s'agit d'un amendement technique, je propose directement de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 104 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DRH 25).

2022 DRH 35 - Rémunération des agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du Service des cours d'adultes de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 35. Il s'agit de la rémunération des agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du service des cours d'adultes de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Qui s'est désinscrite. Très bien.

Du coup, je mets formellement aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 35).

2022 DRH 36 - Approbation des orientations stratégiques pluriannuelles de développement des compétences dénommées "Stratégie Paris Ville apprenante 2026" pour la période 2022/2026.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'accompagnement des usagers des services publics aux nouvelles formes de parentalité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 36 et le vœu n° 40 qui y est rattaché.

Il s'agit de l'approbation des orientations stratégiques pluriannuelles de développement des compétences dénommées "Stratégie Paris Ville apprenante 2026" pour la période 2022-2026.

La parole est tout d'abord à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans une société en perpétuel mouvement, la formation professionnelle des salariés est une nécessité qui permet à chacun de se réinventer à tout âge, de s'épanouir et de trouver un sens à sa vie.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris ne doit pas faire exception à la règle. Ainsi, les agents de la Mairie doivent eux aussi s'adapter aux besoins de formation continue. La relation des usagers me paraît un élément fondamental du développement des compétences de nos agents municipaux, ainsi que la numérisation de leurs démarches. Si je prends l'exemple des services déconcentrés de l'Etat, je constate que la mise en œuvre, depuis 2005, sous la présidence de Jacques Chirac, de la charte Marianne, a permis d'améliorer la satisfaction des usagers grâce à l'utilisation de standards de qualité clairs, concis et exigeants. Un accès plus facile, un accueil attentif et courtois, une réponse compréhensible, une réponse systématique, sont les principes qui, me semble-t-il, doivent guider notre réflexion sur ce point.

Au-delà de la qualité du service rendu aux Parisiens, il est nécessaire de veiller à ce que les personnes les plus fragiles, comme nos aînés ou les personnes à mobilité réduite, puissent avoir accès facilement aux services publics parisiens.

J'en viens maintenant à un sujet qui me préoccupe et sur lequel je vous invite à rester vigilant. C'est celui des arnaques aux comptes professionnels de formation, pourtant soi-disant réformé par le Gouvernement actuel. En 2021, 10.000 comptes C.P.F. ont été victimes de tentatives de fraude, pour une somme extorquée estimée entre 10 millions d'euros et 12 millions d'euros. Pas une journée ne passe - je pense que nous en sommes tous victimes, malheureusement - sans que nous ne soyons inondés d'appels téléphoniques malveillants issus de pseudo-organismes de formation ou d'associations de formation, qui ne souhaitent pas nous former mais prélever le montant du compte professionnel de formation grâce au numéro de Sécurité sociale.

Sur un autre sujet, j'aimerais aussi attirer votre attention sur l'utilisation que vous faites des contrats aidés, notamment du recrutement de 200 personnes par an au parcours emploi compétence. Les contrats aidés participent à une logique de court terme qui ne résout pas le problème endémique du chômage et pèse sur les comptes publics. C'est pour cette raison que le Gouvernement avait d'abord diminué le nombre de contrats aidés, avant que la crise ne les pousse à ajouter des rustines, le fameux "en même temps". En somme, le recours aux contrats aidés favorise un cercle vicieux de précarité, et freine la rationalisation des effectifs de la fonction publique en faussant les informations du marché du travail.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI, qui en profitera pour présenter le vœu n° 40.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu me tient particulièrement à cœur, parce qu'il résonne tout simplement avec une expérience que j'ai vécue récemment en tant qu'élue en charge de la petite enfance et des familles dans le 13^e arrondissement. En effet, il y a quelques semaines, j'ai été contactée par une maman qui m'a fait part de questions qui lui ont été posées dans le cadre des échanges qu'elle a eus, comme tout parent, avec le personnel de la crèche qui accueille son enfant. Des questions sur sa situation personnelle, les conditions dans lesquelles elle avait fondé sa famille. Ces échanges empreints de maladresse l'ont blessée. Ils ont blessé cette mère. Ces échanges, et je tiens à le dire, ont été tenus de la part du personnel de la crèche sans réelle volonté de blesser ou de déstabiliser. Je tiens à le préciser, parce que j'ai eu aussi face à moi des professionnels non seulement dans l'incompréhension, mais aussi attristés d'avoir blessé. Je vous rassure : depuis, les relations se sont apaisées et la confiance a pu être rétablie entre cette maman et l'équipe de la crèche.

Ce type d'expérience peut se produire malheureusement partout, dans n'importe quelle crèche, dans tous les arrondissements, et même dans toutes les communes de France. J'imagine que, dans d'autres cas, ces mésaventures ont connu une issue moins positive. J'imagine que, dans d'autres cas, les familles n'ont tout simplement pas osé ou pas pu contacter un élu. J'imagine aussi que, dans d'autres cas, et probablement nombreux, ces familles se sont tues.

Il y a beaucoup d'enseignements à tirer de cette anecdote. Parmi eux, il y a un point important : c'est celui qu'il faut former sans cesse et sans relâche les agents qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité, au service de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Dans le domaine de l'égalité des familles et, plus largement, de l'égalité de toutes et tous devant le service public, la Ville est mobilisée, et ce, depuis de nombreuses années. Sous l'impulsion du groupe Socialistes et Apparentés, le Conseil de Paris avait adopté en 2014 une délibération sur l'adaptation de l'administration parisienne aux évolutions du droit de la famille, à la diversité des familles parisiennes. J'en profite pour saluer mes collègues qui avaient porté cette délibération à l'époque.

Au-delà de cette délibération, les actes ont suivi, avec, entre autres, la mise en place par la "Mission Egalité" de la DRH de la Ville, d'un module de formation intitulé : "Appliquer le principe d'égalité de traitement des usagers et usagères". Ce module accueille en moyenne plus de 2.000 participants par an.

Ce vœu vise avant tout à mettre à nouveau en lumière les évolutions de notre société, à poursuivre les efforts en matière de formation à destination des agents de la Ville, notamment dans le cadre de la "Stratégie Paris Ville apprenante 2026", et dans le prolongement du "Plan parisien Egalité 2021-2023", qui a été présenté à notre Conseil en novembre dernier. C'est indispensable pour continuer à faire de Paris une ville toujours plus inclusive, une ville en phase avec l'évolution des familles, qui ne correspond plus, et ce, depuis longtemps, au schéma archaïque que certains défendent et, malheureusement, y compris dans notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour.

Je voterai pour ce projet de délibération, mais j'ai quand même beaucoup de questionnements. Il me semble important, quand on parle de la formation continue, et de la Ville en tant qu'employeur et de sa responsabilité, de voir plusieurs aspects.

Premièrement, il faut se dire que tous les agents doivent avoir accès à la formation pour avoir accès à un parcours possible, à une évolution et à une progression de carrière. Je le redis : pour cela, il faut que tous les agents aient un statut au point de départ. On a quand même toujours un grand problème de précarité qui concerne de nombreux agents à la Ville. Je continuerai sans cesse à marteler que c'est scandaleux qu'en 20 ans, on ait toujours des cantinières qui ne soient pas des fonctionnaires, ne soient même pas toutes à plein-temps, et ne voient pas de perspectives de carrière et d'évolution. C'est une honte que la Ville ne soit toujours pas en capacité d'offrir à ces femmes un vrai parcours pour pouvoir évoluer, mais déjà, pour commencer, avoir des revenus suffisants pour vivre et un statut à plein-temps.

On pourrait en dire autant des agents de nettoyage qui sont dans des sociétés de sous-traitance externalisées. Il y en a encore, hélas, beaucoup à la Ville. On pourrait en parler aussi pour d'autres statuts qui sont en situation de précarité. Il faut, tout d'abord, avoir un statut et faire en sorte que celles qui travaillent pour le service public puissent avoir accès à cette formation.

Deuxièmement, sur les formations, il y a les formations que la Ville peut penser pour adapter le service public et les compétences des agents. Mais il faut aussi se dire que les agents ont le droit à une formation par rapport à leurs propres projets. Cette liberté de l'agent de pouvoir se former est essentielle dans notre conception de l'émancipation possible de toute travailleuse et de tout travailleur, y compris dans la fonction publique.

Ensuite, si vous pensez vraiment que vos engagements en faveur de la démocratie participative ne sont pas de la communication, si vous souhaitez véritablement et sincèrement que les citoyens soient bien plus associés et puissent interpeller nos politiques publiques, cela veut dire que, de manière transversale, toutes les directions doivent être formées aux méthodes de l'éducation populaire. Il faut renforcer ces formations. Vous voyez bien la difficulté. Il n'est pas évident, à chaque fois qu'il y a un projet d'urbanisme, de faire en sorte que l'administration puisse expliciter en amont le projet et soit en capacité. Je sais que de gros efforts sont faits pour rendre cela pédagogique. Il faut aussi accompagner par des formations en termes d'éducation populaire pour permettre réellement aux politiques publiques d'être saisies par les citoyens, pour qu'ils puissent s'y impliquer.

Je pense - nous aurons encore le débat lors d'autres Conseils - que de nombreux services publics grandiraient en qualité s'il y avait beaucoup plus de conseils d'usagers et de salariés dans le pilotage. Pour cela, cela nécessite que ceux qui les animent et les dirigent soient formés à cela.

Ensuite, je dirais que la question de l'égalité femmes/hommes, la question inclusive et de l'accueil des personnes, toute situation de handicap, nécessitent bien plus de formation. Car, hélas, de tristes anecdotes révèlent des problèmes d'inculture et de non-déconstruction, soit des stéréotypes de genre, soit la non-compréhension des problématiques de situation de handicap. Tout cela doit faire l'objet de formation.

Je serais intéressée par avoir un avis et les attentes de l'ensemble des agents de la Ville. Peut-être avez-vous déjà réalisé une enquête pour demander aux 50.000 agents de la Ville quelles sont les formations auxquelles ils aimeraient avoir accès, pour vérifier si cela correspond, et également demander aux usagers : à votre avis, sur quoi les agents de la Ville devraient-ils être formés ? Je pense que cette double réflexion nous permettrait d'améliorer le système de formation, qu'ils répondent non seulement aux attentes de l'amélioration de la qualité du service public, mais aussi au droit des agents dans leur évolution et leur émancipation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en l'absence d'Emmanuelle PIERRE-MARIE, j'interviens en son nom sur le vœu rattaché à ce projet de délibération. J'en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à la maire du 12e arrondissement de la part de l'ensemble de ses collègues.

Un vœu pour parler d'amour et de service public, ou, au moins, de l'adaptation de nos services aux nouvelles formes et à toutes les formes de parentalité. Ce vœu, Emmanuelle PIERRE-MARIE a souhaité le porter aux côtés de l'ensemble de la majorité, en réaction à la peine exprimée par les Parisiennes et les Parisiens quelquefois confrontés à la mécanique administrative. Une mécanique qui peut oublier, effacer, voire donner le sentiment d'une négation, ne serait-ce qu'en raison de formulaires dont les changements interviennent après les dégâts causés. En effet, quoi de plus désagréable que de ne pas se sentir reconnue par l'administration dans les plus beaux moments de la vie citoyenne - naissance, union, adoption - ou encore dans les instants fondateurs de la vie des enfants : recherche de mode de garde, inscription, premier jour à la crèche, et bien d'autres ?

Nous avons toutes et tous pris un engagement pour une égalité réelle et un service public qui remplit pleinement ses missions. Si nous ne pouvons qu'alerter l'Etat sur la nécessité d'adapter continuellement les formulaires Cerfa existants pour ne plus laisser ce goût amer de l'exclusion aux citoyennes et citoyens de notre pays, qui, elles et eux, ne demandent qu'à jouer de leurs droits, nous pouvons également agir. En effet, la Ville de Paris a le pouvoir et les outils pour améliorer l'accueil de l'ensemble des administré.e.s, notamment grâce aux formations existantes, au temps de sensibilisation proposé à ses agents et agentes par les services de la DDCT et de la DRH. Nous profitons de cette intervention pour remercier Antoine GUILLOU pour son écoute et sa réactivité sur ce dossier.

Les agents et agentes de la mairie du 12e arrondissement vont pouvoir profiter de nouveaux temps supplémentaires de sensibilisation à toutes les discriminations, incluant pleinement les notions de genre et de pluralisme des parentalités. Durant ces formations, elles et ils pourront échanger sur les difficultés rencontrées, les solutions possibles, les exigences et méthodes pour être toujours à l'écoute des administrés, et répondre pas uniquement à leurs attentes mais bien à leurs besoins. Nous espérons que ce sera très bientôt le cas dans l'ensemble des arrondissements, et pas uniquement quand cela est nécessaire mais de manière systématique, afin de mutualiser les bonnes pratiques et d'éviter les situations discriminantes et blessantes, comme précédemment évoqué.

Nous connaissons l'attachement et la fierté des agents et des agentes qui travaillent pour une ville aussi inclusive et accueillante que Paris. Nous les remercions d'avoir toujours à cœur d'accompagner l'ensemble des citoyens et des citoyennes de manière à assurer l'égalité. Nous veillerons à ce qu'elles et ils aient toujours les ressources pour le faire, et être ainsi à la hauteur de nos engagements envers les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, accompagner les transformations de la Ville, accompagner l'agent dans son parcours et son évolution professionnelle, accompagner la transformation de notre organisation au service du développement des compétences. Tels sont les 3 grands objectifs de cette "Stratégie Paris Ville apprenante" d'ici à 2026. Comment ne pas être d'accord avec de tels objectifs ? Nous le sommes. Mais nous sommes aussi pour donner des moyens à la formation. Or, lorsque l'on regarde l'évolution du budget attribué à la formation entre 2015 et 2019, on ne peut pas s'en satisfaire. Le budget attribué à la formation externe a diminué de plus de 1 million d'euros, tout comme le budget de formation interne a lui aussi diminué pendant la même période. Moins de budget, c'est moins de formation. Il suffit de regarder pour cela le nombre de jours moyens passés en formation toutes catégories confondues. Il est passé de 5,1 jours en 2015 à 4,5 jours en 2019.

S'ajoute à cela qu'un agent de catégorie A passe aujourd'hui plus de temps en formation qu'un agent de catégorie C. En moyenne, les catégories A passent donc 1,5 jour de plus en formation, alors que ce sont justement les catégories C qui auraient le plus besoin de formation tout au long de leur vie professionnelle. La première étape de cette "Stratégie Paris Ville apprenante 2026" doit donc être de mettre les moyens au service de la formation pour tous les agents de la Ville.

Pour nous, la vie professionnelle des agents doit être guidée par 3 principes : la sécurité, la mobilité et la liberté. Le principe de sécurité est fondamental. Il s'oppose à la précarité du marché du travail et au principe du chômage. Les principes de mobilité et de liberté sont également cruciaux, car les révolutions technologiques entraînent des révolutions au sein de nombreuses professions et nécessitent une capacité d'adaptation. La sécurité de la formation et de l'emploi est une revendication que nous portons depuis des années. Face à la casse du Code du travail effectuée successivement par des Gouvernements de droite et de gauche, nous proposons au contraire un système révolutionnaire qui vise à l'éradication progressive du chômage et de la précarité, tout en répondant aux besoins de souplesse et d'efficacité nouvelle liée à la révolution informationnelle.

Au lieu de rejeter les travailleurs sur le marché du travail, c'est-à-dire au chômage, nous voulons créer les conditions pour que chacun puisse évoluer dans sa vie professionnelle selon ses aspirations, sans perte de revenu et sans jamais passer par la case chômage. Cette sécurité n'est pas garantie, loin de là, pour de nombreux agents de la Ville. Sont encore trop nombreux celles et ceux qui sont embauchés pour des contrats courts ou des emplois à mi-temps n'ayant pas la stabilité du statut de fonctionnaire. La sécurité de l'emploi des agents de la Ville passe donc par une déprécarisation massive et la titularisation des agents, le plus souvent lorsque c'est possible.

Nous voterons pour cette "Stratégie Paris Ville apprenante 2026", mais nous serons attentifs à ce qu'elle s'accompagne et que nous allions au bout du plan de déprécarisation que nous avons commencé à mettre en place. Nous serons attentifs à ce que les moyens soient là pour ces formations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour répondre aux oratrices et orateurs, avec la position de l'Exécutif sur le vœu n° 40.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des intervenantes et intervenants sur ce projet de délibération qui est assez structurant, assez fondamental. Je suis heureux de pouvoir vous en dire quelques mots. C'est la stratégie pluriannuelle de formation de la Ville, comme vous l'avez rappelé, exprimé. Une stratégie 2022-2026 qui définira pour les années à venir les orientations clés de la Ville en tant qu'employeur vis-à-vis de ses agents, pour la formation et le développement des compétences.

La formation est un enjeu fondamental à la Ville de Paris. Pour ne vous donner que quelques chiffres, sur l'année 2019, c'étaient 35.000 agents formés, 161.000 jours de formation. Un effort conséquent de la Ville : 90 millions d'euros de budget, avec, bien sûr, le maintien de la rémunération des agents en formation - c'est une évidence - les coûts pédagogiques et les coûts de fonctionnement de l'ensemble de l'appareil de formation de la Ville. Pour une administration de notre taille, c'est évidemment quelque chose de tout à fait important.

Les enjeux de la formation à la Ville sont multiples. Il s'agit d'accompagner les transitions naturellement : la transition écologique, la transition numérique. D'accompagner aussi les agents vis-à-vis des enjeux - vous les avez évoqués : les enjeux de la qualité du service public, de la relation à l'usager, qui est un axe important de cette stratégie de formation, notamment sur le point qui a été soulevé et que rappelle fort justement le vœu des groupes de la majorité. L'accompagnement des agents de la Ville vis-à-vis de toutes les formes de parentalité. Faire en sorte que le service public parisien soit en capacité d'accueillir tous les usagers, quelle que soit leur composition familiale, quels que soient leurs enjeux vis-à-vis de cela. Pouvoir les accompagner dans toute leur diversité. C'est un enjeu qui était déjà intégré dans les stratégies de formation précédentes. Il continuera à l'être. Nous continuerons à travailler sur cet enjeu fondamental pour faire en sorte que l'ensemble des agents soient formés à cela.

D'ailleurs, je note - et cela est relevé aussi par le vœu, sur lequel j'émettrai bien évidemment un avis favorable - qu'il conviendrait, même si cela n'est pas lié à la formation, que l'Etat fasse évoluer les formulaires administratifs qu'il est seul à définir, et qui, eux-mêmes, sont très largement améliorables sur ce plan.

La stratégie de formation, c'est aussi préparer les agents aux métiers de demain, des métiers qui, pour certains, n'existent pas encore, mais aussi de nouvelles manières d'exercer les métiers d'aujourd'hui. Là encore, la numérisation est un enjeu tout à fait important. Mais, la formation, c'est aussi, et cela a été rappelé, un enjeu de déroulement de carrière. Donner aux agents cette capacité à agir, à définir leurs projets professionnels et à être accompagnés pour ce faire, que ce soit dans une logique de déroulement de carrière par rapport au métier qu'ils exercent déjà, ou dans des optiques de changement de carrière, et la capacité pour un agent à définir cela librement. La Ville s'y emploie aussi en innovant, en mettant notamment à disposition un nombre important de formations au format numérique sur la plateforme "VillApp", qui permet à l'ensemble des agents, librement, d'avoir des formations

liées à leur métier, mais aussi de pouvoir avoir accès à d'autres formations s'ils souhaitent développer leurs compétences.

C'est un enjeu de déroulement de carrière. C'est aussi un enjeu pour préparer la reconversion, puisque nous savons qu'un certain nombre de nos agents exercent des métiers pénibles qui peuvent donner lieu, au fur et à mesure du temps, à de l'inaptitude. Pour ces agents, il y a donc la nécessité d'anticiper de possibles reconversions, dont nous savons que, malheureusement, elles sont parfois nécessaires. Derrière cette stratégie, il y a un enjeu fondamental, qui est celui de l'acquisition des compétences de base de l'écrit, de l'acquisition des compétences des outils numériques de base, qui sont des briques importantes dans cette perspective de reconversion. Derrière cette stratégie de formation, c'est tout l'enjeu de la fonction publique comme ascenseur social, en réalité.

Notre souhait, le souhait de l'Exécutif et de la Maire de Paris, c'est évidemment que cette stratégie de formation en soit l'illustration et que la Ville de Paris prenne toute sa part en la matière. C'est une stratégie qui a été concertée avec les organisations syndicales. Elle a reçu un vote favorable du comité technique. Par ailleurs, bien sûr, les agents sont consultés sur les formations qu'ils suivent, pour pouvoir en améliorer la qualité, s'assurer qu'elles répondent de la manière la plus pertinente possible à leurs besoins, vu de leur métier au quotidien.

Ce n'est pas le sujet de cette stratégie de formation, mais la question des contrats aidés a été évoquée par M. BALADI. Je ne rentrerai pas dans le débat sur les contrats aidés, mais je voudrais ici, et peut-être que l'ensemble des bancs ou presque de cet hémicycle peuvent se retrouver sur ce point, dénoncer une décision, assez inique en réalité, de la Ministre du Travail, qui vient sans préavis de nous annoncer que les contrats aidés, un certain nombre qui sont aujourd'hui en vigueur à la Ville, seraient arrêtés sans préavis à quelques jours de la fin de leur contrat pour certains agents, sans aucune discussion avec les employeurs concernés, sans aucun délai vis-à-vis de certains de ces agents. Je le dis : c'est une décision que je trouve véritablement scandaleuse. Quand on met en place des dispositifs de politique publique, en tout cas quand on les reticote après les avoir détricotés, le minimum, c'est quand même, vis-à-vis des vies qui sont derrière, d'assurer un minimum de visibilité pour les personnels concernés. Je souhaite ici véritablement dénoncer cette décision de l'Etat. Je crois que, quel que soit l'avis que l'on peut avoir sur les contrats aidés, on peut s'accorder sur le fait que, lorsque l'on met en place un dispositif et qu'ensuite on le détricote, il faut avoir un petit peu de considération pour les vies humaines qui sont derrière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 des groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s". L'avis de l'Exécutif est évidemment favorable, Antoine GUILLOU n'étant pas un élu qui vit dangereusement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 52).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 36).

2022 DAE 62 - Site Emile-Anthoine (15e). - Déclassement par anticipation du domaine public d'une partie du bâtiment et conclusion d'un bail civil avec la R.I.V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 62. Il s'agit du site Emile-Anthoine, dans le 15e arrondissement. Il s'agit du déclassement par anticipation du domaine public d'une partie du bâtiment et la conclusion d'un bail civil avec la R.I.V.P.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans le prolongement des débats nombreux que nous avons eus sur le projet tour Eiffel et propose que la Ville puisse conclure un bail civil avec la R.I.V.P., notamment afin que le site Emile-Anthoine, qui accueillait anciennement le C.I.D.J. jusqu'à l'été 2021, puisse être en partie affecté à un nouvel office du tourisme, notamment en raison de sa proximité avec le site tour Eiffel.

Ce projet de délibération est l'occasion de rappeler les avancées obtenues sur le site tour Eiffel : création de 1,60 hectare d'espaces verts, création de continuités cyclables, piétonisation du site. Cela signifie moins de pollution

sonore, moins de pollution de l'air. Moratoire également sur la partie Champ-de-Mars, notamment sur la suppression de 30 % des pelouses initialement envisagées, et création d'une commission "ad hoc" pour encadrer et limiter la pression événementielle, avec notamment un objectif de parvenir à 250 jours de relâche sans organisation d'événement.

Dans nos échanges avec l'Exécutif sur ce projet, nous avons eu des débats nourris sur les bagageries. Notre groupe avait suggéré qu'elles puissent être installées sur le site Emile-Anthoine, doté de volumes disponibles suite au départ du C.I.D.J. Trop loin, nous avait-on répondu, alors que la proximité du site est aujourd'hui mise en avant. C'est un autre projet qui arrive. Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander pourquoi ce site ne pouvait pas être retenu pour accueillir les fameuses bagageries.

Par ailleurs, il est également prévu d'accueillir sur ce site une maison de l'olympisme, qui accueillerait un certain nombre d'événements pour y faire la promotion des Jeux olympiques et paralympiques, sur un espace de 2.500 mètres carrés sur 3 étages. Nous nous interrogeons également sur la pertinence de consacrer autant de mètres carrés à un tel projet, dont nous peinons à mesurer la valeur ajoutée pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération, même si, au détour de l'exposé des motifs, l'intention de rechercher un nouvel espace dédié à la jeunesse sur le site ou à proximité est réaffirmée. Cela contribuera, en effet, à un meilleur équilibre territorial des centres de jeunesse du 15e d'arrondissement et à accueillir des associations de jeunesse du quartier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous donne une nouvelle fois l'opportunité de vous rappeler que le coûteux projet de grand site tour Eiffel que vous portez, s'inscrit en totale opposition avec les maires des 7e, 15e et 16e arrondissements, avec les conseils de quartier riverains et, plus généralement, avec les milliers de Parisiens qui se sont exprimés lors de la P.P.V.E.

Ce projet est aussi pour notre groupe une énième occasion de dénoncer le fonctionnement de l'Exécutif, qui nous assomme de grands discours sur la concertation, la participation, la co-construction, mais qui, dans les faits, a refusé le 30 novembre et le 15 mars de venir présenter le projet "OnE" devant le conseil de quartier Duplex/Motte-Picquet, dont est chargé notre collègue Jacques-Henri SEMELLE. Pour ne pas s'arrêter là, l'Exécutif a ensuite rejeté la demande de ce même conseil de quartier qui souhaitait visiter le bâtiment du C.I.D.J. afin d'évaluer son potentiel.

S'agissant du contenu de ce projet de délibération, nous avons découvert avec surprise la nouvelle destination du bâtiment Emile-Anthoine, désormais vacant, la concertation s'étant limitée à un simple coup de fil informant le directeur de cabinet de Philippe GOUJON de vos intentions. Comment pouvez-vous, Monsieur le Maire, parler de pilotage des politiques territoriales avec les arrondissements et par les arrondissements, alors que nous apprenons par voie de délibération les nouveaux usages de ce bâtiment emblématique qui était précédemment dédié à la jeunesse et sur lequel nous avons formulé à maintes reprises des propositions ?

Par ailleurs, je ne comprends pas que le plan du site, supposé être annexé à ce projet de délibération, ne nous ait pas été communiqué, alors qu'il y est fait référence à deux reprises dans le délibéré que vous nous proposez de voter.

J'en viens aux nouvelles affectations que vous avez décidées. Premièrement, alors que cette partie du 15e arrondissement est sous-dotée en infrastructures à destination de la jeunesse, Philippe GOUJON vous demande depuis 2018 l'implantation d'un centre d'animation sur le secteur nord-ouest de l'arrondissement, et plus particulièrement sur le site du C.I.D.J. depuis l'annonce du départ contraint de cet organisme. En réponse, vous nous annoncez de façon assez floue qu'un espace dédié à la jeunesse sera recherché sur le site ou à proximité. Vous comprendrez qu'en l'état, nous ne puissions pas nous satisfaire d'intentions aussi vagues.

Deuxièmement, je me réjouis que le projet de délibération annonce sur une partie du bâtiment l'installation de locaux associatifs et sportifs, laissant ainsi supposer qu'il s'agirait d'activités. En revanche, et c'est plus inquiétant, le permis de construire précise qu'il s'agit uniquement de vestiaires pour les agents de la DJS. Qu'en est-il concrètement ?

Troisièmement, s'agissant des 2.500 mètres carrés restants, dont vous nous demandez d'accepter le déclassement, sur la forme, nous nous interrogeons sur les raisons de l'intervention de la R.I.V.P. et sur sa capacité à s'investir dans la gestion d'un bâtiment dédié à l'olympisme et au tourisme. Sur le fond, deux remarques.

S'agissant de la première phase du projet annoncé pour la période 2023-2026, si le projet d'occupation d'une partie du site par le COJO, avec l'installation d'un espace d'exposition et d'animation sur le déroulement des Jeux et l'accueil d'événements ludiques est tout à fait positif, sous réserve que ces activités impliquent des acteurs locaux,

nous souhaitons qu'à l'issue des Jeux, c'est-à-dire sur la période 2025-2026, cette maison de l'olympisme accueille des associations sportives et de jeunesse de l'arrondissement, comme l'ont d'ailleurs proposé mes collègues du 15e arrondissement en charge de ces délégations.

En revanche, la deuxième phase, prévue à partir de 2026, interroge. Nous comprenons que la Ville envisage la création d'un nouvel office du tourisme. Mais s'agira-t-il d'une antenne ou d'une structure de grande ampleur ? Si cette dernière hypothèse est retenue, le projet ne manquera pas d'impacter le quartier Bir-Hakeim/Suffren, qui verra défiler une surfréquentation de touristes, sans parler des norias de cars et de bus à double étage tapissés de publicités géantes, avec, à la clé, une thrombose des axes Branly-Grenelle qui desservent, entre autres, tout l'ouest du 15e arrondissement, le front de Seine et l'hôpital Pitié-Salpêtrière.

En l'état, nous nous abstenons sur ce projet de délibération et vous demandons d'engager des discussions avec la mairie du 15e arrondissement sur l'ensemble de ces sujets, afin que les aménagements prévus sur le site du C.I.D.J. s'intègrent au mieux et soient générateurs d'avancées positives pour les habitants de ce quartier, qui, auparavant, auront été lourdement impactés par les travaux d'aménagement du site tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, écoutez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, en général, vous faites preuve de beaucoup de rigueur. Je dois dire que si vous voulez parler du conseil de quartier Duplex/Motte-Picquet, puisque vous avez évoqué les choses en disant que la Ville n'avait pas voulu se présenter, le dernier conseil Duplex/Motte-Picquet, auquel je me suis rendu, j'ai assisté à un "truc" absolument incroyable où le maire du 15e arrondissement acquiesçait à des chiffres totalement faux, où quelqu'un d'une association, alors que précisément la Ville n'avait pas été invitée, additionnait des choux et des carottes. Et les mensonges répétés ne font pas des vérités. La vidéo est en ligne. Je m'y suis rendu. J'y ai répondu sous pas mal de quolibets, parce qu'évidemment, quand on chauffe à blanc les populations, cela ne se passe pas bien. Mais il faut revenir à la vérité sur ce projet. On ne va pas refaire tout le match, même si cela vous plaît. On l'a fait la dernière fois avec précision. J'ai eu l'occasion, et l'Exécutif également, de démonter les erreurs, les contrevérités ou les mensonges - on appelle cela comme on veut - qui ont été dissipés sur ce projet.

Je reviens au projet de délibération. Je voudrais dire aussi à Aminata NIAKATÉ que, sur la question de la bagagerie, évidemment je regrette qu'ils s'abstiennent, parce que le projet global est un beau projet qui va profiter vraiment à tout ce quartier. Il faut quand même le rappeler. Sur la question de la bagagerie, la proximité pour une bagagerie nécessaire n'est pas la même que la proximité pour une maison de l'olympisme ou un office du tourisme. Les bagages des gens qui viennent visiter la tour Eiffel, il faut que ce soit au pied de la tour Eiffel. Ce n'est pas exactement la même chose. Je crois que ce n'est pas exactement le bon argument.

Sur le cœur du projet de délibération, le projet que souhaite développer la R.I.V.P. sur le site Emile-Anthoine est un beau projet, mes chers collègues. C'est un projet en phase avec les ambitions de la Ville en matière d'occupation intercalaire, dans un espace stratégiquement situé. Concrètement, il s'agit de développer, comme cela a été dit mais je veux le préciser, une maison de l'olympisme et son espace d'exposition, de développer l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris par la suite, entre 2023 et 2026. Stratégiquement situé à proximité de la tour Eiffel, avec ses 7 millions de visiteurs annuels - que cela ne va pas faire venir, car les visiteurs et les touristes sont déjà au pied de la tour Eiffel - il est pertinent d'installer à plus long terme un office du tourisme. Cela permettra aux visiteurs de recueillir des informations touristiques.

Au-delà, cet espace sera dédié à la promotion des Jeux olympiques 2024, événement à propos duquel tous les acteurs du tourisme sont mobilisés afin que ce soit une grande réussite. C'est ce que nous souhaitons tous : que les Jeux olympiques soient une grande réussite en termes de qualité d'accueil, de visite, d'organisation. Les Jeux olympiques 2024 seront une vitrine exceptionnelle de notre Capitale. D'ailleurs, pour les seuls Jeux olympiques, entre 15 et 20 millions de touristes étrangers supplémentaires sont attendus en France.

Par ailleurs, je me réjouis, en tant qu'élu et Conseiller de Paris du 15e arrondissement, qu'un office du tourisme puisse naître à cet endroit-là, parce que cela profitera à tout notre arrondissement. Ce que vous évoquez comme des craintes, moi, je ne le crains pas et trouve que c'est plutôt bien pour notre arrondissement.

Mes chers collègues, je voudrais rappeler qu'un espace dédié à la jeunesse sera développé sur un site ou à proximité. Peut-être qu'il faudrait réfléchir à ce que ce soit dans un endroit qui soit plus central pour notre arrondissement, un petit peu plus, même si c'est dans le même quartier, qui se rapproche des endroits où les jeunes ont l'habitude de vivre le plus.

Par ailleurs, il s'agirait d'arrêter de toujours revenir sur le départ du C.I.D.J., qui est derrière nous. Le débat n'est plus là, ou alors vous avez plusieurs mois de retard. Notre Assemblée a déjà délibéré pour que le C.I.D.J. occupe de nouveaux locaux voici presque un an. Il en a trouvé, et des locaux magnifiques, dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Dans le projet global de "QJ", je pense que pour la jeunesse de Paris et de toute l'Ile-de-France,

c'est quand même formidable de pouvoir se rendre au Centre de Paris, et peut-être plus pratique. Il faut trouver à chaque lieu le bon usage. Je crois que le C.I.D.J. est à la bonne place à l'ancienne mairie du 1er arrondissement, et que l'office du tourisme et la maison de l'olympisme seront à la bonne place au site Emile-Anthoine. Donc, le débat n'est plus là. Le C.I.D.J. occupe de nouveaux locaux. Ce lieu dédié à la jeunesse sera un nouvel atout pour le 15e arrondissement et permettra, je l'espère...

Attendez, on n'entend pas ce que vous dites, Nicolas JEANNETÉ. Si vous parlez quand vous n'avez pas la parole, on n'entend pas, donc cela ne sert à rien.

Et permettra, je l'espère, à un maximum de jeunes Parisiens et Parisiennes d'en profiter.

Je vous invite tous à voter pour ce projet et à dissiper vos craintes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD pour répondre aux oratrices et aux orateurs.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions.

Plusieurs choses pour le site Emile-Anthoine. Je crois, Madame de CLERMONT-TONNERRE, que les débats ont eu lieu. Les contacts entre le maire du 15e arrondissement, la mairie du 15e arrondissement et mon cabinet ont été nombreux. Pas de simple coup de fil, il y a eu de nombreux échanges. Je crois que M. SITBON a rappelé, il me semble, peut-être que c'est une vérité différente de la vôtre, mais, en l'occurrence, je croirais plutôt la version de Florian SITBON que la vôtre.

La deuxième chose, de quoi parlons-nous ? Nous parlons du bâtiment Emile-Anthoine sur lequel, effectivement, après avoir réglé la question du C.I.D.J., de son déménagement, de l'ouverture, dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement du "Quartier Jeunes", nous avons ce bâtiment-là dont le travail va être de savoir quelle destination nous lui donnerons, en attendant d'avoir une phase qui est après 2026 - j'y reviendrai - qui sera une phase plus importante, notamment en termes de travaux. Donc, on parle du C.I.D.J. entre 2023 et 2026, c'est-à-dire "post" Jeux olympiques.

Nous avons pour objet d'avoir et d'installer à cet endroit-là un endroit qui soit ouvert et tourné vers l'accueil des touristes. Je rappelle que les abords de la tour Eiffel, pour lesquels nous avons effectivement voté et fait le projet "OnE", sont un lieu extrêmement important de passage des touristes à Paris. Plus de 7 millions de visiteurs à la tour Eiffel chaque année. Je rappelle aussi que c'est un endroit dans lequel nous avons un brassage en termes de tourisme. Vous regardez les chiffres du type de touristes que nous pouvons avoir à la tour Eiffel. C'est plutôt un tourisme populaire, parisien, international, français, mais aussi un tourisme local. De ce point de vue, cela nous semble être un endroit adéquat pour qu'au moment de la période des Jeux olympiques, nous ayons un endroit d'accueil, pas avec des bus à 15 étages et des publicités partout - vous pouvez me faire confiance de ce point de vue - de manière qu'il y ait une porte d'entrée touristique à cet endroit qui soit inclusive et ouverte. C'est effectivement une partie du bâtiment Emile-Anthoine qui sera confiée à cela.

Deuxième chose, Madame Aminata NIAKATÉ, nous allons aussi y installer le Comité olympique et sportif de Paris. Cela répond aux attentes qui sont celles des Parisiens, puisque c'est le Comité olympique et sportif de Paris. Il aura un bureau, un espace de formation et des salles de réunion en direction d'un public parisien, au service des Parisiens. Qu'est-ce que vous aurez à l'intérieur de ce bâtiment ? L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris y aura un espace dédié d'accueil aux visiteurs, des services, un kiosque d'information, une billetterie touristique, un espace de boutiques. La maison de l'olympisme y aura un espace d'exposition, d'information et d'animation ouvert au grand public, présentant non seulement un volet historique et d'héritage des Jeux, mais également un volet d'information aux Parisiens et aux Parisiennes concernant le déroulé des Jeux olympiques de 2024. Cet espace pourra évidemment être animé par une association, en lien avec le COJO et avec le T.C.P., bien évidemment.

Compte tenu de la configuration des lieux, c'est dans un premier temps, cette première phase, jusqu'à 2024 et "post" 2024, que nous organiserons cet accueil à l'intérieur du bâtiment. Dans un deuxième temps, il y aura une deuxième phase, au-delà de 2026, dans laquelle un lien avec Pierre RABADAN, avec lequel j'ai le plaisir de co-rapporter ce projet de délibération. Nous travaillerons sur des travaux plus lourds dans lesquels les questions qui peuvent être liées aux pratiques sportives, pas dans le bâtiment, mais en tout cas liées au sport, liées à l'accueil de la jeunesse ou d'autres sujets, pourront être travaillées. Mais, de ce point de vue, il faut une phase de travaux beaucoup plus lourde, que nous ne voulons pas entamer maintenant. Parce que si nous entamons cette phase de travaux maintenant, nous ne pouvons pas être prêts pour le lieu d'accueil par rapport à 2026.

Tout cela se fera en accord avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, et avec le T.C.P., dont nous souhaitons, à cet endroit, en consultation et en concertation avec la mairie du 15e arrondissement, comme cela a déjà été le cas. Pourquoi est-ce que nous voulons le faire à cet endroit avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ? Parce que nous voulons regrouper les bureaux et les points d'accueil de l'Office du Tourisme et des Congrès.

C'est à cet endroit-là - il y a des travaux plus lourds à faire de ce point de vue - que nous souhaitons pouvoir travailler, en un lieu de regroupement qui soit unique, situé au cœur d'un quartier touristique que l'on rénove, avec des travaux beaucoup plus lourds à l'intérieur du projet "OnE" que l'on fait à l'occasion des Jeux olympiques, et de la refonte que l'on fait autour de la tour Eiffel.

Donc, mes chers collègues, je crois avoir répondu à vos questions et vous invite à voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 62).

2022 DAC 132 - Subventions (815.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 132 : subventions de 815.000 euros et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'engage en faveur de la vie nocturne et des musiques actuelles par la construction d'équipements publics, par le cofinancement de nouveaux lieux et par des aides destinées aux salles de concert parisiennes. Nous agissons ainsi pour une véritable diversité musicale et une vie festive garantes de la multiplicité des lieux, des genres et des publics.

En 2018, une convention triennale a été signée entre la Ville de Paris et le Centre national de musique instaurant un comité d'engagement, présidé par notre collègue Frédéric HOCQUARD et composé de représentants du Centre national de la musique, d'organisations professionnelles, du Ministère de la Culture et d'entrepreneurs de spectacles. Ce dispositif a permis à la Ville de Paris de soutenir les exploitants de salles de musique de moins de 1.500 places, pour les aider à la réalisation de travaux, à la diffusion des artistes de musiques actuelles, à la mise en œuvre d'actions culturelles en faveur de publics de proximité, à l'accompagnement et à l'aide à la création des artistes de musiques actuelles. Une vingtaine de lieux sont ainsi aidés chaque année. En 2021, ce dispositif a bénéficié à plusieurs établissements parisiens, comme "Le Divan du Monde", dans le 18^e arrondissement, l'"Espace Rachi-Guy de Rothschild", dans le 5^e arrondissement, "L'Alimentation Générale", dans le 11^e arrondissement, ou encore "La Maroquinerie", dans le 20^e arrondissement.

La crise sanitaire liée au Covid a fortement impacté le secteur de la culture, en particulier celui du spectacle vivant musical. L'activité des filières de production des artistes et de gestion des salles de spectacles a diminué de près de 60 % en 2020. Sans cette convention, un certain nombre de lieux de musiques actuelles n'auraient pas pu reprendre leur activité à l'été 2021. C'est pourquoi nous devons poursuivre notre engagement en faveur de la vie nocturne et des musiques actuelles, en renouvelant ce partenariat avec le Centre national de la musique pour la période 2022-2024. Ce renouvellement de convention est l'occasion d'inclure de nouveaux acteurs, comme les exploitants de clubs parisiens, très impactés par les conséquences des mesures prises pour la gestion de la crise sanitaire depuis 2020. Un certain nombre a déjà malheureusement fermé.

Cette nouvelle convention doit également permettre d'affiner les objectifs afin qu'ils contribuent à respecter les engagements de la Ville dans les domaines de l'égalité femme-homme, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et contre les discriminations.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Mélody TONOLLI. Vous avez dit l'essentiel de ce qu'il y a à l'intérieur de cette convention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Ce renouvellement de convention. Mais je me permettrai d'apporter quelques précisions supplémentaires sur ce sujet, si vous me le permettez, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est le

renouvellement d'une convention, à laquelle je tiens à associer Carine ROLLAND qui est co-rapporteuse de ce projet de délibération avec moi.

Nous agissons à Paris pour maintenir la diversité musicale dans cette ville, pour maintenir les lieux de culture, les lieux de fêtes à l'intérieur même de Paris. Pour cela, nous devons agir et les aider dans un certain nombre de domaines. D'abord, dans les questions d'insonorisation, il faut pouvoir insonoriser les bâtiments. Car, vous le savez, dans le domaine de la vie nocturne, nous travaillons autour de la question des usages multiples de la ville et de la nuit, à la fois pouvoir faire la fête, écouter de la musique, et respecter le voisinage.

La deuxième chose, c'est que nous travaillons aussi sur la question de l'accessibilité pour tous et toutes, que ce soit l'accessibilité par rapport aux personnes en situation de handicap, que ce soit par rapport aux normes E.R.P. et à la possibilité d'avoir des issues de secours dans le bon sens, d'avoir l'ensemble de ces normes précises. Et puis, cela nous permet d'avoir une offre musicale, une offre festive, une offre de clubs partout sur le territoire, dans tous les types de quartiers, pas simplement dans les quartiers traditionnels et les quartiers habituels.

La deuxième chose que je voulais souligner, c'est que nous renouvelons la convention avec le Centre national de la musique. Une fois n'est pas coutume, avec le travail que nous avons pu réaliser au niveau de la Ville et avec le Centre national de la musique, nous avons une augmentation de l'enveloppe disponible puisque, dans la convention précédente, nous avions une enveloppe disponible de 775.000 euros, investissement et aide au fonctionnement. Là, nous porterons, avec le Centre national de la musique, l'effort à 1,60 million d'euros, notamment avec un effort important de la part du Centre national de la musique, et je tiens à le souligner. Il est assez rare que nous puissions avoir des crédits disponibles plus importants dans ces domaines. Je souhaite aussi le souligner.

Le troisième élément, c'est que cette convention est aussi au service de toutes et tous, parce qu'il faut pouvoir... Vous avez cité un certain nombre d'établissements. Je ne les multiplierai pas, mais de nombreux établissements sont éligibles à cette convention : de nombreux établissements de la vie nocturne, de nombreux établissements festifs, de nombreuses salles de concerts, indépendantes évidemment, de petite jauge. Il ne s'agit pas d'aller aider "Le Zénith" ou l'AccorHotels Arena, bien évidemment, mais que l'on puisse, au niveau des arrondissements, au niveau des différents quartiers, venir aider et soutenir les petites salles de concerts qui, souvent, vous l'avez rappelé, sont dans des situations qui peuvent être économiquement fragiles. Le Covid et la crise que nous venons de subir, et qu'elles viennent de subir, sont venus rappeler tout cela.

Je vous invite à voter cette convention dans laquelle nous allons développer des axes nouveaux, la question de l'égalité femme-homme, la question de l'écoresponsabilité, la question d'inclure de nouveaux acteurs, notamment les acteurs de la vie nocturne et du "stand-up", car ces derniers vont être inclus à l'intérieur de cette nouvelle convention, pour une nouvelle période de 2022 à 2024. Cela nous permettra de continuer à soutenir la diversité culturelle et créative, et de faire de Paris une ville où, de jour comme de nuit, il fait toujours bon vivre et faire la fête.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Malgré l'intervention très complète de Mélody TONOLLI, vous aviez beaucoup de précisions à apporter et je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 132).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au ravalement des voûtes de Vaugirard (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 41 relatif au ravalement des voûtes de Vaugirard.

C'est Mme Catherine IBLED qui le présente au nom du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à deux pas de la porte de Versailles, dans le 15e arrondissement, sur un site de plus de 2.000 mètres carrés, "La Croix-Rouge française", lauréate de l'appel à projets "A l'orée de la petite ceinture", porté par S.N.C.F. Immobilier, s'apprête à reconverter une ancienne friche industrielle en un lieu de vie à vocation sociale et solidaire. Ce projet à destination du grand public prévoit l'installation pour une durée de 12 ans d'un ensemble d'activités à fort impact social, tel que des activités d'insertion, de commerces de proximité à caractère solidaire, des

espaces de formation et de transmission de savoir-faire, des locaux associatifs à destination des acteurs du territoire parisien et plus particulièrement à destination des acteurs du 15^e arrondissement.

L'ouverture de ce tiers lieu innovant, social et solidaire, qui se donne pour ambition de contribuer à une fabrique solidaire du territoire et de faire émerger une communauté d'entraide au service de la résilience collective, sera un réel plus pour les riverains de ce quartier très peuplé. Dans ce contexte, l'entretien et la reprise des façades extérieures du site, très fortement abîmées faute d'entretien, permettrait de compléter la valorisation de ce patrimoine d'exception. Ce nouveau lieu emblématique et inclusif mérite donc que la Mairie de Paris entame une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, pour aboutir au ravalement nécessaire des voûtes extérieures de ce qui participerait à l'embellissement de notre ville, particulièrement dans ce quartier extrêmement dense.

Je rappelle que ce vœu, qui a été déposé par Fanta BERETE au conseil du 15^e arrondissement le 7 mars 2022, a été adopté à l'unanimité du conseil du 15^e arrondissement. J'espère donc qu'il en sera de même ici.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

La parole est à M. Florentin LETISSIER pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame IBLED, effectivement, c'est un très beau projet d'utilité sociale qui va prendre place sous les voûtes de Vaugirard, qui comporte de nombreux aspects, que vous avez évoqués. C'est un lieu où l'on viendra pour manger responsable et local, pour donner une seconde vie aux objets et aux vêtements, se former aux gestes qui sauvent, faire ses achats à prix solidaire, rencontrer des amis, admirer des œuvres, devenir bénévole, faire du sport, faire réparer, fabriquer soi-même, etc. La programmation est riche : un restaurant avec des produits locaux "bio" de saison, une ressourcerie, un espace avec des activités sportives, un lieu de ressources pour le matériel des équipes secouristes de "La Croix-Rouge française", un espace culturel et un atelier de réparation de vélos. Nous connaissons la capacité des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour faire créer et faire vivre des projets de reconversion d'anciennes friches industrielles et d'urbanisme, avec une créativité et une adaptation au jour le jour sans commune mesure.

C'est un projet qui met tout le monde d'accord dans le 15^e arrondissement, comme en témoignent vos interventions et le vote unanime en conseil d'arrondissement, que vous avez évoqué. C'est un projet qui a d'autant plus sa place au cœur du 15^e arrondissement que le maillage du territoire en activité d'économie sociale et solidaire n'est pas aussi dense que dans d'autres arrondissements. Mais il y a une dynamique qui se construit progressivement et, évidemment, nous l'accompagnons. Par exemple, nous avons récemment accompagné l'ouverture de "La Fabrique 230", une ressourcerie, et bientôt également "La Bricothèque", qui a ouvert voici quelques semaines à quelques rues des voûtes Vaugirard. Tout cela va faire écosystème. Le site des voûtes de Vaugirard, qui va accueillir ce projet, est au cœur de la petite ceinture, qu'il faut bien entendu préserver et entretenir. Nous allons, avec grand plaisir, initier une concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour que ce projet puisse voir le jour dans les meilleures conditions possibles.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu, Madame IBLED.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux demandes d'explication de vote.

Madame Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris votera ce vœu du groupe "Indépendants et Progressistes". En effet, nous souscrivons à la volonté d'offrir le meilleur cadre possible à "La Croix-Rouge française" pour porter un projet que nous soutenons, qui vise à valoriser et à ouvrir au plus grand nombre un site d'accueil situé sous les voûtes de la petite ceinture, les voûtes de Vaugirard, symbole du patrimoine ferroviaire français, du dynamisme de la vie sociale et économique du quartier de la porte de Versailles, qui est la porte d'entrée du 15^e arrondissement et des villes limitrophes.

Ce projet permettra de doter de services les abords de la promenade de la petite ceinture, renforçant l'attractivité de l'infrastructure tout en participant au développement responsable du territoire, grâce à un équipement riche en fonction écologique, de l'agriculture urbaine, des circuits courts. Demain, on pourra y trouver des vêtements responsables, des mets issus de circuits courts, des cafés torréfiés sur place, le tout accessible au plus grand nombre. On y trouvera également une programmation d'activités construites à partir d'un diagnostic du territoire et d'une immersion dans la vie locale, qui a permis d'élaborer une offre de services et de sports capable d'enrichir le lien social, le dynamisme et la convivialité du 15^e arrondissement.

Nous voterons donc bien volontiers ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, au-delà des voûtes de Vaugirard, se pose la question plus globale de l'absence d'entretien de la surface des ouvrages d'art, propriétés de S.N.C.F. Immobilier et S.N.C.F. Réseau.

Si l'entretien de certains ouvrages incombe à la Ville dans le cadre de la convention de superposition d'affectation signée avec S.N.C.F. Immobilier - c'est notamment le cas pour le viaduc de la petite ceinture qui surplombe les rues de Vaugirard, du Hameau, Desnouettes, Lecourbe et Balard - l'entretien d'autres structures relève de la compétence exclusive de S.N.C.F. Réseau. C'est le cas pour les ponts-rails Montparnasse, qui surplombent les rues de Vouillé et le boulevard Lefebvre. Idem pour le souterrain Castagnary, glauque et insécure. Le problème est le même sur plusieurs ouvrages de la ligne C du R.E.R., notamment sous le pont Rouelle, dont les fuites inondent les promeneurs de l'île aux Cygnes, et dans le souterrain Cauchy, dont la malpropreté est dénoncée par le conseil de quartier Boucicaut.

En dépit des multiples demandes formulées par les riverains, les conseils de quartiers et le maire du 15^e arrondissement, la Ville et la S.N.C.F. tardent à prendre la mesure des charges qui leur incombent, que ce soit sur le plan de la maintenance ou de l'entretien des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire, il est temps que chaque partie assume ses responsabilités, car on ne peut pas, d'un côté, demander aux Parisiens de ravalier les façades de leur immeuble, et de l'autre, laisser les ouvrages d'art dans un état de saleté et de noirceur qui ne valorise ni leur propriétaire ni leur gestionnaire, et saccage le paysage parisien et le cadre de vie des riverains. Cela étant dit, dans l'attente d'une prochaine réunion tripartite - Ville, S.N.C.F. et mairie du 15^e arrondissement - et dans un souci de valoriser le patrimoine des voûtes de Vaugirard, nous voterons bien sûr le vœu n° 41.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 53).

2022 DAE 14 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangeries lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 14. Il s'agit du Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris récompensant la ou les boulangeries lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2022.

Une inscription, celle de Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, un projet de délibération consensuel et sympathique puisqu'il s'agit, comme chaque année, d'octroyer une dotation pour récompenser l'artisan boulanger parisien qui aura fabriqué la meilleure baguette de tradition française selon un jury réuni pour l'occasion. Cet heureux lauréat aura d'ailleurs l'honneur de fournir la présidence de la République pendant une année.

Notre baguette de tradition française est enviée dans le monde entier. Il nous faut donc, bien sûr, en préserver l'excellence et le savoir-faire. Ce Grand Prix participe de cette tradition. La baguette, c'est une histoire particulière pour les Français. Son goût est transmis aux enfants dès le plus jeune âge. Symbole du partage et de la convivialité, c'est aussi un symbole de l'art de vivre à la française, et aussi d'une cohésion de notre communauté nationale.

J'ai le grand honneur de présider le comité de soutien pour le classement des savoir-faire artisanaux et de la culture de la baguette de pain à l'UNESCO. J'espère bien que ce dossier emblématique sera choisi en fin d'année pour être inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera, bien sûr, ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, beaucoup a déjà été dit par Mme la Sénatrice.

Nous aussi, nous sommes contents de pouvoir continuer d'accueillir cet événement. Evidemment, le jury a beaucoup de retentissement. Il participe non seulement du rayonnement de Paris au niveau gastronomique puisque, de partout dans le monde, on vient assister à ce jury ainsi que voir la baguette parisienne et française.

Bien évidemment, cela s'inscrit dans ce processus en plus de l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO, à laquelle nous avons apporté notre soutien également. Nous sommes très contents de pouvoir reprendre un événement plus normal, qui est la fête du pain. Il aura lieu cette année avec le Syndicat des boulangers pâtisseries du Grand Paris le 14 mai prochain, comme nous en avons la tradition, mais elle a été troublée en ces temps de Covid. Nous sommes très contents de pouvoir continuer à mener cette opération avec les boulangers de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité pour la baguette de tradition française de la Ville de Paris. (2022, DAE 14).

2022 DAE 49 - Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e). - Convention d'occupation du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 49 : emplacement commercial sur la pelouse de la Muette, dans le 16e arrondissement. - Convention d'occupation du domaine public.

Jérôme GLEIZES ? Aminata NIAKATÉ ? L'un ou l'autre ? Les deux ?

M. Jérôme GLEIZES. - Les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les deux.

Jérôme GLEIZES a d'abord la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, puisque l'on n'intervient pas sur le même sujet.

Nous allons voter contre ce projet de délibération. Ce n'est pas le plus important de ce Conseil, mais il y a parfois des projets de délibération qui sont assez surprenants.

Nous avons sans doute l'un des meilleurs cadeaux qui peut être proposé à un commerçant, c'est-à-dire que vous avez la possibilité d'accéder à un emplacement de 1.000 mètres carrés sur la pelouse de la Muette dans le 16e arrondissement pendant 141 jours, ce qui fait à peu près 3 centimes par jour et par mètre carré, vu la redevance qui va être versée à la Ville : 4.692 euros.

Donc, à un moment, on peut être surpris : comment peuvent arriver de telles propositions ? En plus, il a dû y avoir une énorme concurrence puisqu'un seul dossier a été présenté. Si tous les commerçants de Paris pouvaient bénéficier de cadeaux aussi bons que celui-ci. C'est 3 centimes par jour et par mètre carré. C'est la pelouse de la Muette. L'année prochaine, il y aura un autre concours par rapport à cela. On fait publicité : vous avez une bonne proposition dans le 16e arrondissement, 3 centimes, la pelouse de la Muette.

Nous votons donc contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Aminata NIAKATÉ s'est également inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon collègue Jérôme GLEIZES vient de le rappeler. 4.000 euros de redevance pour occuper pendant près de 6 mois 1.000 mètres carrés de pelouse dans le bois de Boulogne, espace boisé classé, pour y tenir une fête foraine aux prestations payantes, alors que ce site accueille déjà une autre fête foraine chaque année sur le même emplacement, cela commence à faire beaucoup, tout particulièrement à des tarifs aussi dérisoires.

Après les jardins du Trocadéro sollicités de manière assez régulière, après le parc André-Citroën dernièrement, situé dans le 15^e arrondissement, qui a tout récemment accueilli une structure éphémère dévolue à des défilés de mode dans le cadre de la "fashion week", un autre espace vert est dévolu à une manifestation commerciale. La privatisation de nos espaces verts au profit d'événements commerciaux semble se poursuivre inlassablement, peu importe qu'il s'agisse d'une zone urbaine verte ou d'un espace boisé classé au plus haut degré de protection des espaces verts.

L'amplification de ce phénomène inquiète grandement le groupe Ecologiste de Paris, tout particulièrement dans un contexte où la Ville de Paris doit être à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique et contre l'effondrement des écosystèmes. Il faut arrêter d'autoriser à outrance ces occupations sur les espaces verts, tout particulièrement pour y organiser des événements commerciaux qui proposent des prestations payantes. Ces espaces verts doivent pouvoir rester disponibles gratuitement pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme c'est le cas dans de nombreuses activités sur l'espace public, la Ville est directement sollicitée par un organisateur pour installer. En l'occurrence, il s'agit, vous l'avez évoqué, d'une mini-fête foraine sur la pelouse de la Muette. Mais il peut arriver que ce soit à d'autres endroits. C'est la loi. Les organisateurs ont le droit de nous solliciter pour cela.

En l'occurrence, cet événement a lieu depuis de nombreuses années sur ce site. Bien évidemment, la mairie du 16^e arrondissement a donné son accord pour la tenue de cette manifestation qui est très attendue par les Parisiens, par les familles. C'est un moment extrêmement populaire. Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il y a eu un appel à manifestation d'intérêt. C'est un candidat qui nous sollicite pour pouvoir s'installer. Du coup, nous respectons la loi et faisons un appel à manifestation d'intérêt. D'ailleurs, cela a été publié sur le site de la Ville de Paris.

Oui, il y a un cahier des charges en fonction de ce qui est proposé initialement par le candidat. C'est ainsi que cela se passe. Si jamais il y a quelqu'un d'autre, il peut faire une autre proposition. C'est pour proposer une activité du même type. Mais, en fait, ce n'est pas nous, on ne peut pas faire autrement, c'est la loi qui est comme cela. C'est le candidat qui propose et après, en fonction, on fait. Mais si vous voulez réécrire la loi en la matière, il n'y a pas de problème.

En l'occurrence, il n'y a eu aucune autre manifestation d'intérêt qui a été formulée dans ce cadre. C'est donc le porteur du projet initial qui l'a demandé, qui a été retenu. Cette manifestation comportera un ensemble de structures gonflables, un espace de trampolines, etc.

Je crois, à un moment donné, parce que j'ai entendu certains propos, qu'il ne faut pas stigmatiser non plus les animations foraines à Paris. Nous continuons à souhaiter qu'il puisse y avoir des animations foraines. Elles sont populaires et pratiquent des prix beaucoup plus accessibles que la plupart des activités proposées aujourd'hui à Paris. En l'occurrence, il n'est pas question pour nous de refuser à des forains de pouvoir faire des propositions. Je vais continuer, nous allons continuer à accueillir ces activités qui sont populaires et familiales dans Paris.

En ce qui concerne ce qui a été évoqué sur la question de la protection et de l'utilisation de la pelouse de la Muette, nous partageons évidemment votre souci sur cette question. Nous demandons à l'exploitant d'apporter une grande attention à la préservation de cet environnement et au respect des principes du développement durable, avec une gestion équilibrée de la ressource en eau, l'utilisation d'ampoules à basse consommation et des appareils énergétiquement performants, de ne pas causer de nuisances sonores aux riverains et avoisinants, et surtout, de ne pas porter atteinte - puisque c'était, semble-t-il, votre souci - aux plantations et aux végétaux des abords, tant lors de l'installation que de la désinstallation de l'exploitant.

J'en profite aussi pour vous dire qu'après ce projet de délibération, il y aura aussi la Foire du Trône, qui est la plus grande fête foraine de France. Elle prendra ses quartiers sur la pelouse de Reuilly du 1^{er} avril au 6 juin prochain, après 2 années d'interruption en raison de la crise sanitaire. Bien évidemment, les familles viendront très nombreuses pour ce moment qui est sans équivalent en France. Il est important que, pas à pas, il puisse y avoir de nouveau des retours d'activités dans Paris, ludiques, festives et populaires, pour le plaisir de toutes et de tous.

Je vous propose d'approuver ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 49).

2022 DAE 50 - Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 50 : les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2022.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, mes chers collègues, appuyer l'octroi de ces dotations qui visent à récompenser six lauréats qui évoluent dans les secteurs de la mode, du design, des métiers d'art, pour récompenser des projets et des parcours d'exception.

Les créateurs et les artisans d'art possèdent, en effet, un savoir-faire précieux acquis au fil du temps. Les métiers d'art notamment sont caractérisés aujourd'hui par des enjeux cruciaux non seulement en termes de transmission des savoirs, mais aussi de reprise d'activité. Pouvoir assurer la pérennité de cette activité et la transmission des compétences et des savoir-faire par l'apprentissage du geste et des valeurs du métier, est en effet essentiel.

Par conséquent, les dispositifs qui ont pour objectif de promouvoir ces métiers en finançant des actions, sont bien sûr une chance. Ils sont également à encourager.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

Votre esprit de concision vous honore.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, il m'est donnée l'occasion de parler et de valoriser ces Grands Prix de la Création de la Ville de Paris. Ils existent depuis plus de 15 ans et permettent de récompenser des créateurs qui sont soit émergents, soit confirmés dans les domaines de la mode, du design et des métiers d'art. Ce sont des Grands Prix qui, année après année, ont pris de l'ampleur et représentent aujourd'hui beaucoup pour les créateurs parisiens.

Je veux en profiter pour remercier le Bureau du Design, de la Mode et des Métiers d'Art, le B.D.M.M.A., qui organise ces Grands Prix. Il y a de nombreux partenaires et mécènes qui nous accompagnent depuis de nombreuses années dans ce projet. Ils viennent compléter les dotations que nous allons voter à travers un fonds de dotation pour les Ateliers de Paris. C'est un levier important de développement économique de ces entreprises créatives. Chaque année, les créateurs nous remercient. On voit des créateurs qui ont été lauréats, prendre ensuite une importance à l'international. On est donc extrêmement fier de ces Prix.

J'ai le plaisir de vous indiquer que les trois présidents du jury de cette année seront François AZAMBOURG pour le design, Ludovic AVENEL pour les métiers d'art et Christine PHUNG pour la mode. Je veux vous remercier, l'appel à candidatures pour l'édition 2022 sera prochainement lancé. Les jurys auront lieu fin juin à "La Caserne", qui est le nouvel incubateur des jeunes créateurs de mode durable. Encore une fois, je souhaite remercier les Ateliers de Paris pour l'énorme travail qu'ils fournissent et qui est très reconnu sur ces questions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 50).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux terrasses et contre-terrasses de l'établissement "Brasserie La Placette".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 42 est relatif aux autorisations de terrasses et de contre-terrasses délivrées à l'établissement "Brasserie La Placette".

Qui le présente pour le groupe Changer Paris ?

Mme Catherine DUMAS a la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'établissement "Brasserie La Placette" a bénéficié du dispositif dit "des terrasses éphémères", qui a été mis en œuvre par la Mairie de Paris pour soutenir les restaurateurs à la suite du confinement de 2020.

Malheureusement, les directives de la charte des terrasses éphémères n'ont pas été respectées. Je pense, par exemple, aux règles concernant les horaires de fermeture. Un collectif de riverains s'est d'ailleurs rapidement mis en place dès la fin 2020. Les nuisances générées par les terrasses de 7 établissements, vous les connaissez puisque vous êtes allée sur place : non-respect des horaires, nuisances sonores, problèmes de circulation.

Pourtant, en dépit de l'avis défavorable émis par la mairie du 17^e arrondissement, vous avez décidé d'accorder à cet établissement des autorisations pour ses demandes de terrasses et de contre-terrasses. Encore une fois, et vous le savez comme moi, la "Brasserie La Placette" ne respecte pas les conditions d'usage des installations permanentes. Les riverains sont à bout, et l'on peut les comprendre.

C'est pourquoi je vous propose, par ce vœu, une solution qui me semble équilibrée. D'une part, permettre à ce restaurant de travailler en lui accordant l'autorisation d'exploiter une terrasse sur la place de stationnement et la place de livraison, qui sont situées avenue Mac-Mahon. D'autre part, limiter les nuisances en annulant les autorisations de terrasses et de contre-terrasses qui ont été délivrées pour la rue Montenotte, la rue Brey et le terre-plein mitoyen, qui fait d'ailleurs l'objet d'une étude en ce moment pour le végétaliser.

Je pense que vous y serez sensible et vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, concernant l'établissement "Brasserie La Placette", c'est à la suite d'un avis favorable des services que cette autorisation a été approuvée, puisque c'était en cohérence avec le règlement des terrasses et des étalages.

Il a donc été décidé d'autoriser la création d'une contre-terrasse annuelle sur une place de stationnement qui est située au 16, avenue Mac-Mahon, une contre-terrasse annuelle sur le trottoir, qui sera limitée en hiver et n'occupera pas toute la "Brasserie La Placette", et respectera ainsi l'implantation du passage piéton. Du côté de la rue de Montenotte, deux autorisations de terrasse sur trottoir ont été délivrées et le dispositif demandé en amont des escaliers lui a été refusé.

A la suite de signalements de riverains, que vous évoquez, des constats ont été effectués relevant effectivement des infractions, pour lesquelles le commerçant a été verbalisé à une quarantaine de reprises à ce jour. Nos équipes de la DPMP sont passées, passent. Du coup, celui-ci s'est, depuis, conformé en partie aux autorisations qui lui ont été délivrées. Il demeure un certain nombre d'infractions, pour lesquelles j'ai demandé une nouvelle fois à la Direction de l'Urbanisme et de la police municipale d'intervenir. La police municipale a de nouveau verbalisé cet établissement, et cela se poursuivra jusqu'à ce qu'il se conforme aux autorisations qui lui ont été accordées. Si celui-ci n'entend pas se conformer à la règle, nous procéderons au démontage des installations illégales et travaillerons au retrait de sa terrasse.

Evidemment, je comprends que vous puissiez vous faire l'écho de ce que formulent les riverains. Il y a des revendications qui sont légitimes. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la DPMP d'intervenir. Il faut quand même garder à l'esprit qu'il y a une procédure administrative, que ce n'est pas un acte anodin et qu'un retrait de terrasse ne s'actionne qu'à la fin d'un processus, c'est-à-dire après avoir épuisé tous les moyens d'action à notre disposition. Les procédures ont pour but d'obtenir à terme la garantie d'une tranquillité publique, mais il faut respecter ces sanctions, que nous avons voulues ensemble progressives. La procédure est en cours et fait l'objet d'un rappel au règlement.

Je vous propose de retirer votre vœu, sinon, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Catherine DUMAS, compte tenu de la réponse très complète d'Olivia POLSKI et de la vigilance qui est la sienne, est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Catherine DUMAS. - Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Donc, je retire ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

Le vœu n° 42 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un nouveau marché alimentaire découvert (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 44 relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile, dans le 9e arrondissement.

Qui le présente ?

C'est Alexis GOVCIYAN qui le présente, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le 9e arrondissement ne compte qu'un seul marché alimentaire, place d'Anvers et avenue Trudaine, ceci dans le Nord-Est de l'arrondissement. A la suite de nombreuses demandes d'habitants, puis du travail réalisé par le conseil de quartier Faubourg-Montmartre, Mme la maire du 9e arrondissement a souhaité qu'un second marché alimentaire soit implanté au Sud de l'arrondissement, rue Sainte-Cécile, ceci de la rue du Faubourg-Poissonnière jusqu'à la rue de Trévise. En effet, il manque des commerces de bouche dans ce quartier plus densément peuplé que les autres. Ce quartier est situé également à proximité des 2e et 10e arrondissements. Le jour de tenue du marché serait le samedi ou le dimanche.

C'est un vieux dossier. En tous les cas, il existe depuis plusieurs années. Lors des discussions au Conseil de Paris le 15 novembre 2018, Mme POLSKI s'était engagée à organiser début 2019 une visite sur place avec les équipes techniques pour la faisabilité du projet. Cet engagement avait été tenu puisqu'une réunion technique s'était en effet tenue le 14 mars 2019 pour le montage du dossier. Le 3 juin 2019, la Préfecture faisait également savoir qu'elle ne voyait pas d'objection à la réalisation de ce projet et transmettait à la Maire de Paris, via la DVD, son avis.

Certes, la crise sanitaire est passée par là, mais elle est en voie de résorption. Donc plus rien ne saurait retarder, en tous les cas objectivement, la réalisation de ce projet entériné par toutes les parties. Actuellement, nous avons de fortes demandes, plusieurs fois renouvelées par le conseil de quartier Faubourg-Montmartre. Par conséquent, nous demandons à la Ville de Paris la confirmation de l'engagement pris depuis plusieurs années auprès de la mairie du 9e arrondissement et de ses habitants. Nous lui demandons l'établissement d'un calendrier opérationnel de création de ce second marché alimentaire découvert.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président GOVCIYAN.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, effectivement, beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet. Mais je souhaitais quand même expliquer à M. GOVCIYAN que, si les études de faisabilité ont démontré qu'il y avait la possibilité technique de créer ce marché, il y a évidemment derrière un coût à assumer pour la Ville et le budget nécessaire pour permettre l'installation dans de bonnes conditions, c'est-à-dire des raccordements aux fluides, des douillages au sol, etc., qui sont la base. C'est de l'ordre de 150.000 euros.

J'ai été étonnée de voir que la mairie du 9e arrondissement ne l'avait pas mis dans ses priorités de mandature, qu'elle ne l'avait pas porté. J'entends ce que vous dites. Si jamais vous êtes en capacité, sur le budget localisé, de flécher 150.000 euros, après il faudra que l'on puisse voir si, dans le cadre de la D.S.P. actuelle, qui est quand même un cadre juridiquement contraint, ce sera possible. A ce stade, je n'ai pas les financements. Donc, si vous êtes prêts, puisque c'est visiblement un sujet important pour la mairie du 9e arrondissement, mais qui ne figurait pas dans vos priorités, on pourra réexaminer la question.

Mais, au regard de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu, de regarder si vous êtes en capacité de le financer sur les investissements localisés. En attendant, j'émet un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avez-vous entendu l'appel d'Olivia POLSKI ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Je l'ai entendu et suis vraiment surpris que, depuis 2019, il faille un autre vœu aujourd'hui pour avoir une telle réponse. Donc, effectivement, je maintiens le vœu. C'est scandaleux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers concernant la délégation d'Olivia POLSKI.

Avant de commencer les dossiers concernant Paul SIMONDON, avec l'espoir fou, mais tout dépend de vous, que l'on puisse les terminer ce soir, je voudrais vous informer, vos groupes en ont déjà été informés mais je voulais le faire de manière complémentaire afin que vous soyez toutes et tous destinataires de cette information.

En cohérence et dans la continuité que nous avons eue ce matin, avec le débat qui nous a rassemblés sur notre soutien à l'Ukraine, il vous est proposé une modification de l'ordre du jour de notre Assemblée demain en début d'après-midi. Nous reprendrons la séance à 14 heures 45 pour être présents physiquement, et nous l'espérons le plus nombreux possible, dans cet hémicycle du Conseil de Paris, pour pouvoir écouter à partir de 15 heures l'intervention du Président ukrainien, M. ZELENSKY, devant le Parlement français.

Le Président ukrainien sait que nous assisterons à son intervention. D'ailleurs, on me dit qu'il aura 3 écrans devant lui : l'écran de l'Assemblée nationale, l'écran de l'hémicycle du Sénat et l'écran de l'hémicycle du Conseil de Paris. Bien évidemment, nous comptons sur votre forte mobilisation. Donc, à 14 heures 45, on se retrouve dans l'hémicycle. Normalement, l'intervention du Président ZELENSKY est annoncée à 15 heures. Elle sera donc diffusée sur les écrans de notre salle du Conseil de Paris. Son intervention sera évidemment traduite en français pour notre plus grande compréhension. Cela veut dire que la séance des questions d'actualité débutera sans doute vers 16 heures, après l'intervention du Président ZELENSKY.

Je voulais vous faire part de cette modification de notre ordre du jour. Je suis sûr que nous serons très nombreux à exprimer à nouveau, pour la deuxième fois au cours de cette séance du Conseil de Paris, notre solidarité avec le peuple ukrainien, qui résiste si héroïquement à l'agression armée de la Russie.

2022 DEVE 9 - Subventions (9.000 euros) à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets 2022 relatif au "Printemps des cimetières".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner, et sans transition, le projet de délibération DEVE 9 : subventions de 9.000 euros à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets 2022 relatif au "Printemps des cimetières".

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après une interruption entre 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire, vous prévoyez de tenir à nouveau l'opération "Printemps des cimetières". La question de tenir des manifestations culturelles, artistiques et musicales au sein de ces espaces ne doit pas être prise à la légère. Certes, nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le caractère exceptionnel que représentent ces cimetières au regard de leur valeur patrimoniale et environnementale. Les faire davantage connaître aux Parisiens est un objectif auquel nous ne pouvons que souscrire.

Cette richesse exceptionnelle ne doit cependant pas occulter l'essentiel : les cimetières parisiens sont avant tout des lieux de recueillement. A ce titre, une certaine retenue, un certain équilibre doit être trouvé afin de respecter la tranquillité des lieux. C'est dans cet état d'esprit que nous avons examiné la liste des associations subventionnées par ce projet de délibération. Autant la démarche portée par l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" nous semble éminemment louable, autant nous sommes plus dubitatifs pour les projets de danse ou de chant qui pourraient porter atteinte au silence et à la dignité des lieux où reposent les défunts.

Nous serons donc particulièrement vigilants quant au déroulement de ces événements et souhaiterions qu'un bilan de cette opération soit ensuite communiqué aux élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à M. Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ. Je comprends vos remarques et en partage une partie. Je veux essayer de vous rassurer avec cette intervention.

D'abord, pour vous dire que cette édition du "Printemps des Cimetières" - ce sera la troisième à Paris, après 2018 et 2019 - il s'agit d'une démarche nationale dans laquelle nous nous inscrivons. Vous savez à quel point nous avons à cœur de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de nos cimetières, le patrimoine de biodiversité, riche, varié. Tout le monde connaît, bien sûr, les renards du Père-Lachaise, mais pas uniquement ; le patrimoine funéraire, bien évidemment culturel, les lieux de mémoire indispensables qui sont dans nos cimetières, aussi bien les cimetières intra-muros qu'extra-muros. D'ailleurs, nous en prenons soin. Vous avez dû voir, si vous vous intéressez au Père-Lachaise, que les travaux de l'hémicycle du Père-Lachaise, l'entrée sud, viennent de s'achever. J'ai eu le plaisir d'aller les voir avec M. le maire du 20^e arrondissement. On est vraiment sur des travaux de très grande qualité.

Il nous semble intéressant de continuer cette démarche de mise en valeur du patrimoine. Il y a des exemples dans les projets retenus. Vous avez cité le projet de l'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation", qui organisera une visible conférence dans l'allée des monuments des camps de concentration et d'extermination du Père-Lachaise, avec une présentation architecturale symbolique de chaque monument, accompagnée bien sûr d'un résumé historique. Et puis d'autres, comme une association qui proposera à Bagneux un atelier d'observation et d'identification des plantes sauvages. Et puis, des parcours artistiques. Vous en avez cité.

Naturellement, la fonction première d'un cimetière est d'être un lieu de recueillement. Je le partage tout à fait. Cela a été l'attention, tant de Pénélope KOMITÈS que de la mienne dans la mise en place et la poursuite de cet événement. Je vous rappellerai simplement que, lors du premier appel à projets, nous avons eu des débats au sein de cette Assemblée. Plusieurs élus ont exprimé des doutes de même nature que ceux que vous avez exprimés. Je pense en particulier à Éric AZIÈRE ou à Pascal JULIEN, sur différents bancs de cette Assemblée. Leurs doutes ont été levés. Dès la première édition, ils ont pu constater le respect dans lequel chacune de ces animations pouvait se faire, le respect pour les lieux, pour les familles. Éric AZIÈRE en avait témoigné dès mai 2018, juste après la première édition. Il avait dit que son scepticisme avait laissé place à une certaine satisfaction de voir que ces projets s'appuyaient sur des associations préexistantes, utiles aux cimetières, à l'art funéraire, aux visites et aux visites guidées de ces cimetières.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, à nous retrouver le 22 mai dans les différents cimetières parisiens pour assister à ces événements. Je suis tout à fait d'accord pour en tirer un bilan avec vous et avec l'ensemble des groupes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 9).

2022 DFA 3 - Fixation des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 3. Il s'agit de la fixation des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2022.

La parole est à M. Vincent BALADI, qui a pris de la hauteur sur ce projet de délibération.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'objectif de la taxe foncière est à l'origine ambiguë.

Je le rappelle, il s'agit de localiser les stocks de biens taxables, logements, locaux commerciaux et industriels, mais sur la base d'un produit théorique représenté par la valeur locative des biens imposables. De 1986 à 2018, le produit de la taxe foncière a été multiplié par 6,7 et son poids au sein des recettes fiscales des collectivités est passé de 16 % à 22 %. Du fait de l'obsolescence et de son mode de calcul, la taxe foncière est inégalement répartie entre les propriétaires. De plus, en 10 ans, le produit de la taxe a augmenté de 66 %, avec des évolutions allant de 41 % à 102 %. Cette taxe s'ajoute à une fiscalité de l'immobilier déjà très lourde en France. C'est d'ailleurs un euphémisme. Je rappelle que ce sont 67,80 milliards d'euros de taxes qui pesaient sur le logement en 2018 : 62 % pour les

propriétaires, 38 % pour les locataires. La taxation récurrente de la propriété immobilière représente en France 3,20 % du P.I.B., alors qu'en moyenne, c'est 1,60 % dans l'Union européenne.

Malheureusement, le Gouvernement prévoit pour 2023 - parce que, visiblement, pour eux, ils sont déjà réélus - de revoir encore à la hausse ces taxes déjà lourdes. Les taxes immobilières représentent ainsi les deux tiers des prélèvements sur le capital des ménages. Sur une durée de 10 ans et pour un appartement locatif de 200.000 euros, une étude de la "Fidal" considère que 56 % du prix d'acquisition du logement sont payés par l'acheteur en taxes diverses : T.V.A., impôt sur le revenu, taxes indirectes, prélèvements sociaux et taxes foncières, contre seulement 26 % en Allemagne et 19 % en Espagne.

Par ailleurs, je rappelle que la taxe foncière pour les locaux professionnels peut être remboursée, donc payée par le locataire au propriétaire, et que, pour des locaux d'habitation, les locataires peuvent se voir imputer une partie de la taxe foncière avec la taxe de prélèvement d'ordures ménagères. Le principal effet de cette situation est un faible rendement locatif pour les bailleurs privés peu incités à investir, des rotations de logements qui se ralentissent, la mobilité des ménages qui se retrouve freinée, et un secteur du bâtiment qui demeure à la traîne alors même que la rénovation énergétique est un enjeu capital.

Les économistes savent que, dans un pays, l'argent doit circuler, comme le sang circule dans le corps humain. A ce titre, la taxe foncière est un caillot sanguin. Si je vous expose tout cela, c'est pour vous démontrer que, contrairement à ce que vous pensez, la taxe foncière attaque directement le pouvoir d'achat des Français, en particulier celui des Parisiens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ, qui ne doit pas considérer la taxe foncière comme un caillot sanguin, ou alors, là, je ne connais pas mes fondamentaux.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je considère ce projet de délibération comme l'un des plus importants à l'ordre du jour. Ce projet de délibération vaut 1,60 milliard d'euros. C'est le projet de délibération qui fixe les taux des impôts locaux que paient les Parisiens : taxe foncière et C.F.E., taxe foncière des entreprises. Ce projet de délibération est voté dans un hémicycle où l'on est à peu près une cinquantaine. On aurait pu espérer un débat organisé sur les finances publiques, comme je l'ai proposé, s'appuyant sur un rapport que la Maire m'avait confié, avec Paul SIMONDON. Il semblerait que les élections présidentielles et la situation internationale repoussent ce débat.

C'est quand même dommageable puisque, sur 1,60 milliard d'euros, c'est principalement peut-être la dernière liberté fiscale qui reste aux collectivités territoriales, c'est-à-dire fixer les taux sur les impôts fonciers. Eh bien, non, on n'aura pas de débat organisé et l'on votera ce projet de délibération à une cinquantaine de Conseillers de Paris. C'est bien dommage.

Je voudrais dire aussi que c'est très préoccupant puisqu'aujourd'hui, Laurent SAINT-MARTIN, rapporteur du budget, vient d'annoncer que le futur candidat Président de la République envisage de faire payer la crise de la Covid, la crise économique que nous vivons, sur le dos des collectivités en demandant une économie de 10 milliards d'euros. 10 milliards d'euros pour les collectivités. Cela veut dire que nous n'avons aujourd'hui plus de marge de manœuvre. La seule marge de manœuvre, c'est ce projet de délibération, c'est-à-dire 28 % de nos recettes. Et l'on nous annonce que, si M. MACRON est élu, ce sont 10 milliards d'euros en moins pour les collectivités. On nous annonce aussi une suppression de la redevance T.V. Ce qui veut dire quoi ? La fin du service public audiovisuel et la possibilité, finalement, que toute l'information soit plutôt sur les réseaux sociaux, sur Internet, sur les chaînes cryptées. Voilà l'avenir que l'on nous promet.

J'appelle à un vrai débat sur les finances publiques locales. J'appelle à ce qu'il y ait une vraie révolution fiscale. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, la fiscalité depuis plus de 20 ans a été remise en cause dans son édifice administratif local, notamment la fiscalité sur les entreprises puisque la taxe professionnelle n'existe plus. On est en cours d'achèvement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, C.V.A.E. La suppression de la taxe d'habitation s'achève. Suppression de la taxe d'habitation qui représentait 13 % du total des recettes fiscales en 2010, et ne représente aujourd'hui plus que 3 %. Diminution progressive de l'impôt de production des entreprises, qui est passé de 21 % en 2010 à 12 % de nos recettes aujourd'hui. Depuis le 1er janvier 2016, la part communale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises a été transférée à la Métropole. Depuis 2017, la moitié de la part départementale a été transférée à la Région. La perte estimée pour la Ville de Paris serait de 246 millions d'euros cumulés sur la période de 2017 à 2021.

En conclusion, aujourd'hui, il nous reste très peu de marge de manœuvre. Nous avons évidemment ce taux, qui n'augmentera pas puisque le projet de délibération qui nous est proposé, c'est de rester au même taux. Donc pas d'augmentation d'impôt pour les Parisiens et les entreprises. Mais il nous reste encore une autre marge, qui est plutôt dans les mains de Bercy : c'est la révision de la valeur locative sur les locaux d'habitation. C'est la possibilité d'une fiscalité plus juste avec la contribution des ménages. Mais une révision des valeurs locatives cadastrales qui datent

quand même de 1970 et n'ont pas été révisées. Et puis, je note enfin des appels d'organisations internationales, comme "Oxfam" et "Attac", qui ont fait des rapports dernièrement disant que la fiscalité ne joue plus son rôle de levier de partage des richesses et de lutte contre le changement climatique.

Il y a des propositions qui pourraient être faites, notamment de repenser l'équilibre fiscal entre ce qui est payé par les ménages et par les entreprises. Je pense que, dans cette révolution fiscale, nous pourrions imaginer un nouvel impôt local sur les entreprises, qui rétablisse un lien entre les entreprises et le territoire. On pense évidemment à toutes les externalités positives du fait des services publics. Je pense à la santé, à la voirie, aux équipements culturels et sportifs, qui sont un plus pour les salariés.

Enfin, je pense à une contribution des personnes au développement territorial sur la valeur locative du foncier, avec une prise en compte de la progressivité des revenus. Enfin, voilà, il y a beaucoup de choses à faire et à dire. Malheureusement, ce seront simplement 5 minutes au Conseil de Paris, à 21 heures, dans une ambiance que l'on connaît.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'ambiance est sympathique au moment où vous parlez. Qu'elle le reste !

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, ce n'est pas drôle, parce qu'effectivement, le candidat Emmanuel MACRON vient d'annoncer que, s'il est réélu, ce sera une terrible saignée sur l'ensemble des collectivités locales. Quand il annonce 10 milliards d'euros d'économies sur le dos des collectivités territoriales, cela veut dire qu'il impose une politique d'austérité sans précédent sur des communes qui sont déjà à terre parce que c'est la fin de leur libre administration, la fin de leur capacité à pouvoir prélever de manière autonome l'impôt. Et vous savez pertinemment que la Ville de Paris est confrontée à ces choix et que cela va induire des débats budgétaires terribles pas plus tard qu'en juin prochain, en décembre prochain, s'il n'y a pas un tournant historique majeur.

Alors, oui, on a une marge de manœuvre qui sera notre bulletin de vote, et l'on est prévenu. On est prévenu : si l'on vote MACRON, voilà ce qui s'annonce. Or, oui, si l'on vote MÉLENCHON, on aura une révolution fiscale. On est prévenu. Parce qu'à un moment donné, il faut savoir que l'attachement à la République doit passer d'abord par l'attachement à la Commune, au Département, à l'Etat, adossé à une fiscalité juste qui permet une redistribution des richesses et de financer les biens communs, face à une urgence écologique qui nécessite une planification pour engager enfin une bifurcation écologique.

Alors, oui, je partage les propos qui ont été dits précédemment. Ce projet de délibération est important. Il rapporte 1,60 milliard d'euros. Hélas, les taux sont bloqués parce qu'il en a été décidé ainsi. Je le déplore et n'ai pas approuvé ce vote, parce que les taux auraient pu être rehaussés, parce que l'on aurait pu se dégager des marges de manœuvre plus importantes en les rehaussant.

Oui, je suis scandalisée par les propos de Vincent BALADI qui estime que : c'est problématique, il y a un faible rendement locatif pour le propriétaire. Il n'y a pas un problème de spéculation à Paris ? Il n'y a pas un problème de gens qui n'arrivent pas à accéder à un logement parce que la spéculation des logements n'a cessé d'avoir lieu ? Il n'y a pas ce problème à Paris ? Visiblement, c'est le cadet de vos soucis. Il y a un problème à Paris, il y a un problème en France sur une fiscalité qui n'est pas juste, qui devrait être basée sur la progressivité de l'impôt, y compris pour les impôts locaux. Au lieu de régler ce problème de progressivité des impôts locaux, on supprime un à un les outils de fiscalité locale pour qu'au final, les objectifs néolibéraux puissent continuer à s'imposer de plus belle, pour que les collectivités n'aient plus d'autres choix que de marchandiser l'ensemble des activités humaines, comme en a toujours rêvé l'Union européenne. Parce que c'est de cela dont il s'agit.

Vous allez voir, les prochains débats, ce sera quoi ? Il n'y a plus de sous, on finance moins. Comme on finance moins, on privatise, on va voir le privé. Mais le privé ne fait pas la même chose. Ah, c'est comme cela ! Et puis, les inégalités continuent, et elles explosent. Et après, on se retrouve avec une pandémie et l'on ne comprend pas pourquoi l'hôpital public ne peut pas arriver à répondre au problème urgent de santé publique. Tout à coup, on déplore et l'on découvre que les E.H.P.A.D. lucratifs ont d'autres soucis : se remplir plein les poches plutôt que de s'occuper dignement de nos aînés. Tous les services publics, les uns après les autres, sont cassés. On peut rigoler dans cette Assemblée, mais voilà ce qui nous attend.

La question de la fiscalité est éminemment républicaine. Il y a eu une Révolution en 1789 sur ces questions. Aujourd'hui, par le bulletin de vote, j'espère bien qu'il y aura un tournant majeur qui sera donné pour qu'enfin, la question du bien public puisse trouver d'autres réponses que cette fuite en avant néolibérale, qui dilapide l'ensemble des outils qui nous permettent de penser un destin commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Les applaudissements m'ont surpris. On est quand même à trois semaines du premier tour.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération donne lieu quand même à un débat, comme nous avons pu parler de la situation financière de la Ville lors du dernier Conseil de Paris et comme nous pourrions en parler lors du prochain, avec l'examen du compte administratif et du compte de gestion, et celui de juillet, bien sûr, avec le budget supplémentaire.

Ce projet de délibération est éminemment important, et vous l'avez dit. Néanmoins, il ne contient absolument aucune surprise puisqu'il correspond aux orientations que nous avons prises ensemble en décembre, lors de l'adoption du budget primitif, avec un maintien des différents taux, les quelques-uns qui restent encore à la main des collectivités. Donc, un maintien des taux de fiscalité pour maintenir le pouvoir d'achat des Parisiens, malgré une situation très fortement affectée pour nos recettes. On en a déjà parlé ensemble.

Sur la taxe foncière, Monsieur BALADI, je ne partage pas le parallèle anatomique que vous avez pu faire. La taxe foncière a des défauts, il n'y a aucun doute. Le travail commencé par l'Etat de remise en place et à des niveaux équitables des valeurs locatives, est un travail au long cours. C'est le moins que l'on puisse dire. On ne sait pas quand il va aboutir réellement.

Pour le reste, il est compliqué, dans cette enceinte, de parler, comme vous l'avez fait, de la taxe foncière et de son caractère spoliatif, si j'ai bien résumé ce que vous en pensez, sans tenir compte du tout de la réalité de son taux à Paris, qui, avec 13,50 %, est quand même extrêmement bas par rapport à de très nombreuses métropoles.

Je passe rapidement sur la cotisation foncière des entreprises. Tous les ans, finalement, on revote encore un taux. Cela fait maintenant plusieurs années qu'elle est censée être transférée à la Métropole du Grand Paris, mais que ce transfert est différé d'année en année. De toute façon, l'éventuelle dynamique sur cette recette serait transférée pour l'essentiel à la Métropole. On est dans un non-choix institutionnel qui est prolongé par le législateur. On verra quel atterrissage en sera fait après les échéances nationales.

Par contre, vous l'avez dit les uns et les autres, la question qui est posée, c'est celle de l'autonomie des collectivités. Oui, les annonces d'aujourd'hui avec l'économie, c'est-à-dire qu'une partie de la facture Covid sera payée sur le dos des collectivités - c'est ainsi que l'a dit le représentant du candidat président sortant - de même que l'annonce de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Bien sûr, on imagine bien avec une forme de compensation, au moins au début, sans dynamique, etc. On connaît le mécanisme, c'est toujours le même, qui va encore une fois mettre les collectivités sous pression et les transformer, si cela se réalise, en ce fantasme, qui est porté par une partie du Gouvernement actuel et d'acteurs de l'Etat, de transformer les collectivités en prestataires de services pour l'Etat, et non plus en entités ayant une autonomie fiscale, une autonomie financière, et donc, une autonomie politique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

1,60 milliard d'euros, d'après les chiffres fournis par le président BONNET-OULALDJ. C'est du lourd.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 3).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est 21 heures 10. On a encore une demi-heure pour terminer la 1ère Commission. Je vais proposer de suspendre la séance jusqu'à demain matin, 9 heures, si vous en êtes d'accord. Cela permettra de se reposer et de contrôler à bon escient ses applaudissements. Reprise de la séance à 9 heures. Cela dit, sur la programmation et la projection que l'on a faite, on a 1 heure 30 d'avance, ce qui est quand même une bonne nouvelle.

Bonne soirée !

Reposez-vous et prenez soin de vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 22 mars 2022 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 23 mars 2022 à neuf heures, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bonjour à tous, ravie de vous retrouver pour cette deuxième journée du Conseil de Paris.

2022 DFA 10 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DFA 10 : fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022.

La parole sera à M. ALPHAND, puis à Mme VASA. Paul SIMONDON répondra.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup, Madame le Maire.

On réattaque sur les questions financières et de fiscalité dès "potron-minet". On s'est quitté hier soir, sur le coup de 21 heures 15, et M. BONNET-OULALDJ avait souligné que nous étions sur des affaires lourdes à 1,6 milliard d'euros concernant la taxe foncière. Ce matin, ce n'est guère moins, puisqu'on parle d'une taxe, en l'occurrence la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui pèse près de 500 millions d'euros dans le budget de la Ville de Paris. Nous sommes donc sur des enjeux budgétaires qui sont extrêmement lourds.

En l'occurrence, on peut en reparler, car comme le sait M. SIMONDON, l'adjoint en charge de ces questions, nous avons un point de divergence profond avec l'Exécutif sur cette taxe. Rappelons ce matin que le taux de cette taxe ne bouge pas. Pour autant, cela n'est guère satisfaisant. Cela n'est guère satisfaisant, puisque, quelque part, cette taxe devrait être mise en lien avec la prestation de service. Et nous avons une divergence à cet égard, dont on a déjà fait part dans ce Conseil, sur l'approche de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'idée est très simple, c'est qu'à partir du moment où il y a un usager, il s'attend à une prestation de qualité, et que cette prestation, concernant la Ville de Paris, n'est pas au rendez-vous. Je ne reviendrai pas sur les développements du récent rapport de la Chambre régionale des comptes - je l'ai évoqué hier après-midi -, avec un bilan calamiteux pour la Ville de Paris. D'ailleurs, M. SIMONDON est bien placé ce matin, il est tout particulièrement bien placé pour traiter cette question de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, car si, lors de cette mandature-ci, il est le "monsieur dette", il était le "monsieur saleté" de la mandature précédente. Il fait donc bien le lien entre les deux activités.

A Paris, ce n'est pas satisfaisant : des ressources éparpillées "façon puzzle" sur le terrain, avec 14 divisions territoriales, un organigramme embrouillé, des responsabilités dispersées entre différents adjoints. C'est bien ce que mettent en regard les magistrats de la Cour des comptes. La perception de la taxe à Paris est évaluée à peu près à 70 millions, au-delà de ce que le service coûte à la Ville. Cela veut dire concrètement que Mme HIDALGO fait les poches des Parisiens pour les taxer de 70 millions d'euros supplémentaires. Petite recette de poche. On le comprend, vous êtes en situation de faillite ; vous essayez par tous les moyens de combler les trous dans la raquette.

Vous vous réfugiez derrière une interprétation juridique de cette taxe. Vous dites, et d'ailleurs, sur le fond, vous n'avez pas tout à fait tort mais cela pose un problème en termes culture, de culture de responsabilité et d'approche politique. Et là, il y a bien lieu de parler de différence entre la droite et la gauche. Vous dites : une taxe ne doit pas être mise en relation avec l'efficacité du service, ce n'est pas une redevance qui correspond à la contrepartie d'une prestation. Nous, nous pensons que la Ville de Paris a des comptes à rendre, qu'elle a des comptes à rendre aux Parisiens, que vous ne pouvez pas vous réfugier derrière une interprétation hyper juridique de cette taxe, qui, en réalité, ne fait que dissimuler votre culture de la désresponsabilisation généralisée au sein de cette Ville de Paris. Le discours que vous tenez à propos de la T.E.O.M. comme sur d'autres sujets est un discours émoullé dont malheureusement les Parisiens subissent les conséquences jour après jour.

Naturellement, nous ne pouvons pas valider la proposition que vous nous faites ce matin concernant ce taux, qui est manifestement disproportionné au regard de la qualité, de la piètre qualité de la prestation que vous rendez aux usagers parisiens. Mais surtout, il y a une véritable différence d'approche politique entre la gauche - vous l'assumez, c'est votre culture de désresponsabilisation - et la droite qui considère qu'on doit évaluer et rendre des comptes aux contribuables parisiens.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Excusez-moi, un minuscule moment d'inattention.

Madame VASA, mille excuses, c'est à vous.

Mme Léa VASA. - Merci, pas de problème, Madame le Maire. Je comprends, il y a des mots plus doux à entendre un bon matin, comme cela. Mais bon ! Bonjour à toutes et tous.

On délibère sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec un taux qui est resté fixe depuis plus d'une dizaine d'années et un taux assez bas par rapport à la moyenne française, à 6,21 %, qui nous rapporte quand même 500 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les résultats de la taxe de balayage, 100 millions d'euros, et divers budgets sur l'économie circulaire, etc. Ce sont donc des budgets assez conséquents.

Vous connaissez la position écologiste. Nous, nous plaçons plutôt pour une revalorisation de cette taxe, pour deux raisons. D'abord, pour mettre le "paquet" sur la prévention, la réduction des déchets dès maintenant, parce que

c'est bénéfique pour tout le monde, mais aussi parce qu'on s'inquiète un peu, à vrai dire, des futures charges qui vont peser sur la Ville et sur les contribuables. Pourquoi ? Je vous ai apporté un petit graphique, car de bon matin, cela fait du bien d'avoir des chiffres sous les yeux. Cela, ce sont les perspectives d'enfouissement du SYCTOM, du Syndicat de traitement des ordures ménagères, qui ne concerne pas que Paris, mais Paris est l'une des plus gros contributeurs. En 2025, notre enfouissement va exploser. Pourquoi ? Parce que l'usine d'Ivry va réduire de moitié ses capacités d'incinération. Aujourd'hui, malgré les scénarios plutôt optimistes de baisse tendancielle des ordures ménagères, on ne sait pas faire cette réduction massive des déchets qu'on veut envoyer à l'incinération. Dans le même temps, il y a une réforme de la taxe générale sur les activités polluantes, la fameuse T.G.A.P., qui est en train de se mettre en œuvre et qui va nous proposer à peu près cette courbe de coûts. Voilà. On voit qu'en 2025, les coûts, tout simplement, explosent, car l'enfouissement va être beaucoup plus cher et l'incinération va être beaucoup plus chère.

Pour pouvoir contrer ces scénarios, la seule solution, c'est de réduire à la source les déchets, d'améliorer le tri, d'investir dans le tri des biodéchets, d'investir dans les ressourceries pour pouvoir éviter les encombrants qui nous coûtent cher, et il faut donc qu'on anticipe, parce qu'en 2025, on va se retrouver avec un problème financier. Ce n'est pas en 2025 qu'il faudra augmenter massivement les taxes. Ainsi, qu'on anticipe dès maintenant pour investir sur la réduction des déchets.

Dans le même temps, on sait qu'un travail est en cours, et on remercie la Ville, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, qui est permise par la loi. C'est un travail qui est attendu mais qui va mettre plusieurs années à se déployer probablement, pleinement en tout cas. Cela va donc être un levier intéressant pour les foyers et peut-être aussi pour les professionnels. Pour les inciter à produire moins de déchets, il faudra aussi les accompagner pour leur donner les clés pour produire moins de déchets. Mais, dans le même temps, on pense qu'il faut quand même augmenter notre puissance d'action sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à toutes et à tous pour votre présence à l'ouverture de cette séance et pour parler de ce projet de délibération important.

Effectivement, ce projet de délibération fixe le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au budget primitif que nous avons adopté en décembre, un taux qui est le même que l'an dernier, à 6,21 %, nettement inférieur au taux national moyen.

J'ai bien entendu ce qui a été dit. Je n'ai pas l'impression que le sujet principal était sur le taux réel de la T.E.O.M. pour l'année 2022. Si j'ai bien perçu une faillite, c'est celle de votre argumentation, Monsieur ALPHAND. Vous n'avez manifestement pas réussi à dire ce que vous vouliez dire, assez clairement, hier pendant le débat sur le rapport de la C.R.C., et je ne vais certainement pas paraphraser l'excellente réponse que vous a apportée Colombe BROSSEL sur ce sujet. Quant à mettre dans notre bouche le fait que nous n'ayons aucune attention à la qualité du service, c'est caricatural et pas étonnant de votre part en la matière.

Par contre, vous oubliez de rappeler quelques épisodes du feuilleton épistolaire que vous entretenez avec la Préfecture d'Ile-de-France pour dénoncer des tas de choses. Cela arrive à chaque Conseil de Paris. En général, la lettre arrive le matin d'un Conseil de Paris, c'est assez pratique, cela permet d'avoir un article de presse en disant "j'ai écrit au Préfet". C'est parfait. Mais jamais vous ne parlez des réponses, celle, par exemple, où le Préfet, à propos de la T.E.O.M., dit, je cite, qu'il n'y a pas de disproportion contrevenant aux règles fixées par le Code général des impôts, ou là où il convient, je cite encore, que le seuil maximal continue à être respecté. D'ailleurs, le rapport C.R.C. sur la gestion des déchets dit exactement la même chose.

Chère Léa VASA, d'abord, je partage vos inquiétudes sur le choc que nous connaissons au SYCTOM et dans les années à venir et le risque sur la tension et la solution d'enfouissement, qui est bien la plus défavorable. Vous savez à quel point nous sommes mobilisés sur ce sujet, et là aussi, la présidente de séance est mobilisée, Colombe BROSSEL, qui a appelé, dans les dernières réunions du SYCTOM, à un plan d'urgence contre ce recours à l'enfouissement, et nous souhaitons mobiliser au maximum tous les outils pour y parvenir. Nous aurons donc des décisions à prendre au Conseil de Paris comme au SYCTOM. Par contre, dans le cadre du budget que nous avons voté ensemble en décembre dernier, ce taux n'évoluait pas et je vous propose donc de le maintenir.

Quant à la T.E.O.M. incitative, vous savez que nous sommes lancés dans l'expérimentation sous l'égide de l'ADEME, avec une étude de faisabilité qui est quasiment terminée et des scénarios sur les plans technique, économique et financier qui vont pouvoir bientôt être présentés. Il y a de nombreuses contraintes. La seule grande ville à ce jour à l'avoir mise en place est la ville de Besançon, chère à mon cœur, et le tissu urbain parisien rencontre des contraintes. Mais une fois qu'on a listé ces contraintes, il faut commencer à trouver des solutions et c'est bien le but de cette expérimentation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 10).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconversion du mobilier urbain d'information à échéance du contrat avec "Clear Channel".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 45 est relatif à la reconversion du mobilier urbain d'information à échéance du contrat avec "Clear Channel".

C'est Emile MEUNIER qui le présente.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'objet de notre vœu, c'est de mettre fin aux panneaux publicitaires "Clear Channel" qu'on voit dans la rue, qui ont inondé nos trottoirs. Pourquoi et comment ? Pourquoi ? Ce qui est bien avec ces panneaux, c'est que tout le monde, je pense, dans cette enceinte, a une bonne raison de vouloir y mettre fin.

D'abord, la publicité dans son principe, c'est toujours bon de le rappeler, nous, les écologistes, nous y sommes opposés depuis toujours, parce qu'en réalité, c'est le moteur de la surconsommation, surconsommation qui détruit nos ressources et qui nous a emmenés dans l'impasse climatique dans laquelle nous sommes. Et si vous voulez réduire notre surconsommation, il y a de nombreuses actions à mener, et mettre fin à la publicité en est une, et une importante.

Deuxièmement, la Ville dépend en partie des recettes publicitaires. Pour nous, c'est une mauvaise chose, car cela amène des incohérences en termes de politiques publiques. Je vais vous donner deux exemples. Hier, on a eu un débat passionnant sur la réduction des déchets, mais comment on peut, d'un côté, demander aux Parisiens de réduire leurs déchets, demander à nos services de travailler pour réduire les déchets, faire des investissements pour réduire les déchets et, d'un autre côté, inonder la Ville avec des messages qui disent "continuez à consommer", autrement dit "continuez à produire des déchets" ? Autre incohérence, les "dark stores" - on va en parler un peu plus tard. Tout le monde ici est contre, la majorité est contre, l'Exécutif est contre, et pourtant, sur tous nos panneaux "Clear Channel", du moins une partie, vous avez des "pubs" pour favoriser les "dark stores".

Voyez, c'est cette espèce de contradiction cognitive qu'il faut faire cesser en arrêtant le contrat "Clear Channel". Il arrive bientôt à sa fin, on va devoir faire un nouvel appel d'offres, et nous, les écologistes, nous disons que nous ne faisons pas d'appel d'offres, nous mettons fin au contrat, nous demandons à "Clear Channel" de récupérer la moitié des panneaux, ceux qui encombrant le plus les trottoirs, parce que c'est aussi une réalité, et ce qui reste, nous en faisons de l'affichage municipal et culturel, et nous mettons fin à la publicité commerciale sur ces panneaux dans nos rues en 2023.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, cher collègue, pour votre vœu sur les mobiliers urbains d'information, qui font l'objet d'un contrat de concession avec "Clear Channel" depuis septembre 2019 et qui arrivera à échéance en septembre 2024, et vous souhaitez qu'il ne soit pas renouvelé.

Vous justifiez cette demande par l'attachement des Parisiens au patrimoine et à la beauté de Paris - vous savez à quel point cet attachement est partagé par l'Exécutif parisien - et par les effets délétères de la publicité sur la consommation, le climat. Je ne suis pas sûr que l'intégralité des élus partage exactement votre analyse sur ce point et, là aussi, je ne vous rappellerai pas l'engagement de la Ville sur les thématiques climatiques et de transition écologique.

Ce que, en revanche, vous oubliez assez rapidement de préciser dans votre vœu, c'est que ce contrat rapporte au moins 34 millions d'euros de redevance à la Ville chaque année, qu'il finance par ailleurs l'affichage municipal et culturel sur la moitié des faces. L'achat de tels espaces d'affichage pour la Ville ou pour les acteurs culturels, s'il n'existait pas sous cette forme, coûterait sans doute plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce que vous oubliez également de préciser, c'est que ces mobiliers ont permis pendant la crise sanitaire de transmettre très efficacement et à moindre coût des messages de prévention à tous les Parisiens, que leur implantation a été décidée en lien avec les mairies d'arrondissement, même s'il peut toujours y avoir des discussions sur certaines implantations précises.

La question que vous posez est tout à fait légitime, sur la place de la publicité dans l'espace public. La question du nombre de mobiliers, de la co-visibilité avec certains monuments, bien sûr, c'est un enjeu important.

Je vous propose de garder en tête un autre enjeu. C'est celui de l'affichage sauvage, cette véritable prédation sur nos paysages urbains d'une activité publicitaire qui ne respecte aucune règle et contre laquelle la Ville est extrêmement mobilisée, et vous savez bien qu'un arrêt de l'affichage commercial encadré pourrait tout à fait voir un transfert d'activité sur l'affichage sauvage. C'est également un sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il me coûte de vous dire à ce stade de votre propos...

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Sur ce sujet, Madame la Présidente...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - ... d'aller plus vite, vous imaginez bien. Néanmoins, je vais vous inviter à conclure.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Dans le contexte budgétaire que nous connaissons après deux années de crise, je ne crois pas qu'une telle décision, avec un impact financier de cette importance, puisse être prise au détour d'un vœu...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Je vous engage donc à y travailler dans le cadre des discussions...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - ... sur la révision du règlement local de publicité avec Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

J'ai été saisie de deux explications de vote, Mme GATEL et M. ALPHAND.

Mme Maud GATEL. - Oui, merci beaucoup, Madame la Maire.

"Les Verts" posent ici un sujet, celui de la place de la publicité dans la ville, que nous partageons. C'est une vraie préoccupation mais, effectivement, cela ne peut être vu que dans une réflexion globale qui prenne en compte l'impact sur les finances de la Ville et, dans le cadre du règlement local de publicité et de sa révision, qui justement, pose la question de l'avenir de la publicité dans la ville.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas le vœu des Verts, tout en partageant la préoccupation qu'ils posent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Deux questions. Ce vœu pose une bonne question mais apporte probablement une réponse qui n'est pas appropriée, et il suscite deux questions complémentaires que je poserai au nom de notre groupe et plus particulièrement de ma collègue Valérie MONTANDON.

Première question, la Ville est-elle prête à abandonner plusieurs millions d'euros, par les conséquences que porterait ce vœu ? M. SIMONDON évoquait 34 millions d'euros ; en situation de quasi-faillite, cela paraît compliqué. Deuxième question, comment la Ville choisit-elle ses mobiliers urbains, dont le vœu remet en cause l'esthétisme et souligne le caractère encombrant ? En réalité, ils ne sont pas forcément si encombrants, ils sont surtout très mal placés, ce qui nous renvoie au choix de l'emplacement.

Je veux à cet égard rappeler qu'en termes d'esthétisme et d'emplacement, notre groupe, lors du dernier Conseil de Paris, a proposé deux vœux qui nous paraissent plus constructifs, plus réalistes et moins radicaux que celui du groupe "Ecolo". L'un concernait la création d'un comité de mobilier urbain pour piloter, optimiser le choix et les usages de ces équipements, et l'autre proposait un élargissement de ce comité de régulation de l'espace public.

Au total, vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas adhérer au vœu des "Ecolo" même si nous partageons en partie leur préoccupation, et nous nous abstiendrons.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu, Monsieur MEUNIER ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur les comptes de la Ville et de ses satellites.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 46 déposé par le groupe Changer Paris est retiré de l'ordre du jour.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons enchaîner sur les travaux de la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Raphaëlle PRIMET, la présidente de la 2e Commission. Mais avant de vous donner la parole, nous allons saluer les élèves de l'Ecole de la 2e Chance qui assistent à nos travaux ce matin. Bonjour à vous !

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, pour cette commission, nous avons, comme pour les autres commissions, peu de projets de délibération, 22, mais, tout de même, de nombreux vœux.

Laurence PATRICE nous a rappelé l'inauguration le 8 mars de la plaque de Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler.

Vous avez pu assister aussi aux cérémonies du 60e anniversaire des Accords d'Evian, qui ont instauré un cessez-le-feu, au Père-Lachaise ainsi que dans les mairies d'arrondissement. Pour cette commémoration, un colloque était organisé aussi avec "S.O.S. Racisme" à l'Hôtel de Ville.

Nous avons dans les projets de délibération le DAC 362 qui concerne les subventions à 18 comités d'arrondissement et la convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Avec le projet de délibération DAC 483, il s'agit de rendre hommage aux victimes des accidents du travail ; de nombreux élus se sont inscrits sur ce dossier. Neuf vœux relatifs à des dénominations seront ensuite étudiés, notamment pour donner des noms d'actrices au pont sur le canal dans le 10e arrondissement.

Citée par Laurence PATRICE et Carine ROLLAND, l'exposition "Femmes photographes de guerre" au musée de la Libération. Elle présente 80 photographies de 8 femmes photographes ayant couvert les guerres de ces 80 dernières années, des années 1930 et 1940 aux conflits les plus récents. Elle vaut vraiment le détour.

Carine ROLLAND a mis en valeur la mobilisation des acteurs culturels face à la guerre en Ukraine, avec l'Appel pour une alliance des théâtres européens. De nombreux théâtres et lieux de culture accueillent des artistes, intellectuels et journalistes ukrainiens afin qu'ils puissent continuer à créer et faire entendre leurs voix en toute liberté.

Une soirée exceptionnelle a eu lieu le 8 mars 2022 avec le Kiev City Ballet et co-organisée par le théâtre de la Ville et le théâtre du Châtelet. La recette de la billetterie de cette soirée a été intégralement reversée à A.C.T.E.D. et à la Croix-Rouge. La tournée va se poursuivre dans toute la France.

De nombreuses autres initiatives se tiennent et vont se tenir dans les théâtres Monfort, Odéon et je ne peux tous les citer, les musées parisiens mais aussi, dans un autre registre, à la Gaîté Lyrique ou au Paradis Latin.

A noter également le formidable travail d'accueil réalisé par l'Atelier des artistes en exil. La Ville de Paris souhaite aussi soutenir les artistes russes en insistant sur la différence entre le Gouvernement et le peuple russes. L'Orchestre de chambre de Paris et la Philharmonie continuent de programmer le répertoire des artistes russes mais également les musiciens qui ont manifesté leur opposition ou ont fui le régime de Moscou.

L'Olympiade culturelle continue de se décliner et de faire dialoguer sport et culture. La Municipalité compte installer des artistes en résidence dans des équipements sportifs, des piscines, des gymnases de la Capitale dès la rentrée 2022, pour un financement à hauteur de 200.000 euros. Deux appels à projets ont donc été ouverts. Le premier concerne les artistes et lieux culturels pour des créations, le deuxième concerne toutes celles et tous ceux qui voudraient organiser des spectacles de rue, qui seront gratuits et ouverts à tous les publics.

En ce qui concerne les projets de délibération, à noter la subvention d'équipement de 7 millions d'euros à la Philharmonie de Paris et l'attribution du nom de Claire Bretécher à la bibliothèque Lancry.

Concernant les vœux, nous reparlerons de la Flèche d'Or, du cinéma La Clef, du tirage au sort dans les conservatoires.

Pour finir, je vous annonce que la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle a rendu son rapport et ses préconisations après un long travail très riche. Nous examinerons ses travaux à notre prochain Conseil de Paris et je remercie Nathalie MAQUOI, la présidente de la M.I.E., et Catherine IBLED, la rapportrice - je ne sais pas comment le dire, je ne voulais pas dire "rapporteuse" - de tout le travail, ainsi que tous les services.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET. Je suis sûre qu'on aura le débat en séance pour savoir si on avance sur "rapporteur-re", ou "rapportrice". Innovons !

2022 DAC 361 - Subventions (57.500 euros) à huit associations oeuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de trois conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez, on va examiner le projet de délibération DAC 361 : subventions à 8 associations qui œuvrent dans le domaine de la mémoire et la signature de 3 C.P.O.

C'est Jack-Yves BOHBOT qui a la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En 2022, l'histoire a quitté les livres et toque à la porte du présent. En 2022, les grandes commémorations se succèdent. Ce dimanche, nous nous sommes recueillis pour les 10 ans de l'attentat de Toulouse et de Montauban. Dix ans que le terrorisme islamiste a coûté la vie à trois enfants et à un enseignant de l'école Ozar Hatorah et à trois parachutistes. Dix ans qui serrent le cœur de tous les membres de la communauté juive, de tous ceux qui portent les couleurs de la France sur leur cœur et, plus largement, de toute la Nation.

2022 est également marquée par les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie. C'est tout un monde qui prenait fin en quelques soubresauts et qui alimente jusqu'à nos jours plusieurs mémoires toujours vives et, hélas, toujours douloureuses.

Cette année, seront aussi commémorés les quatre-vingts ans de la rafle du Vél'd'Hiv, date ô combien fatidique de la déportation, sur ordre de l'Etat français, de 13.153 Juifs, dont plus de 4.000 enfants.

Loin de mettre du baume sur ces tragédies de notre histoire récente, les événements les plus actuels nous plongent dans des inquiétudes que l'on croyait appartenir au siècle passé. La guerre en Ukraine ou encore la montée des extrêmes, faisant leur lit sur le relativisme moral et la réécriture de l'histoire, nous rappellent le rôle essentiel du combat pour la mémoire. La mémoire, ce n'est pas un simple souvenir, c'est une vigilance vivante et permanente, transmise de génération en génération, une vigilance intransigeante face à des résurgences qui surviennent chaque fois que nous baissons la garde.

Expliquer l'histoire, porter la dignité des victimes et des combats passés, armer moralement les générations actuelles pour éviter de céder à des raccourcis dangereux, voilà quelques-unes des missions des 8 associations que soutient ce projet de délibération. Je les cite : l'Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie, l'association "24 août 1944", l'association "Les Oublié-e-s de la Mémoire", la Fondation de la Résistance, le Comité Parisien de la Libération, la Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B., le Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah et, enfin, l'Œuvre de Secours aux Enfants, l'O.S.E.

Chacune à leur manière, ces associations font vivre des valeurs, transmettent des connaissances, répondent à des besoins légitimes de reconnaissance. Leur rôle dans l'accompagnement des survivants et de leurs familles et dans la formation civique de nos jeunes est primordial. Eclairant le passé, elles nous permettent un peu d'approivoiser le présent et de paver le futur d'une plus grande compréhension mutuelle.

Pour toutes ces raisons, notre Ville s'honore de les soutenir, et le groupe Changer Paris est fier de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention et ce rappel salutaire.

Effectivement, cette subvention est l'occasion pour moi de remercier ici les associations mémorielles et d'anciens combattants qui participent, au travers de leurs actions, au travail essentiel de transmission de la mémoire qui, plus que jamais, vous l'avez rappelé, est nécessaire. Ce sont là des subventions récurrentes votées chaque année à l'unanimité.

Je vous fais un peu le détail.

Il y a effectivement l'Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie, qui est soutenu pour ses activités liées à la connaissance et à l'enseignement, justement, de la guerre d'Algérie, en sachant que nous venons de commémorer le 60e anniversaire du massacre de Charonne, avec une très belle exposition du Comité d'histoire de la Ville de Paris que vous pouvez toujours voir sur le parvis de la mairie du 11e arrondissement. Et puis, évidemment, nous avons commémoré ce samedi le 60e anniversaire des Accords d'Evian. Par ailleurs, cette association s'attache à transmettre les leçons de ce passé aux générations qui construisent notre avenir. Je veux aussi saluer, dans le

cadre des commémorations des Accords d'Evian, le travail, la présentation qui s'est passée ici sous l'égide de "S.O.S. Racisme", avec des échanges entre de jeunes gens et des témoins de cette période, avec également des historiens.

Il y a aussi, dans ce projet de délibération, l'association "24 août 1944", qui fait un travail régulier notamment sur la participation des Espagnols de la 2e D.B. à la Libération de Paris.

L'association "Les Oublié-e-s de la Mémoire", qui travaille à rappeler la mémoire de la déportation des homosexuels, et, à ce titre, nous travaillons avec l'association "Les Oublié-e-s de la Mémoire" à un futur monument pour rappeler cette déportation.

Il y a également le Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah. C'est une subvention récurrente. Elle organise de nombreuses conférences accompagnées de témoignages d'anciens déportés.

La Fondation de la Résistance, que nous connaissons bien, qui est une institution traditionnelle partenaire et qui poursuit ses activités, dont le développement du musée de la Résistance en ligne.

La Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B., qui va préparer cette année le centenaire de la naissance du Général Leclerc.

Evidemment, l'Œuvre de Secours aux Enfants, l'O.S.E., qui est institution aussi partenaire de la Ville de Paris.

Et le Comité Parisien de la Libération, artisan notamment de la Journée nationale de la Résistance, qui rassemble plus de 40 associations et qui, cette année, se passera le 27 mai prochain dans le 13e arrondissement, accueillie par Jérôme COUMET.

Je vous remercie de vos votes unanimes pour ces subventions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité de notre Assemblée. (2022, DAC 361).

2022 DAC 362 - Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 362 : subventions à 18 comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la F.N.A.C.A., Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Florian SITBON a la parole.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais revenir très brièvement sur ce projet de délibération qui accorde notamment une subvention à la F.N.A.C.A. et je voulais avoir une pensée pour Jean Laurans qui la présida et qui nous a quittés cette année.

C'était un infatigable défenseur de la mémoire des morts, des anciens combattants d'Algérie, c'était un homme de grandes convictions, profondément humain, toujours à l'écoute. Jean Laurans était un véritable militant de la paix et je voulais que notre Assemblée ait une pensée pour lui, puisqu'il y a quelques jours, malheureusement, il n'était pas à nos côtés pour les événements qui marquaient le 60e anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars.

Jean Laurans était un vrai Parisien, un Parisien de mon arrondissement, du 15e arrondissement, précisément, où il est né et où il vécut. Nous sommes nombreux dans cet hémicycle à l'avoir rencontré.

Très chaleureuse pensée, donc, à sa famille, à ses enfants, à ses petits-enfants, et puis aux amis de la F.N.A.C.A. et à ses amis et camarades de longue date du 15e arrondissement. Je voulais qu'on ait...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Florian SITBON. - ... cette pensée pour lui.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, cher Florent SITBON.

Je vous remercie d'avoir rappelé, effectivement, le souvenir de notre ami Jean Laurans, que j'ai moi aussi bien connu dans le 15e arrondissement et qui nous a particulièrement manqué, évidemment, ce 19 mars.

La Mairie de Paris et un certain nombre d'élus de cet hémicycle ont, ce 19 mars, au côté de la F.N.A.C.A., participé aux cérémonies du Père-Lachaise, au côté de la Maire de Paris, et, évidemment, dans vos mairies d'arrondissement, pour commémorer ce 60e anniversaire du cessez-le-feu. Avec la F.N.A.C.A. Paris et ses comités d'arrondissement, il s'agit là de partenaires récurrents qui travaillent à cette mémoire.

Je veux ajouter qu'au-delà, la F.N.A.C.A. participe au soutien et a aidé les veuves des anciens combattants d'Algérie, qui sont nombreuses et qui ont souvent besoin de soutien pour le côté administratif mais aussi parfois d'un soutien financier.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 362.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 362).

2022 DAC 363 - Subventions (230.000 euros) et conventions avec le Mémorial de la Shoah (4e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 363 : subventions et conventions avec le Mémorial de la Shoah.

Je donnerai successivement la parole à Mahor CHICHE et à Corine FAUGERON.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, bonjour à toutes et tous.

Crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide, autant de qualifications juridiques qui nous interpellent, mais qu'on a parfois du mal à distinguer. Pourtant, en France, à Paris, on dispose d'un lieu, le Mémorial de la Shoah, qui nous permet d'obtenir des réponses.

Nos débats sur l'Ukraine ont montré l'importance de la mémoire et d'accepter de regarder l'histoire en face. En 2021, nous avons commémoré les 80 ans de la rafle du "billet vert", rafle qui avait conduit à la mort des hommes juifs de nationalité étrangère. En 2022, Jack-Yves BOHBOT l'a rappelé, nous commémorerons les 80 ans de la rafle du Vél'd'Hiv, où 13.152 Juifs ont été arrêtés et parqués avant d'être envoyés à la mort à Auschwitz, par des policiers et gendarmes français, sur ordre du Gouvernement de Vichy. On rappellera que 4.115 enfants furent déportés sur ordre de Pierre Laval, qui prétextait ne pas vouloir séparer les enfants de leurs parents. Aucun enfant de la rafle du Vél'd'Hiv ne revint en vie.

La Shoah, la "solution finale" ne peut pas être niée, minorée ou banalisée. L'émotion est importante, mais cela ne suffit pas. Il faut encourager le travail éducatif et pédagogique pour expliquer, décortiquer, dénoncer les contrevérités, les complotistes et transmettre des informations solides, historiquement et juridiquement.

Dans ce travail mémoriel, il convient de saluer particulièrement le directeur Jacques FREDJ et son équipe. Le Mémorial s'inscrit dans une longue tradition de conservation des archives, de recherche scientifique, de pédagogie et de transmission des mémoires et des valeurs de notre République aux plus jeunes, par l'organisation, entre autres, de voyages à Auschwitz-Birkenau, le site même de la barbarie nazie. La force de ce Mémorial, contrairement, par exemple, au Mémorial de Washington, est d'avoir une vision complexe, une vision élargie à l'ensemble des génocides.

Ainsi, le Mémorial travaille et présente des expositions, des rencontres avec des thématiques sur des sujets, sur des génocides insuffisamment traités par les historiens. Je pense ici au génocide des Tsiganes ou au génocide des personnes homosexuelles et lesbiennes dans l'Europe nazie, exposition que nous avons pu visiter avec Laurence PATRICE et l'ensemble des élus de Paris qui sont en charge d'une délégation mémorielle. Pour nous, c'était un moment riche.

Le Mémorial s'illustre également dans cette capacité à faire débattre et se rencontrer des jeunes d'arrondissements différents, voire de régions différentes pour, ensemble, examiner les mécanismes communs aux génocides, comme le génocide des Arméniens ou celui des Tutsis.

La nouvelle gestion par le Mémorial du C.E.R.C.I.L. à Orléans, Musée Mémorial des enfants du Vél d'Hiv, renforce ce travail de recherche et de pédagogie, puisque l'histoire des camps de Beaune-la-Rolande, de Pithiviers et Jargeau y est rendue plus accessible. Le C.E.R.C.I.L. a une particularité, il organise aussi des ateliers

cinématographiques qui nous permettent d'analyser, autour, par exemple, du film "La Rafle", le rôle de chacun pendant la guerre.

Dans cette période où les derniers témoins directs tendent à disparaître, où les falsificateurs de l'histoire prospèrent, soutenir le Mémorial de la Shoah, c'est rappeler l'engagement de la Ville de Paris pour la vérité historique et la transmission des mémoires, de toutes les mémoires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour, merci, Madame la Maire.

Ecoutez, cela va être compliqué, parce que je partage totalement l'intervention du prédécesseur. Je vais donc un peu répéter un certain nombre de choses, je suis désolée.

Cette Fondation Mémorial de la Shoah a remplacé l'association du même nom, dont elle a repris les objectifs. Cette Fondation créée en 2012 a été reconnue d'utilité publique, comme l'association créée en 1951 l'avait été. Nous fêtons l'année prochaine les 70 ans de l'installation du Mémorial rue Geoffroy-l'Asnier dans le 4e. Le C.E.R.C.I.L., Centre d'études et de recherche sur les camps d'internement du Loiret, Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau, créé en 1991, a fêté l'année dernière ses 30 ans.

Collecter, conserver, valoriser, ce sont les missions que partagent la fondation du Mémorial et le C.E.R.C.I.L. Ce dernier est devenu le C.E.R.C.I.L. - Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv et est installé à Orléans. Aucun vestige ne reste des trois camps d'internement du Loiret qui ont servi en 1941 pour la rafle du "billet vert" qui visait les Juifs étrangers, puis en 1943 pour la rafle du Vél d'Hiv, et enfin pour interner à Jargeau 1.200 Tsiganes, forains, prostitués et prisonniers politiques.

La collecte des témoignages et des documents illustre la responsabilité criminelle de l'Etat de Vichy, complice des nazis, ainsi que la participation de la police française et des gendarmes à l'arrestation et à la déportation de 16.000 Juifs. Grâce à ces travaux de reconstitution mémorielle, il a été possible d'afficher les noms des disparus sur chacune des écoles parisiennes. Le travail, malheureusement, n'est pas terminé et continue.

En même temps, se poursuit un travail de transmission et d'alerte grâce à des recherches, des publications, des expositions et des films, ainsi que des conférences et des visites. Je vous invite à aller voir, en effet, toutes ces expositions au Mémorial, qui sont toujours très bien et très instructives. Par ailleurs, le C.E.R.C.I.L. anime un projet franco-allemand sur l'enseignement de la Shoah, et un site Internet a été créé. Cela aussi, je pense que c'est très important.

Nous ne pouvons que féliciter la Fondation du Mémorial et le C.E.R.C.I.L. ainsi que toutes leurs équipes pour le travail accompli et sans cesse renouvelé. La Ville de Paris doit contribuer à ce travail mémoriel, pédagogique, historique et, surtout, que j'espère préventif.

Nous voterons évidemment la subvention de 220.000 euros au titre de 2022 ainsi qu'une subvention de 10.000 euros pour les activités du C.E.R.C.I.L. - Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv au sein de la fondation. Nous voterons aussi l'autorisation de signer les conventions pluriannuelles d'objectifs annexées au présent projet, qui en fixent les conditions de versement.

Nous remercions la Fondation et le C.E.R.C.I.L. - Musée des enfants du Vel d'Hiv pour leur expertise et le développement de leur partenariat avec l'Education nationale et nous remercions aussi toutes les personnes bénévoles qui travaillent à ce projet autour de ces deux Fondations.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci aux intervenants, qui ont été déjà très complets dans la présentation du travail effectivement essentiel du Mémorial de la Shoah, qui compte parmi les grandes institutions que la Ville aide chaque année.

Vous êtes donc là avec le complément de l'acompte voté en décembre et une subvention pour les activités du C.E.R.C.I.L., cela a été rappelé, Musée-Mémorial des enfants du Vél d'Hiv.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. J'ajouterai juste que le travail, en effet, est très conséquent, scientifique au niveau des archives, au niveau de toutes les expositions, un travail sur tous les génocides qui est fait par le Mémorial de la Shoah, en sachant qu'il y a aussi un important travail de formation, car il faut savoir que le Mémorial intervient dans les formations notamment de policiers, de gardiens de prison, d'enseignants pour lutter contre l'antisémitisme et toutes les discriminations. Notre police municipale participe également à des sessions de formation sur ces sujets, dispensées par le Mémorial.

Je veux rappeler évidemment tout ce travail qui est fait, notamment sur des sujets qui sont moins souvent abordés, comme, effectivement, la déportation des homosexuels avec cette très belle exposition que nous avons visitée ensemble. A ce titre, il y a eu beaucoup de conférences et d'animations sur le thème de l'exposition et j'ai pu participer en particulier à une conférence autour de la personnalité d'Eva Kotchever, à qui nous avons donné le nom d'une rue dans le 18^e arrondissement, qui est une femme qui, avec sa compagne, a été déportée, qui s'est réfugiée en France et qui a été déportée.

Evidemment, il est essentiel de réaffirmer notre détermination en soutenant le Mémorial de la Shoah et d'autres institutions qui travaillent sur la mémoire de la Shoah. Nous rappelons, nous réaffirmons notre détermination à combattre évidemment toute la haine, l'antisémitisme et le mépris de l'autre.

Et je tiens à ce que notre Assemblée ait une pensée particulière ce jour, ce 23 mars, pour Mireille Knoll, dont c'est le jour anniversaire de l'assassinat et qui a été tuée, comme vous le savez, parce que juive.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 363).

2022 DAC 483 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles au 3, rue du Château-d'Eau (10^e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 483 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles au 3, rue du Château-d'Eau, dans le 10^e arrondissement.

La parole sera successivement à Nathalie MAQUOI, Danielle SIMONNET, Nicolas BONNET-OULALDJ et Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Il y a un mois, le 21 février, M. Moussa Gassama est décédé après une chute mortelle en nettoyant les vitres du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, situé rue Stendhal dans le 20^e arrondissement. Moussa Gassama avait 58 ans, il était salarié de la société Maintenance Industrie, située elle aussi dans le 20^e, et à laquelle la Ville sous-traite des missions de nettoyage. Je souhaite ici saluer sa mémoire comme celle de toutes celles et ceux décédés au travail, du fait de leurs conditions de travail, d'accidents ou de maladies professionnelles.

Matthieu LÉPINE, un collègue professeur d'histoire-géographie, étudie, documente et recense depuis 6 ans tous les accidents du travail. En 2016, il est heurté par une déclaration d'un Ministre de l'Economie qui allait bientôt de venir Président : "La vie d'un entrepreneur est bien plus dure que celle d'un salarié, il ne faut jamais l'oublier, parce qu'il va tout perdre, lui". Indigné par cette phrase, il va à la rencontre des proches des victimes et rend visibles les conditions et les causes de leurs décès. Souvent, l'absurdité d'une tâche, la défaillance des conditions de sécurité, le surmenage lié à une pression managériale, l'exposition à des produits dangereux. Il valorise l'histoire de ces victimes, en fait leur portrait, recueille la parole de leurs familles, réalise un véritable travail de mémoire des accidentés du travail.

L'apposition de la plaque commémorative que nous approuvons aujourd'hui contribue à rendre visible, à mettre des mots sur les maux des effets du travail sur les corps, sur les vies des femmes et des hommes.

Oui, on meurt encore en France, en 2022, du travail, 1.000 personnes par année suite à un accident ou une maladie professionnelle selon l'Organisation internationale du travail. Oui, on meurt d'accidents, oui, on meurt d'être exposé à des pollutions, on meurt du stress imposé par des conditions de travail qui recherchent toujours plus de productivité au détriment de l'être humain. On meurt du travail et cela ne fait pas la une de l'actualité.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, la législation pour prévenir ces accidents et maladies évolue, souvent suite à des mobilisations des travailleurs pour améliorer les protections et conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, pour interdire l'usage de certains matériaux ou produits dont la dangerosité est reconnue, pour prévenir les risques professionnels, pour réduire le temps de travail et l'âge de départ à la retraite, pour la reconnaissance de la pénibilité de certains emplois.

En rendant hommage aux femmes et aux hommes victimes d'accidents et de maladies professionnelles, nous œuvrons ainsi au rapport de force nécessaire à la conquête de droits sociaux nouveaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, bonjour, chers collègues.

Je souhaite également rendre hommage à Moussa Gassama qui a fait une chute le 21 février 2022 alors qu'il nettoyait les vitres du service social polyvalent du C.A.S.-V.P. du 20e. Il travaillait pour une entreprise de sous-traitance, Maintenance Industrie. Il est décédé le 5 mars dernier et avait 58 ans. Je souhaite transmettre toutes nos condoléances à sa famille, à ses proches, à l'ensemble de ses collègues du C.A.S.-V.P. Je souhaite également remercier la directrice qui s'implique pour garantir les droits du défunt et de sa famille.

L'entreprise de sous-traitance qui l'employait a-t-elle fait les formations sur les façons de nettoyer ces vitres ? Pourquoi le manche télescopique qui devait permettre de nettoyer ces vitres n'était pas sur le lieu de travail ? Comment se fait-il qu'on puisse aller travailler pour un salaire aussi bas que le sien et mourir au travail ?

La Ville doit aussi s'interroger, elle est donneuse d'ordre. Pourquoi a-t-elle encore recours à des sociétés de sous-traitance ? Pourquoi a-t-elle encore recours à des sociétés de sous-traitance alors qu'on sait pertinemment que le recours à la sous-traitance, pour les donneurs d'ordre, qu'ils soient publics ou privés, n'est qu'une façon d'essayer de réduire les coûts ? Quand on réduit les coûts, cela veut dire qu'on encadre moins bien, qu'on paie moins bien, qu'on fragilise, et arrivent ces terribles accidents du travail. Il est urgent de réinternaliser l'ensemble des tâches du nettoyage à la Ville de Paris. Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui encore, on ait recours à des sociétés de sous-traitance.

Que me dit-on ? "Ah oui, mais le fait de recourir à une société de sous-traitance permet que le nettoyage soit toujours fait, même quand il y a des absences." Ah ? Parce que si c'était internalisé, si la Ville l'assumait, elle ne pourrait pas mettre en place des volets de remplacement et garantir une continuité du travail de nettoyage ? Pourquoi les sociétés de sous-traitance arrivent à le faire ? Parce qu'elles augmentent les charges de travail, parce qu'elles augmentent les cadences. C'est une honte qu'on ait toujours recours à la sous-traitance.

Il faut aussi que la Ville nous transmette les statistiques sur les morts au travail, sur les blessés au travail.

Plus globalement, pour revenir à ce projet de délibération, c'est une très bonne chose que soit apposée cette plaque qui dit : "Un millier de personnes décèdent chaque année en France des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle". La Ville de Paris rend hommage à ces victimes et aux luttes pour la reconnaissance, la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Que la Ville s'applique ce texte, que la Ville s'engage donc à bien analyser l'ensemble des problèmes d'accidents du travail et de mort au travail.

Il faut savoir que deux salariés meurent chaque jour dans le cadre de leur activité professionnelle. Deux salariés, chaque jour ! Aujourd'hui, deux personnes vont mourir au travail. C'est une terrible insécurité, mortelle, mais c'est, hélas, bien souvent le silence radio alors que ces drames révèlent les défaillances de l'organisation du travail. Ce ne sont pas des faits divers, mais un fait social. 733 salariés en 2019 sont morts d'un accident du travail. Et encore, les statistiques ne prennent que celles et ceux qui sont morts au travail dans le secteur privé, car tous les cas d'accidents du travail ne sont pas recensés par l'Assurance maladie, qui ne compte que les accidents des salariés du privé.

Sachez qu'il y a une certaine baisse globale des accidents du travail depuis 2001, mais que cette baisse masque une hausse des accidents du travail pour les femmes, notamment les accidents du travail durant le transport. Et les secteurs d'activité comme l'aide à domicile où les femmes enchaînent de courtes missions et temps de déplacements entre chacune, sont très durement touchés. Autre aspect dans l'angle mort du recensement : les travailleurs "ubérisés", surexploités, qui n'ont même pas de couverture en termes de Sécurité sociale pour ces accidents du travail.

Ce projet de délibération est donc une très bonne chose. Mais il faut penser très fortement à Moussa Gassama, à tous les "Moussa Gassama", pour qu'il n'y ait plus de morts au travail et notamment au niveau de la Ville de Paris en tant qu'employeur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Nicolas BONNET n'est pas là. Je vais donc donner la parole à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après ces interventions, je voudrais simplement, d'abord remercier très chaleureusement les élus Communistes du 10e arrondissement d'avoir fait cette proposition, en particulier Elie JOUSSELLIN.

Je suis fière et nous sommes fiers, comme élus du 10e, de porter cette proposition pour toutes les raisons qui viennent d'être dites. Comme le disait à l'instant ma collègue Danielle SIMONNET, pour tous les "Moussa Gassama" et aussi parce que nous sommes dans une période où le droit du travail et les conditions de travail sont fortement réinterrogés, notamment au moment où on peut, comme cela, créer un faux travail indépendant en "ubérisant" complètement un certain nombre de fonctions, pour autant totalement utiles à nos concitoyens, en sollicitant des travailleurs indépendants sans leur apporter aucune protection sociale et en les amenant à prendre beaucoup de risques, pour des salaires totalement dérisoires.

Je voudrais aussi parler, à ce moment précis où nous discutons de notre avenir collectif, de ces projets de transformation des conditions de retraite. On voit aujourd'hui à quel point, dans un certain nombre de professions, très nombreuses et notamment toutes les professions ouvrières, vieillir est difficile. L'âge moyen de la mort des ouvriers est beaucoup plus bas que celui des classes supérieures dans la société, et on s'imagine que porter l'âge de la retraite à 65 ans n'aura aucune conséquence, notamment sur les accidents du travail.

Je veux que nous réfléchissions collectivement à cela. Le progrès, c'est de créer de nouveaux droits, pas d'en enlever, et on est là face peut-être à une prise de conscience absolument nécessaire dans ce tournant que vit notre société aujourd'hui.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre à vous trois, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et je remercie très chaleureusement mes collègues et la maire du 10e arrondissement qui viennent de s'exprimer et qui ont dit des choses très importantes et très justes.

Comme le soulignait le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen et qui relaie là le vœu déposé dans le 10e arrondissement par les élus communistes, mettre à jour l'important sujet de ces accidents du travail, ce dramatique sujet des accidents du travail et des maladies professionnelles permet évidemment de rendre hommage aux personnes qui meurent dans l'exercice de leur travail, qui ont perdu la vie pour ces motifs, mais aussi de renouveler un véritable engagement collectif pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

J'espère donc que ce vœu fera l'unanimité et je me permets, si vous le votez, de vous inviter à venir à la commémoration du 28 avril qui vise justement, à l'instar de 70 pays, à rendre hommage aux travailleuses et aux travailleurs morts au travail. Et c'est ce jour-là que nous apposerons sur la Bourse du travail, rue du Château d'Eau, dans le 10e arrondissement, cette plaque.

Je vous invite tous à participer à ce moment.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous y serons, merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 483.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 483).

2022 DU 48 - Dénomination belvédère Claude-Gérard Marcus (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 48 relatif à la dénomination "belvédère Claude-Gérard Marcus".

La parole sera à Vincent BALADI, à Jack-Yves BOHBOT, puis à Alexandra CORDEBARD.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, Claude-Gérard Marcus était un gaulliste de toujours. A 14 ans, sous l'Occupation, il échappe aux rafles et, de là, naît son engagement et sa fidélité inébranlables au Général de Gaulle et à ceux qui ont continué par la suite à défendre les idées du gaullisme. Maire du 10e de 1983 à 1989 mais aussi député de Paris de 1968 à 1997, il aura vraiment marqué l'histoire du 10e arrondissement aux côtés de Claude Challal et de Jean-Claude WEILL pendant 30 ans.

Citons notamment la Z.A.C. de la Grange-aux-Belles, le lancement de quatre centres d'animation, la création d'un nouveau conservatoire de musique, du centre d'action sociale du 10e, etc. Rappelons la forte opposition de Claude-Gérard Marcus et de son équipe au projet de l'Etat de transformer alors le canal Saint-Martin en autoroute urbaine. Comme quoi, à droite, il pouvait aussi y avoir de l'écologie. En 2001, il avait publié ses mémoires politiques : "Du sens de l'histoire aux pensées uniques : Quelques vérités d'un ancien député gaulliste".

Homme d'art et de culture, Claude-Gérard Marcus a été aussi l'un des initiateurs du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, plus grand musée français consacré à l'histoire des Juifs de France, dont il a été l'un des présidents. Opposé à tous les extrémismes, il milite pour un judaïsme ouvert sur la société et crée l'association "Judaïsme et Liberté" afin d'assurer la défense des principes de liberté, conformes à la tradition juive, et de combattre la prétention de la gauche à être seule représentante naturelle de cette communauté.

Souvent au côté de Gabrielle MASS, ancienne adjointe au Maire Jacques Chirac et ancienne Conseillère de Paris élue du 10e, j'ai bien connu personnellement Claude-Gérard Marcus. C'était un homme très accessible, très à l'écoute. Même âgé et diminué, il participait encore aux réunions militantes et nous faisait part de sa précieuse expérience.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je m'exprime aujourd'hui devant vous. Claude-Gérard Marcus était pour moi un ami, un soutien, et je me félicite que vous ayez choisi son nom pour le belvédère situé à l'intersection de la rue La Fayette, du quai de Valmy et du boulevard de la Villette.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

On me souffle dans l'oreillette que Jack-Yves BOHBOT s'est désinscrit.

Alexandre CORDEBARD a la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, et je suis heureuse de reprendre la parole dans cet hémicycle pour annoncer donc notre décision qui fait suite à un vœu que nous avons porté dans le 10e.

Mes chers collègues, chacun de vous le sait et le constate dans son territoire d'élection, nos arrondissements ont leur histoire, ont leurs figures emblématiques, ont leurs protecteurs, leurs bienfaiteurs, et, assurément, Claude-Gérard Marcus, pour le 10e, fut l'un d'eux, lui qui nous a quittés il y aura bientôt 2 ans. Il fut l'un des pères du 10e que nous connaissons, du 10e moderne, celui d'aujourd'hui. C'était, vous le disiez, cher collègue, un homme de conviction, d'écoute - j'en témoigne également - et de transmission.

La vie de Claude-Gérard Marcus, c'est d'abord celle d'un enfant juif pris dans la tourmente d'une guerre mondiale et des persécutions raciales. A Nice où il vivait alors avec sa famille, il réchappe aux grandes rafles de 1942. Et dans cette ville de la zone sud, où les Italiens ont un temps freiné l'application des lois raciales de Vichy, il ne tardera pas à connaître à partir de l'automne 1943 la brutalité de l'occupation allemande. Je crois que cette part de sa vie, il ne l'oublia jamais. Et tout au long de sa carrière, il s'engagea contre le racisme, contre l'antisémitisme avec une ardente défense de la communauté et des cultures juives, notamment comme membre du C.R.I.F. bien sûr, mais aussi comme président du musée d'Art juif de Paris et, bien entendu, comme créateur en 1998 du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme dont il fut président jusqu'en 2001.

Fervent gaulliste, vous le disiez, dès ses 14 ans, délégué national des jeunes du R.P.F. au début des années 1950, Claude-Gérard Marcus fut un élu de terrain, un homme dévoué à sa ville et à son arrondissement d'élection. Je le vois encore marcher dans les rues du 10e avec cette démarche un peu lente et balancée qui le faisait reconnaître de loin. Il fait son entrée dans ces murs, ici, à l'Hôtel de Ville en 1965, autre époque. Il est dans le même temps élu député de Paris en 1968, et en 1977, il sera le premier à être porté par les urnes en tête de la liste de Jacques Chirac dans le 10e et enfin, en 1983, le premier à être élu maire du 10e.

Tout au long de sa carrière au service de cet arrondissement et de ses habitants, Claude-Gérard Marcus a œuvré à transformer ce territoire et à le préserver, et j'ai le sentiment, à bien des égards et par-delà, bien sûr, nos différences politiques, de mettre mes pas dans les siens, d'avoir pris après lui, après Claude Challal, Tony DREYFUS et, bien sûr, après Rémi FÉRAUD que je salue, le relais d'un grand passage de témoin. Claude-Gérard Marcus était le premier maire élu du 10e, et nous assumons aujourd'hui résolument de rééquilibrer les pouvoirs en faveur du local, de l'arrondissement. Il fut le défenseur d'un canal qui aurait pu devenir une autoroute et je souhaite aujourd'hui apaiser ce trésor de notre arrondissement et mieux le partager avec toutes et tous. Il fut l'un des pères du jardin Villemin et nous voulons aujourd'hui agrandir ce poumon du 10e. Il a été un précurseur sur le plan de la mixité sociale dans le quartier de la Grange-aux-Belles en même temps qu'un acteur de la préservation de nos établissements culturels, avec notamment le théâtre des Bouffes du Nord, et aujourd'hui, encore nous sommes guidés par ces mêmes objectifs.

Madame la Maire, mes chers collègues, au nom de tous les élus du 10e, je suis aujourd'hui très heureuse de rendre hommage au travail de l'élu et de saluer la mémoire de l'homme. Et très bientôt, ce belvédère - il n'y avait pas encore de belvédère dans le 10e, en voilà un -, le belvédère Claude-Gérard Marcus inscrira ce nom important de l'histoire de Paris dans notre espace public, au-dessus du canal, à l'angle de la rue La Fayette et du boulevard de la Villette, et, comme cela, il pourra regarder ce canal qui lui doit tant.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue, et merci à la maire du 10^e arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur le parcours de Claude-Gérard Marcus, maire et député, personnalité emblématique du 10^e arrondissement et, cela a été dit, qui a beaucoup œuvré pour la sauvegarde du canal Saint-Martin. Je trouve que c'est un joli nom, "belvédère", nous n'en avons pas dans le 10^e, nous célébrerons justement bientôt le bicentenaire du canal Saint-Martin, et ce sera donc l'occasion d'inaugurer ce belvédère.

Et je tiens à saluer tout particulièrement, une fois encore, son engagement dans la création de ce qui est devenu le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, qui est l'un des grands musées parisiens, un lieu culturel incontournable et une référence dans le monde entier.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 48).

2022 DU 55 - Dénomination place Chavarche et Arpik Missakian (9e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 55 relatif à la dénomination "place Chavarche et Arpik Missakian".

C'est Alexis GOVCIYAN qui a la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet de délibération aujourd'hui, nous arrivons au bout d'un processus que nous avons initié, Delphine BÜRKLİ, maire du 9^e, et moi-même, en novembre dernier pour que la place Chavarche Missakian soit désormais dénommée "Chavarche et Arpik Missakian". Vous le savez, ce vœu avait été voté ici comme dans le 9^e à l'unanimité, et je remercie Laurence PATRICE pour avoir ensuite organisé tout le processus qui est de règle, c'est-à-dire le passage devant la Commission de dénomination des voies, parcs et jardins - c'était en février dernier -, et il fallait aujourd'hui ce projet de délibération, je dirais administratif mais important quand même.

Quelques mots sur ce projet de délibération.

D'abord, pour rappeler la place qu'occupait M. Chavarche Missakian, fondateur du quotidien arménien "Haratch" en 1925, qui était reconnu et apprécié par ses actions à la fois à Paris et dans toute la France. Et la Ville de Paris et le 9^e arrondissement avaient décidé en 2006 la création de la place Chavarche Missakian. Cette place est située - Laurence PATRICE le rappellera peut-être tout à l'heure - face au square Montholon sur l'emprise des voies qui la bordent entre la rue de Montholon et la rue La Fayette.

Ce journal était - il n'est plus - important, car il était le seul quotidien en langue arménienne paraissant en France et en Europe occidentale. Et l'engagement de la fille de M. Missakian, c'est-à-dire Arpik, dont il est question aujourd'hui était très conséquent, puisque dès le décès de son père en 1957, elle a repris le flambeau pour pérenniser, poursuivre et transmettre le travail au service de l'identité et de la culture arméniennes. Par ailleurs, Mme Missakian avait une place importante auprès des décideurs politiques, culturels, culturels et auprès des intellectuels mais aussi auprès de nos concitoyens français d'origine arménienne pour tout le travail qu'elle a réalisé. Enfin, Arpik Missakian portait un réel intérêt pour Paris et en particulier pour le 9^e arrondissement compte tenu de la présence et du rayonnement de l'identité arménienne dans ce territoire parisien.

Elle est décédée le 19 juin 2015 et a laissé un héritage intellectuel et moral conséquent. Nous avons donc souhaité par ce vœu que la place ait désormais comme dénomination "Chavarche et Arpik Missakian" et je suis heureux que nous aboutissions dans ce processus. Encore une fois, merci à Laurence PATRICE pour tout le travail qu'elle a réalisé et toute la coordination de l'action.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Alexis.

Effectivement, je me réjouis que nous ayons pu concrétiser ce vœu rapidement pour pouvoir inaugurer ensemble cette place Chavarche et Arpik Missakian, puisque, évidemment, ajouter ce prénom d'Arpik rend hommage à cette grande journaliste et femme engagée qui a tant œuvré pour poursuivre, transmettre et pérenniser le travail de son père au service de l'identité culturelle arménienne. Et, vous le savez, la Maire de Paris est très attachée à ce que la Ville de Paris puisse rendre hommage à cette identité arménienne, à cette identité culturelle arménienne.

Je me réjouis donc que nous avançons ainsi et cet ajout s'inscrit par ailleurs dans l'action de mise en valeur des personnalités féminines dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 55).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de l'imprimerie 88, boulevard de l'Hôpital (13e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 47 relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de l'imprimerie 88, boulevard de l'Hôpital.

La parole est à Jérôme COUMET, maire du 13e.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tout le monde connaît "Le Silence de la mer", la nouvelle de Jean Bruller, alias Vercors, publié en février 1942, et le rôle majeur que ce texte a eu durant la Seconde Guerre mondiale en devenant en quelque sorte le symbole de la résistance à l'occupant. On sait aussi que "Le Silence" fut la première publication des célèbres Editions de Minuit, fondées par le même Jean Bruller et Pierre de Lescure, et que ces éditions ont contribué jusqu'à la Libération, de manière essentielle, à l'opposition intellectuelle au régime de Vichy et à l'occupant en diffusant clandestinement près de 25 ouvrages d'écrivains engagés dans la Résistance.

Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que les 350 premiers exemplaires du "Silence de la mer" et les deux premiers ouvrages des Editions de Minuit ont été composés et tirés dans une petite imprimerie du 13e arrondissement, établie 88, boulevard de l'Hôpital par le typographe Claude Oudeville, qui reçut après la guerre la médaille de la Résistance pour son action.

Mes chers collègues, ces derniers mois ont été marqués par l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon et l'hommage solennel rendu à Hubert Germain, le dernier compagnon de la Libération. A une époque où d'aucuns se plaisent, comme je l'ai déjà indiqué ici, à confondre volontairement, intentionnellement de Gaulle et Pétain, la Résistance et la collaboration, on ne peut naturellement que se féliciter que la nation ait honoré ces personnalités de premier plan pour leur conduite héroïque durant ces heures sombres de notre histoire. Mais il est aussi de notre devoir d'évoquer et de distinguer tous ces anonymes dont l'engagement a permis, par la fabrication et la diffusion du "Silence de la mer", des livres des Editions de Minuit et autres, d'entretenir l'esprit de résistance.

C'est pourquoi nous vous proposons que l'action de l'imprimerie du 88, boulevard de l'Hôpital pendant la Seconde Guerre mondiale puisse être rappelée par la pose d'une plaque sur la façade de cet immeuble, et je terminerai en précisant que ce vœu a évidemment été adopté à l'unanimité par le conseil du 13e arrondissement.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Effectivement, il me semble tout à fait important de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont participé à la fabrication, à la distribution de ce livre, "Le Silence de la mer", paru en février 1942, imprimé au départ à 350 exemplaires dans ces locaux de l'imprimerie du boulevard de l'Hôpital et qui a connu évidemment la diffusion et le succès que l'on sait à cette période et par la suite. C'est une œuvre majeure et, en plus, c'est aussi l'occasion de rendre hommage aux Editions de Minuit, qui est l'une des plus grandes maisons d'édition, petite par la taille avec des

publications régulières, pas très nombreuses chaque année, mais qui demeure un fleuron de l'édition française et qui appartient désormais au groupe Gallimard.

C'est donc aussi l'occasion de rappeler que, justement, cela accompagnera en quelque sorte cette Journée nationale de la Résistance que vous allez accueillir, cher Jérôme COUMET, dans le 13^e arrondissement et dont j'ai parlé tout à l'heure. La Ville est donc tout à fait favorable à ce vœu pour une étude en Commission de dénomination qui, je n'en doute pas, sera tout à fait accueillante pour cette dénomination.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 54).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Edith Girard, architecte pionnière du XX^e siècle.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif à une dénomination en hommage à Edith Girard, architecte pionnière du XX^e siècle.

C'est Roger MADEC qui le présente.

M. Roger MADEC. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a en effet bientôt 8 ans, disparaissait une personnalité marquante de l'architecture parisienne, Edith Girard. Après avoir étudié à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, dont elle est sortie lauréate en 1974, Edith Girard mène une carrière reconnue en devenant une pionnière du renouveau architectural des années 1980, soutenant une organisation solidaire et humaine des villes. Elle a notamment insisté pour que les logements sociaux soient conçus dans une architecture innovante, redonnant toute son importance aux utilisateurs et utilisatrices.

Plusieurs bâtiments emblématiques des rues parisiennes, notamment dans le 19^e arrondissement, lui doivent ses traits. Je pense aux 111 logements collectifs du 64, quai de la Loire dans le 19^e arrondissement, travail pour lequel elle a reçu une mention spéciale du jury prestigieux, prix de l'Equerre d'argent en 1985, mais également aux 35 logements intermédiaires réalisés 135, rue de l'Ourcq en 1993.

Son engagement s'est ensuite poursuivi dans la transmission de ce savoir aux futures générations d'architectes en enseignant à l'Ecole de Paris-Belleville, et son talent a aussi fait qu'elle a été sollicitée dans plusieurs écoles d'architecture dans le monde entier.

Aussi, les élus du 19^e arrondissement ont voté un vœu à l'unanimité pour qu'un lieu du 19^e arrondissement porte son nom, et nous souhaiterions que la prochaine Commission d'appellation de la Ville de Paris soit saisie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Roger MADEC.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que, évidemment, je me réjouis qu'une femme architecte puisse être honorée à Paris - nous en avons peu qui sont, comme cela, honorées - et je pense qu'elle prendra place dans le futur parcours des femmes pionnières, sur lequel nous travaillons.

Je veux tout particulièrement remercier ma collègue Karen TAÏEB, qui s'intéresse évidemment beaucoup à l'architecture et qui a, je crois, été à l'origine de cette idée, reprise à l'unanimité par les élus du 19^e arrondissement.

Ainsi, bien sûr, l'avis sera favorable pour l'inscrire à la prochaine Commission de dénomination qui se tiendra en juin.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 55).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvestre" (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 49 relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvestre", dans le 20e arrondissement.

La parole est à Eric PLIEZ, maire du 20e.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Anne Sylvestre était auteure-compositrice, elle était un des phares de la chanson populaire dans les années 1960 et 70 et elle est décédée le 30 novembre 2020 après 60 ans de carrière. Elle était née à Lyon en 1934 et elle a vécu jusqu'à la fin de sa vie dans le 20e arrondissement.

Alors, Anne Sylvestre était une figure de la création française. Elle a incarné à travers une vingtaine d'albums, avec une voix unique reconnaissable entre mille, une qualité d'écriture mélancolique et poétique et des textes engagés et populaires qui ont influencé durablement la chanson française. Bien sûr, on connaît tous les "Fabulettes", qui ont marqué des générations d'enfants, d'enseignants et de parents par leur tendresse poétique favorisant l'éveil, le développement du langage à l'école et au sein de millions de foyers. Mais elle était d'abord une militante engagée dans les combats féministes et pacifistes, le droit à l'avortement, l'émancipation des femmes, le mariage pour tous, son opposition à la guerre d'Algérie ou encore récemment "La Java des Assediques", un hommage aux intermittents.

Pour rendre hommage à cette grande figure féministe de la chanson française et à sa contribution à l'éducation populaire, nous proposons que la future école du 73, boulevard Davout, dans le 20e, dont l'ouverture est prévue en 2023, soit dénommée Anne Sylvestre.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Eric PLIEZ, et je remercie les élus du 20e arrondissement qui ont eu, après des échanges avec la famille d'Anne Sylvestre, cette très bonne idée.

Cela inaugure les dénominations d'écoles dont on a tant parlé et je me réjouis que ce soit une femme qui inaugure une dénomination d'école, femme que l'on doit effectivement saluer pour son œuvre d'auteure et de compositrice qui a écrit, chanté et composé pour toutes les générations et qui, de plus, a beaucoup écrit pour des générations d'enfants. Ainsi, une école me semble bienvenue pour elle.

Mais je veux aussi saluer le fait que la première école dénommée sous cette mandature le soit pour une femme d'engagement fort, une féministe qui s'est engagée en faveur du droit à l'avortement, de l'émancipation des femmes mais qui s'est aussi opposée à la guerre d'Algérie et qui a milité contre la guerre d'Algérie.

L'avis est donc tout à fait favorable pour étude de la prochaine Commission des dénominations.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 56).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à une dénomination en hommage à Paul Quilès (1942-2021).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à une dénomination en hommage à Paul Quilès.

C'est Jérôme COUMET, le maire du 13e, évidemment, qui présente ce vœu.

Est-ce que c'est bon ? Non. Votre micro s'allume mais ne fonctionne pas, pour dire les choses comme elles sont. Voilà, on essaie celui d'à côté ? Toujours pas.

Alors, là, c'est le moment où je meuble la séance le temps que le micro baladeur arrive jusqu'à vous, Monsieur le Maire. Je vous propose donc d'avoir un interlude musical...

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je vais pouvoir vous faire une petite chansonnette, alors.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Olé !

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Oui, ce n'est pas pour Anne Sylvestre, c'est pour Paul Quilès, je vais donc redevenir sérieux. Le vœu que je vais présenter a donc pour objet d'inscrire le nom de Paul Quilès dans l'espace public parisien et il s'inscrit naturellement dans la continuité de l'hommage que notre Assemblée lui a rendu en octobre dernier.

Il est normal, en effet, que notre ville, comme le font, d'ailleurs, toutes les villes de France, distingue par des dénominations de voies ou d'équipements celles et ceux qui ont marqué son histoire politique, qui ont compté parmi ses principaux élus, et que la capitale du pays honore, de surcroît, les femmes et les hommes qui ont assumé les plus hautes fonctions de la nation. A l'évidence, la vie et le parcours de Paul Quilès satisfont pleinement l'une et l'autre de ces conditions.

Je ne crois pas qu'il soit utile de présenter à nouveau ici dans le détail celui qui fut l'un des protagonistes majeurs de notre vie politique pendant plus de trente années et le rôle de premier plan qui fut le sien dans la France des années 1980 et du début des années 1990. Le parlementaire d'abord, puisqu'il fut élu sans discontinuité à l'Assemblée nationale pendant sept législatures d'affilée, mais plus encore, le ministre devenu vite incontournable de François Mitterrand et des Gouvernements successifs de Pierre Mauroy, Laurent FABIUS, Michel Rocard, Edith CRESSON et Pierre Bérégovoy. L'homme qui sera appelé aux responsabilités les plus éminentes, la Défense et l'Intérieur, ces ministères que l'on dit régaliens et qui concernent les fonctions essentielles d'un Etat.

Figure nationale, Paul Quilès fut aussi pendant 15 ans l'un des principaux acteurs de la vie politique parisienne. On se souvient de son élection en 1978 qui fit sensation, d'abord parce qu'il était le premier député socialiste élu dans la Capitale depuis la création du P.S. en 1971, mais aussi parce qu'il avait battu Alexandre Sanguinetti, ancien ministre et ancien secrétaire général de l'U.D.R., bref, l'un des barons du gaullisme, comme on disait alors.

On se souvient également qu'en 1983, il conduisit la liste d'union de la gauche pour les élections municipales et qu'il fut pendant 10 ans un Conseiller de Paris d'opposition déterminé et pugnace. Et dans le 13e, nous avons gardé aussi la mémoire des joutes oratoires qui l'opposait inlassablement à Jacques TOUBON, le maire de l'arrondissement.

Mes chers collègues, c'est au regard de ce parcours exceptionnel au service de la République et de notre Ville que le Conseil du 13e vous demande à l'unanimité que le jardin situé au pied de l'ancien domicile parisien de la famille QUILÈS puisse être désormais dénommé jardin du Moulin de la Pointe-Paul Quilès.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire, je vous remercie, Jérôme COUMET et les élus du 13e arrondissement.

Je ne reprendrai pas le parcours de Paul Quilès. Je note que c'était un député socialiste pionnier, puisqu'il était le premier député socialiste de Paris.

L'avis sera donc favorable pour étude à la prochaine Commission de dénomination avec, évidemment, le lieu que vous précisez, cher Jérôme COUMET.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 57).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif à une dénomination en hommage à Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, pour deux minutes. Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva, quelle belle intervention.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - C'est vrai que c'est un grand plaisir, Madame la Maire, mes chers collègues, parce que nos ponts sont des symboles de la Capitale, d'une rive à l'autre de la Seine, ils convoquent la mémoire de Simone de Beauvoir, de Léopold Sédar Senghor, des batailles d'Austerlitz ou de Bir Hakeim ou simplement de l'histoire de Paris. Mais ces grands ponts qui enjambent notre fleuve ne sont pas tout seuls. Il faut y ajouter nos belles passerelles, les passerelles des canaux parisiens, non moins emblématiques que les premiers, tellement photographiées mais plus tristement et assez injustement très anonymes, en réalité.

A la veille du bicentenaire du canal Saint-Martin - on en parlait tout à l'heure avec Laurence PATRICE -, je suis très heureuse de porter ce vœu pour leur donner une identité. Et dans cet arrondissement des théâtres, notre petit Broadway s'en réjouira, dans ce décor si souvent immortalisé au cinéma, il a paru aux élus du 10e et à moi-même logique et juste de rendre hommage aux grandes comédiennes de notre Panthéon.

Ainsi, trois premiers noms vous sont proposés aujourd'hui sur les 9 passerelles que compte le canal Saint-Martin. Nous avons adopté à l'unanimité cette proposition dans le 10e grâce à l'impulsion de Laurence PATRICE, dont je tiens à saluer l'action, à Paris bien sûr mais aussi dans notre arrondissement.

La première de ces comédiennes, c'est bien sûr Arletty. Sa gouaille connue et son lien très direct avec le canal Saint-Martin et l'hôtel du Nord, sa fameuse "gueule d'atmosphère" ont marqué notre canal, et, évidemment, nous pensons en même temps à Marcel Carné.

La deuxième à qui nous souhaitons rendre hommage, c'est Maria Casarès, cette immense tragédienne franco-espagnole qui a participé au tout premier festival d'Avignon, qui trouverait ainsi, à notre avis, une place toute proche de la rue Albert Camus et retrouverait symboliquement celui qui fut son compagnon.

Enfin, progressant dans le temps, dans l'histoire du théâtre et du cinéma, nous souhaitons rendre hommage à Emmanuelle Riva, disparue en 2017, bouleversante actrice dans "Hiroshima mon amour", au début de sa carrière...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - ... et non moins bouleversante ensuite.

Merci d'accepter cette proposition.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Alexandra.

Je suis tout à fait ravie que nous puissions avoir ce vœu en Conseil de Paris, puisque je trouve qu'effectivement, c'est une belle initiative que donner des noms à ces passerelles qui sont des joyaux de notre patrimoine tout à fait tangibles du 10e arrondissement, qui apparaissent dans tant de photos, dans tant de décors, et il est bien d'y associer le patrimoine artistique aussi de notre arrondissement. En effet, comme l'a rappelé la maire du 10e arrondissement, nous avons de nombreux théâtres, et ces passerelles et ce canal constituent le site de bien des tournages, qui continuent d'ailleurs, car le 10e est très prisé par les réalisateurs de cinéma et désormais de séries.

Et commencer par ces trois belles personnes, ces trois belles actrices emblématiques, je trouve cela vraiment réjouissant. Evidemment, Arletty, cela allait de soi. Nous avons un peu réfléchi et elle représente le cinéma populaire et les grands films que tout le monde connaît, évidemment "Hôtel du Nord".

Maria Casarès, elle, associe plus l'idée du théâtre en tant que tragédienne, mais un théâtre aussi particulier et elle est l'incarnation d'un certain esprit du théâtre qui est celui de la grande époque du T.N.P., du festival d'Avignon et de Jean Vilar.

Et Emmanuelle Riva a beaucoup joué au théâtre également mais elle incarne aussi ces personnages magnifiques qui ont inspiré des réalisateurs très nouvelle vague, dirais-je, que sont Melville pour "Léon Morin, prêtre" ou Resnais pour "Hiroshima mon amour", et elle fut aussi bouleversante dans son dernier rôle dans le film d'Haneke, "Amour", au côté de Jean-Louis TRINTIGNANT.

C'est une première salve, j'espère que vous y serez favorables et que nous continuerons à avancer dans l'histoire du théâtre et du cinéma pour les autres...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - ... passerelles du canal Saint-Martin.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - L'avis est donc favorable pour l'étude de la Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais vous proposer de mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 58).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Maria Casarès.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif à une dénomination en hommage à Maria Casarès.

C'est Mme LAHOUASSA qui le présente.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Madame la Maire, chers collègues, Maria Casarès, née le 21 novembre 1922 en Espagne, fuit son pays avec sa famille le 20 novembre 1936 au début de la guerre d'Espagne. Ils vivent à l'hôtel Paris-New York au 148 bis, rue de Vaugirard, dans le 15^e arrondissement.

Elle étudie à l'école secondaire Victor-Duruy où elle apprend le français. Elle rencontre l'acteur espagnol Pierre Alcover et son épouse Colonna-Romano, membres de la Comédie-Française. Ils aident la famille Casarès et poussent Maria à faire du théâtre. Elle échoue une première fois à son intégration au Conservatoire national de musique et d'art dramatique en raison de son accent trop prononcé.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, son père part pour l'Angleterre. Sa mère et elle se rendent dans les Landes avant de revenir à Paris dans un appartement au 148, rue de Vaugirard. A force de travail, elle réitère et intègre le prestigieux établissement, jouant Hermione et Eriphile après avoir fréquenté le Cours Simon, mais échoue aux épreuves du deuxième baccalauréat. Elle est remarquée par Jean Marchat et Marcel Herrand qui montent pour elle, de 1942 à 1944, "Deirdre des douleurs" de Synge, "Le Voyage de Thésée" de Georges Neveux, "Solness le constructeur" d'Henrik Ibsen et "Le Malentendu" d'Albert Camus.

Maria Casarès est l'une des plus grandes tragédiennes du théâtre français. Elle fut actrice au cinéma, nous l'avons tous vu dans le classique "Les Enfants du paradis" de Marcel Carné, dans le rôle de Nathalie, la fille du directeur de théâtre, ou dans "Orphée" de Jean Cocteau, où elle joue au côté de Jean Marais. Elle a brûlé toute sa vie sur les planches, elle a défendu un théâtre public, un théâtre de poètes et de grandes histoires. Elle joue dans des pièces avec des textes forts comme "Marie Tudor" de Victor Hugo ou dans "Macbeth" de Shakespeare. Elle a inspiré d'autres jeunes auteurs qui n'étaient autres que Camus, Sartre, Genet, Claudel.

Maria Casarès a participé au changement de la face du théâtre du XX^e siècle. Elle a participé à de nombreuses grandes aventures qui ont fondé les bases du théâtre d'aujourd'hui et notamment la décentralisation. Elle a beaucoup tourné notamment avec Jean Vilar et la création du festival d'Avignon. Elle est l'une des premières actrices interdisciplinaires, elle danse pour Maurice Béjart, elle joue pour Patrice Chéreau.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame LAHOUASSA, je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Ah ? Je conclus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Voilà. Avec plaisir.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Pour conclure - pardon -, je vais citer Claude Jade : "En 1980, je jouais Junie dans "Britannicus"..."

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chut !...

Mme Anessa LAHOUASSA. - ... Maria était Agrippine. Elle fut étonnante. D'un bout de la pièce à l'autre, elle était habitée, frémissante. Sa manière de dire les alexandrins tenait de l'incantation. Elle cassait les vers avec une violence contenue qui éclatait comme une coulée de lave brûlante. Elle était en larmes, les yeux étincelants, la bouche tremblante. Elle se donnait corps et âme. C'était une actrice unique."

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Comme vous avez pu l'entendre, Maria Casarès est particulièrement à l'honneur de cette séance du Conseil de Paris et, effectivement, elle a habité au 148, rue de Vaugirard et il pourrait y avoir une plaque pour lui rendre hommage et marquer le lieu de son habitation. Cela est fortement porté par les élus du 15e arrondissement mais aussi par des associations. J'ai déjà évoqué sa personnalité, et ma collègue l'a très bien fait.

Ce sera donc un avis favorable pour étude de la Commission de dénomination.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 59).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à une dénomination en hommage à Ricardo Bofill.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - A présent, nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à une dénomination en hommage à Ricardo Bofill, et la parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci beaucoup, chers collègues, et juste pour information, il y a, rue Asseline, une plaque Maria Casarès, car Maria Casarès, son dernier arrondissement de cœur et d'habitation était le 14e arrondissement, rue Asseline.

D'abord, je voulais remercier Thierry LE DEZ qui, au sein de l'équipe municipale du 14e arrondissement, est élu en charge des questions de patrimoine et qui est à l'origine de ce vœu sur le nom de Ricardo Bofill pour essayer de trouver un endroit pour un juste hommage au travail de cet architecte catalan espagnol très connu en France.

Ricardo Bofill est décédé le 14 janvier dernier à l'âge de 82 ans. Il a beaucoup marqué l'architecture contemporaine, l'architecture post-moderne, puisqu'il est à l'origine de ce mouvement de l'architecture du XXe siècle à travers le monde. Il est un des architectes européens, espagnol donc, les plus connus en France et son travail est très connu, très reconnu, très marqué d'ailleurs, parce que soit on aime beaucoup, on se passionne, soit on regarde avec un regard parfois étrange les habitations et les ensembles immobiliers qu'il a dessinés, imaginés et créés. En tout cas, il s'est beaucoup investi dans les villes nouvelles dans les années 1960 et les années 1980, en particulier aussi pour réaliser des œuvres monumentales, notamment pour de l'habitat social et c'est le cas tout particulièrement place de Séoul et place de Catalogne.

Ce serait donc justifié, dans le cadre de ce quartier Montparnasse, de lui rendre un hommage autour de ce qu'il a réalisé, de ces deux immeubles semi-circulaires résidentiels du 14e arrondissement. Ce serait aussi un hommage rendu, à travers lui, aux Catalans qui ont résisté contre le franquisme.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame la Maire du 14e arrondissement, pour la présentation de votre vœu.

Effectivement, le nom de Ricardo Bofill est indissociable du quartier de la gare Montparnasse et surtout des places de Catalogne et de Séoul et de l'amphithéâtre. Je veux aussi remercier Karen TAÏEB qui a aussi aidé à suggérer ce vœu, car elle travaille beaucoup, comme vous le savez, à mettre en valeur les hommes et les femmes - on l'a vu également avec Edith Girard - qui ont œuvré et travaillé pour le patrimoine parisien, même le plus récent.

C'est pourquoi je vous propose évidemment un avis favorable pour étude de la Commission de dénomination d'un lieu qui s'inscrira dans le réaménagement de la future place de Catalogne.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Génération.s", Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 60).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Yvonne Beauvais.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 54 relatif à une dénomination en hommage à Yvonne Beauvais.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Pour ce vœu, je me fais la porte-parole de mon collègue François-Marie DIDIER pour mettre en lumière et rendre hommage à une résistante très singulière. Il s'agit d'Yvonne Beauvais, connue ensuite sous le nom de sœur Yvonne-Aimée, qui fut une religieuse et qui fut mère supérieure du monastère de Malestroit dans le Morbihan.

C'est cependant bien la résistante qu'il s'agit pour nous d'honorer aujourd'hui. Yvonne Beauvais s'est en effet distinguée par son dévouement remarquable sous l'Occupation. A la clinique de Malestroit, elle accueille et soigne de nombreux aviateurs alliés, résistants, ainsi que des blessés allemands. Elle y abrite, entre autres, le général Audibert, qui fut le responsable de l'Armée secrète pour les départements bretons. Si la majeure partie de son action s'est déroulée dans ce monastère du Morbihan, le destin d'Yvonne Beauvais reste néanmoins étroitement lié à Paris. C'est en effet dans le 8e arrondissement, au prieuré Notre-Dame de Consolation, qu'elle est arrêtée par la Gestapo le 16 février 1943. Elle est ensuite enfermée dans la prison du Cherche-Midi, boulevard Raspail, sur l'emplacement d'un ancien couvent, démolie en 1966.

Pour son engagement dans la Résistance, elle reçoit de nombreuses décorations. Le 24 juin 1945, elle se voit ainsi décerner la Croix de guerre avec palme et se voit saluée à cette occasion comme, je cite, "une femme d'un courage et d'un dévouement extraordinaires". Elle est ensuite décorée de la Légion d'Honneur le 22 juillet 1945 par le Général de Gaulle, qui la remercie au nom de la France.

Parce qu'elle fut une femme d'honneur méconnue et parce qu'elle a représenté la grande diversité de sensibilités qui se joignirent à la Résistance, le groupe Changer Paris vous propose donc de rappeler son histoire par une plaque ou une dénomination.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame BIRABEN.

Effectivement, il s'agit là d'une personne tout à fait singulière que cette mère supérieure résistante et une très belle figure, qui a d'ailleurs été arrêtée et torturée par la Gestapo et qui s'est échappée de la prison du Cherche-Midi. Elle a été décorée pour toute sa détermination à résister.

Ce sera donc un avis favorable pour étude de la Commission des dénominations du mois de juin.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 61).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination à la mémoire de femmes pionnières de l'obstétrique.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 55 relatif à une dénomination à la mémoire des femmes pionnières de l'obstétrique.

La parole est à nouveau à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Les avancées de l'obstétrique ont révolutionné la vie des mères et des nouveau-nés. Il est donc essentiel de rendre hommage à ces femmes à qui l'on doit un recul majeur de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle et

la prise de conscience du rôle de l'obstétrique dans la santé publique. Si nous nous souvenons aujourd'hui du nom de Baudelocque, le plus célèbre médecin accoucheur de la seconde moitié du XVIIIe siècle, nous avons oublié les noms de ces femmes qui à la même époque ont enseigné les gestes qui sauvent et ont contribué à faire de l'obstétrique une discipline moderne.

Cet oubli doit être réparé, surtout lorsque l'on sait combien l'accouchement est longtemps demeuré un savoir-faire féminin. Deux femmes en particulier ont marqué cette discipline. Angélique du Coudray, tout d'abord, qui reçut du roi Louis XV une pension pour dispenser des cours à travers toute la France, qui forma des générations de sages-femmes et fonda des hospices de maternités dans plusieurs grandes villes. Ensuite, Marie-Louise Lachapelle, théoricienne et praticienne des accouchements reconnue dans toute l'Europe, qui fut la sage-femme en chef de l'Hospice de la Maternité, créé en grande partie grâce à ses conseils dans les locaux de l'ancienne abbaye de Port-Royal.

Leur mémoire doit être défendue avec d'autant plus de gravité que la période actuelle voit une prise en charge de la maternité et de la petite enfance en recul. Depuis 10 ans, le taux de mortalité infantile connaît une augmentation selon des recherches menées en collaboration par l'Inserm, l'Université de Paris ou encore l'A.P.-H.P. Ce phénomène est un indicateur clé de la santé d'une population. Il s'agit non seulement d'un drame humain mais aussi, plus globalement, d'un scandale de politique publique.

Comment prétendre prendre soin des générations futures si aujourd'hui l'accouchement et la maternité ne sont plus des priorités de santé publique ni des priorités du combat pour le droit des femmes ? Comment comprendre que cette hausse des chiffres entre 2012 et 2019, une première depuis des décennies en France, ne soit pas devenue un vrai sujet de société ? Aussi, nous espérons que la mise en valeur de ces deux pionnières de l'obstétrique contribuera à la reconnaissance du rôle essentiel des sages-femmes dans la société et à une plus vaste prise de conscience de la nécessité d'une meilleure prise en charge de l'accouchement et de la maternité.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame BIRABEN, pour ces deux très belles idées.

Angélique du Coudray qui était au XVIIIe siècle la première sage-femme à enseigner l'art des accouchements et Marie-Louise Lachapelle un peu plus tard, sage-femme de l'Hôtel-Dieu, théoricienne et praticienne de l'obstétrique à travers l'Europe entière et qui a d'ailleurs rédigé un certain nombre de choses pour faciliter la pratique des accouchements.

Il s'agit d'une œuvre importante et je trouve, pour ma part, que ce sont de très bonnes idées. Ce sont donc deux nouvelles femmes qui vont venir enrichir, je l'espère, notre parcours de femmes pionnières et je donne un avis favorable pour étudier des lieux les plus appropriés à la Commission de dénomination du mois de juin.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 62).

2022 DAC 4 - Subventions (515.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif de rue et de cirque (13e) et avenant à convention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des dossiers de Mme Carine ROLLAND et nous passons au projet de délibération DAC 4 relatif à l'attribution d'une subvention de 515.000 euros à la Société coopérative d'intérêt collectif de rue et de cirque, dans le 13e arrondissement, et l'avenant à convention.

La parole est à Mme Corinne FAUGERON, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour. Merci, Madame la Maire.

La Coopérative de rue et de cirque est une S.C.I.C., société coopérative à intérêt collectif, créée en 2005. C'est une coopérative d'échange de productions et de diffusion des arts de la rue et du cirque en Ile-de-France. Elle développe un ensemble de propositions alliant actions culturelles, résidences de création et de diffusion.

Ses temps forts ont lieu au printemps et à l'automne chaque année au bénéfice de publics toujours plus nombreux. Lors de ces deux saisons, la coopérative propose un programme de qualité. La saison 2022 débute le 13 avril, donc très bientôt, et propose des performances gratuites sur l'espace public. Cela va d'une performance sur la consommation irraisonnée du plastique à un spectacle où s'entremêlent les performances d'une championne de rugby et celles d'un chorégraphe.

De rue de cirque intervient dans plusieurs arrondissements parisiens, les 10e, 12e, 13e et 19e, et accompagne aussi 6 compagnies en création, 3 pour la diffusion et 3 qui font l'objet d'un accompagnement au long cours. Enfin, 7 projets se déroulent dans des établissements scolaires, dont 5 classes dites à PAC, car le projet artistique et culturel fait partie du temps scolaire, comme le préconise la Mission d'information et d'évaluation de l'éducation artistique et culturelle qui vient de se terminer.

Cette année encore, De rue et de cirque s'attelle à deux nouveaux projets avec le lancement, le 1er juillet, sur la pelouse de Reuilly, du ChapitO et le 8 septembre, la prise de la gestion de la fabrique artistique rue Watt, dans le 13e.

Face au dynamisme de cette S.C.I.C., je vous remercie de voter cette subvention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Corine FAUGERON, de saluer avec autant de chaleur l'activité du collectif de rue et de cirque, dit 2r2c.

A ce que vous avez parfaitement mentionné, j'ajouterai que 2r2c deviendra bientôt gestionnaire d'un espace de création dans le 13e arrondissement rue Watt, un lieu qui a vu son ouverture retardée pour cause d'incendie qui aurait pu être dramatique, et qui verra donc le jour très prochainement.

Je souhaite dire aussi que ce soutien à 2r2c va dans le sens d'un accompagnement du mouvement global de renouveau du secteur circassien à Paris. Il y a l'Espace Périphérique à la Villette, il y a le Cirque Electrique à la porte des Lilas. Vous l'avez dit, 2r2c s'installe chaque été dans le 13e arrondissement, et puis, bien sûr, je m'en réjouis, il y a l'ouverture prochaine de la ferme Montsouris, dans le 14e arrondissement, dans laquelle nous étions avec Carine PETIT il y a quelques jours. Ce sont autant de lieux qui vont continuer de permettre la création circassienne, son rayonnement à destination des Parisiennes et des Parisiens et à l'international, tant ces équipements contribuent à ce rayonnement.

Je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération, dans le silence, si cela vous est possible.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il y a un brouhaha dans le fond, qui est assez désagréable ; on n'entend pas les orateurs et je pense que ceux qui écoutent n'entendent pas très bien non plus. Si vous voulez bien, soit continuer vos discussions à l'extérieur, soit les cesser. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 4).

2022 DAC 105 - Subvention d'équipement (7.000.000 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 105 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement de 7 millions d'euros et d'une convention avec l'établissement public Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La Philharmonie de Paris, c'est un peu comme le tonneau des Danaïdes, il faut toujours rajouter des sous, des sous, des sous. Je pense qu'un jour, il faudra y jouer l'opéra de Charles-Hubert Gervais, "Hypermnestre", qui est sur le tonneau des Danaïdes.

Quelques données. Au départ, c'était un projet à 118 millions. Après, il est passé à 300 millions, et, enfin, il est passé à 534 millions. Et ce n'est pas terminé, car malgré le fait que ce soit terminé, il faut encore rajouter, rajouter,

rajouter des sous. Là, on est passé à 7 millions. Ce qui est bizarre, c'est qu'on était en décembre... Je cite la délibération de décembre : "La Ville continue de soutenir un projet pour lequel elle œuvre depuis le départ. Dans ce cadre, la Ville de Paris accompagnera l'Etat dans la finalisation du programme des travaux de la Philharmonie tel qu'annoncé lors du C.A. du 19 octobre. La Ville s'engage à attribuer une subvention à hauteur de 3,5 millions". 3,5 millions ? Ah ? On est passé à 7 millions. Peut-être qu'on aura l'explication de ce doublement.

Mais le plus inquiétant par rapport à cela, c'est qu'en fait, cette hausse est due à un accord secret entre Jean NOUVEL et la Philharmonie de Paris, un accord transactionnel qui a eu lieu le 20 octobre 2021. D'ailleurs, il y avait un article du "Monde" à ce sujet par Isabelle REGNIER qui parlait de "défaite pour la transparence financière". On en est toujours là, et cela veut dire qu'il faut toujours rajouter, rajouter, rajouter des euros.

Ainsi, dans ce doute, les Ecologistes ont décidé de s'abstenir. La C.R.C. avait déjà alerté sur ces dépassements, mais là, on en est quand même à tripler, on est à des niveaux de dépenses qui sont très, très élevés, dans une situation, en plus, de pénurie financière, comme diraient nos amis de la droite de l'Assemblée. Là, ce n'est pas la faute de la Ville, c'est la faute, d'une part, de Jean NOUVEL. Je rappelle qu'il s'était vanté, ce monsieur, d'avoir fait une sous-estimation au départ et que c'est la règle, on multiplie les dépenses, derrière, et on fait des avenants, on refait des avenants. Et là, on a triplé. Mais tripler, c'est quand même 400 millions de plus. Et, d'autre part, l'Etat. Il en est où, l'Etat ? Parce que c'est plutôt lui qui a baissé son aide. Si on pouvait donc avoir un peu un état des lieux. Et je rappelle aussi qu'on a un emprunt spécial pour la Philharmonie ; c'est dans les annexes du débat budgétaire que nous avons en décembre. Nous avons toujours une petite ligne, l'emprunt de la Philharmonie de Paris.

Ce n'est pas tellement le fait d'être pour ou contre la Philharmonie de Paris ; les Ecologistes ont toujours défendu ce projet. Mais, à un moment, on ne peut pas se permettre, comme cela, de toujours dépasser les montants. Il faut que dès le départ, on nous dise combien cela coûte et qu'on arrête de toujours rajouter, rajouter, rajouter des avenants. Même quand c'est terminé, on rajoute encore des avenants. Ce n'est plus possible.

Peut-être que j'aurai des précisions par rapport à cela, mais les Ecologistes vont s'abstenir sur ce projet.

Merci de votre attention.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Monsieur GLEIZES, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue.

J'entends, bien sûr, vos questions et elles sont absolument légitimes.

Ce que nous avons adopté en 2021, c'est un soutien supplémentaire en investissement à hauteur de 3,5 millions d'euros pour 2021. Cette opération, il vous est proposé aujourd'hui... Mais nous avons voté uniquement le principe, nous n'avons pas voté la délibération qui permettait de déclencher le versement des 3,5 millions d'euros. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est donc d'acter cela, de le rendre effectif, de réitérer la même chose pour 2022. Ce qui n'est pas forcément visible ici, c'est qu'il y a aussi un ajustement de la subvention en fonctionnement de la part de la Ville, versée à la Philharmonie. L'un ne va pas sans l'autre.

Pour ce qui est des travaux, de la transaction avec Jean NOUVEL, vous avez dit combien cela a été compliqué. Il n'y a pas d'opacité, je siége au Conseil d'administration de la Philharmonie comme d'autres élus de la Ville, et le fait est qu'au bout de plusieurs années, la Philharmonie a finalement réussi à se mettre d'accord avec Jean NOUVEL. Nous y contribuons de cette manière. Encore une fois, ayons en tête que nous procédons aussi à un ajustement de notre apport sur le fonctionnement.

Puisque j'ai la parole et qu'il s'agit de la Philharmonie, permettez-moi quand même de souligner la qualité de l'établissement dont nous parlons. En effet, la Philharmonie, c'est ce lieu situé dans le 19^e arrondissement à la demande, à l'origine, je crois, de la Ville de Paris et qui allie des capacités de rayonnement international digne des plus grandes salles de nos métropoles avec des invitations en matière de musique classique mais aussi d'autres esthétiques d'une extrême qualité qui contribuent au rayonnement international de notre Cité, et qui allie aussi une dimension d'action culturelle de démocratisation de la pratique artistique d'une immense qualité, là aussi. Je pense, bien sûr, au Studio 29 qui travaille principalement avec de jeunes pratiquants musicaux du 19^e arrondissement, à l'orchestre Démos qui a fait florès partout en France et même en Europe et à l'ouverture récente de la Philharmonie des enfants.

Autant dire que la Philharmonie, c'est cet établissement qui sait faire des propositions artistiques d'une qualité inégalable et travailler à la démocratisation culturelle.

Un dernier mot pour saluer l'action qui fut menée par Laurent BAYLE, dont Olivier MANTEI a pris la suite. Il s'est exprimé très récemment sur son programme, il s'est exprimé très récemment aussi avec beaucoup de justesse et de discernement, je crois, pour tout ce qui concerne l'accueil d'artistes russes, prenant une position courageuse vis-à-vis d'un chef d'orchestre qui disait ouvertement soutenir Vladimir POUTINE et demandant que nous procédions tous collectivement avec vigilance pour les autres artistes russes qui, bien souvent, ne sont pas sur cette ligne.

J'ai un peu débordé du cadre de la question de M. GLEIZES, mais je vous invite, bien sûr, à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 105).

2022 DAC 690 - Attribution de la dénomination Claire Brétécher à la bibliothèque Lancry (10e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 690 relatif à l'attribution de la dénomination Claire Brétécher à la bibliothèque Lancry, dans le 10e arrondissement, et la parole est à Mme la maire, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je suis très heureuse d'intervenir sur ce projet de délibération, d'une tout autre nature que les précédents, qui nous permettra de baptiser notre dernière bibliothèque anonyme du 10e arrondissement et de faire avancer encore un peu la place des femmes dans la dénomination de nos équipements publics et avec grand bonheur.

François Villon du côté du boulevard de la Villette et Françoise Sagan dans l'ancien Carré Saint-Lazare vont en effet être rejoints par Claire Brétécher qui va donner son nom à la bibliothèque de la rue de Lancry près de la place de la République. Un nom qui a recueilli la majorité des suffrages de 554 habitants du quartier habitués de cette bibliothèque, au cours d'un scrutin participatif qui s'est tenu à la fin de l'année dernière. C'est un nom qui a d'autant plus de sens que Claire Brétécher a longtemps vécu dans le 10e et qu'elle y a d'ailleurs fini sa vie. Un nom, surtout, qui rend hommage à une femme de lettres, à une artiste, à une pionnière.

Je suis certaine que beaucoup d'entre nous se souviennent des dessins qu'elle publiait dès les années 1960 et bien après dans les principaux titres de la presse de jeunesse, "Record", "Le Journal de Tintin", "Spirou". Plus tard, dans les années 1970, c'est dans "L'Echo des savanes", avec Gotlib et Mandryka, qu'elle a fait accéder la bande dessinée à l'âge adulte avant de rejoindre "Le Nouvel Observateur" où elle a su faire un véritable feuilleton de ses "Frustrés". Les soixante-huitards devenus adultes et généralement sur le déclin mais émancipés, désormais cadres et encore bohèmes, toujours intellectuels mais enfin propriétaires y sont dépeints dans leurs frustrations et tendent aussi un miroir grossissant et déformant au lectorat parisien de "L'Obs".

Claire Brétécher n'oublie rien, ni l'argent, ni la santé, ni la sexualité ni les idéaux. Elle y croque cette gauche qui parle, dit-elle, et s'amuse du hiatus entre les valeurs revendiquées et les modes de vie. Elle devient ainsi, selon les mots mêmes de Roland Barthes, la meilleure sociologue française - rien que cela -, tandis que Pierre Bourdieu voyait en elle une ethnographe. Cette femme pudique, discrète, modeste fera peu de cas de ces beaux compliments. Elle préfère se consacrer au dessin, à ses traits épurés, à la langue ciselée, à l'observation des générations, des classes sociales, des époques qu'elle traverse et qu'elle décrit avec une distanciation parfois assez féroce.

Féministe, Claire Brétécher l'est assurément même si, là encore, elle s'en défendrait presque. Elle montre les femmes dans leur corps, dans leur adolescence avec "Agrippine", dans la maîtrise de leur contraception, dans leur grossesse mais également dans leur vieillissement.

Madame la Maire, mes chers collègues, voilà une artiste libre, voilà un art trop souvent considéré comme mineur, qui tous deux seront reconnus et qui tous deux acquerront en quelque sorte leurs lettres de noblesse en s'inscrivant au fronton de cette bibliothèque du 10e arrondissement. Et j'ai le sentiment qu'avec moi, beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, bien sûr, souriront en passant rue de Lancry en se souvenant des "Frustrés", d'"Agrippine", de la fameuse princesse "Cellulite", des "Robin des foies" ou du "Docteur Ventouse" et de celle qui leur a donné naissance, Claire Brétécher.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra, d'avoir si bien parlé de cette grande artiste, penseuse aussi, qu'était Claire Brétécher.

Permettez-moi un souvenir personnel qui va associer quelques-uns d'entre nous. Claire Bretécher avait dessiné l'affiche de la Fête des Vendanges il y a de cela quelques années - Eric LEJOINDRE s'en souvient certainement -, faisant chevaucher un tonneau par Agrippine, ce qui avait valu quelques remous dans le monde montmartrois et au-delà. Et ce qui avait finalement été accepté avait fait florès, tant Claire Bretécher savait bousculer, savait faire preuve d'esprit, de liberté d'expression toujours avec malice et avec humanité.

Vous l'avez dit, Madame la Maire du 10^e arrondissement, elle se défendait d'être féministe, disant qu'il n'y a pas de dessins féminins, on tient le crayon avec la main, pas avec d'autres organes. Force est pourtant de constater que Claire Bretécher a fait bien des émules auprès de dessinatrices de B.D. que nous connaissons et apprécions aujourd'hui. Je pense à Pénélope BAGIEU, à Marjane SATRAPI, à Catherine MEURISSE et à bien d'autres. Toujours avec la liberté d'expression comme ligne de conduite, ce regard malicieux sur les sujets de société et un vrai génie du dessin, de la bande dessinée.

Je me félicite vraiment et je vous félicite, chère Alexandra CORDEBARD, chère Laurence PATRICE aussi dans vos fonctions d'adjointe à la maire du 10^e arrondissement en charge de la culture, d'avoir apporté une dimension participative à la dénomination de cette bibliothèque. Nous procédons de plus en plus de cette manière. C'est le cas avec la médiathèque James Baldwin, les habitants sont associés à sa conception dès le départ. Je parlais tout à l'heure de la ferme Montsouris, et c'est, là aussi, le cas. Cela ne fait qu'ajouter à l'esprit de Bretécher.

Pour cela, je vous remercie, je remercie les habitants du 10^e, et, bien sûr, très longue vie à cette belle appellation.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 690.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 690).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de la Flèche d'Or.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 56 relatif à l'avenir de la Flèche d'Or.

La parole est à Monsieur... Non. Alors, à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce vœu "Flèche d'Or", nous avons souhaité le porter devant notre Conseil, après l'achat du lieu par la Ville en décembre, pour redire à la fois notre attachement au lieu, mais aussi à la conception du lieu et aux objectifs qui étaient ceux portés par les habitants du quartier et par les élus lors de l'appel à projets temporaire qui avait été réalisé avant le rachat.

Le collectif actuel a dû s'adapter pour faire vivre le lieu pendant presque deux ans de pandémie. Aujourd'hui, une cuisine solidaire et une conserverie sont en place. Ces activités solidaires ont permis à de nombreux habitants de s'investir dans le projet et 200 bénévoles participent à des actions ponctuelles : 90 bénévoles sont investis dans la gouvernance du lieu avec un comité de pilotage et différentes commissions dont celle concernant la programmation culturelle - cette programmation qui a enfin pu repartir et prendre ses ailes. Beaucoup disent retrouver l'esprit de la "Flèche d'Or" des débuts, un lieu vivant qui sort des sentiers battus : une programmation éclectique avec des concerts, des projections de films, des débats, du cabaret, du spectacle vivant, et beaucoup d'autres choses. Le lieu est aussi ouvert pour accueillir des soirées et événements d'associations du quartier.

Nous souhaitons, par ce vœu, accorder du temps supplémentaire au collectif actuel pour lui permettre de faire des demandes de subvention aux divers organismes. Et pour cela, il faut un engagement de moyen terme. Cela permettra de renforcer leurs activités.

Par ailleurs, cela nous laissera le temps de travailler avec la Mairie centrale - avec vous, chère Carine ROLLAND - à un nouvel appel à projets avec un modèle économique solide et un loyer modéré pour développer une programmation diversifiée, culturelle et solidaire. Et nous demandons aussi dans le vœu que cet appel à projets soit bien travaillé tout au long du processus avec les habitants de notre arrondissement.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, de nous permettre d'aborder cette fois-ci l'avenir de la "Flèche d'Or" après le rachat que vous avez mentionné et qui est devenu effectif en 2021 - rachat par la Ville de Paris.

Par ce rachat, nous avons collectivement l'ambition, vous l'avez dit, de respecter les activités actuelles qui sont d'ores et déjà initiées par le collectif, des activités en grande partie solidaires, très partageuses, culturelles aussi, et bien sûr de renforcer cette dimension culturelle.

J'aime à dire qu'il n'y a pas d'avenir sans mémoire. La mémoire de la "Flèche d'Or" est très forte tant ce fut un lieu de grande fête du côté des musiques actuelles, de création, de foisonnement. Il s'agit de respecter cela. C'est d'ailleurs ce que fait le collectif, y ajoutant, et je n'y reviens pas, toutes les dimensions citoyennes que vous avez mentionnées.

Le collectif doit aussi faire face à des difficultés budgétaires, comme c'est le cas de tous les collectifs indépendants, qui ne pourraient être entièrement couvertes par un soutien public. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner le collectif dans la voie de la construction d'un modèle de gestion qui sécurise l'exploitation de la "Flèche d'Or" actuelle pour une durée de deux ans. C'est la durée que vous proposez dans votre vœu. On parle bien là de l'exploitation actuelle puisque ensuite prendra forcément place un appel à projets, auquel le collectif pourra tout à fait, s'il le souhaite, participer. Mais je tiens bien sûr à préciser en la matière qu'il n'est pas possible de favoriser un potentiel candidat par rapport à l'appel à projets qui interviendra.

Donc, avis favorable pour ce vœu. Nous vous avons proposé quelques amendements ; si les amendements sont acceptés, avis favorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que les amendements sont acceptés ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 63).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au cinéma La Clef.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 57 et n° 58 relatifs au cinéma "La Clef".

Ce n'est pas M. BONNET-OULALDJ.

D'accord, donc Mme PRIMET, alors je redonne la parole à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, j'ai renoncé à compter le nombre de vœux que nous avons présentés à ce sujet. Il y en a trop.

Celui-ci fait suite à deux événements nouveaux. Le premier est l'expulsion par les forces de l'ordre le 1er mars des occupants du cinéma "La Clef". Le deuxième, c'est qu'en parallèle de l'expulsion le groupe SOS a fait connaître sa décision d'abandonner sa promesse d'achat.

Si la préemption par la Ville n'était apparemment pas possible, rien ne nous empêche par contre de racheter le lieu. C'est le but de ce vœu.

Par ailleurs, nous savons que le collectif "La Clef Revival" souhaiterait racheter eux-mêmes le cinéma, mais ils sont pour le moment à la recherche de fonds. Nous pourrions donc, en rachetant, sécuriser le lieu en empêchant son rachat par d'autres pour des projets spéculatifs ou qui n'auraient rien à voir avec l'histoire de ce lieu.

En effet, la problématique de "La Clef" est un peu comme celle de la "Flèche d'Or". Avec le prix du foncier, la densification de la ville, les lieux alternatifs et les tiers-lieux vont avoir de plus en plus de mal à exister. Pourtant, nous en avons besoin. La culture a besoin du bouillonnement, de la richesse, de la créativité, de la liberté de ces lieux qui permettent l'émergence de nouveaux artistes, qui permettent de résister à la privatisation, l'uniformisation, la marchandisation de la culture. Notre collectivité doit s'engager et mettre tout en œuvre pour soutenir celles et ceux qui font vivre la culture aujourd'hui.

Les collectifs "Home Cinema" et "La Clef Revival" en font partie. Ils ont démontré par leur travail que leur programmation avait du sens. L'affluence du public et les nombreux soutiens qu'ils ont obtenus confirment que le

cinéma "La Clef" doit avoir un avenir et que cet avenir est au 34, rue Daubenton du fait de l'histoire et de la symbolique du lieu, mais aussi, de manière plus pragmatique, parce qu'il est tout à fait adapté et contient tout le matériel dont un cinéma d'art et d'essai a besoin.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, donc, même sujet, je dirais, même vœu. Les deux, je pense, peuvent être votés de la même manière.

C'est un sujet important. Je ne sais plus combien de fois nous sommes intervenus dans ce Conseil de Paris au sujet du cinéma "La Clef". Vous savez que, le 1er mars dernier, à 6 heures du matin, la police a procédé à l'expulsion du collectif qui occupait les locaux du cinéma "La Clef" et il faut savoir que, depuis le 20 septembre 2019, le cinéma "La Clef" était animé par ce collectif qui défend vraiment un cinéma associatif, une programmation indépendante, à prix libre puisque le cinéma avait fermé au printemps 2018 sous prétexte qu'il n'était plus rentable alors que seulement 30 % de sa surface était à l'époque utilisée.

Alors, le groupe SOS qui s'était porté acquéreur a finalement annoncé ne pas renouveler sa promesse de rachat. Les avis sont unanimes sur le travail exemplaire organisé par le collectif pendant toute l'occupation que ce soit dans la programmation de haute qualité qui permet de donner à voir des films qui ne le seraient pas, et qui permet aussi d'avoir des lieux dans lesquels on peut avoir nombre d'ateliers accessibles aux jeunes cinéastes, un travail de programmation d'éducation à l'image pour les enfants, des initiatives au développement argentin - de nombreuses activités qui en font aussi un lieu de création et de diversité des pratiques culturelles dont Paris s'enorgueillirait que cela puisse se perpétuer.

Il y a la possibilité... La Ville a déjà préempté "Le Lavoir Moderne Parisien", a racheté la "Flèche d'Or", le "Tango, le "Bataclan" et des engagements très clairs avaient été pris lors de la campagne municipale. On se souvient des propos de M. Frédéric HOCQUARD et de Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Il faut donc, à travers l'adoption de ces vœux, qu'enfin la Ville se donne les moyens, non seulement de pouvoir racheter ou préempter le bâtiment, mais elle peut aussi jouer un rôle, en plus avec le collectif avec "La Clef Revival" et son fonds de dotation "Cinéma Revival", pour qu'il y ait un véritable dialogue engagé avec notamment le propriétaire, le C.S.E. de la Caisse d'Epargne Ile-de-France dirigée par la C.F.E.-C.G.C. Le fonds de dotation "Cinéma Revival" souhaiterait pouvoir devenir acquéreur. La Ville peut aussi néanmoins racheter.

La possibilité de sauver ce cinéma existe. Qu'enfin, en adoptant ces vœux et en les mettant en application, la Ville honore ses engagements.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je crois que Mme la Maire du 5e arrondissement, Mme BERTHOUT, souhaitait s'exprimer.

Oui ? Alors, je vous donne la parole, pour trois minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comme la dernière fois, je ne participerai pas au vote alors que tout le monde peut s'accorder que je défends bec et ongles, depuis la fermeture du cinéma, un projet associatif car, vous avez raison, il faut que ce soit un projet associatif ou, à tout le moins, un projet indépendant.

Je ne reviendrai pas sur la programmation tout à fait exemplaire de ce cinéma. Mais il ne faut pas faire semblant, dans cet hémicycle, de penser que les deux vœux disent la même chose. Vous ne dites pas la même chose, et c'est bien le problème ! Entre l'hypocrisie, d'un côté...

Je ne dis pas que vous êtes hypocrites dans la rédaction de votre vœu. Il y a beaucoup d'hypocrisie du côté de l'Exécutif depuis le début qui a fait semblant de vouloir racheter le site. Je rappelle, Monsieur HOCQUARD : "Une ligne budgétaire de 10 millions d'euros sur le budget existe pour préempter les lieux culturels menacés, dont "La Clef"."

Bon, donc cela a été dit. Et ce qu'il faut faire, c'est avoir un projet. Sauf que, vous, vous citez "La Clef Revival" et le groupe Communiste cite l'association "Home cinéma". C'est bien cela qui est triste : à force de tergiverser, de laisser entendre que l'on va acheter, que l'on ne va pas acheter, que l'on accompagne, mais en fait on n'accompagne rien du tout... La Ville a beaucoup parlé, mais n'a pas agi.

D'ailleurs, je rappelle que le premier médiateur qui a été nommé par le C.N.C., c'est à ma demande qu'il a été nommé. Et après, plus aucun médiateur pendant un an et demi n'a pu travailler avec l'association.

Donc, je me tourne vers Mme l'adjointe. Il faut, Madame l'adjointe, que vous disiez très clairement ce que, vous, au nom de la Ville, vous imaginez pouvoir faire. Parce que, quand je lis le dernier vœu de l'Exécutif, je cite :

"que toutes les solutions soient envisagées afin de maintenir l'existence d'un lieu à modèle associatif ou coopératif dédié à la diffusion, la création et la médiation cinématographique d'art et essai à Paris."

Excusez-moi, ce sont de belles paroles, mais, franchement, les vertus, ou plus exactement le désavantage, de ce genre d'alinéa, c'est que tout le monde peut y trouver ce qu'il veut !

Est-ce que, oui ou non, vous allez acheter ? Est-ce que, oui ou non, vous allez participer à un fonds de dotation - appelons cela comme cela, même si ce n'est pas tout à fait cela ? Et pour faire quoi ?

Parce que, d'un côté, on nous dit que ce serait une activité culturelle, en particulier cinématographique. Donc, cela va dire qu'avoir un cinéma d'art et d'essai - ce que je souhaite, comme maire du 5e et comme tous les habitants, d'ailleurs - avec une programmation, vous l'avez dit et rappelé, Madame SIMONNET, à très juste titre, tout à fait exemplaire avec une identité très forte...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci de conclure, Madame.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... ce n'est pas la même chose que ce qui est proposé dans l'autre vœu.

Donc, moi, j'attends surtout des réponses précises et peut-être un groupe de travail pour que l'on s'y mette tous, avec des solutions au bout.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci aux oratrices.

Pour rompre ce suspense insoutenable : quinze vœux concernant "La Clef", nous en sommes là ! C'est tout à fait légitime au vu de la qualité du travail mené par le collectif. Cela a été salué par toutes les intervenantes. Je m'y associe pleinement.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cela a été très bien dit aussi. L'acheteur potentiel a retiré son offre au lendemain de l'expulsion par la Préfecture de police à laquelle j'avais demandé à surseoir. Comme il n'y a plus d'acheteur potentiel, il n'y a pas de préemption possible. C'est quand même un principe assez clair : les mots ayant un sens, il n'y a pas de préemption possible s'il n'y a pas d'acheteur. Cela, c'est acté.

Moi, ce que je souhaiterais surtout aujourd'hui - c'est une manière de vous répondre, Madame BERTHOUT -, c'est que l'on prenne effectivement en compte maintenant à la fois la volonté du collectif et celle des propriétaires.

Le collectif, il dit quoi ? Il dit qu'il veut se porter acquéreur des lieux. Il ne demande pas que la Ville rachète. Il demande que son fonds de dotation, qu'il continue d'activer, permette d'ouvrir un tour de table dans lequel des acteurs, y compris publics, pourraient s'associer, mais en tout cas qu'il devienne propriétaire des lieux. Je me suis exprimée en ce sens puisque j'ai écrit au propriétaire actuel, le C.S.E. de la Caisse d'Épargne, en disant que, oui, la Ville pourrait apporter une participation financière si un tel achat se profilait. Le dialogue est ainsi renoué avec le C.S.E. de la Caisse d'Épargne que je salue et avec lequel je me suis entretenu cette semaine. Il me semble que c'est la manière la plus responsable d'agir. Nous continuerons de faire en ce sens.

C'est pourquoi, les deux vœux n'étant pas les mêmes et ne demandant pas la même chose, j'é mets un avis favorable au vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen et un avis défavorable au vœu déposé par Mme SIMONNET.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

J'ai une explication de vote du groupe "Génération.s".

Madame TONOLLI ?

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a été bien dit par les précédentes intervenantes, "La Clef Revival" a montré depuis plus de deux ans sa capacité de mobilisation et de programmation sur le cinéma "La Clef". Plus de 200 bénévoles, des milliers de spectateurs et de nombreux soutiens accompagnent cette dynamique.

Suite à l'expulsion et au retrait du groupe SOS du rachat auprès du comité social d'entreprise de la Caisse d'Épargne, le collectif "La Clef Revival" travaille aujourd'hui au rachat, comme vient de le redire Carine ROLLAND, du cinéma "La Clef" au travers d'un fonds de dotation sur lequel il travaille activement et sur lequel aussi de nombreux mécènes se sont déjà engagés à venir l'abonder pour permettre la sauvegarde de ce lieu culturel auquel nous sommes très attachés.

Nous espérons donc, comme vient de le dire Carine ROLLAND, que la Ville de Paris pourra soutenir ce projet, abonder ce fonds de dotation et continuer à permettre le dialogue avec le C.S.E. de la Caisse d'Épargne puisque

c'est indispensable pour que ce rachat puisse se faire. Et on espère également que l'Etat et la Région, qui ont montré et exprimé leur intérêt auprès du collectif "La Clef Revival", s'engageront également.

C'est pour ces raisons que nous soutiendrons ces deux vœux.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Mélody TONOLLI.

J'ai une autre explication de vote de M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le début, les Ecologistes soutiennent le collectif association "Home cinéma". Nous avons été présents à leurs côtés et nous sommes quand même dans une situation assez kafkaïenne par rapport à ce dossier. C'est pour cela que nous voterons le vœu du groupe Communiste.

Mais je vais quand même rappeler cette situation totalement kafkaïenne. Le matin, on a une expulsion ; l'après-midi, l'acheteur éventuel retire sa proposition d'achat. De fait, le collectif que l'on soutient et avec lequel on continue une discussion n'est plus dans la place. A un moment, il faudrait quand même qu'il y ait une meilleure coordination entre la Préfecture - mais bon, comme le Préfet n'est pas là... - par rapport à ce type de situation. On ne peut pas indéfiniment reporter les problèmes. De fait, tout cela nous entraîne à prendre du retard.

Alors, c'est vrai que maintenant on ne connaît pas sous quelle forme nous allons soutenir. Est-ce la Ville qui va préempter et être le propriétaire unique ? Est-ce qu'elle va s'associer avec l'association "La Clef Revival" ? On ne sait pas encore.

A priori, nous, on est sur la position de suivre l'association qui a bien sûr commencé à récolter des fonds pour investir, et donc c'est plutôt la position la plus pertinente aujourd'hui : dans une S.C.I.C., par exemple, la Ville pourra être co-animateur ou copropriétaire avec tous les donateurs actuels sur ce cinéma.

Bien sûr, nous votons et nous espérons qu'enfin nous allons trouver une solution sur ce lieu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci à tous les orateurs.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 64).

Je mets aux voix le vœu n° 58 de Mme Danielle SIMONNET, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

Oh ! Excusez-moi. Souhaitez-vous le maintenir, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - La réponse de l'Exécutif a été sacrément "faux cul" sur ce dossier, je tiens à le dire ! Parce que, franchement...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien. Nous avons entendu votre...

Mme Danielle SIMONNET. - ... attendre l'expulsion et l'absence de rachat pour finalement dire : "On ne peut plus préempter". De qui se moque-t-on, franchement !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

J'ai entendu que vous mainteniez votre vœu. Nous avons toujours le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 59 relatif à la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au sein du quartier sud Auteuil, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, le sud du 16e manque de structures culturelles, de lieux d'accès aux livres et contenus multimédias, en particulier pour les jeunes, alors même que de nombreuses infrastructures scolaires, écoles, collèges et lycées, y sont installées.

La seule bibliothèque du sud de l'arrondissement est la bibliothèque Musset dont la surface et les quatre places assises ne peuvent suffire à satisfaire ni la demande ni les besoins pour près de 70.000 habitants d'Auteuil Sud.

Aussi, le maire, Francis SZPINER, les élus de la majorité du 16e et les élus du groupe Changer Paris émettent le vœu que la Mairie de Paris travaille en concertation avec la mairie du 16e arrondissement à la création d'une nouvelle bibliothèque-médiathèque au sud de l'arrondissement ; que la Mairie de Paris étudie, pour la création d'une bibliothèque, la possibilité de transformation d'un local existant au sein de son parc immobilier ou son intégration dans les programmes de construction à venir.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. Merci de saluer l'importance de la lecture publique pour toutes et tous à Paris.

Je tiens ici à vous indiquer, à toutes et à tous, que nous sortons, je l'espère, de la crise sanitaire et que les bibliothèques retrouvent leurs horaires habituels et tant appréciés des Parisiennes et Parisiens.

Avant d'en venir au cœur du sujet, un mot aussi pour saluer l'implication des agents des bibliothèques aux côtés des auteurs et autrices ukrainiens, ukrainiennes, ou nés là-bas, puisque de nombreux documents sont actuellement mis en valeur dans ces lieux.

Tout cela pour dire que, bien sûr, les bibliothèques sont essentielles dans notre politique culturelle, que nous portons haut et fort - nous en avons parlé tout à l'heure à l'occasion de la dénomination de la bibliothèque Claire-Bretécher - le réseau de 73 bibliothèques parisiennes, leurs 5.000 actions de programmation à l'année, et qu'il s'agit de faire en sorte que cela vaille sur l'ensemble du territoire parisien.

Concernant donc le 16e arrondissement, je suis et nous sommes bien sûr conscients que la bibliothèque Musset a besoin d'accueillir ses 900 inscrits dans de meilleures conditions et dans les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, la Direction des Affaires culturelles a exploré des pistes du côté des pavillons de la caserne Chalvidan et Pavillon de l'eau. Les surfaces n'étaient pas adaptées. Nous sommes en discussion avec les porteurs du projet "Ma Petite Cabane", lauréat du projet "Réinventer Paris", afin de proposer un point d'accès aux livres dans le bâtiment de l'ancienne gare d'Auteuil.

Ma réponse consiste donc aujourd'hui à dire que nous ne pouvons pas accéder à votre demande de création d'une nouvelle bibliothèque parce que cela ne s'improvise pas et que nous ne disposons pas des lieux. En revanche, je vous propose que la Ville de Paris étudie les besoins de lecture publique très précisément dans le Sud du 16e arrondissement et puisse vous proposer à la suite un dispositif plus adapté aux besoins qui seront ainsi identifiés.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vous propose donc de retirer votre vœu et je vous en remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donc demander au groupe Changer Paris s'il souhaite retirer son vœu.

Merci de me répondre.

Le vœu n° 59 est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Non, chez vous non plus, tout le monde n'a pas levé la main.

Nous examinons le vœu n° 60 relatif au tirage au sort dans les conservatoires. La parole est à M. Franck MARGAIN...

Je vous ai répondu ! Il a été rejeté.

Chez vous aussi...

Alors, nous passons au vœu référencé n° 60 relatif au tirage au sort dans les conservatoires.

La parole est à M. Franck MARGAIN...

Rappel au règlement.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme DUMAS, pour un rappel au règlement.

Mme Catherine DUMAS. - Nous demandons que nous revotions. Personne... On n'a aucune précision sur ce vote et nous pensons que c'est adopté.

Nous demandons un vote. Sinon, nous demandons une suspension de séance.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Bon, Madame DUMAS, je vous accorde de revoter.

Mme Catherine DUMAS. - Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Et donc...

Quand c'est bien demandé, il n'y a pas de problème.

Je demande donc à l'Assemblée de bien vouloir revoter sur le vœu n° 59 relatif à la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud dans le 16e arrondissement, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

25.

On fait cela bien.

Et je demande : qui est contre ?

Il a été revoté et je crois qu'il est largement repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tirage au sort dans les conservatoires.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu n° 60 relatif...

S'il vous plaît...

Nous passons au vœu référencé n° 60 relatif au tirage au sort dans les conservatoires.

La parole est à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, voici déjà la troisième fois depuis le début du mandat que le groupe Changer Paris vous demande l'abolition du tirage au sort pour les conservatoires. Il est invraisemblable et de plus en plus préoccupant de voir qu'aucune perspective d'amélioration n'existe dans ce domaine.

Pourtant, l'ancien adjoint à la culture Bruno JULLIARD déclarait déjà sous le mandat précédent son rêve que ce système soit aboli à l'horizon 2020. Désormais, vous ne proposez même plus la moindre date butoir. Non seulement, les petits Parisiens motivés pour s'inscrire en conservatoire en sont empêchés depuis plusieurs années, mais en plus ils restent totalement privés de visibilité sur les années à venir.

Offrir une éducation culturelle d'excellence à tous les jeunes qui le souhaitent devrait être une priorité en matière d'enseignement artistique, mais comment expliquer le retard pris sur l'ambition initiale autrement que par un certain désintérêt ? Alors que la Ville trouve des fonds pour racheter des établissements culturels qui appelleront de nouveaux investissements tels que la "Flèche d'Or" ou qu'elle verse des subventions exceptionnelles de plusieurs millions à la Philharmonie, le faible financement des conservatoires peut-il être autre chose qu'un défaut de volonté politique ?

En effet, 1,2 million d'euros est consacré aux frais de fonctionnement des conservatoires et des ateliers d'art sur l'année 2022. C'est encore loin d'être suffisant pour répondre à la demande. A ce rythme, le manque de places risque de durer de nombreuses années, surtout dans certains arrondissements où la demande est plus forte.

Alors que la Ville s'apprête à publier un rapport sur l'éducation artistique et culturelle, elle doit cesser de sous-investir dans les conservatoires, établissements absolument incontournables dans sa politique culturelle en direction de la jeunesse.

Qui sait si des talents, elle ne se prive pas ainsi de nombreux jeunes qui se découragent avant d'avoir pu s'inscrire ?

Il est donc essentiel d'abolir le tirage au sort sans plus tarder. Le groupe Changer Paris vous appelle à le faire dès la rentrée 2022.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue. Je partage complètement le respect et l'importance que vous accordez aux conservatoires municipaux parisiens. C'est pourquoi une réforme a été mise en place, effectivement, initiée en 2015 avec un objectif qui est de créer 3.000 places supplémentaires. Nous en sommes à +2.139. Donc, factuellement, le nombre de places ouvertes augmente. C'est incontestable.

En ce qui concerne la dernière rentrée, celle de 2021-2022, 3.000 primo-inscrits ont permis de répondre à près de 6 demandes sur 10. Mais, à tout cela, il faut ajouter ce que nous faisons pour initier, pour la sensibilisation musicale. Parce que c'est bien joli de vouloir ouvrir des places. Tous les élèves n'ont pas vocation à aller en conservatoire. En revanche, il s'agit de faire en sorte que chaque élève qui le souhaite puisse avoir un parcours d'éducation musicale qui pourra se déployer dans les conservatoires, qui pourra se déployer dans les écoles partenaires avec lesquelles nous travaillons.

Le parcours de sensibilisation musicale concerne aujourd'hui près de 100 % des élèves inscrits en classe préparatoire, ceux qui ont 6 ans, et qui, ainsi, découvrent la pratique musicale à travers l'école. Cela concerne aujourd'hui 25.525 élèves...

Pardon, cela concernait 25.525 élèves en 2015. Si on prend en compte le parcours de sensibilisation musicale et les inscrits, nous en sommes aujourd'hui à 37.000 élèves à Paris concernés par des enseignements des conservatoires.

Dire que nous ne faisons rien, dire que nous négligeons, dire que nous n'en faisons pas une priorité me paraît donc légèrement en deçà de la main - permettez-moi l'expression.

Par ailleurs, nous procédons à des extensions d'équipement. C'est le cas du 11e arrondissement sur le site Piver, ancienne école désormais dédiée aux pratiques du conservatoire et qui accueillera bientôt une crèche. Le 18e arrondissement verra aussi un nouveau conservatoire réalisé sous cette mandature.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Donc, nous continuons, nous étoffons les objectifs, raison pour laquelle je vous invite, cher collègue, à retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donc demander au groupe Changer Paris s'il retire son vœu après les explications de Mme la Maire.

M. Franck MARGAIN. - Nous maintenons le vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 60 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif et je vous prie de bien vouloir tous lever la main, s'il vous plaît, quand cela est demandé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une meilleure protection des décors intérieurs patrimoniaux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 61 relatif à une meilleure protection des décors intérieurs patrimoniaux.

La parole est à Mme DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur les décors anciens de restaurants, boutiques, bars, brasseries qui font partie de l'histoire et de l'identité de Paris. Ils en sont un atout charme extrêmement précieux. Les Parisiens les plébiscitent, les touristes également à la recherche d'une expérience esthétique et d'un aperçu authentique du Paris d'autrefois.

Pour se convaincre de l'engouement réel qui existe autour de ces lieux, il suffit d'ailleurs de se pencher sur de nombreux articles qui dressent la liste des décors Art nouveau ou Art déco, ou plus largement qui vantent les lieux emblématiques de la Belle Epoque. Certains de ces lieux ont perdu leur cachet historique ces dernières années, que ce soit pour cause de travaux de rénovation ou de fermeture avec changement de propriétaire.

Ces disparitions ont suscité l'émotion de la part d'amoureux de l'histoire et du patrimoine parisien. La sensibilisation et l'implication des propriétaires de ces lieux permettraient, me semble-t-il, d'éviter que ne se reproduise le démantèlement de vestiges du Paris historique.

Voilà pourquoi nous vous appelons à mettre en place une démarche proactive afin d'établir un dialogue avec les propriétaires des restaurants, boutiques et autres espaces ornés de tels décors anciens. Qu'il s'agisse de lieux célèbres ou au contraire de pépites méconnues, la Ville pourra ainsi les sensibiliser à la valeur artistique et touristique de ces décors et surtout à l'intérêt que représente une protection patrimoniale.

Le groupe Changer Paris suggère également qu'un accompagnement puisse être apporté à tous les propriétaires qui souhaiteraient se lancer dans un processus d'inscription au titre des Monuments historiques.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, chère Catherine DUMAS, je vous remercie pour ce vœu et vous avez raison d'aborder ce sujet très important. Ces décors intérieurs, mais aussi extérieurs, de commerces, brasseries, théâtres ou autres ateliers d'artistes ne sont pas un sujet mineur, mais un patrimoine à part entière qui ramène à une époque, à un style architectural, à un art de vivre à Paris, à son histoire.

Avec ma collègue Olivia POLSKI, nous sommes attachées à la préservation de l'authenticité de ces lieux avec leurs décors en verre émaillé, les éléments de ferronnerie, les volets en bois ou autres décors peints, le mobilier et autres objets d'époque. Ils constituent des petits musées dans la ville - Art nouveau, Art Déco, vous l'avez dit, mais aussi baroque ou Empire - très appréciés des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi évidemment de tous les amoureux de Paris. On pense aussi aux touristes.

Reste que la protection de ces décors est plus complexe qu'il n'y paraît. On est souvent dans le domaine privé et il n'y a pas d'obligation pour les décors intérieurs. Je garde en mémoire l'escalier en bois sculpté de l'appartement d'Émile Zola, là où il a écrit "J'accuse", et qui avait été retiré à l'occasion de travaux par les nouveaux propriétaires. Alertée, j'avais appelé directement les nouveaux propriétaires pour qu'ils le remettent et - heureusement ! - ces propriétaires consciencieux l'ont fait, au 21 bis rue de Bruxelles.

Autre exemple : les demandes de protection Monuments historiques pour les décors extérieurs ou intérieurs font très régulièrement l'objet de vote en C.R.P.A. Hélas ! Ce n'est pas toujours voté favorablement. La façade en céramique jaune du restaurant "Jo Goldenberg", malgré toute mon argumentation, lieu de mémoire juive, attentat antisémite en 1982, n'a pas bénéficié de la protection Monuments historiques. Il faudra la protéger autrement.

A l'heure de la révision du P.L.U., il me paraît important de saisir cette opportunité afin d'aller plus loin en matière de protection de certaines devantures. Les mairies d'arrondissement pourraient, via les prescriptions localisées du futur P.L.U., demander la création de certaines P.V.P. Certaines mairies ont déjà commencé à le faire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - J'ai également proposé à Jean-François LEGARET, il en est d'accord, que la C.V.P. qu'il préside envisage une réflexion avec les membres sur ce sujet précis des décors intérieurs et extérieurs.

En revanche, recenser, comme vous le souhaitez...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - ... l'ensemble des décors intérieurs est une vraie gageure. Je vous ai proposé un amendement pour sensibiliser autant que faire se peut les professionnels, les syndicats professionnels et commerçants. C'est le sens de l'amendement.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Avis favorable si amendé.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 61 du groupe Changer Paris si...

Pardon. Je pensais avoir compris, mais c'est moi qui vous prie de m'excuser.

Madame DUMAS, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Catherine DUMAS. - Oui, tout à fait.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien. Il est favorable, ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 65).

Nous en avons fini avec les travaux de la 2e Commission.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons donc à la 3e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais vous présenter les travaux de la 3e Commission qui s'est tenue lundi dernier, de nouveau de façon dématérialisée. C'était une 3e Commission à l'ordre du jour assez léger, si je puis dire, et cela a été l'occasion de revenir sur plusieurs projets de délibération que vont nous présenter David BELLiard et Nicolas NORDMAN lors de ce Conseil.

David BELLiard a pu introduire de nombreux sujets sur lesquels nous allons revenir lors des débats : par exemple, le projet de délibération DVD 5 qui permet de continuer à travailler sur le "Plan Vélo" et obtenir des subventions au travers une convention de financement avec l'Etat au titre du fonds "Mobilités actives". Cette subvention d'un montant de 4,5 millions d'euros concerne quatre grands axes dont la livraison est prévue entre fin 2022 et début 2023. Le maire du 15e a pu revenir sur, selon lui, le manque de concertation sur la piste bidirectionnelle reliant la rue de Constantine au boulevard Pasteur, l'occasion pour David BELLiard de rappeler le délai restreint pour obtenir ces subventions de l'Etat dans le contexte particulier que nous avons pu connaître et d'assurer qu'il y aura bien une concertation en amont du projet après la demande de subvention.

Un autre projet de délibération concernant un avenant sur l'expérimentation en cours de revêtements de chaussée antibruit et anti-chaleur a permis aux élus de faire un point sur l'expérimentation en cours. Ces revêtements semblent très efficaces et ont été salués et contribueront à l'amélioration de notre cadre de vie parisien.

Un autre projet de délibération nous a été présenté sur le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris, C.A.U.E., qui accompagne la DVD dans les démarches de sollicitation des habitants et de concertation, là aussi toujours dans l'objectif de l'amélioration de notre cadre de vie en lien avec les habitants de façon à transformer ensemble la ville.

Cette nouvelle convention de partenariat va se concentrer sur les démarches "Rues aux écoles" et "Embellir votre quartier" pour associer au mieux les riverains, mais aussi former les agents de la Ville à ces démarches qui ont prouvé leur utilité dans le but d'améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Je crois que, quotidiennement, nous avons un certain nombre de témoignages d'enfants, de familles, de personnes âgées qui ont la possibilité de profiter de ces "Rues aux écoles". Pour ma part, je tiens vraiment à ce que l'on puisse s'en féliciter collectivement et j'espère que l'on pourra continuer à amplifier ce mouvement.

Les "Rues aux écoles" inaugurées ces dernières semaines dans nos territoires ont pu améliorer à la fois le cadre de vie, avec les plantations d'arbres, la réduction de la pollution liée au trafic automobile, mais aussi protéger nos enfants. "Embellir votre quartier" est une démarche visant à concourir sur une période l'ensemble des transformations nécessaires. Elle est en cours par exemple, pour en témoigner, sur le quartier dit T.P.S. -F., donc Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau, dans le 20e arrondissement et a permis la prise en compte des initiatives des habitants. Nous sommes un certain nombre à avoir hâte de voir le résultat concret.

Ce fut ensuite le tour de Nicolas NORDMAN de présenter ses projets de délibération. La grande majorité concernait, comme souvent, la Préfecture de police dont le projet de délibération PP 39 qui concerne la fourrière pour animaux. Il nous a toutefois signalé le projet de délibération DAE 83 qui vise à signer une convention avec le C.N.R.S. pour l'accompagnement des victimes des attentats de janvier et novembre 2015 dans le cadre de leurs procès qui sont en cours. L'équipe de recherche du C.N.R.S., dans le cadre de leur projet, vise à relater au mieux ces procès hors normes - ils souhaitent pouvoir conduire des entretiens avec les victimes, avec leurs associations - et a pour cela besoin d'un bureau et de subventions de notre part pour recruter un chercheur supplémentaire. Cela participera de notre mémoire collective. Mahor CHICHE l'a évoqué tout à l'heure en parlant du Mémorial de la Shoah. Je crois que l'on ne peut que se réjouir que notre Ville s'inscrive dans cette démarche ô combien importante.

Voilà, vous l'avez compris, mes chers collègues : des échanges plutôt intéressants qui permettent aux élus de bien se saisir de ces sujets majeurs.

J'en ai fini, je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Présidente, pour cet exposé clair et précis.

2022 DVD 5 - Plan Vélo 2021-2026. - Convention de financement avec l'Etat et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives - Aménagements cyclables.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 5 relatif au "Plan Vélo 2021-2026" - Convention de financement avec l'Etat et l'AFITF au titre du fonds "Mobilités actives - Aménagements cyclables".

Je donne la parole à Mme la Maire, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération n'a pas pour but de revenir sur les principes d'aménagements définitifs de la rue d'Amsterdam dans le 8e arrondissement, mais d'autoriser la Maire de Paris à conclure la convention de financement avec l'Etat et l'Agence de financement des infrastructures de transport afin de procéder à la réalisation des projets d'aménagements cyclables dans le cadre du "Plan Vélo 2021-2026".

Force est de constater qu'il y a un nouvel engouement pour le vélo sur nos territoires et, par conséquent, une exigence de sécurité maximale pour les cyclistes à laquelle nous devons répondre.

Depuis la réunion publique que nous avons tenue en novembre dernier au collège Condorcet en présence de David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation, de l'espace public, des transports et des mobilités, le projet de la coronapiste rue d'Amsterdam n'a pas progressé.

Nombreux sont les riverains mécontents de cette piste cyclable créée en juin 2020 sans concertation. Les partisans de l'aménagement regrettent que la situation provisoire perdure avec des mobiliers peu esthétiques et une signalisation peu visible pour les automobilistes, mais aussi pour les piétons. L'une des avancées de l'aménagement définitif est le retour des lignes des bus 21 et 95 sur le bas de la rue d'Amsterdam, entre la rue de Londres et la place du Havre. En effet, la coronapiste a contraint ces bus à un long détour par la rue de Rome générant de ce fait des retards d'une vingtaine de minutes pour les usagers et créant une zone blanche en termes d'offres de transports au cœur du quartier le plus peuplé de l'arrondissement.

Nous avons le devoir de rechercher une meilleure solution pour faire circuler les bus sur l'intégralité de la rue d'Amsterdam comme le souhaitent les riverains, les habitants et les commerçants. Pour cela, il est nécessaire de réaménager la rue de Londres afin de créer un contresens pour la circulation des bus. Or, il semblerait que la Préfecture de police ait rendu un avis défavorable à cette proposition. Serait-il possible de connaître les raisons de cette décision et identifier les points de blocage ? Car il nous faut trouver rapidement une solution alternative pour que ce quartier retrouve la sérénité et ne subisse plus les nuisances d'une politique territoriale de mobilité non maîtrisée.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Oui, pour rejoindre Mme la Maire du 8e, nous sommes très perplexes sur cette convention. Pas sur la convention elle-même, Monsieur David BELLARD, mais bien évidemment, encore une fois, sur la méthode.

Oui, que de temps perdu lors du premier mandat de Mme HIDALGO, à un moment où toutes les autres capitales européennes réfléchissaient et mettaient en place leur "Plan Vélo". Vous le savez, nous avons pris

beaucoup, beaucoup de retard. Nous voilà aujourd'hui à bâcler les concertations et les études pour transformer les coronapistes en pistes pérennes.

Je note cette phrase, dans votre exposé des motifs : "Les aménagements provisoires mis en œuvre à Paris sont notés "satisfaisants" ou "très satisfaisants" par 87 % des usagers." J'aimerais bien savoir d'où sort ce chiffre. Du bureau d'études de vos consultations citoyennes, j'imagine, qui sont toujours sur la base d'une centaine de contributions.

Je reste également dubitatif sur la théorie, votre théorie, qui est de calquer les pistes cyclables sur les lignes de métro, voire même de doubler certaines lignes de métro comme la ligne 13. Je sais qu'il y a beaucoup de grèves à Paris et que, en période de grève, de nombreux Parisiens sortent le vélo, mais je pensais plutôt que le vélo était là aussi pour combler le maillage territorial en passant, certes, par quelques stations importantes de transports en commun.

Pour revenir sur la partie concernée par cette convention, notamment la rue de Sèvres, vous remarquerez que, sur l'axe de la rue de Sèvres, 8 voire 9 cyclistes sur 10 n'utilisent pas la piste cyclable dans le sens 15e-6e, mais roulent tout simplement - comme moi, d'ailleurs - dans le couloir du bus. C'est pour cela que nous avons demandé, en priorité, que la rue Lecourbe soit équipée d'une piste cyclable, laquelle aurait dû être continuée dans les arrondissements voisins, jusqu'au boulevard Saint-Germain. Au lieu de cela, vous voulez aménager un itinéraire non naturel qui n'intéresse pas grand monde et pose d'énormes problèmes d'aménagement. D'ailleurs, ce projet ne correspond pas aux conclusions auxquelles nous étions arrivés sur place, avec les représentants de la "Mission Vélo".

Enfin, il y a bien évidemment le problème de l'hôpital Necker, notamment celui de la collecte des déchets puisque vous savez que les ripeurs sont obligés de traverser la piste cyclable bidirectionnelle pour aller recollecter les déchets, ce qui pose un énorme problème de sécurité. Et je passerai bien évidemment le problème de l'hôpital, de l'arrivée des urgences de l'hôpital Necker.

Encore une fois, nous demandons plus de concertation et pas seulement une information : la concertation, c'est-à-dire de l'écoute et de la coconstruction.

Merci, Monsieur David BELLARD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Je donne la parole à présent, pour le groupe Paris en commun, à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le présent projet de délibération permet que la Ville de Paris reçoive des subventions de la part de l'Etat. Ces subventions vont permettre la pérennisation de plusieurs pistes temporaires qui ont été installées au début de la pandémie de Covid.

Les aménagements proposés vont permettre une circulation plus fluide, apaisée, sur des axes très importants. Ils permettront notamment de relier certaines portes de Paris au centre de la capitale. Ces pistes sont indispensables : indispensables aux habitants de Paris, mais aussi aux habitants des villes limitrophes qui doivent pouvoir venir travailler à Paris en vélo, mais aussi profiter de la capitale pour leurs loisirs.

Ces pistes vont en effet permettre de relier la porte de Saint-Ouen à la place de la Concorde, la porte des Lilas aux Grands Boulevards, la porte de Clignancourt au boulevard Barbès, et donc à la Gare du Nord, et de relier, cela a été dit, dans le 15e, en passant par la rue de Sèvres jusqu'au boulevard Pasteur au réseau vélopolitain.

Ces tracés prouvent encore une fois que, contrairement à ce que semble penser une partie de notre Assemblée, le vélo n'est pas réservé aux "bobos" alors que les classes populaires se déplaceraient toujours en voiture. On voit toujours plus de cyclistes, et c'est heureux de le noter : oui, il y a un grand engouement - et de plus en plus, Madame la Maire du 8e - pour le vélo sur les pistes parisiennes. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tant pour la diminution de la pollution que pour l'amélioration de la santé publique et pour la tranquillité des riverains.

La création d'infrastructures dédiées à la circulation cycliste permet de sécuriser tant les utilisateurs de vélo que les piétons car, contrairement à ce que vous semblez dire, Monsieur JEANNETÉ, beaucoup de gens ne veulent pas utiliser les couloirs de bus. Si, vous, vous vous y sentez tranquille, les gens qui sont avec des enfants ne s'y sentent pas tranquilles, dans les couloirs de bus. Donc, non, il faut absolument qu'il y ait des pistes cyclables sécurisées et c'est cette politique qui a permis d'accroître le nombre d'usagers du vélo.

Les collisions entre vélos qui entraînent des blessures graves ou des décès sont rarissimes tandis que la circulation à vélo représente toujours des dangers. En 2020, plus de 20 personnes sont mortes à vélo en Ile-de-France. C'est donc pourquoi il est indispensable de sécuriser ces déplacements.

Alors, l'Etat est engagé sur cette question, la Région et la Métropole également. Comment s'étonner alors que certains, dans notre Conseil, combattent encore la création de pistes cyclables ou alors, s'ils ne la combattent pas ouvertement parce qu'ils n'osent plus dire franchement qu'ils sont contre, utilisent des arguments erronés pour finalement retarder les choses ?

Les concertations ont eu lieu, auront lieu. Ce qu'il faut, c'est que nous avancions et il faut en avoir la volonté, pour avancer.

J'aborde d'un point très bref la question de la rue Sèvres puisque vous l'avez abordée. La question de l'hôpital qui a un temps été une question et fait polémique n'en est plus une, ne pose plus de problème. La coronapiste est en œuvre maintenant depuis un an.

En tout cas, c'est ce que l'on m'a dit. Alors, on ira ensemble si vous voulez !

Il n'y a plus de souci majeur sur cette question : les ambulances peuvent tout à fait passer par le couloir de bus qui est dans l'autre sens, du côté 15e-6e, et donc les choses se passent correctement, se passeront correctement dans le plan. De toute façon, on prendra le temps de la concertation.

Ce qu'il faut, c'est avoir la volonté d'avancer et ne pas vouloir toujours retarder les choses sur cette question. On en reparlera avec votre vœu énième sur la rue de Vaugirard, puisqu'évidemment c'est un de vos tubes.

A tout à l'heure !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole au groupe Communiste et Citoyen, par le biais de M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Mes chers collègues, tout d'abord, nous saluons ce projet de délibération et ce financement de plus de 4 millions d'euros qui participent à la planification sur laquelle nous nous sommes engagés pour le "Plan Vélo" jusqu'en 2026. C'est un plan ambitieux alors même que le succès des pistes cyclables parisiennes n'est plus à prouver.

Mais si nous prenons un peu de recul sur ces chiffres, 4 millions d'investissement rapportés à la population parisienne, c'est à peine 2 euros par habitant pour la seule année 2022. Au niveau national, le "Plan Vélo" mis en place en 2018 prévoit d'investir 350 millions sur sept ans, ce qui représente à peine 74 centimes par Français et par an. Voilà l'ambition du président candidat pour les mobilités douces !

Alors, c'est vrai, la vision des communistes est tout autre car nous souhaitons tenir nos engagements climatiques sans peser sur les classes populaires. C'est le cas pour le "Plan Vélo" que nous soutenons et qui mettra à disposition des Parisiennes et des Parisiens les infrastructures nécessaires à leurs déplacements. C'est le cas pour le renforcement des Z.F.E. dans lesquelles nous souhaitons que les aides à la conversion soient doublées afin de ne pas assigner les Franciliennes et les Franciliens à résidence. C'est le cas pour le prix de l'essence pour lequel nous proposons de fixer la T.V.A. à 5,5 % en taxant les grandes multinationales, profiteuses de guerre. C'est le cas pour la gratuité des transports en commun, un engagement de toujours de notre groupe, concrétisé d'ailleurs dans plusieurs municipalités à travers le pays.

Pour les communistes, la dimension populaire liée au vélo est un critère crucial de la réussite du plan jusqu'en 2026. C'est l'objectif simple de permettre à toutes et tous d'avoir accès à cette pratique. Car, encore aujourd'hui, selon une étude de l'"Union Sport & Cycle", une grande majorité des cyclistes appartiennent à un public aisé, à 61 % constitué de C.S.P.+ . Le combat pour que les classes populaires et les Parisiennes et Parisiens les plus modestes puissent avoir accès au vélo est donc plus que jamais d'actualité.

C'est pourquoi nous considérons que les préoccupations écologiques et la question des mobilités ne doivent jamais être réglées par des pressions exercées sur les classes populaires, mais par des solutions que nous devons mettre à leur disposition.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est un projet de délibération important puisqu'à travers ce projet de délibération, nous allons pouvoir... la Ville va pouvoir bénéficier de cette subvention de 4 millions d'euros pour pouvoir aussi rattraper le retard dans la pérennisation des pistes temporaires installées pendant le confinement.

Il y a besoin de poursuivre le développement des pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo qui reste dangereuse et qui reste un frein au développement de la pratique du vélo. Nous savons que pratiquer le vélo non seulement est un enjeu écologique - c'est un enjeu écologique pour abandonner et faire reculer l'usage de la voiture. On sait que le développement et le maillage de nos services publics à Paris rencontrent des difficultés et sont engorgés, et donc la pratique du vélo peut aussi permettre de désengorger les services publics. Par ailleurs, c'est aussi un enjeu de santé publique car c'est une pratique sportive qui a une véritable contribution en termes de santé publique. Il ne faut jamais l'oublier.

Hélas, on doit aussi s'interroger pourquoi la trottinette et la trottinette électrique rencontrent un tel engouement alors qu'elles ne représentent absolument pas les mêmes vertus d'un point de vue santé que le vélo. Le fait même

que la trottinette soit électrique pose aussi des problèmes d'un point de vue écologique, tant dans sa fabrication que dans la gestion de la trottinette usagée qui représente un déchet.

Néanmoins, sur la question du développement des pistes cyclables, ce qui m'interroge surtout, c'est le sentiment que l'on a à Paris qu'il y a vraiment un déficit de coordination entre tous les acteurs qui interviennent sur les travaux de la voie publique. C'est un problème récurrent où les Parisiennes et Parisiens ont le sentiment que, lorsque les travaux sont faits pour une piste cyclable, d'autres travaux se font juste après pour... je ne sais quoi, E.D.F. Juste après, on ne sait plus pourquoi le sol est retroué. On a vraiment quand même le sentiment, depuis dix ans, qu'il y a un déficit de coordination des différentes interventions de travaux sur la voie publique. Il me semble important d'y remédier.

Plusieurs intervenants ont parlé de concertation. Il est essentiel qu'il y ait une concertation sur les plans de déplacements de manière globale, et pas simplement sur des tronçons de rue. Car un plan de déplacements se pense de manière globale, et pas saucissonnée. La question de la concertation et de la coproduction nécessiterait que les services techniques, sur la question des déplacements, puissent beaucoup mieux exposer les perspectives à long terme de l'ensemble des choix qui sont pris.

Dernière chose, je pense qu'il est essentiel, même si ce n'est pas l'objet direct du projet de délibération, que la Ville continue à encourager, à financer et à développer toutes les actions en quartier populaire pour favoriser l'apprentissage du vélo, tous les ateliers de réparation. On sait que nos caves, les caves des logements sociaux et aussi des bâtiments privés, regorgent de vélos qui ne servent à personne. Il faut donc absolument développer une mutualisation de tous ces vélos et ces ateliers qui permettent de lever un autre frein, que le frein matériel à l'accès à un vélo puisse être levé.

Enfin, la problématique sur laquelle, je trouve, on a beaucoup de retard, c'est toujours la problématique du stationnement de vélo, du parking du vélo, de la mise en protection du vélo. Là, il faut absolument en développer, que ce soit dans les parkings sous-sol des logements sociaux, dans les parkings tout court municipaux - hélas, bien souvent privatisés ! - pour qu'il y ait beaucoup plus de places, et pas simplement les parkings "de rue" avec les arceaux.

Voilà ce que j'aurais à dire sur le sujet pour aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots au nom de l'ensemble des élus du groupe Ecologiste de Paris, ici même sur nos bancs, mais aussi dans nos arrondissements qui sont en responsabilité pour soutenir ce conventionnement entre l'Etat et l'AFITF qui va nous permettre de compléter le financement du R.E.R. V, vélopolitain, et pour lequel nous nous sommes collectivement engagés à soutenir sa réalisation durant les municipales.

Ce réseau vélo, nous en avons bien entendu besoin quoi que puissent en dire les quelques grincheux qui nous reprochent un supposé dogmatisme. Nous sommes donc déterminés à avancer. Il nous permet de renforcer l'usage du vélo et des mobilités actives à Paris. Déterminés aussi à compléter et à diversifier utilement la palette des modes de déplacement à Paris car ces pistes ne sont donc pas concurrentes, mais complémentaires, contrairement à ce que j'ai cru entendre sur les bancs de l'opposition. Enfin, nous sommes déterminés à accélérer la transition des mobilités dans l'urbain, contribuant ainsi à mieux lutter contre toutes les formes de pollution et, comme nous l'avons fait avec le tramway, à reconfigurer l'espace public au profit des piétons et du vélo.

Nous voulions dire aussi à quel point ces infrastructures sont importantes à réaliser pour renforcer les liens entre la première couronne et la capitale. Nous pensons bien sûr aux déplacements domicile-travail depuis et vers les pôles d'emplois dans Paris et dans les territoires limitrophes. Nous pensons aussi bien sûr aux déplacements de loisirs et ces axes transversaux vont nous permettre de proposer un accès à la nature ou à la culture, reliant les nombreux sites parisiens et franciliens par un réseau d'axes vélo lisibles, visibles et sécurisés.

Nous voulions enfin conclure sur le lien entre les collectivités et l'Etat quant aux financements de ces infrastructures et à la promotion du vélo. La crise de la Covid a sans aucun doute permis de débloquer beaucoup de freins à la réalisation d'infrastructures, voire même d'accélérer leur réalisation. Mais, dans les mois qui viennent, Paris va devoir se montrer déterminée à avancer, notamment dans le financement de l'accès au vélo, qu'il s'agisse des infrastructures comme du soutien à la filière économique, et ce notamment vis-à-vis des autres financeurs que sont l'Etat ou la Région Ile-de-France.

Si les signaux peuvent paraître encourageants ces derniers temps, les récentes annonces du candidat Président de la République sur les finances des collectivités locales sont plus qu'inquiétantes. De nombreuses propositions émergent dans le cadre de la campagne présidentielle, je pense notamment à la mobilisation des acteurs du vélo sous l'égide de la F.U.B. avec la démarche "Parlons Vélo" et au livre blanc "Faire du vélo un atout

pour la France" qui s'adresse aux candidats à la présidentielle, mais aussi aux futures candidates et candidats aux législatives. Je pense que, sur ces bancs, il y en a un certain nombre. Je vous invite toutes et tous à en prendre connaissance.

En guise de conclusion, nous pourrions dire qu'assez souvent, en matière d'écologie comme de vélo, il y a celles et ceux qui en parlent et il y a celles et ceux qui le font. En l'occurrence, nous le faisons, nous accélérons et nous allons continuer à le faire.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci bien.

Pour répondre à toutes vos interrogations, je donne la parole à M. le Maire, M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Alors, peut-être un mot pour rappeler en effet quelle est la nature de ce projet de délibération qui prévoit la subvention par l'Etat de quatre projets cyclables majeurs pour notre ville qui relèvent du vélopolitain - je vais y revenir : la ligne 13 rive gauche, qui relie la rue de Constantine au boulevard Pasteur, dans les 7^e et 15^e arrondissements ; la ligne 13 rive droite qui permet de relier la porte de Saint-Ouen au pont de la Concorde ; la ligne 3S qui permettrait un itinéraire entre l'Est parisien et les Grands Boulevards ; enfin, l'avenue de la porte de Clignancourt qui permet le maillage cyclable entre Saint-Ouen et le boulevard Barbès à Paris.

Alors, ces différents projets structurants pour les déplacements à l'échelle de la capitale et de la Métropole font partie intégrante du "Plan Vélo 2021-2026" qui a d'ailleurs été voté par notre Assemblée en novembre dernier. Nous nous inscrivons donc dans le vote du Conseil de Paris qui prévoit la réalisation de 180 kilomètres de pistes cyclables nouvelles au cours du mandat.

D'ailleurs, je voudrais quand même réagir aux propos de l'opposition sur le prétendu retard de la Ville par rapport à d'autres grandes villes européennes. Je crois que l'on ne vit pas complètement dans le même monde et, surtout, cela dénote une méconnaissance de ce qui se passe ailleurs à l'international, dans des villes équivalentes à Paris. Vendredi, j'ai pu discuter dans une réunion avec 26 élus en charge des mobilités de grandes villes européennes et sud-américaines. Toutes et tous saluent les efforts, l'ambition et les réalisations qui ont été faites par Paris.

C'est vrai, c'est vrai, il y a encore beaucoup de choses à faire, Monsieur JEANNETÉ. Mais, vous savez, nous irions peut-être sans doute beaucoup plus vite si vous n'étiez pas dans un double discours permanent. Chaque fois - chaque fois ! - vous nous racontez que vous êtes pour le vélo mais, chaque fois qu'il faut agir, chaque fois qu'il faut voter pour que, justement, le vélo devienne une chose concrète pour les Parisiennes et les Parisiens, chaque fois, vous vous opposez à ce que nous proposons. C'est aussi une façon de ralentir l'ambition que nous portons devant les Parisiennes et les Parisiens.

Alors, ces quatre projets, comme tous les autres aménagements majeurs d'ailleurs actuellement en cours avenue de la République, rue du Faubourg Saint-Antoine, rue de Vaugirard, rue de Clichy, avenue de Saint-Ouen, par exemple, sont autant de projets qui sont absolument nécessaires pour assurer la révolution du vélo en toute sécurité et permettre la pérennisation des coronapistes qui n'ont pas pris de retard.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît. Laissez parler M. BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je sais, c'est la démocratie. Peut-être que vous allez me laisser terminer mon propos. Je vous rappelle que je ne vous ai pas interrompu.

Peut-être quelques points sur ce qui a été évoqué par certains et certaines d'entre vous.

D'abord, sur la coordination des travaux, Madame SIMONNET, je crois que nous avons aujourd'hui une situation qui s'améliore avec mon collègue Jacques BAUDRIER et une articulation entre le "Plan Vélo" et les différents dispositifs de transformation de l'espace public, même si, je vous le concède, nous pouvons nous améliorer sur ces sujets.

Madame la Maire, sur la rue d'Amsterdam, je dois bien dire que je partage avec vous vos inquiétudes sur l'avis défavorable qui pourrait être mis sur le projet que nous avons proposé par la Préfecture de police. Aujourd'hui, nous n'avons ni l'avis officiel ni les éléments qui sous-tendraient un avis potentiellement défavorable mais, dès que nous l'aurons, je prendrai contact et attache avec vous pour en discuter et voir comment nous pouvons avancer.

Sur le dédoublement des lignes, je rappelle que cette subvention s'intègre dans un projet, dans les projets de réalisation du vélopolitain et du métropolitain, donc, de travail avec la Métropole et avec la Région. Je vous invite, si vous n'êtes pas d'accord avec cette stratégie de dédoublement des lignes, d'en discuter avec le président OLLIER et

la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, qui partagent avec nous cette ambition et, surtout, cette stratégie de réalisation. Donc, je crois encore une fois que c'est le double discours dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Ensuite et pour terminer, concernant vos remarques sur la concertation, le manque d'information, notamment sur le projet de ligne 13 reliant la rue de Constantine et le boulevard Pasteur, je tiens ici à préciser, quand même, la nature du projet de délibération. Ce projet de délibération a pour vocation de préparer des subventions éventuelles en signalant à l'Etat les projets que la Ville de Paris serait susceptible d'aménager au cours du mandat. Certains de ces projets sont, c'est vrai, déjà à un stade avancé d'études ou de travaux. Ces portions d'itinéraire ont été concertées, pensées avec les mairies d'arrondissement même si, oui...

Oui, même si nous avons des désaccords, la concertation ne signifie pas qu'à la fin nous sommes toutes et tous d'accord !

D'autres portions de ces projets, comme par exemple la rue de Sèvres, se trouvent encore dans leur première phase d'étude. Cette demande de subvention ne vaut donc pas permis d'aménager ni même un programme ou une décision d'aménagement. Dans tous les cas, comme nous l'avons fait, nous concerterons, nous associerons systématiquement les maires d'arrondissement pour la réalisation de ces projets. Pour ce qui est de la rue de Sèvres, par exemple, nous vous ferons bientôt parvenir des premières intentions de programme, plutôt par écrit, parce que j'ai noté que vous avez un problème avec l'oral.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 5).

2022 DVD 24 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (109.446,12 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 24 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le nombre d'indemnisations amiables - on a fait un petit calcul - en réparation de dommages accidentels au titre de la responsabilité administrative de la Ville de Paris est en explosion. Deux chiffres : 480.000 euros pour 172 personnes en 2014 ; écoutez bien : 1,3 million d'euros pour 285 personnes en 2020, soit une augmentation de 166 % du montant des indemnisations et de plus de 67 % du nombre de personnes indemnisées.

Il s'agit, Monsieur David BELLARD, principalement de dommages corporels de piétons en raison de défaut sur le trottoir ou la chaussée.

J'en viens évidemment à mes questions récurrentes : à quand un "Plan Piéton" pour cette mandature ? Je rappelle que le dernier "Plan Piéton" date de 2014. Je sais que votre obsession, c'est le vélo et le "Plan Vélo". Il faut dire que l'on avait tellement de retard que l'on a été obligé de s'y mettre et que votre obsession, c'est bien de limiter la voiture à Paris, la voiture tout court, d'ailleurs, puisque j'ai cru comprendre dans une interview récente que vous alliez bientôt taxer le stationnement des voitures électriques !

Bon, mais bref... Paris qui est capitale de la France, administrative et économique... Pensez aussi à ceux qui travaillent. Et je vous rappelle avant tout, Monsieur David BELLARD, qu'un Parisien, avant d'être cycliste et avant d'être automobiliste, est d'abord un piéton. Pour l'instant, le piéton est le grand oublié de vos plans d'action.

Vous adorez empiler les plans les uns au-dessus des autres : "Plan anti-voitures", "Plan Transports en commun", "Plan Vélo". Tout cela manque de coordination, et surtout d'une réflexion sur un schéma global de mobilités.

Pour l'instant, je le répète : le grand perdant de votre politique de l'espace public et des mobilités, c'est le piéton qui a bien du mal aujourd'hui à se trouver un chemin entre les travaux, les grilles d'arbre, les trottoirs défoncés, les racines qui déforment la chaussée, les bulles de gaz provoquées par le macadam.

Monsieur David BELLARD, reprenez-vous ! Il n'est jamais trop tard !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Si mon obsession peut effectivement être le vélo, selon vous... En tout cas, votre obsession à vous, c'est manifestement David BELLIARD parce que David BELLIARD est en charge depuis deux ans des questions de mobilités et d'espace public.

En effet, vous portez un point qui est extrêmement important et que nous partageons, et vous le savez : c'est la question de la place du piéton. Cette place du piéton est extrêmement réduite dans une ville qui fait encore trop la part belle à la voiture. Il y a effectivement un certain nombre d'endroits où la place qui est dédiée à la marche à pied, la place qui est dédiée au vélo est encore manifestement trop réduite. Et d'ailleurs, avec les dispositifs que nous mettons en place avec notamment mon collègue Jacques BAUDRIER, les "Rues aux écoles", les dispositifs "Embellir votre quartier", les élargissements de trottoir que nous réalisons chaque fois que nous le pouvons lors des pérennisations des coronapistes, eh bien, oui, participent à améliorer la place du piéton et participent à améliorer la fluidité de ce que l'on appelle les parcours piétons.

Toutefois, effectivement, nous travaillons et nous allons lancer une concertation et un travail sur la question d'un "Plan Piéton" pour, effectivement...

Mais, je l'ai déjà dit. Ne faites pas le surpris ! Vous le savez, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises : nous travaillons et nous allons, dans les prochains mois, proposer à notre Conseil à la fois un débat - et vous pourrez exprimer tout ce que vous avez à exprimer - sur la question des piétons, mais aussi une série d'actions, un "Plan Piéton", parce que cela nous semble évidemment extrêmement important.

Toutefois, je préfère quand même rectifier : dans mon intervention, il n'a jamais été question... En tout cas, je n'ai jamais exprimé le fait de vouloir aujourd'hui rendre le stationnement payant pour les véhicules électriques.

Et puis, peut-être revenir simplement sur le projet de délibération en lui-même, les indemnités amiables et en profiter... J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises un certain nombre d'éléments sur ces indemnités.

D'abord, le montant global des indemnités en 2021 a bien augmenté par rapport à ces dix dernières années, mais le nombre de personnes indemnisées a été divisé par trois, passant de près de 300 blessés à moins d'une centaine, preuve du travail conséquent d'entretien de la chaussée qui a été effectué à Paris, qui doit en effet être encore amplifié et que nous amplifions avec l'ensemble de mes collègues en charge de l'espace public pour limiter le nombre d'accidents.

Je voudrais terminer mon intervention pour remercier l'ensemble des équipes des services qui participent aujourd'hui à l'entretien et à la maintenance de l'espace public et de l'ensemble des ouvrages.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DVD 24).

Belle unanimité, je vous remercie.

2022 DVD 25 - Convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière (480.000 euros) avec le CAUE sur les démarches "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 62 est relatif à la municipalisation de l'atelier Alquier-Debrousse.

La parole est au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est Mme EL AARAJE qui va parler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, excusez-moi, visiblement, la feuille concernant le projet de délibération DVD 25 ne figurait pas dans les documents. Donc, ce n'est pas un oubli de ma part.

Ecoutez, je vais aller directement au but : le DVD 25, c'est la convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière avec le C.A.U.E. sur les démarches "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles".

Franck LEFEVRE est inscrit. Je lui donne donc la parole en lui demandant de bien vouloir m'excuser pour cette erreur purement administrative.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, ce projet de délibération porte sur les opérations "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles".

La démarche "Rues aux écoles" présente d'excellents résultats, comme de moins bons selon les situations locales, mais je m'attarderai davantage sur la démarche "Embellir votre quartier" qui, comme la précédente, est inspirée de très bonnes intentions, à savoir regrouper l'ensemble des interventions dans un même quartier sur une période de travaux resserrée, précédée d'une période de concertation sur laquelle je reviendrai lors de mon intervention.

Nous appelions depuis longtemps cette coordination des opérateurs et nous nous réjouissons de cette mise en œuvre. Toutefois, et même si nous voterons en faveur de ce projet de délibération, nous voulons vous mettre en garde contre deux écueils.

Tout d'abord, cette démarche au nom séduisant "Embellir votre quartier" ne doit pas se transformer en opération de communication visant à cacher l'état déplorable de la voirie parisienne et son manque d'entretien. Lors du vote du budget primitif 2022, la Ville de Paris a prévu 23 millions d'euros pour les dépenses de travaux et l'entretien sur la voirie communale - une des priorités de la mandature, vous venez de le dire, Monsieur l'adjoint - selon l'Exécutif qui s'est enorgueilli d'une hausse du budget. Pourtant, ce budget reste inférieur aux 25,3 millions d'euros dépensés en 2019, ce qui représente une baisse de 9 % des dépenses d'entretien de la voirie depuis 2019. J'ai cru entendre parler d'amplification ; je crois qu'on a un problème de définition, là.

L'entretien de la voirie est délaissé. Je ne reviendrai pas sur le mouvement "Saccage Paris" et l'indignation générale des Parisiens quant à la dégradation de l'espace public. On regrettera que la Ville de Paris préfère lancer de grands projets d'aménagement comme celui de la Tour Eiffel ou de la Concorde alors qu'elle est incapable de réparer les nids-de-poule et d'entretenir les trottoirs. J'en veux pour exemple le budget annuel d'entretien de la voirie du 15e qui nécessite juste une centaine d'exercices budgétaires, soit un siècle, pour renouveler l'intégralité des surfaces asphaltées de l'arrondissement. Par conséquent, nous devons veiller au bon équilibre budgétaire entre les grands aménagements et les nécessaires entretiens courants de l'espace public.

Pour revenir sur les opérations "Embellir votre quartier", les opérateurs et les services me signalent de nombreux travaux en retard car les sections territoriales de voirie sont saturées, une saturation qui s'expliquerait notamment par la volonté de concentrer tous les travaux avant les Jeux olympiques 2024. La Ville de Paris lance ainsi la phase 2 de la démarche "Embellir votre quartier" alors que, dans certains quartiers, les travaux de la phase 1 ne sont pas encore commencés. Quelques-uns m'assurent que les budgets "Embellir votre quartier" ne pourront pas être dépensés à cause de cette saturation des services. Pouvez-vous me confirmer que ce programme "Embellir votre quartier" parviendra bien à être réalisé dans les temps et sans renoncer à la qualité des investissements ?

Le deuxième écueil à éviter concerne le risque d'instrumentalisation de la concertation et d'interprétation biaisée de celle-ci. Nous devons veiller à ce que la concertation reflète vraiment l'avis des riverains et ne soit pas instrumentalisée pour légitimer un agenda déjà écrit par avance par la Mairie centrale. Les états généraux du stationnement et bien d'autres exemples nous incitent à la prudence vis-à-vis de la pratique de la démocratie participative à la Mairie de Paris. Avant même le début de la consultation, l'Exécutif parisien avait annoncé sa volonté de supprimer la moitié des places de stationnement et, en effet, lors de la communication sur le bilan des états généraux du stationnement, l'Exécutif n'avait pas hésité à réinterpréter toute une partie de la consultation et à travestir les éléments qui ne lui étaient pas favorables.

Ainsi, cette communication passait complètement sous silence que la majorité des répondants au questionnaire en ligne ne souhaitait pas une diminution du nombre de places de stationnement. Pire, la communication de la Mairie affirmait que l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues était, je cite : "plébiscitée par les participants à la concertation en ligne". Or le stationnement payant des deux-roues n'avait pas été abordé dans le questionnaire en ligne. Enfin, la majorité municipale, qui ne jure que par la démocratie participative, n'avait pas osé soumettre la question primordiale aux Parisiens, celle de l'augmentation de la grille tarifaire. Ces états généraux du stationnement sont l'exemple typique de la concertation biaisée que nous ne voulons pas voir reproduire pour le réaménagement de nos quartiers.

Enfin, il importe avant tout d'associer les maires, les mairies d'arrondissement dans cette démarche "Embellir votre quartier". Au plus proche des riverains, les mairies d'arrondissement connaissent les problématiques locales et les souhaits des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck LEFEVRE.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue.

Le projet de délibération, peut-être, pour y revenir rapidement, a pour objet la convention pluriannuelle de partenariat dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", "Rues aux écoles" avec le Conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement de Paris pour un montant de 480.000 euros pour les années 2022 et 2023.

La concertation, puisque vous parlez de la concertation, cher collègue, et la pédagogie, sur la politique de transformation des espaces publics que nous menons pour redonner plus de place aux piétons, au vélo et aux arbres est indispensable à la réussite des projets et à leur bonne appropriation par les riverains. Par ailleurs, s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et des habitantes, usagers de l'espace public au quotidien, nous permet d'affiner les projets et d'assurer leur pérennité.

Alors, peut-être, plusieurs réactions par rapport aux points que vous soulevez dans votre intervention qui a peu de choses à voir, finalement, avec ce projet de délibération.

D'abord, non, les projets "Embellir votre quartier" ne sont pas des opérations de communication. Jacques BAUDRIER, mon collègue, qui pilote ce dispositif, avec lequel nous travaillons avec Christophe NAJDOVSKI... Ce sont des dispositifs qui disposent de budgets qui sont des budgets significatifs : 5 millions d'euros pour les quartiers et 7 millions pour les quartiers qui sont en "politique de la ville". Donc, ce sont des dispositifs qui disposent de moyens importants pour leur réalisation.

Il y a eu un renforcement, notamment des S.T.V. pour permettre le pilotage de ces travaux. Car, oui, le planning a été communiqué à l'ensemble des mairies d'arrondissement, discuté d'ailleurs avec elles à la fois sur le choix de ces quartiers, sur les modalités de la discussion et de la concertation, et sur les plannings de réalisation. Ces plannings sont publics, discutés et nous nous y tiendrons.

Et, oui, en effet, nous lançons des concertations en même temps que le début de la réalisation des travaux parce que nous pouvons... Il n'est pas antinomique de pouvoir concerter sur la deuxième salve des quartiers "Embellir" et en même temps de commencer la réalisation de la première salve.

Enfin, peut-être vous dire aussi que les quartiers "Embellir" que vous semblez décrier se font en lien avec les mairies d'arrondissement. Il y a une volonté aujourd'hui de travailler sur ces dispositifs avec l'ensemble des équipes municipales. Si des problèmes et des difficultés peuvent apparaître, je crois que mon collègue Jacques BAUDRIER a sa porte toujours ouverte pour pouvoir débloquer un certain nombre de situations.

Les moyens alloués à l'entretien et à la voirie, cela a été rappelé tout à l'heure, oui, sont en augmentation depuis deux ans. Nous allons continuer l'effort et, je le crois en tout cas, des éléments positifs apparaissent en termes de réalisation.

Enfin, je vous laisserai l'appréciation de ce que vous dites sur la concertation concernant les états généraux du stationnement mais, peut-être, quand même, pour vous rappeler un fait : sur la question des deux-roues motorisés et du stationnement payant, la grande majorité des contributions libres sur "idée.paris.fr" lors de cette consultation, lors de ces états généraux du stationnement, demandaient et demandent le stationnement payant pour les deux-roues motorisés - stationnement payant que nous réaliserons dans l'année.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DVD 25).

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la municipalisation de l'allée Alquier-Debrousse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons donc, cette fois-ci, à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 62 est relatif à la municipalisation de l'allée Alquier-Debrousse.

La parole est finalement à Lamia EL AARAJE, pour le présenter.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu vient répondre à un travail amorcé de longue date avec les habitants de l'allée Alquier-Debrousse et avec différents élus du 20^e arrondissement qui ont participé et enrichi ces travaux.

Cette allée Alquier-Debrousse est au cœur du 20^e arrondissement de Paris. C'est un carrefour important qui vient relier la rue des Balkans aux boulevards des Maréchaux notamment, mais permet aussi d'accéder à de nombreux lieux publics qui sont présents sur cette allée. On a l'E.H.P.A.D. Alquier-Debrousse qui est l'un des plus

grands E.H.P.A.D. de l'est de Paris, le centre de santé Marie-Thérèse avoisinant, ainsi que l'école polyvalente Alquier-Debrousse.

A l'heure actuelle, cette allée, que nous avons piétonnisée il y a de cela quelques années, est la propriété du C.A.S.-V.P., le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, et sa gestion a été confiée à "Paris Habitat".

Les habitants subissent divers problèmes depuis malheureusement trop longtemps au sein de cette allée et ils méritent, il me semble, que l'on s'y attarde pour pouvoir améliorer la situation. Quelques exemples : l'éclairage public y est insuffisant, ce qui génère un sentiment d'insécurité, voire des situations d'insécurité ; l'allée, je l'ai dit, qui est réservée aux piétons, est parfois, voire un peu trop souvent empruntée par des véhicules, notamment des deux-roues motorisés - je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons à l'instant - ou encore des voitures, et ce en dépit de la signalisation. Enfin, un autre problème qui nous inquiète particulièrement est l'affaissement de la chaussée au centre de cette allée.

La propreté était également un très gros enjeu mais, grâce à notre travail local, le travail de nos élus, nous avons pu permettre à ce que la DPE prenne à sa charge le nettoyage de cette allée et en fasse bénéficier les habitants. Je crois que c'est une problématique qui est aujourd'hui résolue, voire en phase d'être résolue.

En revanche, le reste des problématiques que je viens d'évoquer demande une réponse adéquate. Ce vœu en propose une puisqu'il doit donc permettre d'évaluer la possibilité de classer cette allée dans le domaine public. La mairie du 20e pourra ainsi récupérer la compétence sur l'allée et pouvoir mettre en œuvre ces travaux coûteux, conséquents, mais absolument nécessaires. Ils sont très attendus des habitants dont une partie nous regarde aujourd'hui et est en attente de solution pérenne.

Ce qui compte n'est pas tant que l'allée devienne propriété de la Municipalité, mais plutôt que les travaux soient réalisés - je termine sur ce point - et nous sommes tout à fait ouverts à pouvoir en discuter. Simplement, il est maintenant urgent que nous puissions réaliser ces travaux de façon évidemment coordonnée, et rapidement si c'est possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Vœu du groupe PEC.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue. Comme vous l'avez rappelé, effectivement, l'allée Alquier-Debrousse est une voie piétonne privée qui appartient au C.A.S.-V.P. Située dans le quartier de Charonne, à proximité de Python-Duvernois et de la porte de Bagnolet, elle dessert un E.H.P.A.D., un centre de santé, une école polyvalente. La voie est d'ailleurs désormais une "Rue aux écoles" fermée. Elle a indéniablement une vocation publique et la Ville, d'ailleurs, en assure le nettoyage depuis l'an dernier.

Vous demandez dans votre vœu, aujourd'hui, son transfert dans le domaine public pour en améliorer la gestion, l'éclairage, l'état de la voirie, malgré les éléments positifs que vous avez apportés dans votre intervention. Or tout transfert de voie dans le domaine public nécessite une remise en état préalable. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à l'étude de cette possibilité. J'ai d'ailleurs demandé à la Direction de la voirie et des déplacements d'y travailler dès la fin de l'année dernière.

Les services ont donc déjà expertisé le site, évalué les travaux de remise en état à 2,2 millions d'euros, comprenant la création d'un réseau d'assainissement pour évacuer les eaux de pluie, la rénovation de l'éclairage et le réaménagement complet de la voie avec un revêtement plus classique. Ce montant étant relativement élevé, un travail plus fin d'optimisation et d'études techniques reste à faire, et donc, sous réserve de pouvoir dégager les crédits nécessaires et en attente de cette expertise peut-être plus fine, j'émetts donc un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 66).

C'était même un vœu des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, pour être précis.

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au réaménagement de la station La Chapelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 63 déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au réaménagement de la station La Chapelle.

C'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui le présente ? Non ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Ce sera moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, très bien. Allez-y, Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez l'engagement des communistes en faveur des transports publics de qualité, en nombre suffisant et avec des infrastructures adéquates pour l'accueil des usagers.

C'est pourquoi nous réclamons depuis 2018 d'avoir la station de métro La Chapelle enfin rénovée. En effet, cette station est dotée d'une seule entrée et d'une seule sortie, ce qui est en totale inadéquation avec sa fréquentation très élevée. Dès 2018, nous avons lancé une pétition qui avait recueilli un grand nombre de signatures de riverains et d'usagers. Suite à cela, la R.A.T.P., "Ile-de-France Mobilités" et la Ville de Paris s'étaient engagés à rénover cette station et, le 15 octobre 2019, une réunion publique organisée à l'école Louis-Blanc permettait de choisir un scénario prévoyant une nouvelle entrée à l'ouest. En janvier 2021, les élus du 10^e arrondissement votaient une délibération permettant de financer une étude de faisabilité. Dans le même temps, la R.A.T.P. s'engageait à effectuer rapidement de premiers petits travaux.

Un an plus tard, rien n'est fait, rien n'a changé. Les premiers travaux n'ont pas eu lieu, l'étude de faisabilité n'a pas été financée et, pour les usagers du quotidien, la galère continue. Pour les riverains, cette zone ultra-dense où il est difficile de se déplacer perdure.

Bien sûr, nous n'oublions pas qu'"I.D.F. Mobilités" est un organisme dirigé par la présidente de la Région Ile-de-France et que c'est sa responsabilité première de financer cette étude et d'engager les discussions avec la R.A.T.P. et avec la S.N.C.F. Nous ne pouvons aujourd'hui, et nous le déplorons, que constater un oubli ou peut-être un abandon délibéré de ce quartier aujourd'hui en difficulté.

Pour les élus communistes, c'est une bataille que nous comptons mener jusqu'au bout pour les Parisiennes, les Parisiens et les usagers qui utilisent chaque jour le métro.

Dans le 10^e arrondissement, ce vœu a été cosigné par l'ensemble des groupes de la majorité. Nous espérons qu'il en sera de même pour son vote aujourd'hui en Conseil de Paris et nous vous en remercions d'avance.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, merci.

Comme vous le présentez très justement, cher collègue, la station de La Chapelle doit faire l'objet d'un réaménagement. L'étude d'opportunité a mis en lumière le ressenti des usagers et des usagères qui se trouvent dans une réelle situation d'inconfort, et pour cause : les flux sont nombreux, les accès à la station sont peu clairs et les cheminements intérieurs sont complexes. Par ailleurs, la station n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi une étude de faisabilité avec la R.A.T.P. a été actée pour mieux concevoir les cheminements et mieux intégrer la station dans son environnement urbain direct.

Cependant, cette étude n'a pas pu être lancée pour l'instant, mais nous mettons tout en œuvre pour qu'elle puisse être réalisée d'ici la fin de l'année 2022. Nous sommes actuellement en lien avec la R.A.T.P. pour faire avancer ce sujet et nous choisirons prochainement les aménagements à étudier. Notons que, depuis la première convention, le projet Station Nord a été abandonné et qu'il rebat les cartes quant à la configuration du quartier et de ses flux. Notre objectif est d'ouvrir cette station sur son quartier. Son réaménagement doit donc permettre d'inclure la gare La Chapelle dans une promenade urbaine en lien avec les stations aux alentours, notamment avec la Gare du Nord.

Nous demanderons aussi que soit étudiée sérieusement la mise en accessibilité de la station par l'aménagement d'ascenseurs. Dès que cela est possible, nous devons rendre nos stations de métro accessibles à toutes et tous. C'est dans cette même optique qu'une analyse des espaces intérieurs sera également nécessaire pour rendre plus confortables les déplacements dans la station. Nous avons par exemple questionné "I.D.F. Mobilités" à propos du déplacement de la ligne de contrôle des billets. Il reste bien envisagé.

L'étude déterminera donc l'ensemble des aménagements souhaitables et faisables techniquement. Avant sa publication, nous ne pouvons évidemment pas connaître la faisabilité de chaque option et les choix finaux d'aménagement qui en découleront. C'est donc dans un deuxième temps que le projet pourra être budgété et qu'un calendrier de réalisation sera établi. Je ne manquerai pas, à ce moment-là, de vous tenir informés des retours de l'étude et de l'avancement du projet.

Bien évidemment, je donne un avis très favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets donc aux voix le vœu n° 63 avec...

Ah oui, effectivement ! Il y a une demande d'explication de vote de Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

Rudolph GRANIER a la parole, évidemment.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire. Il est sans doute temps d'aller reprendre des forces au déjeuner pour tout le monde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non. C'est l'arrivée de M. le Représentant du Préfet de police qui m'a... qui ne m'a pas troublé, mais qui m'a distrait.

C'est à vous.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas grand-chose à l'objet de ce vœu puisque, au mois de février 2021, nous avons déjà - et le groupe Changer Paris avait voté en faveur - demandé des explications sur cette convention.

Alors, c'est l'occasion pour moi de rappeler le désarroi des habitants de ce quartier de Paris, et également, quand nous en avons parlé avec vous, Monsieur l'adjoint BELLIARD, la façon dont vous mettiez sous le tapis les problèmes de cette station de La Chapelle en parlant de problématiques de genre - ce ne sont pas des problématiques de genre, ce sont des agressions sexuelles ! - et en parlant de pollution - non, ce ne sont pas des pollutions, c'est sale et c'est un dépotoir ! - influant négativement et globalement sur la qualité urbaine du quartier. Et vous aviez parlé des mésusages de traversée de la station. Non, cela ne s'appelle pas des mésusages ; cela s'appelle des dealers, pour votre information.

Donc, nous avons déjà eu ces débats au mois de février. Je constate aujourd'hui qu'il n'y a absolument eu aucune amélioration pour les riverains.

Moi, je souhaite vous interpeller sur votre méthodologie. Quel est l'intérêt, en Conseil de Paris, de venir évoquer ce sujet alors qu'il vous suffirait, si vous êtes en plus les quatre groupes de la majorité signataires de ce vœu, d'envoyer un courrier, d'essayer de passer des coups de téléphone, plutôt que de nous faire perdre notre temps en séance ?

Franchement, si la gestion de la Ville est à l'avenant de ce type de méthode, on comprend un petit peu mieux dans quel état se trouve Paris aujourd'hui...

Monsieur l'adjoint BELLIARD, vous l'avez rappelé très justement : il y a un nouveau projet Gare du Nord. Nous ne savons toujours pas, contrairement aux propos d'Éric LEJOINDRE, maire du 18e, si l'intégration et l'ouverture avec la Gare du Nord avec cette fameuse passerelle qui est demandée par tous les riverains sont intégrées. Vous avez sorti un calendrier auquel je mets tout le monde au défi de comprendre quoi que ce soit.

En conséquence de quoi, je vous propose de réécrire ce vœu, de le retirer, et vraiment de regarder quels sont les nouveaux impacts sur la Gare du Nord, quels sont - sans se cacher derrière les mots avec une pudeur certaine - les inconvénients de ce quartier et ce que subissent les riverains. A ce moment-là, nous voterons.

En l'état actuel des choses, évidemment, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Et donc, abstention du groupe Changer Paris.

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 67).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 64 relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard dans le 15e. Ce vœu du groupe Changer Paris est assez naturellement présenté par le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si les élus du 15e, notamment Agnès EVREN et Nicolas JEANNETÉ particulièrement, portent de nouveau un vœu dénonçant les dysfonctionnements - il s'agit bien de cela - de la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard, ce n'est pas un tube, Monsieur SITBON. Les habitants apprécieront d'ailleurs vos commentaires.

C'est parce que l'examen des neuf plans tronçons que nous venons tout juste de recevoir tendant à cette réalisation ne tient aucun compte de la vie quotidienne des habitants et des commerçants de cette rue ni même du bon fonctionnement des services publics. Il s'agit de la collecte des ordures ménagères - une grève a d'ailleurs été évitée de justesse -, des lignes de bus, des services de bus et d'incendie - je parle sous le contrôle de M. le Représentant du Préfet de police -, de La Poste, etc., sans même évoquer le report des emplacements de livraison dans les rares rues perpendiculaires déjà surchargées. Et que dire de la quasi-disparition des places P.M.R. ou encore des murets longs parfois de plusieurs centaines de mètres qui empêcheront les traversées à pied ?

Et pourquoi - je pose la question - refuser au maire du 15e ce que vous avez accordé au maire du 13e qui a obtenu, me semble-t-il - en tout cas, c'est en discussion -, de revenir au projet de piste unidirectionnelle avenue de Choisy, ou encore à celui de Paris Centre qui lui aussi a obtenu satisfaction pour la rue du Faubourg Saint-Antoine ?

Nous demandons tout simplement le même traitement tant votre proposition de pérennisation aggravera la situation actuelle et pourra encore davantage la vie des habitants dont je vous ai d'ailleurs apporté les plus de 400 lettres de protestation que j'ai reçues - ce qui est pas mal sur une rue, quand même... - ; ruinera le commerce dans cette rue et renforcera les embouteillages et par conséquent la pollution ; paralysera les transports et autres services publics ; en exclura les P.M.R. et multipliera les accidents, les conflits d'usage et les stationnements en pleine voie - par exemple, il n'y a aucune place de livraison entre la rue Falguière et le boulevard de Montparnasse - ; et enfin, ajoutera à "Saccage Paris" par la laideur des aménagements prévus.

Si nous soutenons nombre de projets de pistes cyclables dans notre arrondissement contrairement à ce que vous prétendez - j'ai d'ailleurs mis en place un comité vélo, avec une conseillère d'arrondissement déléguée, Isabelle LESENS - et si nous sommes favorables bien sûr aux développements d'usage du vélo... Je vous ai moi-même proposé, ainsi qu'à l'Etat, des mesures concrètes pour y concourir davantage -, ce qui m'a d'ailleurs valu, je le cite au passage, de recevoir il y a quelques années - vous connaissez sûrement ce prix - le "Talent d'or" du vélo des mains mêmes de Pierre SERNE que vous connaissez aussi et de l'un de vos adjoints ici présent, Christophe NAJDOVSKI, que je remercie encore...

Et même si de nombreux cyclistes empruntent cette piste - bien sûr qu'ils sont nombreux ! - malgré ses dangers, vous ne pouvez ignorer les milliers d'habitants également et de piétons, dont parlait notre collègue Nicolas JEANNETÉ à l'instant, complètement sacrifiés dans votre projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ma phrase de conclusion, Monsieur le Maire : acceptez-vous, comme pour le maire du 13e et celui de Paris Centre, d'examiner le retour à une piste unidirectionnelle rue de Vaugirard ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

J'ai laissé déborder un peu le temps pour un talent d'or.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre à ce vœu.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, d'abord, Monsieur le Maire, Monsieur GOUJON.

Bon. Nous avons un désaccord sur l'aménagement de cette rue et, d'ailleurs, j'ai pu le dire lors du Conseil de Paris de juillet dernier à l'occasion d'un vœu qui portait sur exactement le même sujet.

Peut-être rappeler d'abord que la pratique du vélo, vous l'avez rappelé, s'installe de manière permanente. Ce sont 3.000 cyclistes par jour en moyenne, le mois dernier, sur la rue de Vaugirard qui est l'un des quinze axes les plus empruntés de la capitale. C'est pour nous une piste stratégique - vous avez noté que je ne vous ai pas interrompu - d'importance métropolitaine qui...

Eh bien, oui, je suis désolé. Il faut s'écouter.

... qui permet d'assurer la jonction entre la porte de Versailles, et donc le boulevard du Montparnasse.

Vous m'interpellez sur le choix qui a été fait de pérenniser cette coronapiste dans les deux sens de circulation. Je tiens à vous préciser que cet aménagement qui est en service depuis plus d'un an a démontré - 3.000 cyclistes - sa pertinence dans les deux sens de circulation pour les vélos. Malgré la présence d'un itinéraire parallèle sur la rue Lecourbe, la piste Vaugirard continue d'être empruntée par 40 % des usagers dans le sens sortant de Paris. Cela témoigne de la forte nécessité de pérenniser cet aménagement à double sens pour les vélos afin de sécuriser tous les usagers.

C'est notre choix politique. C'est un choix pragmatique sur la base du constat des usages qui sont des usages réels. Ces usagers de la piste Vaugirard, comme tous les usagers de l'espace publics, doivent disposer d'une solution sécurisée pour réaliser leur trajet dans Paris.

Par ailleurs, comme vous avez pu le voir lors des réunions de concertation entre nos équipes, mais aussi en réunion publique dans votre mairie ou lors des concertations sur le terrain avec les commerçantes et commerçants, nous accordons une priorité absolue aux piétons, à la protection et à l'amélioration de leur cheminement tout comme nous veillons à ce que le service de bus et les facilités de livraison ne soient pas dégradés, mais plutôt améliorés dès que nous pouvons le faire.

Nous sommes évidemment tout à fait disponibles, je le redis ici publiquement, pour réviser avec vous l'implantation si nécessaire des zones de livraison, des places P.M.R., des stations de taxis, comme nous avons pu le faire sur le terrain ces derniers mois. Nous pouvons toujours amender ce projet jusqu'à fin avril pour les premiers tronçons qui seront en travaux.

Au regard de ce travail qui est déjà engagé et, effectivement, sur la base d'un désaccord global sur la stratégie sur cet axe, j'estime en tout cas que nous répondons à votre demande et je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Deux explications de vote sur ce vœu.

Tout d'abord, Florian SITBON, pour le groupe PEC.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, oui, c'est votre tube : vous n'arrêtez pas d'y revenir alors que les choses ont pourtant été très clairement expliquées.

Ce vœu est donc l'occasion de revenir une énième fois sur la situation de la piste bidirectionnelle rue de Vaugirard, mais vous êtes toujours d'une grande mauvaise foi et je suis désolé d'avoir à vous le dire.

Cette piste bidirectionnelle vient combler un manque dans les aménagements du 15e car, non, aucune piste actuelle ne peut compenser la perte d'un des deux sens de la piste Vaugirard.

Mauvaise foi dans votre vœu quand vous parlez du manque de places de livraison. Je vous rappelle que, lors de la concertation pour la pérennisation de la piste, une marche exploratoire a eu lieu à l'initiative de David BELLIARD et d'Anouch TORANIAN. Peu d'entre vous étaient présents...

Peu d'entre vous étaient présents, mais vous auriez alors vu le travail sérieux de la "Mission Vélo" de la Ville de Paris, travail très sérieux, tout un samedi après-midi en lien avec les commerçants pour ajuster l'installation des places de livraison, précisément. Par ailleurs, je signale qu'à certains horaires l'usage des voies de bus est autorisé pour des livraisons ponctuelles.

Mauvaise foi encore quand vous feignez d'ignorer que, bien évidemment, les services ont également travaillé pour assurer le maintien des places P.M.R. existantes - c'est vraiment de très, très mauvaise foi de vouloir laisser penser le contraire - en les transférant dans les rues adjacentes au plus près des emplacements actuels, qui étaient les emplacements avant coronapiste.

Mauvaise foi quand vous dites que ce sera inesthétique. La pérennisation se fera avec les mêmes aménagements.

Mauvaise foi encore avec votre nouvel argument : la comparaison avec l'avenue de la porte de Choisy et l'avenue de la porte d'Ivry. Cela n'a rien à voir. Il se trouve, et je l'ai dit en Conseil d'arrondissement, que je l'emprunte, cette piste, tous les jours pour aller travailler et qu'il n'y a pas le même dénivelé du tout qu'entre la rue Lecourbe et la rue de Vaugirard.

Et puis, comble de la mauvaise foi encore, quand vous dites avoir des centaines de pétitions. Il faut dire, pour être exact, des centaines de pétitionnaires dans votre dossier : 400, oui, mais en face de quoi ? En face, c'est un plébiscite ! Un plébiscite par l'usage, avec 5.000 usagers quotidiens - 3.000 certes, dans un sens, mais 2.000 dans l'autre. C'est un projet nécessaire, plébiscité, qui, lors de la réunion publique sur le sujet, en "visio", a reçu beaucoup de soutien d'habitants.

Alors, vos chahuts, votre mauvaise foi ne masquent que votre égoïsme - l'égoïsme de ceux qui veulent circuler tous les jours et même pour des tout petits trajets en voiture, voiture qui, avant les coronapistes, occupait 50 % de la voirie alors que seulement 13 % des trajets se font en voiture dans Paris. Et vous, vous trouvez cela juste manifestement !

Et puis, vous parlez des piétons...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Florian SITBON. - ... mais quelle est la cohérence...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Florian SITBON, merci beaucoup.

M. Florian SITBON. - ... projet piétonisation du projet Tour Eiffel ? Aucune !

Alors, arrêtez cette "enfumade" sur la rue de Vaugirard, s'il vous plaît !

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour faire une explication de vote, au nom du groupe GEP.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur les arguments exposés par les deux précédents orateurs. Je le relevais déjà dans le 15^e arrondissement. Nous assistons à un débat sans fin s'agissant du caractère bidirectionnel de la piste cyclable rue de Vaugirard, tellement récurrent que cela en devient presque épuisant. Je dois reconnaître une certaine imagination dans la recherche de griefs contre cette piste cyclable, mais il s'agit de griefs qui ne tiennent pas la route, si je puis dire. David BELLIARD a très bien pu le rappeler à l'instant.

Et donc, pour la énième fois, je me vois contrainte de rappeler que, contrairement à ce qu'induisent les considérants de ce vœu, cette piste cyclable est un gage de sécurité pour les usagers qui n'ont plus à slalomer entre les bus et les taxis. Le compteur de "Paris en selle" montre une fréquentation record de la piste cyclable et qu'elle est très fréquentée dans les deux sens.

Et de vous rappeler également que le vélo ne provoque pas de pollution. C'est exactement l'inverse : cela permet de mieux respirer à Paris.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Donc, je n'émet pas l'hypothèse que le vœu n° 64 soit retiré...

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de feux tricolores décalés dédiés aux cyclistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif à l'installation de feux tricolores décalés dédiés aux cyclistes.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons défendu aux municipales un plan global de circulation sécurisée pour les cyclistes. Sécurisée pour les piétons aussi, mais sécurisée pour les cyclistes qui veulent des parcours continus et des carrefours sûrs.

Alors, nous avons des divergences sur certaines coronapistes et certains aménagements, nous en discutons ici, mais la sécurité des carrefours reste un point noir pour les Parisiens. Sans avoir de solution ultime, je propose ici une expérimentation.

Nous connaissons le danger, à chaque carrefour, en tant que cycliste, lorsqu'un poids lourd, par exemple, emprunte ce carrefour. Nous savons que les angles morts sont nombreux, pas seulement sur les côtés des poids lourds, mais également à l'avant des poids lourds. Le sas vélo est un endroit qui peut être dangereux aujourd'hui.

Ma proposition est d'expérimenter un décalage entre les feux destinés aux cyclistes, au niveau bas des feux, et les feux destinés aux véhicules - camions, voitures et autres - de manière à laisser les cyclistes s'engager sur le carrefour avant qu'un éventuel poids lourd derrière eux les enjambe. C'est arrivé et les rares accidents mortels sont souvent dus à ce type d'angle mort malheureusement mortel.

Certains carrefours ne se prêtent pas à ce type de feux décalés. Des études ont montré que cela pouvait au contraire accroître le danger. Mais d'autres carrefours le permettraient et j'aimerais que la Mairie s'engage dans cette expérimentation pour voir si l'impact, en termes d'accidentologie, améliore la sécurité des cyclistes.

Encore une fois, les pistes continues, c'est une voie importante mais la discontinuité que présentent les grands carrefours nécessite une réponse. Aucune réponse dans les grandes villes que j'ai pu voir n'était totalement satisfaisante. Celle-là peut apporter une voix d'espoir dans certains coins dangereux de Paris.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre à ce vœu.

M. David BELLIARD, adjoint. - C'est un sujet effectivement un peu technique sur lequel nous avons déjà eu un débat, suite à un vœu déposé par ma collègue Maud GATEL.

La solution que vous proposez nécessiterait d'ajouter une ligne de feux supplémentaire sur le contrôleur du carrefour, et donc d'étendre le cycle de feux de ces dits carrefours. Cette proposition est une proposition qui pénaliserait l'ensemble des autres usagers dans la circulation, au premier rang desquels les bus qui verraient leur vitesse commerciale se dégrader sans certitude d'ailleurs de résultat pour les vélos, et je sais à quel point vous êtes attachés à la sanctuarisation des parcours de bus comme nous le sommes d'ailleurs nous aussi.

Par ailleurs, la proposition que vous formulez peut être malheureusement plus dangereuse qu'efficace pour les cyclistes qui prévoient notamment de tourner à gauche. Ils s'engageraient de fait dans un carrefour et se verraient contraints, Code de la route oblige, de céder la priorité aux autres véhicules souhaitant, par exemple, aller tout droit. Une partie des cyclistes serait donc coincée entre les files de voitures attendant de pouvoir tourner. Vous serez d'ailleurs probablement d'accord avec moi pour dire que cette situation est dangereuse et serait, si nous la mettions en place, sûrement à l'origine d'accidents et sans doute de nombreux tweets.

De plus, cette solution ne permet pas non plus de régler les dangers liés aux angles morts pour les cyclistes. Cependant, afin d'assurer la sécurité des cyclistes dans les carrefours, je tiens à vous dire que le travail est déjà engagé depuis le début du mandat parce que, et c'est là où je vous rejoins, nous avons un sujet pour sécuriser l'ensemble des carrefours.

Premièrement, nous déposons progressivement tous les répétiteurs de feux pour assurer un meilleur respect des sas vélo par les motorisés, ce qui permet aux cyclistes de démarrer devant les véhicules en toute sécurité sans se retrouver dans des situations d'angle mort. Or l'expérimentation que vous proposez serait en contradiction avec ces principes.

Deuxièmement, sur les petits axes, dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier" contre lesquels un certain nombre de vos collègues manifestement s'opposent, nous mettons systématiquement en place des panonceaux cédez-le-passage spécifiques aux cyclistes, aussi appelés panneaux N12, qui permettent d'atteindre des résultats similaires à ce que vous recherchez.

Enfin, dans le "Plan Vélo", et notamment sur la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures, sur des carrefours peut-être plus importants, nous réalisons des infrastructures spécifiques, comme par exemple à Père-Lachaise, ce qui nous permet de sécuriser les parcours des cyclistes.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

J'imagine que le vœu n° 65 est maintenu. De ce fait, je le mets aux voix...

M. Aurélien VÉRON. - Les arguments sont hors sujet, donc je maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vavin à la démarche "Paris Respire".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 66 relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vavin à la démarche "Paris Respire".

Ce vœu est présenté par le maire du 6^e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Je suis heureux, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint, de vous présenter un vœu issu initialement du conseil de quartier Notre-Dame-des-Champs, repris et voté à l'unanimité du Conseil du 6^e arrondissement - je tiens à le signaler, avec les élus du groupe socialiste, ainsi que de l'élue écologiste Antoinette KIS -, qui viserait à intégrer effectivement dans la démarche "Paris Respire" la partie de la rue Vavin, comprise entre la rue d'Assas et la rue Notre-Dame-des-Champs.

Alors, c'est une très belle opération qui permettrait effectivement de compléter la démarche "Paris Respire" qui existe déjà depuis de nombreuses années et qui concerne tous les jardins de l'Observatoire, entre l'allée Auguste-Comte et le boulevard Saint-Michel.

J'ajoute que, peut-être, cette opération pourrait être mise en œuvre avec le concours de la police municipale, chère à l'Exécutif parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette présentation synthétique.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le dispositif "Paris Respire", vous l'avez souligné, est un succès depuis plusieurs années permettant aux riverains et riveraines, à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens et aux visiteurs de profiter de leur quartier sans circulation automobile, généralement le dimanche. C'est un dispositif qui s'étend chaque année, très apprécié d'ailleurs des familles, vous l'avez rappelé, et qui est important pour préfigurer la réduction de la place de la voiture en ville tout en continuant de permettre aux riverains et à tous les usages nécessaires de circuler en toute liberté.

Ce dispositif repose - cela ne vous étonnera pas - sur un budget qui est contraint et que nous votons chaque année, suivant d'ailleurs les recommandations de votre groupe politique qui, intervention après intervention, nous enjoint à faire des économies. Il est déjà totalement sollicité dans l'état des discussions budgétaires de l'année passée. Par conséquent, il est en effet possible pour nous d'étudier des extensions des zones "Paris Respire", mais à coût constant, comme cela se fait dans certains quartiers, en déployant différemment les agents et les barrages déjà disponibles.

Cependant, dans le cas que vous évoquez, ajouter la rue Vavin au dispositif "Paris Respire"... Sur le fond de la demande, je n'ai pas de problème particulier, mais cela amènerait à avoir deux secteurs "Paris Respire" proches mais disjoints : le secteur Luxembourg actuel et le secteur Vavin que vous demandez, la rue d'Assas restant circulée entre les deux.

La création de ce "Paris Respire" supplémentaire nécessite la création d'un barrage filtrant à l'entrée de la rue Vavin, au niveau de la rue d'Assas, soit des agents supplémentaires sur le terrain pour permettre la gestion des barrières lors du passage des bus.

Ces coûts supplémentaires ne sont pas budgétés, et je sais d'ailleurs que vous serez attentifs et que vous êtes attentifs, parfois même largement opposés à vouloir des augmentations de ce budget. Et donc, je suis aujourd'hui dans le regret de vous demander de retirer votre vœu.

En revanche, je suis tout à fait évidemment prêt à discuter avec vous de l'évolution des "Paris Respire" dans le 6^e arrondissement. Des augmentations de périmètre à coût constant sont possibles en déplaçant des barrages fixes et nous pouvons tout à fait nous entretenir sur ce sujet de façon à optimiser le dispositif "Paris Respire" dans un cadre budgétaire qui, vous le savez, est contraint.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Alors, compte tenu des ouvertures faites par David BELLIARD, est-ce que vous acceptez, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, de retirer cet amendement... ce vœu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Je ne le retire pas, mais je considère que l'on peut effectivement continuer à travailler ensemble. J'ai d'ailleurs moi-même...

Face à une réponse très administrative - dictée - que l'adjoint a lue, je pense que l'on peut avec le concours de la police municipale du 6e arrondissement mettre en œuvre cette opération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Donc, le vœu est maintenu, le dialogue va se poursuivre, mais nous devons nous prononcer avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité de l'AOT déménagement et à la création d'un mécanisme de réservation de places pour les usagers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 67 relatif à la gratuité de l'A.O.T. déménagement et à la création d'un mécanisme de réservation de places pour les usagers.

C'est à nouveau le maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON, qui le présente pour son groupe, Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec de moins en moins de places, évidemment, déménager ou emménager à Paris relève déjà du parcours du combattant mais, jusqu'au 1er mars de cette année, l'autorisation d'occupation temporaire, A.O.T., pour stationner un véhicule particulier ou professionnel dans le cadre d'un déménagement était au moins gratuite.

La Mairie de Paris, dont les finances sont particulièrement exsangues, comme vient de le rappeler M. BELLARD à l'instant, a donc décidé d'instaurer - comme d'habitude, quand il y a un problème financier - une nouvelle taxe sur les 80.000 déménagements annuels dans la capitale dans un contexte, pourtant, de hausse du coût de la vie. Ce n'est pas bon pour le pouvoir d'achat tout cela, d'autant plus que les déménagements représentent des frais importants.

Dorénavant, il faudra donc effectuer une demande d'A.O.T. au moins quinze jours avant la date du déménagement, déboursier entre 17 et 90 euros selon la durée du stationnement, le poids du véhicule, son emplacement, et à toute heure de la journée et de la nuit, chaque jour de la semaine.

Cette nouvelle taxe ne s'accompagne - alors, cela, c'est assez scandaleux - d'aucun service en contrepartie. Ainsi, il n'est pas possible de réserver les places à l'avance, contrairement à ce qui est pratiqué ailleurs à Lyon, Levallois, Meudon, Colombes ou autres, qui accompagnent la délivrance d'une A.O.T. d'une réservation de place par les services de la voirie qui installent des panneaux à l'avance et facilitent bien sûr l'intervention de la police municipale ou du commissariat pour enlever le véhicule d'un éventuel contrevenant.

Etant donné les frais très importants que les déménagements représentent pour les Parisiens, "a fortiori" dans ce contexte que j'évoquais de hausse du coût de la vie, nous demandons dans notre vœu d'abord la création d'un mécanisme de réservation de place pour les véhicules de déménagement lors du dépôt d'une A.O.T. avec une mise en place assurée par les services de la Ville ou "a minima" par l'utilisateur. Vous voyez, on ne demande quand même pas grand-chose !

Deuxièmement, l'abandon de l'application de la redevance de stationnement et le maintien de la gratuité du dépôt d'une A.O.T. déménagement tant qu'un mécanisme de réservation de place assuré par les services de la Ville n'aura pas été instauré en contrepartie. Je crois que c'est un minimum de justice et d'équité pour les Parisiens qui sont nombreux à déménager évidemment dans notre ville.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

La parole est à David BELLARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire. C'est à vous.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre vœu qui fait suite à la mise en paiement de l'A.O.T. déménagement depuis le 1er mars dernier, disposition votée par notre Conseil en 2018, et qui m'offre l'occasion de redonner quelques précisions.

Les professionnels et les particuliers doivent en effet désormais s'acquitter d'une redevance de stationnement comme, d'ailleurs, tout automobile. Les tarifs appliqués sont toutefois, je le rappelle, beaucoup plus avantageux que les tarifs de stationnement classique. Par exemple, dans le 15^e arrondissement, une journée de stationnement d'un poids lourd sur la borne de stationnement coûte 150 euros alors que l'A.O.T. offre un tarif à 60 euros.

L'activité de déménagement mobilise l'espace public. A ce titre, elle doit logiquement donner lieu au versement d'une redevance comme pour les autres secteurs économiques, comme pour les autres usagers. Cette redevance a aussi pour objectif, avec sa tarification, d'inciter les usagers à privilégier les emplacements qui gênent le moins possible les autres usagers de l'espace public et la circulation, et de limiter ainsi les nuisances.

Alors, il est toujours possible de réserver sa place le jour de l'A.O.T. comme c'était déjà le cas. C'est ce que l'on appelle le ventousage : la réservation des places de stationnement au fur et à mesure de leur libération est toujours à effectuer par les soins du demandeur.

Vous demandez que cette réservation soit toutefois réalisée par la Ville. Alors, chaque mois, ce sont 7.000 demandes de déménagement qui sont traitées par la DVD. C'est 80.000 en 2021 et la plupart des demandes concernent les week-ends et les matins. Garantir la disponibilité des places nécessiterait la mise en place d'un arsenal administratif complexe : production des arrêtés, affichage des arrêtés, enlèvement des véhicules en infraction et l'embauche de personnels en grand nombre pour répondre aux pics d'activité dans la semaine, ce qui serait difficilement gérable pour la Ville compte tenu du nombre de demandes et extrêmement coûteux. Cela reviendrait à augmenter considérablement le coût pour les usagers, mais vous vous y opposez, ou cela reviendrait à augmenter les budgets de manière considérable pour offrir gratuitement cette prestation aux usagers - mais, là encore, vous vous y opposez.

Donc, globalement, permettez-moi de douter de la pertinence d'un tel service au regard des ressources qu'il mobiliserait et au regard des positions que vous tenez au sein de ce Conseil.

Alors, je tiens toutefois à votre disposition des "flyers" explicatifs qui ont été envoyés aux professionnels qui pourront également être déposés dans votre mairie.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, Monsieur le Maire du 15^e, vous allez avoir des "flyers" en cadeau.

Est-ce que vous retirez ce vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Aujourd'hui, c'est un peu plus moderne, mais je ne comprends pas pourquoi à Lyon c'est faisable, à Meudon c'est faisable, à Colombes c'est faisable, et dans bien d'autres villes encore, sauf à Paris.

Donc, nous maintenons notre vœu, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris, Mme BERTHOUT, M. CASANOVA et Mme de COMPREIGNAC relatif aux projets de Zone à trafic limité dans Paris Centre et les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 68 relatif au projet de zone à trafic limité dans Paris Centre et les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Nous allons terminer en beauté !

Mes chers collègues, le projet de zone à trafic limité, dite Z.T.L. Paris Centre ou "zone apaisée" dans le langage de la mairie, consiste à restreindre la circulation à certaines catégories autorisées dans le secteur Paris Centre et rive gauche, dans le périmètre compris entre le boulevard Saint-Germain et la Seine.

Ce projet a donné lieu à différentes vidéos. On a vu apparaître qu'il s'accompagnait de la création d'un double sens de circulation sur le boulevard Saint-Germain auquel, avec Rachida DATI, nous sommes totalement opposés. Un tel projet d'aménagement, bien évidemment, impacterait l'ensemble de Paris, ainsi que les communes limitrophes. Il bouleverserait le quotidien de centaines de milliers de Parisiens et de Franciliens et il nécessite, à mon avis, la création d'un plan de circulation au niveau de Paris et de la Métropole. Il engendrera des reports de circulation massifs.

Il pose le problème de la dégradation inévitable de la qualité de l'air et de la santé car, effectivement, si on fait une zone apaisée entre le boulevard Saint-Germain et la Seine et qu'en même temps on dégrade la qualité de l'air sur le boulevard Saint-Germain, n'importe qui comprendra que la pollution n'étant pas arrêtée, comme les becquerels de Tchernobyl à la frontière française en 1986, viendra inmanquablement dégrader la qualité de l'air vingt mètres plus loin. Cela, tout le monde normalement doit le comprendre ; apparemment, pas vous. Un comble pour une mesure présentée comme écologique !

Sans compter sur les ralentissements, forcément provoqués par les contrôles à la frontière dont vous avez d'ailleurs largement parlé sur les différentes chaînes de télévision. Car, oui, il faudra montrer patte blanche. Il faudra montrer un "Ausweis" en quelque sorte, en présentant des justificatifs de déplacement aussi absurdes qu'intrusifs.

Mais, vous ne connaissez pas l'allemand ? L'"Ausweis".

La mise en œuvre de la Z.T.L. exclura les usagers les plus fragiles : les seniors, les personnes à mobilité réduite, les familles. Elles mettront aussi en danger les galeries d'art et les antiquaires de la rive gauche.

Avec les maires des 5e et 7e arrondissements, avec Anne BIRABEN, avec Florence BERTHOUT, Aurélien VÉRON et les élus du groupe Changer Paris, avec les élus du groupe MoDem, Pierre CASANOVA et Séverine de COMPREIGNAC, nous venons donc vous demander, Monsieur le Maire, d'abandonner ce projet de création d'une Z.T.L. qui n'en est pas une dans le centre de Paris. Nous sommes néanmoins prêts à toute discussion pour travailler sur des projets de mobilité pragmatiques et non idéologiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 6e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 6e arrondissement, merci pour votre vœu qui me permet de m'exprimer sur le sujet de zone à trafic limité qui est effectivement constamment caricaturé. Votre intervention, d'ailleurs, ne fait pas exception.

Dispositif, d'ailleurs, qui est utilisé sans doute de manière dogmatique par plus de 250 villes dans le monde, par des municipalités de droite, de gauche ou écologistes. Pourquoi ? Parce que c'est un dispositif efficace.

Alors, je tiens du coup à utiliser mon temps de parole pour rappeler les principes de ce projet. D'abord, il est pensé dans l'intérêt des riverains et des acteurs économiques parisiens parce qu'il repose sur un principe simple. C'est réduire le trafic des véhicules motorisés qui traversent le centre de Paris sans s'y arrêter. C'est ce que l'on appelle le trafic de transit et c'est cette traversée du centre sans arrêt particulier qui sera, bien entendu, toujours possible pour certains usagers - comme les riverains de la zone, les taxis, les véhicules de secours et d'intérêt général...

Ce n'est pas parce que vous parlez en même temps que je parle que vous avez raison et que j'ai tort !

... les véhicules de secours et d'intérêt général, les artisans ou les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, comme je peux le voir. Trafic de transit.

Par ailleurs, pour toutes les autres catégories d'usagers, l'accès à la zone sera bien entendu toujours permis qui que vous soyez. Ce que nous voulons empêcher, encore une fois, c'est qu'elle soit traversée par des véhicules en transit et en transit uniquement. Mais elle restera accessible à tout le monde qui souhaite y accéder pour réaliser une activité quelconque.

Alors, oui, nous réfléchissons aux manières les plus simples d'arriver à ces objectifs, de produire des justificatifs pour les véhicules qui en nécessiteraient lors de leur sortie de la zone. Pour une très grande partie de véhicules, le justificatif ne sera pas nécessaire : soit les véhicules sont facilement reconnaissables comme les véhicules d'urgence. Par exemple, les taxis, leur carte de stationnement fera foi, carte pro mobile ou pro sédentaire, carte de stationnement résidentiel notamment.

Nous avons fait le choix de consulter à la fois les équipes municipales locales, mais aussi les habitants et les professionnels concernés par ce projet au printemps et à l'automne 2021 afin de recueillir leurs contributions et d'améliorer les détails du dispositif pour qu'il soit le plus fluide et le plus lisible possible. Aujourd'hui, fort de cette concertation ayant lancé les études d'impact environnemental en collaboration avec les services de l'Etat, nous engageons des discussions avec la Préfecture de police afin de proposer le meilleur projet possible pour les habitants.

Oui, vous avez noté, comme nous et comme la maire du 8e, que nous avons parfois quelques difficultés avec la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - Si vous me permettez...

Je sais, mais c'est un projet important.

Nous visons une entrée en vigueur de la Z.T.L., de la zone apaisée début 2024. Son lancement s'accompagnera certainement d'une phase pédagogique permettant à tous les usagers de s'habituer aux nouvelles règles de circulation dans la zone. Nous aurons l'occasion d'échanger et de débattre encore sur cette zone qui marque effectivement une fracture entre nous : entre vous qui souhaitez faire la part belle à la voiture...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - ... et nous qui souhaitons réduire cette place de la voiture pour la donner à d'autres usagers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Quelques minutes encore de patience et de silence. Je sais que le taux d'hypoglycémie de chacune et de chacun est élevé.

Nous allons terminer avec ce vœu avant que la séance ne soit suspendue. J'ai deux explications de vote. Après, nous procéderons au vote lui-même.

Explication de vote assez logique de deux élus de Paris Centre.

Ariel WEIL, son maire, pour le groupe PEC.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Président, c'est d'ailleurs plutôt une intervention au titre de l'article 17 puisque ce vœu propose de supprimer la Z.T.L., y compris là où elle a été annoncée dans Paris Centre.

Alors, Monsieur le Maire, cher Monsieur le Maire, Madame la Maire du 7e et Madame la Maire du 5e, vous pouvez bien proposer de supprimer la Z.T.L. dans vos arrondissements, mais merci de ne pas nous inclure à Paris Centre car nous avons été élus pour ce projet.

D'ailleurs, je suis très surpris par ce vœu qui propose purement et simplement, non pas d'aménager, non pas de modifier, non pas de discuter de la Z.T.L., mais simplement et tout bonnement de la supprimer. D'ailleurs, cela me laisse sans voix - vous l'entendez.

Je compte sur vous pour me laisser parler.

J'y trouve une triple contradiction, une triple aporie : d'abord programmatique, ensuite pragmatique, et enfin démocratique.

Programmatique, pourquoi ? Vous n'avez visiblement pas lu le programme - David BELLIARD vient de répondre - mais les objectifs que vous prétendez défendre, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de l'air, la protection des piétons, la protection des mobilités douces, ce sont ceux de la Z.T.L. ! D'ailleurs, la Z.T.L. n'est qu'un moyen d'arriver à la réduction du trafic automobile dans le centre de Paris et de petits bouts de vos arrondissements. La Z.T.L. n'est qu'un moyen. Vous parlez de plan de circulation, mais modifiez-le, le plan de circulation ! C'est ce que nous faisons dans le centre de Paris.

Ensuite, je suis également surpris, d'un point de vue pragmatique, que vous ne profitiez pas de la longue concertation, qui a déjà eu lieu, que j'ai lancée pour ma part avec David BELLIARD, et qui va surtout se prolonger puisque, vous le savez, dans le cadre de l'enquête de l'agence environnementale, il y aura une enquête publique. C'est ce qui va d'ailleurs décaler la Z.T.L. Faites-en votre opportunité d'en modifier encore les contours. Cela a déjà été fait, d'ailleurs, puisque l'assurance d'autoriser le trafic de destination - David BELLIARD l'a rappelé tout à l'heure - , c'est-à-dire le trafic qui vient pour consommer dans le centre de Paris, est sortie de la concertation. Elle n'était pas claire en début de projet ; elle l'est maintenant. Il reste un an et demi, deux ans. Modifiez les contours si vous estimez qu'ils ne sont pas satisfaisants.

Et puis, dernièrement, c'est une surprise sur l'aspect démocratique. Nous avons été élus et vous avez été battus au plan parisien sur ce projet, parmi d'autres, mais ce projet fait éminemment partie d'abord de mon programme pour Paris Centre et de celui de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour tout Paris. Nous avons été élus sur ce projet. Il est hors de question de le supprimer tout bonnement, mais travaillez, participez, discutez avec nous et proposez des modifications.

Et puis, je dirai un dernier mot : Monsieur le Maire du 6e arrondissement, nous avons de grandes discussions... Je vous en prie, le mot d'"Ausweis", je ne veux plus l'entendre ! Si les gens qui ont dû montrer leur "Ausweis" pendant la Seconde Guerre mondiale avaient pu bénéficier d'une Z.T.L., ils en auraient été très heureux ! Alors, un peu de décence !

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote, au nom du groupe GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je vous laisse être comptable de cette phrase, Monsieur le conseiller...

Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, et singulièrement une nouvelle fois cher.e.s collègues de droite, en espérant, comme l'a dit M. le Maire de Paris Centre, que vous nous éviterez à l'avenir les traits d'humour qui ont plutôt leur appartenance au sein de l'extrême droite.

Vous venez encore une fois de nous gratifier de poncifs et contrevérités concernant la désormais fameuse zone à trafic limité du centre de Paris. Sans revenir dans le détail sur les éléments qui ont été fournis par Ariel WEIL ou qui vous seront encore une fois répétés dans les prochaines semaines par David BELLARD, je voudrais insister sur le fait que, non, la mise en place des Z.T.L. ne s'accompagne pas d'une baisse du commerce dans les territoires concernés.

C'est même...

Eh bien, écoutez, si, en plus de cela, vous m'invitez à aller à Rome dans les prochaines semaines, cela va être fort sympathique !

Mais les études prouvent le contraire et je vous préviens que votre attitude de ces derniers jours qui consiste à discréditer l'ensemble des études scientifiques lorsqu'il s'agit de conduire les politiques publiques va finir par se voir.

Donc, n'ayez crainte pour les commerçants et les commerçantes, les véhicules de secours, les personnes à mobilité réduite ou les plus âgées, il n'est en aucun cas prévu de les empêcher d'accéder à la Z.T.L. Ces déplacements de destination devraient au contraire être facilités. Il s'agit en effet de bannir les trafics de transit du centre de Paris et de redonner à la mobilité douce et à la nature leur juste place.

Par contre, à force d'instrumentalisation, vous risquez de véritablement nuire aux publics que vous prétendez défendre car, les précisions qui vous sont données aujourd'hui, vous les connaissez déjà puisque la concertation autour de la Z.T.L. a commencé depuis plusieurs mois et se poursuivra bien évidemment avec les arrondissements concernés. D'ailleurs, je crois qu'il ne vous aura pas échappé que nous n'y sommes pas partout majoritaires.

Vous nous assénez donc vos arguments pro-voiture avec comme seule ambition le "statu quo". Pourtant, les urgences sanitaires et environnementales de la pollution atmosphériques nous donnent un impératif d'action.

Ne vous en déplaise, notre majorité est déterminée à continuer la politique de redistribution de l'espace public à Paris afin de réduire les nuisances liées aux trafics motorisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je n'émet pas l'hypothèse que ce vœu soit retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que huit questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la guerre en Ukraine et à la dépendance de Paris aux énergies fossiles."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la question de la sous-traitance et de ses conséquences sur la sécurité des salarié.es."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "au chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'extension de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" sur le territoire parisien."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative "aux parcs et jardins."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'accompagnement des allocataires du R.S.A."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la trajectoire budgétaire."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à "la transparence et la démocratie dans les E.H.P.A.D."

Chers collègues, la séance est suspendue.

La Salle du Conseil sera rouverte à partir de 14 heures 45 pour que nous puissions collectivement entendre l'intervention du Président ZELENSKY à partir de 15 heures.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance de l'intervention du Président ukrainien, M. Volodymyr ZELENSKY, devant le Parlement et le Conseil de Paris. Intervention qui figure en annexe n° 1).

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

Merci à vous, les Conseillers de Paris et les présidents de groupe, majorité comme opposition, d'avoir accepté que nous partagions ce moment avec les deux Assemblées et que nous soyons accueillis dans le propos du Président ZELENSKY.

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la guerre en Ukraine et à la dépendance de Paris aux énergies fossiles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer à notre séance de questions d'actualité et de laisser la parole au groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est Nour DURAND-RAUCHER qui va poser la première question.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, nous venons de le voir à travers cette intervention du chef d'Etat ukrainien, la question ukrainienne est évidemment au centre de l'actualité actuellement. Or, la concomitance de la sortie du dernier rapport du G.I.E.C. et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie rappelle une réalité bien connue des écologistes et de personnes comme Svitlana KRAKOVSKA, scientifique ukrainienne membre du G.I.E.C., ou Matthieu AUZANNEAU, auteur du livre "Or noir" : les énergies fossiles dont nous sommes dépendants sont à la fois source de conflits armés et la principale cause du changement climatique.

Cette simple observation historique et physique induit que mener la bataille aux côtés du peuple ukrainien sur notre territoire, c'est également mener la bataille du climat. Parmi les rentiers de ce conflit, nous pouvons citer TotalEnergies qui, et cela leur aurait été impossible sans l'accord du Gouvernement français, maintient toujours ses activités en Russie malgré les petites annonces hypocrites faites hier. A croire que mener des projets en Arctique, en Amazonie ou dans une réserve naturelle en Ouganda n'était pas suffisant ; à croire que TotalEnergies n'a jamais entendu parler du devoir de vigilance.

Le peuple ukrainien qui fuit les bombes se bat et démontre chaque jour un courage et une pugnacité qui nous obligent. Mais les conséquences sont lourdes pour les autres peuples d'Europe, dont la France, en particulier pour les plus pauvres.

Nous paierons triplement le prix de notre quasi-inaction, de notre quasi-impréparation, de notre quasi-absence d'écoute des scientifiques et des écologistes depuis les années 1970. Le conflit en Ukraine, c'est aussi une guerre pour les ressources naturelles et il met plus que jamais en exergue notre dépendance aux énergies fossiles : au gaz, au pétrole, au charbon.

Nous allons donc payer le prix d'une très grande volatilité à la hausse des prix des énergies, des envolées et des pénuries des produits transformés - l'industrie du gaz demande déjà la mise en place de quotas -, le prix à cause du climat qui change déjà et dont certains effets sont déjà irréversibles comme nous le montre le dernier rapport du G.I.E.C. Parmi les effets déjà enclenchés à Paris, il y a la probabilité de plus en plus grande d'ici moins de trente ans d'avoir des canicules de deux, trois, quatre semaines avec un pic à plus de 50 degrés.

La guerre en Ukraine pose la question fondamentale de notre vulnérabilité, de notre dépendance et de notre sécurité. Le groupe Ecologiste le rappelle, nous refusons toute participation indirecte au financement de la guerre menée par Vladimir POUTINE. C'est pourquoi nous demandons un embargo total sur les importations de gaz et de pétrole russes.

Voilà ma question et la question du groupe : compte tenu de tous ces éléments, comment la Ville de Paris peut-elle rehausser son niveau d'ambition et accélérer ses actions tant en matière de politique d'adaptation que d'atténuation ? Comment la Ville compte-t-elle se préparer à réduire immédiatement notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles russes et comment allons-nous nous donner les moyens de prendre la plus grande part dans cet effort sans précédent ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, l'attaque cruelle et injustifiable de l'Ukraine par la Russie dont nous sommes témoins depuis le 24 février nous a tous profondément choqués et a bouleversé toutes nos certitudes sur l'Europe, la paix et la sécurité que nous pensions garanties.

L'invasion militaire de l'Ukraine déclenchée par la Russie et les crimes de guerre commis depuis doivent être condamnés avec la plus grande force. Nous ne pouvons pas rester passifs en permettant au gouvernement russe de poursuivre sa guerre grâce aux recettes quotidiennes de ses ventes d'hydrocarbures. Chaque goutte de pétrole russe consommée, chaque molécule de gaz importée en Europe contribuent à financer la machine de guerre de Vladimir POUTINE et les bombes que nous voyons tomber sur Marioupol, Kyiv, Odessa et tant d'autres villes en Ukraine.

Depuis le 24 février, les pays de l'Union européenne ont payé plus de 18 milliards d'euros à la Russie. Je vous invite à aller regarder le décompte stupéfiant sur le site de la coalition d'O.N.G. "Europe Beyond Coal". Cela appelle une réponse ferme et résolue à l'échelle européenne.

Sans attendre un embargo que j'appelle de mes vœux, nous devons immédiatement anticiper le prochain hiver, faire tout ce qui est en notre pouvoir à la Ville pour réduire notre dépendance énergétique qui est sensiblement la même que pour le territoire national, autour de 17 %. Nous étudierons et activerons tous les leviers nécessaires à notre disposition pour renforcer notre politique de sobriété énergétique à Paris : la baisse des températures dans les bâtiments et équipements publics, la mobilisation des grandes entreprises parisiennes signataires de la charte "Paris Action Climat" pour les engager à agir, et une grande communication sera lancée auprès du grand public autour de ces enjeux.

L'enjeu à très court terme, c'est aussi de protéger les Parisiens et les Parisiennes des conséquences de cette crise énergétique. Les prix qui flambent depuis novembre vont continuer à augmenter. Nous accélérerons la mise en œuvre et renforcerons les moyens dédiés au plan de lutte contre la précarité énergétique que nous avons adopté à l'unanimité ici en novembre 2021. Ces actions portées par les collectivités locales françaises et européennes, de plus en plus nombreuses, auront un impact significatif. Conformément au vœu adopté hier dans le cadre du débat sur l'Ukraine, l'Exécutif présentera un plan avec ses mesures concrètes d'ici l'été. Nous demanderons dans le même temps à nos concessionnaires et fournisseurs d'énergie de présenter leur propre stratégie de réduction des consommations, de sortie des énergies fossiles russes et de sécurisation de leur approvisionnement dans la perspective d'un embargo.

A long terme, c'est évidemment l'accélération de notre politique de transition, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'il faut mettre en œuvre. En la matière, nos politiques sont nombreuses et volontaristes. Pour en témoigner, je ne citerai que la rénovation énergétique du bâti parisien, le verdissement de notre réseau de chaleur et le développement résolu des énergies renouvelables.

Enfin, face au comportement indécent de certaines entreprises, la Ville de Paris interpellera le Gouvernement pour qu'une taxe exceptionnelle sur les grands groupes énergétiques qui poursuivent leur activité d'exploitation d'énergies fossiles en Russie soit instaurée. Dans le même sens, il devrait être imposé à ces entreprises de redistribuer les bénéfices illégitimes.

Avant de conclure, permettez-moi de saluer à distance notre collègue Yevheniia KOULEBA, adjointe au maire de Kyiv en charge de l'écologie, que nous avons reçue ici à Paris en mars 2021 et qui nous a fait passer, au début du conflit, un message lumineux. Elle nous a dit : "Quand nous aurons gagné la guerre, nous aurons besoin de Paris pour reconstruire Kyiv".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Nour DURAND-RAUCHER ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Non. Merci pour la réponse, Dan LERT, et merci à l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Sujet sur lequel nous allons poursuivre notre engagement.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la question de la sous-traitance et de ses conséquences sur la sécurité des salariés.es.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen, par Nicolas BONNET-OULALDJ.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 5 mars dernier, Moussa Gassama est mort des suites d'un accident sur son lieu de travail. A 58 ans, cet homme a chuté alors qu'il nettoyait les vitres du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et cet accident lui a été fatal.

J'aimerais d'abord avoir une pensée pour sa famille, ses proches et ses collègues.

Son parcours est l'exemple même de la précarité que subissent de trop nombreux travailleurs. S'il nettoyait un bâtiment de la Ville, il n'était pourtant pas directement agent de la Ville. Moussa Gassama était un travailleur précaire, payé 10,73 euros bruts de l'heure. Il fait partie de ces hommes et de ces femmes, trop nombreux, qui meurent chaque année à cause de leur travail.

Nous sommes au mois de mars et 64 personnes ont déjà été recensées mortes en 2022 suite à un accident du travail. Selon l'Organisation internationale du travail, on compte 700 morts en moyenne par an en France. Ce chiffre doit nous inquiéter et nous pousser à interroger la cause de ces décès. C'est bien la dégradation accrue des conditions de travail que subissent énormément de travailleuses et de travailleurs. Bien que les chiffres de ces accidents soient très importants, ces morts sont souvent passées sous silence, traitées dans les rubriques des faits divers par la presse, alors que leur nombre et leurs conséquences dramatiques démontrent qu'elles relèvent d'un enjeu de santé et de sécurité publiques.

Alors, oui, il faut rendre hommage à toutes ces personnes qui meurent du fait de leur travail. C'est d'ailleurs le projet de délibération que nous avons voté ce matin, qui fait suite à une proposition de notre groupe pour permettre d'organiser une journée d'hommage le 28 avril prochain. Mais nous devons poser aussi la question de l'action de notre collectivité pour empêcher ces accidents, et la principale solution est d'améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

Dans la presse, il est question de la sous-traitance en cascade qui aujourd'hui est source de précarité. C'est la même que l'on constate aussi sur les chantiers du B.T.P. comme ceux des Jeux Olympiques ou la construction du Grand Paris Express, et j'avais moi-même amendé le projet de délibération pour que les représentants des syndicats aient accès aux chantiers. C'est aussi cette sous-traitance qui est responsable de la perte de savoir-faire dans nos services publics, dans l'industrie, dans l'artisanat en France. Elle conduit à des malfaçons et ne garantit pas la sécurité des salariés.

Madame la Maire, je sais que, en tant qu'inspectrice du travail, vous êtes sensible à cette question. Nous connaissons votre attachement.

Ma question est la suivante : pour tous ces salariés, pour la sécurité de l'emploi et des conditions de travail, est-il envisagé d'internaliser à nouveau le nettoyage des bâtiments de la Ville de Paris ? Est-il possible de réduire la sous-traitance à des entreprises ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cette question.

C'est donc Paul SIMONDON qui va vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, Monsieur le Président, permettez-moi, en mon nom et en celui de l'ensemble des membres de notre hémicycle, de présenter nos condoléances à la famille de Moussa Gassama dont vous avez évoqué la mémoire suite à cet événement tragique pendant son travail, effectivement. Nous pensons bien évidemment à sa famille.

A propos de cet accident, vous comprendrez, comme les investigations tant du côté du C.A.S.-V.P. et de l'Inspection du travail que du C.P.A.M. sont en cours, que je ne souhaite pas le commenter.

Simplement, un point : il ne s'agit en l'occurrence pas d'un cas de sous-traitance puisque c'était bien un salarié de la société titulaire du marché de lavage de vitres passé par le C.A.S.-V.P. Ce marché intègre bien sûr des clauses relatives au respect du Code de travail et à la nécessité absolue de prévenir l'ensemble des risques professionnels.

Néanmoins, il y a bien eu un drame. Dans ce cas, attendons d'avoir des éléments plus précis sur ce qui s'est passé.

Sur votre question plus générale, sur la sous-traitance : d'une part, nous n'avons pas tout à fait la même appréciation sur le principe même de recours à la sous-traitance. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, c'est aussi un moyen pour de petites structures d'accéder à des marchés, à des marchés importants, y compris à des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire ou à des P.M.E.

L'important, bien sûr, c'est que la vigilance que nous portons sur nos marchés, cette vigilance s'exerce bien sûr aux sociétés contractantes, mais aussi à leurs éventuels sous-traitants. C'est important. C'est pour cette raison que, dans le cadre du SPASER que nous avons ensemble adopté récemment et que nous portons avec Florentin LETISSIER, le Schéma parisien de l'achat de la commande publique responsable, nous avons apporté une attention toute particulière à ce sujet. Je sais que votre groupe a participé à la réflexion et, en particulier sur le fait que la Ville de Paris est vigilante en matière de lutte contre la précarité, de lutte contre les dérives de l'économie de plateformes, et donc que toutes les conditions pour des pratiques sûres de travail et que toutes les normes appliquées aux titulaires des marchés soient vérifiées tout au long de la chaîne d'approvisionnement et s'appliquent à chacun des agents.

Cela reste bien sûr une vigilance de chaque instant, et je sais pouvoir compter sur votre soutien et votre vigilance sur le sujet à l'avenir. C'est très important, tout comme la reconnaissance symbolique que nous avons adoptée ce matin des morts au travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Peut-être, avant de vous redonner la parole, vous dire qu'il y a bien sûr pour vous, pour moi en tant que maire, une attention très particulière et que la Ville a effectivement mis en place des moyens, des outils pour prévenir et pour mieux contrôler - disons les choses - ou les sous-traitants ou les prestataires dont c'est la première responsabilité.

Il nous faut aller encore au-delà, c'est très clair, pour arriver à ce qu'il n'y ait pas d'entreprises qui essaient d'échapper à leurs règles en matière de sécurité et à leurs obligations de sécurité vis-à-vis de leurs travailleurs. Cela doit, pour nous, être aussi un sujet dans le Code des marchés publics qu'il faudra quand même faire évoluer un jour, je l'espère, pour prendre en compte toutes ces règles ou toutes ces pratiques de "dumping" social qui font qu'à l'arrivée les collectivités sont finalement corsetées dans le choix des prestataires, compte tenu du poids de la question du prix dans le choix qu'opèrent les équipes techniques. Car, en fait, ces choix sont souvent opérés par des équipes techniques et en respect de la loi. Il faut donc bien sûr aller encore plus loin.

Vous dire aussi que je veux apporter, là aussi, tout mon soutien à la famille de Moussa Gassama dans ce drame terrible.

Merci d'avoir rappelé que c'est aussi pour moi un sujet qui, parce que c'était mon premier engagement professionnel, me reste au cœur. Mais je veux le dire ici, devant Marie VILLETTE, le Secrétaire général, c'est un sujet qui est très partagé à la Ville mais il nous faut en permanence remettre cette question, en termes de vigilance et de "process", pour vérifier qu'il n'y ait pas de libertés prises avec la sécurité et l'intégrité des travailleurs soit d'entreprises prestataires, soit d'entreprises sous-traitantes.

Quant à la sous-traitance - puisque là, c'est prestataire, c'est différent -, évidemment qu'il nous faut être très vigilants, internaliser tout ce que l'on peut internaliser et ne garder en action extérieure que des choses qui ne relèvent pas des métiers de la Ville pour lesquels nous n'aurions pas les équipes et les fonctionnaires en place.

Mais merci d'avoir posé cette question et je vous redonne évidemment la parole, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire. Merci, Paul SIMONDON, pour vos réponses.

Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises sur la question spécifique du nettoyage, notamment des bâtiments de la Ville - et du C.A.S.-V.P., en l'occurrence : c'est le sujet d'aujourd'hui.

Nous pensons que la sécurité de ces travailleurs, la sécurité et la formation de ces travailleurs - car on parle beaucoup de sécurité et de formation - c'est le service public. C'est ce cadre-là. C'est le cadre de fonctionnaire qui est peut-être le mieux adapté parce qu'il n'est pas soumis à la rentabilité, il n'est pas soumis à la montre, il n'est pas soumis à la pression.

C'est vrai aussi sur les chantiers. Je vous le dis, Madame la Maire, on se félicite que, grâce à un vœu que j'avais porté en 2015, aujourd'hui, les Jeux Olympiques vont avoir pour la première fois - c'est une première mondiale - une charte sociale partagée entre syndicats, patronat et C.O.J.O. Au-delà de cette charte, nous avons amendé avec Pierre RABADAN, au dernier Conseil, nos exigences vis-à-vis de la "Solideo" que vous coprésédez et du C.O.J.O. pour que les syndicats puissent avoir accès aux chantiers et puissent avoir la liste à la fois des entreprises et des sous-traitants. C'est une demande, c'est un impératif !

Je terminerai mon intervention en saluant ma collègue Laurence PATRICE et la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, qui vont inaugurer le 28 avril prochain la première plaque à Paris qui rend hommage aux morts du travail. Notre souhait serait que ce mouvement gagne l'ensemble des arrondissements. Si on pouvait avoir le 28 avril, dans tous les arrondissements de Paris, un hommage aux morts du travail, ce serait un pas de plus pour la sécurité de ces salariés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. J'y souscris totalement.

Je vous rejoins aussi sur cette dernière proposition et je veux saluer le travail de Bernard THIBault, notamment au sein du C.O.J.O. et de la "Solideo" puisque c'est lui, et d'autres parmi les partenaires sociaux, qui font ce travail de contrôle, de vigilance et d'alerte. Il est extrêmement utile.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, je donne à présent la parole au président du groupe "Indépendants et Progressistes".

Je crois que c'est Mme Catherine IBLED qui pose la question.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Je ne suis pas présidente du groupe. C'est Delphine BÜRKL et Pierre-Yves BOURNAZEL qui sont présidents du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne vous ai pas qualifiée de présidente.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans quelques semaines, nous commémorons le troisième anniversaire tragique de l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame, le 15 avril 2019.

Un anniversaire commémoré depuis quelques jours dans les salles de cinéma grâce au film de Jean-Jacques ANNAUD, "Notre-Dame brûle". On y voit l'héroïsme des sapeurs-pompiers luttant pour préserver ce joyau culturel historique de la France, "majestueux et sublime édifice" comme le disait Victor Hugo dans l'ouvrage "Notre-Dame" en 1831.

Au détour de scènes magistrales, les spectateurs et spectatrices ressentiront combien, au-delà de la réalisation cinématographique, le sauvetage de la cathédrale s'est joué à un fil. Je pense par exemple à cette scène où le régisseur ayant les clés pour accéder au trésor de Notre-Dame ne parvient pas à prendre un Vélib' malgré de nombreuses tentatives. Je pense également aux embouteillages auxquels firent face les sapeurs-pompiers et qui retardèrent considérablement leur arrivée sur site et leurs actions de sauvetage de la cathédrale.

Au-delà de l'actualité culturelle, le chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris est un chantier exemplaire, exemplaire par la gestion de ses coûts et leur suivi, exemplaire par l'implication d'une multitude d'acteurs réunis dans leur diversité autour d'un projet pharaonique et fantastique : rebâtir Notre-Dame de Paris en cinq ans, comme l'a promis le Président de la République. Permettez-moi ici de saluer le travail exceptionnel accompli par ces femmes et ces hommes, compagnons, chercheurs et chercheuses, artisans, ingénieurs, qui sont pleinement engagés dans ce long et minutieux travail.

Je salue également la mobilisation totale de l'Etat et du Gouvernement depuis trois ans, notamment de la Ministre de la Culture, Mme Roselyne BACHELOT. L'expertise de l'Etat a été complémentaire de la mobilisation exceptionnelle provoquée par l'incendie et qui a permis de rassembler plus de 830 millions d'euros de dons pour rebâtir Notre-Dame. L'Etat orchestre ainsi depuis trois ans les travaux et assure, par différents comités, un suivi extrêmement précis et salué récemment par un rapport parlementaire.

Et pourtant, dans cet effort collectif, sans précédent, pour reconstruire Notre-Dame, il a été difficile de comprendre quel était le positionnement de la Ville de Paris et de votre Exécutif.

Alors que des personnes du monde entier et de partout en France faisaient des dons, l'Exécutif parisien hésitait sur les actions à mener. Depuis trois ans, tel un métronome au-dessus d'un piano, vous oscillez entre deux propositions : contribuer avec une contribution de 50 millions d'euros, comme vous le promettiez le 16 avril 2019, pour reconstruire ou une redevance de 25 millions durant le chantier, comme demandé maintes fois par le Secrétariat général de la Ville à travers des courriers, des communiqués qui ont circulé dans la presse.

Faut-il rappeler qu'une certaine coutume...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez très largement dépassé le temps de votre question qui est de trois minutes. Allez à la question.

Si vous m'y autorisez, vous n'aurez donc pas le droit de reprendre la parole une deuxième fois.

Mme Catherine IBLED. - Pouvez-vous donc solennellement déclarer devant l'Assemblée délibérante de Paris que vous renoncez à la redevance du chantier ? Et que, six mois après le lancement d'un jury intermédiaire pour le réaménagement des abords de la cathédrale, vous pouvez dire à l'Assemblée du Conseil sur quels projets vous vous engagez ? Et quelle sera la part des riverains dans ce réaménagement ?

Enfin, à l'heure des projets de transformation de la voirie et des mobilités à Paris, à l'heure où le tourisme à Paris pourrait connaître des jours meilleurs grâce au recul des restrictions sanitaires, quelle place comptez-vous attribuer à l'Île de la Cité, berceau historique de Paris ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quatre minutes... Vous ne reprendrez donc pas la parole tout à l'heure et je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la conseillère, chacun garde, je le sais, un souvenir très précis de cette journée et, peut-être avez-vous une mémoire déformée, mais, pour ceux qui y étaient...

Le trésor de Notre-Dame, je rappelle qu'il a trouvé protection à l'Hôtel de Ville, y compris dans le coffre-fort de l'officier de sécurité de Mme la Maire. Et pas un seul moment - pas un seul moment ! -, dans la collaboration avec la Préfecture de police, avec la Brigade des sapeurs-pompiers, avec le service de la Direction générale des Affaires culturelles, notre énergie n'a été consacrée à autre chose que de sauver tout ce qui devait l'être, que de sauver tout ce qui pouvait l'être.

Deuxième sujet, j'avoue que la responsabilité de Vélib' dans l'incendie de Notre-Dame m'avait échappé. Mais enfin, rappeler que, depuis 1163, Notre-Dame est au cœur de Paris, que Paris est une ville et que les rapports qui ont été menés sur l'incendie de Notre-Dame ont précisément montré le contraire de ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas eu d'empêchement significatif des déplacements des véhicules de secours, y compris que les pistes cyclables que la Maire a engagées avaient permis précisément de rejoindre beaucoup plus vite le lieu de l'incendie.

Troisième sujet, et je vais essayer de ne pas laisser poindre mon agacement, concernant la clarté des interventions de l'Exécutif, nous en avons parlé au moins une dizaine de fois dans cette Assemblée. Oui, les 50 millions d'euros seront consacrés au réaménagement des abords de Notre-Dame. Nous y reviendrons encore une fois demain matin, pour la fin de notre Conseil. Et pourquoi...

Mais bien sûr que si ! Nous avons dit que les 50 millions d'euros seront consacrés aux abords. Et pourquoi ? Parce que l'établissement public, et j'y reviendrai dans un instant, grâce à la générosité des donateurs, n'a pas besoin de l'argent ni de la Ville, ni de l'Etat, ni de qui que ce soit pour assurer la reconstruction de Notre-Dame. Et donc, pardon de répondre à une exigence de base : nous mettons l'argent public là où il est utile. En l'occurrence, en accord avec le diocèse, en accord avec l'établissement public, en accord avec l'Etat, en accord avec le ministère de la Culture, c'est sur les abords que nous mettrons la somme qui a été engagée.

Quant au processus du concours international, il est en cours. Le jury final interviendra en juin. Il y a eu un jury intermédiaire mais, comme tout appel d'offres de la Ville de Paris, c'est à l'issue du processus de sélection que nous communiquerons sur le projet puisque, par définition, il n'est pas délibéré : nous n'avons pas encore choisi, et les travaux sont encore en cours.

Et dernier point, parce que...

Pardon, mais la malveillance, y compris de Mme KUSTER, la députée KUSTER, présidente de la Commission parlementaire...

La malveillance ! La malveillance...

Et je vais d'ailleurs envoyer un courrier à l'ensemble des membres de la Commission parlementaire pour dénoncer la partialité de son propos. Pourquoi ?

Pourquoi ? D'abord, parce que lorsqu'elle soulève ses interrogations sur le fléchage des 50 millions d'euros, et nous en avons - je l'ai dit - parlé plusieurs fois, pourquoi ne le fait-elle que pour la Ville et pas tous les autres acteurs publics qui avaient prévu des financements et qui, parce que l'établissement public a assez d'argent, ont annulé ces lignes de crédit pour fort utilement les consacrer à autre chose ?

Deuxième chose, j'ai été personnellement auditionné au nom de l'Exécutif par la Commission parlementaire. Pourquoi n'a-t-elle pas posé la question de l'exonération lorsque j'ai été auditionné ? Pourquoi n'a-t-elle pas posé la question à l'Exécutif parisien, en l'occurrence à moi, en me demandant : "Que comptez-vous faire sur l'exonération ?" Si elle me l'avait demandé, je lui aurais répondu ce que je vais vous répondre maintenant. Elle a fait pire : elle n'a pas posé la question et a préjugé la réponse de façon malveillante en s'exprimant dans la presse. L'ensemble des membres de la Commission parlementaire en seront informés.

Pourquoi je dis que c'est malveillant ? Parce que cela avait un objectif : instiller le doute dans la tête des donateurs. Nous n'avons que des remerciements à leur adresser qui - pour certains, par de très gros montants, et d'autres par de plus petits montants - ont, dans l'élan de générosité et d'affection qu'ils ont témoigné au bâtiment, fait des dons pour la reconstruction.

L'idée, c'était de salir l'image de l'Exécutif et, pardon de le dire, de salir l'image de l'action publique en faisant croire qu'un euro de don pourrait être détourné de son usage au profit d'autres choses. Première chose. Et c'est une question indépendante du sujet de l'exonération : il n'a jamais été question dans la tête de personne, quand bien même il pourrait être imaginé que nous soyons stupides à ce point, qu'un euro donné pour Notre-Dame soit consacré à autre chose qu'à Notre-Dame.

Dernier point, le sujet de l'exonération. On va me dire : "Pourquoi il y a le vœu demain ?" La réponse, c'est : parce que l'instrumentalisation, cela suffit ! La malveillance, cela suffit ! Le mensonge, cela suffit !

La question de l'exonération...

Le droit commun, c'est qu'une convention d'occupation du domaine public pour un besoin de chantier nécessite... enfin, justifie une redevance. Et pas que pour le plaisir d'appliquer des taxes, mais parce que les entreprises chantiers vont provoquer... ont provoqué des dégâts dans l'installation aux abords de Notre-Dame qui n'ont pas été causés par l'incendie lui-même, en particulier - je le dis sous le contrôle du maire d'arrondissement - les jardins aux alentours, qui ont dû être détruits pour être consacrés à la construction d'une base chantier dans des délais records, dans des conditions logistiques absolument records et dans des proportions évidemment justifiées par l'ampleur du chantier.

Se pose la question de l'exonération, et Mme la Maire nous a demandé d'officialiser la position sur l'exonération...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est très important d'entendre cette réponse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - La réalité, c'est qu'une exonération, cela se justifie et cela se discute. Cela se discute sur un plan technique et de calendrier. Combien de temps ? Ce n'est pas une exonération "ad vitam aeternam". Il fallait donc discuter avec l'établissement public du calendrier de cette exonération et, deuxièmement, des modalités d'organisation pratique.

Je n'ai donc qu'un seul message à faire passer à monsieur et madame qui ont versé un euro pour la reconstruction de Notre-Dame : évidemment, l'intégralité y sera consacrée et nous les remercions très chaleureusement d'y avoir contribué.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup !

Comme Emmanuel GRÉGOIRE vient de faire une réponse précise et nécessaire, je vous donne un droit de réplique, Madame, puisque les temps ont été dépassés de part et d'autre.

Allez-y, Madame.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Merci pour vos réponses. Je trouve que vous êtes très sensibles aux donateurs et je pense que c'est très positif pour eux. Mais je rappelle que la cathédrale et les abords de la cathédrale, ce n'est pas du tout la même chose. Les abords de la cathédrale incombent à la Mairie de Paris en termes d'entretien ; la cathédrale, c'est un autre projet. Ce sont deux budgets différents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'extension de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur longue durée" sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question d'actualité posée par le groupe "Génération.s".

Madame Nathalie MAQUOI, Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, faire de Paris un territoire zéro chômeur de longue durée, voici un horizon qui peut toutes et tous nous réunir. Pour ce faire, faisons de l'emploi un droit.

Vous savez l'intérêt des élus "Génération.s" pour des dispositifs d'émancipation tels que le revenu universel pour autant qu'ils interrogent un autre rapport au travail, soit à des outils de justice, de rupture aussi avec la tyrannie du court terme, d'éradication de la pauvreté. Pour le coup, pour qu'ils reconnaissent aussi, à l'inverse de l'économie de la productivité, l'économie de la qualité, celle des métiers du lien, celle qui porte des services que nous souhaitons

mettre en commun. Ces dispositifs que nous défendons s'inscrivent dans l'idéal d'un travail juste, porteur de sens, émancipateur pour toutes et tous.

A ce titre, nous nous retrouvons pleinement dans ce que défend l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée" en lien avec des partenaires tels que "ATD Quart Monde" ou la "Fédération des acteurs de la solidarité".

Peut-être quelques constats qui fondent leur démarche et que nous partageons, et qui valent bien sûr pour Paris, mais aussi pour d'autres territoires.

Le travail ou les tâches utiles à la société, à la vie de la cité, ne manquent pas et ne manqueront jamais : économie de proximité, lien social, accompagnement des plus vulnérables. Tout le monde est utile. Toute personne peut trouver un rôle à jouer au bénéfice d'autrui et de la collectivité. La privation d'emploi coûte plus cher que la création et le soutien à l'emploi. Plus philosophiquement, toute personne a droit à un emploi. D'ailleurs, l'article 5 du préambule de 1946 consacre en droit l'obtention d'un emploi.

Pour rendre effectif ce droit, pour tendre vers la possibilité pour chacun et chacune d'accéder à un emploi durable justement rémunérateur, porteur de sens pour celle et celui qui l'exerce comme pour ce qu'il apporte à la société, au territoire ou à la collectivité, la démarche de "Territoires Zéro Chômeur", qui commence aussi depuis quelques années à se développer à Paris, embarque tout un territoire.

Tout à l'inverse, d'ailleurs, des discours voulant responsabiliser les individus par le travail sans les accompagner, esquissant un modèle de société où celles et ceux qui sont privés d'emplois seraient contraints de s'acquitter de près d'un mi-temps d'activité sans que l'on ne comprenne pas bien, d'ailleurs, quelles sont ces activités en échange de ce qui est une allocation !

Tout l'inverse d'un modèle de société où l'on précarise les travailleurs par la casse des statuts, en favorisant le développement des "bullshit jobs" à ceux qui ont un sens et une véritable utilité pour la société.

Du coup, Madame la Maire, compte tenu des effets très positifs du déploiement de l'expérimentation dans le 13e arrondissement d'abord depuis 2016, après l'habilitation toute récente du 19e arrondissement, que mettez-vous en place pour la suite de l'essaimage et la réussite des candidatures des 17e, 18e et 20e arrondissements ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, chère Nathalie MAQUOI, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion de rappeler hier, lors du vote du projet de délibération sur la future convention, que l'habilitation du 19e arrondissement à l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" était une grande nouvelle. Une grande nouvelle pour le quartier où elle sera déployée, mais également pour l'essaimage de l'expérimentation et, plus globalement, pour l'emploi.

En 2018, dans la lancée de l'expérimentation mise en place dans le 13e arrondissement, la Maire de Paris a souhaité que son extension profite aux habitants des quartiers du Nord-Est parisien, enregistrant les plus forts taux de chômage de longue durée mais au potentiel important en raison des dynamiques de transition urbaine et de nos politiques de développement économique.

Depuis lors, la Ville de Paris s'est mise en ordre de marche pour essaïmer l'expérimentation afin de permettre à chaque partie engagée dans le processus d'être suffisamment outillée pour répondre aux enjeux considérables d'accès à l'emploi pour les cinq années à venir, soit plusieurs centaines de personnes concernées par territoire et très éloignées de l'emploi.

Cette stratégie de déploiement s'incarne dans la mutualisation des moyens de deux manières. A travers les comités locaux pour l'emploi se formalise le consensus local des acteurs du quartier autour de la stratégie pour éradiquer le chômage de longue durée. C'est toujours depuis les territoires, depuis les quartiers, que se construisent les expérimentations, et c'est toute la force de "T.Z.C.L.D.". Nous sommes ici dans une démarche absolue de territorialisation. Un comité des territoires que je préside et où siègent les présidents des comités locaux associera les grands partenaires de l'expérimentation présents dans le quartier, mais également structuré à l'échelle parisienne.

Nous avons également contribué à la création de l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi, "La Pile". C'est une structure destinée à appuyer les comités locaux dans la création d'activité développée par les entreprises à but d'emploi et dans la mobilisation des personnes concernées. Il s'agit d'un outil agile, mutualisé et qui s'adapte aux stratégies locales. C'est une innovation parmi les territoires en France qui permet d'optimiser le changement d'échelle du projet à Paris. Chacune des candidatures est ainsi travaillée par les structures qui se sont engagées aux côtés des mairies. Cela a rendu possible, grâce aux subventions de la Ville et de la D.R.I.E.E.T.S. 75...

Les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements sont maintenant mobilisés, accompagnés par la DAE et en lien avec les équipes de développement local. Le 18e déposera sa candidature en fin de ce mois, les 17e et 20e dans le courant du deuxième trimestre 2022. C'est grâce à notre stratégie d'essaimage et aux moyens importants que met en œuvre la Ville de Paris que le 19e a pu être habilité en février.

Cela passe par une politique dans laquelle les territoires sont souverains dans leur stratégie et ne plus considérer aujourd'hui ces chômeurs comme des coûts pour la société, mais comme des ressources précieuses permettant de faire levier sur le développement de leurs quartiers en les rendant acteurs de leurs propres parcours.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame MAQUOI, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, chère Afaf, pour votre réponse très complète. Nous retiendrons simplement quelque chose : finalement, pour changer d'échelle, pour aller aussi construire une politique de l'emploi durable, il faut embarquer, faire confiance aux gens pour qu'ils soient acteurs de leur vie. Je crois que cela résonne dans l'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous sommes depuis toujours "hyper" favorables aux "Territoires Zéro Chômeur" et à leur extension.

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux parcs et jardins.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. La question d'actualité est posée par Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les parcs et jardins à Paris ont longtemps été une fierté pour les Parisiens. Une fierté, car ils étaient autant de rendez-vous fleuris et entretenus qui cadençaient leur déambulation et celle des touristes à Paris.

C'est Napoléon III qui a voulu introduire la nature en laissant le soin à Alphand, le grand jardinier de Paris, de créer des jardins publics comme les parcs Montsouris, Monceau ou les Buttes-Chaumont, ou encore tous ces charmants squares qui enchantent toujours nos quartiers. C'était permettre à chacun l'accès à une ville plus verte, plus belle, plus romantique, avec des jardins, des plans d'eau, des grottes, des perspectives et des cascades, avec un mobilier élégant et des lieux entretenus.

Jacques Chirac crée la Direction des Parcs et Jardins, double les budgets alloués. Résultat : la surface verte est augmentée de 40 %.

Mais cela, c'était le Paris d'avant. Le Paris d'avant vous, Madame la Maire.

Aujourd'hui, l'actualité, ce sont des parcs et jardins laissés à l'abandon. Aujourd'hui, avec vous, l'esthétique est devenue un combat idéologique où la nature doit reprendre ses droits sans entretien, en laissant pousser des herbes folles sur les trottoirs, en supprimant les parterres de fleurs trop contraignants à entretenir, en ne taillant pas les arbres, mais en les supprimant.

Vous avez voulu que les Parisiens s'improvisent jardiniers et entretiennent les pieds d'arbres en bas de chez eux sans encadrement. Résultat : nous avons vu fleurir des catastrophes jardinières qui ressemblaient à beaucoup de choses, sauf à de jolies parcelles fleuries supposées agrémenter notre quotidien. Car vous avez oublié, Madame la Maire, que jardiner est un art. C'est un art minutieux de tous les instants, et c'est un art d'autant plus exigeant à Paris que notre ville est enviée de tous.

Les corbeilles dans les parcs débordent de déchets attirant irrésistiblement les rats. Les pelouses sont souvent piétinées, usées, parsemées, sans leur laisser le temps nécessaire de respiration pour leur repousse. Plus grave encore, le parc des Buttes-Chaumont est en péril par manque d'entretien. Le temple de la Sibylle qui surplombe le lac n'est plus accessible en raison de risques d'effondrement. Dans la grotte, des filets de sécurité protègent les promeneurs des chutes de pierre depuis 2015. Et pourtant, trois ans de travaux ont eu lieu et 15 millions payés par les Parisiens et les Parisiennes pour ce triste résultat.

Alors, face à ce constat de dégradation avancée de nos parcs et de nos jardins, très bien analysé par le mouvement citoyen "Saccage Paris" que notre groupe remercie pour leur travail d'alerte mené depuis un an, quels moyens, Madame la Maire, comptez-vous mettre en place pour que ces lieux retrouvent enfin toute leur splendeur à Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Christophe NAJDOVSKI, est-ce que c'était mieux avant ? Allez-y.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la conseillère, méfiez-vous des effets de bulle sur les réseaux sociaux. La réalité est bien souvent toute autre.

Sortez, allez dans nos parcs et jardins et vous pourrez constater, comme en cette belle après-midi printanière, et comme plus de 80 % des visiteurs d'ailleurs, qu'ils sont entretenus avec beaucoup de soin, agréables et surtout très prisés. Je vous donne rendez-vous, si vous le souhaitez, dès cet après-midi, au parc des Buttes-Chaumont, à Montsouris, à Monceau ou dans tous les autres grands parcs parisiens et vous verrez que vous pourrez y trouver des dizaines de milliers de Parisiens, ou de non-Parisiens d'ailleurs, mais simplement des amoureux de Paris qui se prélassent peut-être sur les pelouses de nos beaux parcs et qui, je pense, en sont heureux.

Tout cela est possible grâce au travail quotidien de nos agents dont je salue l'implication. Ce sont plus de 1.123 jardiniers, d'ailleurs, mais aussi d'autres personnes qui travaillent dans nos parcs et jardins, qui font l'entretien horticole, la rénovation, l'accueil du public, l'installation d'événements divers et variés. Tout cela grâce aussi à l'implication du service de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de sa directrice Carine SALOFF-COSTE, que je salue avec ses équipes, qui travaillent sans relâche à faire que des centaines de recrutements aient été réalisées de manière à rendre les emplois plus attractifs, notamment pour les métiers de jardinier, mais aussi pour les métiers de bûcheron. Tout cela sans compter les créations de 198 postes, notamment de jardinier et d'agent d'entretien, que vous n'avez, Madame, hélas pas voté en décembre, pour développer la végétalisation de l'espace public ou encore renforcer l'entretien des arbres.

Alors, oui, nos politiques publiques se construisent aujourd'hui en partant des demandes des habitants et des sujets qui impactent leur vie quotidienne. Les jardins sont aujourd'hui plus ouverts, plus écologiques, plus multi-usages. Des jardins où l'on rencontre ses amis, où l'on assiste à des événements et où la nature a toute sa place. Oui, nos espaces verts évoluent. Ils deviennent des lieux de vie et des lieux du vivant. C'est ce que nous demandent les Parisiens : plus de nature en ville. Auriez-vous oublié, Madame, les longs mois de confinement ? Serez-vous de ceux qui expliqueront aux Parisiens qu'ils n'ont pas le droit de profiter des pelouses, que leurs enfants ne peuvent pas jouer entre les arbres ?

Durant la dernière mandature, nous avons ouvert 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. Nous poursuivons sur cette lancée en ambitionnant d'en ouvrir 30 de plus. En 2021, nous avons livré le square des Périchaux dans le 15^e arrondissement, la fin du parc Martin-Luther-King dans le 17^e ou encore le jardin des Arts dans le Centre. En 2022, vous pourrez profiter de l'extension du jardin de la Folie-Titon dans le 11^e, du square Saint-Blaise et du square Léon-Serpollet rénové, sans compter les études en cours autour de la rénovation du grand-canal du parc André-Citroën, ou encore les trois hectares du futur parc Python-Duvernois dans le quartier du même nom.

Vous le voyez, nous sommes plus mobilisés que jamais pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un accès renforcé et de qualité à la nature. Cela passe par une exigence constamment renouvelée pour nos parcs et jardins. Cela passe aussi plus largement par la construction d'une politique de végétalisation de l'ensemble de la ville pour que la nature soit partout en ville.

Alors, certains ici, peut-être, rêvent d'une nature qui soit corsetée, aseptisée, uniquement offerte au regard. Nous, nous l'affirmons : nous sommes fiers de nos jardins et vive les herbes folles !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur NAJDOVSKI, c'est toujours la même chose. Vous faites état d'une autosatisfaction permanente alors que les Parisiens, eux, voient ce qu'il se passe dans leurs jardins et je peux vous assurer que ce n'est pas le paysage idyllique que vous décrivez pour le moment.

L'entretien des parcs et jardins à Paris devrait être une priorité, en tout cas, car les Parisiens disposent d'à peine plus de 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant, loin derrière les autres capitales européennes. Cela, vous ne l'avez pas dit.

Las, les promesses d'augmentation d'arbres ne sont pas tenues, les lieux de verdure sont remplacés par des constructions comme le square Gabriel-Baty et les espaces existants insuffisamment entretenus.

Les effectifs de jardiniers - vous en parliez, et je salue les jardiniers de la Ville de Paris - fondent comme neige au soleil et ont diminué de 10 % - oui, de 10 % ! - en cinq ans lors de la dernière mandature. Les bûcherons, qui sont pourtant essentiels dans l'entretien des arbres, sont en sous-effectif également. Ils ne sont que 130 alors qu'ils devraient être au minimum 200. Les gardiens des squares ou des jardins ont disparu petit à petit, laissant s'installer

l'insécurité, notamment dans les jardins de l'Est et du Nord de Paris. En témoignent les jardins d'Eole, faisant fuir les familles et de ces lieux qui sont réputés être tranquilles.

Non, mais, écoutez, c'est la vérité ! Je sais qu'elle vous dérange, mais c'est la vérité !

Alors, oui, il y a urgence... Il y a urgence pour l'esthétique, pour la propreté, pour la sécurité de nos parcs, de nos jardins et de nos squares.

Une urgence...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Une urgence que vous ne semblez pas prendre en compte alors que vous clamez que les espaces verts, la biodiversité et l'environnement sont au centre de votre politique. Les Parisiens attendent de la cohérence entre les paroles et les actes, alors ayez, Madame la Maire, de l'ambition pour nos parcs et nos jardins afin que Paris retrouve enfin le visage que nous aimons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à l'accompagnement des allocataires du R.S.A.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Maya AKKARI, pour la question d'actualité du groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

J'invite Mme LECOUTURIER à passer, comme moi, tous les jours par les jardins d'Eole pour voir tous les jeunes enfants qui s'amuse et toutes les familles tranquillement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un point, sur ce sujet, puisque j'entendais le maire du 18e et la maire du 10e. Oui, je crois qu'il faut arrêter et la condescendance et la vision caricaturale de ces arrondissements populaires qui inventent aussi beaucoup de choses dans notre ville.

Madame LECOUTURIER, il y avait beaucoup de condescendance dans votre propos vis-à-vis de ces quartiers populaires.

Madame Maya AKKARI, vous avez la parole.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, merci.

Nous le savons, avec la crise de la Covid, si le nombre de bénéficiaires du R.S.A. a considérablement augmenté sur l'ensemble du territoire national, cela a encore été bien davantage le cas, en proportion, à Paris.

J'entends que certains souhaiteraient mettre en œuvre un conditionnement du versement du R.S.A. à des heures de travail hebdomadaires, proposition en rupture totale avec l'idée initiale qui a prévalu, en leur temps, aux créations du R.M.I. et du R.S.A. Comme le rappelait très justement l'association "ATD Quart Monde" il y a quelques jours, cette proposition s'inscrit dans une logique qui n'est pas nouvelle, mais qui est fondée sur des préjugés aussi faux que tenaces.

En effet, derrière cette proposition se cache l'idée selon laquelle les allocataires des minima sociaux seraient des personnes assistées qui n'auraient pour objectif ultime que de profiter du système. Dire cela, c'est méconnaître la réalité des hommes et des femmes qui y ont recours et je rappellerai ici que plus de 32 % d'entre eux ne font pas appel à leurs droits à ce niveau.

Non, le R.S.A. n'est pas un choix. Il est malheureusement souvent le dernier filet de la solidarité nationale. Il ne s'agit pas d'une charité que l'on accorderait aux plus démunis, mais il s'agit bien d'un moyen d'existence. Le R.M.I. puis le R.S.A. ont été conçus comme un soutien plancher et inconditionnel aux personnes en précarité. Avec cette proposition, le R.S.A. deviendrait désormais une aide qui se mérite.

Défendre l'idée selon laquelle les devoirs viendraient avant les droits revient à quitter le domaine du droit pour entrer dans celui de la morale. Non, l'avenir et le progrès, ce n'est pas la régression. L'allocation, ce n'est pas la réponse des lâches.

En faisant porter la responsabilité de leur situation aux seuls individus, cette proposition occulte aussi une autre réalité : le désengagement croissant du Gouvernement dans l'accompagnement des allocataires du R.S.A. que ce soit en termes d'outils ou en termes de financement. Nous le savons, la compensation du R.S.A. pourtant obligatoire de l'Etat aux Départements est notoirement insuffisante et nombre sont les Départements qui n'arrivent plus à pallier les carences de l'Etat.

Madame la Maire, la solidarité, la lutte contre les inégalités et l'exclusion et le retour à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens font partie de nos priorités. Notre Assemblée a renouvelé le Plan parisien de l'insertion par l'emploi

pour les années 2021-2025 articulé sur quatre axes : développer une connaissance partagée des besoins des personnes et des politiques d'insertion, mobiliser le tissu économique local pour l'insertion des Parisiennes et des Parisiens, mobiliser les offres de formation et d'accompagnement à l'emploi, et enfin être acteur de son propre parcours.

Madame la Maire, pourriez-vous nous faire le point sur la mise en œuvre de ce plan ? Pourriez-vous nous rappeler ce que notre collectivité met en œuvre pour faciliter efficacement au quotidien l'insertion et le retour à l'emploi...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Maya AKKARI. - ... de ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés afin de bien montrer aux Parisiens et Parisiennes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Maya AKKARI. - ... que notre politique vise et la solidarité et l'insertion ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Maya AKKARI.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci, Madame la Maire.

Chère Maya AKKARI, merci pour votre question qui nous permet effectivement aujourd'hui de continuer d'expliquer ce que nous faisons au quotidien en matière d'accompagnement et d'insertion professionnelle, sujet que je partage d'ailleurs avec Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER notamment dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion à l'emploi sur lequel je reviendrai.

Comme vous le dites, les préjugés en la matière sont tenaces et persistent dans le temps, et cela depuis la création du R.M.I. à la fin de l'année 1988. Je me permets de rappeler que nous parlons de personnes souvent très éloignées de l'emploi, à qui la solidarité concède 575,52 euros par mois pour une personne seule, montant qui ne lui permet pas, vous vous en doutez, de sortir de la pauvreté. Par ailleurs, un rapport de la Cour des comptes de janvier 2022 le rappelle. Selon le même rapport, 65 % des allocataires du R.S.A. vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Par ailleurs, selon les évaluations faites par l'Etat, 34 % des foyers éligibles ne recourent pas au R.S.A. chaque trimestre. Encore une fois, ce n'est pas le R.S.A. qui désincite les allocataires au retour à l'emploi.

Pendant la crise sanitaire, le nombre d'allocataires R.S.A. a fortement et brutalement augmenté. En six mois, au cœur de la crise sanitaire, la Ville de Paris a absorbé une augmentation de 12 % du nombre d'allocataires. Depuis, nous sommes sur une pente douce en diminution, mais nous n'avons pas encore retrouvé les niveaux d'avant crise.

A Paris, au total, les actions directes d'insertion représentent près de 750 millions d'euros hors masse salariale pour un budget d'allocation R.S.A. de 414 millions d'euros en 2021. Ce coût s'élève à 68 millions d'euros en tenant compte de la masse salariale, soit 16 % du budget d'allocation. C'est une priorité budgétaire que nous avons toujours soutenue dans les mandats précédents et, évidemment, depuis le début de ce mandat.

Concrètement, concernant la qualité du circuit d'accompagnement mis en œuvre par la Ville, ce sont aujourd'hui 65.000 foyers qui sont allocataires du R.S.A. à Paris. Certains, un quart d'entre eux, les plus éloignés de l'emploi, sont accompagnés au sein des services sociaux ou par des partenaires associatifs. Un autre quart, un public sans problématiques sociales, est accompagné par Pôle Emploi. Un autre quart, de publics concentrant des freins sociaux, est accompagné au sein des espaces parisiens pour l'insertion par des conseillers en insertion et des conseillers de Pôle Emploi. Le dernier quart des allocataires se répartit entre les associations, les permanences sociales d'accueil et la C.A.F.

Les espaces parisiens pour l'insertion permettent une prise en charge rapide des allocataires et, franchement, je salue les équipes qui ont, en plus, dû absorber un nombre important de nouveaux allocataires depuis 2021. En moyenne, 80 % des allocataires sont convoqués moins de deux mois après leur première orientation.

Au-delà des actions directes d'insertion, la Ville conduit également des actions en matière culturelle, sportive, éducative, plus particulièrement destinées aux familles et en personnes en insertion. Elle propose des actions en faveur de la santé, de l'accès aux modes de garde des demandeurs d'emploi. C'est donc un accompagnement global sur lequel, avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, nous travaillons pour encore plus investir le retour à l'emploi avec nos partenaires divers sur lesquels je ne reviens pas et qui ont été cités.

Concernant l'enquête d'"ATD Quart Monde" qui publie régulièrement des réponses aux idées fausses, je vous invite à vous y retrouver parce que leur site est très clair. La fraude est en effet une pauvre fraude par rapport à la fraude fiscale et surtout au montant des aides non distribuées du fait du non-recours aux droits. Ce dont ont besoin

les allocataires R.S.A., ce sont des accompagnements individualisés sans renvoyer à la responsabilité individuelle, mais bien en construisant des sécurités collectives pour des parcours individuels réussis plutôt que de mener des politiques publiques qui vont remettre en cause le cadre de confiance avec ces allocataires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, pour votre travail aussi.

Je redonne la parole à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Léa FILOCHE.

Je crois que la réponse a été claire et je n'ai rien à ajouter. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la trajectoire budgétaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe Changer Paris...

Monsieur ALPHAND, je crois ?

Vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Madame le Maire, Madame HIDALGO, comment comptez-vous sortir la Ville de la situation de faillite dans laquelle vous l'avez plongée ?

Cette question lancinante, nous vous l'avons déjà posée. Elle nous a d'ailleurs amenés, au regard de votre impéritie budgétaire, à demander la mise sous tutelle financière de la Ville, ce qui était historique. Mais cette question trouve une nouvelle actualité.

En effet, les fondamentaux économiques ont profondément évolué depuis le vote de notre budget au mois de décembre dernier. D'une part, le resserrement de la politique monétaire et la hausse prévisible des taux d'intérêt auront vraisemblablement des conséquences importantes sur la situation financière de la Ville de Paris. D'autre part, l'envolée des prix de l'énergie aura également un impact sur l'évolution des dépenses courantes de la Ville - la fameuse ligne budgétaire concernant les fluides.

La préoccupation qui est la nôtre cet après-midi est d'autant plus forte que nous connaissons la fragilité financière de la Ville, rappelée encore très récemment par la Chambre régionale des comptes, et que l'on peut résumer par une dette qui a crû de manière exponentielle sous votre précédente mandature et depuis deux ans, qui est de 7,7 milliards d'euros selon ce que vous annoncez, mais à laquelle il convient encore d'ajouter 900 millions d'euros à long terme - l'autorisation d'endettement accordée au mois de décembre dernier - plus 1,6 milliard d'euros de crédits de trésorerie - autorisation accordée pour 2022.

Au total, c'est vraisemblablement, à la fin de l'exercice budgétaire, une dette de 10 milliards d'euros - 10 milliards d'euros ! - qui sera à assumer.

D'ailleurs, j'en veux pour preuve le gel budgétaire que vous avez annoncé, voilà simplement treize jours après le début de cet exercice budgétaire : 15 % sur les dépenses de fonctionnement, 5 à 10 % sur les dépenses d'investissement. Quel aveu !

Quel aveu d'impasse financière !

Alors, la devise de cette ville, chacun le sait dans cet hémicycle, c'est : "Fluctuat nec mergitur". Belle devise ! "Ne pas sombrer".

Pour la respecter, Madame HIDALGO, quelles mesures, quelles dispositions comptez-vous prendre pour sortir la Ville du naufrage budgétaire dans laquelle vous l'avez plongé ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur ALPHAND, pour votre question inattendue. Cela vous permet de faire en l'occurrence le service après-vente du numéro répété, que je vous ai décrit déjà... ce matin, il me semble. Les jours passent vite, mais c'était ce matin.

On le sait, ce fameux courrier avant chaque Conseil de Paris adressé au PRIF, à M. le Préfet et aux journalistes - parfois, dans cet ordre - pour dénoncer une difficulté majeure dans notre trajectoire budgétaire. Ce sont toujours sur ces échanges épistolaires... Alors, non pas les échanges, mais uniquement les courriers de Mme DATI, sur lesquels vous essayez d'avoir un peu d'attention médiatique et jamais les réponses, sans doute beaucoup plus factuelles, adressées par le Préfet. J'ai pu vous en lire un extrait ce matin.

En l'occurrence, le dernier courrier sur lequel vous vous adressez montre que vous avez lu "Le Parisien" en janvier puisqu'il y avait un article qui parlait de la mise en place d'un élément de dialogue budgétaire. Peu importe que le rapport de la C.R.C. présenté il y a un mois sur la situation budgétaire de la Ville dise que c'est un mécanisme classique. Peu importe que cet exercice, totalement habituel, de pilotage de la dépense soit mis en place par toutes les administrations. Peu importe que, vous-même, vous l'ayez approuvé dans le Règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris adopté en juillet 2020 à l'unanimité, ce principe d'avoir des cibles d'exécution pour, en début d'année, se garder des marges de manœuvre sur les choses qui seraient imprévisibles.

Et comme, en même temps, vous arrivez à nous reprocher à l'automne dernier de ne pas avoir prévu les conséquences du conflit armé en Ukraine, avouez que les deux reproches simultanés sont intéressants !

Mais, enfin, cela vous permet de ne jamais répondre aux questions essentielles : avez-vous le moindre avis sur ce que la C.R.C. qualifie de "choc en recettes" du désengagement de l'Etat ? Quand même 1,2 milliard sur chacun de nos budgets annuels qui manquent par ce désengagement de l'Etat !

Avez-vous le moindre avis sur le traitement inique qu'a subi la Ville de Paris dans la mise en place du Plan de relance ?

Avez-vous le moindre avis sur le Plan de résilience présenté par le Gouvernement pour soutenir chacun des acteurs économiques face à la flambée des prix de l'énergie, sauf les collectivités territoriales ? Chaque maire de France a un avis sur ce sujet, quelle que soit sa couleur politique. Mais, vous, toujours pas !

Quant aux fameux 10 milliards annoncés hier par un représentant d'un candidat à l'élection présidentielle - 10 milliards récupérés sur le dos des collectivités territoriales -, il nous amène toutes et tous à cesser enfin les effets de manche, les postures. Si on veut défendre ensemble notre ville, les Parisiennes et les Parisiens, et pouvoir avoir ensemble un débat budgétaire sincère.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci ! Excellente réponse, cher Paul SIMONDON.

Monsieur ALPHAND, vous pouvez reprendre la parole.

M. David ALPHAND. - Première remarque : je constate, Madame HIDALGO, que vous avez laissé répondre votre adjoint aux finances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Toujours !

M. David ALPHAND. - La question n'était...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez et terminez, parce que c'est peu de temps que vous avez.

M. David ALPHAND. - Surtout si vous m'interrompez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Loin de nous cette idée.

M. David ALPHAND. - La question n'était probablement pas de votre niveau, donc.

Alors, ma question complémentaire, Madame HIDALGO : à partir de combien de milliards d'euros de dette cette question deviendra-t-elle de votre niveau ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette grande et belle question.

Nous allons passer à la dernière question...

M. David ALPHAND. - Non, non... Madame la Maire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah ? Vous n'avez pas terminé ?

Pardon, j'ai cru que c'était terminé.

Allez-y.

M. David ALPHAND. - Ecoutez, cela fait 20 secondes que je parle !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

M. David ALPHAND. - Parce que j'en ai une autre encore, de question, pour vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je croyais que c'était votre réplique finale.

M. David ALPHAND. - Hier soir, Madame HIDALGO...

Je suis obligé de vous faire un petit résumé des événements passés, car vous étiez à Limoges.

Eh oui, nous avons un Conseil de Paris hier, mais vous n'étiez pas là. Et c'est dommage, parce qu'il s'est passé quelque chose d'intéressant hier soir ! Votre allié communiste, le président du groupe Communiste, M. BONNET-OULALDJ, a lâché une bombe politique à fragmentation au sein de votre majorité. Il a annoncé que le fameux rapport que vous aviez commandé à lui-même et à votre adjoint M. SIMONDON, que vous laissez répondre...

Eh bien, ce rapport que vous vous êtes engagée à présenter devant le Conseil de Paris et vous aviez même donné une date - décembre ou janvier 2022 - a été déposé sur votre bureau.

M. BONNET-OULALDJ nous l'a révélé ! Il s'est peut-être loupé, il s'est manqué hier soir, ou peut-être, face à la manière dont vous traitez vos alliés politiques dans cette Ville, peut-être n'en pouvait-il plus de le garder pour lui. On pourrait d'ailleurs le comprendre.

Toujours est-il que ce fameux rapport est sur votre bureau. Vous ne nous l'avez pas présenté et nous avons de sérieuses raisons de penser que, si vous ne nous l'avez pas présenté, c'est que vous préparez des hausses d'impôt et que, dans ce rapport, il y a de grandes propositions d'imposition que vous souhaitez faire peser sur les Parisiens après l'élection présidentielle !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne savais pas que vous vouliez des hausses d'impôt mais, pour moi, la chose est très claire : il n'y a pas de hausse d'impôts et il n'y en aura pas.

Merci.

Merci beaucoup...

Oh ! Vous savez, nous allons pouvoir discuter au bon moment, cher Monsieur ALPHAND, de tous ces sujets-là mais ils ont déjà été arbitrés par les Parisiens en 2020 puisque nous nous sommes présentés devant eux avec l'engagement qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts. Et moi, je tiens toujours ma parole.

VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la transparence et la démocratie dans les E.H.P.A.D.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, je donne à présent la parole à Mme SIMONNET, pour la dernière question d'actualité.

Madame SIMONNET, à vous la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je voudrais vous informer, si vous ne le savez pas déjà, qu'à Paris un E.H.P.A.D. parisien du C.A.S.-V.P. a expulsé.

C'est une femme de 75 ans qui souffre de problèmes psychiatriques lourds qui nécessitent une prise de traitement régulière, rigoureuse. Mais, du fait d'une non-administration récurrente du traitement, elle a dû faire plusieurs séjours aux urgences psychiatriques. Et puis, il y a six mois, elle a découvert... ou plutôt ses deux fils ont découvert la décision de l'E.H.P.A.D. : elle ne peut plus rester résidente de l'E.H.P.A.D.

Cela fait six mois qu'elle est donc S.D.F. à l'hôpital Sainte-Anne - une situation inouïe !

Pourtant, des moyens supplémentaires sont donnés par l'Agence régionale de santé pour les patients psychiatriques afin de répondre au projet de soins personnalisés. Qui a pris la décision de cette résiliation ? Elle s'adosserait à une réunion de médecins. La réunion a-t-elle eu lieu ou un faux a-t-il été produit ? Quels sont d'ailleurs les E.H.P.A.D. en lien avec un C.M.P. qui fonctionnent réellement sur Paris ?

Les traitements, Madame la Maire, doivent impérativement, rigoureusement, être donnés. Pour cela, il faut du temps et des effectifs suffisants. Les cas psychiatriques en E.H.P.A.D. hélas, c'est l'angle mort !

Alors, le mois dernier, vous avez annoncé le lancement d'une inspection des E.H.P.A.D. parisiens pour vérifier la pertinence de nos systèmes de remontée de traitement des différents signalements. Vous avez reconnu le besoin d'un regard extérieur. M. Jean-Marc DELARUE a été missionné. Quels sont les moyens qui vont être alloués à ces enquêtes ?

Comment se fait-il que les associations de familles ne soient toujours pas auditionnées ? Je souhaiterais saluer l'"ASFAPADE" et le "Cercle des proches aidants en E.H.P.A.D." qui est notamment très impliqué à Alquier-Debrousse et dans quinze autres E.H.P.A.D.

Pour les associations, il est évident qu'il y a un manque de personnels, qu'il faut qu'ils soient mieux payés, mieux formés. Cette exigence est d'ailleurs partagée amplement par les organisations syndicales. Pour les familles de résidents, il faut un contrôle indépendant - indépendant ! - et il faut un cadre démocratique.

Comment se fait-il que l'information dans les E.H.P.A.D. soit bien souvent interdite ? Oui, à l'E.H.P.A.D. Alquier-Debrousse, il est interdit d'afficher des informations sur les associations de famille de résidents. C'est totalement scandaleux ! La Ville doit faire respecter cette obligation d'affichage pour que l'ensemble des familles de résidents puissent avoir connaissance des associations.

Madame la Maire, avez-vous l'intention de coconstruire avec les associations la réflexion pour créer une instance véritablement démocratique qui permette de coconstruire la vie dans chaque E.H.P.A.D. avec les familles de résidents ?

Cette situation est urgente. Elle est urgente, pas simplement dans les E.H.P.A.D. privés. Elle est urgente également dans les E.H.P.A.D. publics du C.A.S.-V.P.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues... Merci, Danielle SIMONNET. Votre question va me permettre de faire le point sur l'ensemble des engagements que nous avons pris devant cette Assemblée il y a un peu moins d'un mois à la demande de la Maire de Paris, suite aux révélations qui sont sorties dans le livre "Les Fossoyeurs", au-delà du cas spécifique de gestion de certains groupes privés lucratifs d'E.H.P.A.D. D'ailleurs, très prochainement, les travaux de l'I.G.A.S. et l'Inspection générale des finances vont produire leurs conclusions aux autorités de notre pays. Nous n'avons pas attendu ces résultats et la Maire de Paris a souhaité qu'un certain nombre d'actions soient prises à destination de l'ensemble des E.H.P.A.D. sur le territoire parisien, et non pas uniquement à destination des E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Je rappelle que nous avons 79 E.H.P.A.D. sur le territoire parisien pour plus de 7.875 places et 15 E.H.P.A.D. gérés par le Centre d'action sociale.

La première action, c'est le lancement de missions d'inspection et de contrôle sur l'ensemble de ces E.H.P.A.D. par les équipes de la DASES, la future Direction des solidarités et de l'A.R.S. Ces missions sont déjà en œuvre dans près d'une dizaine d'établissements. Pour certains, des recommandations et des conclusions ont été émises. Evidemment, je ne peux pas vous donner, en l'état, plus d'informations. Le travail est fait et je tiens à saluer la qualité du travail mené de concert par les équipes de l'A.R.S. et de la DASES qui a priorisé l'ensemble des établissements sur lesquels il fallait intervenir tout d'abord. Mais c'est bien l'ensemble des établissements qui vont faire l'objet de ce travail, que nous souhaitons de fond. Ce n'est pas un travail lancé en réaction par rapport à une crise, mais, vraiment, nous voulons en tirer les conséquences à plus long terme et les leçons à plus long terme. Ce travail se fera donc tout au long de l'année et nous avons d'ailleurs renforcé... Nous sommes en train de renforcer nos propres équipes au sein de la Ville pour ce faire.

Vous l'avez évoqué, la désignation ne s'est pas faite comme cela au hasard. C'est la Maire de Paris qui a souhaité qu'une mission spécifique pilotée par Jean-Marie DELARUE que je remercie d'avoir accepté - conseiller d'Etat honoraire et ancien président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme -, qui va se lancer dans les jours à venir, effectivement, dans une mission spécifique sur l'accès aux droits des personnes accueillies dans les E.H.P.A.D. Là encore, dans tous les E.H.P.A.D., cela va de soi : les E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, mais l'ensemble des autres établissements. Là aussi, nous attendons un retour d'ici cet été.

Parallèlement, la Maire de Paris a saisi l'Inspection générale de la Ville de Paris qui est également en train de se mettre en ordre de marche pour lancer un travail de réflexion et d'analyse sur l'ensemble des processus de signalement et de remontée également sur l'ensemble des territoires parisiens.

Ce travail est donc en cours et nous reviendrons évidemment vers vous.

Juste, pour souligner, parce que vous évoquez une situation individuelle avec des détails - je ne suis pas certaine que vous soyez vraiment en mesure de les citer - sur l'état de santé, donc des informations médicales personnelles d'une résidente... Je trouve cela assez délicat de votre part, mais nous sommes habitués à votre prise de distance avec certains aspects. Nous connaissons très bien cette situation qui est prise en charge par le C.A.S.-V.P., mais également par l'hôpital qui la suit. Nous sommes en lien avec la famille. Il y a un certain nombre de difficultés, cela peut arriver. Nous sommes aussi en lien, de manière générale, avec l'association... Vous avez cité l'"ASFAPADE". Je suis en lien avec elle, le responsable du Centre d'action sociale, ainsi que les E.H.P.A.D.

Donc, non, Madame SIMONNET, il n'y a pas d'interdiction. Il n'y a pas de non-contact et de non-relation avec les associations. Il y a des sujets de discussion, et c'est un travail au quotidien. Je tenais juste à souligner ce point.

Je reviendrai donc vers vous et l'ensemble des membres de cette Assemblée sur l'ensemble des missions qui sont en cours.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX, pour ce travail.

Je veux aussi remercier l'ensemble des agents de prendre au sérieux, de partir, effectivement, de cette alerte donnée, notamment dans ce livre, "Les Fossoyeurs", et de considérer que nous devons réexaminer, regarder dans chacun des E.H.P.A.D. sur le territoire parisien, ce qui s'y passe, et se donner toujours plus de moyens et d'outils par rapport à des situations scandaleuses comme celles qui sont révélées dans cet ouvrage.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Allez-y, Madame SIMONNET.

On est en question d'actualité. Vous n'aviez qu'à poser une question d'actualité sur ce sujet, enfin !

Madame SIMONNET, terminez.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Madame la Maire, vous n'avez pas répondu à la première question que je posais.

Sachez que si je parle de cette femme dans l'E.H.P.A.D. Furtado-Heine dans le 14e, c'est bien avec l'aval de ses fils. J'espère que cette personne va donc pouvoir réintégrer un E.H.P.A.D. parisien. Oui, c'est un scandale du point de vue d'un E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. de fonctionner ainsi.

Deuxièmement, vous ne répondez pas à ma deuxième question concernant le cadre démocratique. Est-ce que vous souhaitez mettre en place un cadre démocratique qui permette véritablement aux associations de familles de résidents sur Paris, qu'il s'agisse d'E.H.P.A.D. publics ou privés, de pouvoir ensemble se retrouver, de pouvoir échanger, de pouvoir aussi avoir la possibilité de participer aux prises de décision avec les responsables des E.H.P.A.D., publics comme privés ? Elles sont en demande de ce cadre démocratique. Vous n'y répondez pas.

Par contre, vous répondez favorablement au fait qu'il est bien entendu tout à fait autorisé... Donc, j'espère que vous allez envoyer un courrier à l'ensemble des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., y compris à l'E.H.P.A.D. Alquier-Debrousse, pour que l'affichage des associations dans chaque E.H.P.A.D. soit enfin respecté. Cette question démocratique, je l'avais déjà soulevée pendant le premier confinement. Il faut absolument que l'omerta du silence dans les E.H.P.A.D. cesse.

Par contre, oui, je relaye la question des autres élus de cette Assemblée : qu'en est-il de la M.I.E. ? Vous ne nous avez pas répondu à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette séance de questions d'actualité.

2022 PP 38 - Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Lot 21 : habilitations des personnels - conduite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons notre Conseil et nous passons à présent à l'examen du projet de délibération PP 38 relatif à la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'agit des habilitations des personnels.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, je sais que, dans cette Assemblée, on n'aime pas partir de cas concrets. Pourtant, je peux vous dire que chaque cas concret doit justement nous apprendre des dysfonctionnements de nos politiques publiques.

Ce projet de délibération, j'ai cru comprendre, est relatif à des plans de formation, mais le détail sur les formations pour les sapeurs-pompiers...

Dans le projet de délibération, il est fait état d'une annexe et cette annexe n'existe pas. En tous les cas, elle ne nous est pas transmise. On ne sait donc pas quel est le contenu des formations qui est prévu puisqu'il n'y a pas d'annexe accessible dans ODS.

Je voudrais savoir s'il est prévu qu'il y ait des formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes. Et oui, je vais vous parler d'une anecdote.

Il est 5 heures du matin. Une femme sort d'un bar avec une amie et, à ce moment-là, elle fait une tragique rencontre de deux hommes qui se croient autorisés de l'agresser. De l'agresser sous la forme suivante : exhibition, masturbation devant les femmes à 5 heures du matin. Elle est photographe, elle sort son appareil photo, elle prend en photo. Forcément, le ton monte. Puis, les hommes s'en vont et elle s'en va. Sauf que deux scooters la rattrapent et vont la saisir et vont la traîner sur plusieurs mètres. Elle finit, tombée sur la chaussée, dans un état physiquement extrêmement problématique, traumatisée. Elle va courir voir un camion de pompiers, elle va arrêter le camion de pompiers. Le camion de pompiers va s'arrêter, va l'écouter. Ils vont rire. Ils vont repartir.

J'ai adressé un courrier à M. le Préfet de police. Puisque l'heure et la date sont connues, il est tout à fait possible au Préfet de police de comprendre ce qui a dysfonctionné. Cela fait plus d'un mois, je n'ai pas de retour de ce courrier.

Je sais que la Préfecture de police, en cette période électorale, ne me répondra pas. Mais j'espère qu'au moins, en posant la question sur ce projet de délibération pour savoir s'il y a des formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, peut-être que M. le Préfet de police répondra à mon courrier.

Cette femme ne sait toujours pas pourquoi ce camion de pompiers s'est arrêté, l'a écoutée, lui a ri au nez et est reparti.

D'accord, c'est une anecdote - il n'y a pas de statistiques à en tirer - mais c'est un fait extrêmement grave. Extrêmement grave !

Je souhaite que l'on puisse à chaque fois évaluer les dysfonctionnements de nos politiques publiques au regard de faits qui, à un moment donné, montrent qu'il y a une faille dans nos politiques publiques. Hélas, à la suite de ce dossier, les failles concernant la police et la façon dont est traitée cette plainte sont catastrophiques, mais ce sera l'objet d'autres interventions. J'espère que les démarches en justice permettront d'aboutir : il y a la photographie du coupable, de l'agresseur. Pourtant, l'enquête patine, mais on finira bien par savoir ce qu'il en est.

J'aimerais en tous les cas savoir quel est le contenu des formations qui sont prévues pour les sapeurs-pompiers, qui font un travail par ailleurs extraordinaire, remarquable. Mais il n'est justement pas acceptable que ce service public dont nous dépendons toutes et tous, et vis-à-vis duquel nous sommes toutes et tous extrêmement reconnaissants, puisse se voir entaché par un fait aussi grave que celui que je viens de vous rapporter et sur lequel la Préfecture de police ne serait pas capable de répondre par courrier à une élue.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN ou peut-être directement à M. le Représentant du Préfet de police, si vous le souhaitez, Monsieur BERTOUX.

Allez-y.

M. BERTOUX, d'abord. Puis, Nicolas NORDMAN, pour compléter.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET, de votre intervention. Je vais vous répondre autant que je peux vous répondre dans cette période de réserve, mais...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues. Un tout petit peu de silence pour l'intervention.

Merci de faire silence ou de sortir de la salle.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police a l'habitude de répondre aux courriers des élus et une réponse vous sera adressée. Je connais votre courrier et je sais ce qu'il contient, et je sais quelles recherches sont faites pour pouvoir étayer et identifier le véhicule qui se serait comporté de cette manière. Si c'est avéré, il devra être sanctionné. Et, bien sûr, je vous remercie de bien préciser que ce point, qui est signalé et qui inquiète, je le comprends, ne permet pas de généraliser du tout sur l'attitude de nos sapeurs-pompiers vis-à-vis de l'ensemble des victimes et des situations difficiles auxquelles ils sont confrontés dans leur action quotidienne.

Je serai plus en peine de vous faire un panorama de la formation des sapeurs-pompiers puisque le projet de délibération en question porte sur un lot de formations qui est confiée à une entreprise, d'ailleurs du Morbihan, qui sert à aider les pompiers à apprendre les manipulations de camions-grues, de "Manitou" et autres tractopelles. C'est vraiment l'objet de ce projet de délibération pour un marché modeste, mais qui n'avait malheureusement pas trouvé satisfaction dans l'appel à la concurrence qui avait été fait initialement, d'où ce projet de délibération.

Voici quelques précisions que je peux vous apporter sur ce projet de délibération. Ce sont des formations bien utiles, vous le comprenez.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NORDMAN, pas d'élément complémentaire ?

Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 38).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains dans les "salons de massage".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu référencé n° 69 relatif à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains dans les salons de massage.

La parole est au président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ qui donne donc la parole à... ?

Allez-y, je vous en prie.

Mme Béatrice PATRIE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu n'est évidemment pas le premier à exprimer l'attention de notre Assemblée, toutes tendances politiques confondues, sur le sujet de la prostitution, mais il se trouve qu'en cette période de guerre en Ukraine, en cette période où, nous le savons, le viol et les exactions sexuelles sont des armes de guerre, je vous appelle à faire preuve d'unité sur ce vœu.

Notre société du spectacle considère comme acquis que tout s'achète et tout se vend. Eh bien, non, tout ne se vend pas, tout ne s'achète pas. Le corps humain est un bien inaliénable qui ne peut être marchandisé. Dans ce contexte, l'enquête menée par "Zéromacho" nous interpelle, notamment lorsqu'elle révèle l'existence au cœur de notre capitale de plus de 300 salons, dits de massages, qui ne sont que la vitrine de lieux de prostitution aux profits importants tirés du labeur de prostituées souvent étrangères et en situation de précarité.

Alors, certes, la France est signataire d'une convention des Nations unies, d'une résolution du Parlement européen et de la loi du 13 avril 2016. Certes, tous ces textes visent à réprimer le proxénétisme et améliorer la prise en charge des personnes victimes de la prostitution. Pourtant, le bilan effectif de la loi de 2016 est mitigé tout simplement parce que les moyens humains et financiers alloués pour assurer la sécurité des prostituées et le démantèlement des réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains, ainsi que leurs poursuites judiciaires, font défaut.

A cet égard, la loi de 2016 prévoit le reversement des saisies d'affaires de traite des êtres humains et de proxénétisme à la lutte contre le système prostitutionnel. Pourtant, les 14 millions accumulés sur 2016, 2017 et 2018 n'ont toujours pas été reversés au service des droits des femmes et de l'égalité. Ce reversement serait pourtant la source de moyens indispensables.

Pour les salons de massage vitrines de la prostitution, la solution est simple : il faut les fermer. La lutte contre cette forme de proxénétisme doit être la priorité absolue des services de la Préfecture de police à laquelle nous demandons d'allouer les effectifs nécessaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

Mme Béatrice PATRIE. - A l'approche des Jeux olympiques, évitons que la Ville de Paris devienne, à travers ces structures, une nouvelle place du tourisme sexuel.

Fort de l'historique de nos positions antérieures, je vous engage à voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police, ensuite à Nicolas NORDMAN, puis il y aura des explications de vote.

Allez-y.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, l'étude du collectif "Zéromacho" a interpellé l'ensemble des services de police, la police judiciaire et la police de proximité de la DSPAP sur toute cette situation.

Les salons de massage sont régulièrement contrôlés. On en a contrôlé plus d'une centaine depuis - des contrôles qui cherchent à identifier des situations de proxénétisme, situations difficiles à détecter en flagrance, des enquêtes difficiles à mener sur l'aspect proxénétisme. En revanche, il existe des moyens d'action, évidemment, sur la régularité de l'établissement recevant du public, des règles de sécurité, des règles fiscales, des règles sociales qui permettent aussi de fermer, certes de manière temporaire, ces lieux et qui sont largement utilisés pour lutter contre le phénomène contre lequel nous sommes mobilisés.

Plus généralement, sur la lutte contre le proxénétisme et l'accompagnement des victimes de proxénétisme, Paris a un partenariat particulièrement fort avec les associations qui sont en charge de construire des parcours de sortie de prostitution. Depuis le dispositif spécifique qui a été mis en place par la loi, nous avons fait entrer 188 personnes dans un parcours de sortie de prostitution dont 52 sur l'année dernière 2021. C'est ce qui fait de Paris l'un des départements les plus actifs en la matière sur le territoire. Ces accompagnements permettent d'obtenir aux

personnes victimes des titres de séjour. Le Préfet de police en a délivré 86, ce qui est, là aussi, un des chiffres les plus importants sur le territoire. C'est le département le plus actif sur le territoire national.

En tout cas, vous pouvez donc compter sur la mobilisation à la fois de la brigade de répression du proxénétisme pour la police judiciaire et sur les services de police des commissariats pour identifier et traiter l'ensemble des salons de massage. Nous sommes preneurs de signalements. Nous aurions aimé, d'ailleurs, que le collectif "Zéromacho" nous donne la liste des salons qu'il avait identifiés, mais jusqu'ici cela n'a pas encore été possible.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

Madame la conseillère, renforcer la lutte contre les réseaux de proxénétisme et accompagner les personnes prostituées dans des parcours de sortie de prostitution constitue en effet une nécessité forte. La prostitution est un phénomène qui reste difficile à chiffrer, dont les formes se sont diversifiées ces dernières années : sites de rencontre sur Internet, réseau d'escort-girls, proxénétisme hôtelier, bars à hôtesses, salons de massage. Face à la multiplicité de ces phénomènes, bien sûr, la Ville de Paris est engagée et soutient des associations spécialisées, principalement dans le domaine de l'hébergement, de l'insertion professionnelle, de l'accès aux soins et de l'accès aux droits.

En septembre dernier, la Ville de Paris a été interpellée, et beaucoup de mairies d'arrondissement également, par l'association "Zéromacho" concernant l'existence estimée de 300 salons de massages pratiquant des activités de proxénétisme. A la suite de cette alerte, avec mes collègues Hélène BIDARD et Olivia POLSKI, nous avons saisi le procureur de la république de l'époque, Rémy HEITZ, pour l'aviser sans délai au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale de faits susceptibles de relever des qualifications de proxénétisme, de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de recours à la prostitution pour les clients de ces femmes particulièrement vulnérables. Plusieurs maires d'arrondissement nous avaient également interpellés sur cette question. Le représentant ici même du Préfet de police vous a donné des éléments concernant les réponses qui ont été faites et sont faites par le parquet face à ces saisines, et donc je ne serai pas plus long en la matière.

Pour compléter, et plus largement sur la question de la lutte contre le proxénétisme, nous avançons bien évidemment avec le parquet de Paris. Nous avons obtenu très récemment, dans le cadre du groupement local de traitement de la délinquance sur le proxénétisme, de pouvoir élargir le périmètre d'intervention notamment à deux quartiers, celui de Belleville et le bois de Vincennes, pour les intégrer à ce dispositif partenarial de lutte contre le proxénétisme. Et puis, nous avons également, dans le cadre du Schéma départemental d'aide aux victimes, avec la procureure de Paris, souhaité que cette année - j'associe évidemment Hélène BIDARD à cette démarche - nous puissions travailler de manière plus résolue pour lutter contre la prostitution des mineurs.

Cela fait donc partie, avec une réponse favorable du parquet de Paris, des sujets sur lesquels nous voulons nous mobiliser très fortement pour agir, pour enrayer ces phénomènes notamment concernant les mineurs.

Je ne serai pas beaucoup plus long sur la réponse à ce vœu...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Non, s'il vous plaît.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - ... simplement pour indiquer que, compte tenu de ces éléments, l'Exécutif émettra un avis favorable à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a trois demandes d'explication de vote. Je vais commencer par le groupe Changer Paris.

Monsieur Aurélien VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous aurions volontiers soutenu ce vœu mais il ne nous apparaît pas opérationnel.

La traite d'êtres humains existe, c'est vrai. De nombreux travailleurs du sexe souffrent de privations de liberté, de violences, de viols, de maltraitance de leurs proxénètes dangereux et la lutte doit continuer sans relâche contre cette forme d'esclavagisme sexuel moderne pour libérer les victimes captives.

Ce n'est pas le cas des travailleuses concernées. L'association abolitionniste "Zéromacho" veut en fait interdire la prostitution et retirer aux travailleurs du sexe le droit de pratiquer leur activité. Elle ne voit en eux, non pas des personnes dotées de libre arbitre capables d'assumer leurs libres choix, fussent-ils moralement contestables, mais des objets exploités.

C'est là que votre vœu traduit une méconnaissance de la complexité de la prostitution parisienne. Ces femmes, en général, ont choisi leur activité. Elles ont choisi de travailler dans un salon qui est une garantie de sécurité pour elles, qui limite les nuisances des riverains. Je peux vous en parler car, moi-même, dans mon quartier, il y en a plusieurs et j'ai de nombreux témoins qui peuvent vous confirmer cette limite. Les chasser de ces salons...

Cela vous fait rire ? C'est leur vie qui est en jeu !

Les chasser de ces salons, c'est les repousser dans les bois, dans les plateformes sur Internet où le danger pour elles est beaucoup plus élevé que dans ces salons. Faites l'effort de travailler avec "Médecins du Monde" et son antenne "Lotus bus" en charge de la prostitution asiatique. Travaillez avec "Act Up-Paris", avec le "STRASS" ! Plutôt que de rire, étudiez les parcours de sortie qui sont extrêmement limités, qui ne marchent pas parce que ces femmes âgées qui ne parlent pas bien français ont du mal à se reconverter et ont peu de perspectives en France !

"Génération.s" a retiré son vœu pour une raison simple : en creusant un peu, ils se sont rendu compte que le vœu n'était pas prêt, que "Zéromacho" n'avait pas fait son boulot, que ce n'était pas clair et que c'était une mise en danger d'autrui pour ces travailleuses du sexe.

Je vais me permettre une recommandation : allez à la rencontre de ces travailleurs du sexe. Organisez, comme je l'ai fait, des débats avec elles et les riverains.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Je vous assure qu'il y a beaucoup de richesses dans ces échanges...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

M. Aurélien VÉRON. - ... et vous les verrez différemment que des objets d'exploitation.

Je peux vous dire une chose : j'ai beaucoup de respect pour les travailleurs du sexe avec lesquels j'ai débattu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Dans cet hémicycle, nous sommes toutes et tous engagés contre la traite des êtres humains, l'exploitation, la prostitution des mineurs et la pédocriminalité.

Pour nous, les "écologistes", cela passe par une analyse fine et honnête et par la distinction des situations très variées de la prostitution. Sauf à en être réduit à l'invective et à des politiques publiques inefficaces, la traite prospère par manque de moyens et de ciblage sur fond de répression tous azimuts. Nous, les "écologistes", avons pour boussole d'associer les personnes aux décisions qui les concernent et de favoriser l'accès aux droits et la réduction des risques, de ne pas appeler le Préfet de police à la rescousse pour réprimer, réprimer encore et encore, sans le moindre souci des conséquences que cela aurait sur les personnes que l'on prétend protéger.

Nous demandons le retrait de ce vœu et voterons contre en cas de maintien.

Il y a un problème de méthodologie dans l'enquête de "Zéromacho". Les personnes concernées n'ont pas été associées ni même entendues. Les associations qui interviennent auprès des femmes exerçant dans les salons de massages n'ont pas été consultées.

En résumé, nous avons un double objectif : apporter une réponse sociale et une réponse sanitaire adaptée aux besoins des T.D.S. C'est pour cela que nous avons soutenu, au Conseil de juillet dernier, la subvention à l'association "Les Amis du Bus des Femmes" qui s'inscrit tout à fait dans cette logique. Il nous sera donc impossible de voter un tel vœu focalisé sur l'aspect sécuritaire et le fait qu'il soit rapporté dans cette 3e Commission, et non en 4e, en dit long sur ce point.

Menons donc une étude sérieuse et soucions-nous plutôt d'adopter une approche par la régularisation des droits sociaux, une enquête de l'Inspection du travail par exemple, et par la régularisation des titres de séjour.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s", si j'ai bien compris.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord dire que je m'inscris complètement dans les propos de ma collègue qui vient de s'exprimer et vous dire que, lors de notre dernier Conseil, le groupe "Génération.s" avait envisagé le dépôt d'un vœu concernant la prostitution constatée dans certains salons de massage asiatiques à Paris. Ce vœu faisait suite, notamment, au travail de terrain mené par l'association "Zéromacho".

Cependant, il nous est rapidement apparu que les conclusions posées par l'association ne représentaient pas l'ensemble des situations. De nombreuses associations travaillent au quotidien sur ces problématiques touchant à la santé, à la liberté ou à la protection des personnes prostituées et à la défense des droits humains. Plusieurs de ces associations, aux avis parfois différents, sont entrées en contact avec nous et nous ont fait part de leurs préoccupations. Nous avons donc jugé souhaitable de ne pas présenter ce vœu en l'état au précédent Conseil pour nous donner le temps de rencontrer toutes les parties intéressées par ce sujet, à commencer par les personnes

concernées. Les enjeux méritent que nous prenions le temps de l'expression de toutes les parties pour défendre des politiques publiques permettant un réel accès aux droits, à la protection et à l'accompagnement.

C'est pourquoi nous sommes assez étonnés de ce vœu déposé par les élus communistes à ce Conseil, un vœu qui se concentre uniquement sur les aspects répressifs et sans proposition de pistes d'actions pour la Ville en termes d'accompagnement. J'ai bien écouté mon collègue, M. NORDMAN : un certain nombre de choses ont déjà été faites en termes de signalement. Nous souhaiterions donc qu'il soit retiré.

D'autre part, nous souhaiterions que la Maire de Paris missionne un groupe de travail composé d'élus pour entamer une réflexion avec toutes les parties concernées sur ce sujet pour établir un diagnostic et présenter des propositions. Nous souhaiterions également que la Ville de Paris fasse réaliser une enquête qui nous permettrait d'avoir une vision plus claire et partagée de la réalité des situations.

Le groupe "Génération.s" demande donc que ce vœu soit retiré, comme je l'ai déjà dit. Si ce n'était pas le cas, nous voterions contre.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 69 est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je veux juste dire un mot.

D'abord, je pense que ce vœu a été très mal lu parce que, dans ce vœu, il y a, en considérants, toute une série de vœux qui ont été présentés notamment par le groupe les Républicains, notamment par le groupe du MoDem, notamment par le groupe écologique, et ce vœu est dans la ligne...

Si, si, si ! On pourra vous ressortir les vœux...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On poursuivra le débat après. On laisse le président BONNET-OULALDJ, on vote le vœu et on passe à la suite.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... et les dates.

Et je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie, quand on parle de travailleurs du sexe, à ce moment-là, montrez-nous les formations ou proposez-nous les formations qui en font des travailleurs reconnus par l'Etat !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bien, donc ce vœu est maintenu.

L'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 68).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la rue Oscar-Roty (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 relatif à la sécurisation de la rue Oscar-Roty, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Agnès EVREN, pour deux minutes maximum.

S'il vous plaît...

On écoute l'intervenant et exclusivement lui, elle, en l'occurrence.

Mme Agnès EVREN. - Merci.

J'associe à mon vœu, bien évidemment le maire du 15e Philippe GOUJON, ainsi que Nicolas JEANNETÉ et naturellement les riverains de la rue Oscar-Roty. Ils sont excédés, et il y a de quoi, entre les attroupements nocturnes, les incivilités, les nuisances sonores, les intrusions, les trafics sur la voie publique jusque dans le hall des immeubles d'habitation.

Cette dégradation de la qualité de vie du quartier a une cause et elle est parfaitement identifiée : c'est l'amplitude horaire et la vente d'alcool jusqu'à 2 heures du matin de l'épicerie "Au petit marché" qui est située à quelques mètres seulement de l'école Sainte-Élisabeth, que tout le monde connaît ici. Le gérant de cette petite

épicerie, je tiens à le préciser, n'est pas à son premier fait d'armes puisque, le 13 janvier dernier, il avait été auditionné pour une demande de fermeture administrative liée à l'embauche d'un travailleur sans-papiers et nous avons appris que ce gérant ne payait plus son bail locatif. Les griefs sont nombreux, je ne vais donc pas tous ici les égrener, mais tout simplement rappeler que les habitants de la rue Oscar-Roty ne doivent pas et n'ont pas à pâtir des lacunes de la mauvaise politique sécuritaire qui, je le rappelle, compte seulement 90 caméras de vidéoprotection quand il en faudrait cinq fois plus pour assurer un maillage efficace du territoire.

C'est pourquoi avec Philippe GOJJON, Nicolas JEANNETÉ et les élus de la mairie du 15e nous demandons donc conjointement au Préfet de police et à la Maire de Paris d'accroître les rondes de la police municipale et nationale dans ce secteur, d'installer une caméra de vidéo-protection à l'angle des rues Oscar-Roty et Lourmel, d'interdire dans l'immédiat la vente d'alcool la nuit par un arrêté préfectoral, et enfin d'ordonner une fermeture administrative de l'établissement "Au petit marché".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci pour ces éléments. Evidemment, la sécurité de la rue Oscar-Roty m'importe, comme m'importe la sécurité de l'ensemble des rues parisiennes.

Par rapport à votre vœu, plusieurs éléments. D'abord, je m'associe tout à fait à la demande qui est formulée auprès de la Préfecture de police de pouvoir regarder la situation pour une fermeture administrative de l'établissement qui, apparemment, cause ces nuisances dans le quartier.

Concernant la question de la pose d'une caméra de vidéo-protection, je rappelle que nous sommes en train d'en discuter et que nous organisons, avec l'ensemble des maires d'arrondissement, des réunions avec la Préfecture de police pour pouvoir établir les priorisations d'installation de caméra pour cette mandature, et que nous rencontrerons très prochainement à cet effet le maire du 15e arrondissement. De ce point de vue, il peut tout à fait être envisagé de prioriser, si c'était nécessaire, la pose d'une caméra dans ce secteur. Nous en discuterons évidemment et nous serons attentifs à vos préconisations.

Enfin, concernant la présence de la police municipale, je rappelle que, depuis la territorialisation et les moyens qui ont été délégués aux maires d'arrondissement, il est désormais de leur responsabilité d'orienter le travail, arrondissement par arrondissement, des effectifs de police municipale. Bien évidemment, nous sommes prêts à accompagner, avec des moyens centraux si c'est nécessaire, ce renfort de police municipale. Mais la priorisation, je crois, et la responsabilité en incombent désormais aux maires d'arrondissement.

Je suis plutôt bienveillant avec votre vœu et je suis prêt à y apporter un avis favorable. Peut-être modifier quelques formulations pour dire notamment que ce n'est pas à la Ville d'ordonner une fermeture administrative, mais à la Préfecture de police ; que nous examinerons la question de l'installation prioritaire d'une caméra si elle est demandée par la mairie d'arrondissement ; et enfin le rappel de la priorisation par la mairie d'arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Si vous êtes d'accord avec ces quelques formulations différentes dans votre vœu, j'émettrai un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends note de ce que vous dites, mais en fait une partie de vos attentes sont déjà satisfaites par l'action de la Préfecture de police depuis que le commerce "Au petit marché", a effectivement fait l'objet de nombreux signalements de riverains. Ils ont été pris en compte par le commissariat et ont permis d'obtenir une fermeture administrative de dix jours le 22 février dernier de ce commerce.

Et puis, vous aviez évoqué la question d'une éventuelle expulsion de ce commerce parce qu'il ne règle pas son loyer. C'était effectivement le cas. Une ordonnance a donc été rendue par le juge pour rendre possible l'expulsion locative de ce commerce. Vous savez qu'il n'y a pas de trêve hivernale pour les commerces. L'opération d'expulsion a donc été réalisée sans incident le 10 mars dernier. Ce commerce fait donc partie du passé désormais et je m'en réjouis pour les riverains.

Par ailleurs, cette rue fait l'objet de nombreux passages de police nationale et d'opérations, et peut être aussi investie par des opérations conjointes entre police nationale et police municipale.

Quant à la caméra, on pourra en discuter. Il y a de nombreux sites dans le 15e arrondissement qui nécessiteraient une caméra, puisque cet arrondissement a un certain retard dans le déploiement des caméras. Il fait

partie des quelques arrondissements - il n'y a pas que le 15e, il y a aussi les arrondissements du Nord-Est parisien - qui sont sous-dotés en caméra. Donc, ce sera l'occasion d'y mettre bon ordre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte tenu des interventions, est-ce que le vœu est maintenu ?

Oui, avec les amendements proposés par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 69).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant les travaux de la 4e Commission.

Conformément au Règlement intérieur, je vais donner la parole à son président, Gauthier CARON-THIBAUT, pour cinq minutes maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme à notre habitude, nous avons procédé en ouverture de la 4e Commission à une audition. Nous avons cette fois-ci donné la parole en premier à nos collègues Léa FILOCHE et Jean-Luc ROMEROMICHEL sur la mobilisation de la Ville pour l'accueil des Ukrainiens.

A cette occasion, nous avons pu prendre connaissance et remercier l'implication de structures comme la S.N.C.F., la "Croix-Rouge Française", "France Terre d'Asile", mais également l'O.F.I.I., l'O.F.P.R.A., la "CAFDA", la "Maison des réfugiés" ou "Singa" qui contribuent à l'accueil des réfugiés ukrainiens sur notre territoire, réfugiés ukrainiens qui - personnellement, je l'ai appris - sont généralement plutôt en transition vers des pays comme l'Espagne, le Portugal ou l'Angleterre.

Tout d'abord, également prendre connaissance de la mobilisation par la Ville de deux gymnases et d'autres solutions à venir en lien avec la D.R.I.H.L., mais également des bailleurs sociaux ainsi que d'autres lieux comme le Parc des Expositions, mais également d'autres villes comme Pantin au sein de laquelle un hôtel Ibis s'est dévoué, s'est mis à disposition pour accueillir les plus vulnérables des réfugiés ukrainiens arrivant sur notre territoire.

Nous avons également pu évoquer le renforcement des lieux déjà existants comme la Halte Humanitaire ou le centre de la rue d'Aboukir, mais également le Q.J., ce nouveau lieu dédié à la jeunesse dans le centre de Paris qui accueille, du coup, les jeunes, les étudiants ukrainiens, en lien avec le C.R.O.U.S. et la C.I.U.P.

Cela ne va pas sans les distributions alimentaires qui sont organisées par "France Horizon", le C.A.S.-V.P., "La Chorba", "Aurore", "Food Sweet Food", de "l'Armée du Salut". Qu'ils soient ici, bien évidemment, remerciés. Tout cela sans oublier la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens avec la Fabrique de la Solidarité qui est en train de structurer l'ensemble des propositions d'hébergements bénévoles que la Ville peut recevoir. C'est bien évidemment sans oublier la mobilisation des écoles, des crèches, mais également du Centre Primo-Levi et de l'association "Traces" qui sont mobilisés pour apporter un accompagnement psychologique aux réfugiés ukrainiens.

Nous avons également pu auditionner, comme l'a rappelé hier Rémi FÉRAUD, Dmytro ATAMANYUK qui est le président de l'association "AMC France-Ukraine", une association qui est présente et active dès 2014 en Ukraine, donc dès le début de la guerre véritablement avec la Russie. Cette association est, en quelques jours, passée de 5 bénévoles actifs à 50 bénévoles actifs, ce qui leur a permis d'organiser des convois : 7 convois et 17 ambulances qui ont pu partir en Ukraine depuis Paris, avec une problématique qu'ils ont tenu à nous souligner, le fait qu'il y avait un fort blocage, comme on pouvait s'en douter, de l'aide à la frontière polonaise. Néanmoins, l'aide confiée à cette association arrive à la ville de Lviv qui est une ville aujourd'hui saturée, qui comporte d'habitude 1 million d'habitants et qui aujourd'hui en comporte 4 millions. L'association a également souligné la nature du besoin en matériel médical, mais aussi en trousse de secours, et l'importance de bien harmoniser les dons.

Dmytro ATAMANYUK a également insisté et attiré notre attention sur la nécessaire prise en charge des réfugiés ukrainiens malades afin de pouvoir mieux coordonner leur accueil que ce soit un accueil administratif, mais également un accueil sanitaire.

J'aimerais finir cette séquence sur l'Ukraine en rappelant que la 4e Commission a également abordé le cas des Russes et des Biélorusses. Comme vous le savez, 150.000 d'entre eux sont arrêtés. Des jeunes refusent de partir en

guerre. Des intellectuels et des journalistes sont inquiétés. Or, ils n'ont pas de statut européen et il est difficile pour eux de pouvoir profiter de l'hébergement et de l'accueil que nous leur réservons. La 4e Commission a rappelé que nous ne devons pas faire de différence entre les réfugiés.

Puis, nous avons étudié moins de dix projets de délibération - un petit Conseil, une petite Commission -, des projets de délibération néanmoins qui ont traité du financement de l'accueil de la grande exclusion, l'accès aux droits et à la culture, l'apprentissage du français, le soutien à la liberté d'expression par des prix ou des soutiens à des associations de journalistes, tout comme le renforcement de l'accès à la santé par l'implantation d'une maison de santé publique et également l'élargissement des missions des P.M.I.

Quatre vœux ont été déposés qui vous seront présentés, avec les réponses des adjoints.

Je souligne enfin, dans les trente dernières secondes, que nous avons mené lundi soir une audition de Martin HIRSCH, le directeur général de l'A.P.-H.P., sur les conditions de maintien d'une fonction hospitalière à Paris. Nous avons traité de deux sujets fondamentaux pour Paris, à la fois l'Hôtel-Dieu mais également le grand hôpital Paris-Nord - Saint-Ouen qui a pour but de réunir en son sein les hôpitaux Bichat et Beaujon. Nous avons pu faire part au directeur de l'A.P.-H.P. de notre inquiétude sur le capacitaire et également sur l'avenir de la maternité. Le directeur a justifié ses choix, notamment sur une réorganisation des services et également sur le virage ambulatoire qu'il entend faire prendre à son administration.

Je crois que nous pouvons dire que nous nous sommes quittés en actant que c'était un pas particulièrement ambitieux quand on prend en compte les besoins et la précarité du nouveau territoire sur lequel cet hôpital va s'installer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, cher Président.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Voilà les comptes rendus des travaux de la 4e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2022 DASES 9 - Subventions (322.500 euros), conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous entamons la 4e Commission par le projet de délibération DASES 9 relatif à l'attribution de subventions à sept associations pour le fonctionnement d'accueils de jour pour des personnes en grande précarité.

La parole, pour commencer, est à M. JEANNETÉ, pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas JEANNETÉ. - J'ai fait le même genre d'intervention hier. Je voulais juste insister sur deux associations très importantes dans le 15e, l'association Saint-Vincent-de-Paul, qui accueille des hommes de 25 à 60 ans, tout au long de l'année.

Et une autre association formidable, l'accueil des Périchaux, qui met à disposition notamment un camion mobile douche, qui permet justement aux sans-abri qui ne veulent pas aller dans un centre d'hébergement, de faire un peu d'hygiène sur le lieu même où ils stagnent, dans les rues de Paris.

Nous voterons bien évidemment favorablement ce projet de délibération. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - J'en profite pour dire, Monsieur le Président, que c'est "Génération.s". et pas "Génération S".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je cherchais absolument à comprendre.

Mme Nathalie MAQUOI. - Rapidement, c'était pour soutenir ce beau projet de délibération concernant les accueils de jour. De mémoire, ce sont cinq accueils de jour qui sont soutenus. Un accueil de jour est un lieu où une personne peut rencontrer des professionnels de santé, laver son linge, prendre une douche, boire un café, rencontrer un travailleur social, échanger avec d'autres personnes et parfois partager avec elles une activité artistique.

Un accueil de jour remplit donc une mission essentielle, une mission de service public pour l'ensemble des Parisiens et Parisiennes, notamment celles et ceux d'entre nous qui vivent une grande précarité et une situation d'exclusion.

Nous venons en plus de vivre deux années de crise sanitaire. Je crains que ce ne soit pas la fin, malheureusement. Celles et ceux qui étaient les plus pauvres, les plus isolés, les plus précaires le sont encore plus aujourd'hui.

Je suis élue du 20e. J'ai donc beaucoup échangé avec celles et ceux qui ont des réticences à la création d'un nouvel accueil de jour à Saint-Fargeau. Je leur ai expliqué que très souvent, ils croisent tous les jours des gens en grande précarité dans la rue sans les reconnaître. Parfois, on s'en fait des représentations qui sont faussées. Ces personnes habitent dans mon quartier et ont le droit d'avoir une place à part entière à Paris, d'avoir des lieux qui leur sont dédiés. C'est plus difficile à expliquer que de parfois surfer sur les peurs ou encourager des représentations fausses.

Nous sommes nombreux, et heureusement, sur ces bancs, à avoir décidé d'assumer ces solidarités, d'assumer de défendre des projets pour des personnes que l'on entend peu dans le débat public, qui souvent même ne votent pas et ne votent pas pour nous. Et pourtant, nous le faisons, parce que c'est juste. C'est une simple question de vision de la société. Dans la nôtre, tout être humain a sa place à Paris, et il n'y a pas de quartier dont, a priori, il devrait être exclu.

Permettez-moi de parler de l'un des lieux de ce projet de délibération, situé dans le 20e, le café de la Mare, dont le projet est porté par l'association "Autremonde". Le café de la Mare est un lieu que je vous invite à fréquenter, où les personnes sans domicile fixe peuvent prendre un café, partager des temps de convivialité, être actrices du projet. Toutes et tous y sont accueillis, quelle que soit leur nationalité, leur situation, la raison pour laquelle on pousse la porte.

Je terminerai, il y a quelques mois, on vous avait proposé un débat organisé autour de l'apport des travailleurs sociaux à la collectivité. Je souhaite profiter de cette intervention pour une nouvelle fois leur rendre hommage et les remercier pour leur engagement. Et pour finir, un soutien aussi, chère Léa FILOCHE, à la politique volontariste que tu portes, à laquelle concourt l'action précieuse de ces associations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Monsieur JEANNETÉ, Madame la Présidente, chère Nathalie. En décembre dernier, effectivement, j'évoquais avec vous le rôle essentiel joué par les accueils de jour dans la prise en charge de l'urgence sociale. Depuis de nombreuses années, le Conseil de Paris en est témoin. Nous affirmons notre soutien aux personnes les plus exclues. La grande exclusion était la grande cause de la mandature précédente. L'acte II du pacte de lutte contre l'exclusion élargit notre travail à l'exclusion sous toutes ses formes.

Dans le cadre de ce travail, nous continuons de renforcer nos dispositifs pour les personnes en grande difficulté, comme le développement des bagageries, les dispositifs d'aide alimentaire, le développement d'espaces de domiciliation.

Dans ce cadre, les accueils de jour sont des lieux précieux accueillants et rassurants pour celles et ceux qui connaissent la rue. Ils regroupent des services indispensables, que vous venez de citer l'un et l'autre, mais qui sont aussi des espaces d'hygiène. On peut y prendre des douches. On peut permettre aussi aux personnes accueillies et accompagnées d'avoir accès à une laverie.

Ce sont également, il ne faut pas le négliger, des lieux de parole, d'écoute, de repos physique mais aussi psychologique. Dans un souci de personnalisation de la prise en charge, des accueils dédiés à des publics spécifiques ont ouvert ces dernières années, des accueils pour des femmes, des accueils pour des jeunes, des accueils pour des familles. Les personnes accueillies sont accompagnées et soutenues dans leurs démarches sociales et d'accès aux droits avec la mise à disposition d'ordinateurs ou d'ateliers, pour reprendre aussi un parcours d'insertion professionnelle.

Je tiens également à mettre en avant l'offre culturelle proposée par certains de ces accueils. Nous avons pu expérimenter également, lors de distributions alimentaires, des ateliers culturels qui sont très appréciés par les personnes accueillies, qui peuvent, pendant quelques instants, s'échapper de la réalité difficile vécue dans la rue.

C'est également un axe travaillé dans le cadre du Pacte. Je profite de cette occasion pour saluer l'engagement en la matière de Carine ROLLAND, qui n'a jamais démerité, avec qui nous travaillons au quotidien pour essayer de permettre que ces publics accèdent à toute proposition culturelle.

Ce projet de délibération est donc l'opportunité pour moi de saluer le travail de grande qualité mené par ces associations, vous venez de le dire Nathalie, par leurs salariés, par leurs travailleurs sociaux, par les bénévoles qui sont là au quotidien, au service de celles et ceux qui en ont besoin.

Monsieur JEANNETÉ, vous avez raison de mettre en valeur les actions menées par l'accueil de jour de Saint-Vincent-de-Paul dans le 15e, qui propose de nombreux services. Je le rappelle, cet accueil fonctionne aussi grâce à l'investissement sans relâche de bénévoles, qui lui permet de s'insérer sans difficulté tout à fait dans la vie de l'arrondissement. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer avec votre collègue en charge des solidarités, que je salue aussi.

Je vous remercie tous les deux pour votre soutien sans faille sur ce projet de délibération que je vous invite à voter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 9).

2022 DASES 16 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 16 relatif à l'attribution de subventions à 6 associations concernant 10 actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais témoigner du service essentiel rendu par les jardins solidaires, mis en œuvre par Emmaüs dans deux jardins du 10^e arrondissement, le square Saint-Laurent et le square Cavaillé Coll, et un situé dans le 18^e, à très grande proximité de notre arrondissement, le square Jessaint.

Ces jardins sont situés dans des quartiers fortement marqués par le sans-abrisme et l'exclusion, où vivent de très nombreuses personnes sans-abri et sans ressources ou très éloignées de l'emploi.

En proposant des activités de jardinage solidaire, en lien avec les habitantes et habitants et les associations des quartiers concernés et en activant le dispositif "Premières Heures" initié par la Ville de Paris, Emmaüs permet à ces personnes de reprendre progressivement pied dans une activité professionnelle.

C'est un geste de solidarité extrêmement significatif que fait la Ville en soutenant les jardins solidaires, qui contribuent à apaiser les squares concernés et à mettre en évidence la solidarité dont savent faire preuve les Parisiennes et Parisiens. Je suis à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient venir visiter ces jardins, dont le fonctionnement est très éloigné de la privatisation malheureusement pointée par certains utilisateurs du "hashtag" "Saccage Paris".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Sylvain, chers collègues, je vous remercie pour votre intervention qui me permet à nouveau de mettre en lumière le dispositif qui peut paraître modeste, mais qui est très précieux pour de nombreuses Parisiennes et Parisiens qui se retrouvent en situation d'exclusion.

Les activités proposées par les six associations que je vous propose de subventionner permettent à des personnes exclues et éloignées de l'emploi de se remobiliser, de reprendre un parcours d'insertion professionnelle, de reprendre confiance et de se réintégrer peu à peu. En effet, ces ateliers de jardinage ouverts à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui le souhaitent favorisent aussi la mixité sociale, impulsent une dynamique d'entraide dans les quartiers et permettent, in fine, l'amélioration du cadre de vie de toutes et tous.

En complément, ces ateliers jouent un rôle pédagogique, notamment via l'apprentissage de compétences techniques et de savoir-faire qui sont très utiles. Dans ce cadre, il est important de soutenir, par cette subvention, le travail important mené par les animateurs et les animatrices de ces ateliers, ainsi que par les équipes de travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui rendent de telles initiatives possibles. Leur implication est très appréciée par les personnes accompagnées et les résultats sont très positifs.

Ce dispositif d'accompagnement adapté, original et individualisé entre tout à fait dans les actions inscrites dans le plan parisien pour l'insertion à l'emploi dont je parlais tout à l'heure, que je co-porte avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER.

En effet, dans le cadre de ce plan, nous avons veillé à lier l'insertion par l'emploi et l'insertion dans la ville et dans la vie.

Le travail en transversalité de nos politiques publiques nous invite donc à construire encore davantage avec l'emploi, l'économie sociale et solidaire, mais aussi avec la culture, le sport, la citoyenneté, l'agriculture urbaine, et avec l'accès à l'éducation populaire. Le projet de délibération que je vous propose illustre très bien cet engagement.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour ce projet de délibération soutenant 6 associations et proposant des ateliers utiles, qualifiants et remobilisants.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 16).

2022 DASES 39 - Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 39. Il s'agit de plusieurs subventions, conventions et avenants pour 12 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Quatre intervenants. Nous allons commencer par Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération sauf, comme chaque année, l'article 4, notamment concernant l'association "Droits devant !!", que nous n'avons toujours pas rencontrée. Nous nous sommes rendus devant les locaux de cette association, rue de Dantzig, même pendant les heures de permanence : toujours personne. Notre groupe demande un vote disjoint sur l'article 4.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise donc à attribuer, dans le cadre du pacte de lutte contre l'exclusion, une subvention globale d'un peu plus de 222.000 euros à 12 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits, au titre de l'exercice 2022.

Aujourd'hui, ces associations sont ancrées dans notre territoire et accompagnent sans faille celles et ceux qui sont éloignés de l'accès à leurs droits et de la langue française.

Les actions et interventions de ces associations autour de l'accès aux droits sont fondamentales pour nos arrondissements, pour ce qu'elles font au service des habitantes et habitants de notre ville. Ce projet de délibération est l'occasion de saluer et de remercier le travail remarquable de leurs salariés et bénévoles.

En effet, les 12 associations concernées ici portent des projets différents, mais sont complémentaires. L'association "Les amis de la maison verte" située dans le 18^e arrondissement accompagne des personnes en situation de grande précarité dans leurs démarches d'accès aux droits : hébergement, logement, emploi, aide alimentaire, santé, et ce par des activités de domiciliation et d'accompagnement individuel et social.

Lors des permanences d'accueil social, trois jours par semaine, un accueil inconditionnel est réalisé par des bénévoles et la coordinatrice de l'accueil social.

Je vais donc me concentrer davantage sur l'association "Droits devant !!" qui, comme l'orateur précédent l'a rappelé, est située dans le 15^e. J'avoue avoir été extrêmement surpris de la demande, en Conseil du 15^e arrondissement, de dissocier les votes. La droite votant contre la subvention à cette association.

"Droit devant !!" propose à des personnes d'origine étrangère une aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs, ainsi qu'un accompagnement et une médiation auprès des institutions. En 2020, dans le cadre des permanences juridiques et sociales spécialisées en droit des étrangers, l'Association a accueilli 760 personnes, soit environ 3.750 passages, 80 % habitaient à Paris, et 20 % en banlieue.

En 2020, l'activité de l'Association a été majoritairement orientée vers les dossiers de régularisation, dont les traitements se révèlent de plus en plus difficiles du fait de leur complexité.

Des permanences fiscales sont également assurées par l'Association, afin d'inciter les adhérents à déclarer leurs revenus et régulariser leur situation administrative. À cet effet, 131 déclarations ont été remplies en 2020.

Oui, l'action de l'association "Droits devant !!" dans le 15^e est importante pour notre arrondissement, pour tout Paris même. Elle a fait ses preuves depuis sa création en août 2015. Si certains élus de droite dans le 15^e ont pu

être maladroits, voire très maladroits en traitant ladite association d'ovni sur leur arrondissement et regrettent que la Ville soutienne l'Association, je m'indigne des faux procès faits autour de son action que la Ville soutient par le biais de cette subvention.

Je veux donc ici saluer l'engagement et le travail de ces 12 associations, qui font vivre la solidarité, et je vous invite donc, chers collègues, à soutenir et à voter pour ce projet de délibération, et l'ensemble évidemment de ces associations.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Mes chers collègues, l'accès aux droits est un vecteur indispensable pour donner une effectivité réelle aux droits des personnes, aux droits des justiciables et des administrés. C'est un formidable outil de lutte contre les exclusions. Des points d'accès aux droits parfois complétés par de l'interprétariat, des consultations gratuites en mairie ou au tribunal judiciaire favorisent cet accès aux droits, particulièrement pour les personnes les plus modestes, les plus précaires, qui n'osent pas toujours franchir les portes d'un cabinet d'avocats, ou ne peuvent pas s'en offrir les services lorsqu'elles ne sont pas éligibles à l'aide juridictionnelle.

La demande est telle que ces permanences sont souvent très vite remplies, voire saturées. J'en sais personnellement quelque chose pour en avoir assuré un certain nombre durant plusieurs années en droit des étrangers ou en droit du logement.

C'est la raison pour laquelle ces initiatives associatives qui viennent compléter l'offre d'accès aux droits sont à saluer et à soutenir, toutes, sans exception, tout particulièrement dans un contexte où l'arrivée de nombreux réfugiés ukrainiens va venir accroître la demande et le besoin d'accès aux droits.

A cet égard, la position du groupe Changer Paris qui entend exclure l'une de ces associations de l'attribution de ces subventions est purement incompréhensible. Je dirais même absolument lamentable quand on sait que l'association visée, l'association "Droits devant !!", ainsi marginalisée par la droite, est sise dans un quartier populaire du 15e arrondissement et assiste des sans-papiers dans leurs démarches juridiques, administratives et fiscales.

Une adjointe du 15e, en séance publique du Conseil d'arrondissement, a même qualifié ces justiciables de "personnes de passage qui causent des nuisances". C'est tout simplement honteux.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter, sans exception, toutes les subventions soumises à notre examen.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un projet de délibération qui s'inscrit dans le pacte de la lutte contre la grande exclusion, qui soutient l'accueil, l'accompagnement des personnes vulnérables dans la réalisation de leurs démarches, l'information sur leurs droits. On le sait, en matière d'accès aux droits, la question du non-recours est une vraie problématique et une réalité.

Soit on peut être cynique comme l'Etat qui s'en lave les mains. 30 % de non-recours au R.S.A., 30 % de non-recours à la C.M.U., 25 % de non-recours à la prime d'activité, c'est d'autant plus important de le souligner dans le débat que l'on a actuellement, et la petite musique où certains se plaisent à penser que les allocataires du R.S.A. sont juste des personnes qui veulent rester tranquillement assises sur leur canapé toute la journée, et quand même ce serait bien, en échange de quelques centaines d'euros, qu'elles aillent faire quelques heures de bénévolat par semaine.

C'est vraiment un mépris et une méconnaissance complète de la situation.

Soit on est cynique comme l'Etat, et on se lave les mains du non-recours, parce que cela fait des dépenses en moins. Soit on agit, comme la Ville de Paris, qui soutient ces associations pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à leurs droits.

Je regrette que M. le Représentant de la Préfecture de police soit parti, parce que nous avons aussi une vraie problématique avec la Préfecture, pour les personnes qui demandent des titres de séjour, que ce soit un dépôt de première demande ou de renouvellement.

A plusieurs reprises, on a eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, d'autres Préfectures ont été condamnées par la justice. Aujourd'hui, les personnes qui demandent un titre de séjour ou souhaitent renouveler leur titre de séjour ne peuvent plus prendre de rendez-vous en Préfecture.

La Défenseure des Droits a dénoncé cette absence de rendez-vous, donc cette absence d'accès aux droits. Nous avons même des témoignages d'avocats ou d'avocates qui nous disent que, y compris lorsque les personnes

ont obtenu leur titre, les titres ont été imprimés, il n'y a pas non plus de rendez-vous pour aller chercher ces titres. C'est vraiment une situation qui ne peut plus durer.

Heureusement que l'on a des associations comme "Droits devant !!", qui aident et accompagnent ces personnes, qui se voient refuser leurs droits quand elles sont dans notre pays.

Je continue sur cet exemple de problème d'accès aux droits en Préfecture et de prise de rendez-vous. Là, on est confronté aussi à l'Etat, qui recule dans son action. La dématérialisation de tous les services a été accentuée par la crise du Covid, et l'on a du mal à revenir en arrière. L'Etat a du mal à rouvrir ses accueils complètement, et aimerait bien continuer dans un accueil totalement dématérialisé des personnes.

Là aussi, ce sont des difficultés d'accès aux droits. Heureusement que nous avons toutes ces associations qui agissent, soutiennent, accompagnent les personnes vulnérables pour leur permettre de faire leurs démarches, C.A.F., Sécurité sociale. La C.P.A.M. n'a quasiment plus de points d'accueil physique dans Paris, pour près de 2 millions d'habitants. C'est vraiment insupportable.

Enfin, je voulais profiter de ce projet de délibération pour rendre un hommage aux morts de la rue. En 2021, 623 personnes sont mortes de la rue, un hommage public leur a été rendu le 15 mars dernier. Il y a toujours un affichage aux Buttes Chaumont. Je souhaitais que notre Assemblée puisse aussi rendre un hommage à ces 623 femmes et hommes décédés, parce qu'à la rue.

Globalement, l'ensemble de ces acteurs de la solidarité, nous les saluons, ces 12 associations, nous les saluons toutes et tous dans leurs actions. Et nous appelons à voter largement pour toutes les associations soutenues ici par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, mes chers collègues, pour vos interventions respectives. Effectivement, l'accès aux droits est un préalable à toute insertion sociale ou professionnelle. Alors que de nombreuses Parisiennes et Parisiens sont dans une situation de fragilité, il est important que les outils que nous proposons puissent faciliter en permanence le recours aux aides.

C'est le travail que nous menons notamment dans le cadre de l'unification et de la territorialisation de l'action sociale. Cette réorganisation permet d'accroître la lisibilité de nos actions, nombreuses et diverses, aux yeux de nos partenaires, et de faciliter l'accès de toutes et tous aux services sociaux, médico-sociaux et municipaux en simplifiant notamment les démarches qui y sont réalisées.

Ce projet de délibération s'inscrit également dans l'initiative "100 % recours" initiée dans le 10e arrondissement, en lien avec la maire Alexandra CORDEBARD, sur lequel j'aurai l'occasion, j'imagine, de revenir assez régulièrement.

L'ensemble des 12 associations évoquées dans ce projet de délibération, que j'ai le plaisir de co-rapporter avec mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne-Claire BOUX, entrent tout à fait dans cette démarche. Chacune de ces associations a notre totale confiance pour mener ces actions d'accueil, d'information et d'aide à toute personne en difficulté.

Comme je l'avais dit l'an passé, je redis au groupe Changer Paris tout notre soutien à l'association "Droits devant !!", qui mène des actions précieuses pour les personnes accompagnées, que nous subventionnons depuis 2018. L'Association fournit un travail soutenu, notamment dans le cadre des permanences juridiques ou fiscales pour constituer des dossiers et des demandes de titres de séjour, pour obtenir une naturalisation, ou venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés à ces sujets.

En plus de cet investissement important, une aide pour l'obtention de l'A.M.E. et son renouvellement est apportée par des bénévoles très engagés. L'Association joue un rôle pédagogique en expliquant les courriers reçus ainsi que les recours possibles. Contrairement à ce qui est sous-entendu, l'Association est reconnue des structures associatives et garde le lien avec le SAMU social, mais aussi avec les structures d'hébergement pour héberger les personnes qu'elle accompagne.

"Droits devant !" oriente les personnes dans les mairies, pour l'obtention de logements. En 2020, malgré les contraintes importantes liées à la crise sanitaire, sur lesquelles je ne reviens pas, l'Association a accompagné près de 800 personnes dans le 15e arrondissement.

Comme toutes les autres associations, elle s'adresse évidemment à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. C'est à ce titre que nous la subventionnons.

La nature des plaintes concernant cette association n'a jamais été vraiment précisée, y compris dans le cadre de rencontres régulières dans le 15^e arrondissement. Toutefois, je vous rappelle mon entière disponibilité, ainsi que celle de la direction sociale de votre territoire, présente pour cela pour en discuter de manière plus approfondie.

Je le rappelle une nouvelle fois, cette association, comme les 11 autres présentées aujourd'hui, mène un travail indispensable au quotidien, que mes collègues ont très bien présenté, sur lequel je ne reviens pas.

En plus des personnes accueillies habituellement et qui continuent de se rendre dans les permanences proposées, les actions de ces associations me semblent d'autant plus nécessaires, compte tenu de l'arrivée importante de personnes qui ne maîtrisent pas le fonctionnement administratif français, qui ont besoin d'un accompagnement individualisé, d'explications de démarches, et parfois même d'un écrivain public.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Un vote dissocié sur l'article 4 est demandé par le groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DASES 39, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 39 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 39).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation administrative du C.A.S.-V.P. dans le 17^e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 71, relatif à l'organisation administrative du centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Hélène JACQUEMONT, pour deux minutes maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Afin de calquer son organisation sur celle des autres services municipaux déconcentrés, le C.A.S.-V.P. propose aujourd'hui de rapprocher ses antennes du 16^e et du 17^e.

Avec Geoffroy BOULARD, maire du 17^e, nous nous sommes émus de ce projet de réorganisation des services sociaux de l'arrondissement auprès de la direction générale du C.A.S.-V.P. Elle est, selon nous, de nature à provoquer une perte de repères pour les bénéficiaires de l'aide sociale et aussi probablement à créer des difficultés de suivi.

Je ne comprends pas que la rationalisation puisse primer sur le souci d'offrir un service social de proximité et de qualité. A l'heure où l'on parle, et vous l'avez rappelé, de "Big Bang" de la territorialisation, de pacte parisien pour la proximité, de "Paris de l'action sociale" supposé décliner le pacte parisien de proximité dans le domaine des solidarités, cette proposition, c'est un voyage en Absurdie. A fortiori parce que le fonctionnement actuel avec l'antenne du 8^e est tout à fait opérationnel et satisfaisant depuis maintenant 5 ans. Les équipes du C.A.S.-V.P. sont déjà sous tension suite à la pandémie qui a déstabilisé les organisations, cela ne vous aura pas échappé, et doivent s'adapter à la création de la nouvelle direction des solidarités. C'est déjà beaucoup.

C'est pourquoi nous vous demandons de renoncer purement et simplement à ce projet de rapprochement des antennes du C.A.S.-V.P. des 16^e et 17^e arrondissements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la conseillère de Paris.

Madame JACQUEMONT, le mandat qui nous a été donné par la Maire de Paris est celui de la territorialisation de l'action publique parisienne pour rendre un meilleur service au quotidien, au plus proche des Parisiennes et des Parisiens. C'est en ce sens que nous travaillons depuis bientôt deux ans au "Paris de l'action sociale", c'est ainsi que nous avons nommé notre organisation, pour l'unifier, pour la simplifier, et surtout pour la territorialiser.

Ainsi, au 1er avril, la Direction des Solidarités sera officiellement créée, avec un rapprochement utile et nécessaire entre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la Direction de l'Action sociale de l'Enfance et de la Santé.

Dans le cadre de ces travaux, les agentes et les agents de la Ville de Paris concernés, les maires d'arrondissement, des usagers aussi ont été associés aux réflexions pour affiner la cartographie de l'organisation de la future action sociale parisienne.

L'un de nos objectifs prioritaires est que chaque maire d'arrondissement ait un ou une référente unique sur l'ensemble des sujets sociaux, qu'ils relèvent de nos services municipaux ou départementaux, mais également des partenariats avec le secteur associatif.

En parallèle, nous sommes attachés à ce que dans chaque arrondissement, les Parisiennes et les Parisiens puissent avoir un accès inconditionnel et multicanal à nos services sociaux, comme c'est le cas aujourd'hui, et comme ce sera encore le cas demain.

La question que vous évoquez est celle des circonscriptions administratives de la Direction des Solidarités. Concrètement, il s'agit soit de conserver le découpage actuel de circonscriptions sociales, ou de le faire évoluer éventuellement pour qu'il corresponde au découpage des autres services territoriaux, et pour faciliter ainsi le travail interdirections à l'échelon local autour de chacun des maires d'arrondissement.

Comme vous le savez, les échanges ont été nombreux, et les réflexions sont encore en cours. Vous connaissez par ailleurs ma disponibilité, celle de mon cabinet, des membres de la direction des solidarités, pour cette grande ambition qu'est l'unification et la territorialisation de l'action sociale parisienne.

Je vous propose donc, Madame la Maire, que nous continuions nos échanges sur la base des effets positifs de la réorganisation administrative territoriale mise en place en 2016 dans le cadre du nouveau Paris solidaire. Nous devons faciliter l'organisation administrative à l'échelle de chaque arrondissement, ce qui ne remet pas en cause les interlocuteurs uniques de chacun des maires d'arrondissement, et ainsi trouver un bon équilibre à l'échelle parisienne.

C'est pour ces raisons que je vous propose, Madame JACQUEMONT, de retirer votre vœu, afin de poursuivre ce travail collectif amorcé. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame JACQUEMONT, le vœu est-il maintenu ? Oui. C'est un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 72, relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour deux minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'expérience réussie en 2021 d'un point de contact des services sociaux pendant une journée, qui a accueilli près de 300 personnes au sein du quartier Auteuil sud dans le 16e arrondissement démontre l'importance de l'accessibilité et la demande de présence des services sociaux dans ce quartier.

Pour rappel, le Sud du 16e arrondissement compte une part de locataires et de familles monoparentales plus élevée que la moyenne de l'arrondissement. Il est aussi caractérisé par un profil socioéconomique diversifié, avec un revenu annuel médian par habitant proche, voire inférieur à la moyenne parisienne.

Ce quartier ne dispose d'aucun dispositif prioritaire. Nous savons également que l'un des objectifs poursuivis par la direction sociale de territoire ouest est de proposer des réponses adaptées aux spécificités du terrain et au besoin de développement social local des quartiers Auteuil sud et de la porte de Saint-Cloud.

C'est la raison pour laquelle, sur proposition du maire du 16^e arrondissement, les élus du groupe Changer Paris demandent que la Mairie de Paris travaille, en concertation avec la mairie du 16^e arrondissement, à la mise en œuvre d'un accès facilité aux services sociaux et culturels dans le sud de l'arrondissement. Également, que la Mairie de Paris étudie l'installation d'une antenne délocalisée des services sociaux par un kiosque mobile d'information.

Vous ne pouvez pas, dans cet hémicycle, revendiquer tous les jours plus de justice sociale, plus de territorialisation, et nous refuser systématiquement les mesures et les dispositifs concrets qui vont justement dans le sens de plus de justice sociale, et de plus de territorialisation. Aussi, j'espère que vous répondrez favorablement à notre demande. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Comme vous l'avez souligné dans votre vœu, le 16^e Sud se singularise en effet par un profil socioéconomique plus mixte et parfois même avec un revenu annuel médian des habitantes et habitants proche, voire inférieur à celui de Paris. Cette réalité a notamment été confortée par le diagnostic territorial, qui a mis en lumière l'existence d'une zone blanche dans le sud de votre arrondissement.

Nous sommes donc pleinement conscients des fragilités socioéconomiques rencontrées sur ce territoire. C'est pourquoi, sur la base de ce diagnostic, un plan d'action est en cours de réalisation. 3 axes thématiques figurent dans ce plan : le lien social, l'accès aux droits et aux ressources, et la parentalité. Ces thématiques répondent donc au besoin spécifique d'aller vers ce que nous avons, vous et la direction des solidarités, identifié ensemble.

Concernant votre demande d'installation d'une antenne délocalisée des services sociaux, différentes pistes sont actuellement déjà expertisées. Par exemple, le 18 novembre dernier, différents services de la Ville, dont les services sociaux de proximité, se sont installés à proximité du centre d'animation "Paris Anim' le Point du Jour", sous un barnum, pour répondre aux questions et démarches des habitantes et habitants du quartier. 300 personnes ont été accueillies. Une nouvelle initiative similaire est en cours de préparation pour le mois de juin.

Par ailleurs, dans le cadre du "Paris de l'action sociale", il a été proposé à chaque arrondissement de proposer au niveau local une initiative permettant de tester une nouvelle façon d'agir. Vous avez choisi la thématique de "l'aller vers" et plus spécifiquement sur le quartier de la porte de Saint-Cloud.

Alors, au vu des dispositifs mis en place, des réflexions menées sur le territoire pour améliorer le service rendu aux habitants du 16^e Sud, nous travaillons déjà à la réalisation des attendus de votre vœu. C'est pourquoi je vous propose de le retirer. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 72 est-il maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - La réponse n'est pas logique. Je le maintiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DASES 50 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Bête à bon dieu production" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 50 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Bête à Bon Dieu Production".

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès à la culture est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la convention relative aux droits des personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 reconnaît la langue des signes française comme langue à part entière.

Or, pour les 6 millions de malentendants, avoir accès à l'éducation artistique et culturelle reste un combat quasi permanent, même si nous notons quelques avancées.

La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion et d'accessibilité universelle encourage les initiatives associatives favorisant l'accès à la culture et les pratiques culturelles, qui constituent un enjeu de développement personnel et collectif indéniable.

Véritable vecteur d'inclusion, la culture favorise le lien social et répond aux aspirations des personnes en situation de handicap. L'éducation artistique des élèves par la pratique théâtrale... Pouvez-vous faire un peu moins de bruit, s'il vous plaît ? Merci.

L'éducation artistique des élèves par la pratique théâtrale les incite à s'exprimer à l'oral, à bouger, respirer, à vaincre leur timidité. Pour les enfants sourds et malentendants, une meilleure aisance à l'oral en est le principal bénéfice.

L'association dont il est ici question, "Bête à Bon Dieu Production", favorise le lien entre spectacle vivant et handicap pour lutter contre l'isolement et prône l'éducation pour tous. Créée en 2004, cette association défend le principe d'égalité citoyenne pour personnes sourdes et malentendantes et depuis 2019 élargit son public en accueillant des valides et non valides. L'Association a depuis 2021 un projet phare, Philoscène, qui concerne un festival et des ateliers philo-théâtre accessibles à la fois en français et en langue des signes.

Ce festival a donc pour objectif de démocratiser la pratique de la philosophie associée aux arts vivants. Une programmation variée qui se démarque en se produisant dans différents espaces publics, lieux culturels, socioculturels et médico-sociaux.

L'Association, engagée dans la lutte contre toutes les inégalités, a la spécificité de faire appel à des interprètes en langue des signes française et à des artistes. Ainsi, en cette année 2022, l'Association organisera divers ateliers associant l'art, le chant, la danse, les arts plastiques, à la pratique de la philosophie pour tous.

J'en profite pour vous indiquer que dans le cadre du "Mois Parisien du Handicap" en juin, le festival Philoscène se produira dans des lieux publics, des parcs et des rues.

Notre groupe Changer Paris votera cette subvention à "Bête à Bon Dieu Production", pour encourager ce vivre ensemble à Paris qui fera, une fois encore, j'espère, l'unanimité et le consensus dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Président. Madame la conseillère de Paris, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, je vous remercie pour votre intervention.

L'association "Bête à Bon Dieu Production" propose en effet des actions culturelles telles que des ateliers théâtre avec accompagnement en langue des signes française. Cette association est soutenue depuis 2018 par la Ville de Paris, tous les ans, de façon croissante avec des montants de plus en plus significatifs.

Elle fait face à des difficultés financières qui ont été accrues par la crise sanitaire et ses activités à destination des personnes handicapées ont été également impactées.

Aussi, les services de la DASES suivent avec une attention particulière les actions menées par l'Association et l'ont invitée à proposer de nouvelles activités, et à pouvoir notamment redéployer les crédits dont elle dispose. Ce, de façon aussi que ses actions soient davantage ciblées vers les personnes en situation de handicap dans la perspective d'un soutien financier complémentaire. Je précise que l'Association est soutenue par différentes Directions de la Ville.

Je saisis cette occasion pour partager avec vous les actions menées par la Ville de Paris et par ma collègue Carine ROLLAND pour les personnes handicapées en matière de culture. Je la remercie pour son engagement constant.

Deux exemples : le réseau des bibliothèques parisiennes a mis en œuvre une expérimentation "heures calmes" depuis janvier dernier dans quatre bibliothèques à Paris Centre, dans les 9^e, 14^e, et 19^e, conformément à un vœu à l'initiative du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, adopté par notre Assemblée en février 2021.

Cela consiste en une baisse de la luminosité et une incitation à respecter le silence pour mieux répondre aux besoins de tous les lecteurs, en particulier des personnes autistes, particulièrement sensibles au bruit et à la luminosité.

Par ailleurs, deuxième exemple, avec Carine ROLLAND, Pierre RABADAN et la participation de Paris 2024, nous avons lancé la semaine dernière, deux appels à projets à l'occasion de l'olympiade culturelle. L'un sera dédié à la programmation estivale, l'autre à un projet de résidence artistique en milieu sportif.

Il s'agit de permettre la rencontre de la culture et du sport, et par le biais de ces événements, de confirmer l'engagement de la Ville de Paris pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité dans le sport.

C'était essentiel pour nous de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir des activités de loisirs, de se mêler aux autres, de partager une passion commune, de participer à la vie de la cité.

Il faut aussi faciliter la pratique de l'art comme moyen d'expression, c'est l'objectif de ces deux appels à projets, comme du soutien que nous apportons à l'association "Bête à Bon Dieu Production", et qui sera bien sûr poursuivi si nous avons des preuves tangibles d'actions continues de cette association.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 50).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 73 relatif à la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées à Paris.

La parole est à Mme TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Bonjour à tous, merci de me donner la parole, concernant ce vœu.

Dès décembre 2020, je vous alertais ici sur ces bancs, sur les difficultés que rencontraient les personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre du stationnement. Manque d'information sur la mise en œuvre du ticket "Handi", complexité de la procédure, verbalisations intempestives, recours non aboutis pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour toutes les personnes en situation de handicap, je pense aux Franciliens, mais aussi aux touristes.

Nous avons eu plusieurs échanges, plusieurs vœux, des échanges avec l'adjoint à la Maire, M. GALVANI, en charge des personnes en situation de handicap, M. BELLARD aussi, vos collaborateurs, etc., mais force est de constater que les choses n'avancent pas, et nous recevons toujours autant dans nos permanences et dans nos mairies, des personnes en situation de handicap et des associations qui font face à de nombreuses difficultés.

Je pense vraiment que cet après-midi, il est temps que nous puissions faire des propositions concrètes, dans un esprit de rassemblement et constructif, puisque ce sujet, nous l'avons dit à plusieurs reprises, doit dépasser les clivages partisans. Il faut absolument que nous puissions faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap dans notre capitale.

C'est pourquoi nous vous demandons plusieurs choses dans ce vœu :

- mettre en place une campagne d'information massive que l'on diffuserait à la fois aux Parisiens et Parisiennes, et à tout le secteur associatif et médico-social ;

- que le site Handi'Stat permette l'inscription de l'ensemble des véhicules de la personne titulaire de la carte, mais aussi de son entourage et de ses proches ;

- que nous puissions avoir des zones dites blanches à proximité des hôpitaux, au sein desquelles de nombreuses personnes ou aidants titulaires des cartes précitées, notamment des cartes de personnes en situation de handicap, pourraient se rendre et seraient exemptés de l'obligation du ticket.

Et enfin, nous vous demandons de saisir l'Inspection générale de la Ville pour faire un premier bilan de cette première année de mise en œuvre du ticket "Handi" et voir comment on peut améliorer les choses.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère de Paris, merci pour votre intervention. Bien sûr, ce sujet des verbalisations est un problème tout à fait réel, lié à la mise en place des nouveaux systèmes de verbalisation automatique, pour lesquels nous savons qu'il y a effectivement un sujet pour les personnes en situation de handicap, qui sont titulaires de cartes

de place de stationnement, de cartes de mobilité inclusion mention stationnement et doivent, dans le nouveau dispositif, utiliser le service HandiStat qui permet l'enregistrement d'un nombre limité de véhicules, ou un ticket gratuit "Handi" à prendre à l'horodateur via une application mobile.

Ces deux dispositifs sont connus des usagers, ils fonctionnent. 10.000 référencement ont été effectués à ce jour et 18.000 tickets "Handi" sont pris quotidiennement. Mais c'est vrai, il faut aller plus loin pour garantir l'accès des personnes à ce droit.

Nous avons échangé à ce sujet. Nous avons convenu de ce qu'il faudrait, puisqu'un certain nombre des propositions que vous faites nous semblent tout à fait possibles à mettre en œuvre. Pour d'autres, en revanche, nous pensons qu'il y a des obstacles techniques à examiner ou des optimisations à faire.

90 % des gens qui déposent des recours, des RAPO pour motif de verbalisation injustifiée, sont des personnes résidant au niveau francilien. La mise en œuvre d'un fichier global national est assez compliquée. C'est le retour que nous avons des services concernés de la DVD.

Je peux vous proposer que nous puissions monter un groupe de travail transpartisan sur cette question, auquel participeraient les personnes qui le souhaiteraient du groupe Changer Paris.

Je sais également que ce sera le cas pour le groupe Paris en Commun d'ores et déjà, et tous les groupes que cela intéresserait de participer à cette réflexion pourraient participer à ce groupe de travail, qui serait un groupe de concertation auquel je prendrais part, ainsi que les équipes de mon collègue David BELLARD et de l'adjoint chargé de l'urbanisme, Emmanuel GRÉGOIRE.

L'idée serait de faire des propositions communes lors du prochain Conseil de Paris, de définir une feuille de route pour arriver à régler ces problèmes récurrents, qui impactent encore un certain nombre de personnes en situation de handicap, dans ce nouveau système.

Si vous consentez à retirer votre vœu, je serai tout à fait partant pour la mise en place de ce groupe de travail.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de mon explication de vote pour remercier Jacques GALVANI de sa réponse. Le vœu du groupe Changer Paris soulève un problème qui est bien réel, sur lequel il faut vraiment que nous avançons. Je souhaite pouvoir y participer. Je pense que c'est le cas de l'ensemble des groupes.

La question du stationnement des personnes en situation de handicap, de leur verbalisation, et des difficultés que cela leur pose, doit vraiment exiger de nous que nous avançons et que le système change, pour qu'il y ait moins de verbalisations abusives.

J'espère que le vœu sera retiré, pour que nous puissions ensuite vraiment avancer avec Jacques GALVANI, mais sur l'objectif du vœu, je dois dire que nous le partageons.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Ma ténacité a payé. Merci à M. GALVANI d'avoir pris cette main tendue. Je serai très heureuse de participer, au nom du groupe Changer Paris, à ce groupe de travail. Je retire donc mon vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, merci, le vœu n° 73 est retiré.

2022 DDCT 5 - Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 5 relatif à l'attribution de subventions à 21 associations, au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Pour commencer, la parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la guerre en Ukraine nous rappelle tristement combien nos dispositifs d'accueil sont essentiels, importants pour les réfugiés que nous accueillons, qui veulent pouvoir vivre normalement dans notre pays, importants aussi pour la société tout entière, qui souhaite à ces nouveaux arrivants qu'ils s'intègrent rapidement.

Alors que déjà 15.000 Ukrainiens ont été accueillis sur notre territoire et que 100.000 nouveaux arrivants sont annoncés, les enjeux de l'apprentissage de la langue française, objet de ce projet de délibération, sont malheureusement d'actualité. Et cet apprentissage est la condition première d'un accès à la vie en société.

Le travail des associations est en ce sens remarquable, et nous devons les saluer. Par leur engagement quotidien, ce n'est pas uniquement la langue française que les bénévoles et professeurs transmettent, mais aussi des valeurs auxquelles nous sommes attachés, et qui font toute la singularité de notre beau pays. Que ces associations spécialisées en soient ici remerciées.

Je souhaite aussi saluer tout particulièrement l'engagement de l'ancienne présidente de l'une d'entre elles. Il s'agit de Mme Monique Pierrot, qui a longtemps présidé l'équipe "Saint-Vincent Alpha XV Paris", et qui nous a malheureusement quittés à l'automne dernier.

Monique Pierrot était extrêmement impliquée dans la vie associative du 15^e arrondissement. Elle ne manquait jamais une occasion de se mettre au service de l'intérêt général, que ce soit au sein de la Maison des Associations, du CICA, ou des forums locaux. Son investissement sans borne a fait d'"Alpha XV" un pôle d'alphabétisation remarquable et remarqué. Elle en a été une présidente dévouée et passionnée. La collectivité lui est reconnaissante pour ce qu'elle lui a donné, mais aussi et surtout toutes les personnes ayant frappé à la porte d'"Alpha XV". Outre les cours d'alphabétisation, de français et d'aide aux devoirs, Monique Pierrot essayait toujours d'aider ceux qui la sollicitaient.

J'espère, par cet hommage succinct, témoigner dignement de la reconnaissance des élus du 15^e pour tout le travail réalisé par Mme Monique Pierrot, mais aussi à l'égard de tous les habitants engagés. Ils font le choix de se mettre au service des autres, et nous aident à vivre unis en société.

Vous l'aurez compris, le groupe Changer Paris votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe PEC.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, il nous revient aujourd'hui de renouveler le soutien de la Ville de Paris à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier de nouveau, en notre nom collectif, l'ensemble de ces personnes investies, à titre bénévole comme professionnel, dans l'apprentissage du français et dans de multiples actions qui favorisent l'intégration de toutes et de tous. Car malheureusement, ce n'est pas toujours simple, et cela a été particulièrement peu simple durant ces deux dernières années.

D'abord, il y a eu les restrictions liées au Covid, avec leur cocktail de fermetures de lieux, de demi-jauges, de couvre-feux. Beaucoup d'associations visées par ce projet de délibération ont dû voir leur activité fortement limitée, quasiment du jour au lendemain. Certaines ont dû annuler une partie de leur activité, d'autres se réorganiser et faire face au manque d'équipements des bénéficiaires, et beaucoup ont, de fait, perdu le contact avec certains apprenants potentiels et réels.

Beaucoup d'associations ont rivalisé d'ingéniosité pour proposer de nouveaux contenus adaptés au format de visioconférence, lorsque cela est possible. Il faut le saluer.

Mais, force est de constater à quel point cette crise est venue souligner tous ces petits riens qui font l'efficacité des métiers de l'accompagnement, sans lesquels l'action se trouve fortement entravée.

Car ces publics qu'il faut retenir dans l'apprentissage, ces publics qu'il faut retrouver, que beaucoup d'associations sont en large mesure de retrouver malgré les limitations qui perdurent, ce sont celles et ceux qui sont le plus éloignés de l'inclusion, de la possibilité même de trouver sa place.

Or, cette possibilité de trouver sa place au sein de nos sociétés est dans le même temps attaquée par un phénomène qui exclut, et sur lequel nous, élus, avons une responsabilité particulière.

Je parle ici du recul dans notre société des valeurs d'ouverture aux autres, d'inclusion et d'égalité. Ce recul est le fait des stratégies délétères de charlatans du corps politique qui ont banalisé une lecture partielle, partielle et factuellement erronée de notre histoire pour faire de l'immigration un problème politique et de chaque personne exilée dans notre pays, un monstre à son corps défendant.

Autant de papiers inventés de toutes pièces, auxquels nous peinons à répondre sinon en augmentant encore davantage le délit administratif coûteux et contre-productif qui entoure l'accès aux droits et pose le soupçon sur le concept même d'intégration.

Ainsi, de manière récurrente, la revue "Prescrire" s'émeut des modalités toujours plus restreintes d'accès à l'aide médicale d'Etat, l'A.M.E., qui constitue un véritable acharnement administratif. Et ce traitement kafkaïen que nous imposons aux étrangers au sein de notre république, nous l'imposons également désormais aux différentes associations par les engagements redondants, superflus ou insultants que nous demandons désormais par le biais du contrat d'engagement républicain.

Les réseaux sociaux œuvrant pour l'intégration sont souvent, nous en sommes parfois témoins dans cet hémicycle, victimes d'accusations hyperboliques et déplacées et cela ne va pas s'arranger avec ce fameux engagement mis en œuvre malgré les sérieuses réserves de la Défenseure des droits, du Haut Conseil à la vie associative, et de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi je voudrais tout simplement rappeler, moi qui connais bien par exemple, l'action des médiateurs et médiatrices du 20e, dans mon arrondissement, à quel point ces différentes associations sont nécessaires et à quel point l'intégration est au cœur même de ce qui historiquement fait la nation France. Car, comme le disait si justement Renan il y a 140 ans tout juste, "l'homme n'est esclave ni de sa race ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes".

Face au déterminisme à courte vue de ceux qu'il appelait les transcendants, Renan mettait en avant une conscience morale collective, une envie de vivre ensemble cimentée par la solidarité et l'engagement. Celles et ceux qui veulent faire vivre et être solidaires de nos choix pour le meilleur et pour le pire, donnons-leur une chance de le pouvoir. N'ayons pas peur de leur volonté d'apprendre, de travailler, de s'intégrer. Il est grand temps de laisser passer le règne des transcendants. Merci à ces différentes associations pour leur action.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, comme cela a été longuement développé, un projet de délibération plus que nécessaire, qui attribue des subventions à 21 associations qui accompagnent les personnes migrantes et étrangères dans l'apprentissage du français.

Forcément, au regard de l'actualité, un projet de délibération d'autant plus nécessaire que la Ville de Paris est très fortement engagée dans l'accueil des réfugiés ukrainiens et ukrainiennes.

Le parcours migratoire et ses obstacles, on le sait, ne s'arrêtent pas à l'arrivée au pays d'accueil. Une fois que les personnes sont arrivées, un certain nombre d'obstacles se posent à elles et à eux et nous en parlions encore tout à l'heure sur la question de l'accès aux droits, mais la barrière de la langue est un des obstacles qui compliquent grandement l'accès à une situation digne, à pouvoir accéder aux droits et dont la levée permettra à toutes les personnes d'apprendre le français.

C'est un des leviers indispensables pour leur permettre de bénéficier de droits, d'accès à la santé, notamment parce que là aussi, on le sait, les chiffres sont assez parlants, le fait de ne pas parler ou de ne pas maîtriser la langue française crée de nombreuses difficultés dans l'accès aux soins.

Soit parce qu'on n'arrive pas à se tourner vers les bons interlocuteurs, soit parce que les choses qui sont évoquées, le parcours de soins est compliqué et que la compréhension entre le soignant et le soigné n'est pas bonne.

Nous souhaitons donc souligner le travail de ces 21 associations dont fait l'objet ce projet de délibération qui accompagnent quand même plus de 20.000 Parisiennes et Parisiens chaque année. On l'a dit, c'est évident, mais maîtriser la langue à l'oral comme à l'écrit, c'est bien sûr pouvoir aussi avancer dans l'autonomie, dans les démarches du quotidien auprès des services publics, mais aussi dans l'accès à la culture, parce que c'est aussi un droit, ce n'est pas parce qu'on ne maîtrise pas correctement la langue que l'on ne devrait pas pouvoir accéder à la culture, et donc c'est important.

Dans le domaine de la parentalité, permettre aux parents de suivre du mieux possible la scolarité de leurs enfants, c'est aussi les aider à apprendre la langue française.

Parce que ce projet de délibération, c'est aussi l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas de bons et de mauvais migrants et migrantes. Il n'y a pas que celles et ceux qui conduisent des voitures comme les nôtres et celles et ceux qui ne conduisent pas des voitures comme les nôtres.

Toutes les personnes, les hommes, les femmes, les enfants qui fuient des situations de guerre, qui fuient des situations de famine, de catastrophe écologique, doivent mériter l'accueil digne sur notre territoire, et cet accueil digne passe par beaucoup de choses et aussi par leur permettre l'accès à l'apprentissage du français.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Camille NAGET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Marie-Caroline DOUCERÉ, et je m'associe bien sûr à l'hommage que vous avez rendu à Monique Pierrot et à l'action que mène l'association "Alpha XV", cher Hamidou SAMAKÉ, chère Camille NAGET, merci pour ces interventions nombreuses qui montrent l'intérêt que vous portez à cette question essentielle

et qui me donnent un peu l'occasion de présenter une partie de notre soutien à destination des actrices et des acteurs du monde associatif, qui œuvrent quotidiennement pour intégrer et enseigner le français à celles et ceux qui en ont le plus besoin et qui arrivent dans notre ville.

C'est bien sûr l'occasion de remercier les associations, les professionnels qui y travaillent et les très, très nombreux et nombreuses bénévoles.

Alors, nous avons l'occasion de nous positionner fortement sur l'Ukraine, d'apporter notre soutien à ce pays en guerre, envahi par la Russie, nous avons pu hier rappeler notre action à destination des Ukrainiennes et Ukrainiens, qu'ils soient restés sur place, ou qu'ils grossissent malheureusement les torrents de réfugiés qui viennent chercher chez nous une protection et un avenir.

Dans ce contexte, qui fait suite malheureusement et vous avez été plusieurs à le souligner, à la période de Covid qui n'a évidemment pas facilité l'action et des associations et des bénévoles, je suis très fier de présenter à nouveau l'approche qui est la nôtre à Paris, avec Anne HIDALGO, pour faire de notre capitale une ville refuge.

J'associe bien sûr à ma réponse mes collègues Anne-Claire BOUX, Léa FILOCHE, Anne SOUYRIS et Carine ROLLAND qui co-rapportent ce très beau projet de délibération et dont les délégations financent également les propositions de subvention dont nous parlons.

La maîtrise de la langue française est fondamentale et les formations linguistiques sont un levier essentiel dans le parcours d'intégration des personnes migrantes et étrangères. Elle favorise en plus l'accès aux droits, à l'emploi, aux ressources éducatives, et c'est pour cela que j'espère que l'Etat va aussi faire des efforts conséquents, parce qu'on le voit de plus en plus, et il faut le dire, ce n'est pas vouloir polémiquer, mais dans les financements qui sont faits pour l'apprentissage du français, c'est souvent dans la professionnalisation.

C'est très bien et il faut bien sûr le faire, sauf qu'avant d'être dans la professionnalisation, il faut pouvoir parler le français, pouvoir l'utiliser dans la vie quotidienne, d'où l'importance des subventions que nous votons aujourd'hui.

Et la collectivité parisienne d'ailleurs apporte un soutien très fort. Camille nous disait tout à l'heure 20.000, c'est plus que cela, c'est 23.000, ce qui est quand même très important en termes de formations au français à visée sociale, mais bien sûr aussi nous le faisons, à visée d'insertion professionnelle au plus près de nos besoins et je crains, et on le sait, que ces chiffres avec la crise ukrainienne augmentent forcément ces besoins, et nous y répondrons.

Afin de mettre en œuvre une politique municipale globale et cohérente en matière de formation linguistique, nous nous attachons à renforcer le soutien aux formations proposées par les associations, qui sont souvent les meilleures pour faire cet apprentissage ; à soutenir aussi, et c'est extrêmement important, la coordination des acteurs des dispositifs d'apprentissage du français ; à améliorer l'information, parce que comment savoir qu'il y a ces cours, où aller, c'était essentiel pour des personnes qui sont souvent les moins socialisées ; et bien sûr l'offre sur les formations linguistiques destinées aux adultes.

L'ensemble des actions soutenues dans ce projet de délibération doit permettre aux personnes à Paris, qui ont des besoins en français, de bénéficier d'un véritable parcours d'apprentissage du français, en complément et en articulation avec aussi des dispositifs Ville, dont nous avons parlé dans cet hémicycle. Je pense bien sûr au "Réseau EIF-FEL", qui est extrêmement important et à l'appel aux projets REFUG.

Donc à ce titre, nous vous proposons, et on l'a dit, je ne vais pas y revenir, vous en avez suffisamment parlé, de soutenir 21 associations. Je l'ai entendu et je pense que sur ce point on peut se réjouir d'être tous unanimes à ce que Paris prenne toute sa part et soit à la hauteur de l'accueil de toutes celles et tous ceux qui prennent refuge dans notre ville.

La première étape, je le répète, c'est la maîtrise du français, donc je vous invite à soutenir ce projet qui prend malheureusement, dans le contexte actuel, tout son sens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 5).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au futur Centre d'Archives LGBTQI.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 74 est relatif au futur centre d'archives LGBTQI.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi d'abord de m'interroger sur le classement de ce débat dans la Commission action sociale, santé et enfance, d'un sujet qui a trait plutôt à la culture et au patrimoine. Nous parlons d'un centre d'archives qui a trait à l'histoire de Paris, qui se retrouve entre les subventions pour l'intégration par l'apprentissage du français et la distribution de protections menstruelles réutilisables gratuites. J'imagine que quand c'est un centre d'archives, c'est la culture, quand c'est LGBT, on bascule dans le social.

Il y a plus d'un an, nous avons voté la création d'un centre d'archives LGBT à l'unanimité, tous alignés plutôt sur l'aspect culturel du projet, afin de donner non seulement un espace, mais aussi un budget de fonctionnement au collectif "Archives LGBTQI".

Valérie PÉCRESE, au nom de l'Ile-de-France, et la D.I.L.C.R.A.H. se sont engagées à soutenir financièrement ce projet. Aujourd'hui, un espace est proposé rue Molière, sans précision de budget, pour amorcer la phase de lancement. Le compte n'y est pas, et pourtant cet espace d'archives, Paris en a besoin, son histoire le justifie, sa culture le mérite, son âme l'exige. Plus qu'un simple lieu en charge de la conservation, ce futur centre doit exposer et faire vivre la mémoire des luttes et drames, des joies, des victoires, mais aussi de la culture très riche LGBT inhérente à la Ville de Paris.

L'Académie du climat et d'autres institutions sont nées très rapidement avec des budgets très conséquents. Je vous appelle à voter ce montant, un montant suffisant pour lancer la phase de préfiguration de ce centre. Des institutions similaires à San Francisco, au Québec, Berlin, Amsterdam sont subventionnées très lourdement, nous n'en sommes pas là, et ce centre s'autofinancera une fois lancé, mais un financement minimal est indispensable pour que Paris dispose d'un centre capable d'accueillir des chercheurs, des passionnés du monde entier qui viendront y mener leurs recherches au nom d'une thèse, d'un film, d'une exposition, d'une pièce de théâtre, voire qui sait, de la rédaction d'une proposition de loi.

Aujourd'hui, la Mairie doit assumer son vote de février 2021 et passer aux actes au plus grand bénéfice de Paris et de son rayonnement dans le monde.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. ROMERO-MICHEL, pour deux minutes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Aurélien VÉRON, d'abord, il ne me paraît pas du tout incongru que ce projet de délibération soit dans la 4e Commission, puisque la lutte contre les discriminations, qui est une de mes délégations, est dans cette Commission et je vous rappelle que nous travaillons sur ce dossier avec ma collègue Laurence PATRICE qui s'occupe évidemment de la mémoire et bien sûr avec ma collègue en charge de la culture Carine ROLLAND.

Mais il faut que quelqu'un le porte, excusez-moi, c'est moi qui porte ce dossier, avec évidemment à mes côtés mes collègues.

Alors, nous sommes particulièrement mobilisés pour que notre capitale ait enfin ce centre de documentation et de conservation d'envergure nationale.

Sur la méthode, il faudrait que chacun ait les bonnes informations et j'ai l'impression que vous ne connaissez pas vraiment le dossier. Sachez, Monsieur VÉRON, que mon cabinet, les services de la Ville et moi-même sommes en contact permanent avec les trois associations. Il n'y a pas une seule association, il y en a trois, et celle à laquelle vous faites référence n'a pas d'archives. Donc, c'est important que vous le sachiez.

Aussi, je m'étonne que vous n'ayez d'ailleurs pas souhaité prendre des nouvelles directement auprès de nous et que ce soit dans cet hémicycle qu'il me faille apporter des informations intermédiaires, puisque vous le savez, nous sommes au travail pour accompagner les associations dans leur projet, mais il leur reste d'abord à se mettre d'accord entre elles.

Il y a un an... je vous ai laissé parler, alors laissez-moi parler, alors que vous avez dit de nombreuses contrevérités.

Il y a un an, le Conseil de Paris a rappelé notre soutien unanime à ce projet voulu par les associations, en actant deux principes. Le premier, la gestion du projet par les associations et non par la Ville. A la Ville d'identifier et de trouver un local.

Pendant un an, nous avons travaillé, nous avons réuni le collectif "Archives LGBTQI+", l'Académie "gays" et lesbiennes, et les A.R.C.L., les archives lesbiennes. Nous avons fait plusieurs visites et nous avons identifié un local qui pourra, je l'espère, avant la fin de l'année prochaine, accueillir ce projet. Ce local de 610 mètres carrés se trouve à Paris Centre près du Louvre et du Palais-Royal.

Sur les trois associations avec lesquelles nous discutons, qui ont toutes été voir ce lieu, une d'entre elles nous a déjà manifesté son intérêt.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - J'en ai encore pour 30 secondes. Nous attendons de voir ce que veulent faire les deux autres associations. C'est à partir de ce moment-là qu'elles, et elles seules, décideront ce qu'il y a à faire.

Quant à nous demander de payer un centre de préfiguration alors que l'on n'a toujours pas la réponse des associations, qui ne se sont toujours pas mises d'accord entre elles sur la gestion de ce lieu, excusez-moi, on le fera un peu plus tard.

Evidemment, cela ne peut qu'être défavorable, nous sommes dans l'attente de la réponse des associations qui vont gérer ce lieu, parce que ce n'est pas à la Mairie de Paris et nous attendons, nous avons appris que la Région Ile-de-France... Je veux aussi préciser que ce n'est pas à la Ville de Paris d'assumer seule un centre qui est un centre national, nous n'avons pas de réponse de la Région et nous n'avons pas de réponse de l'Etat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, c'est un avis défavorable ?

J'ai une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Les écologistes vont suivre l'avis de l'Exécutif et je vais repartir sur une remarque de M. VÉRON, sur pourquoi donc c'est l'adjoint en charge des discriminations qui parle du sujet. Ce que vous venez de faire, Monsieur VÉRON, c'est très grave. Vous devez savoir quand même que six associations LGBTQI+ sont en train de porter plainte contre M. ZEMMOUR pour négation de la déportation d'homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela, c'est beaucoup plus grave.

Sur un sujet sur lequel nous sommes plutôt unanimes, je pense que nous avons d'autres débats à mener ensemble que ce débat sur les archives, alors que nous savons que nous avons une convergence. Il y a des choses bien plus graves aujourd'hui et notamment ce qu'a dit ZEMMOUR est tout à fait inacceptable et j'espère que sur ce point, nous nous retrouverons ensemble pour dénoncer ces attitudes-là. Merci de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Monsieur VÉRON ? Non.

Donc, le vœu n° 74 est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DASES 15 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCI "Makovec Schlappi" pour la création de la MSP Village Jourdain (19e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge des 13e et 20e et du CeGIDD de Paris Centre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 15, l'amendement technique n° 75 et le vœu référencé n° 76.

DASES 15, subvention et convention avec la SCI "Makovec Schlappi", pour la création de la MSP Village Jourdain, dans le 19e.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vous le confirme, Madame la Maire, c'est bien le groupe Communiste.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais parler sur ce projet de délibération du sujet de la Croix-Rouge, et ensuite Camille NAGET interviendra par ailleurs, en complément. Nous avons donc deux interventions en une. Nous nous complétons.

Je voudrais parler du centre de la Croix-Rouge qui possède six centres en France mais deux d'entre eux sont situés à Paris, et il cherche à les céder. Ce sont des centres de secteur 1 situés dans des quartiers populaires où l'offre de soins qu'ils donnent est plus qu'appréciée. Dans le 13e, c'est sur les Olympiades. L'an dernier, ils ont accueilli près de 7.000 passages dont beaucoup en C.M.U., A.M.E., A.L.D. Dans le 20e, on parle de 8.400 passages.

La Croix-Rouge a décidé, de façon unilatérale, de céder ses centres, du fait du déficit qui est assez compréhensible, puisque c'est une vocation sociale et en général ce genre de centres a nécessairement besoin de subventions publiques.

Nous aurions souhaité que la Ville se positionne pour une reprise en régie publique ou à défaut pour une reprise associative à but non lucratif, si la Croix-Rouge décidait de nous aider dans ce sens en allotissant le marché.

Et là où le bât blesse, c'est que la Croix-Rouge refuse cette option et se tourne vers le groupe privé lucratif Ramsay Santé. Alors, ce choix est lourd de menaces sur l'emploi. Ce choix est lourd de menaces sur l'offre de soins de secteur 1, parce qu'actuellement, la Croix-Rouge fait de belles déclarations en promettant qu'elle va offrir une offre de soins de secteur 1, mais rien ne l'y engage à l'avenir.

Nous savons que les populations les plus pauvres renoncent bien souvent aux soins du fait de difficultés financières. Nous savons, de façon euphémique, que le groupe Ramsay n'a pas la vocation sociale chevillée au corps, et nous savons que ces acteurs privés de la santé excluent de facto toute maîtrise publique sur ce bien commun si crucial qu'est la santé.

Nous proposons donc par ce vœu, que la Croix-Rouge privilégie d'autres pistes, que si reprenneur il y a, ce soit exclusivement en secteur 1, et que la Ville sécurise, au moyen du travail sur le P.L.U., la vocation équipements de santé des parcelles en question.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, nous voterons bien sûr pour ce projet de délibération qui accorde une subvention pour l'ouverture d'une maison de santé rue de la Villette et non boulevard de la Villette, d'où son nom Village Jourdain dans le 19e arrondissement.

Ce sera la 6e du 19e arrondissement, c'est une belle démarche qui permet aux médecins de se regrouper, et donc de faciliter l'installation de médecins et d'anticiper la baisse de la démographie médicale dont on sait qu'elle va arriver dans les années à venir, avec un certain nombre de départs en retraite. C'est donc une bonne réponse aux difficultés qui nous attendent demain et à celles qui existent déjà aujourd'hui.

Mais, nous rappelons que ce n'est pas la seule réponse. La création de maisons de santé qui permettent à des médecins de se regrouper pour pratiquer l'exercice libéral n'est pas la seule réponse pour permettre de construire des parcours de soins, parce qu'on le sait, dans les difficultés d'accès aux soins et dans les ruptures d'accès aux soins, une question très importante est le parcours de soins, c'est-à-dire de pouvoir aller voir son généraliste, puis de pouvoir consulter des spécialistes.

Et une des réponses, à notre sens, qui peut être apportée pour consolider les parcours de soins, c'est la création de centres de santé municipaux, que nous portons collectivement à Paris. Cela permet l'installation de généralistes et de spécialistes en secteur 1, parce que malheureusement Paris détient quand même le record de dépassement d'honoraires, donc cela permet d'apporter une réponse globale.

Dans le 19e, on a la chance d'avoir un centre comme cela, qui est le centre de la CRAMIF géré en direct par la Sécurité sociale, et qui est une ressource très importante pour le territoire, pas seulement le territoire du 19e d'ailleurs, parce qu'il regroupe beaucoup de spécialistes différents et permet un meilleur suivi et de vrais parcours de soins.

C'est une chose que l'on a aussi entendue dans la M.I.E. santé, où la rupture des parcours de soins et la difficulté du suivi du dossier du patient, soit cela entraîne des doubles examens médicaux, puisque le patient va voir un nouveau médecin qui chaque fois va redemander les mêmes examens, et donc là une dépense inutile pour la Sécurité sociale, soit une vraie perte d'informations très précieuses pour le suivi du patient.

Et donc, nous sommes convaincus qu'une des réponses apportées doit aussi être la maîtrise publique, soit comme l'a indiqué tout à l'heure Jean-Noël AQUA avec le vœu du groupe communiste, par la reprise par exemple de

ces centres de santé de la Croix-Rouge dans le 13e et dans le 20e, soit par la création de centres de santé municipaux.

Enfin, je terminerai avec un point, peut-être plus une interrogation que je nous pose collectivement sur l'émergence de nouveaux... je ne sais même pas comment on peut les appeler, de nouveaux équipements de santé complètement privés qui fleurissent dans des cellules commerciales et qui, on le sait, sont un peu des arnaques à la Sécurité sociale, c'est-à-dire que l'on a une surfacturation d'actes médicaux pas toujours nécessaires, notamment dans le domaine du dentaire et de l'optique. Peut-être que des autorisations de l'A.R.S. sont données.

Comment faire pour qu'aussi la santé à Paris, ce ne soient pas que ces structures-là, même si on sait qu'elles répondent à un besoin, et le besoin c'est le manque de soignants sur le territoire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole maintenant à Jérôme COUMET, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je ne vais pas répéter ce qu'a très bien dit mon collègue Jean-Noël AQUA sur les centres de santé de la Croix-Rouge, mais pour insister sur une inquiétude très forte. Cela fait deux fois que le Conseil aura l'occasion de se prononcer, puisqu'on a déjà fait voter un premier vœu, mais il y a trois gros sujets : l'offre de soins en secteur 1, on sait qu'elle manque à Paris et c'est un gros morceau. Ce serait très dramatique pour les quartiers concernés que cela disparaisse.

Deuxièmement, les spécificités sur le public accueilli. La proportion de public en précarité comme on dit pudiquement, en tout cas les personnes... on voit bien quel est le public visé, ce n'est pas la peine que je refasse les études statistiques.

Troisièmement, les spécificités sur des soins particuliers et notamment le dentaire à destination des personnes handicapées, qui est certes une niche sur le plan médical, mais un besoin très prégnant, qui doit être assuré et qu'assurait notamment le centre du 13e.

Sur ces trois sujets, il va falloir que nous soyons très vigilants. Je souhaiterais que la Ville de Paris à tout le moins, puisse participer à la gouvernance, demain, de ces centres de santé. Cela peut être une piste de travail. Mais en tout cas, en tant que maire, je manifeste ma très forte inquiétude sur le devenir du centre de la Croix-Rouge du 13e, et c'est la même chose évidemment pour le 20e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Non, c'est après.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Là, il y a la réponse de l'adjointe, ensuite il y aura les explications de vote.

Nous avons une intervention en tant que PEC. Monsieur Éric PLIEZ, puis j'aurai M. Ariel WEIL ensuite, les deux en tant que maires d'arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Excusez-moi, Madame la Présidente, je ne voulais pas déroger. Je voulais juste dire quelques mots, mais qui vont compléter ce qui a été dit.

Cette affaire de cession par la Croix-Rouge nous inquiète. Nous l'avons déjà dit, elle bascule vers le privé lucratif des équipements de santé qui accueillent des publics en difficulté, en secteur 1, particulièrement rue Haxo dans le 20e arrondissement.

Bien sûr, on sait tous que le modèle économique des centres de santé est parfois déficitaire, que ce sont plutôt les activités dentaires et ophtalmologiques qui sont les plus rentables, mais enfin ces équipements assurent un accès aux soins à l'ensemble des populations fragiles. Et donc, on est clairement opposé à ce basculement.

Et, je dirais, ce qui nous choque le plus, c'est l'abandon par la Croix-Rouge d'une de ses missions historiques, un signal un peu particulier et en pleine affaire Orpéa par ailleurs.

J'ai reçu la Croix-Rouge récemment comme mes collègues, avec le groupe Ramsay, je leur ai rappelé notre attachement au principe de ces centres. Je rebondis sur ce que Jérôme COUMET a dit, c'est important puisque Ramsay va monter une association dédiée, en tout cas dans un premier temps, et j'ai évoqué le fait que dans les associations, on pouvait aussi laisser des places dans la gouvernance à des représentants, par exemple, des mairies.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la Croix-Rouge ayant refusé d'allotir la cession de ces centres, la Ville de Paris ne peut guère agir, et ne peut pas proposer d'alternative, puisqu'un certain nombre de ces centres sont hors de Paris.

Lors de notre rencontre, la Croix-Rouge et le groupe Ramsay ont pris plusieurs engagements dont évidemment le maintien des activités en secteur 1, la continuité de l'accueil des publics les plus fragiles, et la séparation des activités de ces centres des autres activités du Groupe à travers cette entité distincte et associative.

J'insiste pour que la Ville, mais surtout l'A.R.S. dont c'est la responsabilité, redouble de vigilance quant au respect des engagements que la Croix-Rouge et Ramsay ont pris avec nous.

J'approuve pleinement la nécessité d'utiliser la révision du P.L.U. pour garantir la présence d'équipements de santé sur les parcelles concernées par cette cession, et empêcher pour l'avenir tout projet de vente à visée spéculative de ces locaux, parce qu'en réaction ils appartiennent à la Croix-Rouge, donc ils vont être cédés avec l'équipement à Ramsay, ces lieux, ces locaux qui sont effectivement précieux pour la santé des Parisiens et des Parisiennes.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Éric PLIEZ.

Maintenant, la parole est au maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je crois que ces interventions groupées des maires sont assez inédites et disent à quel point notre inquiétude est grande sur des locaux qui sont différents. Je m'associe évidemment aux maires du 13e et du 20e.

Mais, je voudrais à mon tour pointer la spécificité de l'équipement qui est menacé par cette cession de la Croix-Rouge, qui n'était pas d'ailleurs prévue au départ à l'été 2021, mais à la fin de l'année, nous avons appris que la Croix-Rouge voulait adjoindre à cette cession celle d'un équipement tout à fait spécifique, tout à fait important qu'est le CeGIDD, le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic Valois, unique en France. Chaque mot compte d'ailleurs dans cet acronyme.

Il sert pour les jeunes et pour les moins jeunes, qu'ils soient "gays", hétéros, trans, migrants, ou prostitués. L'accès aux soins en santé sexuelle, c'est ce que l'on appelle en économie une externalité positive, c'est-à-dire qu'il coûte très cher de ne pas s'en occuper et a contrario, lorsqu'on y investit, on y retrouve plus que ses fonds.

Alors, je voudrais insister sur deux aspects très particuliers de ce CeGIDD dont j'ai dit qu'il était unique. D'abord, à quel point il illustre une politique de la santé territorialisée, et dans la crise dont on sort à peine à l'instant, on a bien vu que le maillon faible de la politique de santé en France, c'était sa déclinaison à l'échelon le plus territorial.

On a bien vu quand, enfin, les politiques impulsées de tout en haut ont pu travailler avec les acteurs locaux, à quel point c'était beaucoup plus efficace et on parle ici d'une offre de santé publique implantée dans son territoire, qui a trouvé son public, qui participe à cette dentelle de la santé de proximité et qui est un gage de qualité de vie pour ses bénéficiaires.

Ce maillage territorial, qui concerne d'ailleurs des patients qui sont de toute façon peu mobiles et une offre qui est non substituable, nous devons le préserver et le soutenir, parce que dans le domaine spécifique qui nous intéresse ici, celui de la pair-aidance, de l'accompagnement communautaire, il a besoin d'outils essentiels pour permettre un suivi de qualité.

J'ajoute que c'est une offre essentielle à destination de publics spécifiques, je le disais, il y a une file active de plusieurs milliers de patients, qui sont souvent des gens éloignés des parcours de soins et qui ont des besoins spécifiques : analyses, dépistage des I.S.T., pardon de citer ces acronymes sans les développer, mais toute cette palette de soins concentrés en un guichet unique, c'est ce qui fait la richesse de l'offre territorialisée à la laquelle le CeGIDD Valois participe.

Et donc, je m'ajoute à nos camarades communistes et aux deux autres maires qui ont pris la parole, pour demander que la Ville mette tout ce qui est possible en œuvre pour préserver un maximum une offre adaptée aux besoins de notre territoire, gratuité, pluridisciplinarité, confidentialité et horaires élargis.

Je demande, comme Éric PLIEZ vient de le faire à l'instant, que l'Etat nous appuie et en particulier nos partenaires de l'Agence régionale de la santé qui, comme la Croix-Rouge d'ailleurs, sont des partenaires avec lesquels nous travaillons. Simplement, nous avons besoin de trouver une solution pour préserver cette offre unique de soins, merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces interventions, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit, puisque vous avez dit l'essentiel de la réaction que j'aurais eue et du vœu de toute façon amendé qui a été présenté aujourd'hui. Donc oui, nous allons continuer de voir la Croix-Rouge sur ce sujet.

Oui, moi aussi, nous aussi, nous souhaitons avoir un modèle qui est soit complètement public, soit associatif, soit même à but non lucratif évidemment, soit même de coopérative, comme on a commencé à entrevoir la solution avec la S.C.I.C. de Richerand, et donc nous allons continuer dans ce sens-là. Et quoi qu'il en soit, demander dès maintenant des gages au repreneur, comme c'est indiqué dans ce vœu, de manière à s'assurer complètement que le secteur 1, la gratuité des soins, l'universalité soient respectés.

Et surtout, nous allons suivre l'affaire sur la question de la révision du P.L.U. pour qu'effectivement, il n'y ait aucune possibilité de cession vers un quelconque aspect spéculatif de ces centres.

Je citerai juste pour finir la tribune de François CRÉMIEUX, parue il n'y a pas très longtemps dans "Le Monde", qui est l'actuel directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille, et qui dénonce ces pratiques en disant effectivement, comme cela vient d'être dit, que c'est extrêmement grave, dans la rupture des parcours de soins, le fait que des acteurs associatifs essentiels comme la Croix-Rouge se mettent à vendre au secteur spéculatif et lucratif les centres de santé.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 75 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 75 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 70).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DASES 15).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la distribution de protections menstruelles réutilisables gratuites.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 77 est relatif à la distribution de protections menstruelles réutilisables gratuites.

La parole est à Mme Léa VASA, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup.

Au travers de ce vœu, on voulait d'abord saluer la politique de la Ville de Paris, qui lutte contre la précarité menstruelle et s'attaque quand même à un défi de taille : celui de lever l'immense tabou des règles encore en France, depuis le mandat dernier.

D'ailleurs, je voulais saluer l'ancien maire du 2e arrondissement, Jacques BOUTAULT, puisque sous l'impulsion de la mairie du 2e et de la mairie de 10e arrondissement ont été lancées des distributions de protections périodiques menstruelles "bio", qui depuis se multiplient dans tout Paris, au sein des collèges, d'universités, la Maison des initiatives étudiantes, etc.

Le vœu porte sur la question suivante : aujourd'hui, ces protections que nous distribuons sont majoritairement jetables, à l'exception de quelques initiatives de distribution de serviettes réutilisables. Or, il existe un panel de solutions réutilisables qui sont encore mal connues du grand public. Elles sont intéressantes à deux titres.

Déjà, c'est vrai, sur la production de déchets, parce qu'au cours d'une vie de menstruation, ce sont 150 kilos de déchets produits et traitables par incinération ou par enfouissement, mais c'est aussi et surtout un bénéfice financier,

parce que ce sont des solutions rentables par rapport aux solutions jetables, à partir de quelques mois à un an en fonction des produits que l'on choisit.

Donc, le vœu propose tout simplement que la Ville puisse ajouter au catalogue, à l'offre de solutions qu'elle propose, l'ensemble du panel de solutions qui sont réutilisables.

Anne SOUYRIS a proposé également des amendements que nous acceptons bien volontiers, pour que l'on puisse aussi étudier l'ensemble des besoins de personnes qui sont en grande précarité, la situation d'errance, de rue, pour voir si les besoins sont couverts en matière de protections périodiques menstruelles et prendre acte et agir en conséquence, que ce soit en protections jetables ou réutilisables, en fonction de ce qu'il sera possible de faire.

Je vous remercie beaucoup, sur ce sujet important, de nous soutenir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Léa VASA et Raphaëlle RÉMY-LELEU, d'avoir déposé ce vœu qui remet l'accent sur la question de la précarité menstruelle et sur le fait que c'est encore une inégalité extrêmement forte, à la fois sociale et de genre, à laquelle il convient à une ville comme Paris de contrevenir, en tout cas qu'il est absolument important de combattre, ce que nous faisons depuis un certain nombre d'années en finançant des campagnes de sensibilisation des associations, en distribuant des protections périodiques, par exemple dans les établissements scolaires partenaires, et nous comptons bien continuer à agir dans ce sens.

L'idée soutenue dans ce vœu, qui est très importante, de faire maintenant un état des lieux et de voir ce qui, dans ce dispositif qui est multiple et multifacette, manque encore, est absolument essentielle avec évidemment l'objet écologique, c'est-à-dire le fait de faire attention à aussi accompagner cette fourniture en protections périodiques, qu'elles puissent être soit réutilisables, soit peut-être sans plastique ou éventuellement même compostables, c'est-à-dire que même quand c'est jetable, ce n'est pas forcément un déchet problématique.

Bien sûr, nous sommes d'accord pour ce vœu tel qu'amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 71).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prochain plan de prise en charge des usagers de drogue à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 78 déposé par le groupe Changer Paris, relatif au prochain plan de prise en charge des usagers de drogue à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un système interdépartemental de débordement des appels entre les 115 d'Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 78 ayant été retiré, nous passons au vœu n° 79. Le vœu référencé n° 79 est relatif à un système interdépartemental de débordement des appels entre les 115 d'Ile-de-France.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez tous le 115, numéro national d'assistance gratuit 24 heures sur 24 à gestion départementalisée. Un numéro emblématique et surtout indispensable, mais malheureusement, d'un avis unanime, si difficile à joindre.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous avons souhaité comprendre la gestion par le SAMU social de ce numéro. Nous avons rencontré les différentes équipes. Je suis allée passer du temps sur le plateau en double écoute. Au nom de mes collègues, je tiens à remercier le SAMU social de son accueil, à saluer le professionnalisme et l'engagement des équipes, ainsi que l'effort de transparence de cette institution.

Toujours est-il que les responsables politiques que nous sommes ne peuvent se satisfaire d'un constat problématique de longue date avec un taux de décroché compris entre 5 et 20 % après un temps d'attente

significatif. Et ce, quelle que soit l'origine de l'appel : l'usager, le travailleur social, l'élu, le riverain, l'association, laissant au bord de la route nombre de personnes souvent sans toit et en grande vulnérabilité.

Ainsi, avec ce vœu, nous proposons d'une part de travailler ensemble à la mise en place d'une solution de débordement départemental, comme c'est le cas pour les autres services publics d'assistance, car la moindre des choses est de pouvoir être écouté et exprimer son besoin, à défaut, parfois de le solutionner.

D'autre part, de travailler ensemble à la mise en place d'un numéro dédié pour les demandes non urgentes relatives à la gestion du suivi des besoins des personnes qui ont déjà été orientées vers l'hébergement d'urgence, à l'hôtel notamment.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris est pleinement consciente des difficultés rencontrées par le 115 pour répondre à l'ensemble des appels reçus quotidiennement, au regard notamment de la différence significative entre l'offre et la demande d'hébergement d'urgence.

Pour rappel, lors de la dernière Nuit de la solidarité, 2.600 personnes ont été identifiées comme vivant dans la rue. Au demeurant, le nombre d'appels décrochés par le 115 est aujourd'hui quasi équivalent à celui du nombre de numéros de téléphone différents enregistrés. Presque chaque sollicitation trouve donc une réponse, bien que l'attente puisse être longue et qu'il faille, au besoin, réitérer l'appel.

A notre demande, le S.I.A.O. 115 continue de travailler pour améliorer ses capacités de réponse. En effet, si le 115 est un numéro d'urgence national, sa gestion est départementalisée avec un opérateur différent par département et est pilotée par les services déconcentrés de l'Etat, la D.R.I.H.L. ou la D.D.E.T.S.

A l'échelle régionale, chaque S.I.A.O. a donc des principes différents de prise en charge des publics, des outils différents de gestion des appels, ce qui rend aujourd'hui les débordements techniquement impossibles.

Le besoin d'harmoniser les pratiques, pointé par un rapport de l'I.G.A.S., est ainsi clairement identifié, les services de l'Etat ont prévu de travailler en ce sens à une harmonisation des pratiques des S.I.A.O. franciliens. Mais, le système de débordement tel que vous le proposez nécessiterait non seulement l'accord des autres départements, mais aussi une véritable régionalisation du SAMU social avec des conditions d'accueil renforcées, ce qui dépasse les compétences de la Ville de Paris.

L'enjeu réside en effet dans la création de capacités d'hébergement d'urgence supplémentaires, ce qui n'est pas à la main de la Ville de Paris ou du SAMU social. Au mois de février, chaque jour, ce sont en moyenne 625 personnes appelant le 115 de Paris qui ont vu leur demande non pourvue. Vous voyez bien que cela dépasse largement votre demande.

Un tel système de débordement n'impliquerait pas nécessairement une amélioration de la qualité du service, puisque la connaissance du maillage social et solidaire parisien serait moindre par les autres services d'Ile-de-France.

Concernant votre demande de création d'un numéro d'aide sociale distinct pour la prise en charge de demandes non urgentes qui, je le précise, ne sont pas toujours aisées à distinguer des demandes relevant de l'urgence, le S.I.A.O. est actuellement en train de développer de tels outils et canaux à cet effet.

C'est pourquoi, au regard de ces éléments, nous vous proposons de retirer votre vœu, sinon nous y émettrons un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Alors, le vœu est-il maintenu ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Nous demandons de travailler à des solutions ensemble. Il est fort dommage que vous ne répondiez pas à cette question, donc nous maintenons le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous commençons les travaux de la 5e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, avant tout je voudrais remercier tous les membres de la Commission, les adjoints et les adjointes concernés. Une Commission très intéressante, efficace, qui a commencé par la présentation de la charte de l'aménagement durable et inclusif que la Ville a signée avec les aménageurs publics, mais aussi avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

Le premier adjoint nous a présenté les grandes lignes, l'idée est que dans l'attente de la révision du Plan local d'urbanisme définitif, qui aura lieu en 2024, qu'est-ce qui se passe dans cette période intermédiaire où ce sont les anciennes règles qui s'appliquent ? L'idée est de négocier avec les aménageurs de préfigurer de grandes orientations qui seront les nôtres après l'application des nouvelles règles d'urbanisme en 2024.

Donc, il y a des choses intéressantes même très intéressantes, par exemple 20 % des surfaces commercialisables de ces projets seront dédiés à l'E.S.S. et aux associations, ou alors une réserve financière qui devra être mise de côté par l'aménageur pour, à la fin du projet, s'il y a des choses à revoir, type le parc n'est pas assez végétalisé, que l'on ait un budget pour faire cette végétalisation. Ce sont encore une fois les engagements de la part des aménageurs, mais je le dis, le Plan local d'urbanisme pourra aller plus loin. C'est en attendant qu'il s'applique.

Si on décide de faire beaucoup d'espaces verts sur une friche et que c'est la règle du Plan local, évidemment, cela l'emporte sur la charte qui n'est qu'un engagement.

Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons aussi discuté de la question de l'héliport dans le 15e arrondissement. Vous savez, on va récupérer une partie du terrain pour faire un espace vert, ce sera présenté avec des vœux, c'est un aménagement assez intéressant.

Ensuite, Anne-Claire BOUX, adjointe à la politique de la Ville, nous a présenté un projet de délibération concernant 14 emplois relais. C'est un investissement de la Ville dans les quartiers populaires, qui se fait à travers des emplois pour les associations, qui sont cofinancés avec l'Etat, et ce sont souvent des emplois autour des questions de médiation dans ces quartiers-là. C'est très utile et c'est un effort significatif que fait la Ville avec Anne-Claire BOUX.

Un projet de délibération DLH 77 très intéressant également de Jacques BAUDRIER, rapporté par Ian BROSSAT, concernant la rénovation thermique, mais cette fois-ci le confort d'été, comment les bailleurs sociaux pourront-ils rafraîchir leurs îlots ? On pense à la débitumisation, à la végétalisation des toits. De premiers projets commencent à sortir et sont financés par des sous du Plan de relance dédié à la rénovation thermique.

Donc, il y a évidemment le confort d'hiver, le confort d'été, c'est tout aussi important quand on sait que le réchauffement climatique va être sérieux et va nous toucher particulièrement à Paris.

Enfin, il nous a présenté un projet de délibération DLH 87 très intéressant également concernant l'encadrement des loyers. Vous savez que l'encadrement des loyers s'applique à Paris, mais que le pouvoir de contrôle et de sanction est dans les mains du Préfet de Région. Sur toutes les infractions constatées, il n'y a eu que 9 sanctions et la loi permet maintenant à la Ville de récupérer ces compétences, c'est une bonne chose, parce qu'on va pouvoir être plus efficace dans le contrôle et dans les sanctions, donc une meilleure application de l'encadrement des loyers.

Evidemment, la question n° 1 qui s'est posée, c'est a-t-on suffisamment d'agents pour faire le travail ? Je pense que nous en parlerons à ce Conseil.

Je vous souhaite de très bons travaux, merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2022 DLH 77 - Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 77 relatif aux premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous venez de le dire, il s'agit des premiers programmes de travaux. A ce titre, derrière les bonnes intentions, puisque des îlots de fraîcheur, notamment dans les logements sociaux, c'est effectivement une belle initiative, se pose très souvent le sujet à la Ville et aussi chez les bailleurs sociaux, de la réalisation et des conditions de réalisation.

J'ai vu que notamment vous mettiez en avant les opérations de rénovation environnementale dans le cadre du Plan Climat, mais aussi le plan de soutien aux investissements des bailleurs sociaux qui avait été voté en 2020 pour la réalisation de travaux de court terme, notamment sur la transition écologique avec la partie de végétalisation d'espaces extérieurs et un certain nombre d'aménagements qui sont sélectionnés sur 6 adresses, pour ce premier projet de délibération.

J'avais notamment la question de cette sélection sur ces premiers programmes, j'aurais souhaité savoir, puisque vous dites qu'il s'agit d'une sélection entre la Ville et les bailleurs, la façon dont ces programmes ont été sélectionnés.

Je me suis renseigné en arrondissement, il semblerait, sauf erreur de ma part, que les arrondissements n'aient pas été consultés, en tout cas sur la sélection de ces projets. Si c'était le cas, j'aurais voulu savoir comment pouvoir y intégrer un certain nombre de projets, puisque notamment dans le 17^e arrondissement et plus particulièrement sur le Conseil de quartier dont je m'occupe, entre la porte Champerret et la porte d'Asnières, nous avons énormément de logements sociaux qui font l'objet actuellement de réhabilitation, et qui pour certains d'ailleurs sont déjà terminés et seraient tout à fait, à mon avis, dans la cible de ces programmes de réalisation.

C'est la raison pour laquelle j'aurais voulu avoir à la fois votre vision du suivi vis-à-vis des bailleurs, de la réalisation de ces travaux, la procédure de sélection et la façon dont peuvent être initiés ces dossiers.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Maintenant, je donne la parole à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Bien sûr, compte tenu du réchauffement climatique et des difficultés que nous connaissons à Paris, nous allons voter ce projet de délibération, si en théorie cette création d'îlots de fraîcheur devrait effectivement bénéficier aux locataires.

Par contre, je voudrais attirer l'attention sur des postures que je qualifierais d'incohérences face au défi climatique.

Vous lancez d'un côté ces projets d'îlots de fraîcheur, et de l'autre vous continuez à minéraliser les places parisiennes comme vous l'avez fait à la place de la République où toutes les pelouses ont disparu, ou plus récemment dans un projet pas très ambitieux sur la végétalisation de la place de la Bastille où la portion est très microscopique quant à la végétalisation.

Je ne vais pas vous rappeler encore que la Ville de Paris compte très peu de mètres carrés d'espaces verts par habitant, très en deçà des 15 mètres carrés d'espaces verts préconisés par l'O.M.S., et si l'on compare aux villes européennes, nous sommes très très en dessous, puisque Amsterdam est à 36 et Londres à 45.

Malgré les coûts de communication, malgré ces projets que vous nous faites voter dans les projets de délibération, en fait, le ratio ne s'est absolument pas amélioré sous votre mandature. Je rappelle que vous avez quand même dans la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" dans le 14^e, ou des projets comme la tour Triangle dans le 15^e, ou dans le 12^e arrondissement les projets Arnold Netter, où vous abattez des arbres centenaires.

Globalement, on a des difficultés à comprendre comment d'un côté vous nous faites voter de l'argent public sur des îlots de fraîcheur chez les bailleurs sociaux, et de l'autre côté, vous continuez à minéraliser la ville, vous continuez à bétonner la ville, et vous continuez à abattre des arbres.

Je rappelle que les promesses de forêts urbaines ont été un peu extraordinaires. Dans la campagne 2020, on devait avoir des forêts. Rien n'a été mis en place, du moins aucune date n'est fixée.

Les projets de l'Opéra et des berges de Seine ont été abandonnés. Pour les deux autres, la gare de Lyon comme le parvis de l'Hôtel de Ville, la volonté de remplacer tout le premier niveau de parking souterrain se heurte à la configuration des sous-sols, qui montre que la Ville n'avait pas forcément bien maîtrisé l'ensemble des infrastructures.

Globalement, les alignements d'arbres ont disparu, 1.200 arbres en alignement ont disparu depuis votre élection en 2020. Et le dernier exemple est celui du bois de Vincennes, où 200 arbres anciens vont être abattus pour une zone de redéboisement.

Enfin, on pourrait citer cet investissement à la Prévert. Je voudrais vous dire en conclusion qu'il est difficile de comprendre comment vous utilisez les fonds publics, encore une fois dans un projet de délibération pour faire des îlots de fraîcheur, alors que d'un autre côté vous minéralisez la ville. Je vous appellerai à avoir un peu plus de bienveillance sur l'argent public et de commencer par ne plus minéraliser la ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Dans son dernier rapport paru il y a quelques semaines, le G.I.E.C. n'a jamais été aussi alarmiste devant les dérèglements climatiques auxquels nous devons faire face, nous laissant maintenant moins d'une dizaine d'années pour agir, et Paris agit. Non seulement pour contenir le changement climatique en limitant l'empreinte carbone et non en bitumant Paris comme j'ai pu l'entendre, mais aussi pour anticiper ses effets et adapter la ville aux conséquences des dérèglements, notamment les vagues de forte chaleur de plus en plus fréquentes.

Des actions indispensables, car Paris comme toutes les grandes villes regorge d'îlots de chaleur. Notre capitale a d'ailleurs été très touchée par plusieurs épisodes caniculaires mettant en péril le bien-être et la santé des habitantes et habitants, en particulier les plus fragiles et les plus précaires.

Face à cette situation très préoccupante, les villes doivent amplifier leur transition écologique, s'adapter et envisager toutes les solutions permettant de rafraîchir les habitations comme l'espace public. Parmi ces solutions, la végétalisation des toits et des murs ainsi que la création d'îlots de fraîcheur ont apporté la preuve qu'il était possible d'abaisser la température de plusieurs degrés par le remplacement, partout où cela est possible, des surfaces bitumées par des surfaces de pleine terre permettant d'absorber la chaleur, ou par la plantation d'arbres créant des zones ombragées.

Notre parc de logements sociaux dispose de nombreux espaces permettant la mise en place de projets associant désimperméabilisation, végétalisation, récupération des eaux pluviales et mise en place de protections solaires.

Ces projets font partie d'une stratégie globale de rafraîchissement de la ville, qui va de la conquête de quelques mètres carrés perméables et végétalisés au sein d'une petite cour d'immeubles, jusqu'à la création de vastes îlots de fraîcheur, qui contribueront à lutter contre le réchauffement climatique et à protéger les Parisiennes et Parisiens.

C'est le sens de ce projet de délibération que les élus "Génération.s" soutiennent pleinement.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci à chacune et chacun des orateurs. Monsieur BERTHAULT, sur les conditions de réalisation, ne vous inquiétez pas, c'est un premier projet de délibération avec de premiers projets dont nous avons sollicité d'ailleurs pour qu'ils avancent assez vite. Evidemment, bien entendu, la concertation, c'est avant tout avec les locataires.

Pour la suite des opérations, ce n'était qu'un premier projet de délibération, tout à fait comme c'est le cas pour le Plan Climat, nous ne manquerons pas de solliciter les mairies d'arrondissement pour information, mais comme ce sont des projets extrêmement consensuels, je ne doute pas qu'ils trouveront chaque fois l'assentiment de l'ensemble des acteurs.

Monsieur MARGAIN, je crois que votre propos concernait en particulier la végétalisation de l'espace public qui est la délégation de notre collègue Christophe NAJDOVSKI, mais pour travailler avec lui quotidiennement, en particulier dans le cadre de la démarche "Embellir", je puis vous dire que nous étions encore à planter des arbres dans deux rues de Paris la semaine dernière et encore cette semaine. Et, dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", nous avons déjà prévu l'implantation de 1.000 arbres lors de la première vague des quartiers à embellir et aussi de très nombreuses strates basses.

Donc, nous végétalisons la ville et nous allons continuer à le faire et je vous invite à venir participer aux trois prochaines réunions de concertation des prochains quartiers à embellir, qui auront lieu lundi, mardi et jeudi prochains dans les 17e, 15e et 12e arrondissements.

Je tiens à souligner qu'il y a un engagement plein et entier de l'ensemble des maires d'arrondissement autour de cet objectif de la végétalisation, qui est extrêmement consensuel.

Pour revenir, comme l'a fait Mme TONOLLI que je remercie, au cœur de ce projet de délibération, en effet, le principe avait été validé dans le cadre de la délibération votée en juillet dernier, pour orienter l'aide de l'Etat de 5 millions d'euros issus du Plan de relance vers ces projets de bailleurs sociaux visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Cela viendra compléter tous les efforts que nous réalisons dans le cadre des Plans Climat. Déjà plus de 50.000 rénovations de logements ont été lancées avec comme objectif la végétalisation de plus de 12 hectares d'espaces dans les parcelles de bailleurs sociaux, qui représentent un volume très important.

Mais, avec ce projet de délibération nous souhaitons aller plus loin et ne pas nous limiter aux projets qui sont réalisés dans le cadre des Plans Climat, et donc développer la végétalisation de la ville dans l'ensemble des parcelles de bailleurs sociaux sans attendre qu'elles fassent l'objet de Plans Climat.

Evidemment, nous travaillons, dans le cadre de projets de désimperméabilisation des sols, de végétalisation, de récupération des eaux pluviales, de mise en place de protections solaires, ce qui est essentiel pour lutter contre la chaleur, et de tous les autres aménagements pour un meilleur confort d'été et des locataires.

Il s'agit juste d'un premier projet de délibération qui précise le cadre dans lequel ces aides seront allouées. De nouveaux projets de délibération vous seront présentés au fil de l'eau pour présenter les prochaines opérations, qui j'espère seront nombreuses.

Permettez-moi pour terminer d'évoquer, au-delà des parcelles de bailleurs sociaux, le travail très important que nous allons réaliser avec Dan LERT et Ian BROSSAT sur les parcelles des copropriétés, des logements privés qui sont majoritaires à Paris avec 75 % des logements, dans le cadre du processus "Eco-rénovons Paris 2", qui va nous permettre d'accompagner les rénovations thermiques des copropriétés privées et dans ce cadre, comme pour les logements sociaux, ce sera aussi un gisement très important, nous y sommes très attachés avec Dan LERT et Ian BROSSAT, de développer aussi des opérations de végétalisation. Le lancement de cette opération aura lieu le 12 avril prochain.

C'est une pierre de plus que nous mettons dans notre politique globale de végétalisation de la ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 77).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan des travaux de rénovation dans le cadre du Plan climat.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un comité de suivi des travaux de rénovation thermique des HBM.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 80 et 81 sont relatifs au bilan des travaux de rénovation dans le cadre du Plan Climat, et à un comité de suivi des travaux de rénovation thermique des H.B.M.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Plan Climat de Paris, adopté en 2018 pour répondre à l'urgence climatique, s'était donné pour objectif ambitieux de rénover chaque année 100.000 logements sociaux dans la capitale. Ces opérations devaient alors conjuguer rénovation énergétique, valorisation patrimoniale, qualité de service et confort des locataires.

Néanmoins, ces opérations ont engendré des nuisances importantes pour les habitants de ces logements : retard, bruit des travaux, restructuration des appartements, manque d'information et de concertation, dénoncées par les locataires.

Le rapport de l'APUR intitulé "Quel est l'impact des travaux de rénovation énergétique des logements sur la consommation d'énergie", publié en septembre 2019, livre un bilan contrasté de l'impact des travaux de rénovation énergétique des logements sur la consommation d'énergie.

En effet, ce rapport montre que l'investissement moyen de rénovation énergétique a bien un impact statistiquement négatif sur la facture énergétique dans le secteur résidentiel, mais très nettement inférieur à celui prédit par les fiches certificats d'économie d'énergie.

On considère que depuis 2019, près de 10 % du parc social a été rénové, et qu'en 2021, 2022, plus de 170 chantiers sont d'ores et déjà prévus pour 800 millions d'euros de travaux engagés.

Qu'en est-il de l'isolation des combles et de celle des caves, de la réduction des ponts thermiques et de la consommation d'énergie, de l'amélioration des conditions de vie des locataires ? Il est désormais temps de dresser un bilan de ces travaux afin de savoir si les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Paris sont atteints.

Sinon, de tirer toutes les conclusions nécessaires pour réussir à les atteindre, s'ils n'étaient pas parfaitement respectés.

Pour cela, le groupe Changer Paris souhaite que la Ville de Paris saisisse l'Observatoire national de la rénovation énergétique pour mener un bilan des travaux de rénovation thermique déjà réalisés dans le parc immobilier des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, dans le cadre des fonds alloués au Plan Climat. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Si vous pouviez présenter le deuxième vœu, je pourrais faire une réponse commune, comme c'est très proche.

Mme Anne BIRABEN. - C'est très proche, mais ce n'est pas tout à fait la même chose, parce que ce ne sont pas les mêmes constructions. C'est pour cela qu'il y a deux vœux, il faut comprendre que les constructions ne sont pas les mêmes.

Les constructions H.B.M. sont nombreuses à Paris, en briques rouges, remarquables en bien des points, ce qui n'est pas le cas des H.L.M. d'après la guerre. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses. Il y a des nuances dans le bâtiment. Il est absolument nécessaire de prendre en considération les particularités des H.B.M.

D'aspiration hygiéniste, la circulation de l'air, la pénétration de la lumière ont été pensées dès l'origine et remarquablement réalisées. J'appelle les immeubles H.B.M. les haussmanniens sociaux comme le remarquable ensemble de la rue Larrey, œuvre d'Eugène Gonnot et de Georges Albenque.

Néanmoins, l'absence de travaux d'entretien courants dans des appartements occupés depuis des dizaines d'années, moisissures, fuites d'eau, murs humides, etc., ainsi que l'absence de travaux d'entretien courant des parties communes comme les colonnes d'évacuation des eaux usées ou des eaux grises des immeubles fragilisent le patrimoine parisien.

Avec la réglementation en vigueur du Plan Climat, de nombreuses rénovations ont été engagées et devraient permettre des gains écologiques et économiques. Il est nécessaire que la Ville de Paris adapte une rénovation thermique au cas par cas, en fonction du patrimoine remarquable des H.B.M., en tenant compte de la singularité de chaque immeuble.

En effet, de nombreux locataires des H.B.M. dénonçaient des travaux "délirants" qui allaient défigurer leurs appartements, et les restructurations de trois pièces en deux pièces.

Encore lors du Conseil de Paris de novembre dernier, des locataires manifestaient devant l'Hôtel de Ville pour dénoncer le coût de ces travaux pharaoniques ainsi que les lourdes contraintes d'installation qu'ils subissent. Ils dénonçaient également l'installation forcée et inutile de V.M.C. dénoncée par l'excellente étude de l'APUR de 2019, alors que les H.B.M., avec des appartements souvent traversants, profitent d'une aération naturelle avec des grilles d'air hautes et basses intégrées aux façades, qui permettent à l'air de circuler, et aussi des fenêtres dans toutes les pièces, y compris les pièces humides.

Pour cela, le groupe Changer Paris propose que la Ville mette en place des comités de suivi et de contrôle des travaux de rénovation thermique, afin de garantir le respect des objectifs du Plan Climat et la valorisation patrimoniale du bâti du parc social de la Ville, réunissant les bailleurs, les amicales des locataires, la mairie d'arrondissement concernée et la commission du Vieux Paris. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

La parole est à M. BAUDRIER, qui va répondre aux deux vœux.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame BIRABEN, de me donner l'occasion d'évoquer ce grand chantier parisien, peut-être un des plus grands chantiers, sinon le plus grand chantier de Paris : la rénovation thermique des logements sociaux, puisque nous en finançons 5.000 par an, ce qui est un rythme très élevé, le plus rapide de France. Il y a actuellement 13.000 logements sociaux où il y a des chantiers de rénovation thermique en cours.

Notre objectif est de baisser les consommations énergétiques, c'est d'autant plus urgent au vu du contexte climatique et du contexte international, avec une réduction des charges de l'ordre de 400 euros en moyenne par an, avec un impact fort sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer le confort des habitants avec une meilleure qualité de logement, et de végétaliser la ville, etc.

Concernant les H.B.M. et leur ventilation, je vous rappelle notre ligne d'action. Chaque opération implique une solution technique et architecturale spécifique. C'est de cette manière que des marchés de maîtrise d'œuvre sont lancés avec des groupements qui intègrent des architectes mandataires associés à des bureaux d'études. Il y a des réunions de concertation nombreuses et longues avec les locataires et les élus d'arrondissements, immeuble par immeuble, avec des débats extrêmement longs, poussés et très techniques en présence des architectes et des représentants des bureaux d'études.

L'étude de l'APUR que vous citez rappelle qu'une bonne ventilation est nécessaire dans un logement afin d'évacuer l'air vicié et d'éviter des pathologies dues à l'humidité. Elle ne préconise pas de solution technique, mais précise les bénéfices et contraintes de chaque solution.

Elle invite surtout à ne pas reproduire les erreurs de rénovation des années 1990, qui n'intégraient pas la ventilation. Nous avons vu les dégâts occasionnés. Il a dû y avoir ensuite des travaux pour revenir sur nombre d'opérations réalisées dans ce cadre.

En tout cas, à chaque fois, venez dans les réunions de concertation, il y a toujours des architectes et bureaux d'études qui nous proposent des solutions adaptées. Très souvent, c'est leur avis technique justifié scientifiquement, ils nous proposent de la V.M.C.

Pour ce qui est du suivi de ces opérations, que nous évoquons presque à chaque conseil, nous avons mis en place avec la DLH et les bailleurs sociaux, un comité de suivi. Nous présentons désormais chaque année un bilan au Conseil de Paris et en 5e Commission, cela a été le cas au mois de novembre dernier.

Pour l'an prochain, nous préparons, c'est un travail colossal, il y a près de 800 millions d'euros de travaux en cours, un bilan localisé par opération et par arrondissement. On pourra évoquer la très belle opération de la rue Larrey dont j'ai visité longuement des logements en compagnie de la maire Florence BERTHOUT. C'est un très beau projet. Nous avons un rendez-vous annuel avec les mairies d'arrondissement.

Nous rencontrons plusieurs fois par an les fédérations des amicales de locataires, C.N.L., D.A.L., C.L.C.V., pour travailler en groupes thématiques comme la concertation accompagnant des locataires, le bilan énergétique et les études de satisfaction des opérations, la troisième ligne, la sous-traitance pour les travaux. Tout un processus de concertation est engagé et va s'amplifier comme vous le souhaitez à juste titre.

S'agissant du volet patrimonial, il ne s'agit pas de favoriser et mieux traiter les immeubles des H.B.M., car les logements sociaux représentent un panel d'époques architecturales très variées et toutes intéressantes. Il y a beaucoup de nuances, tous les bâtiments sont différents.

Le DHAAP, service de la Ville de Paris qui suit la Commission du Vieux Paris, est d'ailleurs consulté en amont par les bailleurs sociaux lorsqu'il y a des sujets d'ordres patrimoniaux, au même titre que les architectes des Bâtiments de France.

Pour ce qui est du travail avec l'O.N.R.E., cet observatoire ne s'intéresse à ce stade qu'au logement privé, notamment aux aides aux propriétaires individuels et copropriétés, ce que montre son dernier rapport de mai 2021.

Pour toutes ces raisons qui présentent les actions déjà engagées, il nous semble que vos vœux sont déjà satisfaits. Je vous propose de les retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je demande au groupe Changer Paris s'il retire ses vœux n^{os} 80 et 81 ?

Mme Anne BIRABEN. - ... le fait que vous confondiez les H.L.M. et les H.B.M., c'est un problème. Je maintiens mes vœux. Ensuite, je vous prie de bien écouter les amicales, notamment celle de la rue Larrey, elles ne sont pas contentes du tout.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela me suffit, Madame BIRABEN.

Les deux vœux sont maintenus, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DDCT 17 - Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444.829 euros à 69 associations).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 17 relatif au financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. Il s'agit de subventions à 69 associations.

La parole est tout d'abord à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour une fois, ce n'est pas l'identité des associations qui pose ici problème, ni la volonté première de ce dispositif, à savoir les emplois adultes relais, donc des aides pour des personnes à se réinsérer par le marché de l'emploi, en accomplissant des missions dans des quartiers prioritaires. C'est bien l'utilisation qui est faite de ce système par la Ville de Paris, que je souhaite évoquer ce soir.

Prenons l'année 2021 en exemple. Le dispositif adultes relais a coûté 640.000 euros pour 140 postes, 113 associations. En moyenne, nous avons 2-3 projets de délibération par an sur le sujet si l'on remonte dans le temps, concernant majoritairement les mêmes structures, pour lesquelles d'année en année nous renouvelons, après de légères modifications ou adaptations, les conventions.

C'est ici que ma question arrive, car elle concerne l'utilisation faite de ces postes, en plaçant au cœur de mes interrogations les principaux bénéficiaires. Je souhaite savoir quel bilan nous pouvons faire de ce dispositif pour les personnes concernées par ces emplois. Naturellement, je souhaite également évoquer l'impact réel sur le terrain.

Ici, ce soir, je souhaite établir l'absence réelle de qualification des salariés, leur absence de montée en compétences, et les bénéficiaires directs.

Pourquoi cette question ? Tout simplement parce que les associations sont d'assez mauvais employeurs au final, notamment en termes de reconnaissance du travail. Je parle d'un point de vue technique, des fiches de postes, de compétences, de formation, de nature du métier.

La salarisation et la professionnalisation sont deux processus totalement distincts, qui relèvent chacun de logiques et de modalités différentes, qui peuvent varier selon le contexte, et ils sont nombreux dans le domaine associatif.

Ces différences se manifestent aussi directement sur les conditions d'emploi des salariés, jusqu'à aboutir, j'ose le dire, à une paupérisation de ces personnes, à leur maintien dans une pauvreté salariale, et à une précarité, ce qui aboutit à la création de ce que j'appelle un prolétariat associatif.

De là à penser que vous sombrez dans le clientélisme afin de salarier un public qui vous sera reconnaissant le jour de l'élection... Je n'ose pas y penser.

Pire encore, dans ce modèle que vous entretenez depuis Lionel JOSPIN, avec le consentement de l'Etat, ce sont les personnes les plus fragiles que vous maintenez dans une condition fragile, sans lendemain, sans ambition, sans évolution autre que la précarité associative.

Pire encore, vous entretenez la confusion entre bénévolat, militantisme et salariat.

Trop de jeunes aujourd'hui, notamment dans le 18^e arrondissement, n'ont que pour horizon de toucher des subventions, de trouver des "jobs" subventionnés, lorsque vous sous-traitez des missions de service public de la Ville à ces mêmes associations.

Dans leur logique de salarisation, les associations se contentent de reprendre des grilles de classification banales, alors qu'elles ne le sont pas. Même si elles manifestent des velléités de se professionnaliser, les associations restent intégralement gérées par des bénévoles, et trop souvent des profils éloignés de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou simplement des ressources humaines.

Je pense que si nous visions la réinsertion par l'emploi, action plus que louable, encore une fois, cela ne se fait pas dans le flou.

La fonction employeur est ainsi souvent nouvelle pour les associations et pour la manière dont elles sont organisées. Je parle des conditions de travail, des niveaux de rémunération, de droits reconnus aux salariés qui peuvent être l'objet de disparités beaucoup trop importantes à mon avis.

Cette tendance amène à une professionnalisation du bénévolat pour laquelle nous pouvons parler de travailleurs abstraits. C'est un terme marxiste que j'espère la gauche de l'hémicycle retiendra et reconnaîtra.

Les salariés réalisent dans l'association, pourquoi j'utilise ce terme ? C'est parce que dans l'association, ce sont des tâches dont la qualification n'est pas ou peu reconnue.

Seul importe le résultat de son action. Ses qualités, les aspirations personnelles du salarié ne sont pas du tout essentielles. Et encore, je souhaite ici questionner le résultat. La vie quotidienne n'est pas plus rose à grands coups

de subventions dans le 18e arrondissement, qui se taille en plus la part du lion dans le financement de ces types d'emploi, avec près de 105.000 euros rien que pour ce projet de délibération.

Ainsi, dissocier les processus de salarisation et de professionnalisation nous permet de comprendre pourquoi les tentatives de professionnaliser l'activité associative ne débouchent pas forcément sur une meilleure reconnaissance du travail effectué en leur sein. Ceci s'exécute au détriment des salariés. C'est là le rôle de la puissance publique, notre rôle en tant que Ville, mais aussi en tant qu'Etat qui finance ces contrats, sans se questionner sur leur réel bilan. Nous sommes de fait des employeurs indirects sans avoir la responsabilité directe de ces salariés et de leur quotidien.

C'est pour cela, et je pense que nous serons tous d'accord, qu'un réel bilan de cet accompagnement et des effets à moyen et long terme de ce dispositif serait souhaitable et serait l'unique juge de paix quant à sa réussite. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération proposé concerne le soutien de la Ville au dispositif des adultes relais pour donner des ressources aux associations qui jouent un rôle essentiel dans les quartiers "politique de la ville" et les quartiers de veille active, en assurant des missions de médiation sociale, de médiation éducative et culturelle, en contribuant à faciliter l'accès des habitantes et habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits.

Je voudrais souligner le travail essentiel réalisé par certaines d'entre elles citées dans le projet de délibération. "Français langue d'accueil" tout d'abord, dans le 10e arrondissement, qui joue un rôle essentiel pour l'accueil et l'intégration des exilés qui rejoignent Paris. Ce sont plus de 700 demandeurs d'asile et réfugiés qui suivent les ateliers de français animés par les bénévoles de l'association, au sein de 15 salles prêtées grâce à la générosité des partenaires de l'association.

Je voudrais souligner le besoin de locaux pour cette association en particulier, alors que la situation internationale en Ukraine bien sûr, mais aussi en Afghanistan, en Syrie ou en Erythrée, sans parler des réfugiés climatiques, va encore renforcer le besoin d'accueil. Il serait dommage que le manque de locaux empêche l'association de déployer son action.

Comme nous l'avons déjà exprimé, il serait utile qu'une procédure simplifiée soit mise en place pour permettre le recours à des locaux scolaires inutilisés en soirée, pour des activités qui nécessitent peu de ressources en termes de gardiennage et de nettoyage, pour faciliter le développement des activités de l'association.

Je tiens également à saluer le travail de "Halage" sur l'entretien de l'espace public et des espaces verts dans le 18e, de "Projet-19", qui accompagne nombre de projets d'entrepreneuriat dans le Nord-est parisien, ou encore de la "Sierra Prod" et de ses ateliers de médiation culturelle.

Je voudrais répondre une minute à l'inspecteur Javert, Rudolph GRANIER, qui a trouvé un nouvel axe. Après reprocher aux associations de ne pas penser comme lui, et pour ce motif, elles ne devaient pas recevoir de subvention, vous avez changé de fusil d'épaule, c'est très bien, continuez ainsi, Monsieur GRANIER, sur cette bonne voie.

Vous parlez de professionnalisme associatif. Il existe, le professionnalisme, dans les associations, il a besoin d'être soutenu. Ce n'est pas parce qu'on est salarié d'une association que nécessairement on est un travailleur précaire. Je regrette qu'il y ait une forme de manque de financement sur les associations, et qu'elles aient besoin d'avoir recours à des emplois aidés, qui sont souvent le plus souvent des emplois aidants. Qui va travailler sur la parentalité, sur l'accueil des migrants, si ce ne sont des associations ? C'est très important que ces dispositifs existent. Evidemment, nous les soutenons pleinement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux orateurs.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par répondre à Rudolph GRANIER. Je ne vais pas garder le meilleur pour la fin.

Je pourrais seulement répondre en une phrase : ces adultes relais, ce sont des contrats pour trois ans. Ce sont des contrats d'insertion. C'est un tremplin pour trouver un emploi plus durable. Ce n'est pas de la professionnalisation. L'objectif, c'est que pendant ces trois ans, on puisse accompagner pour que ces personnes retrouvent un emploi plus durable.

Aujourd'hui, ce n'est pas un système qui est organisé. D'ailleurs, vous le verrez, si on passe plusieurs projets de délibération au Conseil de Paris, c'est qu'il y a un renouvellement permanent dans les associations que l'on accompagne sur ces postes d'adultes relais.

Par ailleurs, sur la question du bilan, je veux bien faire un bilan en 5e Commission. La dernière fois que vous m'avez demandé un bilan sur le budget participatif, on l'a fait, je crois qu'il n'y avait pas plus de quatre élus. Là encore, je veux bien que l'on fasse des bilans, mais dans ce cas, participez à ces bilans. Si c'est pour faire le spectacle en Conseil de Paris, cela ne sert à rien que l'on mobilise derrière des services d'administration qui travaillent pour répondre à vos questions, et que personne ne vienne lors de ces présentations.

Mais je suis prête à le faire et à tenter encore une fois, j'espère que vous répondrez présent en nombre lors de cette présentation.

Sur le fait de maintenir des jeunes, est-ce que quelqu'un a intérêt à maintenir des jeunes dans la précarité, dans des emplois aidés ? Bien sûr que non. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez voté, lors du Conseil de Paris de décembre 2021, un amendement budgétaire pour un dispositif d'accompagnement emploi d'aller vers, pour permettre là encore d'accompagner plus pour que les jeunes puissent retrouver le marché de l'emploi.

On ne parle pas de contrats aidés. On parle de mettre en réseau des entreprises avec les associations des quartiers populaires, pour que ces jeunes puissent retrouver le marché de l'emploi.

Je m'associe aux propos de mon collègue, il ne faut pas venir dire que les emplois associatifs sont des emplois qui ne servent à rien. Le mépris que vous avez pour les emplois associatifs, cela fait mal quand on voit le travail de ces associations, notamment lors du premier confinement quand tout le monde avait baissé le rideau, elles étaient encore là à prendre des risques pour aider toutes les personnes qui étaient dans le besoin. J'aimerais que l'on puisse saluer le travail de toutes ces associations qui agissent au quotidien, c'est très important. On l'a vu pendant cette crise.

Sur la question de l'emploi, c'est un peu facile. En plus, l'emploi, ce n'est pas de notre compétence. Et justement, j'aimerais bien que Valérie PÉCRESSE réponde à notre courrier quand on lui demande, sur l'"ITI", pourquoi elle a arrêté tout versement, elle a fait une grosse coupe budgétaire. On a envoyé un contrat, parce qu'on a 0 euro de la Région maintenant sur ces dispositifs emploi à la "politique de la ville". A l'occasion, si vous pouvez m'apporter la réponse lors d'un prochain Conseil de Paris, j'en serai très heureuse.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas de la compétence de la Ville et pourtant, encore une fois, par ce projet de délibération, par ce dispositif voté en décembre, à chaque fois on vient combler les manquements du Gouvernement qui, quand il finance des adultes relais, il ne les finance pas à 100 %, sinon ce serait trop simple. C'est toujours à minima.

Les contrats aidés ont été supprimés par ce gouvernement aussi, je viens de le dire. Les aides de la Région sont supprimées pour la "politique de la ville" sur la question de l'emploi, mais Paris est toujours au rendez-vous. C'est pour cela que l'on présente ce projet de délibération, pour faire ce complément de financement pour les associations qui sont en difficulté.

C'est pour cela que Paris a une action renforcée, malgré les contraintes budgétaires, malgré la crise, c'est une hausse de 7 % l'année dernière du budget qui a été attribué à la "politique de la ville", qui s'élève à 250 millions d'euros. C'est un engagement de 25 % du budget d'investissement pour les quartiers populaires, alors que les habitants des quartiers populaires représentent 17 %.

Oui, Paris se bat pour l'égalité territoriale, pour l'égalité sociale, et aujourd'hui j'ai un peu l'impression que l'on est les seuls à le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 17).

2022 DLH 4 - Location de l'immeuble 46, rue Championnet (18e) à Elogie-SIEMP. - Avenant au bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 4 concernant la location de l'immeuble au 46, rue Championnet dans le 18e arrondissement, avenant au bail emphytéotique.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Une intervention désormais par trop banale sur le projet de délibération DLH 4, à loyer capitalisé, pour vous rappeler votre bilan de 20.000 logements retirés aux classes moyennes, pour dénoncer une politique digne du repeuplement et l'extorsion de plus de 1,3 milliard d'euros aux bailleurs sociaux. Après finalement, en novembre 2021, 9 ans de libéralité dont vous avez bénéficié, dont 4 sous Emmanuel MACRON, le Ministre des Finances aujourd'hui supprime cette dérogation.

On aboutit à un endettement, avec la bienveillance cumulée de François HOLLANDE et d'Emmanuel MACRON, de 6 milliards de dettes en 20 ans. C'est une réelle fuite en avant. La Cour des comptes le dénonce, tout comme nous.

Maintenant, tout cet argent que vous avez supprimé, dans ce cas présent, on est à plus de 240.000 euros pour le DLH 4, c'est aussi le parallèle que je souhaite faire avec la dénonciation facile que vous avez dans des temps difficiles, notamment avec la crise énergétique que nous allons subir, à ne pas être capables aujourd'hui de proposer une rénovation énergétique de l'habitat social au grand large à Paris.

Finalement, vous allez encore une fois précariser un public qui est en grande difficulté, qui va se retrouver encore plus en grande difficulté par votre inaction coupable.

En conséquence de quoi, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Rudolph GRANIER. Pareil du 46, rue Championnet, le problème quand on a un discours tout fait et qu'on le plaque, c'est que cela ne correspond pas toujours à la réalité.

Vous dites, c'est du logement que l'on retire aux classes moyennes. Vous savez ce que c'était ? C'était un hôtel meublé pourri que l'on rachète pour en faire du logement social, une résidence sociale. N'allez pas me raconter qu'on retire du logement pour les classes moyennes. Les classes moyennes ne vivent pas dans les hôtels meublés.

Il faut regarder les dossiers précisément, plutôt que de plaquer en permanence le même discours sur tous les sujets. Heureusement qu'on rachète cet hôtel meublé. On ne va pas garder des hôtels meublés pourris. Heureusement que la Ville prend ses responsabilités.

On va en faire une résidence sociale digne, avec des logements corrects pour loger des personnes qui en ont besoin. C'est un beau projet de délibération. Même vous, vous devriez le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je vous sentais un peu seul, Rudolph GRANIER, c'est pour cela que j'ai demandé à votre groupe. J'ai voulu laisser le temps à votre groupe de vous rejoindre dans ce vote contre.

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 4).

2022 DLH 58 - Location d'immeuble 88, avenue Saint-Mandé (12e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 58 concernant la location de l'immeuble au 88, avenue Saint-Mandé dans le 12e arrondissement à "Paris Habitat". C'est un bail emphytéotique.

Valérie MONTANDON est inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, ce projet est assorti d'un loyer capitalisé. Je ne vais pas rouvrir le débat, mais vous savez à quel point nous sommes opposés à ce dispositif, qui pour nous est une cavalerie financière.

Nous pensons aussi que sur ce dossier, la préemption n'est pas forcément justifiée. En effet, il est marqué, c'est une réalité, que cet immeuble est en très bon état. Il est occupé. Il n'y a que deux logements vacants. Pour nous, cela ne se justifie pas.

En effet, une préemption lorsqu'il y a un état d'insalubrité, ou une vente à la découpe, ou lorsqu'il y a aussi des projets à sauvegarder, comme par exemple, j'espère, Monsieur Ian BROSSAT, que vous étudierez la préemption au 95 rue Braille sur le fameux dossier Oasis verte à l'étude actuellement, où la préemption aurait pour objet de stopper un projet de densification, et notamment la destruction d'un mur végétalisé de biodiversité. Là, ce sont pour nous des moyens justifiés.

Sur ce dossier où tout est en bon état, il est complètement en plus occupé, cela ne se justifie pas forcément.

Ce sont pour toutes ces raisons que nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'avère que j'habite à 50 mètres de cet immeuble, donc je le connais bien. Ma préoccupation, c'est un quartier qui voit le prix au mètre carré augmenter, et qui approche bientôt les 8.000 euros.

C'est une vraie problématique, qui fait que des familles ou des couples qui ont un enfant, qui veulent avoir deux enfants, sont obligés de quitter le quartier, parce qu'ils ne peuvent pas acheter dans ce quartier, qui était un quartier populaire. Quand je suis arrivé moi-même dans ce quartier, il y a 8 ans, on était en dessous de 7.000 euros le mètre carré. En moins de 8 ans, cela a augmenté de 1.000 euros le mètre carré.

La question qui nous est posée : quand un propriétaire d'un immeuble déclare vouloir vendre l'immeuble et qu'il peut y avoir à l'intérieur de cet immeuble des locataires, n'a-t-on pas intérêt à les protéger, notamment des ventes à la découpe, en préemptant cet immeuble ? Je pense que c'est l'esprit de ce projet de délibération.

Ian BROSSAT nous répondra, mais il me semble que l'esprit de ce projet de délibération, c'est de pouvoir maintenir des locataires qui sont peut-être dans le privé, qui sont peut-être victimes de ventes à la découpe, et on veut maintenir un prix au mètre carré dans ce quartier, qui soit raisonnable, notamment pour les catégories populaires et les classes moyennes.

J'ajoute qu'au pied de cet immeuble, il y a deux locaux commerciaux, très importants pour le quartier. Un qui a fermé avant le confinement, que vous connaissez très bien, Valérie MONTANDON, vous habitez ce quartier, la cordonnerie. Cette cordonnerie joue un rôle essentiel dans ce quartier. Aujourd'hui, il n'y a plus de cordonnerie dans ce quartier, depuis que ce magasin a fermé. Je crois que la personne est partie en retraite. Depuis, il n'y a pas eu de repreneur.

Il y a un café qui fonctionne bien. J'espère, et ce que je demande, c'est que l'on soit vigilant sur le maintien du café, et surtout que l'on puisse retrouver un repreneur pour la cordonnerie, qui est un métier, Olivia POLSKI n'est pas là pour nous répondre, mais un métier en tension à Paris, et on a besoin de cordonneries.

Pour toutes ces raisons, le groupe C communiste votera pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, en l'absence d'Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui va mieux depuis le début de ce Conseil, j'interviens en son nom sur ce projet de délibération qu'elle a souhaité mettre en exergue.

Le DLH 58 porte la vision du logement que nous souhaitons en tant qu'écologistes et qui nous rassemble en tant que majorité convaincue et déterminée à créer du logement abordable en réponse aux besoins exprimés par les Parisiennes et Parisiens.

Dans un contexte où le foncier manque, et où la densification effraye souvent légitimement, la préemption est un outil précieux dont nous nous emparerons pleinement. En tant que maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE est en alerte aux côtés de Ian BROSSAT sur les opportunités qui s'offrent à nous pour combattre la financiarisation du logement à Paris en contrecarrant les plans d'investisseurs mal intentionnés et très bien informés qui frappent silencieusement les foyers parisiens, immeuble par immeuble.

Nous les combattons difficilement, souvent a posteriori de la réalisation de ces opérations d'acquisition purement financières au détriment des Parisiennes et Parisiens, mais nous devons nous réjouir de chaque préemption réussie, et le bail emphytéotique du 88, avenue Saint-Mandé en est le résultat.

Nous nous battons concrètement pour les familles parisiennes avec les armes à notre disposition.

Je voudrais compléter sur ce projet de délibération. Je pense que Mme MONTANDON ne l'a pas lu, parce qu'il n'a rien à voir avec le DLH 4. Loyer capitalisé, cela ne veut pas dire tout le temps que c'est pour la même manière.

Ici, les loyers capitalisés ont une fonction très particulière, c'est notamment exprimé par le Domaine, cela permet d'acheter moins cher que le marché. C'est exprimé par le Domaine à une valeur de 2,8 millions, et ici la proposition est à 880.000 euros.

La différence entre ce montant et la valeur de marché, soit 1.920.000 euros, figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux, en application de l'article L. 302-7 du Code de la construction et de l'habitation. C'est grâce à ces outils que les collectivités territoriales, mais je pense que M. BROSSAT vous le dira mieux que moi, peuvent acheter et donc faire des programmes sociaux beaucoup moins chers que le prix du marché.

Je ne comprends donc pas votre position par rapport à cela, qui n'a rien à voir avec le DLH 4. D'ailleurs sur le DLH 4, un élément très important n'avait pas été lu, c'était le rectificatif à cause de la hausse de la construction. Cette hausse de la construction va affecter beaucoup de programmes en cours à cause de la guerre en Ukraine, avec l'augmentation du prix des matières premières. Ici, ce processus, c'est le seul qui est possible, qui nous permet de faire en deçà du prix du marché.

Heureusement que l'on peut, en tant que collectivité territoriale, préempter pour pouvoir faire des projets bon marché. Comme le disait la maire du 12e arrondissement, il faut à tout prix réquisitionner systématiquement ce type de projet, pour pouvoir construire pour ces classes moyennes que vous défendez tant. Aujourd'hui, les classes moyennes, à 12.000 euros le mètre carré, ne peuvent pas acheter. Il n'y a que les classes très, très, très supérieures qui peuvent acheter à ce prix-là aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci aux trois orateurs pour leurs interventions relatives au 88, avenue de Saint-Mandé.

C'est un débat très classique sur l'utilité des préemptions. C'est un immeuble en bon état, qui va être confié à "Paris Habitat", un immeuble de 13 logements, qui seront d'ailleurs répartis de manière équitable, puisqu'il y aura des logements sociaux de toutes catégories.

Cela a été dit par Jérôme GLEIZES et par Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est indispensable pour éviter une vente à la découpe et pour maintenir sur place des familles et notamment des familles de la classe moyenne. C'est le sens de ce projet de délibération que je vous invite à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 58).

Continuons à maintenir ce bon rythme. Je vous ferai le point vers 20 heures. Pour l'instant, on maintient le rythme.

2022 DLH 70 - Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'"Immobilière 3F".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 70 relatif à la modification des garanties d'emprunt finançant divers programmes de rénovation et de création de logements sociaux et intermédiaires d'"Immobilière 3F".

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume dit-on, mais cela prolonge les problématiques des projets de délibération précédents. On dit une fois n'est pas coutume, mais cela devient pourtant, et je le déplore, une habitude lors du Conseil du 15e arrondissement, la droite s'est une nouvelle fois opposée à la création de logements sociaux. Je dois l'admettre, ce n'est pas une opposition frontale, mais insidieuse, difficile à comprendre pour les non-initiés.

Effectivement, vous êtes opposés, mes chers collègues du 15e de droite, à la modification des garanties d'emprunt visant à financer le programme de création de 16 logements sociaux d'"Immobilière 3F", au 122, rue Saint-Charles.

Autrement dit, vous vous opposez à ce que la Ville apporte ses garanties aux emprunts des bailleurs sociaux, et en l'espèce à l'Immobilière 3F". Vous souhaitez donc empêcher le bailleur d'accéder à l'argent dont il a besoin pour créer des logements sociaux.

Evidemment, en Conseil d'arrondissement vous n'avez pas formulé votre opposition de la sorte. Vous avez, sans grande surprise, pointé la préemption, à nouveau, la préemption qui vous pose problème en la qualifiant même de "préemption rapace", ce qui était quand même un peu étonnant et choquant.

Malheureusement, M. CANAL n'est pas là pour entendre cela, mais "préemption rapace" a-t-il dit.

Cependant, dois-je vous rappeler que c'est un outil légal à notre disposition ? Ce qui vous dérange au fond, c'est que cet outil nous permette de créer des logements sociaux tout simplement. Pour rappel, 70 % de la population parisienne est éligible à un logement social, et au 1er janvier 2021 le taux de logements sociaux parmi les résidences principales incluant les logements sociaux financés en cours de construction et de travaux est d'environ 24 %.

Cette opposition aux logements sociaux que vous tentez de masquer est de ce fait indécente. Il est par ailleurs incongru de protester contre le départ des classes moyennes de Paris et de ne pas leur permettre de se loger à des loyers abordables. Il faut être tout simplement honnête.

Rejeter à la fois la densification et la préemption, cela veut dire tout simplement rejeter le logement social. Cela peut être votre ligne de conduite, mais il faut assumer, et assumez-le.

Nous, ce que nous assumons, c'est d'utiliser tous les moyens pour trouver le juste équilibre, pour rendre la ville accessible à toutes et tous. Nous continuerons, ne vous en déplaise, et nous avons été élus pour cela, jour après jour, à y travailler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

La parole est évidemment à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très brièvement, car Florian SITBON a tout dit, il s'agit de permettre le financement de deux opérations de logements sociaux dans le 15e arrondissement, réalisées par 3F. Le 37, rue Saint-Lambert, et le 122, rue Saint-Charles, deux belles opérations en zone de déficit en logement social que je vous invite à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix... J'ai une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris. C'est un projet de délibération avec plusieurs projets de délibération.

Je vais extraire, si j'ose dire, le DLH 70-1°, et puis après nous voterons sur le projet de délibération DLH 70.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 70-1°

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 70-1°).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 70 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DLH 70).

Unanimité pour le projet de délibération DLH 70.

Unanimité pour, il va de soi !

2022 DLH 83 - Location de l'immeuble 24, place du Marché Saint-Honoré (Paris Centre) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 83 concernant la location de l'immeuble 24, place du Marché Saint-Honoré à Paris Centre, à Elogie-SIEMP. Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je pourrais passer, je vais le faire assez vite, ce projet de délibération sans le pointer, mais dans le contexte du débat que nous avons, récurrent, je voudrais illustrer la politique de création de logement et de rééquilibrage d'ailleurs, à l'échelle de Paris, dans un arrondissement qui est celui le moins peuplé de Paris, le 1er arrondissement. Arrondissement qui pour diverses raisons souffre d'un grand déficit.

Je voudrais illustrer à travers cette opération de taille petite à moyenne, comment on se saisit de chaque opportunité avec Ian BROSSAT, pour créer du logement, partout, y compris dans l'arrondissement qui en est le plus dépourvu.

Il souffre d'abord d'un double déficit, un déficit de logements par rapport aux bureaux et un déficit de logements sociaux par rapport aux logements privés, parmi les plus chers de Paris dans le 1er arrondissement.

D'abord, on a dans le 1er arrondissement, un ratio qui probablement est un record à Paris. Si à l'échelle de Paris on a 1 travailleur pour 1 habitant, 1,5 à l'échelle de Paris, c'est 4 pour tout Paris Centre, et 8,5 à l'échelle du 1er arrondissement. Nous venons inverser ce déficit.

Ensuite, à l'échelle de la mixité sociale, dans une telle opération, on arrive à faire toute la palette des types de logements sociaux, du plus social, du P.L.A.-I. au P.L.S., en passant par le PLUS. L'objectif est de faire de la mixité sociale.

Ensuite, je voudrais dire qu'il n'y a pas d'opportunité que nous trouvons trop petite. Nous avons pu recréer des logements à partir d'un taux de 11,5 au début, en 2020.

Merci de votre écoute...

Nous avons réussi à rééquilibrer en créant des logements à la Samaritaine, à La Poste du Louvre, dans chaque opération aussi prestigieuse soit-elle, à La Feuillade, et donc désormais place du Marché Saint-Honoré.

Un dernier mot. Chaque fois que nous préemptons, que nous achetons ou que nous travaillons avec le privé... cela arrive et nous annonçons cette semaine une très belle opération dans laquelle nous nous allions avec un investisseur privé, pour ensemble prendre un quartier historique des ensembles d'hôtels particuliers historiques et y proposer du logement social, du logement en accession et du commerce.

Chaque fois que l'on préempte, que l'on achète ou que l'on fait une telle opération mixte privée publique, ce sont aussi des pieds d'immeubles que l'on récupère, qui permettent de préserver le commerce de proximité, l'artisanat, bref les activités que l'on veut maintenir, et dont certains déplorent la disparition, la difficulté à les protéger, tout en votant contre le logement social.

Non, c'est un tout. C'est notre politique. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ariel WEIL a tout dit sur cette belle préemption du 24, place du Marché Saint-Honoré, qui nous permet de faire du logement social dans un quartier très déficitaire, où de fait il y a peu de possibilités de construire du logement neuf.

Cette opportunité de faire du logement social s'est présentée grâce à cette préemption. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 83).

2022 DLH 87 - Encadrement des loyers. - Demande de transfert des attributions du représentant de l'Etat sur le territoire parisien qu'il détient en application de l'article 140 - VII de la loi Elan.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une application plus stricte de l'encadrement des loyers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 87 et les vœux référencés n^{os} 82, 83 et 83 bis, sur lesquels il y a un certain nombre d'inscrits.

Le sujet évidemment le mérite, puisqu'il s'agit de l'encadrement des loyers et de la demande de transfert des attributions du représentant de l'Etat sur le territoire parisien, qu'il détient en application de l'article 140-7 de la loi Elan.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Après l'invalidation par la justice fin 2017 de l'encadrement des loyers, le dispositif actuel rendu possible par la loi Elan s'exerce à Paris pour les baux signés depuis le 1er juillet 2019. Ce dispositif prévoit deux choses. La première, ce sont trois types de loyers de référence fixés annuellement par arrêté préfectoral. La seconde, c'est l'encadrement de l'augmentation entre deux locations, en lien avec l'indice de référence des loyers.

Il prévoit aussi des sanctions en cas de non-respect de cet encadrement, mais surtout, un dispositif de médiation entre propriétaires et locataires. L'objectif est bien d'encadrer les loyers, pas de donner des amendes.

La loi 3DS votée il y a quelques semaines va plus loin dans les possibilités offertes par les collectivités territoriales. D'abord, en permettant aux collectivités de récupérer la compétence, aujourd'hui prérogative de la Préfecture d'Ile-de-France, et en améliorant l'information due aux locataires à travers la mention des loyers de référence dans les annonces immobilières.

Par ce projet de délibération, vous demandez à pouvoir exercer ce droit, en récupérant les prérogatives préfectorales en matière à la fois de réception, d'instruction des signalements, d'envoi de mises en demeure aux propriétaires, et de prononciation des amendes à leur rencontre.

En bon centriste, tout ce qui va en matière de décentralisation, nous sommes évidemment pour. Là où le bât blesse, c'est l'absence de plan d'action en lien avec ces nouvelles prérogatives. Or, les besoins sont extrêmement importants. Je rappelle les chiffres de la Fondation Abbé-Pierre : entre le 1er août 2020 et le 1er août 2021, 35 % des logements parisiens dépassaient les plafonds de loyer légalement fixés, des dépassements encore plus significatifs pour les petites surfaces.

Mais dans ce projet de délibération, il n'y a aucun plan d'action, ce qui nous inquiète au plus haut point. Qui va s'en occuper, comment, quelles informations prévues en matière de sensibilisation, à la fois pour les locataires et les propriétaires ?

Vous dites que l'on fera mieux que le nombre d'amendes actuellement données. Pour mémoire, le dispositif n'a pas pour but de donner des amendes, mais bien de faire en sorte que le dispositif soit respecté à travers la baisse des loyers, quand les loyers ne sont pas au niveau.

C'est sur ces sujets, Monsieur le Maire, que nous souhaitons vous entendre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ce projet de délibération est très important concernant l'encadrement des loyers. Je rappelle le principe : vous avez un loyer de référence, si le propriétaire le dépasse trop, on le ramène au loyer de référence. Cela permet d'apporter une sécurité sur l'augmentation des loyers, pour les locataires. Et cela marche depuis 2014 et la loi de Cécile DUFLOT.

Par contre, il y avait plusieurs lacunes. La première, c'était le contrôle, l'instruction et la sanction. On l'a dit tout à l'heure, c'était dans les mains du Préfet, mais le Préfet, malgré le tiers de fraudes, si je puis dire, n'avait prononcé que 9 sanctions.

D'ailleurs, cela pose une question plus générale sur le rôle du Préfet en matière de logement. Très honnêtement, notamment dans l'application de la loi SRU, on a une loi qui a des choses importantes, intéressantes, et les préfets ne jouent pas leur rôle de régulateurs quand les maires ne la respectent pas, je ferme la parenthèse, néanmoins avec ce projet de délibération récupèrent ce pouvoir. C'est une très bonne chose.

La question que l'on se pose automatiquement porte sur le plan d'action et les effectifs. Aura-t-on les effectifs pour pouvoir effectuer tous ces contrôles ? Permettez-moi de m'interroger, puisque sur les contrôles "Airbnb", nous avons dit dans notre programme de majorité que nous allions multiplier les recrutements pour pouvoir faire les contrôles. Jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait. Aurons-nous les effectifs pour le faire dans le contrôle des loyers ? C'est la première question.

Je veux en profiter, puisque nous sommes dans une période importante pour la politique. Cette loi d'encadrement des loyers, il va falloir aussi l'améliorer. Il y a le mécanisme du complément des loyers. Lorsqu'il y a certaines exceptions, par exemple une vue remarquable, c'est le propriétaire qui décide qu'il a une vue remarquable, ou quand il a fait du "high-tech", il a un frigo connecté, il peut déroger au loyer de référence. Il va falloir revenir sur ces exceptions, cela me paraît être une évidence, et contrôler ces exceptions.

La vue remarquable, il faudra bien qu'un contrôleur monte dans l'appartement pour la vérifier. Cela ramène à la question de l'effectif.

Enfin, le loyer de référence, c'est une bonne chose, mais à Paris, il y a certains loyers de référence quand vous avez un 15 mètres carrés à 800 euros. C'est bien que l'on ne puisse pas le dépasser, mais c'est quand même 15 mètres carrés à 800 euros. Cela pose une vraie difficulté.

La réponse qu'il faut apporter, c'est celle du logement social, et tout le débat que nous avons eu sur la préemption. On ne pourra plus construire comme avant. Si on veut construire du logement social, et il en faut, il faut trouver d'autres solutions. La solution, c'est la préemption. Avec le vœu des Ecologistes, vous verrez que nous apportons des solutions pour augmenter nos capacités de préemption.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Près de trois ans après son entrée en vigueur, l'encadrement des loyers est toujours aussi peu efficace à Paris. Une annonce de logement sur deux ne respecte pas ce dispositif censé freiner l'envolée des loyers dans la capitale. Plus la surface est petite, moins le loyer est en règle. Parmi les appartements de moins de 20 mètres carrés, près de trois quarts des annonces ne respectent pas le plafond.

Les loyers ont certes baissé, mais cela est largement lié à la crise du Covid. Ces baux d'un an prisés par les étudiants n'ont pas trouvé preneurs durant cette période, car les étudiants ont préféré retourner chez leurs parents. Ces logements ont donc été remis en location sur une plus longue durée. L'afflux de biens a logiquement entraîné des baisses de loyer.

Le problème des prix plafonnés, c'est que dans une économie de marché, et que cela vous plaise ou non, c'est notre cas, cela crée de la pénurie. En effet, cela entraîne une désincitation à louer, vu que la location est moins rentable.

L'encadrement des loyers à Berlin a eu cet effet, en faisant baisser les offres de location de 57 %, et s'est traduit également par une hausse des loyers dans les autres grandes villes allemandes, par un phénomène de vases communicants. Cela a surtout conduit les investisseurs à investir dans les communes environnantes.

Plus globalement, le plafonnement déstabilise le marché et crée une désincitation à produire davantage. C'est une fois de plus le risque de raréfaction de l'offre de logement. Il faut absolument éviter qu'une réglementation mal pensée crée une rareté et force des personnes à payer plus cher des produits de moindre qualité, qui passeraient entre les mailles du filet.

Autre problème généré par un encadrement trop strict des loyers : la désincitation à réaliser des travaux dans des logements qui deviendraient moins rentables, et notamment les investissements pour mieux isoler les logements, ainsi lutter contre le changement climatique. Pour un appartement de 20 mètres carrés dans le 13e, si un propriétaire veut faire correctement les travaux, il doit déboursier 30.000 euros. Or, il se trouve que le doublement des cloisons ferait perdre des mètres carrés. L'encadrement des loyers vient encore aggraver la perte de rentabilité.

Au final, que veut-on ? Que les Parisiens puissent se loger, que des investissements puissent être faits pour améliorer le confort ou l'isolement. Ce sont des questions que l'on peut se poser.

Attention à ces mécanismes contraignants qui aboutissent quelquefois à des conséquences inverses aux objectifs souhaités.

Voilà pourquoi le groupe Changer Paris, qui a toujours été réservé sur l'encadrement des loyers, mais conscient de la nécessité d'agir face à la cherté des loyers dans la capitale, appelle davantage à un choc de l'offre. Il faut absolument enrayer la montée des prix, sans pour autant bien sûr bétonner la ville.

Stoppons les préemptions et le conventionnement. Réorientons ces préemptions contre des immeubles et logements vacants de longue durée. Il en existe plus de 18.000 qui sont vacants depuis plus de deux ans. Relançons les programmes d'accession sociale à la propriété par la vente annuelle de 1 % du parc H.L.M. aux locataires le souhaitant. Accélérons la transformation de bureaux en logements. Développons des programmes mixtes à taille humaine sur le foncier encore disponible à Paris, comme dans le 12e sur Bercy-Charenton, ou évidemment dans le 13e à Bruneseau. Renforçons les équipes d'agents chargés de contrôler le respect de la réglementation, sans pour

autant créer, comme Mme SIMONNET le souhaite, une police de l'urbanisme. Pour une fois qu'elle est pour la police, remarquez...

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire. Rien que pour avoir entendu cette intervention, je suis content d'être resté aussi tardivement. Cela valait le coup.

Pour revenir à l'origine de cet encadrement, pour rappel, il est apparu en 2014 grâce à la loi Alur. C'était d'emblée un véritable moyen d'intervention de la puissance publique pour réguler les loyers dans la durée, dans des zones particulièrement denses, afin de permettre non seulement au plus grand nombre de continuer à se loger dans le secteur locatif privé à des prix abordables, mais aussi d'alléger la pression sur le logement social en permettant de le mobiliser prioritairement pour les familles les plus précaires.

J'ai l'impression d'ailleurs que la question de fond qui nous oppose, on a une belle opposition, un vrai clivage, c'est bien l'intervention de la puissance publique dans du privé. Je vois que c'est cela qui vous pose un problème. Contraindre ou empêcher des propriétaires d'augmenter des loyers comme ils le veulent, cela vous pose problème. D'aller toucher à la propriété privée, cela vous pose problème. Pour nous, ce n'est pas une difficulté, c'est la régulation, et c'est ce que l'on défend.

D'ailleurs, d'ailleurs....

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler M. DAVIAUD. M. OLIVIER s'est exprimé dans le plus grand silence.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - D'ailleurs, à l'époque, nous avons entendu les débats et cette mesure nouvelle s'était heurtée à l'opposition parlementaire, saisie d'un réflexe quasi pavlovien dès lors que l'on touche à la sacro-sainte propriété privée, un peu comme ici, ou comme quand on évoque comme il y a quelques minutes, les projets de préemption. Surtout pas, surtout ne pas toucher à cela !

Cette nouvelle mesure s'était également heurtée à la résistance des professionnels de l'immobilier et des propriétaires risquant d'être entravés dans leur souhait de profiter des tensions du logement et de tirer le maximum de rentabilité de leurs biens, quelles qu'en soient les conséquences.

On nous avait même expliqué et on nous a expliqué encore il y a deux minutes, que cette disposition aurait pour conséquence la raréfaction des logements proposés à la location, avec une sorte de désincitation, évidemment cela ne s'est pas vérifié, puis l'appauvrissement des propriétaires qui ne pourraient plus faire de travaux dans leur logement. Celle-là, vraiment, il fallait nous la faire.

On vient d'entendre cela, une nouvelle fois, après des années, alors que tout cela avait été démenti.

De son côté, la Ville a agi, tant que c'était possible, grâce à cette loi, et de nouveau depuis 2019 elle agit. Elle s'était mobilisée très fortement pour la mise en œuvre de l'encadrement des loyers.

Elle s'était fortement impliquée pour sa réinstauration en juillet 2019, puis à travers le co-pilotage du comité technique de suivi et le développement de l'outil, et de partenariats pour faciliter l'accès aux droits. Également, le soutien annuel à l'O.L.A.P., et très récemment le financement d'une étude sur l'évaluation de l'encadrement des loyers, qui a permis de tirer un certain nombre de conséquences extrêmement instructives.

Aujourd'hui, la Ville de Paris n'est pas la seule à avoir recours à l'encadrement des loyers. Il y a aussi Lille, Plaine Commune, Lyon, Villeurbanne, la collectivité d'Est Ensemble, et courant 2022 nous aurons Bordeaux et Montpellier. Sans doute dans les zones denses qui le justifient, cela fonctionne.

En cohérence avec cette forte implication, la Ville souhaite bénéficier de la délégation instaurée par la loi 3DS et participer ainsi à l'efficacité de l'encadrement.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la Ville de Paris à demander à l'Etat le transfert des attributions dont dispose son représentant sur le territoire parisien. Et donc, on va pouvoir enfin se doter directement des pouvoirs de contrôle et de sanction qui permettent d'agir directement pour faire respecter l'encadrement des loyers. Ces pouvoirs sont de trois natures essentiellement : la réception et l'instruction des signalements visant un dépassement du loyer de référence majoré ; l'envoi des mises en demeure aux propriétaires en cas de dépassement avéré ; et surtout et c'est désolant d'en être arrivé là, la prononciation d'amendes à leur encontre. Dans certains domaines, il n'y a que cela qui fasse avancer la chose.

En conclusion, avec la production massive de logements sociaux, la lutte sans relâche contre la lutte des dérivés des "Airbnb", la transformation de bureaux en logements, le rééquilibrage territorial qui vous chagrine tant, la Ville ajoute là un nouvel outil à sa panoplie, afin de répondre toujours mieux au besoin de logement abordable à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Il faut que l'on tienne jusqu'à l'été prochain, où toute la sonorisation de cette salle sera revue.

C'est à vous, Mélody TONOLLI, et à vous seule.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la flambée des prix de l'immobilier à Paris est identifiée depuis de nombreuses années comme une cause d'exclusion de la capitale d'une partie de la population.

Face à cette situation, il y a ceux qui s'agitent, et il y a la Ville de Paris qui agit depuis plus de 10 ans, pour soutenir la construction de logements sociaux. Ainsi, d'après le dernier rapport de l'APUR, la Ville de Paris compte en 2021 près de 260.000 logements sociaux, soit 22 % des résidences principales. C'est important de rappeler certains éléments concrets.

Nos efforts se poursuivent pour en produire davantage et pour les répartir au mieux sur notre territoire, malgré certaines réticences.

L'APUR constate également une demande qui reste toujours très forte, avec 256.000 demandeurs en 2020, dont près de la moitié réside à Paris.

En effet, la demande reste forte, car la spéculation immobilière à Paris aussi, comme dans de nombreuses zones tendues, et produit des effets excessivement discriminants pour nombre de personnes, que ce soient les plus précaires ou les travailleurs essentiels à la vie locale, comme la crise sanitaire nous l'a rappelé.

C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite, depuis de nombreuses années, pouvoir réguler le marché du logement privé à Paris. La loi Alur de 2014 est venue répondre à cette attente avec deux dispositifs : l'encadrement des loyers et la garantie universelle des loyers.

L'application de l'encadrement des loyers a fait sentir des effets positifs à Paris, dès 2015, en freinant la hausse des montants de loyer. Certes, peut-être pas assez, mais les effets ont été là. L'encadrement des loyers a de nouveau été appliqué depuis 2019.

Mais dans quelles conditions ? Si le Gouvernement ne croyait pas vraiment à ce dispositif et l'a remis en place sous la pression des collectivités dont Paris, plusieurs freins demeurent. Plus d'un tiers des loyers parisiens restent supérieurs au plafond de l'encadrement. Seulement 10 amendes pour dépassement ont été prononcées. Les Préfets de Région sont en charge d'effectuer ces contrôles et les moyens alloués à ceux-ci n'ont jamais été communiqués.

C'est pourquoi l'étape que nous actons aujourd'hui est importante et devra ensuite pouvoir tenir ses promesses. Paris va être la première collectivité à pouvoir récupérer le pouvoir de contrôle et de sanction de l'encadrement des loyers. Concrètement, ce seront désormais les services de la Ville qui recevront et instruiront les signalements visant un dépassement de loyer de référence majoré, qui enverront des mises en demeure aux propriétaires en cas de dépassement avéré, et qui prononceront les amendes à leur encontre.

Nous formulons deux alertes sur ce sujet et nous comptons sur l'Exécutif pour y veiller.

D'abord, une zone d'ombre demeure dans le dispositif de la délégation de compétence, puisqu'il n'est à ce stade pas prévu de transfert du produit des amendes à la collectivité parisienne.

Deuxième alerte, la question des moyens humains qui seront déployés par la Ville pour assurer ces contrôles. Car si nous ignorons quels moyens étaient précédemment affectés, nous devons de notre côté structurer un service capable de faire face aux enjeux. Nous serons donc vigilants à ne pas enlever d'un côté ce que l'on mettra de l'autre, et que cela ne se fasse pas au détriment des autres services qui agissent notamment sur la lutte contre l'insalubrité ou sur les contrôles des meublés touristiques.

Nous croyons donc en la complémentarité de ces trois services pour dessiner une politique de régulation et de contrôle des pratiques abusives sur le marché immobilier parisien et nous pensons que l'A.D.I.L. notamment pourrait être un partenaire à privilégier pour les contrôles.

Nous saluons ce projet de délibération et nous vous appelons à le voter unanimement.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Camille NAGET, qui en profitera pour présenter le vœu n° 82 de son groupe.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en effet, louer un logement à Paris, c'est parfois un vrai parcours du combattant et la question de l'accès au logement est aussi centrale dans la question du pouvoir d'achat, elle détermine l'accès aux familles,

aux classes populaires, à notre ville, à celles et ceux qui travaillent quotidiennement à Paris et qui font fonctionner la ville.

C'est en cela qu'il s'agit d'un enjeu d'intérêt général qu'il faut justement pouvoir extraire d'une dépendance totale du secteur marchand. Et donc, effectivement, à celles et ceux qui s'inquiètent de la déstabilisation du marché, nous disons encadrons les loyers, ne laissons pas la seule question de la rentabilité décider là où nous pouvons vivre et là où nous devons vivre.

Nous l'avons vu, les importantes tensions sur le marché locatif parisien favorisent ces comportements spéculatifs et constituent des barrières dans l'accès à un logement digne et décent.

Et pour contenir ce phénomène, des solutions ont été trouvées, pourquoi donc s'en priver ? Dès 2015, c'est le choix d'une politique volontariste et inclusive qui a été fait, c'est la mise en place d'un premier dispositif parisien d'encadrement des loyers, et les résultats n'ont pas tardé à se voir.

L'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne a rapidement constaté une stabilisation du taux d'évolution des loyers, stabilisation à son taux le plus bas. Un véritable outil de maintien des ménages avait été trouvé avec des résultats probants en matière de mixité sociale sur le territoire.

Je tiens d'ailleurs à saluer tout le travail de mon collègue Ian BROSSAT, son investissement sans relâche en la matière, et souligner toute sa persévérance.

Aujourd'hui, un long chemin a été parcouru. Il a fallu passer par une décision en annulation du tribunal administratif, puis attendre la loi Elan pour réintroduire ce dispositif dans notre ville. On ne peut que s'en féliciter, mais on attend aujourd'hui de la part de l'Etat deux transferts décisifs.

D'abord, comme le permet la loi 3DS, le transfert des attributions relatives à l'instruction, au contrôle et à la sanction, ce transfert s'inscrivant pleinement dans la continuité des actions mises en œuvre par la Ville de Paris avec la Direction du Logement et de l'Habitat. Cela permettrait un réel renforcement du travail déjà fourni en la matière et de pouvoir être plus vigilant sur les loueurs qui ne respectent pas l'encadrement des loyers ou même qui louent des logements insalubres et indignes.

Le deuxième transfert, qui ferait parfaitement sens, c'est celui du produit des amendes qui est actuellement perçu par l'Etat et pour lequel la loi ne prévoit pas le transfert vers les collectivités territoriales. Concrètement, si on veut arriver au plein potentiel de l'encadrement des loyers, si on veut une régulation qui protège les classes populaires qui habitent à Paris, on doit pouvoir compter sur ce transfert qui serait un facilitateur, parce qu'il y a un enjeu de moyens humains évidemment du point de vue des équipes qui sont déjà chargées de réaliser les contrôles, de diffuser l'information auprès des locataires et des propriétaires, et d'améliorer les possibilités de signalement.

Et donc, pouvoir nous doter de telles équipes en effectif suffisant, c'est à terme améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens et rendre tout simplement notre ville plus accessible. C'est aussi aller au bout de ce que l'encadrement des loyers nous permet, avec la conviction que les collectivités sont les mieux à même d'en piloter l'application.

Nous voterons donc ce projet de délibération DLH 87, et c'est aussi le sens du vœu que nous y avons rattaché pour que le prochain projet de loi de finances permette le transfert du produit des amendes aux collectivités, l'objectif étant, comme nous l'avons expliqué, de doter la Ville en moyens humains suffisants et nécessaires pour la mise en application de l'encadrement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Dernière oratrice inscrite, Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 83.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un sujet passionnant et déterminant. Et finalement, il y a plusieurs débats dans ce sujet. Le débat tel que le pose Jean-Baptiste OLIVIER, qui montre qu'il y a un vrai désaccord idéologique qui tient lieu à un désaccord majeur. Vous pensez qu'il ne faut pas de régulation, qu'il faut la main invisible. Il y a ensuite la question de la caractérisation de la loi actuelle et ensuite le débat sur les moyens pour faire appliquer véritablement l'encadrement des loyers.

Sur le premier débat, la loi actuelle par ailleurs n'est pas respectée. Donc, on est face à une délinquance locative des propriétaires. Il faut appeler un chat un chat. La droite est toujours prompte pour s'intéresser très mal, selon moi, aux problématiques de sécurité, mais là vous avez des locataires qui se font voler tous les mois 100, 200, 300 euros ou plus.

Ils subissent donc une délinquance locative et il faut que cela cesse. Mais sur le fond du sujet de l'encadrement, vous prétendez que les mécanismes contraignants seraient de nature à dissuader l'investissement, provoqueraient finalement des hausses d'investissement dans les villes d'à côté et dissuaderaient les propriétaires d'investir dans des travaux. D'abord, montrez-moi une étude qui a démontré cela. Je n'ai pas vu une seule étude qui ait démontré cela.

Et surtout, il faut arrêter de voir le logement comme une marchandise et la question philosophique de base, et l'exemple de Berlin est passionnant, c'est que le droit au logement doit l'emporter sur le droit de spéculer sur le logement.

La question des privilèges de la rente, de grosses sociétés immobilières qui possèdent je ne sais combien d'immeubles et peuvent se gaver sur le dos de ceux qui au bout de la chaîne se retrouvent sans abri, parce que vous avez fait exploser les profits des uns sur le logement, est inacceptable. C'est une société libérale des égoïstes, qui génère une misère, on n'en veut pas.

Donc oui, il faut l'encadrement des loyers, c'est nécessaire et il faut également évidemment de l'investissement public à côté pour développer le logement social et s'il faut rendre la loi plus contraignante pour mieux contraindre les propriétaires à faire les travaux dans leur logement, il faudra que ce soit fait.

Peut-il y avoir un peu moins de bruit dans cette salle ? C'est vraiment très pénible. Vous n'en avez peut-être rien à faire de l'encadrement des loyers, mais...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je voulais vous rassurer, votre voix porte, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais je suis obligée de forcer. Il commence à se faire tard, tout de même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais non, il n'est pas tard !

Mme Danielle SIMONNET. - Deuxième aspect du sujet : la loi est justement mal faite, parce que la loi d'encadrement des loyers devrait permettre l'encadrement à la baisse des loyers, ce qu'a permis Berlin.

Aujourd'hui, quand vous regardez le montant des loyers de référence, avec la possibilité pour les propriétaires de faire du plus 20, effectivement les loyers continuent à augmenter trop fortement selon nous face aux situations tendues dans les grandes métropoles, et ce n'est pas que Paris qui est concernée, mais d'autres villes sont concernées.

Donc, il faudra modifier la loi et je vous promets, nous modifierons la loi pour qu'il y ait un encadrement à la baisse des loyers, si nous le pouvons, si nous sommes en exercice, parce que c'est nécessaire.

Maintenant, il y a la déclinaison des compétences locales. La Ville, à travers ce projet de délibération, demande la compétence pour pouvoir assumer la responsabilité de la réception et de l'instruction des signalements visant un dépassement de loyer de référence, l'envoi des mises en demeure aux propriétaires en cas de dépassement avéré, et la prononciation des amendes à leur encontre. Fort heureusement, parce qu'en ce moment, c'est la "cata" ! Honnêtement, 26,5 % des locations sont en situation de dépassement, et donc dans l'illégalité.

Le taux de location illégale monte à 62 % pour les studios de moins de 20 mètres carrés. Il va falloir poursuivre ces voleurs. Il va falloir poursuivre ces propriétaires délinquants, ça suffit ! Parce que ce sont des sommes colossales. C'est le premier poste de dépenses des citoyens.

Mais il faudrait aussi carrément que l'on puisse avoir la compétence au niveau municipal pour fixer les loyers de référence quand ceux-ci ne sont pas assez exigeants, quand ils sont faits par l'Etat et les Préfectures.

Maintenant, dans mon vœu, je demande la création d'une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale, parce que sur l'encadrement des loyers, il va falloir des effectifs. Sur les "Airbnb", il faudrait bien plus d'effectifs. Pour lutter contre les "drives piétons", les "dark kitchen", la plupart des "dark stores", il faudrait des effectifs, donc il faut une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale, parce que sur tous les scandales de pollution environnementale dans le logement, quand on laisse les locataires avec des logements envahis de moisissures, il faut aussi une police pour exiger les travaux effectifs dans les logements.

Voilà le sens de mon vœu. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre aux oratrices et aux orateurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à l'ensemble des orateurs d'avoir évoqué ce projet de délibération important relatif à un sujet de préoccupation majeure pour les Parisiens, qui est la question du niveau des loyers. C'est vrai, dans une ville où la grande majorité des habitants sont des locataires. Paris, c'est deux tiers de locataires pour un tiers de propriétaires, soit la proportion inverse de la proportion nationale, comme dans toutes les grandes métropoles du monde d'ailleurs.

Donc, agir pour ces locataires, c'est agir sur le niveau des loyers, qui trop souvent grève leur budget. C'est la raison pour laquelle avec Anne HIDALGO, nous nous sommes beaucoup battus pour qu'à Paris on puisse mettre en œuvre cet encadrement des loyers dans le secteur privé. Et nous avons obtenu, dans le cadre de la loi Elan, la possibilité d'appliquer l'encadrement des loyers à Paris.

Aujourd'hui, nous dressons deux constats. Le premier constat, c'est que l'encadrement des loyers a eu des effets positifs, puisque dans les mois qui ont suivi son application, les loyers parisiens ont baissé de 2,6 % pour la

première fois depuis des années, alors même que pendant la période précédente où il ne s'appliquait pas, les loyers avaient littéralement explosé.

D'ailleurs, depuis, la part des annonces conformes aux valeurs prévues par la loi ne cesse d'augmenter. Ce dispositif est donc indispensable.

Deuxième constat, ce qui est vrai également, c'est que l'encadrement des loyers est un dispositif éminemment perfectible, plusieurs orateurs l'ont dit à très juste titre, et s'il n'est pas respecté, je le dis aussi, c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment d'amendes. Je rejoins de ce point de vue beaucoup d'orateurs, au nom de quoi le logement serait le seul secteur dans lequel la loi serait en option ? Au nom de quoi, dans le domaine du logement, on aurait la possibilité de ne pas respecter la loi, de s'asseoir sur la législation nationale ? Evidemment non !

Et donc, bien sûr, lorsque des propriétaires ne respectent pas la loi, lorsque des propriétaires appliquent des loyers de 50 euros du mètre carré dans des studios de 20 mètres carrés, évidemment qu'il faut des sanctions.

Vous savez, c'est un peu comme si on avait inventé des limitations de vitesse sur l'autoroute sans radar et sans amende pour les automobilistes qui rouleraient à des vitesses absolument incroyables.

Donc oui, il y a besoin de contrôles et de sanctions.

Et force est de constater que cette compétence, qui jusqu'à présent était dans la main du Préfet, n'a pas été mise en œuvre correctement parce que oui, 10 amendes sur deux ans, c'est quand même le constat d'un échec, et s'il y avait eu un peu plus d'amendes, il y aurait sans doute davantage de propriétaires qui respecteraient l'encadrement des loyers.

C'est donc forts de ce constat que nous sommes allés devant le Gouvernement, devant les parlementaires et que nous avons plaidé en faveur de ce transfert de compétence. Faire en sorte que les villes, que Paris si elle le souhaite et c'est notre cas, aient la possibilité de contrôler et de sanctionner les propriétaires afin que l'encadrement des loyers s'applique mieux.

Je voudrais d'ailleurs saluer les parlementaires et notamment Lamia EL AARAJE, qui s'est battue à l'Assemblée nationale pour faire voter cet amendement qui nous permet maintenant d'avancer.

Donc, ce projet de délibération vise à ce que nous puissions obtenir ce transfert de compétence. Je vous invite à le voter.

Plusieurs orateurs nous ont demandé des précisions sur les modalités de ce transfert de compétence. Je vous propose que nous ayons, lors de la prochaine réunion de la 5e Commission, une discussion sur ce sujet dans laquelle je puisse vous présenter le dispositif. Et enfin, évidemment, je suis favorable à ce que les amendes soient touchées par la Ville et non pas par l'Etat, puisqu'il y a une certaine absurdité à ce que ce soit la Ville qui effectue ces contrôles et que ce soit l'Etat qui touche ces amendes. Et donc, le vœu de l'Exécutif qui vous est proposé va dans ce sens.

Je vous invite à voter à la fois le projet de délibération et le vœu qui lui est rattaché.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, beaucoup, Ian BROSSAT.

En réponse aux vœux n^{os} 82 et 83, vous venez de l'indiquer, Monsieur le Maire, l'Exécutif a déposé le vœu n° 83 bis.

Est-ce que de fait le vœu n° 82 du groupe Communiste et Citoyen est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui. Merci.

En va-t-il de même pour le vœu n° 83 de Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais vous surprendre mais oui, même s'il ne dit pas tout ce que je propose, car je serais pour la création d'une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale, mais c'est un premier pas, donc je préfère retirer mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vive la police !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 72).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 87.

Je vous remercie.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai souhaité, sur ce projet de délibération dont tout le monde a mesuré l'importance, laisser du temps au temps, comme disait un ancien Président de la République. De ce fait, comme une demande générale m'est faite de pouvoir, en prolongeant la séance, la terminer ce soir, je vous invite à une autodiscipline sur les projets de délibération. Je sais que vous avez cinq minutes, je ne peux pas vous couper la parole, mais je pense que l'on peut dire beaucoup de choses en réduisant fortement son temps de parole.

2022 DU 21 - Vente à "Aximo" de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, de ce fait, dans l'idée de terminer ce soir, nous examinons le projet de délibération DU 21 et l'amendement n° 105, il s'agit d'une vente à "Aximo" de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux dans les 4e, 11e, 13e et 17e arrondissements.

La parole est à Corine FAUGERON, mais je crois pour présenter l'amendement n° 105.

Mme Corine FAUGERON. - C'est cela, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cet amendement a été déposé pour maintenir la fonction d'un des logements qui fait partie de la cession à "Aximo". Il s'agit du logement du gardien de la piscine voisine dont le logement est actuellement vacant. C'est dans le 4e arrondissement.

Cet appartement était donc celui d'un gardien, une fonction dont l'intérêt et l'importance ont été négligés depuis une vingtaine d'années, et pourtant nous avons besoin de gardiens et de gardiennes pour le bon fonctionnement de la Ville. Il faudrait arrêter d'ailleurs de vendre les loges. Nous avons besoin de gardiennes et de gardiens qui habitent sur place pour veiller au bon fonctionnement des immeubles, mais aussi des rues.

Le métier de gardien est un métier compliqué, il nécessite une présence quotidienne avec une plage horaire discontinuée mais extrêmement large, d'où l'importance de les loger sur place. J'ai bien compris qu'il était impossible de réserver un logement social à une fonction. Je vais donc retirer cet amendement et j'espère que la Ville, avec les bailleurs sociaux, peut faire un bilan de la mutualisation des gardiens et étudier comment offrir des logements aux gardiennes et gardiens dans les immeubles dont ils ont la charge.

Donc, je retire l'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'amendement n° 105 étant retiré, souhaitez-vous néanmoins intervenir, Ian BROSSAT ? Oui, peut-être pour dire le bien que vous pensez de votre projet de délibération DU 21 ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un excellent projet de délibération qui vise à transformer des logements du patrimoine de la Ville en logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 21).

2022 DU 53 - Appel à projets pour le développement de l'habitat participatif. - Cession des emprises 20, rue Gasnier-Guy (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DU 53 concernant un appel à projets pour le développement de l'habitat participatif, cession des emprises 20, rue Gasnier-Guy dans le 20e arrondissement.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'habitat participatif.

En quelques mots, l'habitat participatif, ce sont plusieurs personnes qui se regroupent en collectif et qui vont sur une parcelle libre penser l'aménagement, la construction et ensuite comment ils vont vivre ensemble dans ce nouveau bâtiment. Quand ces personnes-là se mettent ensemble et réfléchissent, cela donne des projets formidables, intergénérationnels où des personnes plus âgées cohabitent avec des personnes moins âgées, où les pièces sont partagées, où les matériaux de construction sont très souvent écologiques, où une grande place est faite à la pleine terre, etc.

En plus, ce sont des logements dits non spéculatifs, que l'on ne pourra pas revendre avec une plus-value, donc cela permet de contenir le prix de l'immobilier à Paris comme on souhaite le faire.

Donc, cela coche toutes les cases et cela a été permis par la loi Duflot en 2014 ici aussi. La Ville de Paris a lancé un appel à projets en 2014 et on s'apprête aujourd'hui à voter la cession du terrain de la Ville à ce collectif, en 2022. Je tiens à dire déjà, c'est une bonne chose et merci à la Ville parce que je sais qu'elle a fait preuve de souplesse, d'accompagnement, etc. On peut se féliciter de ce projet de délibération.

Néanmoins, je crois que l'on doit pouvoir en tirer aussi des leçons pour l'avenir. Si on veut faire de l'habitat participatif et on l'a inscrit comme tel dans nos documents de planification, il va falloir que l'on fasse en sorte que cela ne dure pas aussi longtemps pour les faire sortir de terre.

Pour cela, je crois qu'il faut interroger les personnes qui ont participé à ce projet, faire un retour d'expérience, comprendre ce qui a pu poser problème, et quand on a des gens qui ne connaissent rien, monter de A à Z un projet quasiment de promoteur, c'est très compliqué, ils ont besoin d'être accompagnés. La Ville a un rôle à jouer, l'Office foncier solidaire a un rôle à jouer, il faut dégager aussi du foncier pour pouvoir permettre de faire cela, nous avons fait voter un vœu il n'y a pas si longtemps pour essayer d'améliorer les choses.

Je propose à Ian BROSSAT et à tous ceux qui le souhaitent que l'on réfléchisse ensemble à comment on peut encore améliorer les choses pour que cet habitat participatif ne soit pas le seul à Paris et que l'on puisse être fier d'avoir fait émerger de beaux projets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec ce que vient de dire Émile MEUNIER, l'habitat participatif est une très bonne idée, et pour que cela fonctionne, il faut un vrai accompagnement de la Ville et de ce point de vue, notre O.F.S., notre foncière de Paris, peut tout à fait y contribuer. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et j'enregistre les très justes suggestions d'Émile MEUNIER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 53).

2022 DU 54 - Procédure de DUP sur la parcelle 35, rue Maurice-Ripoche (14e). - Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire. - Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 54 concernant la procédure de DUP sur la parcelle 35, rue Maurice-Ripoche, dans le 14e arrondissement. Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquête publique et parcellaire avec un avis favorable.

Il ne reste plus comme inscrit que Danielle SIMONNET, qui a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais faire court.

D'abord, c'est un dossier extrêmement important et on est plusieurs dans cette Assemblée à être très attachés à cette bataille, puisqu'il s'agit d'une expropriation et cela fait 10 ans qu'on l'attend. En juillet dernier, on était sur le lancement de l'enquête en vue de démontrer l'utilité publique à exproprier. Là, on est à l'étape de l'enquête publique pour permettre de donner un avis favorable et ce n'est pas encore la dernière étape. Je voudrais juste attirer votre attention : des personnes vivent encore dedans. Vous avez huit personnes qui vivent dans le bâtiment.

Parmi elles, il y en a au moins deux avec lesquelles je suis en contact, qui m'ont contactée très récemment pour me dire qu'elles avaient fait des demandes de logement social, qu'elles étaient prioritaires D.A.L.O., mais qu'elles n'avaient toujours pas de proposition de logement.

Et donc, je souhaite vraiment que l'on soit cohérent du début à la fin, Monsieur BROSSAT, sur ce dossier, c'est-à-dire qu'à juste titre et c'est un beau dossier, on exproprie ce bâtiment pour en faire du logement, de la résidence sociale, mais il faut absolument que l'on protège ceux qui y sont de manière extrêmement précaire, que leur demande de logement social puisse être entendue et que la Ville y réponde. On ne peut pas expulser, ils sont menacés en ce moment d'expulsion, il faut à tout prix que par le haut, on leur permette d'accéder à ce droit au logement qui me semble essentiel.

Mon intervention était vraiment pour attirer votre attention sur ce sujet, et je vous transmettrai très prochainement un courrier vous donnant tous les détails, pour que la situation de ces deux locataires soit prise en compte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup à Danielle SIMONNET. Je suis très fier de ce projet de délibération relatif au 35, rue Maurice-Ripoche, dans le 14^e arrondissement, l'hôtel Balladins, qui est un hôtel vide depuis de très nombreuses années.

Nous avons lancé une procédure d'expropriation avec pour objectif d'en faire une résidence sociale, deux enjeux donc. Le premier enjeu est de réaliser cette transformation, d'éviter la présence de ce bâtiment vide et de fait inutilisé.

Deuxièmement, c'est le sort des habitants actuels, je suis en lien d'ailleurs avec leur avocate pour leur réserver le meilleur sort qui soit. Je suis évidemment à votre disposition, Danielle SIMONNET, pour évoquer le sort des habitants actuels.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 54).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'augmentation de la production de logements sociaux dans le bâti existant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 84 est relatif à l'augmentation de la production de logements sociaux dans le bâti existant.

Le président MEUNIER le présente, au nom de son groupe.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que sur ce vœu, on peut tous et toutes être d'accord... Je ne comprends pas, parce que vous ne voulez pas construire pour faire du logement social, et vous ne voulez pas préempter pour faire du logement social, donc on le fait comment le logement social avec vous ?

Je disais, on veut augmenter la capacité de préempter. On a le compte foncier pour cela. Le compte foncier, c'est 150 millions d'euros. 150 millions d'euros, c'est 400 logements, autant dire que jamais nous n'atteindrons nos objectifs avec le compte foncier actuel. C'est la raison pour laquelle nous demandons régulièrement que soient rehaussées les capacités financières du compte foncier.

Encore une fois, ce n'est pas de l'argent perdu, c'est de l'argent investi, et avec l'augmentation du prix du foncier, on fait même une bonne affaire.

Il y a aussi une autre manière de faire, c'est que la Ville peut déléguer son droit de préemption aux bailleurs sociaux. Elle le fait déjà avec les bailleurs sociaux de la Ville, avec un ou deux autres bailleurs sociaux, comme cela, quand l'enveloppe de 150 millions d'euros est épuisée, elle peut se reposer sur ses valeurs pour dire : prenez cet immeuble, c'est une bonne opération, etc.

Ce que dit ce vœu, c'est :

1 - remobilisation collective et générale de tous les bailleurs sociaux qui interviennent à Paris pour favoriser la préemption. On va faire un bel événement et on va se fixer des objectifs ;

2 - dans ce cadre-là, on va augmenter la délégation à d'autres bailleurs sociaux pour pouvoir augmenter la capacité de préemption globale. Mais, je ne désespère pas, cher Ian BROSSAT, qu'au prochain budget on puisse quand même augmenter l'enveloppe de la Ville, puisqu'on ne va pas non plus toujours se reposer sur nos bailleurs sociaux. Il va falloir augmenter notre capacité.

Enfin, cela ne vous fera peut-être pas trop plaisir, la droite, mais c'est aussi la période qui veut cela, il va falloir modifier législativement le droit de préemption, pour faciliter la préemption et que l'on puisse préempter en deçà du prix du marché. Ainsi, c'est dit. On verra ensuite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Plus vous vous interrompez, plus on perd du temps.

Je vous dis cela, c'est un conseil d'ami.

La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre à Émile MEUNIER surtout.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - En accord avec l'esprit du vœu d'Émile MEUNIER, je voudrais juste préciser que nous pratiquons déjà la délégation du droit de préemption. Un exemple récent, la délégation à l'automne 2021 à Seqens pour la préemption du 226, rue Lecourbe dans le 15^e arrondissement. Mais enfin, 15 millions qui ne pèsent pas sur le budget de la Ville, puisque c'est Seqens qui l'a acheté. C'est le principe de la délégation du droit de préemption.

Et donc, je vous invite à voter ce vœu moyennant quelques petits amendements, notamment la précision que je viens de faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

J'imagine que le GEP accepte les amendements de l'Exécutif, merci Émile MEUNIER.

Je mets aux voix le vœu n° 84 ainsi amendé...

Je n'ai pas été saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris sur ce vœu n° 84.

Vous connaissez ma manière de présider, je vous donne évidemment la possibilité très rapidement, mais sur ma fiche le groupe Changer Paris n'était pas inscrit pour une explication de vote, c'est pourquoi je passais au vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous remercie.

Une remarque préalable, dans le titre, Monsieur MEUNIER, vous parlez d'augmentation de la production de logements sociaux. Je voulais vous dire, ce n'est pas de la production, c'est de la livraison, et c'est une grande différence, parce que vous savez très bien que quand on préempte, on ne produit pas, on prend un logement du parc privé et on le met dans du parc social. Il n'y a pas de création de nouveaux logements. C'est important et il faut le préciser. C'est livraison.

Vous dites ensuite dans votre vœu que c'est un des moyens les plus pertinents pour créer du logement de façon écologiste. Je vais vous dire, il y a un moyen beaucoup plus pertinent, c'est la transformation de bureaux en logements. Vous n'en parlez pas et je trouve cela bien dommage, surtout dans le bâti existant.

Vous déplorez qu'il n'y ait que 400 logements préemptés en gros par an, mais c'est le même rythme justement de transformation de bureaux en logements. Et 400, ce n'est pas assez et je le déplore. Je déplore aussi que vous ne parliez pas de P.L.S.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre, mais il y a en effet des moyens beaucoup plus vertueux et écologiques de transformer des bureaux en logements. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Elle a fait une minute, mais j'ai eu confirmation que l'on n'avait pas eu communication de votre demande d'explication de vote. C'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas donné la parole.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 73).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan de la bourse d'échanges de logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 85 relatif à un bilan de la bourse d'échanges de logements sociaux.

Valérie MONTANDON reprend la parole, pour le présenter cette fois-ci.

Mme Valérie MONTANDON. - Nous avons souvent discuté dans cet hémicycle du problème de la rotation des logements sociaux, le taux à Paris est très faible, il était en 2020 de 4,8, et même avant le confinement de 3,8, et les taux sont bien inférieurs à la moyenne d'Ile-de-France et à la moyenne nationale.

Il est vrai que 20 % des demandeurs de logements sociaux sont des gens qui sont déjà dans le parc social et demandent justement un autre logement, soit plus grand, soit plus petit.

Nous aimerions, s'il vous plaît, que vous nous fassiez un bilan présenté en 5e Commission sur justement les bourses d'échanges de logements sociaux, car cela fait très longtemps que l'on n'a pas eu de chiffres, et on a toujours le sentiment que beaucoup de gens attendent ces échanges d'appartements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avis évidemment favorable sur ce vœu qui nous demande un bilan. Sans attendre de vous le donner, quelques éléments. Vous le savez, nous avons mis en place une bourse d'échanges qui inclut 12 bailleurs sociaux. Depuis le lancement de cette plateforme en octobre 2018, ce sont très précisément 1.712 échanges de logements qui ont pu aboutir, dont 1.800 ont concerné des locataires parisiens.

Un exemple d'ailleurs très concret et tout récent, un couple de septuagénaires occupait un F5 de 74 mètres carrés dans le 19e arrondissement et inscrit dans le dispositif. Ils ont pu échanger leur logement avec un couple et ses deux enfants qui eux vivaient dans un T3 de 54 mètres carrés. Tout le monde est ravi, le couple de personnes âgées voit son loyer diminuer, tandis que la famille peut proposer une chambre à chacun de ses enfants.

Voilà un bel exemple, il y en a beaucoup d'autres, et je les présenterai en 5e Commission avec vous, chère Valérie MONTANDON.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 74).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien des propriétaires faisant l'objet d'un squat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 86 relatif au soutien des propriétaires faisant l'objet d'un squat.

La parole est à Vincent BALADI, pour le présenter, au nom de son groupe, Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 19 janvier dernier, une femme de ménage d'une école parisienne a tenté de s'immoler par le feu, juste ici sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Sur sa pancarte, cette manifestante avait inscrit, je cite : "Mme HIDALGO, aidez-nous, on vous en supplie, nous avons hérité d'un petit studio à la mort de notre mère en 2018, un faux locataire occupe les lieux avec sa famille, nous ne pouvons rien faire, la justice nous laisse tomber".

Je suis certain que cette situation de détresse extrême vous a touchés comme moi. En effet, la solidarité dont nous faisons preuve dans cet hémicycle ne doit pas être à géométrie variable. Comme cette femme courageuse, les propriétaires ne sont pas tous, loin des caricatures, de riches nantis, mais aussi des petits propriétaires qui ont souvent des petites retraites et une stratégie patrimoniale de long terme avec des loyers souvent inférieurs au prix du marché.

La loi de 2020 n'a pas éradiqué ce fléau et les amendes et peines ne sont pas appliquées face à la détresse des petits propriétaires immobiliers qui font face à des charges et taxes toujours plus importantes, nous en parlions hier.

Par ce vœu et à l'image des dispositifs d'aide aux locataires, nous souhaitons que la Ville mette en place un dispositif d'aide, de médiation et d'accompagnement des propriétaires immobiliers faisant l'objet d'un squat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Vincent BALADI. Vous évoquez une situation bien précise, néanmoins je voudrais préciser qu'à aucun moment la Ville de Paris n'est partie prenante de ce conflit, qui est un conflit de droit privé pour une raison simple : une collectivité, jusqu'à preuve du contraire la Ville de Paris, n'est pas compétente pour intervenir dans ces procédures qui relèvent d'un litige entre deux personnes privées.

Je ne pourrai donc qu'émettre un avis défavorable.

Une précision néanmoins, j'y tiens, l'accompagnement des Parisiens sur les questions de logement et d'accès aux droits est primordial pour la Ville, notamment d'ailleurs pour les propriétaires.

Je salue le travail de l'A.D.I.L. présidée par l'excellent Gauthier CARON-THIBAUT, mais aussi les points d'accès aux droits qui sont présents dans les mairies d'arrondissement et offrent des permanences juridiques gratuites et ouvertes à tous, notamment aux propriétaires qui peuvent être concernés par ce type de situation.

Avis défavorable donc, mais ce n'est pas une fin de non-recevoir, puisque je le rappelle, nous avons des dispositifs qui s'adressent aux personnes concernées par ce type de situation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Compte tenu de la réponse de l'Exécutif, retirez-vous votre vœu, Vincent BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Je retire le vœu, mais c'est bien dommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 86 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au déménagement des locataires de la Porte de Vanves.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons donc le vœu référencé n° 87 relatif au déménagement des locataires de la porte de Vanves.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Monsieur le Maire, en 2021, notre Conseil de Paris votait en faveur d'un projet urbain pour la résidence de la R.I.V.P. porte de Vanves, un projet de rénovation et de réhabilitation, et c'est bien ce sujet de réhabilitation qui pose problème, notamment pour le 4-12, avenue de la porte de Vanves. Je veux associer à mon intervention celle de ma collègue Anne-Christine LANG.

En effet, si le projet prévoit pour le 4-12, la transformation des 172 logements pour édifier 130 logements, notamment des logements familiaux, une résidence étudiante, des commerces, des bureaux, le problème vient d'une mauvaise communication, une mauvaise information qui a été donnée aux locataires de cette adresse, qui n'avaient pas compris qu'ils auraient à quitter leur logement d'ici à 2024.

Or, il reste deux ans et à ce stade uniquement 17 propositions de relogement ont pu aboutir.

La raison de ce vœu est de faire en sorte de nous rassurer d'abord sur les capacités de la Ville, à travers ses bailleurs, à pouvoir reloger à proximité pour ceux qui le souhaitent, les locataires de la porte de Vanves dans le respect évidemment du pouvoir d'achat de ces locataires, puisqu'un certain nombre de propositions ont été faites et ne respectaient pas les loyers tels qu'ils étaient actuellement porte de Vanves.

Et donc, évidemment, c'est un sujet d'inquiétude pour tous ces locataires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

J'ai bien entendu l'ensemble de vos propos sur le déménagement des locataires de la porte de Vanves. Gros ensemble immobilier de la R.I.V.P. qui fait l'objet d'une rénovation nécessaire au vu de cet immeuble.

Pour organiser tout cela, nous avons effectivement lancé une opération de relogement avec une charte des relogements qui a été cosignée par la Ville de Paris, la mairie du 14^e et la R.I.V.P., et les habitants qui le souhaitent ont la possibilité de rester dans leur quartier en demandant des logements dans des ensembles immobiliers voisins.

J'ajoute que les contingents de la Ville de Paris, mais aussi de la préfecture d'Ile-de-France sont mobilisés pour nous permettre d'avoir un rythme d'attributions qui nous permette de reloger tout le monde d'ici le premier semestre 2024. A ce stade, les relogements de 30 familles ont abouti, cela représente 5 relogements par mois, les objectifs sont donc tenus. Si vous faites le calcul, il reste 142 familles à reloger, ce qui nous amène à 2024.

Vous l'avez compris, nous sommes tous très attentifs à cette opération pour que cette opération, il est vrai compliquée, se passe dans les meilleures conditions, et à votre disposition avec les équipes de la R.I.V.P. pour toute précision si cela est nécessaire.

Ce que vous proposez, Madame GATEL, est donc déjà engagé et pour cette raison j'émet un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Peut-être de manière plus simple, acceptez-vous de retirer votre vœu compte tenu de la réponse de l'Exécutif ?

C'est le cas, je vous remercie, Madame la Présidente.

Le vœu n° 87 est retiré.

Nous tenons un bon rythme, puisqu'à 20 heures 40, nous commençons l'examen des projets de délibération concernant la délégation du premier adjoint, avec le fait que ce sont moins les projets de délibération que les vœux qui vont nous occuper.

2022 DU 18 - Site 1 à 9, avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16e). - Déclassement du domaine public. - Signature d'une promesse de bail à construction et contrat de travaux accessoires avec "Sogaris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 18 relatif aux sites 1 à 9, avenue du Président Kennedy, pont de Grenelle dans le 16e arrondissement. Déclassement du domaine public. Signature d'une promesse de bail à construction et contrat de travaux accessoires avec "Sogaris".

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération revient sur un projet de 2016 qui faisait suite à l'appel à projets "Réinventer la Seine". Ce projet a été abandonné suite à l'opposition de la Maison de la radio et des A.B.F.

Il ressort donc aujourd'hui, modifié.

Il conserve cependant plusieurs éléments, comme la station multiénergie et multimodale offrant trois carburants décarbonés, l'hydrogène, le biométhane, le bio G.N.V., le rechargement électrique, et une plateforme logistique urbaine fluviale mise en réseau avec des sites logistiques franciliens.

La différence majeure avec le précédent projet est donc l'abandon du projet de construction qui perturbait la perspective sur la Seine de la Maison de la radio, qui a elle-même fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques.

Il est proposé ici d'aménager la dalle, actuellement une sorte de friche urbaine, en esplanade plantée, sorte de belvédère sur le fleuve. Deux petits bâtiments y seront construits d'une hauteur limitée.

La mairie du 16e ne peut que se satisfaire de cette requalification qui offrira aux riverains un nouvel espace vert et une liaison douce du quai haut vers le quai bas. Cependant, et j'insiste sur ce point, ce projet est encore à préciser en concertation avec les riverains pour un légitime souci de transparence avec eux.

Je voudrais également insister sur le fait que nous ne voulons pas que la reconquête industrielle des berges du 16e se poursuive. Je fais ici référence à Cemex, Lafarge, et la station d'attente des barges sur le port du Point du jour.

C'est pourquoi nous surveillerons de près, Monsieur le Maire, cette petite station de logistique urbaine dédiée à ce stade au déchargement de colis style Amazon ou de DPD. Il y a d'ailleurs sur ce point des précisions à fournir concernant les modalités de déchargement et de la traversée de la voie sur berge.

Enfin, nous serons très attentifs à la question d'un des deux pavillons consacrés à de l'événementiel, c'est-à-dire attentifs au choix des activités, au choix de l'exploitant, car nous nous opposerons à tout type d'activité festive. Je repense aux problèmes que nous avons eu avec "la Javelle" à ses débuts dans le 15e arrondissement, par exemple.

Il sera indispensable également que l'espace créé sur cette dalle soit surveillé et sécurisé et ne constitue pas un point de nuisances permanentes pour les riverains.

En conclusion, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons favorablement, mais nous demandons à être étroitement associés à l'élaboration finale de ce projet et que les points d'inquiétude que je viens d'évoquer soient pris en compte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame Véronique BALDINI.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, Monsieur le premier adjoint, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame BALDINI, vous avez parfaitement présenté ce projet, ses évolutions. Je salue ce travail partenarial avec la "Sogaris", avec la mairie du 16e et avec Radio France, et c'était évidemment important.

J'ai bien noté vos points d'attention, je les partage, sur le trafic généré par la logistique et sur la destination du pavillon d'animation, et nous le ferons en lien avec vous et avec Radio France. Je suis très heureux que nous ayons construit ce chemin consensuel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Dans une belle unanimité, a priori, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DU 18).

Je confirme, unanimité pour ce projet de délibération DU 18.

2022 DU 43 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune" Porte de Champerret (17e). - Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet Lauréat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 43 relatif à un appel à projets urbains innovants sur le site "Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune" porte de Champerret, dans le 17e. Nouvelles modalités de contractualisation pour la réalisation du projet lauréat.

La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je me réjouis que notre Assemblée s'apprête à voter comme un seul homme oserai-je dire, ce projet de délibération, qui ouvre enfin la voie à la réalisation du projet Mastersound, lauréat de la consultation "Réinventer Paris 2" en 2019, soutenu par la mairie du 17e arrondissement.

Après de nombreuses années en déshérence, ce projet sur le site mythique et festif de la "Main Jaune" ouvre de belles perspectives pour le quartier.

Je vous épargne le détail, rassurez-vous, mais je souhaite tout de même rappeler qu'il s'agit de créer un véritable écosystème dédié à la musique, comprenant des studios d'enregistrement, une salle de spectacles, une salle de danse, ainsi que des locaux plus administratifs dédiés à la formation, aux réunions et au "coworking". Il faut, c'est crucial, nous en donner les moyens collectivement.

Or, l'occupation sans droit ni titre du site reste un obstacle de taille et je sais pouvoir compter sur vous pour que d'ici le mois de juillet au plus tard, vous parveniez, avec la Préfecture de police que j'ai également sollicitée, à procéder à l'expulsion des actuels occupants.

Vous n'ignorez pas qu'ils contreviennent à l'ordonnance rendue par le tribunal administratif en novembre dernier, ils ne respectent pas l'usage paisible que le juge leur a prescrit jusqu'à la trêve hivernale. Les riverains l'ont constaté à plusieurs reprises et dernièrement encore les forces de police ont été appelées pour intervenir sur place.

La Ville est par conséquent tout à fait fondée à engager dès maintenant une nouvelle procédure en référé pour obtenir l'expulsion des occupants dès la fin de la trêve hivernale, c'est-à-dire dans les tout prochains jours. Je vous le demande, ici, solennellement.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

La parole est au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e, cher Geoffroy BOULARD, nous sommes totalement alignés sur la mise en œuvre de ce projet Mastersound.

Deuxième chose, l'occupation illégale évidemment n'était pas normale, à l'issue des procédures judiciaires nous avons trouvé un chemin de dialogue avec des garanties de libération pour ne pas porter préjudice au calendrier de mise en œuvre du projet. Je fais confiance aux occupants actuels dans les conditions que nous avons discutées, qui ne doutent pas de la mobilisation de la force publique s'il devait en être nécessaire, mais je ne crois pas que cet extrême soit au-devant de nous.

C'est un beau projet de délibération qui permettra de faire revivre ce lieu mythique de notre jeunesse.

Et on pourrait y danser de nouveau, Monsieur le Maire, tous les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Effectivement, la "Main Jaune", cela rappelle quelques souvenirs.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 43).

De nouveau, unanimité.

Non, pas unanimité, d'accord, la main verte s'abstient sur la "Main Jaune", pour être clair !

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des Monuments Historiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 88 est relatif à la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des monuments historiques.

La parole est au maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, pour le présenter au nom du groupe, Paris en commun.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

C'est un vœu qui vise tout simplement à sauver la piscine Oberkampf, car elle est menacée du fait de l'éviction de l'exploitant actuel de la piscine. J'ai donc saisi la Ministre de la Culture pour lui demander le classement de cette piscine, qui a une histoire et une valeur patrimoniale tout à fait remarquables. Et donc, ce vœu vise à défendre cela.

Il vise aussi à demander que la Commission du Vieux Paris s'intéresse à cette piscine, sachant que nous avons déjà voté un vœu en 2019 à la suite duquel une étude de la DAC a été faite et confirme l'intérêt patrimonial.

Si la Commission du Vieux Paris et son président voulaient bien s'intéresser à cette piscine, ce serait un message important qui permettrait d'appuyer la Ville et ses services auprès du propriétaire, pour lui demander de ne pas saccager cette piscine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 11e arrondissement, cher François VAUGLIN.

La parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable du premier adjoint de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 75).

Unanimité pour la piscine Oberkampf.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'essaie de tenir le temps, mais j'ai encore des explications de vote qui m'arrivent sur les vœux, donc je dis calmez-vous parce que... Pourquoi, chère présidente, je n'ai absolument pas

parlé... le groupe Changer Paris n'était pas visé. Mais j'en appelle aux groupes, on arrive enfin, on n'a plus que des vœux non rattachés, donc ne multipliez pas les explications de vote sans qu'un groupe en particulier soit visé.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du site Eastman (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole au président Émile MEUNIER, pour présenter le vœu référencé n° 89 relatif au devenir du site Eastman, dans le 13e arrondissement.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Eastman, c'est une histoire intéressante, c'est le fondateur de Kodak, richissime, qui a fait ce bâtiment magnifique qui donne sur le parc de Choisy, consacré à la santé pour les personnes qui n'avaient pas les moyens de se soigner ailleurs, notamment les orphelins, les enfants, etc.

Il a légué ce bâtiment à la Ville et a demandé à la Ville une condition, c'est que ce bâtiment soit consacré à la santé pour continuer son œuvre de mécène.

Très bien, on y a mis un centre de santé. On y a mis les services santé de la Ville, pourquoi pas, cela tourne encore autour de la santé, mais il y a "Réinventer Paris". Je ne refais pas le procès de "Réinventer Paris", on aura l'occasion d'y revenir, mais on a mis le bâtiment Eastman dans les "Réinventer Paris", et il en est ressorti quoi ? Un projet qui n'a plus grand-chose à voir avec la santé. Je vous le dis, il n'est pas satisfaisant.

L'objectif de ce vœu, de façon constructive, est de remettre à plat ce projet présenté par le lauréat - d'ailleurs, je me demande même si financièrement il peut boucler l'opération -, et de respecter la parole donnée à M. Eastman d'en faire un grand immeuble de santé environnementale, de santé autour du sport, de santé et d'alimentation, de l'ouvrir largement au public pour que l'on puisse profiter à la fois du bâtiment et du parc. Il y a de très belles choses à faire et je vous propose qu'on le fasse ensemble pour la suite.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur MEUNIER, je connais vos réserves sur le projet. J'ai eu l'occasion d'échanger avec ma collègue Anne SOUYRIS de l'Exécutif, nous voulons vous proposer de donner encore une chance au projet. Nous avons programmé dans les tout prochains jours une réunion d'Anne SOUYRIS, du porteur de projet et de moi-même pour essayer de concilier effectivement la nécessité de maintenir une destination santé sur ce lieu.

Deuxièmement, de respecter l'orientation de l'Exécutif en lien également avec le maire du 13e, qui est aussi d'ouvrir le bâtiment sur le parc de Choisy, parce que c'est un bâtiment exceptionnel dans un parc exceptionnel. Et enfin, c'est une forteresse autour de laquelle les Parisiens ne peuvent que tourner.

Et donc, nous avons proposé des amendements qui vous ont été indiqués, permettant d'entendre votre message d'alerte et vos préoccupations, voire vos réserves, mais de se donner encore quelques semaines avant de prendre une décision collective de notre Conseil plus définitive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Amendements de l'Exécutif, donc avis favorable si amendé, mais j'ai trois explications de vote, dont une de chez vous, oui ! D'ailleurs, c'est la première. Ecoutez, vous ferez la police dans votre groupe ultérieurement, hors de cet hémicycle, et la parole, il vit dangereusement, est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Il y a un peu plus de trois ans, le jury de "Réinventer Paris" avait retenu la compagnie de Phalsbourg pour ce site, j'avais été le seul à voter contre, à la fois sur la procédure que j'avais jugée viciée et contre le choix de ce promoteur, dont le projet me paraissait moins intéressant que son concurrent. Je conteste par ailleurs le bradage du patrimoine de la Ville par une Municipalité acculée financièrement, incapable d'entretenir ces bâtiments comme d'ailleurs le vœu initial le notait.

10 milliards de dettes pour en arriver là, c'est simplement dramatique. Mais au-delà du choix financier, il y a la qualité du projet pour les habitants du 13e. Hier encore, en conseil de quartier, les habitants me faisaient part de leur opposition à ce projet et leur volonté de l'abandonner. Voilà pourquoi il est tout naturel que le groupe Changer Paris vote ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Jean-Baptiste OLIVIER, le groupe Communiste également a toujours émis des réserves sur ce projet porté par la compagnie de Phalsbourg. D'abord, des réserves sur le point de vue de la préservation de ces fauteuils dentaires pédiatriques, cette précieuse et très rare spécialité en secteur 1 de notre ville.

Ensuite, pour des raisons de modèle économique, parce que nous aurions souhaité, comme le proposait ce vœu initialement, conserver une offre de santé qui s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise publique, soit directement gérée en régie, soit par l'accompagnement d'un projet associatif élaboré en lien avec notre Ville.

En l'état, la compagnie Phalsbourg propose une programmation dont la dimension santé s'avère largement insuffisante, très en deçà des besoins du 13^e arrondissement.

Dernier point, la question du S.P.S.E. Son avenir doit être débattu en possession de tous les éléments nécessaires et vous le savez, il y a des débats sur la localisation actuelle et sur la potentielle localisation à venir de ses services. Des débats parmi les salariés, des débats parmi leurs représentants, tout cela nécessite des précisions, des échanges approfondis, des échanges complémentaires dont nous ne disposons pas à ce jour.

J'en termine sur la forme, nous sommes, avec Jean-Baptiste, tous les deux élus du 13^e, et nous ne pouvons que regretter que ce vœu n'ait pas été présenté en Conseil du 13^e arrondissement. Cela nous aurait permis dans un premier temps d'établir un cadre local de discussion, donc il faut le dire, c'est bien dommage.

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, nous saluons le premier attendu du vœu tel qu'amendé, à savoir une présentation en Conseil de Paris avec tous les éléments en main et dans une clarté qui permettra un débat éclairé et en cohérence avec cette perspective.

Nous aimerions que les deuxième et troisième attendus soient retirés pour ne pas préempter ni orienter la nature des décisions à venir, avant même d'avoir les éléments pour ce faire.

Nous voterons donc le vœu à condition que ces deux attendus soient retirés, faute de quoi nous nous exprimerons contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Je vais donner la parole au maire du 13^e arrondissement, qui l'a demandée. Jérôme COUMET ?

Sur cette histoire d'attendus, vous me préciserez.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Je vais être extrêmement bref, d'abord parce que je n'ai pas beaucoup de temps, mais pour essayer de m'en tenir à ce qui nous rassemble.

Je pense que quand même sur ce dossier, il y a une chose qui nous rassemble, c'est de faire en sorte que cet objet architectural, très intéressant, un, ne soit plus fermé aux Parisiens, et deux, soit ouvert sur le parc de Choisy. Et qui a fréquenté le parc de Choisy se pose immédiatement cette question : pourquoi la partie théoriquement la plus attrayante du parc, là où ont été posées les fontaines, ne l'est pas ? Parce que ce bâtiment lui tourne totalement le dos.

Et partant de là, je pense que l'on peut arriver à construire un projet intelligent, nous sommes pour l'instant liés contractuellement avec la compagnie de Phalsbourg, il faut discuter avec eux. En tout cas, je pense que l'on pourra arriver à trouver un chemin intéressant et je pense d'abord aux habitants du 13^e et aux Parisiennes et Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre brièveté, Jérôme COUMET, merci Monsieur le Maire du 13^e arrondissement.

Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez amendé le vœu. Le groupe Communiste...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je ne peux pas faire un sous-amendement sur un amendement de l'Exécutif.

Je partage totalement la sensibilité sur l'offre dentaire de secteur 1, y compris pédiatrique, mais nous avons prévu de la développer sur le centre de santé Edison. C'est un choix de la Ville, il est très cohérent, c'est en proximité immédiate. Je comprends les inquiétudes, mais en l'occurrence on ne supprime rien en matière d'offre de santé. Je maintiens le vœu amendé tel que déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, le groupe Communiste en conséquence va se manifester par son vote sur ce vœu amendé par l'Exécutif, avec donc un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 76).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au recensement des terres agricoles appartenant à la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 90 relatif au recensement des terres agricoles appartenant à la Ville.

La parole est à Léa VASA, au nom du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci. J'essaie de faire court.

Vous connaissez les ambitions de la Ville en matière d'alimentation durable, de nombreux objectifs sont donnés, notamment de pouvoir fournir les cantines scolaires où 50 % des produits que l'on consomme à Paris proviennent du bassin parisien. C'est aussi une demande très forte des Parisiens. Pour ce faire, nous avons besoin de terrains agricoles et de pouvoir aider à l'installation d'agriculteurs qui ont des pratiques vertueuses.

La Ville a du foncier, notamment des terrains agricoles, même si depuis 10 ans, ne sachant pas trop que faire de ces terrains, la Ville a plutôt été dans la tendance de les revendre et de s'en débarrasser. Aujourd'hui, avec ce grand projet sur l'alimentation durable, nous nous rendons compte que nous en avons besoin.

La question que pose ce vœu est la suivante : quelles sont ces parcelles agricoles qui sont encore disponibles dans la bourse de la Ville de Paris ? Peut-on présenter une liste de ces parcelles pour pouvoir tout simplement travailler ensemble à ce grand et beau projet d'alimentation durable sur ce territoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre esprit de synthèse.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est une très bonne idée ce vœu, qui recoupe beaucoup des travaux que nous menons avec Audrey PULVAR sur la stratégie alimentation et agriculture durable. Nous avons proposé quelques amendements concernant les considérants 7 et 8 et le rajout de deux considérants. S'ils sont acceptés, j'émettrai un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous acceptez les amendements de l'Exécutif ? Oui.

Merci, Léa VASA.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 77).

A l'unanimité, on recense les terres agricoles appartenant à la Ville.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux protections Ville de Paris et aux avis de la Commission du Vieux Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif aux protections Ville de Paris et aux avis de la Commission du Vieux Paris.

La parole est de nouveau à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris, afin de le présenter.

Mme Léa VASA. - Merci.

C'est un vœu qui a fait l'objet de beaucoup d'amendements, je vais donc vous présenter la version finale. Vous le savez, la Ville de Paris a créé la Commission du Vieux Paris, qui est vraiment une instance de passionnés et de gens passionnants, d'architectes, d'experts en tous genres élus également, qui émettent des avis sur les projets de reconstruction, destruction, modification des bâtiments historiques à Paris.

Je sais qu'il est tard, mais cela nous paraît important.

Elle émet beaucoup d'avis sur beaucoup de projets cette Commission du Vieux Paris et notamment dans le vœu, on cite plusieurs exemples de projets dans lesquels ces avis n'ont malheureusement pas été respectés.

Alors, il peut y avoir beaucoup de raisons opérationnelles, financières, politiques pour ne pas aller complètement dans le sens de la Commission du Vieux Paris, mais on s'est rendu compte que de temps en temps, ces avis n'étaient pas particulièrement pris en compte, parce que les recommandations arrivent après que le dossier a été mis sur la table des maires d'arrondissement et de la Maire de Paris.

Donc, on se retrouve avec un protocole qui est un peu dans le mauvais sens et on prend un avis qui n'est pas totalement éclairé par cette commission d'experts.

La première proposition que formule ce vœu, c'est que l'on puisse remettre les choses dans l'ordre, et d'abord présenter les avis de la commission aux maires qui vont prendre les décisions.

La deuxième demande que l'on formule, si une décision doit être prise, qui ne respecte pas complètement cet avis-là, ce qui est tout à fait possible et envisageable, car après tout c'est une réponse politique que l'on formule quand on accorde un permis de construire, que l'on puisse tout de même recenser ces cas, les motiver, les expliquer et transmettre ces décisions-là à la Commission du Vieux Paris, et qu'elle-même puisse produire un bilan qui soit plus exhaustif. Ensuite, que ce bilan soit présenté en 5e Commission annuellement.

La CVP fait déjà un bilan annuel qu'elle aura toujours plaisir à présenter, je le sais. Voilà synthétiquement ce que l'on avait à dire sur la commission. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, en plus vous avez fait deux minutes ce qui est le temps accordé par le règlement, cela tombe très bien.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Léa VASA, un sujet important sur lequel la transparence la plus totale doit être mise en œuvre. La Direction de l'Urbanisme, mon cabinet et moi-même sur les sujets les plus importants, nous nous efforçons de suivre les recommandations de la Commission du Vieux Paris.

Effectivement, dans des circonstances que je considère comme exceptionnelles, nous pouvons être amené à devoir nous en écarter pour deux exemples que je vous livre.

Le premier, c'est quand un bâti est tellement dégradé que les conditions d'intervention sur la transformation, la rénovation thermique, etc., nécessitent de ne pas pouvoir suivre des avis de la C.V.P., de conservation patrimoniale.

Ou, autre exemple, lorsqu'un projet est suffisamment d'intérêt général pour nous rendre plus souples par rapport aux exigences que nous formulerions sur un projet privé par exemple, mais il me paraît tout à fait logique que l'Exécutif motive les cas les plus rares possibles où c'est mieux organisé.

Nous avons proposé un amendement, d'abord pour dire qu'évidemment tous les bâtiments qui bénéficient d'une protection Ville de Paris ne peuvent, par définition, pas être touchés. Il revient à notre Assemblée d'en décider autrement, notamment via la révision ou la modification du P.L.U.

Pour tout ce qui concernera les avis de la C.V.P. sur lesquels nous ne pourrions pas intégralement suivre ses recommandations, qu'un tableau de suivi soit produit, que la Commission du Vieux Paris en soit informée.

Troisièmement, que nous puissions en faire état de façon très transparente en 5e Commission. Donc, favorable avec les quelques amendements que je viens de mentionner.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Vous acceptez les amendements de l'Exécutif, merci, Léa VASA.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 78).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au contrôle de l'implantation des dark stores, dark kitchens et drive piétons solo.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement et à la limitation du déploiement et de l'activité des dark stores.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 92, 93 et 93 bis relatifs au contrôle de l'implantation des "dark stores", "dark kitchens" et "drive" piétons solo et à l'encadrement et la limitation du déploiement et de l'activité des "dark stores".

La parole est à Émile MEUNIER, pour présenter le vœu n° 92 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Mes chers collègues, on ne va pas rentrer dans le détail de ce que sont les "dark stores", on a connu le sujet. On connaît les nuisances, on est tous d'accord sur les nuisances. Là où il y a peut-être une petite différence, c'est que nous pensons que même par principe, j'allais presque dire philosophiquement, ce type de "business" de la flemme où l'on se fait livrer le papier toilette en moins de 10 minutes, on n'en veut pas.

Peut-être que vous, vous pensez que le marché répond à un besoin, mais ce n'est pas maintenant que l'on en décidera. Néanmoins, je tiens à souligner et remercier l'action de l'Exécutif et en particulier d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui a pris très vite la mesure du problème et a diligenté les enquêtes qu'il fallait, sur la base d'une étude de l'APUR que les écologistes ont demandé via un vœu, et qui a annoncé la fermeture de 45 "dark stores", "kitchens", etc., en contravention avec les règles du plan local de l'urbanisme, parce qu'en réalité, c'est cela.

C'est que ces acteurs arrivent comme des prédateurs, enfreignent les règles à coups de dizaines de millions d'euros et créent un besoin inutile. Donc, merci pour cette action résolue.

On aimerait l'inscrire dans le marbre, si je puis dire, via ce vœu.

Le deuxième point que l'on dit, et il y a peut-être là aussi une forme de divergence, c'est que nous voulons ensuite durcir les règles dans la révision du P.L.U., voire durcir la législation via une action de lobbying pour qu'il n'y en ait pas un à Paris. Ce n'est pas, oui, mais de façon régulée, c'est non, aucun. C'est ce que nous disons dans notre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, président.

La parole est à René-François BERNARD, pour présenter le vœu n° 93 du groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu adopté à l'unanimité au Conseil du 7^e arrondissement, le 7 mars. Pour faire vite, il s'agit bien des "dark stores", puisqu'il faut les appeler par leur nom français, qui provoquent l'attroupement de livreurs au bord d'immeubles résidentiels. Devenus des points de rendez-vous, ces derniers subissent des nuisances multiples : tapage nocturne, stationnement de scooters sur le trottoir, jet de mégots, etc.

Aux premières loges, les riverains pâtissent de l'incivilité que commettent ces livreurs, trop souvent en totale impunité. Au-delà de ces nuisances, c'est aussi la légalité et le contrôle de ces microhangars urbains qui se posent, comme le souligne également le vœu du groupe écologique. La menace pour les commerçants, nous la mesurons de réunion publique en réunion publique, ainsi que la remontée de l'exaspération des riverains. Et bien sûr, quelle menace sur le paysage urbain, nos devantures originales qui ont fait la fierté de Paris.

Pour gagner du temps et donner ainsi une explication de vote au vœu bis présenté par l'Exécutif, nous avons insisté dans notre vœu sur les nuisances aux riverains par le trafic des scooters autour de ces commerces. C'est pourquoi nous insistons ce soir pour que la police municipale soit mobilisée pour lutter contre les nuisances, en particulier la nuit qui n'est pas, reconnaissons-le, la période pendant laquelle elle est la mieux dotée.

Nous sommes impatients d'entendre votre réponse sur ce point et nous ferons court si vous nous convainquez que vous vous donnez les moyens d'action.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci aux deux intervenants, ce sujet des "dark stores" est un sujet majeur de préoccupation des Parisiens, non pas parce qu'ils en contestent le principe, mais parce qu'ils en vivent les nuisances. Il ne se passe pas un jour sans que je reçoive, à titre personnel, une dizaine d'interpellations sur ce sujet. Les nuisances, vous les avez parfaitement évoquées l'un et l'autre : le bruit, l'encombrement, parfois les incivilités, et effectivement les nuisances olfactives, vous avez des références Madame la Présidente, qu'il ne m'est pas autorisé d'intégrer. Bref, j'ai compris que le temps avait apaisé les choses, Madame la Présidente.

J'ai une petite nuance, c'est que je considère qu'il ne revient pas a fortiori au Conseil de Paris, dans ses compétences réglementaires, de décider du bonheur des gens et beaucoup de "dark stores" me renvoient à une réalité de fait, c'est que s'ils existent, c'est parce que des gens les utilisent et cela questionne socialement. Je suis totalement aligné avec vous, Émile MEUNIER, sur ce que vous avez évoqué, mais nous ne disposons pas d'un pouvoir d'interdiction.

Mais nous avons, grâce à l'expertise de la Direction de l'urbanisme depuis maintenant plusieurs mois, engagé des mesures contre ces économies voraces qui débarquent à coups de centaines de millions d'euros d'investissement, de plateformes mondiales de distribution. Nous rajoutons évidemment la préoccupation sur la concurrence que nous considérons comme déloyale vis-à-vis du commerce de proximité.

Nous avons essayé de ramasser les propositions qui sont formulées dans un vœu de l'Exécutif qui vient, je l'espère, se substituer aux deux vœux et qui nous rassemblera tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je vais interroger le groupe Ecologiste de Paris, maintient-il son vœu n° 92 ou le retire-t-il au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Émile MEUNIER. - On le retire, parce que cela va franchement dans le bon sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela fait tomber au moins une explication de vote.

Le groupe Changer Paris maintient-il son vœu n° 93 ou le retire-t-il au bénéfice de celui de l'Exécutif ?

On suppose que vous allez faire intervenir la police !

Très bien, donc il est également retiré.

Catherine IBLED était inscrite sur le vœu n° 93 qui est retiré. Il ne reste que le vœu n° 93 bis sur lequel Maud GATEL, grâce au président de séance, pourra faire une explication de vote, au nom de son groupe.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup de votre mansuétude, Monsieur le Maire.

L'explosion récente du phénomène de la livraison alimentaire à domicile, qu'il s'agisse de repas ou de courses alimentaires, a illustré un certain retard à l'allumage à la Ville de Paris en la matière, qui n'est pas sans rappeler le même retard à l'allumage concernant la régulation des trottinettes électriques et des vélos en libre-service.

Cela a été rappelé dans une note qui a été diffusée en début de semaine, les collectivités locales disposent d'ores et déjà des leviers pour réguler l'installation de ces "dark stores", qu'il s'agisse du P.L.U. y compris le P.L.U. parisien, mais également du Code de l'urbanisme.

Donc, Paris ne subit pas, elle a les moyens d'agir pour préserver notamment la vitalité commerciale dont il a été question, mais également pour lutter contre les nuisances, notamment sonores à travers la police municipale.

Pour autant, cela ne règle pas tous les problèmes en matière de commerce "express", et c'est la raison pour laquelle j'ai, à titre de parlementaire, déposé un texte sur la nécessaire régulation sur les plans sociaux, environnementaux, sociaux notamment, pour garantir un socle de droits à tous les collaborateurs et salariés de ces nouveaux modèles. Mais pour autant, l'hostilité dans la reprise des termes du vœu des Verts stricto sensu concernant cette nouvelle pratique fera que je ne voterai pas le vœu bis de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donc accorder évidemment la même, non pas faveur, je n'aime pas le terme, mais la même possibilité d'intervention à Catherine IBLED, pour le GIP. Toujours sur le vœu n° 93 bis de l'Exécutif, mais à mon avis dans ces cas-là anticipez, allez tout de suite sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville doit donc se donner les moyens de contrôler davantage les "dark stores", "dark kitchens" et autres "drives" piétons, je pense que tout le monde est d'accord. Je salue ici la réunion qui a eu lieu début mars entre la Ville de Paris et les acteurs du secteur, relatée par des articles de presse et le partage d'informations et l'affirmation de la Ville pour combler effectivement temporairement ce vide réglementaire, qui est particulièrement bien analysé par l'"Atelier parisien de l'urbanisme" dans la récente étude qu'il a publiée.

Cependant, je mets un petit bémol, puisque face à la montée des préoccupations des habitants du 15e, j'avais adressé un courrier à la préfecture régionale, notamment à Mme Olivia POLSKI, le 14 octobre, sur les "dark stores", notamment sur les sujets des rues du 15e arrondissement, courrier auquel je n'ai malheureusement jamais eu de réponse. C'est dommage.

La régulation des "dark stores" est donc un enjeu central, parce que ce sont de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs qui interrogent profondément notre rapport à la ville, au commerce, au vivre-ensemble, au droit à la tranquillité comme vous le soulignez, Emmanuel GRÉGOIRE, à la nécessité de défendre les commerces de proximité qui sont essentiels et doivent faire face aujourd'hui à une concurrence qui doit être à notre sens régulée.

Le Gouvernement a d'ailleurs produit récemment une fiche technique précisant les modalités de régulation qui sont possibles, et il existe aujourd'hui un outillage législatif qui donne une série d'outils à la Maire pour agir sur la transformation de commerces en "dark stores", mais il y a encore du chemin à faire.

Donc, notre groupe soutiendra le vœu n° 93 bis de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Barbara GOMES, explication de vote du groupe Communiste.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, nous sommes très vigilants sur le développement du "quick" commerce à Paris. Ce n'est pas la première fois que l'on intervient et que l'on dénonce ces modèles économiques qui favorisent une figure de consommateurs enfants gâtés, un peu comme ce que disait tout à l'heure Émile MEUNIER.

Et surtout, tous ces "dark stores", toutes ces "dark kitchens" proposent une offre de livraison ultrarapide au détriment de la sécurité des livreuses et des livreurs, qui sont contraints de se mettre en danger pour tenir le chrono, et tout cela payé une misère.

C'est vrai que ces modèles économiques se vantent d'être plus vertueux que ceux de l'"ubérisation" on va dire classique, avec ses faux indépendants, puisqu'eux proposent de vrais contrats de travail, C.D.I, 35 heures, et on peut s'en réjouir bien évidemment, mais cela ne règle pas tout, notamment les problèmes de cadence et de sécurité dont on a parlé.

Mais en plus, il s'avère que des liens peuvent exister, notamment de sous-traitance, avec des modèles "ubérisés" comme Uber et Deliveroo, et c'est une des raisons qui doivent nous conduire à être vigilants.

L'étude qui a été rendue par l'APUR est d'ailleurs très claire : les entrepôts des vitrines opaques du "dark" commerce sont bien en train de se multiplier depuis la crise. Cela dénature nos rues, cela va à l'encontre des politiques menées contre la monoactivité et du coup, on ne peut que déplorer le récent guide "Quick commerce" qui a été publié par le Gouvernement, qui allège la réglementation en vigueur pour les entreprises.

En revanche, s'agissant des questions des "drives" piétons, elles devraient peut-être être traitées à part, parce qu'on ne semble pas vraiment être sur les mêmes types de commerce que les "dark stores" et les "dark kitchens" en matière d'implantation dans la ville, mais aussi d'usage et de rapport aux travailleurs. Ici, les Parisiennes et Parisiens peuvent commander leurs courses en bénéficiant d'une offre de produits plus large et aux prix souvent plus avantageux que ceux proposés par les grandes surfaces, et qu'ils viennent récupérer cette fois-ci eux-mêmes.

Cela étant dit, au regard de l'économie globale du vœu, nous le voterons. J'ajoute que nous avons entendu la proposition d'Emmanuel GRÉGOIRE de travailler ensemble sur ces questions et nous l'en remercions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

On est arrivé au terme des explications de vote, ce qui me permet de mettre aux voix le vœu n° 93 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe MDE.

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 79).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Héliport de Paris. - Issy-les-Moulineaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de l'Héliport (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 94, 95 et 95 bis relatifs à l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour présenter le vœu n° 95 du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pendant les élections municipales, le projet de fermer l'héliport et de faire de ce site un grand espace vert dédié au développement de la biodiversité était largement partagé par une majorité d'entre nous.

Dans cette veine, compte tenu des ambitions et des actions de la Ville de Paris pour être à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique et contre l'effondrement des écosystèmes, le Plan Climat et le Plan Bruit de la Ville de Paris prévoient de ne pas renouveler la concession de l'héliport qui arrive à son terme en 2024.

En effet, ces plans prévoient de réaliser, en lieu et place de cet équipement polluant, une extension du parc Suzanne Lenglen, afin d'améliorer le cadre de vie, la qualité de l'air, et de mettre un terme aux différentes sources de pollution sonore et atmosphérique générée par le ballet incessant des hélicoptères.

Le Plan Bruit réclame en outre qu'à court terme, le nombre des vols soit réduit avec la suppression des vols commerciaux. Dans ce contexte, nous avons été assez surpris de découvrir, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, que l'héliport avait été rebaptisé, le 8 mars dernier, au nom de Valérie ANDRÉ, en sa présence et en présence du ministre des Transports.

Si la féminisation des dénominations de l'espace public est une excellente chose, cette décision nous a semblé être le signe que la fermeture de l'héliport et à tout le moins la suppression des vols commerciaux ne seraient plus envisagées.

Si le groupe Ecologiste de Paris peut concevoir, sur le site de l'héliport, la poursuite de vols dits de service public, hélicoptères de la protection civile et du SAMU, à condition qu'ils soient susceptibles d'être orientés vers des sites alternatifs adéquats, nous estimons cependant que ces activités résiduelles ne nécessitent pas l'occupation de l'intégralité du terrain de l'héliport.

Dans ce contexte, notre vœu demande que la Ville de Paris réaffirme son intention de ne pas renouveler la concession d'exploitation de l'héliport, sous réserve, le cas échéant, des espaces dédiés aux seuls vols de service public. Nous souhaiterions que la Ville de Paris réaffirme également son intention de faire un espace vert exempt de tout projet de densification, dédié au développement de la biodiversité sous la réserve des espaces précités.

Enfin, que la Ville nous indique l'état des discussions avec l'Etat quant au devenir de la concession du site de l'héliport. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ, pour présenter le vœu...

Je donne évidemment la parole à Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, maire de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux, hélas !

Quand on demandait à André Gide quel est le plus grand écrivain du XIXe siècle, il répondait Victor Hugo, hélas !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Quelle référence.

Une devinette pour commencer à cette heure tardive ! Qui parmi nous a déclaré, à propos de l'héliport : "il faudra que l'Etat nous prouve que ces besoins régaliens ne peuvent pas se faire depuis d'autres bases. Alors que toutes les évacuations sanitaires peuvent se faire au plus près des infrastructures hospitalières et qu'un vaste plan de réorganisation urbanistique des 35 hectares de la plaine de Vaugirard a été décidé par la Mairie de Paris, eh bien rendre seulement 2 ou 3 hectares de l'héliport n'a aucun sens".

Il s'est reconnu, c'est notre premier adjoint à la Maire de Paris préféré, Emmanuel GRÉGOIRE ! Bravo, on peut l'applaudir. Je souscris pleinement à ces déclarations, cher collègue, et d'ailleurs vous n'avez fait qu'énoncer l'engagement pris par la Maire de Paris, auprès de moi et publiquement, de restituer ces 7,5 hectares d'espaces verts et sportifs aux Parisiens, dès l'expiration de la concession fin 2024, ce que je demande d'ailleurs depuis 12 ans.

Mais sans nul doute vous préféreriez, et tous ici nous préférerions, un parc de 7,5 hectares à un terrain d'atterrissage qui concentre 8.000 vols pendulaires et 4.000 vols de transit par an, dont ceux les plus bruyants d'ailleurs ont doublé depuis 2012 et ont été encore en hausse de 10 % en 2021.

On constate aussi une augmentation d'un tiers des vols privés dont 50 le dimanche. On se demande bien pourquoi le dimanche.

Vous avez fait inclure, à juste titre, notre amendement de fermeture totale de l'héliport dans le Plan Climat de la Ville puis dans celui de la Métropole, et c'est très bien. Et donc, comme le dit Rachida si bien, je ne comprends pas l'annonce le 8 mars dernier d'un accord auquel je n'ai pas été associé évidemment, sur la restitution à la Ville de 3,5 hectares de terrain seulement, la spoliant de 3 hectares de son territoire et fixant une pollution tant atmosphérique que sonore.

Pourquoi tant de haine ? C'est la question que je pose. Ma question est simple pour terminer : allez-vous tenir votre engagement de libération totale du site de l'héliport par l'Etat ? Et j'aurais posé une question à la Maire de Paris si elle avait été présente dans cet hémicycle : Madame la Maire, si vous êtes élue présidente de la République, ferez-vous renoncer l'Etat à l'héliport ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

La parole est au premier adjoint, pour répondre aux deux vœux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis d'accord à la fois avec Aminata NIAKATÉ et avec Philippe GOUJON. Du coup, je ne sais pas lequel est le plus loin de ses positions habituelles.

Vous connaissez la contrainte, Monsieur le Maire du 15e, nous ne sommes pas décisionnaires. Je vais résumer, le droit aéroportuaire est de compétence régaliennne et de choix discrétionnaire régalien.

Pour une raison très simple, c'est que quand vous posez la question aux élus locaux, s'ils sont enthousiastes ou pas à l'idée d'accueillir un héliport, à part votre très cher collègue André SANTINI que vous n'avez jamais réussi à convaincre que c'était une bonne idée de le fermer, qui d'ailleurs était honoré de venir inaugurer la dénomination de Valérie ANDRÉ, l'Etat décide et ensuite nous essayons de faire au mieux.

Et donc, nous avons été le plus loin et je dois dire que dans les discussions très complexes avec la Direction générale de l'Aviation civile, avec Aéroport de Paris, la Préfecture de Région a joué un rôle très aidant pour d'abord recentrer les missions autour des besoins régaliens, sécurité civile, évacuation sanitaire, et besoins plus secrets à la discrétion de l'Etat.

Deuxièmement, un gros travail sur le Code de décollage, des critères de sécurité indispensables, qui permet de générer le moins de nuisances possible pour les riverains.

Troisièmement, et c'est, je crois, un motif de satisfaction pour nous tous, même s'il ne va pas aussi loin que nous l'espérons et même s'il ne va pas aussi loin que nous irons dans un combat futur que nous mènerons avec l'Etat, de gagner le plus grand espace vert de Paris sur cette mandature. Et de le faire en plus gratuitement, pardon de le dire, puisque nous sommes chez nous.

Nous avons donc proposé un vœu de l'Exécutif qui vise à ramasser tout cela, et donc je proposerai un retrait au profit de celui de l'Exécutif et nous continuerons le combat pour les années qui viennent, mais essayons de nous réjouir des efforts y compris qui ont été permis par la préfecture de Région sur ce dossier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Vous l'avez compris, il y a un vœu n° 95 bis de l'Exécutif.

Le groupe Ecologiste de Paris retire-t-il son vœu au bénéfice de celui de l'Exécutif ? Je pose la question à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Philippe GOUJON, est-ce que vous retirez le vœu n° 95 au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Non, le vœu est maintenu. C'est une avancée, certes, mais ce n'est pas du tout celle que nous attendions, d'autant plus que tous les arguments qui sont donnés par l'Etat sont fallacieux.

Je voudrais dire la position de notre groupe sur ce vœu de l'Exécutif, qui sera en fait l'abstention, parce que c'est une avancée mais, le flou de ce vœu, vous savez bien que quand il y a du flou il y a un loup, est tel que nous ne pouvons pas le voter, puisqu'on parle de propositions, de discussions qui se poursuivent, d'étudier la suppression des vols, il est extrêmement flou, pas du tout précis dans son dispositif. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu et nous maintiendrons le nôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne voulais pas vous couper la parole, mais je voulais savoir si vous mainteniez votre vœu, et comme vous étiez inscrit pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, j'allais vous redonner la parole, vous avez bien fait d'enchaîner.

Sur le vœu de l'Exécutif, je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun.

C'est Florian SITBON qui va s'exprimer, et le suspens est total.

M. Florian SITBON. - Je vais être très bref, mais non ce vœu n'est pas flou, Monsieur le Maire, ce vœu n'est pas flou. Et trois points pour indiquer pourquoi ce vœu très précis me réjouit.

D'abord, parce que selon le vieil adage, Monsieur le Maire, "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras". Alors qu'effectivement, on a souhaité depuis très longtemps avoir la libération totale de l'héliport, qu'on l'a demandée conjointement à maintes reprises, il y a là une réelle avancée, puisqu'il va y avoir la libération de 3,5 hectares.

Deuxième point, ce vœu réaffirme la nécessité, et on ne l'a pas encore dit, d'enclencher la rénovation des Frères Voisin, de continuer le désenclavement du quartier des Frères Voisin, et c'est une chose extrêmement importante.

Troisièmement, il y a maintenant 3,5 hectares d'un beau projet à bâtir, à construire ensemble, et c'est vers cela qu'il faut se tourner.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette brève explication de vote.

De ce fait, je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 95 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Changer Paris, comme vous l'aviez annoncé, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 80).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du P.L.U.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons directement, le vœu n° 96 déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier situé sur le jardin de la maison du Carrier (14e) ayant été retiré de l'ordre du jour, au vœu référencé n° 97 relatif au patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du P.L.U.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Allez-y, chère collègue.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le plan local d'urbanisme va faire l'objet d'une révision et nous avons déjà entamé le cycle de réunions d'information et concertation du public à cet effet.

Lors de la première réunion, le 18 février dernier, il est apparu que la préservation du patrimoine bâti figurait parmi les premières préoccupations des habitants du 17e arrondissement, qu'il s'agisse des maisons faubouriennes, des hôtels particuliers, ou tout simplement de la densité des immeubles, notamment la question des hauteurs des constructions.

Aussi, avec Geoffroy BOULARD, mes collègues de la majorité du 17e et les élus du groupe Changer Paris pour faire court, nous demandons que la préservation du patrimoine et la limitation des surélévations figurent parmi les grandes orientations d'aménagement retenues dans le cadre de la révision du P.L.U.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

Monsieur le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la conseillère, votre vœu soulève des questions intéressantes auxquelles il faudra répondre.

Mais, je redirai ce que j'ai déjà dit au dernier Conseil, je n'émettrai pas d'avis favorable sur des vœux qui préempteraient des décisions relevant du processus de concertation de la révision du P.L.U. et de décisions in fine de l'assemblée délibérante.

On va le verser au dossier, comme on dit, dans le cadre des consultations y compris de l'ensemble des groupes politiques.

Pour des raisons de méthode, j'é mets un avis défavorable sur toute décision qui viendrait préempter les étapes successives de concertation visant à la révision de notre Plan local d'urbanisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela paraît assez logique.

Avez-vous été convaincus par l'argumentation du premier adjoint, de laisser la consultation se dérouler ? Il est retiré.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Du tout, nous maintenons le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation pour redéfinir le quartier Bruneseau.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 98 relatif à la concertation pour redéfinir le quartier Bruneseau.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le présenter.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, merci, je vais vous reparler du projet Bruneseau, puisqu'en octobre dernier nous avons, avec le groupe écologiste, fait voter un vœu qui avait convaincu la Maire de Paris de revenir sur ce projet de tour sur le quartier Messéna-Bruneseau.

J'ai été très surpris de découvrir en février dans "Le Moniteur" que M. GRÉGOIRE allait se concerter avec les écologistes. J'aimerais effectivement que le groupe Ecologiste soit concerté, mais aussi les autres groupes et toutes ces associations qui sont de longue date opposés à ce projet.

Il s'agit simplement de tenir compte de cet impératif de concertation générale de toutes ces associations, que ce soit "ADA 13", que ce soit "Vivre le nouveau 13e", "SOS Paris" et tant d'autres, et que l'on puisse travailler tous ensemble sur un beau projet qui puisse correspondre à tous les intérêts des habitants du 13e. Un vœu qui pourra nous mettre tous d'accord.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Peut-être un rappel de base de notre Assemblée, c'est qu'à la Ville de Paris, il y a une majorité, un Exécutif et une opposition. Donc, nous discutons d'abord à l'intérieur de la majorité, d'ailleurs vous avez toute liberté de vous exprimer pour, contre, de formuler des propositions et donc, il y aura par ailleurs un processus de concertation comme le prévoit le Code de l'urbanisme sur le projet Bruneseau. Mais enfin, la majorité assume d'être une majorité et assume que l'opposition soit une opposition.

C'est un avis évidemment défavorable et cela ne préjuge évidemment pas de tout le processus de concertation prévu par les textes sur le projet, quand l'Exécutif et la majorité auront choisi de le rendre public et de le mettre en concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote d'Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Je rejoins tout à fait ce qu'a dit le premier adjoint, c'est normal qu'il y ait en priorité des discussions au sein de la majorité.

Néanmoins, nous allons nous abstenir, puisque le vœu, la philosophie est la bonne, il faudra à un moment ou à un autre, vu l'importance du projet et l'importance de la remise à plat de ce projet, que l'on puisse en discuter plus largement et en particulier avec les citoyens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'imagine que le vœu est maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 99 et 99 bis relatifs au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le présenter.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire, je propose de faire une explication de vote sur le vœu n° 99 bis en même temps.

Les tunnels de la gare inférieure de la Rapée dits aussi tunnels Baron Le Roy, comme vous le savez, ont des caractéristiques patrimoniales importantes. Il s'agit de tunnels de l'ère napoléonienne, et aussi des caractéristiques écologiques, puisque la température moyenne de ce lieu est de 14 degrés et permet la conservation de denrées notamment alimentaires.

Il se trouve qu'en 2011, une centaine d'entreprises y travaillait, notamment des artisans mais aussi des primeurs, des négociants en vin, et ils ont été petit à petit invités à quitter les lieux fortement, pour ne pas dire chassés.

Aujourd'hui, ils ne sont plus que 6, donc nous sommes passés de 100 entreprises à seulement 6 qui résistent.

Le vœu était que la Ville prenne des dispositions nécessaires afin de permettre aux artisans qui sont là de rester et éventuellement aussi de développer plus d'activités artisanales sur ce lieu, notamment pendant la période transitoire, le temps d'avoir un nouveau projet sur Bercy-Charenton, et aussi que la Ville présente, notamment aux élus de la 5e Commission, un projet, du moins les contours des projets qu'ils ont pu énumérer dans la presse.

Il se trouve que depuis que j'ai déposé ce vœu, il y a eu une communication en mairie du 12e arrondissement. J'aurais pu m'attendre à retirer ce vœu, mais il se trouve que cette communication était très décevante. C'était une sorte de faire-part de décès pour les tunnels Baron Le Roy, teinté aussi de "cancel culture locale" tant qu'à faire. Juste pour vous préciser, la communication disait qu'en fait cela ne devait pas s'appeler forcément tunnels des artisans, parce qu'il n'y avait plus d'artisan et que finalement personne n'utilisait les atouts écologiques des 14 degrés, et donc qu'il n'y avait pas lieu forcément d'en faire état.

Mais en fait, s'il n'y a plus d'artisan et plus d'entreprise qui utilise les caractéristiques écologiques de ce lieu, c'est parce qu'ils ont été chassés, et pas que le lieu n'est pas adapté à ces activités.

Cette réécriture de l'histoire est quand même malvenue. Je pense d'ailleurs que vous en êtes conscients, parce que le fait que vous ayez fait un vœu bis montre bien une sorte de retour en arrière pour être un peu plus peut-être conciliants.

Quoi qu'il en soit, je regrette cette mauvaise communication et nous accepterons éventuellement votre vœu bis, mais à une condition : que vous soyez beaucoup plus précis sur le devenir des artisans, parce que si je cite votre vœu à la fin, vous demandez un suivi attentif et que l'accompagnement des locataires se poursuive. Mais l'accompagnement où ?

A la sortie comme cela a été le cas, et la sortie n'a jamais été accompagnée. Je voulais une précision sur votre volonté d'essayer d'aider les artisans encore présents. Et aussi simplement de rappeler dans votre vœu bis que c'est un vœu qui répond à notre vœu, ce qui n'est pas mentionné.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Je peux considérer qu'en 2,50 minutes, vous avez compris et fait votre situation de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Je demandais à Valérie MONTANDON pour ne pas inutilement lui redonner la parole.

La parole est au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, première chose, tout à fait d'accord pour dire que c'est un vœu en réponse à votre vœu, puisque c'est le cas. D'accord, on le met, en l'occurrence, c'est un vœu de l'Exécutif qui répond à votre vœu.

Et, peut-être pour apporter quelques nuances notamment, nous n'avons pas attendu que vous déposiez votre vœu pour engager les mesures. Nous avons beaucoup travaillé avec la S.N.C.F., avec la Direction de l'Urbanisme, avec la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous confirmons la protection patrimoniale de la gare de La Rapée inférieure.

Deuxièmement, nous confirmons le souhait de vocation d'activités et d'artisanat.

Troisièmement, toute petite nuance, il ne nous revient pas de décider à qui un propriétaire loue son bien. Ce n'est pas notre rôle.

J'ai tout à fait le souhait que les acteurs qui s'y trouvent puissent y rester, il y aura quand même à un moment donné à se poser la question de travaux lourds de rénovation, y compris pour protéger ce patrimoine tout à fait exceptionnel.

Et donc, le vœu de l'Exécutif, je le précise ou je l'amende oralement, répond bien au vœu de Valérie MONTANDON et confirme que c'est un sujet sur lequel, je l'ai compris, nous nous rassemblons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Compte tenu de la réponse du premier adjoint, vous retirez votre vœu au bénéfice de celui de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je le retire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

C'est sur le vœu de l'Exécutif et lui seul que M. BONNET-OULALDJ va faire son explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est un vieux débat qui nous anime depuis 10 ans au Conseil de Paris et au Conseil du 12e, et sur lequel j'aime que l'on ait la constance dans les idées, dans les propos et dans ce qui est voté.

J'ai dû, avec Valérie MONTANDON, Danielle SIMONNET et d'autres élus, déposer au moins entre cinq et dix vœux et amendements sur ce sujet, et des amendements aux vœux ou des amendements aux amendements, il a toujours été dit que l'on conservait la volonté de garder de la relocalisation d'artisans et de logistique.

Alors moi, ce qui me préoccupe maintenant dans ce nouveau vœu de l'Exécutif, c'est qu'il faut absolument qu'il y ait une garantie, comme l'a dit Valérie MONTANDON, de maintenir les artisans déjà installés, mais aussi de maintenir dans l'avenir la vocation artisanale et logistique du site.

La préoccupation que j'ai, qui est nouvelle, c'est ce que vous dites Emmanuel GRÉGOIRE, c'est que les travaux sont estimés à plusieurs millions. Et donc, il faudra que quelqu'un paye. Cela ne sera pas la S.N.C.F. Cette Z.A.C. telle qu'elle était prévue était prévue avec des logements sociaux, avec du tertiaire et pouvait payer ces travaux. Or la Z.A.C., pour l'instant, est à plat.

Donc, ma préoccupation est qu'il n'y ait pas un projet d'une grande surface ou comme on en connaît par exemple avec des entrepreneurs qui ont construit les halles ou autres et qui nous disent : si on met de l'argent dedans, cela n'a pas une vocation artisanale.

Donc, je demande solennellement qu'il y ait une constance des idées dans ce que l'on a porté depuis 10 ans aux enquêtes publiques, aux délibérations, et plusieurs délibérations ont été votées, amendées, et à chaque délibération les amendements qui ont été votés, la priorité a été à la relocalisation et à l'artisanat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Naturellement, Monsieur le premier adjoint ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Comme c'était une explication au-delà de l'explication de vote, oui, la destination, et nous mobiliserons tout moyen pour cela, on peut encore en discuter, nous commençons à avoir un chemin de garanties très précises et nous reviendrons vers l'Assemblée pour le préciser. Mais oui, cela doit rester un lieu à vocation artisanale, logistique, marginalement quelques "trucs" en plus, mais il n'est pas question que nous détournions la destination de ce lieu, lieu de la logistique urbaine et de l'artisanat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, on commence à voir le bout du tunnel sur ce dossier.

Le vœu n° 99 ayant été retiré, je demande à notre Assemblée de se prononcer sur le vœu n° 99 bis de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2022, V. 81).

Unanimité pour les tunnels Baron Le Roy et surtout pour leur devenir.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la redevance pour l'emprise du chantier de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au loyer du chantier de Notre Dame.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons terminer cette séance avec les vœux référencés n^{os} 100, 101 et 101 bis relatifs à la redevance pour l'emprise et au loyer du chantier de Notre-Dame.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Auparavant, je donne la parole à Catherine DUMAS, qui souhaitait faire un rappel au règlement. Il est évidemment de droit.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement au nom de notre groupe et l'article 5 du règlement, en effet avant l'examen des deux derniers vœux numérotés 100 et 101 qui sont relatifs à Notre-Dame.

Vous dire que nous demandons un droit de réponse pour un membre de notre groupe, Brigitte KUSTER, qui a été mise en cause par M. le premier adjoint lors de la séance des questions d'actualité. Nous voudrions qu'elle puisse répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'avoue que l'observation du premier adjoint est très pertinente, puisqu'en l'occurrence, en général le sens d'un rappel au règlement c'est qu'il se fasse immédiatement après les faits commis, si j'ose dire. Surtout qu'en plus, ce n'était pas la personne de Brigitte KUSTER, puisque j'étais à la séance des questions d'actualité qui était en cause, mais le caractère de son rapport, ce qui est d'un autre ordre. Le terme "malveillant" pour le rapport ayant été qualifié par le premier adjoint.

Allez-y, Madame la députée, mais c'est parce qu'on est vraiment en fin de séance et que je ne veux pas créer d'incident.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, vous avez été parlementaire, donc vous savez ce que cela veut dire d'être président d'une mission parlementaire.

En effet, Monsieur le premier adjoint, vous venez de préciser que je n'étais pas en séance. En effet, je n'ai pas eu le temps de revenir de l'Assemblée à temps, ayant souhaité assister à la prise de parole du Président ukrainien dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Néanmoins, vos propos m'ont été rapportés et surtout je les ai écoutés et regardés en "replay" si je puis me permettre, et vous me permettez ici d'y répondre, parce que vous n'y êtes pas allé par quatre chemins, Monsieur le premier adjoint.

Vous m'avez accusée de faire preuve de malveillance, d'avoir propagé des mensonges, et d'avoir eu une attitude partielle durant les travaux de la Mission d'information parlementaire. Vous avez donc tenu des propos très graves, des propos publiquement diffamatoires, et cette attaque personnelle est tout simplement inadmissible.

Je rappelle que j'étais présidente d'une mission parlementaire avec une rapporteure, Sophie METTE, du groupe MoDem, et que nous avons présenté un rapport au bout de presque 30 auditions, qui a fait l'objet régulièrement de points à l'Assemblée nationale et a été voté non seulement à l'unanimité des membres de la mission d'information, mais aussi à l'unanimité des membres de la Commission des Affaires culturelles.

Les propos qui sont dans ce rapport que vous avez traité de malveillant et que j'ai donc apporté avec moi, ce ne sont pas mes propos, Monsieur le premier adjoint. Un rapport parlementaire, c'est le rapport de tous ceux qui ont assisté à l'audition, et donc, en tant que présidente, en effet, je le revendique, je l'ai voté, et il est donc rappelé que se pose la question du paiement d'éventuelles redevances pour l'occupation du domaine public par le chantier.

Cette information nous a été d'ailleurs donnée par le Général GEORGELIN lors de sa dernière audition, le 2 février dernier. Cette audition était d'ailleurs la deuxième ou la troisième que nous avons avec lui, la dernière de sa part, et clôturait les travaux parlementaires avant notre rapport final.

Et donc, je voudrais vous rappeler les faits, parce que quand même, vous êtes allé très loin dans ce que vous avez dit tout à l'heure. Je rappelle que les députés socialistes, votre groupe d'ailleurs, ont voté sans la moindre remarque et que nos auditions, Monsieur le premier adjoint, sont filmées et retransmises à ma demande en toute transparence.

Lorsque le Général GEORGELIN s'est exprimé le 2 février, le journaliste de "La Croix" et d'autres journaux ont fait état des propos du Général GEORGELIN.

Vous avez été interrogé, le 3 février, par "France 3", et à ce moment-là votre réponse a été que cette demande, en effet, de redevance qui ne devait pas être payée à l'établissement public, pour vous cela faisait partie du droit commun.

A aucun moment vous n'avez évoqué une autre solution et c'était donc une fin de non-recevoir.

C'est de votre fait, et donc je n'ai ni utilisé de propos mensongers ni fait acte de malveillance, je n'ai fait que mon travail de parlementaire, rendu compte de mon travail de manière transparente.

Le Général GEORGELIN, lui, a rappelé d'ailleurs à ce moment-là que vous continuez à lui demander une redevance de 3,4 millions d'euros par an, ce qui allait être impliqué sur les dons, puisque l'établissement public ne peut payer qu'à partir des dons. C'est-à-dire que la Ville de Paris réclamait de l'argent sur les dons.

Et donc, ce ne sont pas des propos malveillants, c'est juste un rapport parlementaire et je me réserve le droit d'y donner suite de manière judiciaire si je puis dire, puisque ce sont des propos diffamatoires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a pris plusieurs libertés avec le règlement. L'article 5 qui a été invoqué ne s'appliquait pas au cas d'espèce. Le rappel au règlement intervient longuement après les faits, et je rappelle qu'il est de trois minutes maximum, temps qui a été dépassé.

Cela dit, je dis cela car je ne voudrais pas que ce soit un précédent. Cela a lieu de manière exceptionnelle, pour que les choses soient dites.

Evidemment, je donne la parole au premier adjoint pour répondre. Nous sommes dans une Assemblée démocratique.

Si tu veux répondre à Mme KUSTER, et après tu répondras...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je voudrais recentrer le débat non pas sur les polémiques y compris de propos qui vous sont rapportés, même si j'ai compris que vous aviez eu la gentillesse de me regarder en "replay".

Je vais répondre factuellement, y compris en revenant sur ce que vous venez de dire et à quel point je continue à confirmer les propos que j'ai tenus cet après-midi. Je vais revenir point par point, mais je vais le faire comme c'est à mon avis notre rôle, dans le cadre de la réponse au vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la redevance pour l'emprise du chantier de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au loyer du chantier de Notre Dame.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame Brigitte KUSTER, c'est vous qui présentez le vœu n° 100 du groupe Changer Paris ?

Mme Brigitte KUSTER. - Merci encore pour votre bienveillance, Monsieur le Maire.

Ce vœu tombait sous le sens, suite aux auditions, je viens de le rappeler à l'instant, du Général GEORGELIN, qui avait donc pointé du doigt que la Ville de Paris lui demandait une redevance de 3,4 millions d'euros par an, dans le cadre de l'occupation du domaine public par le chantier.

En effet, c'est la réglementation, sur ce point, il n'y a rien à redire. Mais évidemment, là où cela pose un problème, c'est que si l'établissement public payait, l'établissement public devait ponctionner sur les dons qui avaient été faits.

Ce n'était évidemment pas possible, d'ailleurs la Cour des comptes que j'ai eue en ligne était tout à fait d'accord avec cela. Comment peut-on détourner des fonds donnés par des dons à des fins qui vont après dans la poche d'une collectivité, entre autres pour payer une taxe qui de fait pouvait tout à fait être exonérée comme d'autres collectivités l'ont fait préalablement, Nantes au moment d'un incendie sur la cathédrale.

Et donc, nous avons pointé cela après avoir entendu le Général GEORGELIN. C'est pour cela que nous nous sommes fait l'écho les uns et les autres dans différents articles encore ce week-end, mais au-delà de ma propre personne, je tiens à le rappeler, puisque nous sommes plusieurs à nous être exprimés sur le sujet.

Donc, ce vœu vous demande, et je crois qu'il était tellement pertinent que vous en avez fait un vœu n° 101 bis, donc à partir du moment où vous avez fait un vœu bis, c'est que ce vœu pointait du doigt quelque chose qui était attendu, on vous demandait de renoncer à cette redevance annuelle de 3,4 millions d'euros qui était demandée à l'établissement public chargé de la restauration et de la conservation de Notre-Dame.

C'est ce que vous reprenez dans votre vœu n° 101 bis, mais vous y avez ajouté autre chose, donc je maintiens bien évidemment ce vœu qui correspond à ce que j'ai lu dans la presse, dans "Le Figaro" aujourd'hui, qui avait l'information avant nous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

Le groupe MDE a déposé un vœu n° 101. J'imagine que c'est sa présidente Maud GATEL qui va le présenter.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, on a le droit de changer d'avis, on a même le droit de se tromper, on a le droit de faire machine arrière. Je vous cite le 16 février dernier : "la règle du droit commun s'applique pour l'ensemble des chantiers publics ou privés, qui ont une emprise sur l'espace public".

Oui, cela nous a choqués, cela a choqué beaucoup de monde. Nous avons pris acte qu'hier, vous annonciez à la presse que vous reveniez sur ces redevances, et d'ailleurs c'est ce que nous confirme ce vœu bis, puisque vous écrivez noir sur blanc que la Ville de Paris propose l'exonération des redevances pour l'occupation du domaine public, donc cela signifie bien que c'était prévu.

Deuxième point, et là on aurait beaucoup aimé qu'il y ait aussi un même changement de pied, le 16 avril 2019, la Maire de Paris annonçait une contribution à hauteur de 50 millions d'euros de la Ville pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame.

On a bien compris depuis lors que les 50 millions de dons se sont transformés en rénovation du parvis qui était préalablement prévue avant même l'incendie de Notre-Dame. Simplement et d'ailleurs le vœu bis à nouveau, le changement de terminologie montre que l'on ne parle plus de la même chose, puisque ce sont les parvis et les abords, vous y avez répondu tout à l'heure en disant que finalement il n'y avait plus besoin d'argent pour Notre-Dame.

Simplement, on aurait quand même pu imaginer que les engagements de la Ville soient tenus et non pas qu'il soit fait un tour de passe-passe pour justifier de l'abandon d'une promesse de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne évidemment la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, qui va répondre à un rappel au règlement et à deux vœux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame KUSTER, je n'aime pas me laisser emporter, je n'aime pas céder aux pulsions de mes passions. Mais pardon de vous dire que mon sang n'a fait qu'un tour ou plutôt plusieurs, non pas à l'occasion des travaux de la Commission, si vous m'aviez écouté en détail dans le "replay", ce que j'ai dénoncé, ce n'est pas tant le travail de la Commission, mais j'y reviens dans un instant, mais ce sont les expressions médiatiques dont vous avez accompagné la publication de ce rapport.

J'ai très en tête la mention insidieuse d'ailleurs sur le sujet de l'exonération, et je dis cet après-midi mon étonnement que vous ne m'avez pas posé la question, et si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire une première fois, de me convoquer, je l'aurais comme d'habitude, avec plaisir, accepté.

La première chose, c'est la partialité du rapport, et je redis que j'allais écrire à l'ensemble, pardon de vous dire, c'est mon rôle, je suis venu plusieurs fois. C'est pour cela...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a écouté Mme KUSTER dans le silence, j'aimerais qu'on écoute le premier adjoint dans le silence. Madame KUSTER, vous êtes parlementaire, vous savez comment cela fonctionne à l'Assemblée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est pour cela que j'ai dit aussi dans mon intervention de cet après-midi, que je vais écrire à l'ensemble des membres de la Commission, pour expliquer.

Pourquoi la partialité ? Parce que vous mentionnez le sujet de la réorientation des 50 millions d'euros de la Ville depuis la reconstruction, vers le réaménagement des abords. Mais pourquoi la Commission n'évoque pas les 40 millions d'euros inscrits par l'Etat pour le chantier de rénovation de Notre-Dame, là aussi crédit annulé parce que l'établissement... Vous mentionnez les réorientations des crédits de l'Etat, vous ne mentionnez pas les crédits de l'Etat.

Deuxième partialité, vous mettez la Ville au pilori sur le sujet de l'exonération et j'y reviens dans un instant, pourquoi la Commission ne s'est pas interrogée sur les 100 millions d'euros environ que devrait toucher l'Etat, de taxe à la valeur ajoutée sur les marchés de travaux de la reconstruction de Notre-Dame ? Avez-vous proposé ou soulevé la question de l'exonération par le législateur, du chantier de Notre-Dame ?

Ce sont les dons des donateurs qui vont payer 100 millions d'euros de T.V.A. au profit... Mais je sais, il n'y a pas de rapport. Quand c'est la Ville, il y a un rapport. Quand ce n'est pas la Ville, il n'y a pas de rapport, c'est bien évidemment la partialité que je veux dénoncer.

Deuxième chose, sur le sujet de l'exonération, quelle légèreté dans votre connaissance technique du sujet. Le Général GEORGELIN...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous a écoutée tout à l'heure, je voudrais que l'on écoute le premier adjoint !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Et vous pourrez faire une prochaine explication de vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame KUSTER, cela ne fonctionne pas comme cela dans notre Assemblée, restez à votre place !

Vous savez ce qui se passe à l'Assemblée !

Retournez à votre place, vous savez ce qui se passe à l'Assemblée, les huissiers vous auraient empêché d'arriver jusqu'au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - J'ai eu, Madame la présidente de Commission, le plaisir et le respect de lire ce rapport avant de m'emporter. C'est bien précisément parce que je l'ai lu qu'il m'a un peu interrogé.

Le Général GEORGELIN est évidemment parfaitement dans son rôle quand il rappelle que le droit commun de l'occupation du domaine public, c'est le paiement d'une redevance. Et dans l'expression médiatique que j'ai personnellement le 3 février, le 16 février et sans doute à bien d'autres occasions, j'ai rappelé ce droit commun.

Le Général GEORGELIN aurait pu préciser, et sans doute l'aurait-il fait si vous lui aviez posé la question, que de toute façon, il ne peut pas être procédé à un mandatement de redevance d'occupation du domaine public tant qu'une convention n'est pas signée entre l'établissement public et la Ville.

C'est-à-dire qu'il faut qu'une convention vienne définir les conditions d'organisation technique du chantier, c'est-à-dire l'emprise qui est utilisée, le calendrier puisque évidemment le montant de la redevance ou de son éventuelle exonération dépend de la durée du calendrier, donc le Général GEORGELIN, quand il vous dit cela, il sait très bien que tant que nous ne décidons pas d'activer l'exonération, le droit commun, c'est qu'elle est due. Et comme dans bien d'autres cas, nous procédons à des exonérations.

Un autre exemple : place de la Concorde, nous discutons avec le mécénat qui est fait par un prestataire pour le nettoyage de l'obélisque de la Concorde, nous discutons des modalités pratiques de l'exonération et dès lors que nous sommes d'accord sur les conditions de l'exonération, nous la mettons en place.

Et donc, de toute façon, il fallait une convention signée et vous avez dit dans la presse, "c'est honteux, la Ville n'exonérera pas", vous n'en saviez rien, la convention n'était pas signée.

Je n'ai jamais dit cela !

Et c'est là la malignité de votre propos, qui a été d'instiller le doute dans un but purement politicien, qui est de jeter l'opprobre sur la Ville vis-à-vis des donateurs. Les donateurs, qu'ils soient rassurés, aucun document juridique n'a jamais prévu de faire verser cette redevance. Nous avons discuté les modalités opérationnelles de cette exonération, vous vous êtes pris les pieds dans le tapis, je vais démontrer aux membres de la Commission à quel point vous avez vous-même orienté les débats.

Vous serez comptable de la partialité, vous serez comptable du manque d'exhaustivité, eh bien, on verra comment les parlementaires répondent aux arguments que nous leur livrerons et combien ils ont vu à quel point vous vous êtes, dans votre rôle de présidente de Commission, laissée aller à ce qui est votre rôle ici, celui d'une opposante politique.

Je crois que vous avez manqué à un devoir déontologique élémentaire pour un parlementaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'en déduis de votre intervention, Monsieur le premier adjoint, que vous demandez le retrait des vœux n^{os} 100 et 101 au bénéfice de celui de l'Exécutif, le vœu n° 101 bis, sinon vous émettrez un avis défavorable.

J'imagine que le vœu n° 100 du groupe Changer Paris est maintenu. J'imagine que le vœu n° 101 du groupe MoDem est maintenu.

De ce fait, je les mets successivement aux voix.

Il n'y a jamais d'explication de vote, Madame la députée, sur un vœu de votre groupe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il ne reste donc que le vœu n° 101 bis de l'Exécutif sur lequel j'ai deux demandes d'explication de vote.

Une explication de vote de Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, et une explication de vote de Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

C'est à vous, Brigitte KUSTER, vous avez deux minutes maximum sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Brigitte KUSTER. - Je suis particulièrement étonnée que vous ayez voté contre notre vœu, parce que si vous l'aviez lu, quel est le vœu et ce que l'on vous demandait, c'était l'exonération des 3,4 millions qui figurent dans le vœu que vous avez repris.

A un moment, cette façon de faire de la politique est tellement débile. On fait un vœu et vous votez contre ce que vous avez repris dans votre propre vœu.

Vous reprenez le vœu.

En revanche, dans votre vœu, vous avez rajouté les 50 millions d'euros en disant à nouveau ce qui a été rappelé tout à l'heure, que ces 50 millions d'euros de don sur lequel Mme HIDALGO s'est rétractée, allaient donc à l'aménagement du parvis.

Donc, évidemment que ce vœu n° 101 bis, nous allons le voter sous réserve, j'allais dire avec un amendement, qui fait que la partie où vous confirmez votre engagement pour une rénovation du parvis, cela ne peut pas nous aller.

Seulement, comme on n'est pas trop sectaire, on va quand même voter la partie où vous allez exonérer l'établissement public, ce qui était exactement l'objet de notre vœu. Seulement, vous avez voulu rajouter les 50 millions.

Vous avez dit qu'il y avait eu rétraction des dons des autres collectivités. Je voudrais bien savoir comment vous savez cela. En tout cas, dans le rapport et avec l'audition des trois fondations, aucune collectivité ne s'est rétractée, contrairement à la Ville de Paris.

Je voudrais aussi m'étonner du propos, vous dites que l'établissement public n'a pas besoin des 50 millions et que c'est pour cela que vous pouvez les mettre sur le chantier, alors que le Général GEORGELIN lui-même dans l'audition nous a dit que l'on était incapable de prévoir le budget final de ce chantier. Alors comment pouvez-vous dire, "ils n'ont pas besoin des 50 millions, donc ce n'est pas la peine qu'on les donne" ?

C'est un chantier qui va durer jusqu'en 2024, qui peut avoir des impondérables, et vous avez trouvé le moyen de dire cet après-midi, "ce n'est pas la peine, pour l'instant, ils n'en ont pas besoin". Vous avez donc dit deux contrevérités, celle-ci et le fait que d'autres villes s'étaient rétractées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant au président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si c'est débile, mais c'est en tout cas assez incroyable et même fort de café. Vous devriez être heureux et heureuses du vœu que nous propose l'Exécutif. Pour ma part et pour notre part, nous le sommes.

Votre rapport parlementaire est un rapport parlementaire. Ici, nous sommes au Conseil de Paris. Et donc, il y a un vœu qui rappelle à la fois l'engagement de 50 millions d'euros de la Ville pour l'aménagement d'un parvis utile ensuite à la vie de la cathédrale, y compris comme monument, et par ailleurs l'exonération de toute redevance pour occupation du domaine public.

Comment pouvez-vous, Conseil de Paris après Conseil de Paris, nous faire des reproches sur les finances de la Ville de Paris, et aujourd'hui exiger que la Ville verse 50 millions d'euros à un établissement public qui ne l'a pas demandé, qui n'en a pas besoin, pour l'aménagement d'un monument qui appartient à l'Etat, alors que justement, nous faisons là un travail d'intérêt général en aménageant le domaine de la Ville de Paris ?

Visiblement, l'argument vous dérange, puisque vous essayez de couvrir ma voix.

Nous vous le rappellerons aussi lorsque vous viendrez parler du budget de la Ville de Paris. On aurait pu attendre d'un rapport parlementaire qu'il montre que l'Etat lui-même ne finance pas la rénovation, puisque ce sont des dons privés.

Et moi, je me réjouis du vœu que propose l'Exécutif, parce qu'il permet...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Rémi, arrête-toi deux minutes. Nous avons écouté Brigitte KUSTER dans un parfait silence, je voudrais que l'on termine cette séance dans le respect des opinions. Donc, je souhaiterais... Il n'y a pas eu de rappel au règlement pour le terme "débile". Alors, laissez au moins Rémi FÉRAUD terminer son intervention.

Silence !

Vous voulez que je lève la séance et que l'on revienne demain matin, c'est cela ?

Je souhaiterais que le président FÉRAUD termine dans le silence son intervention.

M. Rémi FÉRAUD. - Je le confirme, ici nous représentons l'intérêt des Parisiens et je me réjouis de ce vœu, qui est à la fois de bonne gestion et de respect des dons faits à la reconstruction de la cathédrale par les Parisiens et par les Français, et qui ne serviront pas à des redevances d'occupation du domaine public. Je trouve que cela devrait vous réjouir plutôt que de vous décevoir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président FÉRAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 101 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 82).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, on n'en a pas tout à fait terminé, je sais que vous êtes déjà pour certains d'entre vous habillés, prêts à partir, accordez-moi encore trois minutes de grâce, si j'ose dire après Notre-Dame.

Mes chers collègues, Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux (R. 14) :

Suppléant :

- M. Grégory CANAL, en remplacement de M. Daniel-Georges COURTOIS, démissionnaire, désigné lors de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020.

Haropa Port (Conseil de développement territorial) (R. 15) :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, démissionnaire, désignée lors de la séance des 8, 9 et 10 février 2022.

Commission départementale des valeurs locatives des locaux (CDVLL) (R. 16) :

Titulaire :

- M. Paul SIMONDON, en remplacement de M. Jean-Philippe DAVIAUD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Paris Habitat - OPH (Conseil d'administration) (R. 17) :

Personnes qualifiées :

- M. Bruno MOREL,

- Mme Béatrice MARRE.

Atelier parisien d'urbanisme - APUR (Conseil d'administration) (R. 18) :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Célia BLAUEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures sont adoptées. (2022, R. 14 à R. 18).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons réussi à tenir cette séance en deux jours alors qu'elle était ouverte sur trois jours.

Je remercie tous les groupes, tous les élus pour leur sens de l'autodiscipline. Je remercie évidemment, en votre nom, les fonctionnaires du service de la séance du Conseil de Paris.

Je remercie les collaboratrices et collaborateurs des groupes et des cabinets d'adjointes et d'adjoints.

Je remercie évidemment les Parisiennes et les Parisiens qui ont suivi nos débats à distance.

Bonne soirée.

(La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe "Indépendants et Progressistes".

QE 2022-02 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la Zone à trafic limité (Z.T.L.) de l'hyper-centre parisien et à la situation des acteurs du commerce parisien.

Libellé de la question :

"Nous partageons pleinement l'ambition de réussir la transition écologique de notre Capitale.

Depuis de nombreuses années, nous défendons la lutte contre la pollution de l'air, la réduction du bruit dû au trafic routier ou la réappropriation de l'espace public au profit des piétons et des mobilités douces.

En mai 2021, vous avez annoncé le lancement d'une expérimentation de la Zone à trafic limité (Z.T.L.) pour Paris Centre et le Nord du boulevard Saint-Germain. Ce dispositif, inspiré d'autres grandes villes européennes comme Madrid, Milan ou Rome, doit permettre d'offrir aux habitants un environnement plus apaisé. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite d'informer, de consulter, de mobiliser et de faire adhérer le plus largement possible l'ensemble des acteurs dont le destin est associé à cette transformation.

Selon les dernières déclarations de la Ville de Paris, cette zone serait mise en place au second semestre 2022. Néanmoins, beaucoup d'incertitudes existent encore autour de ce projet. Nombre d'associations, commerçants et artisans expriment leur profonde inquiétude face au manque d'information portée à leur connaissance et demandent plus de concertation.

Au cours des quatre dernières années, l'ensemble des acteurs du commerce parisien a été soumis à des difficultés importantes d'ordre à la fois conjoncturel et structurel. Nos commerces permettent la vitalité économique de notre ville, son attractivité et participent pleinement à son rayonnement dans le monde. Nous devons continuer à les soutenir.

À ce titre, nous souhaitons vous interroger sur les points suivants :

- Connaissez-vous, à ce jour, la date précise du lancement de cette expérimentation ?
- Pouvez-vous nous communiquer les modalités précises de mise en œuvre de cette expérimentation ?
- Prévoyez-vous de mener une concertation directe avec tous les acteurs du commerce parisien concernant cette expérimentation ? Quels nouveaux dispositifs vont être mis en place afin de les associer davantage à cette démarche ?
- Avez-vous réalisé les études nécessaires afin de déterminer l'impact concret que ces changements auront pour les commerçants situés à l'intérieur et aux abords de cette Z.T.L. parisienne ?
- Des commerçants vous ont formulé l'idée de mise en place de la Z.T.L. après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, quelle est la position de la Ville de Paris à ce sujet ?"

Réponse non parvenue.

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2022-03 - Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les tags sauvages.**Libellé de la question :**

"Au Conseil de Paris de février 2021, M. Aurélien VÉRON présentait un vœu au sujet du nettoyage insuffisant des tags et des graffitis, notamment dû à la difficulté d'intervenir lorsque ces dégradations se targuaient d'une démarche artistique, ou recouvraient de véritables œuvres de street art. Devant la nécessité d'une prise en charge plus rapide et plus importante des signalements, plusieurs annonces avaient alors été faites par l'Exécutif municipal.

Étaient notamment annoncées "la révision nécessaire des obligations contractuelles des prestataires", la volonté d'augmentation du budget "alloué au marché de dégraffitage", ou encore la promotion d'un objectif de prise en compte des signalements "non plus au cas par cas mais à l'échelle de tout un quartier".

Malgré cette réponse, la prolifération des tags dans la Ville se poursuit, et même ne semble connaître aucune atténuation ni aucun ralentissement. Aussi cette forme de dégradation de l'espace urbain demeure-t-elle un sujet de mécontentement légitime chez de très nombreux Parisiens, devant l'absence d'évolution manifeste.

À ce titre, M. Aurélien VÉRON et les élus du groupe Changer Paris interpellent une nouvelle fois Mme la Maire de Paris, un an après le vœu initial relatif à ce sujet, afin que soient communiquées les informations suivantes :

- Quels effectifs internes sont dédiés au nettoyage des tags sauvages et graffitis ?
- Quels sont les prestataires externes affectés à cette mission, et quelles sont leurs obligations contractuelles ?
- Quelles sont les règles de nettoyage ?
- Quel est le bilan, depuis le début du mandat, en matière de :
 - ratio du nombre de tags - ou ensemble de tags - nettoyés par rapport aux signalements ;
 - délai moyen de l'intervention.
- Hormis le nettoyage, d'autres mesures sont-elles envisagées pour lutter contre cette pratique ?"

Réponse non parvenue.**QE 2022-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accidentologie sur la voie publique à Paris et à son évolution récente.****Libellé de la question :**

"L'Observatoire parisien des mobilités collecte et publie des données en matière de déplacements à Paris. Chaque trimestre il publie sur l'open data de la Ville de Paris, un bulletin des déplacements avec des données tels que la fréquentation des aménagements cyclables, des transports en commun, le volume de circulation et de vitesse sur le réseau dans Paris intramuros et sur le boulevard périphérique.

La Ville de Paris publie également, via l'Observatoire parisien des mobilités, un bilan annuel des déplacements qui comprend notamment le nombre des accidents corporels, une répartition des usagers impliqués dans les accidents et une répartition des victimes selon leur mode de déplacement. Ce bilan s'appuie sur les données issues du fichier national des accidents corporels de la circulation dit "Fichier BAAC" (bulletin d'analyse des accidents de la circulation) administré par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Le bilan publié par l'Observatoire parisien des mobilités ne détaille pas le nombre de victimes d'accidents corporels selon le mode de déplacement des auteurs présumés responsables. Pourtant ces données existent au moins concernant les accidents mortels puisque dans son bilan annuel de la sécurité en Ile-de-France, la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Aménagement (DRIEAT) expose un tableau du nombre de personnes tuées selon le mode de déplacement et l'antagoniste heurté en Ile-de-France (page 11 du bilan 2020).

À ce titre, M. Jean-Pierre LECOQ et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Quels sont les chiffres des accidents corporels sur la voie publique à Paris, tués, blessés graves et blessés légers, selon le mode de déplacement et l'antagoniste heurté ?
- Quelles mesures pouvez-vous lancer pour apporter aux élus et aux Parisiens des données fiables et régulières sur les accidents corporels à Paris et est-il possible de mettre en place un bulletin mensuel ou trimestriel sur le modèle des "fiches élus trimestrielle des indicateurs de la délinquance et de l'activité des services de police à Paris" transmises par la Préfecture de police ?"

Réponse non parvenue.

QE 2022-05 - Question de Mme Valérie MONTANDON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'abattage de 200 arbres dans le bois de Vincennes.

Libellé de la question :

"Avec ses 995 hectares, le bois de Vincennes est le plus grand espace vert parisien. Il est presque trois fois plus étendu que Central Park à New York et un peu plus vaste que le plus grand de Londres, Richmond Park. Ce lieu a connu plusieurs réaménagements d'ampleur au cours de sa longue histoire : au milieu du XVIII^e siècle, où sa surface boisée a été multipliée par dix, durant le Second Empire avec le réaménagement d'Adolphe Alphand ou après la Seconde Guerre mondiale avec la transformation des dernières emprises militaires. Comptant aujourd'hui près de 146.000 arbres, le bois de Vincennes est classé au titre des sites naturels pittoresques depuis 1960.

C'est aussi un lieu majeur de détente et de pratique sportive. Ses multiples installations de loisirs, culturelles ou sportives, ses lacs ou tout simplement allées ombragées par des arbres plusieurs fois centenaires font le bonheur quotidien des Parisiens, des habitants des villes environnantes, des Franciliens et même des visiteurs de passage.

Ses atouts sont donc incontestables et notre devoir - en tant qu'élus de Paris - est de préserver ce joyau naturel, historique et social de notre ville. Ces dernières semaines pourtant, 200 arbres anciens, durables et en bonne santé ont été abattus afin de créer une "zone de reboisement" au grand étonnement des Parisiens et des médias. Alors que notre Conseil a voté en octobre dernier un plan avec un objectif de plantation de 170.000 arbres sur la mandature, vous continuez d'abattre des arbres sans aucun fondement scientifique. L'avis des experts est pourtant clair sur ce sujet : il faut tout d'abord prendre soin des arbres existants et les maintenir le plus longtemps possible, puis parallèlement et dans d'autres endroits, multiplier les plantations.

Un arbre c'est du temps long. C'est ce que prouve l'histoire pluriséculaire du bois de Vincennes et de ces arbres que vous avez récemment abattus alors qu'ils avaient traversé les époques et l'histoire de Paris. Les effets d'un arbre mature et coupé et ceux d'un jeune arbre tout juste planté ne sont pas les mêmes. Le taux de dépérissement des jeunes arbres est supérieur à 30 %. Ainsi, une replantation va s'accompagner d'une longue et incertaine zone grise de 5 à 10 ans... dans laquelle l'arbre a une chance sur trois de devoir être replanté.

À ce titre, Mme Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- quelles raisons véritablement valables, scientifiques notamment, vous ont poussé à choisir ce lieu plutôt qu'un autre et à abattre ces arbres afin d'établir cette "zone de reboisement" ?"

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Le bois de Vincennes est un bois urbain très fréquenté qui accueille 11 millions de visiteurs chaque année. La priorité de la Ville de Paris est de garantir la sécurité du public et d'assurer un peuplement diversifié et résistant face aux aléas climatiques pour préserver la vocation de promenade publique du bois.

Pour remplir cette mission, les services de la Ville suivent un plan de gestion arboricole qui fixe des objectifs et détermine les essences à favoriser, dans ce cas une chênaie charmaie associée à des essences forestières. Une chênaie a une durée de vie de 210 ans environ. La surface boisée totale est de 540 hectares. Pour assurer le renouvellement du peuplement il est nécessaire de régénérer environ 2 ha par an et en plantant 2.500 plants par hectare. Ce fort taux de plantation permet de sélectionner les essences les plus robustes. Suite à la plantation, différentes opérations sont réalisées, dégagement, éclaircissement...

Concernant le choix des zones, ces dernières sont sélectionnées chaque année parmi les surfaces boisées dont les essences ne correspondent pas à l'objectif. Ce sont souvent des espaces où dominent des espèces envahissantes. Elles sont replantées de chênes, charmes, tilleuls, merisiers."

QE 2022-06 - Question de Mme Elisabeth STIBBE et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au revêtement de la promenade de la Petite Ceinture du 13^e.

Libellé de la question :

"La Petite Ceinture du 13^e est un espace vert de détente très apprécié des Parisiens, d'environ 500 mètres de longueur et d'un hectare de superficie. Cet espace a pour but de valoriser une partie de l'héritage industriel parisien tout en préservant la faune et la flore locales. Il s'agit d'une aire agréable offrant un cadre plaisant aux riverains.

Le décor naturel insolite permet aux Parisiens de découvrir de nouveaux points de vue sur leur Ville. Le patrimoine ferroviaire est le fil conducteur de ce paysage original. L'espace de détente, réalisé avec une pelouse, ainsi que le revêtement du cheminement piétonnier, ont pour effet d'inciter les familles à fréquenter ce lieu, en présence d'enfants et de personnes âgées. La Ville de Paris a ainsi œuvré en faveur de l'augmentation de la fréquentation de ce site de relaxation.

Malheureusement, le revêtement du cheminement piétonnier est constitué d'un matériau laissant ressortir des cailloux de grosse taille aux arêtes vives sur l'intégralité de la surface de promenade. La traversée de la Petite Ceinture du 13e est ainsi rendue inconfortable pour les piétons, voire dangereuse pour les personnes âgées, et difficilement praticable avec une poussette et pour les personnes à mobilité réduite. Cette situation, freinant la fréquentation d'un espace vert pourtant réaménagé récemment mais à l'accès quasi-discriminatoire pour certains usagers, ne peut pas perdurer. Ce sujet a été débattu lors du Conseil du 13e arrondissement en janvier dernier, à l'occasion d'un vœu déposé par le groupe Union de la droite et du centre.

A ce titre, Mme Elisabeth STIBBE et des élus du groupe Changer Paris demandent :

- La Mairie du 13e a-t-elle effectivement contacté les services centraux de la Ville, comme annoncé en réponse à notre vœu, pour programmer la réfection de cette promenade ?

- A quelle date la première tranche de la réfection, à savoir l'arasement du cheminement piétonnier, promise lors de ce même Conseil d'arrondissement, est-elle planifiée ?

- Le budget et le planning de la réfection totale du cheminement ont-ils été établis ?

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Le revêtement de sol des allées de la Petite Ceinture dans le 13e arrondissement est une grave de haute qualité qui a été choisie spécifiquement pour respecter l'esprit ferroviaire du lieu. Ce revêtement a été posé en 2014, pour l'ouverture en 2016 du tronçon, et est compatible avec un cheminement PMR. En vieillissant la partie supérieure s'est décompactée et certains éléments se déchaussent, ce qui crée un phénomène de cailloux. Saisi par le Maire du 13e arrondissement, les services de la Ville ont demandé au chantier d'insertion en charge de l'entretien du site de supprimer les cailloux libres, ce qui rendra le sol plus sain."

Votes spécifiés.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 75 et DPE 6.

M. Mahor CHICHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 1.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 18 et DFA 19.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 3.

Mmes Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle RIVIER et M. Emile MEUNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 1.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 63, ainsi que sur les vœux n^{os} 41, 99 et 99 bis.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 63.

Mme Audrey PULVAR s'abstient sur le vœu n° 16.

Mmes Alice TIMSIT et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 19.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 2.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le vœu n° 69.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 5.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL vote contre le vœu n° 69.

Lors du vote global, **le groupe Changer Paris** s'abstient sur tous les projets de délibération et vote contre les projets de délibération DLH 63, DLH 67 et DLH 69.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DLH 75 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Est Ensemble et Séquano pour le réemploi de poutrelles métalliques pour la terrasse de la maison Les Canaux (19e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DVD 11 Parc de stationnement Van Gogh (12e) - Avenant n° 3 à convention de concession.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2022 DJS 52 Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2022 DASCO 4 Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183.136 euros).

2022 DASCO 15 Convention annuelle d'objectifs et de partenariat entre l'Association Letourdu monde, porteuse du festival Photoclimat, et l'Académie du Climat.

2022 DFPE 20 Subventions (495.000 euros) à 3 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs.

2022 DFPE 41 Subventions (190.000 euros) - avec conventions et avenant - à 3 associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DLH 44 Réalisation 25 passage de Ménilmontant (11e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement de 90 places par l'association Basiliade - Garantie du prêt bancaire par la Ville (9.000.000 euros).

2022 DLH 53 Convention d'occupation du domaine public emportant cession de droits réels au profit de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) portant sur des volumes immobiliers.

2022 DLH 59 Location de l'immeuble 9, rue du Cardinal Mercier (9e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2022 DLH 61 Rétération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable.

2022 DLH 62 Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Avenant au bail emphytéotique.

2022 DLH 63 Location de l'immeuble 31, rue du Texel (14e) à Elogie SIEMP - Bail emphytéotique.

2022 DLH 67 Location de l'immeuble 19, rue des Bernardins (5e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 69 Location de l'immeuble 42, avenue Jean Jaurès (19e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DU 54 Procédure de DUP sur la parcelle 35 rue Maurice Ripoche (14e) - Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire - Avis favorable.

2022 DU 61 Vente à Aximo de 2 logements et 1 cave, représentant 4 lots de copropriété, en vue de réaliser des logements locatifs sociaux 13 rue Boinod (18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DAE 10 Subvention (27.000 euros), et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10e) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, EBE, 13 Avenir et ETCLD (13e).

2022 DAE 12 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'insertion FLES de Paris (3e).

2022 DAE 15 Subvention 2022 (216.000 euros) à l'association des organisations syndicales de la Bourse du Travail.

2022 DAE 61 RIVP - Réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le montant global refinancé de 42.982.242,23 euros.

2022 DILT 1 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e) pour poursuivre l'offre de service de conciergerie sur les sites administratifs Bédier et Avenue de France.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DDCT 23 Tarification relative à la mise à disposition des locaux Silvia Monfort au 2 bis rue Elzévir (3e) et des locaux du 7 rue de la Ville Neuve (2e).

2022 DU 42 Impasse Letort (18e) - Déclassement et cession à la RIVP de la voirie en fond d'impasse pour la création d'un jardin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

2022 DAJ 5 Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de licence de marques concédée au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

2022 DRH 12 Modification des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives dans la spécialité animation périscolaire.

2022 DRH 13 Modification des épreuves du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique.

2022 DRH 14 Modification des épreuves du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité santé publique et environnement.

2022 DRH 16 Modification des épreuves du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité santé et sécurité au travail.

2022 DRH 21 Modification de la délibération fixant les épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, dans la spécialité jardinier.

2022 DRH 22 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris.

2022 DRH 23 Mise à disposition contre remboursement d'un adjoint technique principal de 2C (jardinier) auprès de la Présidence de la République.

2022 DRH 26 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'accès au corps des auxiliaires de puériculture de la Ville de Paris.

2022 DRH 27 Création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs de l'ESPCI.

2022 DRH 30 Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2022 DRH 31 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes.

2022 DRH 32 Composition des comités sociaux territoriaux.

2022 DRH 33 Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

2022 DRH 34 Composition des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DFPE 2 Subvention (88.565 euros) et avenant n°1 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte-garderie La Caravelle (18e).

2022 DFPE 6 Subvention (166.142 euros), avenant n° 1 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 15 Subvention (1.897.324 euros), convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 22 Multi-accueil situé 14 bis avenue Mathurin Moreau (19e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH.

2022 DFPE 26 Subvention (74.000 euros) avenant n° 1 à l'association L'Île aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2022 DFPE 27 Subvention (95.519 euros), avenant n° 1 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2022 DFPE 28 Subvention (87.458 euros), avenant n° 1 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2022 DFPE 29 Subvention (22.694 euros) et avenant n° 1 avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

2022 DFPE 37 Subvention (97.991 euros) et avenant n° 1 à l'association UNIC pour son établissement d'accueil situé 25 rue Stephenson (18e).

2022 DFPE 40 Subvention (55 805 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale les Petits Pois (2e).

2022 DFPE 44 Subvention (73.221 euros) et avenant n° 1 avec l'association les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2022 DFPE 46 Subvention (51.222 euros) et avenant n° 1 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

2022 DFPE 57 Réalisation d'un équipement de petite enfance dans le secteur Paul Meurice (20e) - Demande de subvention (1.094.800 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2022 DFPE 60 Conventions avec la CAF de Paris dans le cadre de la mobilisation du fonds "Publics et territoire" sur l'axe "inclusion des jeunes et des enfants porteurs de handicap".

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2022 DDCT 26 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2022 DAE 83 Subvention (16.000 euros) et convention avec le CNRS pour le projet "Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et de novembre 2015".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DPE 1 Convention d'occupation du réseau d'assainissement de la Ville de Paris par Fraicheur de Paris, dans le cadre de la concession de service public pour le réseau de froid parisien.

2022 DTEC 8 Adhésion (7.000 euros) à ICLEI - Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DAE 8 Budget Participatif - Subventions (216.000 euros) et conventions avec deux structures de l'économie circulaire.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2022 DEVE 8 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de l'élaboration de l'Atlas de paysages de Paris.

2022 DEVE 11 Convention avec l'association A.R.B.R.E.S et l'ambassade du Costa Rica en France relative à l'organisation de l'exposition photographique "Paris-Costa Rica : l'amitié par les arbres".

2022 DEVE 12 Convention de mise à disposition par Paris Habitat d'un jardin situé rue de la Convention et rue de la Croix Nivert (15e) pour ouverture au public - Renouvellement de la convention de gestion de 2011.

2022 DEVE 13 Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Parc de Bagatelle (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 5 Convention de co-organisation avec l'association Lucas Dolega pour l'organisation de l'événement "Cérémonie de remise du Prix photographique Lucas Dolega - 11ème édition".

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 PP 23 Modification des arrêtés de tarification 2021 du service de la mémoire et des affaires culturelles de la Préfecture de police (SMAC) et de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 25 Convention relative à la mission d'appui de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination 2022.

2022 PP 26 Don à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris de matériel pédagogique par l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires Rives de Paris.

2022 PP 27 Participation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris aux opérations de vaccination contre la covid-19 et contribution financière de l'ARS Ile-de-France.

2022 PP 28 MC7 marché de construction d'une base instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, Lot 1.

2022 PP 29 Modification de contrat n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une "base instruction" pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 30 Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la mise à disposition de contenants collecte et traitement des déchets non dangereux produits par la Préfecture de police et autres services du Ministère de l'intérieur.

2022 PP 31 Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la fourniture de matériels de quincaillerie outillages et matériaux pour l'aménagement et entretien des bâtiments de la Préfecture de police et autres.

2022 PP 32 MC4 marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction brigade de sapeurs-pompiers de Paris, lot 4.

2022 PP 34 MC4 marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction brigade de sapeurs-pompiers de Paris, lot 3.

2022 PP 33 Maitrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, Signa et Synthèse pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est et Ouest du bâtiment Cité (4e).

2022 PP 35 Convention de groupement de commandes avec les services "État" de la Préfecture de police concernant la maintenance des systèmes d'exploitation de contrôle d'accès, d'alarmes intrusions, d'alarmes techniques, d'hypervision et de vidéosurveillance des bâtiments.

2022 PP 36 Maintien en condition opérationnelle de l'ensemble du système d'information L-Nacre et prestations associées au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 37 Fourniture de pièces de rechange et maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lanceurs d'eau.

2022 PP 39 Avenant n° 2 relatif à la prolongation du marché de mise en œuvre de prestations de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants ou morts dans Paris intramuros.

2022 PP 40 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la CAO de la Ville de Paris et/ou ceux lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à 10 du CCP.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DICOM 3 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le mémorial de la Shoah.

2022 DU 56 Dénomination rue Camille Crespin-du Gast (11e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2022 DAE 13 Convention d'occupation du domaine public de la place Saint Sulpice (6e) pour l'organisation de la Foire Saint Sulpice - Éditions 2022-2023-2024.

2022 DAE 60 Convention d'occupation du domaine public du restaurant situé marché couvert Saint Martin (10e) - Signature d'un avenant de prolongation.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 DEVE 17 Subvention accordée à l'École Normale Supérieure en vue de la réalisation d'un projet d'agriculture durable (120.000 euros) dans le 14e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2022 DJS 56 Subvention (20.000 euros) au Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2022.

2022 DJS 58 Subvention (450.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris 92 au titre de l'année 2022.

2022 DJS 59 Subvention (450.000 euros) et convention d'objectifs avec le Paris Basketball au titre de l'année 2022.

2022 DJS 60 Subvention (750.000 euros) au club Paris Volley Avenir au titre de l'année 2022.

2022 DJS 62 Subvention (30.000 euros) à l'association Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2022.

2022 DJS 63 Subvention (460.000 euros) au Paris Université Club au titre de l'année 2022.

2022 DJS 65 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Racing Club de France au titre de l'année 2022.

2022 DJS 66 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Racing Multi-Athlon au titre de l'année 2022.

2022 DJS 67 Subvention (210.000 euros) au Stade Français au titre de l'année 2022.

2022 DJS 68 Subvention (625.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris au titre de l'année 2022.

2022 DJS 69 Subvention (90.000 euros) au Sporting Club de Paris au titre de l'année 2022.

2022 DJS 70 Subvention (270.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2022.

2022 DLH 80 Attribution d'une aide en nature à l'association "Basket 14" pour la mise à disposition de locaux 5e rue Raymond Losserand (14e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 2 Subvention (785.000 euros) et avenant à convention avec l'Association l'Été parisien (15e).

2022 DAC 3 Subventions (387.500 euros), conventions et avenants pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

2022 DAC 131 Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals musicaux, convention et avenant à convention.

2022 DAC 232 Convention de partenariat entre l'Institut français et un tiers relative au projet de Résonance à Paris du Pavillon français de la 59e Exposition internationale d'art.

2022 DAC 541 Corrections et compléments des grilles de redevances et de prestations associées aux tournages dans la capitale.

2022 DICOM 4 Conventions pour les expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DFA 4 Décision modificative n° 1 du budget général de la Ville de Paris.

2022 DILT 2 Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu sur le site Bédier ouest 5-7, rue de la porte d'Ivry (13e).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DAC 521 Tour Saint-Jacques (Paris centre) - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2022/2025.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2022 DAJ 2 Communication de la liste des marchés conclus du 29 octobre 2021 au 03 février 2022 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 16 mars 2022

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Johanne KOUASSI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Florence BERTHOUT, Pénélope KOMITÈS et Olivia POLSKI.

M. Francis SZPINER.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 47 à l'ordre du jour :

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DAJ 1 ; 2022 DRH 36.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2022 DRH 36 - Approbation des orientations stratégiques pluriannuelles de développement des compétences dénommées "Stratégie Paris Ville apprenante 2026" pour la période 2022/2026. Mme CARRÈRE-GÉE souhaite obtenir plus de précisions sur la mise en œuvre de ce projet de délibération dans le cadre du dialogue social. Elle demande à recevoir le détail du vote au comité technique central (CTC) sur les orientations stratégiques de formation.

Réponse de M. GUILLOU.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur les projets de délibération : 2022 DFA 19 - Souscription à l'augmentation de capital de la Société SOGARIS SAEML et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaire et

2022 DAE 63 - Augmentation de capital de la SEMAEST et de la Foncière Paris Commerces dans le cadre de la fin du dispositif Vital'Quartier 2.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

En l'absence de Mme POLSKI, Mme GABELOTAUD présente les projets de délibération relatifs à la délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur les projets de délibération : 2022 DAE 49 - Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e). - Convention d'occupation du domaine public et 2022 DAE 60 - Convention d'occupation du domaine public du restaurant situé marché couvert Saint Martin (10e). - Signature d'un avenant de prolongation.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente l'unique projet de délibération relevant de sa délégation : 2022 DLH 75 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Est Ensemble et Séquano pour le réemploi de poutrelles métalliques pour la terrasse de la maison "Les Canaux" (19e).

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DAJ 2 ; 2022 DEVE 9 ; 2022 DFA 3 ; 2022 DFA 4 ; 2022 DFA 10 ; 2022 SG 32.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2022 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la prévention et à la gestion des déchets, exercices 2015 et suivants.

M. ALPHAND demande des précisions complémentaires sur les recommandations de la C.R.C. et la réalité de la collecte parisienne privée et publique.

Réponse de M. SIMONDON.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2022 DDCT 26 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit.

M. BOHBOT souhaite obtenir un rapport d'activité de cette association par arrondissement.

Intervention de Mme SIMONNET pour demander la transmission de ce rapport à l'ensemble des membres de la Commission.

Vœux :

2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 38.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 14 mars 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL, Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE expose l'actualité mémorielle de son secteur.

Mme PATRICE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GIRARD et de Mme TAÏEB.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente l'actualité culturelle de son secteur.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : 2022 DAC 2 ; 2022 DAC 3 ; 2022 DAC 4 ; 2022 DAC 105 ; 2022 DAC 132 ; 2022 DAC 232 ; 2022 DGRI 4 ; 2022 DAC 690.

Intervention de Mme COFFIN sur les projets de délibération 2022 DAC 105 - Subvention d'équipement (7.000.000 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e) et 2022 DICOM 4 - Conventions pour les expositions sur la voie publique.

Intervention de M. GIRARD sur le sujet de la pérennisation du cinéma "La Clef".

Intervention de Mme TAÏEB sur le projet de délibération 2022 DAC 690 - Attribution de la dénomination Claire Brétécher à la bibliothèque Lancry (10e).

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur.

Mme TAÏEB présente l'unique projet de délibération relatif à sa délégation : 2022 DAC 521 - Tour Saint-Jacques (Paris Centre). - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2022/2025.

Pas d'intervention.

Vœux :

18 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme PRIMET du vœu relatif à l'avenir de la Flèche d'or pour le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Écologiste de Paris.

Présentation par Mme PRIMET du vœu relatif au rachat du cinéma "La Clef" par la Ville de Paris pour le groupe Communiste et Citoyen.

Présentation par Mme PRIMET du vœu relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvestre" dans le 20e arrondissement déposé par le groupe Paris en commun, le groupe Écologiste de Paris, le groupe Communiste et Citoyen et le groupe "Génération.s".

Présentation par M. COUMET du vœu relatif à la mémoire de Paul Quilès (1942-2021) déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun, par le groupe Communiste et Citoyen, par le groupe Écologiste de Paris et par le groupe "Génération.s".

Présentation par Mme PATRICE des vœux suivants déposés par les différents groupes politiques dans le cadre de sa délégation :

Vœu relatif à la dénomination des passerelles du canal Saint-Martin en mémoire des comédiennes et à l'attribution des noms d'Arletty, de Maria Casarès et d'Emmanuelle Riva à trois de ces passerelles déposé par le groupe Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen.

Vœu relatif à la pose d'une plaque au 148, rue de Vaugirard en mémoire de Maria Casarès déposé par le groupe Changer Paris.

Vœu relatif à la mémoire d'Yvonne Beauvais déposé par le groupe Changer Paris.

Vœu relatif à la mémoire de femmes pionnières de l'obstétrique déposé par le groupe Changer Paris.

Vœu relatif à une nouvelle dénomination "Ricardo Bofill" d'un lieu autour de la place de Catalogne déposé par le groupe "Génération.s", le groupe Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen.

Vœu relatif à la mémoire d'Édith Girard, architecte pionnière du XXe siècle, déposé par le groupe Paris en commun.

Vœu relatif à la pose d'une plaque visant à rappeler le souvenir de l'imprimerie sise 88, boulevard de l'Hôpital et de son activité clandestine durant la Seconde Guerre mondiale déposé par le groupe Paris en commun.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 43.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 14 mars 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, M. Ariel WEIL.

Absente:

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 24 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M.BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2022 DVD 25, 2022 DVD 11, 2022 DVD 5 et 2022 DVD 24.

Interventions de Mme d'HAUTESERRE et M.GOUJON sur le projet 2022 DVD 5 relatif au Plan Vélo 2021-2026. - Convention de financement avec l'État et l'AFITF au titre du Fonds Mobilités Actives. - Aménagements cyclables.

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GOUJON sur le projet 2022 DTEC 10 relatif à un avenant à la convention du programme de financement européen pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaaleur.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2022 PP 39 et 2022 DAE 83.

Pas d'intervention.

Vœux :

8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 20.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 15 mars 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Emmanuel MESSAS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Emmanuelle RIVIER et Alexandra CORDEBARD.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 9 à son ordre du jour :

Présentation par Mme FILOCHE et M. ROMERO-MICHEL des actions de solidarité menées par la Ville de Paris en direction des réfugiés ukrainiens.

Audition de M. Dmytro ATAMANIUK de l'association Aide Médicale et Caritative France Ukraine, coordonnateur de l'aide humanitaire depuis 8 ans.

Intervention de Mme FILOCHE et M. ROMERO-MICHEL.

Intervention de Mme Eve PLENEL, directrice de la santé publique.

Intervention de M. Antoine BASTIDE, directeur de cabinet de Mme SOUYRIS.

Intervention de MM. GALVANI et CARON-THIBAUT.

Réponse de MM. ATAMANIUK et ROMERO-MICHEL et Mme FILOCHE.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - M. GALVANI, rapporteur.

M. GALVANI présente le projet de délibération relatif à sa délégation : 2022 DASES 50 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Bête à bon dieu production" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement technique, 1 vœu rattaché et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 40.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 14 mars 2022

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA.

MM. Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Patrick VIRY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Jacques BAUDRIER et Pierre RABADAN.

Absents :

Mmes Célia BLAUDEL, Aurélie PIRILLO et M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 39.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

En l'absence de M. BAUDRIER, M. BROSSAT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2022 DLH 87.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de charte aménageur par M. GRÉGOIRE.

Question de M. MEUNIER.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Vœux :

3 vœux rattachés et 18 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 30.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 15 mars 2022

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Dominique VERSINI.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 28 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2022 DASCO 9, 2022 DFPE 41 et 2022 DFPE 49.

Pas d'intervention.

Présentation par Mme DELPAL, directrice de la DASCO, des enjeux de la mixité dans les écoles publiques et privées.

Pas d'intervention.

Point par M. BLOCHE et Mme LEMARDELEY sur la crise ukrainienne et notamment les dispositifs d'accueil des jeunes réfugiés ukrainiens.

Pas d'intervention.

Vœux :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 15 mars 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Mme Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN.

MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO, Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Gérard LOUREIRO.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour :

Point par Mme TORANIAN et M. NGATCHA sur la crise ukrainienne.

Questions de Mme GARRIGOS, Mme FAUGERON, M. BONNET-OULALDJ et M. JAMET-FOURNIER.

Réponse de Mme TORANIAN, M. NGATCHA et M. RABADAN.

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Intervention de Mme NIAKATÉ sur le projet de délibération 2022 DAE 62 relatif au site Emile Anthoine (15e). - Déclassement par anticipation du domaine public d'une partie du bâtiment et conclusion d'un bail civil avec la R.I.V.P.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération 2022 DJS 2 relatif à des subventions (168.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques (dont 8 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs), sur le projet de délibération 2022 DJS 62 relatif à une subvention (30.000 euros) à l'association Paris Jean-Bouin CASG au

titre de l'année 2022 et sur le projet de délibération 2022 DJS 64 relatif à une subvention annuelle (200.000 euros) au PUC Rugby au titre 2022.

Réponses de M. RABADAN.

Vœux :

7 vœux rattachés et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 35.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 14 mars 2022

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSEL, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absentes :

Mmes Agnès EVREN, Maud LELIÈVRE.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Intervention de M. François CROQUETTE, directeur général de la direction de la transition écologique et du climat (DTEC).

M. CROQUETTE présente les objectifs et l'organisation de la DTEC : les effectifs, le budget de fonctionnement, les locaux, la composition du comité de direction et l'organigramme par pôle.

Intervention de Mme BALDINI sur l'agence de l'écologie urbaine.

Intervention de M. FLORENTIN sur la révision du Plan Climat et l'adaptation aux vagues de chaleur.

Réponse de MM. CROQUETTE et LERT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSEL, rapporteure.

Mme BROSEL présente le projet de délibération relatif à sa délégation : 2022 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la prévention et à la gestion des déchets, exercices 2015 et suivants, ainsi que le projet de délibération en co-rapport avec M. LERT : 2022 DPE 1 - Convention d'occupation du réseau d'assainissement de la Ville de Paris par "Fraîcheur de Paris", dans le cadre de concession de service public pour le réseau de froid parisien.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente le projet de délibération relatif à sa délégation : 2022 DEVE 17 - Subvention accordée à l'École Normale Supérieure en vue de la réalisation d'un projet d'agriculture durable (120.000 euros) dans le 14e arrondissement.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 15 heures 44.

Listes des membres présents.**Mardi 22 mars 2022 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Mardi 22 mars 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Absente :

Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 23 mars 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Anne HIDALGO, Mme Fatoumata KONÉ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Absente :

Mme Barbara GOMES.

Mercredi 23 mars 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Débat organisé sur l'Ukraine										
5	102		Exécutif		A	2022 DGRI 29	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	22-mars-22
	1		GEP	RÉMY-LELEU, RAIFAUD, NIAKATÉ	VNR		relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par l'Etat russe.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	2		GCC	BONNET-OUALALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la situation en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	3		Changer Paris	DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, SZPINER, BOULARD	VNR		relatif à la situation en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	4		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLJ, BERTHOUT, GOVCIYAN, SEBBAH, IBLED	VNR		relatif à l'attribution à Paris d'une dénomination de lieu en hommage à Kyiv, capitale de l'Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	5		MDE	GATEL	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine et à la Ville de Kyiv.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	6		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien à l'Ukraine, à la condamnation de la Russie et en faveur de la paix.	GREGOIRE	Rejeté	22-mars-22
	6bis	35	Exécutif		VNR		En réponse aux V1 à V6 .	GREGOIRE	Adopté	22-mars-22
	7		GEP	FLORENTIN, GLEIZES, GUHL	VNR		relatif à la consommation de gaz russe, au soutien à l'Ukraine et à l'accélération de la transition énergétique.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	8		GCC	BONNET-OUALALDJ, AQUA	VNR		relatif à la mise en place d'un bouclier social et aux conséquences de la guerre en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22
	8bis	36	Exécutif		VNR		En réponse aux V7 et V8.	GREGOIRE	Adopté	22-mars-22
Autres dossiers										
6	9	37	PEC, GEP, GCC, Génération.s	COUMET, COBLENCE, RÉMY-LELEU, BONNET-OUALALDJ, AQUA, MAQUOI	VNR		relatif au projet de fermeture de classe à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22
6	10		GEP	RÉMY-LELEU, RAIFAUD	VNR		relatif à des aménagements raisonnables en faveur des élu.e.s en situation de handicap.	BLOCHE	Retiré	22-mars-22
6	10bis	38	Exécutif		VNR		En réponse au V10.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22
6	11	39	GCC	BONNET-OUALALDJ, AQUA	VNR		relatif au forfait éducatif versé aux écoles maternelles et élémentaires parisiennes, publiques et privées.	BLOCHE	Adopté (amendé)	22-mars-22
6	12	40	GCC	BONNET-OUALALDJ, AQUA	VNR		relatif aux moyens humains dans l'Éducation nationale.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22
6	13		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la procédure de recrutement des lycéens et à la sauvegarde d'un enseignement d'excellence.	BLOCHE	Rejeté	22-mars-22
6	14			CASANOVA, BERTHOUT, de COMPREIGNAC	VNR		relatif à l'intégration des Lycées Louis Le Grand et Henri IV à la procédure d'affectation automatisée Affelnet.	BLOCHE	Rejeté	22-mars-22

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	15	41	GIP	BERTHOUT	V	2022 DFPE 56	relatif à la réservation de logements sociaux aux professionnels et professionnelles des établissements de petite enfance.	HERVIEU	Adopté	22-mars-22
6	16		GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA, NAGET	VNR		relatif aux crèches dont l'association Jeunesse Loubavitch est gestionnaire.	HERVIEU	Rejeté	22-mars-22
6	17	42	GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKATÉ	VNR		relatif aux enfants de djihadistes en Syrie.	VERSINI	Adopté (amendé)	22-mars-22
6	18		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif au primo-accueil des Mineurs Non Accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne.	VERSINI	Rejeté	22-mars-22
7	19		GCC	BONNET-OUALDJI, PRIMET	V	2022 DGRI 13	relatif à la situation de Julian Assange.	NGATCHA	Rejeté	22-mars-22
7	20		GIP	BERTHOUT	V	2022 DJS 2	relatif à l'état des piscines parisiennes et à la pratique de la natation à Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22
7	21		Changer Paris	GARNIER	VNR		relatif au déficit de piscines à Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22
7	22			CASANOVA, BERTHOUT, de COMPREIGNAC	VNR		relatif à une évaluation statistique et comparative des ouvertures des piscines de Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22
7	23	43	GEP	GUHL, TIMSIT, NIAKATÉ, RAIFAUD	VNR		relatif à la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des JOP 2024.	RABADAN	Adopté	22-mars-22
7	25	44	GEP	BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, COFFIN, NIAKATÉ	VNR		relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine.	ZIADY	Adopté (amendé)	22-mars-22
7	26		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la concertation des mairies d'arrondissement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.	ZIADY	Retiré	22-mars-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	27	45	GEP	FAUGERON, RAIFAUD	VNR		relatif à la création d'un conseil des résident-e-s extra-communautaires.	TORANIAN	Adopté (amendé)	22-mars-22
7	28		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL	VNR		relatif aux évolutions du budget participatif.	TORANIAN	Rejeté	22-mars-22
8	29		PEC, GCC	COUMET, BONNET-OUALDJI, AQUA	VNR		relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).	BROSSEL	Retiré	22-mars-22
8	30		GEP	VASA, BADINA-SERPETTE, FLORENTIN, RAIFAUD	VNR		relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).	BROSSEL	Retiré	22-mars-22
8	30bis	46	Exécutif		VNR		En réponse aux V29 et V30.	BROSSEL	Adopté	22-mars-22
8	31	47	Changer Paris	LUBIN-NOËL, BALDINI	VNR		relatif au tri sourcé des biodéchets.	BROSSEL	Adopté	22-mars-22
8	32		GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	V	2022 DPE 6	relatif au maintien de l'emploi à Eau de Paris.	LERT	Rejeté	22-mars-22
8	33		MDE	LELIÈVRE	V	2022 DTEC 9	relatif à l'information et à la prévention.	LERT	Rejeté	22-mars-22
8	34		Changer Paris	MONTANDON, VÉRON, MARGAIN	VNR		relatif à la réglementation de l'accès au port de l'Arsenal.	LERT	Rejeté	22-mars-22
8	35		Changer Paris	MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la restauration du Jardin d'agronomie tropicale.	NAJDOVSKI	Retiré	22-mars-22
9	35bis	48	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V35.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-22

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	36	49	Changer Paris	MARGAIN, BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, TYSSANDIER	VNR		relatif à l'information des modalités d'identification des animaux de compagnie.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-22
8	37	50	Changer Paris	BIRABEN, BADAT-KARAM, BERNARD, MALACHARD DES REYSSIERS, MARGAIN, TYSSANDIER	VNR		relatif à la sensibilisation des enfants sur les animaux inclus dans le rapport de la mission "Animal en ville".	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-22
1	103		Exécutif		A	2022 DFA 19	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	22-mars-22
1	38	51	GCC	BONNET-OUALDJ, GOMES, GILLET	VNR		relatif à la situation des travailleurs sans-papier au sein de la société SEPUR.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	22-mars-22
1	39		NI	SIMONNET	V	2022 DRH 5	relatif aux effectifs et au fonctionnement du service technique de l'habitat.	GUILLOU	Rejeté	22-mars-22
1	104		Exécutif		A	2022 DRH 25	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	22-mars-22
1	40	52	PEC, GEP, GCC, Génération.s	KOUASSI, PIERRE-MARIE, BONNET-OUALDJ, MAQUOI	V	2022 DRH 36	relatif à l'accompagnement des usagers des services publics aux nouvelles formes de parentalité.	GUILLOU	Adopté	22-mars-22
1	41	53	GIP	IBLED	VNR		relatif au ravalement des Voûtes de Vaugirard (15e).	LETISSIER	Adopté	22-mars-22
1	42		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif aux terrasses et contre-terrasses de l'établissement "Brasserie La Placette".	POLSKI	Retiré	22-mars-22
1	44		GIP	BÜRKLI, GOVCIYAN	VNR		relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e).	POLSKI	Rejeté	22-mars-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	45		GEP	MEUNIER, FAUGERON, RAIFAUD, TIMSIT, RÉMY-LELEU	VNR		relatif à la reconversion du Mobilier Urbain d'information à échéance du contrat avec Clear Channel.	SIMONDON	Rejeté	22-mars-22
2	47	54	PEC, GCC	COUMET, BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de l'imprimerie 88 boulevard de l'Hôpital (13e).	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	48	55	PEC	MADEC, DAGNAUD, CHICHE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Edith Girard, architecte pionnière du XXe siècle.	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	49	56	PEC, GEP, GCC, Génération.s	PLIEZ, RÉMY-LELEU, BONNET-OUALDJ, PRIMET, MAQUOI	VNR		relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvestre" (20e).	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	50	57	PEC, GCC, Génération.s	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, AQUA, MAQUOI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Paul Quilès (1942-2021).	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	51	58	PEC, GCC	CORDEBARD, BONNET-OUALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Arletty, Maria Casarès et Emmanuelle Riva (10e).	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	52	59	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, LAHOUESSA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Maria Casarès.	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	53	60	Génération.s, PEC, GCC	PETIT, FERAUD, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Ricardo Bofill.	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	54	61	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Yvonne Beauvais.	PATRICE	Adopté	23-mars-22
2	55	62	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à une dénomination à la mémoire de femmes pionnières de l'obstétrique.	PATRICE	Adopté	23-mars-22

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	56	63	GCC, Génération.s, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, MAQUOI, TONOLLI, GUHL, GLEIZES	VNR		relatif à l'avenir de la Flèche d'Or.	ROLLAND	Adopté (amendé)	23-mars-22
2	57	64	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Adopté	23-mars-22
2	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22
2	59		Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif à la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e).	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22
2	60		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif au tirage au sort dans les conservatoires.	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22
2	61	65	Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif à une meilleure protection des décors intérieurs patrimoniaux.	TAIEB	Adopté (amendé)	23-mars-22
3	62	66	PEC, GCC	PLIEZ, EL AARAJE, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la municipalisation de l'allée Alquier Debrousse.	BELLIARD	Adopté	23-mars-22
3	63	67	GCC, PEC, GEP, Génération.s	BONNET-OULALDJ, GILLET, CORDEBARD, BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, MAQUOI	VNR		relatif au réaménagement de la station La Chapelle.	BELLIARD	Adopté	23-mars-22
3	64		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ, TYSSANDIER	VNR		relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugirard (15e).	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22
3	65		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'installation de feux tricolores décalés dédiés aux cyclistes.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22
3	66		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vavin à la démarche "Paris Respire".	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	67		Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETÉ, CANAL	VNR		relatif à la gratuité de l'AOT déménagement et à la création d'un mécanisme de réservation de places pour les usagers.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22
3	68		Changer Paris	DATI, LECOQ, BIRABEN, VÉRON, BERTHOUT, CASANOVA, de COMPREIGNAC	VNR		relatif aux projets de Zone à trafic limité dans Paris Centre et les 5e, 6e et 7e arrondissements.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22
3	69	68	GCC	BONNET-OULALDJ, PATRIE	VNR		relatif à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains dans les "salons de massage".	NORDMAN	Adopté	23-mars-22
3	70	69	Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETÉ	VNR		relatif à la sécurisation de la rue Oscar Roty (15e).	NORDMAN	Adopté (amendé)	23-mars-22
4	71		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, JACQUEMONT	VNR		relatif à l'organisation administrative du CASVP dans le 17e.	FILOCHE	Rejeté	23-mars-22
4	72		Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e).	FILOCHE	Rejeté	23-mars-22
4	73		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, DOUCERÉ, TYSSANDIER	VNR		relatif à la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées à Paris.	GALVANI	Retiré	23-mars-22
4	74		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au futur Centre d'Archives LGBTQI.	ROMERO-MICHEL	Rejeté	23-mars-22
4	75		Exécutif		A	2022 DASES 15	Amendement technique.	SOUYRIS	Adopté	23-mars-22

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	76	70	GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA, PRIMET	V	2022 DASES 15	relatif à la cession des centres de santé de la Croix Rouge des 13e et 20e et du CeGIDD de Paris Centre.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	23-mars-22
4	77	71	GEP	VASA, RÉMY-LELEU	VNR		relatif à la distribution de protections menstruelles réutilisables gratuites.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	23-mars-22
4	79		Changer Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif à un système interdépartemental de débordement des appels entre les 115 d'Ile-de-France.	SOUYRIS	Rejeté	23-mars-22
5	80		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au bilan des travaux de rénovation dans le cadre du plan climat.	BAUDRIER	Rejeté	23-mars-22
5	81		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à un comité de suivi des travaux de rénovation thermique des HBM.	BAUDRIER	Rejeté	23-mars-22
5	82		GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	V	2022 DLH 87	relatif à une application plus stricte de l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Retiré	23-mars-22
5	83		NI	SIMONNET	V	2022 DLH 87	relatif à la création d'une police du logement, de l'urbanisme et de la santé environnementale.	BROSSAT	Retiré	23-mars-22
5	83bis	72	Exécutif		v	2022 DLH 87	En réponse aux V82 et V83.	BROSSAT	Adopté	23-mars-22
5	105		GEP		A	2022 DU 21	relatif à l'attribution d'un logement à une gardienne.	BROSSAT	Retiré	23-mars-22
5	84	73	GEP	MEUNIER, VASA, DURAND-RAUCHER, FAUGERON, RÉMY-LELEU, NIAKATÉ	VNR		relatif à l'augmentation de la production de logements sociaux dans le bâti existant.	BROSSAT	Adopté (amendé)	23-mars-22
5	85	74	Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à un bilan de la bourse d'échanges de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	23-mars-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	86		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif au soutien des propriétaires faisant l'objet d'un squat.	BROSSAT	Retiré	23-mars-22
5	87		MDE	GATEL	VNR		relatif au déménagement des locataires de la Porte de Vanves.	BROSSAT	Retiré	23-mars-22
5	88	75	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des Monuments Historiques.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22
5	89	76	GEP	MEUNIER, FLORENTIN, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, GLEIZES	VNR		relatif au devenir du site Eastman (13e).	GREGOIRE	Adopté (amendé)	23-mars-22
5	90	77	GEP	SAGASPE, GUHL	VNR		relatif au recensement des terres agricoles appartenant à la Ville.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	23-mars-22
5	91	78	GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, RÉMY-LELEU	VNR		relatif aux protections Ville de Paris et aux avis de la Commission du Vieux Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	23-mars-22
5	92		GEP	MEUNIER, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ	VNR		relatif au contrôle de l'implantation des dark stores, dark kitchens et drive piétons solo.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22
5	93		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'encadrement et à la limitation du déploiement et de l'activité des dark stores.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22
5	93bis	79	Exécutif		VNR		En réponse aux V92 et V93.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22
5	94		GEP	NIAKATÉ, MEUNIER	VNR		relatif à l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	95		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif à la fermeture de l'Héliport (15e).	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22
5	95bis	80	Exécutif		VNR		En réponse aux V94 et V95.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22
5	97		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du PLU.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22
5	98		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à la concertation pour redéfinir le quartier Bruneseau.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22
5	99		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22
5	99bis	81	Exécutif		VNR		En réponse au V99.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	23-mars-22
5	100		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la redevance pour l'emprise du chantier de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22
5	101		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif au loyer du chantier de Notre Dame.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22
5	101bis	82	Exécutif		VNR		En réponse aux V100 et V101.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commiss ion ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Viv. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Généralist.5 EGCP		Paris en Commun PEC		Modern. Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE		ABST.	
						Débat pour l'heure																				
					2022 DGR 30		GREGOIRE	Adopté	22-mars-22																X	
5	102	Exécutif		A	2022 DGR 29	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	22-mars-22			X														
					2022 DGR 29		GREGOIRE	Adopté	22-mars-22			X														X
1		GEP	RÉMY-LELEU, RAFAUD, NIMATÉ	VNR		relatif au soutien à l'Ukraine et à la condamnation de son agression par l'Etat russe.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
2		GCC	BONNET-OUALIDI, PRIMET	VNR		relatif à la situation en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
3		Changer Paris	DATI, LECOC, d'HAUTESÈRE, GOSJON, SUPNER, BOULARD	VNR		relatif à la situation en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
4		GIP	BOURNATEL, BÉRHOU, BERTHOUD, GOUCYAN, SEBAH, BLEED	VNR		relatif à l'introduction à Paris d'une démarche de loi en hommage à Kyiv, capitale de l'Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
5		MDE	GATEL	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine et à la Ville de Kyiv.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
6		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien à l'Ukraine, à la condamnation de la Russie et en faveur de la paix.	GREGOIRE	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X	
	6bis	35	Exécutif		VNR	En réponse aux V3 à V5.	GREGOIRE	Adopté	22-mars-22			X														X
7		GEP	FLORENTIN, GLEIZES, GURE	VNR		relatif à la consommation de gaz russe, au soutien à l'Ukraine et à l'accélération de la transition énergétique.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
8		GCC	BONNET-OUALIDI, AGUIA	VNR		relatif à la mise en place d'un bouclier social et aux conséquences de la guerre en Ukraine.	GREGOIRE	Retiré	22-mars-22																	
	8bis	36	Exécutif		VNR	En réponse aux V7 et V8.	GREGOIRE	Adopté	22-mars-22			X														X
						AUTRES DOSSIERS																				
6					2022 DIS 51		BEARD	Adopté	22-mars-22			X														X
6					2022 DIS 79		BEARD	Adopté	22-mars-22			X														X
6					2022 DASCO 9		BLOCHE	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X						X
6					2022 DASCO 13		BLOCHE	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X						X

N° Commiss ion ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Viv. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Généralist.5 EGCP		Paris en Commun PEC		Modern. Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE		ABST.	
6					2022 DIFE 16		BLOCHE	Adopté	22-mars-22																	X
6					2022 DIFE 49		BLOCHE	Adopté	22-mars-22			X														X
6	9	37	PEC, GEP, GCC, Généralist.5		COUMET, COBLENCÉ, RÉMY-LELEU, BONNET- OUALIDI, AGUIA, MAJOUÉ	VNR	relatif au projet de fermeture de classe à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
6	10		GEP		RÉMY-LELEU, RAFAUD	VNR	relatif à des emplacements réservés en faveur des élus.e.s en situation de handicap.	BLOCHE	Retiré	22-mars-22																
6	10bis	38	Exécutif		VNR	En réponse au V10.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22			X														X
6	11	39	GCC		BONNET-OUALIDI, AGUIA	VNR	relatif aux forfaits éducatif versés aux écoles maternelles et élémentaires publiques, publiques et privées.	BLOCHE	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
6	12	40	GCC		BONNET-OUALIDI, AGUIA	VNR	relatif aux moyens humains dans l'éducation nationale.	BLOCHE	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
6	13		Changer Paris		BARADAN	VNR	relatif à la procédure de recrutement des lycéens et à la sauvegarde d'un enseignement d'excellence.	BLOCHE	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
6	14		CASANOVA, BERTHOUD, de COMPREGNAC	VNR		relatif à l'intégration des lycées Louis Le Grand et Henri IV à la procédure d'affectation automatisée Affichet.	BLOCHE	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X						X
6	15	41	GIP		BERTHOUD	V	2022 DIFE 56	relatif à la réservation de logements sociaux aux professionnels et professionnelles des établissements de petite enfance.	HERVEU	Adopté	22-mars-22															X
6					2022 DIFE 56		HERVEU	Adopté	22-mars-22																	X
6	16		GCC		BONNET-OUALIDI, AGUIA, BAGET	VNR	relatif aux crèches dont l'association Jeunesse Lesabandis est gestionnaire.	HERVEU	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
6	17	42	GEP		GURE, RAFAUD, NIMATÉ	VNR	relatif aux enfants de djihadistes en Syrie.	VERDINI	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					NPPV
6	18		Changer Paris		JEANNETÉ	VNR	relatif au suivi-accueil des Mineurs Non Accompagnés et à la mise en place d'un processus d'évaluation digne.	VERDINI	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X
7					2022 DGR 4		NGATCHA	Adopté	22-mars-22			X														X
7	19		GCC		BONNET-OUALIDI, PRIMET	V	2022 DGR 13	relatif à la situation de Julian Assange.	NGATCHA	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X						NPPV
7					2022 DGR 13		NGATCHA	Adopté	22-mars-22			X														X
7					2022 DGR 14		NGATCHA	Adopté	22-mars-22			X														X
7					2022 DIS 64		RABADAN	Adopté	22-mars-22			X														X
7	20		GIP		BERTHOUD	V	2022 DIS 2	relatif à l'état des piscines parisiennes et à la pratique de la natation à Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X						X
7					2022 DIS 2		RABADAN	Adopté	22-mars-22			X														X
7	21		Changer Paris		GARNIER	VNR	relatif au déficit de piscines à Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X					X

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission CCU	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° 448B	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ								
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.									
7	22		CASANOVA, BERTHOUD, de COMPIEGNAC	VNR		relatif à une évaluation statistique et comparative des couvertures des piscines de Paris.	RABADAN	Rejeté	22-mars-22	X		X	X	X	X	X																							
7	23	43	GEP			relatif à la présentation d'un budget prévisionnel pour l'organisation des JOP 2024.	RABADAN	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X																							
7	25	44	GEP			relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique sportive féminine.	ZIADY	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X																							
7	26	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la concertation des maires d'encadrement dans l'attribution des subventions aux associations sportives.	ZIADY	Retiré	22-mars-22																														
7	27	45	GEP			relatif à la création d'un conseil des résident.e.s extra-communales.	TORANIAN	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X																							
7	28	Changer Paris	GOUJON, EYBEN, CANAL	VNR		relatif aux évolutions du budget participatif.	TORANIAN	Rejeté	22-mars-22	X			X	X		X		X	X																				
8					2022 SG 32	COMMUNICATION	BROSSEL	Pas de vote	22-mars-22																														
8	29	PEC, GCC	COUMET, BONNET- OULAÏDI, RAFAUD	VNR		relatif à la détermination de dépenses à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).	BROSSEL	Retiré	22-mars-22																														
8	30	GEP	VASA, BADINA- SERRETTE, FLORENTIN, RAFAUD	VNR		relatif à la détermination de dépenses à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry (13e).	BROSSEL	Retiré	22-mars-22																														
8	30bis	46	Exécutif			En réponse aux V29 et V30.	BROSSEL	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X																					
8	31	47	Changer Paris	LUBIN NOËL, BALDINI	VNR	relatif au tri source des biodéchets.	BROSSEL	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X																					
8	32	GCC	BONNET-OULAÏDI, AGUIA	V	2022 DPE 6	relatif au maintien de l'emploi à Eau de Paris.	LERT	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8					2022 DPE 6		LERT	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8	33	MDE	LEUVRE	V	2022 DTEC 9	relatif à l'information et à la prévention.	LERT	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8					2022 DTEC 9		LERT	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8					2022 DTEC 10		LERT	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8	34	Changer Paris	MONTANDON, VÉRON, MARGAIN	VNR		relatif à la réglementation de l'accès au port de l'avenue.	LERT	Rejeté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8	35	Changer Paris	MONTANDON, DE CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la restauration du Jardin d'agronomie tropicale.	NAUDOVSKI	Retiré	22-mars-22																														
8	35bis	48	Exécutif			En réponse au vote V35.	NAUDOVSKI	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		
8	36	49	Changer Paris	MARGAIN, BADAT- KARIM, BERNARD, BERNARD, MALAQUARD, DES REYSSEIERS, TYSSANDIER	VNR	relatif à l'information des modalités d'identification des animaux de compagnie.	NAUDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																		

N° Commission CCU	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° 448B	Objet	Aide rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ									
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.													
8	37	50	Changer Paris	BRABEN, BADAT- KARIM, BERNARD, BERNARD, MALAQUARD, DES REYSSEIERS, MARGAIN, TYSSANDIER	VNR	relatif à la sensibilisation des enfants sur les animaux inclus dans le rapport de la mission "Animal en ville".	NAUDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 43		CHARNOZ	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1	103	Exécutif			A	2022 DPA 19	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X	X																				
1					2022 DPA 19		CHARNOZ	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 3		GABELOTAUD	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 47		GABELOTAUD	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1	38	51	GCC	BONNET-OULAÏDI, GOMES, GILLET	VNR	relatif à la situation des travailleurs sans-papier au sein de la société SEPUR.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1	39	NB	SIMONNET	V	2022 DRH 5	relatif aux effectifs et au fonctionnement du service technique de l'habitat.	GUILLOU	Rejeté	22-mars-22				X																											
1					2022 DRH 5		GUILLOU	Adopté	22-mars-22				X																											
1	104	Exécutif			A	2022 DRH 25	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	22-mars-22				X																										
1					2022 DRH 25		GUILLOU	Adopté	22-mars-22				X																											
1					2022 DRH 35		GUILLOU	Adopté	22-mars-22				X																											
1	40	52	PEC, GEP, GCC, Génération.S	KOUASSI PIERRE- MARIE, BONNET- OULAÏDI, MAZOUZI	V	2022 DRH 36	relatif à l'accompagnement des usagers des services publics aux nouvelles formes de parentalité.	GUILLOU	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X	X																				
1					2022 DRH 36		GUILLOU	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 62		HOCQUARD	Adopté	22-mars-22	X			X	X		X		X		X	X																			
1					2022 DAC 132		HOCQUARD	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1	41	53	GIP	IBLED	VNR	relatif au ravalement des Voies de Vaugrand (13e).	LETSSEUR	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 14		POLSKI	Adopté	22-mars-22																															
1					2022 DAE 49		POLSKI	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1					2022 DAE 50		POLSKI	Adopté	22-mars-22	X		X		X		X		X		X	X																			
1	42	Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif aux locaux et centre-omnibus de l'établissement "Bessonne Le Placette".	POLSKI	Retiré	22-mars-22																															
1	44	GIP	BURNEL, GONCHYAN	VNR		relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (2e).	POLSKI	Rejeté	22-mars-22				X																											

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A.V. Nbre LR	N° délib	Objet	Aéls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commune et Citoyen GCC			Écologie de Paris GEP			Génération.S EGCP		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR		CONTRE	ABST.
					2022 DEVE 9		SIMONDOU	Adopté	22-mars-22	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
					2022 DFA 3		SIMONDOU	Adopté	22-mars-22			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
					2022 DFA 10		SIMONDOU	Adopté	22-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
1	45	GEP	MURIER, FAINGERON, RAFAUD, TRAFIT, BENY-LELEU	VNR		relatif à la reconstitution du Mobilier Urbain d'information à échéance du contrat avec Clear Channel.	SIMONDOU	Rejeté	22-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
					2022 DAC 361		PATRICE	Adopté	23-mars-22																			
					2022 DAC 362		PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
					2022 DAC 363		PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
					2022 DAC 483		PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
					2022 DU 48		PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
					2022 DU 55		PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
2	47	54	PEC, GCC	COUMET, BONNET, OULALDI, AGUIA	VNR	relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de l'empreinte 89 boulevard de l'Hôpital (136).	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2	48	55	PEC	MADEC, DAGNAUD, CHICRE	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Edith Garand, architecte pionnière du XXe siècle.	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2	49	56	PEC, GEP, GCC, Génération.S	PUIZ, HENRY-LELEU, BONNET-OULALDI, PRIMET, MAQUOJ	VNR	relatif à la dénomination d'une école "Anne Sylvester" (20).	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2	50	57	PEC, GCC, Génération.S	COUMET, COBLENC, ROUSSAS, LAVILLE, RAMONDO-RUSS, AGUIA, MAGOJ	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Paul Quilès (1942-2021).	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2	51	58	PEC, GCC	CORDEBARD, BONNET OULALDI, PRIMET	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Adelphi, Maria Casaris et Emmanuelle Fiva (136).	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
2	52	59	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, LAHOUSSA	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Maria Casaris.	PATRICE	Adopté	23-mars-22																			
2	53	60	Génération.S, PEC, GCC	PETIT, FERAUD, BONNET-OULALDI	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Ricardo Buñé.	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
2	54	61	Changer Paris	BIKER	VNR	relatif à une dénomination en hommage à Yvonne Beauvan.	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
2	55	62	Changer Paris	BRABEN	VNR	relatif à une dénomination à la mémoire de femmes pionnières de l'obotanique.	PATRICE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
					2022 DAC 4		ROLLAND	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
					2022 DAC 185		ROLLAND	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
					2022 DAC 690		ROLLAND	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A.V. Nbre LR	N° délib	Objet	Aéls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commune et Citoyen GCC			Écologie de Paris GEP			Génération.S EGCP		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR		CONTRE	ABST.
2	56	63	GCC, Génération.S, GEP	BONNET-OULALDI, PRIMET, MAQUOJ, TONCILLI, GIJON, GLEIZES	VNR	relatif à l'avenue de la Flèche d'Or.	ROLLAND	Adopté (amendé)	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
2	57	64	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR	relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
2	58		NI	SIMONNET	VNR	relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22		X				X	X	X	X	X	X	X	X						
2	59	Changer Paris	SZPNER, BADAÏ, KARAKI, REZLER, BUCCALLE, CAPLEZ, BOÛLE, BEAUGUERE, FRÉDÉ, ALPHANDI, BALDINI, MESSAS	VNR	relatif à la réalisation d'une bibliothèque- médiathèque au sein du quartier Austral Sud (16).	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
2	60	Changer Paris	MANGAN	VNR	relatif au tirage au sort dans les conservatoires.	ROLLAND	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
2	61	65	Changer Paris	DUMAS	VNR	relatif à une meilleure protection des décors intérieurs patrimoniaux.	TAIER	Adopté (amendé)	23-mars-22																			X
					2022 DVD 5		BELLIARD	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	
					2022 DVD 24		BELLIARD	Adopté	23-mars-22																			X
					2022 DVD 25		BELLIARD	Adopté	23-mars-22																			X
3	62	66	PEC, GCC	PUIZ, EL ANNAÏ, BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR	relatif à la municipalisation de l'Abîme Alqwer Debrousse.	BELLIARD	Adopté	23-mars-22														X					
3	63	67	GCC, PEC, GEP, Génération.S	BONNET-OULALDI, GILLET, CORDERBARD, SIBENIN-SOPHIE, RAFAUD, MAQUOJ	VNR	relatif au réaménagement de la station La Chapelle.	BELLIARD	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	
3	64	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETTE, TYSSANDER	VNR	relatif à la piste bidirectionnelle de la rue de Vaugrand (15).	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
3	65	Changer Paris	VÉRON	VNR	relatif à l'installation de freax tricolores décalés dédiés aux cyclistes.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
3	66	Changer Paris	LECOQ	VNR	relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vauin à la démarche "Paris Respire".	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
3	67	Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETTE, CANAL	VNR	relatif à la gratuité de l'AD21 dévancement et à la création d'un mécanisme de réservation de places pour les usagers.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
3	68	Changer Paris	DATI, LECOQ, BRABEN, VÉRON, BERTHOUT, CASANOVA, de COMPIÈRNANC	VNR	relatif aux projets de Zone à trafic limité dans Paris Centre et les 5e, 6e et 7e arrondissements.	BELLIARD	Rejeté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X		
					2022 PP 38		NORMAN	Adopté	23-mars-22		X																X	
3	69	68	GCC	BONNET-OULALDI, PATRE	VNR	relatif à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains dans les "salons de massage".	NORMAN	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					Liberté de vote	
3	70	69	Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETTE	VNR	relatif à la sécurisation de la rue Oscar Roby (15).	NORMAN	Adopté (amendé)	23-mars-22		X												X					
4					2022 BASES 9		FLOCHE	Adopté	23-mars-22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	

SÉANCE DES 22 ET 23 MARS 2022

N° Conseil séance ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elys	A. V. Univ. LR	N° déb	Objet	Afin reporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GIC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern. Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	93bis	79	Exécutif		VNR	En réponse aux V92 et V93.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22	X			X			X			X				X	X				X			
5	94		GEP	NIARATÉ, MEUNIER	VNR	relatif à l'Héliport de Paris - Ixy les-Méaulx.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22																						
5	95		Changer Paris	GDUIJON, EVREN, CANAL de CLERMONT- YONNEISE, COURTOIS	VNR	relatif à la fermeture de l'Héliport (15e).	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22	X			X			X			X									X			
5	95bis	80	Exécutif		VNR	En réponse aux V94 et V95.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22	X			X			X			X											X	
5	97		Changer Paris	BOULARD, MUSTER, BOUGERET	VNR	relatif au patrimoine bâti pavillonnaire et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du PLU.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22	X			X			X			X									X			
5	98		Changer Paris	OLIVIER	VNR	relatif à la concertation pour redéfinir le quartier Boucroux.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22	X			X			X			X									X			
5	99		Changer Paris	MONTANDON	VNR	relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.	GREGOIRE	Retiré	23-mars-22																						
5	99bis	81	Exécutif		VNR	En réponse au V99.	GREGOIRE	Adopté (sensé)	23-mars-22																					X	
5	100		Changer Paris	MUSTER	VNR	relatif à la redécoration pour l'empire du chantier de Notre Dame.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22	X			X			X			X			X		X		X		X			
5	101		MDE	LECCOURTIER	VNR	relatif au foyer du chantier de Notre Dame.	GREGOIRE	Rejeté	23-mars-22	X			X			X			X			X		X		X		X			
5	101bis	82	Exécutif		VNR	En réponse aux V100 et V101.	GREGOIRE	Adopté	23-mars-22	X			X			X			X				X		X		X		X		

Annexe n° 1 - Intervention du Président ukrainien, M. Volodymyr ZELENSKY, au Parlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous attendons une minute avant de pouvoir être connectés avec nos collègues des deux assemblées et surtout le Président ukrainien. Nous aurons le signal dans un instant et nous pourrions suivre.

(Applaudissements sur les bancs du Parlement).

M. Gérard LARCHER. - La séance est ouverte.

Monsieur le Président d'Ukraine, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique, le moment est solennel, les circonstances inédites.

Pour la première fois de notre histoire parlementaire, nous accueillons le Président d'un pays en guerre, d'un pays à la capitale assiégée, sur lequel des frappes redoublent d'intensité en ce moment même car l'inadmissible est en train de se produire : la guerre en Europe, aux portes de l'Union européenne, la guerre en Ukraine.

Votre peuple, Monsieur le Président d'Ukraine, force l'admiration. Alors qu'il est la cible d'une agression que rien ne peut justifier, alors qu'il est la victime d'un appétit de conquête territoriale qui fait voler en éclat toutes les règles de la communauté internationale, alors qu'il est la proie de la folie meurtrière des autorités russes, le peuple ukrainien se bat. Les Ukrainiens, civils et militaires, résistent jusqu'à l'héroïsme pour défendre la souveraineté de leur pays et leur liberté aux yeux de l'Europe et du monde.

Je souhaiterais, mes chers collègues parlementaires, avec les membres du Conseil de Paris que je salue et qui nous écoutent, que nous nous levions et applaudissions afin de rendre hommage au courage du peuple ukrainien et de vous-même, Monsieur le Président.

(Les membres du Parlement et du Conseil de Paris se lèvent pour applaudir).

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le temps n'est pas seulement à l'émotion, il est avant tout à l'action.

Vous nous direz, dans un instant, Monsieur le Président d'Ukraine, ce que vous attendez de notre pays : la France.

Permettez-moi de vous remercier d'avoir fait le choix, en pleine tourmente, de vous adresser aux Parlements des grandes démocraties - et singulièrement au Parlement français - pour transmettre le témoignage de l'Ukraine et de vos attentes. Ne doutez pas de notre soutien pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Votre respect de l'institution parlementaire distingue votre pays de ses adversaires. Il fait sens. Dans son combat, l'Ukraine défend aussi nos valeurs : celles de la démocratie, de l'humanisme, de la liberté, de la civilisation européenne et parce que l'Ukraine appartient à la famille européenne.

Je donne, maintenant, la parole au Président FERRAND qui prendra la suite.

Monsieur le Président.

(Applaudissements sur les bancs du Parlement).

M. Richard FERRAND. - Monsieur le Président de l'Ukraine, Monsieur le Président du Sénat, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique.

C'est un honneur, pour nous, de vous accueillir au sein de l'Assemblée nationale. Nous connaissons votre attachement à la France où vous avez effectué votre premier déplacement officiel à l'étranger après votre élection comme Président de l'Ukraine. Vous aviez ainsi engagé, dès 2019, un dialogue fructueux avec la France.

Je tiens également à saluer la présence parmi nous de l'ambassadeur d'Ukraine en France : M. Vadym OMELCHENKO.

(Les membres du Parlement se lèvent pour applaudir).

Depuis maintenant près d'un mois de guerre, les Ukrainiens se battent et résistent, de façon héroïque, à l'agression militaire russe.

Soyez sûr, Monsieur le Président, de la solidarité et de l'entière mobilisation de la représentation nationale. Nous continuerons de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour vous porter assistance, qu'il s'agisse de l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'agresseur ou de la fourniture d'un soutien humanitaire aux Ukrainiens comme aux réfugiés.

Nous avons tous vu ces images choquantes, bouleversantes de villes ukrainiennes bombardées et assiégées. La France condamne ces actes et ces bombardements indiscriminés visant les populations civiles. Cela doit s'arrêter immédiatement et nous appelons la Russie à se conformer au droit international humanitaire.

Dans ces circonstances tragiques, le peuple ukrainien fait preuve d'une résistance admirable. Je tiens à saluer son courage et celui des autorités ukrainiennes. Sachez que nous demeurons à vos côtés.

Monsieur le Président de l'Ukraine, vous avez la parole.

(Applaudissements sur les bancs du Parlement).

M. Volodymyr ZELENSKY. - Merci.

C'est un grand honneur pour moi, pour l'Ukraine et pour notre peuple.

Mesdames et Messieurs les sénateurs, Mesdames et Messieurs les parlementaires, les élus de Paris, le peuple français, je suis reconnaissant d'avoir l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis sûr que vous savez très bien ce qu'il se passe en Ukraine. Vous savez pourquoi cela s'est produit et vous savez qui est coupable et même ceux qui se cachent la tête dans le sable et essaient de trouver de l'argent en Russie.

Je m'adresse à vous, aux gens honnêtes, rationnels et audacieux. Je voudrais poser une question : comment arrêter cette guerre ? Comment instaurer la paix en Ukraine ? Parce que la plupart des réponses sont dans vos mains, dans nos mains.

Le 9 mars, les bombes aériennes russes ont été lancées sur l'hôpital pour les enfants et une maternité dans notre ville de Marioupol. C'était une ville paisible dans le sud de l'Ukraine, complètement paisible jusqu'à ce que les troupes russes viennent et la prennent dans un siège brutal comme au Moyen-Âge. Ils ont commencé à tuer les gens.

Dans cette maternité sur laquelle les Russes ont lancé des bombes, il y avait des femmes qui se préparaient à accoucher. La plupart d'entre elles ont survécu mais certaines ont été gravement blessées. Une femme a dû se faire amputer d'un pied qui était fracturé. Une autre femme avait le bassin fracturé et son bébé est mort avant la naissance. On essayait de sauver la femme. Elle demandait aux médecins de la laisser mourir, de ne pas l'aider. Elle ne voyait pas de raison pour vivre. Elle est morte.

En Ukraine, en Europe, en 2022, quand des centaines de millions de personnes ne pensaient pas que le monde pouvait être détruit, je vous demande d'observer une minute de silence en mémoire des milliers d'Ukraiennes et d'Ukrainiens tués à la suite de l'invasion russe du territoire ukrainien.

(Les membres du Parlement et du Conseil de Paris se lèvent pour observer une minute de silence).

Merci.

Après des semaines d'invasion russe, Marioupol et d'autres villes ukrainiennes, frappées par l'occupant, rappellent les ruines de Verdun comme sur les photos de la Première Guerre mondiale que chacun et chacune a vues. L'armée russe ne distingue pas les objets qu'ils ciblent. Ils détruisent tout : les quartiers résidentiels, les hôpitaux, les écoles, les universités, tout ! Ils brûlent les entrepôts de nourriture et médicaments. Ils brûlent tout. Ils ne prennent pas en compte les concepts de crimes de guerre ou les questions de compassion.

Ils ont apporté la terreur sur le sol ukrainien et chacun de vous en est conscient. Vous avez toutes les informations, tout est disponible : tous les faits sur les femmes violées par les militaires russes dans les zones temporairement occupées, sur les réfugiés qu'ils tuent sur les routes, sur les journalistes qu'ils tuent en sachant exactement que ce sont des journalistes, sur les anciens qui ont survécu à l'Holocauste et sont maintenant obligés de fuir, dans les abris anti-bombes, les frappes russes. L'Europe n'a pas vu, depuis 80 ans, ce qu'il se passe en Ukraine. Des gens désespérés supplient de mourir.

En 2019, quand je suis devenu Président, il y avait des gens en "format" pour les négociations avec la Fédération de la Russie. C'était un "format Normandie", le format de négociations qui devait mettre fin à la guerre dans le Donbass, la guerre à l'est de l'Ukraine et qui dure depuis huit ans, malheureusement. Quatre États ont participé au "format Normandie", l'Ukraine, la Russie, l'Allemagne et la France, quatre mais ils représentaient tout le monde, le monde entier, les positions du monde entier, toutes les positions. Quelqu'un l'a soutenu et quelqu'un essayait de retarder le processus et voulait le perturber mais il semblait important que le monde soit toujours à cette "table Normandie".

Quand il y avait des résultats des négociations, quand nous avons réussi à libérer les gens de la captivité, quand nous avons pu négocier certaines décisions en 2019, c'était une bouffée d'air frais comme une lueur d'espoir : l'espoir que les conversations avec la Russie peuvent aider, que les dirigeants de la Russie peuvent être persuadés par les paroles de Moscou de choisir la paix.

Mais le 24 février est venu, le jour qui a barré tous les efforts et même le concept du mot "dialogue". Il a barré l'expérience européenne des relations avec la Russie et les déçus de l'histoire en Europe. Tout cela a été bombardé par les troupes russes, écrasé par l'artillerie russe et brûlé après les tirs de missiles russes. On n'a pas trouvé de vérité dans le bureau et on est obligé de chercher la vérité sur le champ de bataille.

Qu'est-ce qu'il nous reste ? Nos valeurs, l'unité et la détermination de défendre notre liberté, notre liberté commune pour Paris et pour Kiev, pour Berlin et Varsovie, pour Madrid et Rome, pour Bruxelles et Bratislava. Les bouffées d'air frais ne nous aideront pas. Nous devons agir ensemble, faire pression ensemble pour amener la Russie à chercher la paix.

Mesdames et Messieurs le peuple français, le 24 février, le peuple ukrainien s'est uni. Aujourd'hui, nous n'avons plus ni de représentants de droite ni de représentants de gauche. Nous ne faisons pas attention à ce qui représente le pouvoir, la coalition et l'opposition. On pense à l'instauration de la paix pour protéger notre pays.

Nous sommes reconnaissants que la France nous aide. Nous sommes très reconnaissants pour les efforts du Président MACRON qui a fait preuve d'un véritable "leadership". Nous communiquons constamment avec lui, nous coordonnons nos pas. Les Ukrainiens voient que la France apprécie également la vérité et vous la protégez. Vous savez ce que sont la liberté, l'égalité et la fraternité et chaque parole est importante pour vous. Je le sens et les Ukrainiens le ressentent.

Nous attendons de la France, de votre "leadership", que vous puissiez faire en sorte que la Russie cherche la paix pour mettre fin à cette guerre contre la liberté, contre l'égalité, contre la fraternité, contre tout ce qui a rendu l'Europe unie, libre et diverse. Nous attendons de la France, de votre "leadership", la restauration de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. On peut le faire ensemble.

S'il y en a qui ont des doutes dans les personnes présentes, je peux vous dire que votre peuple est sûr comme tous les autres peuples de l'Europe. Pendant la présidence française de l'Union européenne, une décision mûrie sera prise sur l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne, une décision historique à un moment historique, comme cela a toujours été le cas dans l'histoire du peuple français.

Mesdames et Messieurs le peuple français, demain, cela fera un mois que les Ukrainiens se battent pour leur vie et leur liberté, que notre armée s'oppose de manière héroïque aux forces supérieures de la Russie. Nous avons besoin d'aide, encore plus d'aide, plus de soutien pour que la liberté ne perde pas. Elle doit être bien armée : les chars, les armes antichars, les avions de combat, la défense aérienne. Vous pouvez nous aider, nous en avons besoin.

Pour que la liberté ne perde pas, le monde doit la soutenir avec des sanctions contre l'agresseur : chaque semaine, un nouveau paquet de sanctions. Les entreprises françaises doivent quitter le marché russe. Renault, Auchan, Leroy Merlin et autres doivent cesser d'être les sponsors de la machine de guerre de la Russie. Ils doivent arrêter de financer le meurtre d'enfants et de femmes, les viols. Tout le monde va se rappeler que les valeurs valent plus que des bénéfices.

Nous devons déjà penser à l'avenir, à la façon dont nous vivrons après la guerre. Il faut des garanties, des garanties que la sécurité sera inébranlable et que les guerres ne seront plus possibles dans ce monde. Nous créons ce système de garanties, un nouveau système de sécurité où la France aura un rôle de premier plan pour que personne ne doive jamais implorer la mort, pour que les gens vivent leur vie et pour que l'on dise "adieu" pas sous les bombes, pas en état de guerre mais quand l'heure vient, avec la dignité, car nous devons vivre pour être respectés, pour que l'on dise "au revoir" comme la France a dit "au revoir" à Belmondo.

Merci, la France.

Gloire à l'Ukraine !

(Les membres du Parlement et du Conseil de Paris se lèvent pour applaudir).

Merci.